This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

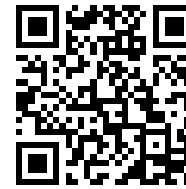

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Princeton University Library
32101 067478709

Digitized by Google

5004
.922
1913.V.2

Library of

Princeton University.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

Antérieurement « La Controverse et le Contemporain »

revue mensuelle publiée sous la direction

D'UN COMITÉ DE PROFESSEURS DES FACULTÉS CATHOLIQUES DE LYON

avec le concours

DE NOMBREUX SAVANTS ET ÉCRIVAINS

NOUVELLE SÉRIE — TOME LXXIII

15 MAI — 15 AOUT 1913

ON S'ABONNE : **A Lyon,** FACULTÉS CATHOLIQUES, 25, **rue du Plat,**
et à la librairie Emmanuel VITTE, place Bellecour, 3.
A Paris, à la succursale de la librairie Vitte, 14, rue de l'Abbaye (VIe arrond.).
A Londres, chez BURNS et OATES, 28, Orchard Street, Portmann Square, W. C.
A Madrid, chez Albert GAYAN, 4, Purta del Sol.
A Montréal (Canada), chez CADIEUX & DEROME, 205 et 207, rue Notre-Dame.

Digitized by Google

5004
.922
T.73

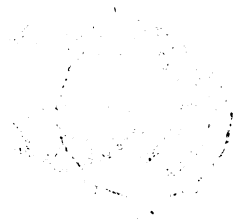

Digitized by Google

LE DOGME

DE LA

COMMUNION DES SAINTS

Suite (1)

FONDEMENTS SCRIPTURAIRES DU DOGME

Un corps est essentiellement un assemblage d'organes différents, ordonnés suivant un principe d'unité et animés d'un même principe de vie. Sans la diversité des parties, il y aurait un être amorphe, inerte, non pas, à proprement parler, un organisme. Sans l'unité du principe vital et de la force motrice, on aurait un agrégat d'êtres vivants, non un corps.

L'Eglise est un corps, le corps mystique du Christ ; les chrétiens en sont les membres, le Christ la tête, le Saint-Esprit l'âme ; telle est, en quelques mots, la doctrine de saint Paul, qui a passé dans la tradition catholique. L'Apôtre, d'ailleurs, n'avait pas forgé cette conception, au cours des années de son ministère : « à part les applications et les conséquences, elle est contenue tout entière dans ce mot du Sauveur : « Je suis Jésus que tu persécutes (2). »

(1) Voir février.
(2) F. PRAT, *op. cit.*, I, p. 417.

485922

Digitized by Google

« C'est surtout dans l'épître aux Ephésiens que cette doctrine est développée, mais elle est rappelée avec beaucoup d'instance dans les épîtres antérieures, comme une vérité primordiale du christianisme et familière à tous les chrétiens (1) ». Nous n'établirons donc pas de distinction chronologique entre les différentes épîtres.

La première idée qui se présente est celle de l'unité du corps mystique, malgré le nombre et la diversité des membres.

« Comme le corps est un et a plusieurs membres, et comme tous les membres du corps, malgré leur nombre, ne forment qu'un seul corps, ainsi en est-il du Christ. Tous, en effet, nous avons été baptisés dans un seul Esprit pour former un seul corps, soit Juifs, soit Grecs, soit esclaves, soit libres, et nous avons tous été abreuvés du même Esprit... Il y a donc plusieurs membres et un seul corps (2).

« De même que nous avons plusieurs membres dans un seul corps, et que tous les membres n'ont pas la même fonction, ainsi nous qui sommes plusieurs, nous ne faisons qu'un seul corps dans le Christ (3). — Il n'y a qu'un seul corps et un seul Esprit, comme aussi vous avez été appelés en la même espérance de votre vocation. Il n'y a qu'un seul Seigneur, une foi, un baptême, un Dieu, Père de tous, qui est au-dessus de tous, qui (agit) par tous, qui (est) en tous ». (4)

Ainsi, dans le corps mystique, tous ceux qui ont été baptisés sont unis. Chacun, à la vérité, a sa fonction propre ; mais cette diversité ne nuit pas à l'unité. Celle-ci d'ailleurs, est solidement fondée. Elle repose sur l'unité de l'Esprit qui anime les chrétiens ; sur l'unité d'espérance qui fait partie de la vocation chrétienne ; sur l'unité de la foi en un seul Christ ; sur l'unité du baptême par lequel le chrétien est incorporé au Christ ; sur l'unité de Dieu, enfin, Père de tous les croyants. A tous ces liens, l'Apôtre ajoute, ailleurs (5), l'Eucharistie qui, en fait, est plutôt l'expression que la condition de l'unité.

De même qu'il n'y a qu'un Esprit, qu'un Christ, qu'un Dieu, il n'y a qu'une Eglise. Tous ceux qui font partie de l'Eglise doivent donc rentrer dans cette unité, s'unir par tous ces

(1) LEBRETON, *op. cit.*, p. 294. Voir : *L'Ecclésiologie de l'Epître aux Ephésiens*. J. MÉRITAN, *Revue Biblique*, 1898, p. 343 et suiv. ; et pour l'étude du texte : ABBOT, *op. cit.*, p. 107 et suiv.

(2) I *Cor.*, XII, 12, 13, 20 ; *Gal.*, III, 28 ; *Col.*, III, 15.

(3) *Rom.*, XII, 4-5.

(4) *Eph.*, IV, 4-6.

(5) I *Cor.*, X, 17.

Digitized by Google

liens, aux autres membres de l'Eglise. Mais dans ce corps mystique, les fonctions sont diverses, de même que dans un corps naturel. Dans l'Eglise, certains membres reçoivent des dons spéciaux, mais ces dons ne nuisent pas à l'unité, parce qu'ils sont l'œuvre d'un seul Esprit.

« Il y a pourtant diversité de dons, mais c'est le même Esprit ; diversité de ministères, mais c'est le même Seigneur ; diversité d'opérations, mais c'est le même Dieu qui opère tout en tous. A chacun la manifestation de l'Esprit est donnée pour l'utilité. En effet, à l'un est donnée, par l'Esprit, une parole de sagesse, à l'autre, une parole de connaissance selon le même Esprit ; à un autre, la foi par le même Esprit ; à un autre, le don de guérison, par ce seul et même Esprit ; à un autre, la puissance d'opérer des miracles ; à un autre, la prophétie ; à un autre la diversité des langues ; à un autre, le don de les interpréter. Mais c'est le seul et même Esprit qui produit tous ces dons, les distribuant à chacun en particulier comme il lui plaît (1). »

Cette diversité, d'ailleurs, n'a d'autre but que le bien commun, « l'utilité ». Sans elle il n'y aurait même pas de corps.

« Le corps n'est pas un seul membre, mais plusieurs. Si le pied disait : « Puisque je ne suis pas main, je ne suis pas du corps », en serait-il moins du corps pour cela? Et si l'oreille disait : « Puisque je ne suis pas œil, je ne suis pas du corps », en serait-elle moins du corps pour cela? Si tout le corps était œil, où serait l'ouïe? S'il était tout entier ouïe, où serait l'odorat? Mais Dieu a placé chacun des membres dans le corps comme il a voulu. Si tous étaient un seul et même membre, où serait le corps?... Vous êtes le corps du Christ et ses membres, chacun pour sa part (2) ».

Telle est, dans le corps mystique, la solidarité des membres, que ces dons spéciaux doivent servir à tous : « (Le Christ) a fait les uns apôtres, d'autres prophètes, d'autres évangélistes, d'autres pasteurs et docteurs, en vue du perfectionnement des saints, pour l'œuvre du ministère, pour l'édification du corps du Christ (3) ». Ces dons spéciaux occupèrent une grande place dans les débuts de l'Eglise (4). C'était un moyen spécial destiné par Dieu à susciter la foi des Juifs et des païens. Trop souvent, les fidèles prirent pour une fin ce qui n'était

(1) I *Cor.*, XII, 4-11.
(2) I *Cor.*, XII, 14-20, 27 ; *Rom'.*, XII, 4-5.
(3) *Eph.*, IV, 11-12 ; I *Petr.*, IV, 10.
(4) Voir PRAT, *op. cit.*, I, p. 172 et 180.

Digitized by Google

qu'un moyen, et l'Apôtre dut leur rappeler que ce qui importe, c'est la charité (1).

Chacun des membres a son rôle dans le corps ; il est solidaire de tous les autres membres et tous sont solidaires de lui. La souffrance d'un membre devient ainsi la souffrance de tout le corps. Ainsi en est-il dans l'Eglise : « Nous sommes membres les uns des autres (2) », écrit saint Paul ; c'est un motif de charité.

« L'œil ne peut pas dire à la main : « Je n'ai pas besoin de toi », ni la tête dire aux pieds : « Je n'ai pas besoin de vous ». Au contraire, les membres du corps qui paraissent les plus faibles sont plus nécessaires ; et ceux que nous tenons pour les moins honorables du corps sont ceux que nous entourons de plus d'honneur. Ainsi, nos membres les moins honnêtes, nous les traitons avec plus de décence, tandis que nos parties honnêtes n'en ont pas besoin. Dieu a disposé le corps de manière à donner plus de respect à ce qui est moins digne, afin qu'il n'y ait pas de division dans le corps, mais que les membres aient également soin les uns des autres. Et si un membre souffre, tous les membres souffrent avec lui, si un membre est honoré, tous les membres s'en réjouissent avec lui (3). »

L'Apôtre revient souvent sur cette exhortation à la charité fraternelle et sur l'union qui doit régner parmi les disciples du Christ. « Le Christ est-il divisé? (4) » L'amour doit régner dans tout le corps mystique ; aimer son frère c'est aimer le Christ, selon la parole de saint Jean, et, « si quelqu'un dit : J'aime Dieu et qu'il haïsse son frère, c'est un menteur (5) ».

De ce corps mystique ainsi uni, malgré la diversité des fonctions, le Christ lui-même est la tête. Toute l'Eglise est donc cet « homme parfait » dont parle l'Apôtre, en qui le Christ infuse la vie et le mouvement. Cet état de perfection ne se réalisera entièrement que dans la plénitude des temps, mais déjà il se prépare. Le corps du Christ s'édifie.

« Jusqu'à ce que nous soyons tous parvenus à l'unité de la foi et de la connaissance du Fils de Dieu, à l'état d'homme fait, selon l'âge mûr de la plénitude du Christ, afin que nous ne soyons plus des enfants,

(1) I *Cor.*, XIII.
(2) *Rom.*, XII, 5 ; *Eph.*, IV, 25.
(3) I *Cor.*, XII, 20-26.
(4) I *Cor.*, I, 13.
(5) I *Joan.*, IV, 20.

Digitized by Google

flottants et empressés à tout vent de doctrine, par la tromperie des hommes, par leur astuce pour induire en erreur ; mais que, confessant la vérité, nous continuions à croître à tous égards dans la charité, en union avec celui qui est la tête, le Christ. C'est de lui que tout le corps, coordonné et uni à travers les contacts de l'entretien (qui est dispensé à) chacun, selon la mesure du travail (qu'il doit accomplir), grandit et se perfectionne dans la charité (1). »

La perfection des chrétiens consiste donc à devenir un dans la foi et la connaissance, à ne pas se laisser emporter par les vents des fausses doctrines. Il faut que, par eux, tout le corps mystique, comme un organisme en plein développement, atteigne la perfection, dans l'amour, grâce à l'union avec sa tête, qui est le Christ. Tous ceux qui ne sont pas encore venus à l'unité de la foi sont comme des enfants ; ils n'ont pas atteint la maturité de l'homme parfait.

« L'homme parfait, c'est le Christ mystique composé du chef et des membres et destiné à une perfection dont il peut se rapprocher indéfiniment sans en atteindre jamais la limite. Si le corps répondait pleinement à la tête, le Christ mystique serait un homme parfait, en ce sens qu'il ne lui manquerait rien de la perfection qu'il peut et doit posséder. Les imperfections ne viennent pas de la tête qui a la plénitude ; elles dérivent du corps qui aspire et tend à la perfection sans jamais pouvoir arriver au plus haut sommet. Saint Paul lui propose pour modèle et pour mesure l'âge mûr de la plénitude du Christ, c'est-à-dire la personne du Christ glorifié, dans cette plénitude de perfection que l'Apôtre compare à la maturité de l'âge et qui exclut tout progrès et toute croissance (2) ».

Or, cette croissance, dont l'homme parfait est le terme, vient du Christ comme de son principe et de sa source. C'est lui qui fait grandir les chrétiens. Leur développement s'effectue en une relation constante avec lui ; il le détermine et le règle. Le Christ occupe donc, dans le corps mystique, le centre de la personnalité ; il est le lien de l'organisme, la source de tout l'influx vital, le principe de l'unité. « Il est la tête, par laquelle le corps entier, entretenu et uni ensemble, au moyen des con-

(1) *Eph.*, IV, 12-16.
(2) F. PRAT, *op. cit.*, I, p. 413.

Digitized by Google

tacts et des ligaments, reçoit l'accroissement voulu de Dieu (1) ». C'est ainsi, par le Christ, que les membres sont joints les uns aux autres, chacun étant à sa place et convenablement relié à l'ensemble ; c'est par lui que le corps, ainsi constitué, est organisé et consolidé. Les contacts ont pour but immédiat de communiquer à toutes les parties du corps l'entretien, l'influx vital ; les ligaments, maintiennent l'unité de l'organisme ; mais la vie et l'unité découlent de la tête.

Ce que l'Apôtre veut mettre en lumière c'est « l'absolue dépendance de l'Eglise, comme un tout, et de tous ses membres, comme les parties d'un corps organisé, à l'égard du Christ (2) ». L'Eglise reçoit de son chef : l'unité dans l'harmonie et l'accord qui résulte de la juste disposition des parties, son accroissement normal, tout l'influx vital. « Il resterait seulement à savoir si Paul applique au Christ chef de l'Eglise, sa conception scientifique de la tête, ou si, au contraire, voyant ce qu'est Jésus-Christ par rapport à l'Eglise, il a eu l'intuition du rôle de la tête dans le corps humain : ce ne serait point alors sa psychologie qui colorerait son langage religieux, mais ses idées religieuses qui déteindraient sur son langage psychologique (3) ».

Saint Paul indique dans l'épître aux Colossiens, le fondement de la dignité de chef du corps mystique, dont jouit le Christ : « Il est la tête du corps, de l'Eglise, lui qui est le principe, le premier-né d'entre les morts, afin qu'il ait la primauté en toutes choses (4) ». Si l'on rapproche cette phrase de son contexte, on voit que l'Apôtre met en parallèle, d'une part, la relation du Christ avec Dieu et le monde (vers. 15-17), et,

(1) *Col.*, II, 19.

(2) ABBOT, *op. cit.*, p. 271.

(3) F. PRAT, *op. cit.*, I, p. 423. LIGHFOOT fait remarquer que les découvertes modernes ont confirmé les conceptions de l'Apôtre : « The volition, communicated from the brain to the limbs, the sensation of the extremities telegraphed back to the brain, the absolute mutual sympathy between the head and the members, the instantaneous paralysis ensuing on the interruption of continuity, all these add to the completeness and life of the image. » LIGHFOOT rappelle que parmi les compagnons de l'Apôtre se trouvait « the beloved physician ». Cité par ABBOT, *op. cit.*, p. 292.

(4) *Col.*, I, 18.

Digitized by Google

d'autre part, la relation du Christ avec l'Eglise (vers. 18 et suiv.). Le Verbe est antérieur et supérieur à toute la création ; immuable dans son existence, il est cause de la création. Dans l'Eglise, le Christ est aussi le premier, le premier-né d'entre les morts. Par sa résurrection, il devient prééminent en toutes choses, et, en particulier, il acquiert son titre de chef de l'Eglise. Il est principe, de l'univers comme de l'Eglise, car en lui demeure, de façon permanente, la plénitude de la divinité. Par le Christ, la nature entière a été réconciliée. Son sacrifice a été le moyen de réconciliation ; les effets bienfaisants s'en sont fait sentir sur la terre et dans les cieux (1). C'est ainsi, par le corps du Christ immolé sur la croix, que les chrétiens ont été réconciliés avec Dieu.

Le Christ, qui a, comme Dieu et de toute éternité, l'absolue prééminence sur toutes choses, a donc acquis, par sa mort rédemptrice et sa résurrection, une semblable prééminence sur toutes les créatures réconciliées avec Dieu. Il s'est fait, dans son humanité, le pacificateur universel. C'est ainsi qu'il a mérité le titre de chef de l'Eglise, de tête du corps mystique.

Or, entre ce corps, dont nous avons noté plus haut l'unité rigoureuse, et la tête dont nous venons de voir la prééminence, il y a union étroite. Cette union est exprimée par saint Paul dans une nouvelle métaphore : l'Eglise est l'épouse du Christ. Cette conception des rapports entre le Christ et l'Eglise devait être familière aux Ephésiens, car l'Apôtre la met à profit, pour appuyer une exhortation aux époux chrétiens.

« Que les femmes, dit-il, soient soumises à leurs maris, comme au Seigneur ; car le mari est le chef de la femme, comme le Christ est le chef de l'Eglise, son corps, dont il est le Sauveur. Or, de même que l'Eglise est soumise au Christ, les femmes doivent être soumises à leurs maris en toutes choses. Maris, aimez vos femmes comme le Christ a aimé l'Eglise et s'est livré lui-même pour elle, afin de la sanctifier, après l'avoir purifiée dans l'eau baptismale, avec la parole, pour la faire paraître devant lui, cette Eglise, glorieuse, sans tache, sans ride ni rien de semblable, mais sainte et immaculée. C'est ainsi que les maris doivent aimer leurs femmes, comme leurs propres corps. Celui qui

(1) Cette dernière partie du texte « torquet interpretes dit Davenant, et vicissim ab aliis torquetur. » Cité par ABBOT, *op. cit.*, voir p. 221-223.

Digitized by Google

aime sa femme s'aime lui-même. Car jamais personne n'a haï sa propre chair ; mais il la nourrit et l'entoure de soins, comme fait le Christ pour l'Eglise, parce que nous sommes membres de son corps. C'est pourquoi l'homme quittera son père et sa mère pour s'attacher à sa f mme, et de deux ils seront une seule chair. Ce mystère est grand : je veux dire par rapport au Christ et à l'Eglise (1) ».

L'Apôtre ne conclut pas du mariage chrétien aux rapports du Christ et de l'Eglise, mais il déduit de ces rapports même, la nature et les obligations du mariage. L'épouse doit à l'époux la soumission, l'époux doit en échange l'affection, parce que leur union est à l'image de celle de Jésus avec son corps mystique. Et cette similitude est un « grand mystère ».

Le Christ est chef de l'Eglise, donc l'homme est chef de la femme, ainsi raisonne saint Paul. « Je veux, dit-il, expressément, que vous sachiez que le chef de tout homme, c'est le Christ ; que le chef de la femme, c'est l'homme ; et que le chef du Christ c'est Dieu (2) ». Mais le Christ a sur l'Eglise des droits que le mari n'a pas sur la femme. Jésus, en effet, a sauvé l'Eglise. Il a opéré ce salut par son propre sacrifice. Ayant ainsi mérité à l'Eglise la sanctification, par les mérites de sa passion, il l'a purifiée par le bain du baptême et la parole. Il s'est ainsi présenté à lui-même l'Eglise, comme une fiancée sans tache, glorieuse, dans tout l'éclat de la jeunesse (3).

A cette Eglise sainte, immaculée, le Christ est uni ; « de deux ils ne sont plus qu'un », de même que l'homme et la femme ne forment plus qu'une seule chair dans le mariage. Lorsque le Christ aime son Eglise, il s'aime lui-même ; il aime son propre corps, ses propres membres, car tous ceux qui ont été purifiés, par l'eau du baptême avec la parole, sont les membres du Christ. De l'intimité de cette union des chrétiens avec l'époux mystique, saint Paul tire des leçons de continence et de pureté (4). « Je vous ai fiancés, écrit-il aux Corinthiens, à un époux unique,pour vous présenter au Christ comme une

(1) *Eph.*, v, 22-32.
(2) I *Cor.*, xi, 3.
(3) Il faut, pour comprendre ce parallèle, se rappeler les rites du mariage chez les Juifs.
(4) I *Cor.*, vi, 15-17.

Digitized by Google

vierge pure (1) ». Ailleurs, poussant la comparaison, il conclut que l'union au Christ est la condition de la fécondité spirituelle, par suite de la stérilité de la Loi : « Une femme est liée à son mari tant qu'il est vivant... Mais si son mari meurt, elle est affranchie de la loi, en sorte qu'elle n'est plus adultère en devenant la femme d'un autre mari. Ainsi, mes frères, vous aussi vous êtes morts à la loi, par le corps de Jésus-Christ, pour que vous soyez à un autre, à celui qui est ressuscité des morts, afin que nous portions des fruits pour Dieu (2). » De l'union du Christ à l'Eglise naissent les chrétiens, « enfants de la Jérusalem d'en haut (3) ».

L'époux et l'épouse ne sont qu'une chair ; le Christ et l'Eglise ne sont qu'un. L'Eglise est le Christ mystique dont parle sans cesse l'Apôtre. « Lorsqu'il assure qu'au baptême nous sommes plongés, ensevelis dans le Christ, greffés sur le Christ, lorsqu'il dit que le Christ a plusieurs membres et que nous sommes ces membres, il ne parle pas du Christ naturel, mais du Christ mystique. Le Christ naturel, le Verbe incarné, le prêtre-victime du Calvaire, est une partie et la principale du Christ mystique, ce n'est pas le Christ mystique tout entier (4) « Le Christ tout entier, dit saint Augustin, est la tête et le corps. La tête est le fils unique de Dieu ; mais son corps est l'Eglise ; époux et épouse, deux en une seule chair (5). »

L'analogie du mariage n'apporte donc pas des notions nouvelles dans leur fond ; mais elle insiste davantage sur l'idée d'union entre Jésus et l'Eglise. Si, dans le corps naturel, ce qui touche un membre atteint tout l'organisme, dans le corps mystique du Christ, la solidarité enserre dans les mêmes liens le chef et les membres, Jésus et les chrétiens.

Dans le corps mystique, il y a une âme : l'esprit du chef, l'Esprit du Christ. L'âme est le principe vital qui assure l'unité du corps. Dans le corps vivant, il n'y a qu'une âme qui anime

(1) II *Cor.*, XI, 2.
(2) *Rom.*, VII, 2-4.
(3) *Gal.*, IV, 22-28. Jésus se compare à l'Epoux, dans l'Evangile. *Mt*, IX, 15 ; XXV, 6 ; *Jn.*, III, 29.
(4) F. PRAT, *op. cit.*, I, p. 419.
(5) *De unit. Eccles.*, cap. 4, nº 7. *P. L.*, XLIII, 395.

Digitized by Google

tous les membres. « Ainsi en est-il du Christ. Tous, en effet, nous fûmes baptisés dans le même Esprit en un même corps... et nous fûmes tous abreuvés d'un seul Esprit (1). » C'est pourquoi le corps mystique est un, malgré la diversité des dons et des fonctions de chacun de ses membres (2). C'est par l'Esprit du baptême que nous sommes insérés dans le corps. Par lui nous sommes mis en relation vitale avec la tête. Par lui, s'établit entre nous une relation organique. Ainsi se réalise ce que saint Paul appelle la « communion de l'Esprit (3). »

« Il n'y a qu'un seul corps et un seul Esprit (4) » ; donc il n'y a qu'un seul corps, et nul n'est en communion avec le Christ par l'Esprit, s'il n'est dans ce corps. Inversement, tous ceux qui sont dans le corps doivent avoir en eux l'Esprit du Christ, s'ils veulent être unis au Christ. C'est par cet Esprit, en effet, que s'opère l'incorporation au corps mystique. Etre « dans le Christ », « dans le Christ Jésus », « dans l'Esprit », sont des formules équivalentes, qui expriment une réalité : l'âme chrétienne est animée d'une vie surnaturelle, qui est une communication de la vie du Christ et de l'Esprit. La vie du Christ circule dans l'âme chrétienne, comme la sève de l'olivier dans le rameau enté (5).

La doctrine de saint Paul rejoint ici la métaphore de la vigne rapportée par saint Jean : « Je suis la vraie vigne, dit le Maître après la Cène et mon Père est le vigneron... Demeurez en moi, et moi en vous. Comme le sarment ne peut porter du fruit s'il ne reste attaché au cep, ainsi vous ne le pouvez si vous ne restez en moi. Je suis le cep et vous les sarments (6) ». « C'est toute la théologie de l'épître aux Ephésiens, présentée sous une image biblique et rendue plus touchante et plus persuasive, parce qu'elle est enseignée par Jésus lui-même, se rendant à sa passion (7) ». Saint Augustin avait noté déjà ce

(1) I *Cor.*, XII, 12.
(2) I *Cor.*, XII, 4-11.
(3) II *Cor.*, XIII, 13.
(4) *Eph.*, IV, 4.
(5) *Rom.*, XI, 17-18.
(6) *Jn.*, XV, 1-5.
(7) LEBRETON, *op. cit.*, p. 402.

Digitized by Google

rapprochement. « Cet endroit de l'Evangile, dit-il, où le Seigneur se nomme la vigne et ses disciples les sarments, s'explique selon ce qu'il a dit : qu'il est la tête de l'Eglise et que nous sommes ses membres (1). »

Le Christ veut être lui-même l'aliment de cette vie : « Ma chair est une vraie nourriture et mon sang un vrai breuvage. Celui qui mange ma chair et boit mon sang demeure en moi et moi en lui. De même que le Père, qui est vivant, m'a envoyé et que je vis par le Père, ainsi celui qui me mange, celui-là vivra par moi (2) ». « Dans l'Eucharistie se consomme l'union du Christ et du fidèle et la transformation vivifiante qui en est le fruit ; il ne s'agit plus seulement de l'adhésion au Christ par la foi, ni de l'incorporation au corps du Christ par le baptême ; c'est une union nouvelle, très réelle à la fois et très spirituelle : par elle, on peut dire que celui qui adhère au Seigneur, non seulement est un seul Esprit avec lui, mais aussi une seule chair (3) ».

La communion eucharistique met donc le couronnement à la communion spirituelle qui unit les membres du corps mystique. Le Christ est le principe de toute la vie et de toute communion dans ce corps. Telle est la grande idée qui inspire la doctrine paulinienne. Mais l'exposé que nous avons fait de cette doctrine serait incomplet si nous n'y ajoutions cette nouvelle notion : l'Eglise est le plérome du Christ (4).

Au début de l'épître aux Ephésiens, l'Apôtre rappelle que Dieu a donné au Christ la suprématie universelle :

« Il (Dieu) a tout mis sous ses pieds (du Christ) et il l'a donné pour chef suprême à l'Eglise, qui est son corps, la plénitude (le plérome) de celui qui doit être complété (pour être) tout en tous (5). »

(1) *In Joan. Evang.*, tr. 80, *P. L.* XXXV, 1839.
(2) *Jn.*, VI, 49-58.
(3) LEBRETON, *op. cit.*, p. 403.
(4) Sur les sens divers du mot πλήρωμα dans saint Paul, voir *Dictionary of the Bible, ed. by* HASTINGS, l'article Pleroma, par W. LOCK, (t. IV).
(5) *Eph.*, I, 23. Voir une étude remarquable de ce texte dans : *The Expositor ;* april 1898, p. 241. *The Church as the fulfitment of the Christ, a note on Ephesians*, I, 23, *by the* R. PROF. J. A. ROBINSON.

Digitized by Google

Beaucoup de commentaires et des explications divergentes ont été proposées sur ce texte. Les uns l'ont compris en ce sens que le Christ remplit toute l'Eglise, qui est ainsi sa plénitude (1). D'autres ont proposé de comprendre plérome dans le sens de : société achevée des fidèles du Christ (2). Ou encore : l'Eglise, a-t-on dit, est remplie des bénédictions spirituelles qui proviennent du Christ (3) ; le Christ communique à son Eglise la plénitude des grâces qui résident en lui (4).

Nous ne nous attarderons pas à la discussion de ces opinions. Elles reposent toutes sur une intelligence défectueuse du mot πλήρωμα. De l'étude du R. Prof. Robinson, il ressort que ce mot a un sens actif. Le plérome n'est pas « ce qui est rempli », mais « ce qui remplit, ce qui porte à l'état de plénitude, de perfection ». C'est le complément. Dire que l'Eglise est le plérome du Christ, c'est donc dire que l'Eglise complète le Christ, lui donne sa plénitude. C'est par elle que le Christ est tout en tous (5).

Cette pensée surprend de prime abord. Car, enfin, si le Christ est le principe de vie de l'Eglise, comment admettre qu'il a besoin d'être complété par elle? En fait, ceci est encore une conséquence de la doctrine du corps mystique. Il reste entendu que toute la vie du corps vient de la tête ; mais la tête est-elle complète sans le corps? Et tous les progrès accomplis par le corps ne sont-ils pas un perfectionnement pour la tête?

Le « Christ mystique » n'atteindra son plein développement qu'à la fin des temps. Il grandit sans cesse jusqu'à ce qu'il ait atteint la maturité de l'homme parfait. Cette croissance de l'Eglise est celle du Christ, car le Christ et l'Eglise ne sont qu'un. L'apôtre n'appelle-t-il pas Christ ce qui est en réalité son corps (6). Cette pensée de l'unité est sans cesse présente à saint Paul quand il parle de l'Eglise, et elle revient

(1) Von Soden (c. Abbot, *op. cit.*, in h. loc.)
(2) Fritzsche.
(3) Eadie et Elicott.
(4) Lightfoot.
(5) *Eph.*, III, 10.
(6) I *Cor.*, XII, 12.

Digitized by Google

sous les diverses allégories. On comprend alors que, dans le passage qui nous occupe, s'étant demandé dans quelle relation se trouve le Christ, chef suprême, avec l'Eglise, il répond : comme la tête avec le corps, c'est-à-dire, dans la plus étroite unité. Sans l'Eglise, le Christ est donc incomplet ; il doit être complété par elle. L'Eglise se développe, s'agrandit : par elle, le Christ tend à sa plénitude (1).

L'Apôtre ne dit-il pas, en effet, que les souffrances du Christ doivent être complétées par son Eglise : « Maintenant, je me réjouis dans mes souffrances pour vous et je remplis ce qui manque aux souffrances du Christ dans ma chair, pour son corps qui est l'Eglise (2). » On ne saurait dire vraiment que le Christ glorieux souffre, ni que la rédemption accomplie par les souffrances du Verbe incarné soit défectueuse par quelque côté. Il faut entendre ce texte des souffrances du Christ mystique, de l'Eglise : ce sont les épreuves du corps qui sont attribuées à la tête. Mais, parce que le corps doit souffrir encore, l'apôtre peut dire que les souffrances du Christ doivent être complétées.

L'Eglise est donc le plérome du Christ parce qu'elle est, dans les desseins de Dieu, le moyen par lequel le Christ deviendra tout en tous. Lorsque l'Eglise aura atteint son plein développement, le Christ sera complet. La doctrine du plérome met en un relief nouveau la doctrine de l'unité du Christ avec son Eglise. C'est par l'extension toujours plus grande et plus profonde de la communion au Christ que se réalisera le plérome.

* * *

Tels sont les fondements scripturaires sur lesquels reposent le dogme de la Communion des Saints. Nous ne prétendons pas avoir cité tous les textes qu'on aurait pu alléguer. Notre intention était seulement de rappeler sommairement ce que

(1) If we may use the language of our own great poet : « *the Christ that is to be.* » (ROBINSON, *op. cit.*, p. 253.)

(2) *Col.*, I, 24. Voir dans les articles signalés le commentaire de ce texte.

Digitized by Google

l'Ecriture enseigne sur les liens qui unissent les membres de l'Eglise.

Nous avons évité d'ailleurs, de systématiser ces données en un corps de doctrine. Ce procédé n'eût pas été théologique. C'est, en effet, à la tradition qu'il faut demander les lumières et les directions nécessaires pour tirer d'un texte son contenu dogmatique. L'étude du texte lui-même ne saurait y suffire.

C'est donc vers la tradition que doit se tourner maintenant notre recherche. Nous prendrons cette tradition au terme actuel de sa vie. Héritière des Pères et des Docteurs, elle nous apprendra quelle doctrine l'Eglise a trouvée dans l'Ecriture, doctrine qu'elle conserve et transmet comme un dépôt vivant.

M. LAMACHE.

Digitized by Google

LA VIE D'INTÉRIEUR

AU TEMPS D'HOMÈRE

Suite et fin (1)

Nous allons nous rapprocher de la réalité en revenant à Ithaque, et même y entrer entièrement.

Je ne vous ai jusqu'ici présenté que des maîtres ou des maîtresses de maison : Nestor, Ménélas, Alcinoüs, Arété, Hélène, ou, ce qui leur touche de plus près, leurs enfants : une jeune fille, un fils de famille.

Mais ce n'est pas là toute la famille ancienne. Autour de ces membres qui en sont les éléments constitutifs, se meuvent d'autres personnages ou d'autres êtres plus effacés, plus modestes, qui pourtant se mêlent à sa vie, et qu'Homère ne nous a pas cachés.

Il y a ceux qui y vivent d'une façon habituelle, et y sont en quelque sorte incorporés : et ce sont les esclaves de l'un et de l'autre sexe. Puis ceux qui y apparaissent de façon plus transitoire, les aèdes, les mendiants. Il y a même encore des êtres plus inférieurs : les chiens. Il n'y a pas de chats.

Commençons par les esclaves, et allons faire notre visite à la cabane d'Eumée. Nous y entrerons à la suite d'Ulysse, que la déesse Minerve vient de transformer en un mendiant d'air et de tenue misérables. Elle lui a recommandé, avant de rentrer chez lui, de voir d'abord le porcher Eumée.

« Il chérit, disait-elle, ton fils et la prudente Pénélope et il te garde à toi des sentiments tendres. Tu le trouveras installé

(1) Voir avril.

Digitized by Google

près du logement de ses porcs. En ce moment ils paissent près de la roche du Corbeau et sur les bords de la fontaine Aréthuse. Là ils mangent le gland fortifiant et boivent de l'eau noire : aliments qui font aux porcs une graisse florissante... » Voilà qui est déjà savoureux et peut vous donner un avant-goût de ce que nous allons trouver. Le porcher sera seul, puisque ses bêtes sont aux champs. Nous en jouirons mieux.

Il est assis à l'entrée de sa cabane, une pauvre hutte, dont nous verrons mieux, tout à l'heure, en y entrant, la pauvreté. Tous ses soins ont été pour ses chers nourrissons, et il s'est oublié lui-même. Pour eux il a fait cette belle installation que nous voyons, dans un espace bien découvert, et où il les a sagement répartis et classés : il y règne un ordre parfait. Et il l'a faite de sa propre initiative, sans prendre l'avis ni de Pénélope, ni de Laërte, ne prenant conseil que des intérêts de son maître.

La déesse disait bien tout à l'heure : « il habite près de ses porcs ». Ce sont ici les seigneurs, auxquels vont tous les soins, ceux d'Eumée et ceux des quatre autres esclaves qui sont sous ses ordres. Trois sont aux champs et le quatrième est à la ville, où il a conduit l'une des plus belles pièces du troupeau, pour la table des prétendants. Il n'y a plus, pour veiller sur la ferme que les chiens, quatre énormes bêtes, grosses et méchantes comme des bêtes féroces ; qui dorment ou font semblant de de dormir hors de l'enclos. Lui, profitant de ce moment de calme profond, est occupé à se tailler une paire de chaussures dans une peau de bœuf. Ah ! la destinée n'a pas été douce au pauvre Eumée. Et pourtant il ne se plaint pas, il ne songe même pas à se plaindre. Il n'a pas toujours été esclave. Il est né dans une île lointaine et merveilleuse dont il n'a pas perdu le souvenir, dans le palais d'un roi. Mais, tout enfant, il a été volé par une esclave infidèle, puis vendu à Laërte. Sa jeunesse fut douce dans la maison de Laërte, où il grandit à côté de la fille de la maison dont il partageait les jeux. Plus tard, quand on l'installa ici, Anticlée, la mère d'Ulysse, lui fit un bon trousseau. Comment s'étonner après cela qu'il garde le regret des anciens maîtres? Il aime les jeunes, et on le voit bien, à la façon dont il accueille Télémaque, mais il n'a plus pour eux que

Digitized by Google

les restes de son vieux cœur. Toute la fleur a été donnée et demeure aux anciens.

Mais Anticlée est morte, et, Ulysse toujours absent, Pénélope n'a plus le loisir de penser à Eumée. Depuis longtemps le trousseau s'est usé. Il lui faut donc, s'il ne veut pas écorcher ses pieds aux ronces et aux cailloux, être à lui-même son propre cordonnier. Il est tout entier absorbé dans son travail et ne voit pas approcher Ulysse, sous son déguisement de mendiant. Seul l'aboiement furieux des chiens l'en avertit. Il laisse échapper de ses mains la peau de bœuf et s'élance vers la porte. A coups de pierres, il disperse les chiens et, allant à l'étranger, il s'excuse et le fait entrer dans sa cabane. Nous en aurons vite fait le tour et l'inventaire. Tout en est sommaire : l'architecture et le mobilier.

Là dedans, en fait de siège, un fagot de broussailles, ou, selon la saison, une jonchée de feuilles, sur laquelle Eumée étend une peau de chèvre encore garnie de ses poils, celle qui lui sert de lit. Sur ce siège rudimentaire il invite son hôte à s'asseoir, sans soupçonner que sous ces traits ravagés et ces haillons, se cache le maître dont il pleure depuis vingt ans l'absence : « Etranger, dit-il, il ne m'est pas permis, qnand bien même un plus misérable que toi se présenterait ici, de mépriser un étranger. Car c'est Zeus lui-même qui nous envoie les hôtes et les mendiants quels qu'ils soient. Ce que je donne est peu de chose mais ne fait pas moins plaisir », — et il s'excuse de donner si peu. « C'est, dit-il, le lot des serviteurs de vivre dans la crainte, quand ils ont de jeunes maîtres. » Il en serait bien autrement si les dieux avaient permis le retour du vrai maître !

Mais il ne va pas s'attarder à se lamenter, quand un devoir le presse. Il retrousse sa tunique, autrement dit, se met en tenue de travail, et va droit aux étables. Il y prend deux petits porcs de lait et il les sacrifie (il les saigne, cela veut dire), les flambe, les ouvre, les met à la broche. Et quand ils sont cuits — ce qui est vite fait — il les apporte avec la broche même qui les a fait rôtir. Hé, mon Dieu ! il n'a pas de plats. Et il lui manque bien d'autres superfluités dont nous ne saurions nous passer. Il prépare ensuite du vin (il le mêle avec de l'eau)

Digitized by Google

dans sa propre tasse de bois (κισσύβιον) la tasse même dans laquelle il buvait (ᾧπερ ἔπινεν). Et c'est bien à peu près ce qui constitue toute sa vaisselle.

« — Mange, maintenant, étranger. C'est là tout ce dont disposent les serviteurs, ces gorets. Les gros porcs gras sont réservés pour les prétendants. » Ah! ces prétendants, cette jeunesse folle et insolente, comme il les appelle, il leur en veut de diminuer son cher troupeau et de dilapider le bien de son maître.

Accroître ce bien, c'est là son devoir, et c'est aussi toute la joie de son existence. Quelle autre, en effet, pourrait-il espérer maintenant? Aucune, si ce n'est celle de converser longuement avec l'un de ces hôtes que Zeus de loin en loin lui envoie. Et il va en effet s'y livrer ce soir, à ce plaisir, avec celui qu'il vient de recevoir et qui lui semble sage plus que nul autre. La conversation se poursuivra longtemps après le repas du soir, quand déjà les autres esclaves dormiront. « Ces nuits, dira-t-il, sont interminables : il y a le temps de dormir et celui de se charmer par des récits. »

Mais ces récits eux-mêmes ont pour lui perdu leur principal charme. Car vous pensez bien que c'est toujours Ulysse qui en est le sujet. Vit-il encore? reviendra-t-il bientôt? C'est la question qu'il pose à ces étrangers et à laquelle tous ont une réponse à donner, une réponse qu'ils veulent lui faire agréable et qui, hélas ! s'est toujours trouvée mensongère. Depuis surtout qu'un homme d'Etolie l'a trompé, en lui racontant qu'il avait vu Ulysse dans l'île de Crète et qu'il devait venir à l'été ou à l'automne, il ne veut plus écouter ces contes agréables. Si pourtant, il les écoute, il va les écouter encore ; il dira à sa maîtresse Pénélope que les discours de cet étranger lui ont été doux comme le chant de l'aède. C'est cela. Il les écoute, s'en laisse charmer, mais ne s'y laisse pas prendre.

C'est une âme poétique, mais nullement romanesque.

***

D'Eumée, il ne faut pas séparer la nourrice Euryclée, qui en est le pendant. Nous la connaîtrons assez en la voyant dans cette scène intime, bien d'intérieur, où elle reconnaît son maître.

Digitized by Google

Ulysse, toujours sous les traits et l'extérieur d'un mendiant, est entré dans sa maison. Il a, dans la grande salle, assisté au repas des prétendants, a été témoin de leur insolence et a essuyé leurs injures. Le soir est venu, et Pénélope a voulu voir cet étranger qui, peut-être, lui donnera des nouvelles d'Ulysse. Elle est descendue de son appartement, dans la salle maintenant vide, et là, devant le feu de l'âtre se passe la première entrevue des deux époux. Ce n'est pas, comme nous l'attendrions et comme nous le comprendrions bien avec nos nerfs, la scène de la reconnaissance, c'est simplement la scène de l'épreuve. Ulysse, qui rentre chez lui en justicier, au moment de se faire justice, veut encore éprouver sa femme, avant de se faire reconnaître d'elle. Ces précautions et cette lenteur choquent notre sensibilité, peut-être faudrait-il dire notre sensiblerie. Pourtant ce mari qui, après vingt ans d'absence, se retrouve en face de sa femme, seul à seul avec elle (car Ulysse a même éloigné Télémaque) et qui ne lui dit pas : « tu m'as attendu, me voilà ! » mais qui a le courage de lui conter une de ses histoires mensongères, ce mari nous paraît avoir un sang-froid auquel nous donnerions volontiers un autre nom.

N'oublions pas cependant que cette conversation, dans la pensée du poète, semble faite pour montrer les sentiments de Pénélope et aussi ceux d'Euryclée pour Ulysse, et non les sentiments d'Ulysse lui-même. Mais passons. Cette conversation a pris fin et le moment est venu de se retirer pour prendre du repos. Pénélope, pour honorer son hôte, lui offre de lui faire laver les pieds par une de ses femmes. Mais l'étranger, qui a ses raisons pour refuser, déclare qu'il ne supportera pas qu'une femme le touche, à moins qu'il ne s'en trouve une, âgée comme était celle qui lui rendait cet office au temps où il était heureux.

« J'ai justement, dit Pénélope, une vieille femme prudente et sage. C'est elle qui éleva jadis et soigna délicatement le malheureux absent (elle désigne ainsi Ulysse dont elle n'ose plus prononcer le nom). Elle le reçut dans ses bras le jour où sa mère le mit au monde. Elle te lavera les pieds, toute cassée qu'elle est. »

Digitized by Google

Euryclée a été, en effet, la nourrice d'Ulysse et elle a été aussi celle de Télémaque. L'un et l'autre lui disent encore, en lui parlant, ce mot d'enfant, le premier qu'ont formé leurs lèvres et qu'elle fut la première à entendre : μαῖα, maman (1). Elle peut porter tous les secrets de ses maîtres. Télémaque, au moment de partir pour un long et périlleux voyage, n'a rien dit à sa mère, pour n'être pas retenu et pour ne pas l'alarmer ; mais il s'est confié à Euryclée.

Pénélope l'appelle : « Lève-toi, sage Euryclée, viens laver les pieds d'un contemporain de ton maître. Peut-être Ulysse a-t-il déjà des pieds et des mains semblables ; car l'adversité vieillit vite les hommes. »

Elle parla ainsi. Et la vieille prit son visage dans ses mains et se mit à verser d'abondantes larmes. Et au milieu de ses gémissements, elle dit : — Ce qu'elle dit est un discours d'apparence incohérente, mais infiniment touchant, où elle interpelle alternativement son maître absent et l'étranger qui est devant elle (et ils sont en effet un même personnage).

« Mon enfant, dit-elle d'abord, pensant à Ulysse, comme je suis impuissante pour toi ! » Et elle se le représente moqué lui aussi par des femmes, comme cet étranger l'a été tout à l'heure par des servantes infidèles d'Ulysse. Et c'est pour cela, elle l'a bien deviné, que l'étranger n'a pas voulu d'elles pour lui laver les pieds. Et s'adressant maintenant à lui : « Puisque la prudente Pénélope l'ordonne, je veux bien te laver, à cause d'elle et aussi à cause de toi (soit simple sympathie, soit déjà un pressentiment). Mon cœur intérieurement m'y incline... Bien des étrangers malheureux sont venus ici ; mais je certifie que je n'en ai pas vu venir un seul qui autant que toi ressemblât pour la taille, la voix, les pieds, à Ulysse. »

Et l'étranger reconnaît en effet que cette ressemblance existe et qu'elle a été remarquée par d'autres.

Euryclée prépare le bain, remplit un bassin et fait chauffer l'eau, pendant qu'Ulysse tourne le dos à la lumière du foyer

(1) Avec Eumée, Télémaque en a un semblable : ἄττα, que nous traduisons par *papa ;* mais *atta* est un mot que les enfants encore aujourd'hui émettent d'eux-mêmes, avant de pouvoir dire papa.

Digitized by Google

pour avoir le visage dans l'ombre. Il craignait aussi que la cicatrice que lui avait laissée depuis son enfance la dent d'un sanglier ne fût remarquée et ne le trahît. Mais ce qu'il craignait arrive.

« La vieille, sous ses mains inclinées, sentit la cicatrice et elle laissa retomber le pied qu'elle lavait. Le pied, en retombant dans le bassin, le fit résonner et pencher de côté, et l'eau se répandit à terre. Mais la vieille sentit la joie et la douleur ensemble saisir son âme. Ses yeux s'emplirent de larmes et sa voix s'arrêta dans son gosier ; elle voulut crier, mais ne put pas. Enfin elle prit le menton d'Ulysse et lui dit : « Oui, tu es bien Ulysse, mon cher enfant. Je ne t'ai pas reconnu d'abord, avant de t'avoir touché, mon maître. »

« Mon cher enfant, mon maître ! » Ces mots si simples, ce geste qui les accompagne, tout dit si brièvement, mais si éloquemment la tendresse filiale et le respect, les deux sentiments qui remplissent son âme et s'y mélangent sans se combattre !

En disant cela, elle regardait du côté de Pénélope, prête à lui dire que son époux était là. Mais celle-ci n'était pas en état de rien remarquer. « Minerve avait tourné son esprit ailleurs » (elle pensait à tout ce que venait de dire l'étranger et à ce qu'elle devait faire le lendemain). Ulysse alors met une main sur la bouche d'Euryclée, et de l'autre, il l'écarte de lui : « Nourrice (μαῖα), pourquoi veux-tu me perdre? Et c'est toi qui m'as nourri sur ton sein ! »

Et sa voix, douce d'abord, se fait bientôt plus dure pour commander et pour lui dire pourquoi il ne veut pas être reconnu avant d'avoir châtié les prétendants.

Il suffit : elle gardera le secret de son maître aussi fidèlement que la pierre ou le fer le plus dur.

Elle se relève et va chercher un autre bain, car le premier s'était tout entier répandu.

Eumée et Euryclée représentent les bons et vieux serviteurs, ceux qui font le charme et la solidité d'une maison, par leur attachement tendre et fort, par leur fidélité inébranlable. En regard il faudrait placer les mauvais serviteurs — car il y en a — le chevrier Mélantheus (le Noiraud), la chambrière Mélantho (la Noiraude). Mais je m'en dispenserai, pour ne

Digitized by Google

pas troubler l'heureuse impression que vous ont laissée ces deux figures si touchantes, et aussi pour ne pas être interminable

***

Les serviteurs bons ou méchants sont, en quelque sorte, des membres de la famille. Ils en sont partie non intégrante mais nécessaire. D'autres personnages y apparaissent de loin en loin, qui viennent en rompre la monotonie : les aèdes et les mendiants.

Un mot d'abord des aèdes. Vous trouverez juste que je les fasse passer les premiers. On a pourtant un égal respect pour les deux, mais on honore davantage l'aède.

Il y en a deux dans l'*Odyssée*. Phémios à Ithaque et Démodocos chez Alcinoüs. Un troisième est mentionné chez Ménélas, à Sparte ; mais il n'est pas nommé et il apparaît mêlé et confondu avec deux faiseurs de tours. Il faut donc juger de la profession et de la place de ceux qui l'exercent dans la société domestique, par Phémios et Démodocos.

Tous les deux chantent ou récitent leurs vers en s'accompagnant de la cithare. La place où s'exerce leur art est la salle d'un festin, invariablement. Il ne semble pas que ce soient des serviteurs de la maison, mais qu'ils en sont indépendants : ils ne dépendent que du dieu qui les inspire. On les mande pour des fêtes extraordinaires et quand on veut honorer un hôte, par exemple quand Alcinoüs donne un dîner de gala en l'honneur d'Ulysse, le lendemain de son arrivée. Pour Phémios, il est parlé seulement du plaisir que procure son chant à ceux qui l'écoutent. Nous savons au contraire ce que chante Démodocos. Ce sont des sujets mythologiques, par exemple les amours d'Arès et d'Aphrodite, ou des sujets héroïques tels que la querelle d'Achille et d'Ulysse, ou le Cheval de bois, autrement dit l'entrée des Grecs dans Ilion. L'un et l'autre sont divins et ont reçu d'un dieu le don de charmer.

Démodocos a eu les faveurs de la muse qui lui a donné d'ailleurs à la fois le bien et le mal. Elle l'a privé de la vue, mais elle lui a donné les doux chants...

Le héraut Pontanoos l'amène dans la salle du festin ; il l'asseoit au milieu, sur un trône orné de clous d'argent et adossé

Digitized by Google

à une haute colonne. Puis il prend la cithare accrochée au-dessus de sa tête à un clou et la lui met entre les mains. Et devant lui on approche une table où sont des mets et une coupe de vin, pour qu'il puisse, quand le cœur lui dira, se réconforter ou se rafraîchir. Dans le choix de ses chants il obéit à la Muse. Ulysse cependant, qui le comble particulièrement d'attentions, lui demande de chanter le Cheval de bois. Mais nul ne s'aviserait d'interrompre un chant de l'aède commencé. Quand Pénélope, importunée par le chant de Phémios, s'en avise, elle est vivement reprise par son fils Télémaque. Ce même Phémios s'offre à nous au XXIIe Chant dans une position critique. Ulysse, son arc à la main, achève de percer de ses flèches inévitables les prétendants : la grande salle est jonchée de cadavres et ruisselante de sang. Au milieu de ce carnage apparaît Phémios. Il chantait pour les prétendants, non de son propre gré, mais par contrainte. Que devenir dans cette bagarre? Il se tient près d'une porte latérale et est à se demander quel parti il lui faut prendre. Sortir et aller se réfugier près de l'autel de Zeus Herkéios, ou bien s'approcher d'Ulysse et demander grâce? Ce dernier parti lui paraît le meilleur.

« Epargne-moi et aie pitié. Plus tard tu auras un amer regret, si tu tues un aède qui chante pour le plaisir des hommes et des dieux. Je ne tiens mon art de personne. C'est un dieu qui a mis en moi toutes sortes de sentiers poétiques. Je puis te célébrer comme un dieu. » Puis il en appelle au témoignage de Télémaque : il n'était là que par contrainte, il cédait au nombre et à la force.

Ulysse l'épargne en effet. Les poètes de ce temps s'entendent mieux à célébrer les actions héroïques qu'à les accomplir. Mais vous voyez aussi qu'ils n'ont pas moins que ceux du nôtre, bonne opinion de leur art. Il est vrai qu'à s'estimer ainsi, ils sont encouragés par l'estime qu'ils rencontrent autour d'eux.

* * *

Les aèdes viennent rompre la monotonie de la vie d'intérieur. Mais, d'abord, ils ne viennent que pour les occasions extraordinaires et ils ne paraissent que dans les maisons des grands.

Digitized by Google

Les mendiants peuvent venir à toute heure et ils se présentent à l'humble cabane comme dans le fastueux palais. Zeus qui les envoie peut les envoyer en tout temps et les adresser à qui il veut.

Il y a deux sortes de mendiants — et cela n'a guère changé depuis — les mendiants de profession, dont le type est Iros ; et les mendiants occasionnels, c'est-à-dire ceux qui ont eu des malheurs, qu'un naufrage, l'exil, ont réduits subitement et, pour un temps au moins, au dénuement parfois le plus absolu. Tel est Ulysse quand il aborde en Phéacie, ou quand il se présente à la porte d'Eumée.

Des deux vous pensez quel est le plus recommandable. Mais l'un et l'autre sont toujours et partout bien accueillis. Ils le sont, parce qu'ils sont envoyés par Zeus. C'est une raison qui justifie le devoir de l'hospitalité. Mais il y en a d'autres qui appuient celle-là et qui ont bien leur poids. C'est d'abord que les mendiants sont malheureux et que chacun peut craindre de l'être à son tour, s'il ne l'a été déjà. « Comment hésiter, dit Ménélas à son majordome Etéoneus, à accueillir des hôtes qui se présentent, sous ce prétexte que nous sommes encombrés? N'avons nous pas eu nous-même assez souvent à user de l'hospitalité d'autrui? » Il y a encore cette raison, et elle n'est pas moins déterminante que l'autre, que les mendiants apportent des nouvelles, d'un peu partout. Ils tiennent lieu, en ces temps, de l'institution si moderne du journalisme. La ressemblance existe jusque dans les défauts que nous reprochons aux journalistes d'aujourd'hui, ce qui ferait croire qu'ils sont inhérents à la fonction d'informateurs et propagateurs de nouvelles.

Ils n'ont pas de la vérité un respect scrupuleux. La vérité est quelquefois indigente et ils l'enrichissent en y mêlant les inventions de leur imagination féconde. Au besoin ils inventent des histoires de toutes pièces, auxquelles ils excellent à donner les airs de la vraisemblance. Leur principal souci est de plaire à ceux qui les reçoivent et ainsi, de... garder la clientèle.

Ils ont aussi l'esprit de rivalité. Ils se jalousent entre eux, ils voient de mauvais œil paraître près d'eux un nouveau confrère, et ils lui déclarent impitoyablement la guerre.

Digitized by Google

Iros était le mendiant habitué de la maison d'Ulysse et de tout le canton d'Ithaque : c'était son monopole. Un jour, en entrant dans cette maison où il est chez lui, il voit la place prise par un autre. Aussitôt il s'indigne et veut expulser cet intrus. Et il l'interpelle avec des injures. Vous pouvez croire que son vocabulaire n'est pas pauvre. Les spectateurs de cette scène la trouvent piquante, et prennent un malin plaisir à exciter la fureur d'Iros et à mettre les deux mendiants aux prises.

Je n'irai pas plus loin, et ne pousserai pas davantage la comparaison. Il peut y avoir ici des journalistes, et je ne voudrais pas les contrister. Ils nous donnent bien encore le spectacle de quelques conflits. Mais ils n'en viennent guère aux voies de fait et nous avons pour eux plus de respect que n'en avaient les prétendants pour Iros et son concurrent. La profession est devenue plus honorable, ce ne sont plus des mendiants.

***

Il me reste, avant de terminer, à dire un mot des chiens, ainsi que je m'y étais engagé. Ces bonnes bêtes ne sont-elles pas, en effet de la maison et n'ont-elles pas leur part dans la vie domestique? Et nous les trouvons en effet dans l'*Odyssée*. Comme de nos jours, il y en avait alors de plusieurs espèces.

Il y a les chiens de garde ou les chiens de berger. Ce sont les quatre dogues d'Eumée qui seraient capables de dévorer un homme et qui n'obéissent même pas à la voix de leur maître, il faut les éloigner à coups de pierre.

Il y a ce que nous appellerions les chiens de luxe. Tels semblent être les deux lévriers blancs de Télémaque, dont il se fait suivre quand il se rend au conseil. Dans ce genre il y a mieux encore. Il y a des chiens d'appartement (τραπεζῆες κύνες), les chiens qu'on peigne et qu'on pare, les ancêtres de nos levrettes en paletot.

Mais il y a surtout le chien tout court, celui qui vit près de l'homme et lui est attaché et fidèle..., comme un chien. Et celui-là c'est Argos, le chien d'Ulysse. Permettez-moi de vous le présenter en vous lisant la page d'Homère qui lui est consacrée.

Digitized by Google

Ulysse et Eumée, qui n'a pas encore reconnu son maître, arrivent à Ithaque devant le palais. Ils s'arrêtent un instant à la porte pour délibérer qui entrera le premier. « Et pendant qu'ils parlaient entre eux, un chien qui était couché, leva la tête et dressa les oreilles. C'était Argos, le chien d'Ulysse au cœur résistant. Il l'avait jadis élevé lui-même et n'en avait pas joui, il avait dû auparavant partir pour Ilion. Jusque-là les jeunes gens l'emmenaient pour chasser les chèvres sauvages, les biches et les lièvres. En ce moment donc, il gisait abandonné puisque son maître était parti, sur un tas de fumier qui s'amoncelait près de la porte d'entrée en attendant que les serviteurs d'Ulysse le transportassent comme engrais dans son vaste domaine. C'est là que gisait Argos, plein de parasites. A ce moment, quand il comprit qu'Ulysse était près de lui, il remua la queue et abaissa ses oreilles (pour flatter et marquer encore sa joie). Mais il ne put pas aller jusqu'auprès de son maître. Et lui, en le voyant, se détourna pour essuyer une larme, sans qu'Eumée le vît.

— « Eumée, c'est vraiment chose étonnante que ce chien soit là couché sur le fumier. » Eumée interpellé ainsi, fait l'éloge d'Argos. « Ah ! s'il était encore tel qu'il était quand Ulysse le laissa en partant pour Troie, tu pourrais admirer, en le voyant, sa rapidité et sa force. Le gibier n'échappait pas dans les fourrés quand il le poursuivait. Mais maintenant il est malade, son maître a péri loin de sa patrie. Les femmes négligentes n'ont pas soin de lui. Les serviteurs, quand l'autorité des maîtres ne se fait plus sentir, ne veulent plus faire leur devoir (1). »

Les deux hommes passent, et Argos meurt après avoir vu son maître.

***

Nous avons achevé nos visites aux différents intérieurs que présentait l'Odyssée. Notre tournée a été peut-être un peu longue, et nous nous sommes surtout attardés chez quelques-

(1) A cette réflexion mélancolique, il joint cette autre, qui est la plus ancienne condamnation de l'esclavage : « Zeus ôte à un homme la moitié de sa valeur le jour où il devient esclave. »

Digitized by Google

uns de nos hôtes. Il nous reste, avant de rentrer chez nous, à ramasser et fixer nos impressions, en d'autres termes, il nous faut résumer et conclure.

Ce qui n'a pu manquer de vous frapper tout d'abord, c'est la grande variété qui existe entre tous ces intérieurs successivement visités. Pas un ne se ressemble.

Celui de Nestor à Pylos semble représenter un état de civilisation et des mœurs d'un âge déjà écoulé.

Celui de Ménélas à Sparte, au contraire, paraît être le reflet d'une civilisation déjà affinée, telle qu'elle paraît s'être épanouie au IX^e^ siècle dans les colonies ioniennes de la côte d'Asie.

Celui d'Alcinoüs s'offre plutôt comme un intérieur idéal, œuvre de complète invention ou construite sur des récits fort embellis de navigateurs.

Celui de tous, qui se rapproche le plus de la réalité, est celui d'Ulysse à Ithaque. Et c'est aussi celui où nous nous sommes le plus attardés, parce que nous y trouvons la vie et les mœurs d'intérieur telles que vraisemblablement elles étaient au temps du poète qui a composé l'*Odyssée*.

Mais tous, qu'ils paraissent provenir d'une observation directe et présente, ou être de pures et simples fictions, tous donnent une égale impression de vérité.

Homère reproduit la nature sans l'embellir, comme nous sommes trop souvent tentés de le faire, sous prétexte de distinction, mais aussi sans l'enlaidir, comme font ceux qui, sous prétexte de réagir et protester contre l'erreur des premiers, veulent faire du réalisme. En prétendant ne donner que le réel, et supprimer tout ce qu'avec leurs yeux de myope, ils n'y voient pas, ils éteignent le rayon de beauté, le rayon divin qui est au fond de tout et qui donne un prix à chaque chose. La mesure et la vérité chez Homère consistent à rester également éloigné de ces deux erreurs, ni romantique, ni réaliste — il est vrai — et cela dit tout.

FOREST.

Digitized by Google

LES

ÉTABLISSEMENTS RELIGIEUX

anglais, écossais et irlandais

FONDÉS A PARIS AVANT LA RÉVOLUTION

Suite et fin [1]

COLLÈGE DES IRLANDAIS

De même que le couvent des chanoinesses de Saint-Augustin, le collège des Irlandais a survêcu à la Révolution et a gardé son autonomie jusqu'à nos jours (2).

Des lettres patentes délivrées par Louis XIII, en 1623, nous apprennent qu'« aucuns prestres et escoliers hibernois » bannis de leur pays pour cause de religion, s'étaient réfugiés à Paris, que les *escoliers* y poursuivaient leurs études avec l'intention de retourner en Irlande pour y exercer le ministère sacré et, vu « leur pauvreté, bonne vie et mœurs », le roi autorisa leur communauté à accepter les dons et aumônes qui pourraient leur être faits. Cet établissement n'était pas de création récente, mais la date de 1623 marque le point de départ d'une

(1) Voir janvier.

(2) Les chanoinesses de Saint-Augustin s'étaient établies à Neuilly, lorsque, vers 1860, leur couvent avait été exproprié pour le percement de la rue Monge. Depuis lors, elles ont quitté le sol français, devenu, on le sait trop, inhospitalier pour les établissements religieux.

Digitized by Google

réorganisation. En 1672, Louis XIV confirma les dispositions contenues dans les lettres patentes de 1623, et y ajouta l'autorisation d'acquérir une maison qui servit de demeure et de collège à ces exilés. Quelques années plus tard, nous trouvons ces derniers installés rue des Carmes, dans le *Collège des Lombards*, établissement qui, fondé en 1334, pour onze boursiers originaires d'Italie, avait perdu toute importance et n'existait plus que de nom. Ils y sont soumis à un règlement composé de dispositions empruntées partie à leur règlement antérieur, partie à celui de l'établissement dont ils ont pris la suite. Le collège avait à sa tête deux proviseurs, originaires, l'un de la province d'Ulster, l'autre de celle de Munster. Ils étaient nommés par l'autorité diocésaine sur la présentation du prieur, du procureur, du chapelain et des trois plus anciens boursiers. Leurs pouvoirs étaient viagers ; en cas de conflit entre eux, l'Archevêque de Paris les départageait. Plus tard, et en vertu de modifications apportées au règlement en 1685 et 1717, deux nouveaux proviseurs furent institués et les titulaires de ces charges devaient être originaires l'un du Leinster, l'autre du Connaught. Ainsi, désormais, chaque province d'Irlande devait fournir un proviseur.

Sous l'autorité de ces directeurs, le prieur s'occupait spécialement des études, le procureur, des intérêts temporels ; le chapelain avait la direction des exercices religieux. Les boursiers devaient être clercs.

Le collège des Lombards n'était pas le seul établissement parisien donnant asile aux étudiants irlandais. Un abbé Bailly en avait fondé un autre et entre ces deux institutions s'élevèrent bien souvent des compétitions et des querelles dans le détail desquelles nous n'entrerons pas.

Nous n'avons pas de faits bien saillants à mentionner dans l'histoire de notre séminaire irlandais, au cours des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles. L'établissement dut atteindre un certain degré de prospérité puisque, au XVIII^e^ siècle, son personnel s'élevait au nombre de cent soixante-quinze personnes.

Nous avons parlé du danger que courut le collège écossais de perdre son autonomie au moment de l'expulsion de France de la Compagnie de Jésus et des réclamations que souleva le

Digitized by Google

projet de supprimer tous les collèges sans exercice, de réunir tous les boursiers dans un même établissement, de les diriger vers la carrière de l'enseignement et de pourvoir ainsi aux vides laissés par la disparition des Jésuites et nous savons que, grâce aux énergiques représentations de ses directeurs, eux aussi avaient réussi à le conjurer. A l'appui de leurs réclamations ils avaient fait valoir un argument qui jette un triste jour sur les conditions dans lesquelles les catholiques irlandais étaient obligés de vivre. Une législation barbare frappait d'amendes énormes, de la confiscation générale des biens et du bannissement perpétuel, les jeunes gens qui quittaient l'Irlande pour aller recevoir, chez une nation voisine, une éducation conforme à leurs croyances et aussi les parents qui les y envoyaient. La délation était encouragée par la perspective d'une part considérable dans le produit des confiscations. Aussi les catholiques cachaient-ils avec soin leurs démarches. Il règne « un profond secret, disaient les supérieurs du séminaire, tant sur les noms des sujets que l'on envoie que sur les mesures nécessaires pour leur procurer leur subsistance, et c'est à de si sages et si indispensables précautions que l'on est redevable de la conservation du catholicisme dans cette contrée. » Aussi les étudiants ne se font-ils pas « connaître dans les Universités sous leur véritable nom afin que leurs parents en Irlande soient moins exposés à être inquiétés ou poursuivis et qu'eux-mêmes aient plus de liberté de retourner dans leur patrie pour s'y livrer aux travaux du ministère et de la mission. » Il y aurait donc un danger évident à faire ou laisser connaître les noms des jeunes Irlandais qui fréquentent l'Université de Paris; en ne les tenant point secrets, on attirerait infailliblement la persécution sur leur famille et on leur fermerait à eux les portes de leur patrie. Pour le même motif, les noms des bienfaiteurs sont tenus secrets, eux aussi.

En outre, disaient les supérieurs, les étudiants irlandais doivent, leurs études terminées, retourner dans leur patrie pour y exercer le saint ministère. Les retenir en France pour y professer en remplacement des Jésuites expulsés, ce serait méconnaître absolument les intentions des fondateurs du séminaire et le but poursuivi par eux.

Digitized by Google

Fils d'une nation opprimée, les Irlandais saluèrent avec enthousiasme l'aurore de la Révolution française. Ils crurent sincèrement qu'une ère nouvelle se levait sur l'humanité, ère de liberté et de fraternité universelle qui, tôt ou tard, amènerait l'affranchissement de leur malheureuse patrie. Aussi voyons-nous les clercs et les écoliers de la rue du Cheval-Vert (1) offrir à la nation, en don patriotique, leur argenterie et les ornements de leur église. Ils chargent Lally-Tollendal, député de Paris, le fils de l'infortuné gouverneur des Indes, qui est d'origine irlandaise, d'exprimer leurs sentiments à l'Assemblée nationale. « Ils me marquent, dit celui-ci, dans la séance du 8 octobre 1789, que leur offrande leur a paru trop modique pour qu'ils osassent l'adresser directement à votre président. C'est en effet le denier de la veuve ; mais ils donnent plus que ceux qui donnent beaucoup, car ils donnent tout ce qu'ils ont. Ils me marquent encore que, dans leur pauvreté, ils se trouvent heureux d'offrir à la France ce faible tribut de la reconnaissance qu'ils doivent à ses bienfaits. Je connais leurs cœurs, Messieurs, je garantis leurs sentiments et je les partage. »

Bientôt, pourtant, il fallut ouvrir les yeux, voir le péril qui menaçait les institutions religieuses et s'efforcer d'obtenir que rien ne fût changé dans l'existence et l'organisation du séminaire irlandais. Plusieurs mémoires furent adressés au comité ecclésiastique de l'Assemblée nationale. On y insistait d'abord sur l'avantage politique que la France trouverait à continuer à attirer les étudiants irlandais. L'Irlande était présentement asservie par des « étrangers usurpateurs », mais lorsque « le soleil qui brille sur l'horizon de France » viendrait éclairer les contrées voisines, lorsque les étudiants irlandais auraient rapporté dans leur pays les principes de liberté puisés à leur source, elle parviendrait peut-être à secouer un joug odieux. L'Angleterre en serait grandement affaiblie et la « France n'aurait plus rien à redouter de sa

(1) La maison de la rue du Cheval-Vert était une dépendance de la maison de la rue des Carmes. Elle était occupée par les jeunes Irlandais non encore engagés dans les ordres. Elle est aujourd'hui le siège du séminaire irlandais lui-même.

Digitized by Google

rivale qui serait humiliée sans coup férir ». Un second argument, plus concluant que le premier, était fondé sur la nécessité de ne point bouleverser, en y introduisant des nouveautés fâcheuses, une institution qui fonctionnait d'une manière satisfaisante.

Nous savons que les directeurs du collège écossais avaient, eux aussi, présenté leurs observations tendant à ce qu'aucune atteinte ne fût portée à l'existence et aux droits de leur établissement et que l'ambassadeur d'Angleterre appuya leurs réclamations. Les Irlandais s'abstinrent de solliciter l'intervention de ce représentant du gouvernement anglais. Ils préféraient « se reposer » sur la loyauté de la nation généreuse « qui leur avait accordé, depuis près de deux siècles, des asyles dans les villes de Paris, Nantes, Bordeaux, Toulouse, et Douai. »

Ils furent bientôt rassurés, au moins pour le moment, car le 6 octobre 1790, l'Assemblée déclara, nous le savons, que tous les établissements religieux fondés en France par des étrangers, continueraient à subsister comme par le passé, à jouir de leurs biens et à les administrer.

Nous avons vu les religieuses bénédictines accueillir dans leur chapelle Notre-Dame de Bonne-Espérance les catholiques fidèles qui, refusant d'adhérer au schisme constitutionnel, recherchaient les offices célébrés par les prêtres non assermentés, et nous avons dit que ce fait n'avait été l'occasion d'aucune scène de violence populaire. Il n'en fut pas de même aux abords de l'ancienne église des Théatins et de plusieurs chapelles de couvents ; il n'en fut pas de même au séminaire irlandais. Le dimanche 25 septembre 1791, les personnes qui sortaient d'une messe célébrée dans la chapelle de la rue des Carmes, furent poursuivies, huées et maltraitées par des individus postés dans un cabaret voisin. Le supérieur (1), J.-B. Walsh se plaignit énergiquement dans une lettre adressée à la municipalité. Ch. Kearney, supérieur de la maison de

(1) Le système des quatre proviseurs avait été supprimé en 1787 et, depuis lors, le collège était dirigé par un supérieur assisté de deux préfets.

Digitized by Google

la rue du Cheval-Vert, se plaignit aussi de violences analogues qui s'étaient produites, le même jour, auprès de son établissement. Emu de ces plaintes, le Directoire du département de Paris se hâta de prendre un arrêté « mandant à la municipalité de veiller à ce qu'il ne fût plus à l'avenir porté aucune atteinte à la liberté religieuse. »

Mais la France n'offrait plus de ressources pour l'étude des sciences sacrées, l'enseignement de la théologie n'était plus donné à Paris qu'au Grand Séminaire qui était tenu par les constitutionnels. Il est probable qu'en face de cette situation, les prêtres du collège de la rue des Carmes furent contraints d'interrompre leurs études et retournèrent en Irlande. Les jeunes gens de la rue du Cheval-Vert ne s'éloignèrent pas, mais plusieurs d'entre eux, changeant de direction, entreprirent l'étude de la médecine. Nous savons qu'ils n'étaient pas engagés dans les ordres. Les deux supérieurs Walsh et Kearney ne s'éloignèrent pas non plus.

Après l'occupation de Toulon par les Anglais et en vertu du décret du 7 septembre 1793, tous les sujets anglais furent appréhendés au corps et leurs biens déclarés confisqués. Walsh fut détenu nous ne savons dans quelle geôle. Kearney, déjà arrêté et plutôt, semble-t-il, en raison d'une succession qu'il aurait touchée et que la République réclamait, que pour des motifs d'ordre politique, fut détenu avec ses étudiants et un certain nombre de Français, dans la maison de la rue du Cheval-Vert. Ceux de ces prisonniers qui étaient sujets anglais durent recouvrer leur liberté dans le courant de l'an III et un arrêté spécial les remit en possession de leurs biens.

Mais à eux comme aux membres de toutes les communautés dont nous nous sommes déjà occcupé, le Directoire opposa le décret du 13 pluviôse an II, et il ordonna à la régie des domaines de prendre possession des propriétés appartenant au collège irlandais. Mais alors les administrateurs du Prytanée français s'avisèrent de les réclamer ainsi que celles du collège écossais. Ils s'appuyaient sur la loi du 25 messidor an V qui avait attribué à leur établissement d'instruction les débris des propriétés des anciens collèges français. Le Conseil des Cinq-Cents leur donna satisfaction le 13 brumaire an VIII.

Digitized by Google

Walsh ne se découragea pas. Il fit preuve, ainsi que le représentant des Ecossais, d'une ténacité que le succès finit par récompenser. Le gouvernement issu des événements de brumaire, accepta ce qu'avait fait le gouvernement précédent, mais en réservant dans le prytanée un certain nombre de bourses aux jeunes gens originaires d'Ecosse et d'Irlande. Son arrêté n'était pourtant que provisoire et un nouvel arrêté (19 fructidor an IX) rendit aux établissements irlandais et écossais de Paris les biens et revenus dépendant de leur dotation et non aliénés. Il en confiait l'administration à leurs supérieurs respectifs sous le contrôle d'un Comité de surveillance ou *bureau gratuit* dont tous les membres étaient désignés par le pouvoir exécutif. On fondit alors (vendémiaire an XI) en un même établissement tous les collèges irlandais et écossais qui existaient en France. Dans la suite, on incorpora au nouvel institut, installé rue du Cheval-Vert, les Anglais qui se destinaient à l'état ecclésiastique et qui apportèrent au fonds commun ce qui subsistait encore des revenus des collèges de leur nation établis autrefois à Louvain, à Saint-Omer, à Douai, et à Paris. Walsh fut placé à la tête de la nouvelle maison et Henri Parker, ancien prieur des Bénédictins de Saint-Edmond, le seconda dans sa tâche.

Après la chute de l'Empire, chacune des nationalités reprit son indépendance. Mais les Irlandais seuls se trouvèrent assez nombreux et assez bien dotés pour conserver un séminaire autonome. Il s'est maintenu depuis et est toujours florissant.

***

SÉMINAIRE ANGLAIS

Un prêtre anglais dont nous avons déjà écrit le nom à propos des chanoinesses de Saint-Augustin, Miles Pinckney, plus connu sous le nom de Thomas Carre, avait installé, en 1668, dans une petite maison contiguë au couvent des Augustines, trois confrères anglais désireux de faire les études nécessaires pour l'obtention du grade de docteur en théologie.

Digitized by Google

Quelques années plus tard, un des ecclésiastiques qui avait fait partie de ce groupe, Jean Betham, reprit l'œuvre à peine ébauchée de Thomas Carre et résolut de l'asseoir sur des bases solides.

L'agrément de Louis XIV fut facilement obtenu. Au mois de février 1684, le roi louait les requérants, Jean Betham et quatre autres prêtres anglais, de leur dessein d'établir, à Paris, une communauté où des ecclésiastiques de leur nation approfondiraient les sciences sacrées et se mettraient en état de travailler efficacement à « maintenir les catholiques dans la pureté de leur foi et à la conversion des hérétiques », les déclarait aptes à acquérir les fonds, domaines et autres biens nécessaires pour son existence, à recevoir donations et legs et reconnaissait à ladite communauté les droits dont jouissaient les autres communautés de France. De son côté, l'Archevêque de Paris, Harlai de Champvallon ordonna une information qui aboutit à un rapport pleinement favorable et déclara que l'établissement projeté lui paraissait « d'une très grande utilité ». A son tour, le parlement, après une enquête approfondie, loua le projet dans l'arrêt qui enregistrait l'ordonnance royale (9 juin 1687). — A la suite d'incidents et de difficultés dans le détail desquels il ne serait guère utile d'entrer ici, les lettres patentes de Louis XIV furent de nouveau enregistrées, en septembre 1740, par la Chambre des Comptes.

Mais, dès 1685, Jean Betham avait fait donation au séminaire créé par lui, « d'une maison, jardin et lieux en deppendans », situés rue des Postes, et d'une rente de 2.000 livres. Dans l'acte même de donation, il avait inséré des dispositions où il exprimait ses volontés formelles sur l'organisation du séminaire. La maison était destinée à recevoir quatre jeunes gens nés en Angleterre, de parents anglais, et ayant le désir d'arriver au grade de docteur en théologie, à l'Université de Paris. On voit que les débuts étaient modestes. Plus tard, Betham fixa à douze le nombre des étudiants qui pourraient être reçus dans la maison, quand les ressources se seraient accrues.

Il se réservait jusqu'à sa mort la direction et l'admi-

Digitized by Google

nistration du séminaire ainsi que la désignation des étudiants à admettre. Après lui, il confiait sa fondation à des ecclésiastiques séculiers et, pour des raisons que nous n'apercevons pas, il en écartait résolument les réguliers. Pour la surveillance des biens et des affaires temporelles, il désignait le curé de Saint-Etienne-du-Mont et le président du collège de Douai.

Betham comptait au nombre des chapelains et prédicateurs ordinaires du roi Jacques II. Après la révolution de 1688, il suivit son maître en exil et se partagea entre ses fonctions de précepteur du prince royal et sa charge de supérieur du séminaire. Il mourut en 1709, laissant tout son avoir à l'établissement qu'il avait créé.

Sous son inspiration, des statuts avaient été rédigés pour ce séminaire, mais ils ne nous sont point parvenus,

J. Betham n'avait pas rêvé pour son institut de bien hautes destinées. Ses modestes espérances ne se réalisèrent même pas entièrement. En 1756, il avait six élèves dont trois boursiers. La situation financière était gravement compromise par l'imprudence de son précédent supérieur.

A la fin de 1789 ou au commencement de 1790, le supérieur alors en exercice, adressa à l'Assemblée nationale une réclamation dont l'objet était de prouver que l'établissement dont il avait la direction, ne devait pas être rangé dans la catégorie des biens ecclésiastiques qui venaient d'être déclarés mis à la disposition de la nation. Formé de biens qui ne dérivaient ni directement ni indirectement de la nation puisqu'ils émanaient du fondateur ou de la générosité des catholiques anglais, il ne tombait pas sous le coup des décrets rendus ou à rendre sur ce sujet.

Il fut néanmoins confisqué lorsque la Convention prononça la mise sous séquestre des propriétés britanniques. Déjà, très probablement, les élèves avaient quitté la France faute de pouvoir y continuer leurs études. Les biens séquestrés furent restitués en vertu d'un arrêté du bureau du domaine national en date du 3 frimaire an IV. Puis, nouveau séquestre prononcé par le Directoire en vertu du décret du 13 pluviôse an II, mais, en fait, l'immeuble de la rue des Postes ne fut pas vendu et lorsque le gouvernement consulaire eut reconnu que les an-

Digitized by Google

ciens collèges destinés aux sujets de la Grande-Bretagne devaient, pour que les intentions des fondateurs ne fussent pas méconnues, conserver une certaine autonomie et posséder une administration indépendante et qu'il réunit les étudiants anglais, écossais et irlandais dans une même institution, les biens du séminaire de Betham furent attribués au nouvel établissement ainsi créé. Après la chute de l'Empire, chacune de ces trois nationalités reprit son indépendance et les revenus des propriétés d'origine anglaise, administrés sous le contrôle de l'Etat, servirent et servent encore à entretenir, dans les séminaires français, et notamment dans celui de Paris, un certain nombre de jeunes Anglais se préparant au ministère sacerdotal.

Tel est, aussi fidèlement analysé qu'il nous a été possible, l'ouvrage de M. G. Daumet. Les amis de l'*Université catholique* se joindront, je l'espère, à celui qui écrit ces lignes pour remercier l'auteur d'avoir, au prix de longues et patientes recherches, mis en lumière tout un ordre de faites peu connus mais très intéressants pour l'histoire religieuse de la France et de l'Angleterre.

Ch. de LAJUDIE.

Digitized by Google

LA SECRÉTAIRERIE D'ÉTAT

DU SAINT-SIÈGE

De toutes les institutions imaginées pour gouverner l'Eglise, voici la plus importante : le ministère par excellence de cette Société qui forme une monarchie absolue, maîtresse des destinées spirituelles de trois cents millions d'hommes. En dehors même de l'Eglise, elle occupe un rang d'honneur parmi les créations politiques analogues. Son passé, de trois siècles, pèse d'un grand poids dans les annales de l'histoire ; son activité moderne est plus rayonnante encore. Précisément parce qu'elle représente la monarchie pontificale, qui est celle des âmes, de toutes les âmes, elle a cette singulière fortune, en apparence contradictoire, d'être tout à la fois aristocratique et populaire, de traiter avec les Chancelleries et de parler directement aux masses, d'incarner, suivant la meilleure formule, la plus haute autorité qui existe et de s'inspirer des besoins des foules. Aussi bien, est-elle par son objet et ses moyens, étroitement mêlée à la vie des nations, au jeu des intérêts moraux et mêmes politiques, au mouvement de la pensée, aux directions sociales. La méconnaître, sous n'importe quel prétexte, est, de la part d'un gouvernement, particulièrement du gouvernement d'un pays chrétien, pire qu'un crime, c'est une faute, car il gêne son action au dehors, perd de ses moyens d'influence, et, au dedans, il trouble la vie de ses sujets.

Digitized by Google

Premier organe du gouvernement pontifical, la Secrétairerie d'Etat réfléchit, traduit, exprime en tous ses contours et dans ses multiples formes, dans les principes généraux et dans les détails d'exécution, l'action personnelle du Pape sur le terrain des doctrines, des mœurs publiques et privées, des pratiques religieuses.

Et c'est pourquoi son union intime avec le Saint-Siège se marque dans tous les phénomènes de son existence. Seule, de tous les ministères ecclésiastiques, elle est installée au Palais Apostolique. C'est là que son Chef, le Cardinal Secrétaire, habite en permanence ; là que se trouvent ses archives, que s'opère la collaboration des cardinaux qui en sont les conseillers. Là, enfin, on voit défiler tout le long du jour, à travers ses solennelles antichambres, mais plus spécialement le soir, après l'*Ave Maria* romain, l'interminable théorie des diplomates, hommes politiques, hommes d'œuvres, dignitaires ecclésiastiques, écrivains, penseurs et tous autres qui ont affaire avec le Pape.

Pape et Secrétaire ne forment pour ainsi dire qu'une même personne. C'est ensemble, en parfaite communauté de vues, qu'ils gouvernent, le maître s'inspirant du serviteur, le serviteur s'efforçant de faciliter la tâche du maître. Donc, ensemble ils travaillent, confèrent, échangent leurs vues, les harmonisent, résolvent, décident, blâment ou approuvent, louent ou condamnent, et leurs décisions, souveraines et sans appel, s'en vont droit au but, soit directement, soit par l'intermédiaire de la Chancellerie ou des Congrégations.

On a trouvé piquant de mettre en parallèle le Secrétaire d'Etat avec un Président du Conseil des Ministres. Il y a plus de différences que de points de contact. Dans l'Eglise, il n'y a pas de Conseil des Ministres. Les Congrégations romaines, qui constituent les ministères ecclésiastiques, travaillent isolément. En outre, le Président du Conseil est responsable devant les Chambres et lié par la Constitution. Le Secrétaire d'Etat ne relève que du Pape, et comme le Pape, est dans l'Eglise, souverain absolu, il s'ensuit que pratiquement l'action de son Secrétaire est illimitée. Une ressemblance pourtant : Secrétaire et Président ont, chacun chez soi, la direction générale du

Digitized by Google

gouvernement et veillent à ce que dans les diverses administrations tout soit ordonné au but commun.

Il serait plus juste de comparer le Secrétaire à l'un des Chanceliers des empires d'Allemagne ou d'Autriche. Chancelier et Secrétaire ont le même genre de pouvoirs, ne dépendent que de leurs Souverains, sont comme le dédoublement de leurs personnes, gouvernent au dedans et dirigent la politique étrangère. Je ne sais si présentement, la tâche de diriger la politique étrangère ne l'emporte pas sur celle de gouverner au dedans ; elle est, en tout cas, plus brillante. Et c'est bien comme cela que l'on entrevoit le Secrétaire d'Etat. Assurément il gouverne, dans l'Eglise. Cependant il apparaît surtout comme l'intermédiaire du Pape pour ses relations avec les Etats. C'est le chef de la diplomatie pontificale, et quand il réussit dans ce rôle, nous l'admirons plus qu'un ministre civil, parce qu'il doit tout à son habileté personnelle, tandis que le ministre laisse toujours flotter, derrière ses formules polies, un vague bruit d'armées en campagne.

C'est donc sous la figure d'un premier ministre, chargé de la diplomatie, qu'il faut se représenter le Secrétaire d'Etat. Je parlerai de lui et de son office sous ce double aspect, et pour mieux expliquer son rôle, je décrirai aussi celui de ses agents diplomatiques. En d'autres termes, considérant les nonciatures comme dépendantes essentiellement de la Secrétairerie d'Etat, je traiterai des unes et des autres, dans leurs origines et dans leur organisation moderne.

Digitized by Google

PREMIÈRE PARTIE

I. LA SECRÉTAIRERIE D'ÉTAT [1]

CHAPITRE PREMIER

COMMENT S'EST FONDÉE LA SECRÉTAIRERIE D'ÉTAT

Les prédécesseurs du Secrétaire d'Etat : l'Archidiacre le Grand-Chancelier, le Camerlingue, le Cardinal-neveu. — La plaie du népotisme. — On l'extirpe en substituant au Cardinal-neveu le Secrétaire d'Etat. — Rôle et organisation de la Secrétairerie d'Etat à ses débuts. — Changements survenus au cours de son existence.

Le Secrétaire d'Etat ne date que de la fin du XVI^e siècle. Mais sa fonction de premier ministre remonte au début du moyen âge. Quatre personnages l'ont détenue avant lui :

(1) Sources : Bulles : *Non debet reprehensibile* 31 décembre 1487; Cherubini, Bullar., Rome, 1617, t. II, p. 382 et suiv. — *Romani Pontificis providentia*, avril 1589, *Ibid.*, t. II, p. 526. — *Romanus Pontifex*, 1^er avril 1678, Bullar. Taurin., t. XIX, p. 88-95. — *Romanum decet Pontificem*, juillet 1692, *Ibidem*, t. XX, p. 441. — Archives du Vatican, Archivio di Stalo, *Regesta*, t. MDXC, f° 333 et MDXCII, f° 1. — *Epistolæ ad principes*, t. XVII, XVIII, XXXVI.

Ouvrages : *Giovanni Carga*, Secretar. apostoliq. (XVI^e siècle), *Informazione del Secretario et Secretaria di Nostro Signore e di tutti gli Offizii che da quella dipendono*, publié dans Læmmer, *Monumenta Vaticana* historiam ecclesiasticam XVI sæculi illustrantia, Fribourg-en-Brisgau, 1861. — *De Luca* (cardinal, XVII^e siècle). Theatrum Justitiæ et Veritatis, relatio Curiæ romanæ, discur. — *Lunadoro*, Relazione della Corte di Roma, ouvrage publié sous Grégoire XV, en 1621. — *Plettemberg*, Notitia Curiæ romanæ, C. XIII, De Secretaria Apost. — *Th. Sickee*, Rœmische Berichte, I, Vienne, 1895. — *H. J. Thomaseth*, Die Register und Secretære Urbans V und Gregors XI. — *D. R. Ancel*, O. S. B. La secrétairerie pontificale sous Paul IV, dans Revue des Questions historiq., 1906, t. LXXIX. — *P. Richard*, Origines et développement de la Secrétairerie d'Etat Apostoliq., 1417-1823, Louvain, 1910. Bureaux de la *Revue d'Histoire ecclésiastique*.

Digitized by Google

l'Archidiacre, des origines à la fin du XI^e siècle ; le Grand-Chancelier, au cours des XII^e et XIII^e ; le Camerlingue de l'an 1274 à 1471, et le Cardinal-Neveu de l'an 1471 jusqu'à lui. Et comme il n'a fait en somme que les remplacer, les uns et les autres ayant été écartés par les papes, parce que leur institution avait dévié de son but, dire un mot de ce qu'ils furent, c'est préparer à comprendre ce qu'il est.

I

Partant de l'idée évangélique que le diaconat était avant tout un ministère d'administration, l'Archidiacre né au second siècle, au moment où le diaconat se développait, ne tarda pas à devenir une puissance dans l'Eglise. Il le fut à Rome plus encore qu'ailleurs, lorsque l'Edit de Milan eut donné la paix religieuse, rendu les biens ecclésiastiques, fait du pape l'égal de l'empereur. Les prêtres s'occupaient du spirituel sous la présidence de l'Archiprêtre. L'archidiacre, aidé des diacres, avait dans la main tout le temporel, le gouvernement proprement dit, hommes et choses, édifices et biens. Il recrutait et dirigeait les clercs, bâtissait églises, dispensaires, hôpitaux et écoles, choisissait le personnel qui y était attaché, avait la haute surveillance de la justice, la charge de rédiger les actes pontificaux, de conduire la Chancellerie, les notaires et diacres palatins, et quand le Patrimoine de saint Pierre fut créé, il ajouta à ses fonctions celles de surintendant civil et militaire. Enfin il dirigeait les rapports diplomatiques.

Tout cela normalement jusqu'au X^e siècle. A cette époque, l'Archidiacre vit se succéder sur le trône pontifical des papes jeunes, inexpérimentés, quelques-uns au-dessous de leur tâche. Il se mit à gouverner de lui même, à leur profit généralement, pas toujours cependant, et petit à petit, il se rendit presque indépendant. Ceci ne pouvait faire le compte d'un homme tel que Grégoire VII. Lui, qui était bien décidé à arracher des mains de l'empereur l'autorité pontificale qu'il détenait indûment par les élections, ne pouvait l'abandonner entre

Digitized by Google

les mains d'un simple ministre. Il savait trop, l'ayant exercée à ce titre, que ce n'était pas dans l'ordre. Il transforma de fond en comble la charge de l'Archidiacre, lui ôtant les unes après les autres ses diverses prérogatives. Ses successeurs continuèrent dans cette voie et finalement Alexandre III, vieux juriste non moins absolu que Grégoire VII, supprima la charge elle-même.

A ce moment et durant cinquante ans environ, il n'y eut plus de premier ministre. Le Pape faisait tout par lui-même, dans le Consistoire des cardinaux, nouvellement organisé, et les actes étaient entérinés par le Chef de la Chancellerie. Au début du XIII^e^ siècle, quand sous l'action d'Innocent III, l'Eglise eut conquis l'hégémonie de l'Europe, son organisme se transforma sur le modèle de l'Empire romain. Le Chef de la Chancellerie, jadis appelé simplement Primicier, fut qualifié de Grand-Chancelier et sa fonction prit grand éclat. Mêlé à tous les actes du règne, en vue d'en préparer le formulaire, et d'en assurer l'exécution, il joua le rôle de premier ministre sans en avoir le titre.

Il y fut supplanté — et ramené à son rôle de Chancelier en 1274, quand par la bulle « *Ubi periculum* » le pape Grégoire X eut décrété que le Camerlingue aurait pendant la vacance du Saint-Siège, la charge d'administrer l'Etat pontifical et de préparer le Conclave pour l'élection du pape futur. Dès lors, le Camerlingue, qui n'avait été jusque-là que ministre des finances, prit autorité sur l'ensemble du gouvernement. Il devint un véritable vice-roi, une sorte de maire du palais. Contribuant à faire nommer le Pape, il était naturel qu'il l'aidât à conduire son règne, d'autant mieux que pour cela, il n'avait qu'à continuer ce qu'il faisait pendant la vacance. Et ainsi le Camerlingue finit par avoir dans l'Eglise une situation exceptionnelle, une sorte de pouvoir autonome. En droit, il relevait du Pape ; en fait, il gouvernait, nommait aux emplois civils, et même à bon nombre, des ecclésiastiques. Longtemps, il sauvegarda les apparences de sujétion, eut l'air de prendre les ordres des Papes et les Papes le laissèrent agir tranquillement. Mais au début du XV^e^ siècle, le Sacré-Collège ayant, par suite des « Capitula-

Digitized by Google

tions » (1), qu'il faisait signer, pendant le Conclave, aux candidats à la Papauté, conquis une sorte d'émancipation, le Camerlingue passa, comme d'instinct, du côté des cardinaux, ses collègues, et tous ensemble, imbus de cette doctrine, alors professée partout, que le principat civil n'était pas la propriété exclusive du pape, moins aussi de l'Eglise romaine, dont ils étaient les représentants permanents, ils formèrent contre leur souverain une sorte d'oligarchie indépendante et quelquefois hostile.

La combattre de front n'était pas prudent, étant donné les idées et les mœurs de l'époque. La Renaissance commençait. Il fallait pourtant en avoir raison, ramener le Sacré-Collège et le Camerlingue à leur vraie place, relever contre cette nouvelle aristocratie féodale le principe monarchique. Ce ne pouvait être qu'un travail de longue haleine et d'action continue, une œuvre de tous les jours. Pour la mener à bon terme, le Pape avait besoin de collaborateurs dévoués et, parmi eux, d'un homme de premier plan, qui étant son bras droit, son ministre de confiance (2), reprendrait tout doucement au Camerlingue ses privilèges usurpés, remettrait le Sacré-Collège à sa place de conseiller. Dans une circonstance pareille, alors qu'il luttait contre les grands vassaux, le roi de Naples s'était tiré d'affaire par ce moyen et l'on avait son exemple encore présent à l'esprit. Mais où trouver cet homme? Par ce temps d'intrigues et de trahisons, les Papes estimèrent que ce ne pouvait être — du moins que ce serait plus sûrement — que dans leur propre famille. Les idées ont changé depuis et très heureusement. Et alors on vit s'introduire ce curieux usage qui voulait que chaque Pontife, à son avènement, appelât auprès de lui un sien neveu, à défaut de neveu, un parent qui en prenait le titre (3), l'agrégeât au Sacré-Collège et lui déléguât

(1) Voir là-dessus l'*Histoire des Papes* de L. Pastor, t. I, II, III, de l'édition française Furcy-Reynaud, et aussi le « *Tractatus de Concilio generali* », du Cardinal D. Jacobatius, qui écrivait vers 1550.

(2) C'est le Cardinal De Luca qui le nomme ainsi dans « *Relatio Curiæ romanæ* », Disc. VI, écrite au début du XVII^e siècle, tout près donc des événements.

(3) « Hinc propterea attumen consuerit personam secundum car-

Digitized by Google

ses pouvoirs sur le gouvernement, spécialement sur le gouvernement temporel. Les De la Rovere gardent dans l'histoire la responsabilité de cette institution. On sait que dans leurs armes parlantes, ils avaient un chêne. Pastor raconte (1) qu'à peine arrivés au trône, en 1471, avec Jean-François qui fut Sixte IV, celui-là même qui dort son sommeil de bronze dans la chapelle du Saint-Sacrement à Saint-Pierre, les parents accoururent se grouper à l'ombre du chêne, dont les branches laissèrent tomber sur eux des fruits d'or.

On en avait tellement sur le cœur des anciens abus que l'on ne remarqua pas qu'on allait les combattre par un autre. On ne vit que les avantages du nouveau système, tant et si bien que les Médicis, pourtant de fins politiques, l'adoptèrent en succédant aux De la Rovère. Mieux encore, il entra si avant dans les mœurs que lorsque, en 1550, Jules III monta sur le trône, n'ayant pas de parent apte à le servir, il adopta un étranger, à l'imitation de ce que faisaient autrefois les Césars, et son exemple fut suivi. L'adopté entrait de plein-pied dans la famille, et prenait, au Sacré-Collège, le titre cardinalice que possédait l'adoptant quand il n'était encore que cardinal.

Entre le nouveau venu et le Camerlingue, il était fatal que la paix fût précaire. Une lutte d'influence commença entre eux, en effet, courtoise presque toujours, piquée cependant de temps à autre d'incidents douloureux, qui dura jusqu'au milieu du XVIe siècle, où la victoire aidée discrètement par le Pape, abandonna définitivement les fanions du Camerlingue. Dès lors, le Camerlingue n'eut plus de pouvoirs que pendant la vacance et c'est encore vrai de nos jours.

nem magis conjunctam, cui cardinalis nepotis vocabulum dari solet. Atque, ubi casus præbeat quod Pontifex nullum habeat per agnationem vel cognationem conjunctum, tunc alium affinem, vel extraneum assumere solet, quem in propriam cooptat familiam, eique tribuit illam denominationem quam ipse in statu cardinalitio habebat, dum experientia docuit congruum esse ut iste fiduciarius minister deputetur ; unde propterea bonus quidem et commendabilis est stylus in genere ; quando quidem tamen parum commendabilis esse solet, ob aliqua accidentia, quæ ex humanâ conditione vel fragilitate resultans. » De Luca, *op. cit., loc. cit.*

(1) L. Pastor, *Histoire des Papes*, Edition française, Furcy-Reynaud, t. IV, p. 213 et ssqq.

Digitized by Google

Lutte longue, disais-je, parce que les papes ne voulurent pas, au moins au début, restreindre, par un écrit, les attributions camérales, ni délimiter celles du nouveau ministre. Le bien de la paix demandait, croyait-on, que l'on comptât, pour tout arranger, sur le temps et sur l'habileté des cardinaux neveux.

Dans le fait, le Cardinal-Neveu finit par dominer, à lui tout seul, la situation. Logé au Palais, en contact perpétuel avec le Pape, il en reçut l' « *Oraculum vivæ vocis* » qui l'assimilait à lui pour le commandement. Il apparut alors aux yeux de tout le monde comme le maître nouveau avec qui il faudrait compter désormais. Cardinal-Maître, ce fut même bientôt le titre qu'on lui donna dans le public. Les nonces commencèrent, parce que, les premiers, ils remarquèrent son autorité dans les affaires diplomatiques, puis le peuple se joignit à eux, et pendant plus de deux siècles, de 1471 à 1692, l'on ne parla à Rome que du Cardinal-Maître, *Il cardinal-padrone.* On pense bien que ce n'était pas là son titre légal. Peut-être même y avait-il à le prononcer quelque manque de respect pour le Pape, mais à Rome, on sait tout dire et il faut tout entendre comme on le dit.

Officiellement, le Cardinal-Neveu était qualifié de « *Surintendant général,* ou encore de premier ministre.

Surintendant général, il l'était surtout vis à vis de l'Etat pontifical. Il en dirigeait les divers ministères : les Congrégations de la « *Consulta* », du « *Bon gouvernement* », des « *Eaux* », de la *Flotte,* des *Subsistances,* de l'*Edilité et des voies,* des *Frontières,* des *Barons,* des *Monts-de-Piété.* Il tenait en mains tous les fils de la diplomatie, recevait les ambassadeurs, envoyait les nonces, leur donnait les instructions d'usage, se tenait à la droite du Pape dans les audiences, l'y remplaçait à l'occasion, parlait en son nom et comme Vicaire, suivant le terme des légistes du temps (1). Enfin il était maître de la justice et nommait à tous les emplois, même aux charges vé-

(1) « Hujus primi ministri (Superintendentis) munus jurisdictionale seu publicum cum actuali alicujus vicariæ jurisdictionis et potestatis etiam forensis, principaliter versatur circa regimen dominii seu principatus temporalis. » De Luca, *op. cit., loc. cit.*

Digitized by Google

nales. A son titre de surintendant de l'Etat, il joignait celui de Légat d'Avignon et de Fermo. Un vice-légat le représentait sur les bords du Rhône, un gouverneur à Fermo. En droit strict, ses pouvoirs ne s'étendaient pas sur l'administration intérieure de l'Eglise, laquelle était faite par les Congrégations, la Chancellerie, la Daterie et le Secrétairiat des Brefs. Mais comme il devait la représenter diplomatiquement devant les Etats, il avait forcément son mot à dire sur tout ce qui la concernait et le pape ne prenait aucune mesure importante sans lui. Ses revenus étaient en rapport avec ses titres. Il les tirait des abbayes dont il était commendataire, des provinces dont il était légat, du trésor pontifical qu'administrait le Camerlingue. Tant de richesses feraient aujourd'hui scandale. Mais dans ce monde de la Renaissance, elles n'étonnaient personne. Les cardinaux faisaient figure de princes et, parmi eux, le Cardinal-Neveu apparaissait en Europe, comme le premier des princes royaux.

L'institution vécut ainsi deux siècles environ, le premier, dans une prospérité toujours croissante ; le second, dans une décadence qui finit par la chute.

II

Elle périt de l'excès même de sa puissance, des abus où elle entraîna le népotisme, et de ses débris se forma la Secrétairerie d'Etat. C'est parmi les collaborateurs du Cardinal-Neveu que grandit celui qui devait le supplanter.

Entre autres groupes d'employés qui se mouvaient dans l'orbite du Cardinal-Neveu se trouvait celui des *Secrétaires apostoliques*.

C'est aux papes d'Avignon que se rattache l'institution des Secrétaires apostoliques. Il y avait bien déjà en ce temps-là une Chancellerie, et par conséquent des secrétaires. Mais en dehors de ces agents qui faisaient les écritures publiques, les papes voulurent en avoir quelques-uns qui seraient attachés à leur personne, spécialement pour leur correspondance

Digitized by Google

avec les souverains. Les nouveaux venus s'appelèrent *Secretarii papæ* et, à raison de la discrétion qui leur était imposée, on nomma leur assemblée, le cabinet secret, *Camera secreta.*

Le cabinet secret s'agrandit considérablement après le retour d'Avignon, particulièrement sous l'action de Martin V. On lui donna à faire non plus seulement les lettres privées, mais tous les actes diplomatiques, un bon nombre même d'administratifs, et dès lors la qualification de cabinet secret ne lui convenant plus, on le désigna par celle de Collège des Secrétaires Apostoliques. A la fin du XVe siècle, le Collège, mis sur le même rang que les grands services de la Chancellerie, de la Chambre Apostolique, de la Daterie, comprenait trente membres (1), et c'était un honneur très envié que d'en faire partie. Les humanistes les plus en renom, Poggien, Bembo, Sadolet, Bibbiena y étaient inscrits, et comme d'ailleurs, suivant l'usage du temps, la charge de Secrétaire était vénale, les fils des grandes familles l'achetaient à deniers comptants, de neuf à douze mille écus.

Les Secrétaires avaient à travailler, les uns aux lettres dites secrètes, les autres aux lettres curiales ou administratives, ou bien à la rédaction des minutes pour les Brefs. En outre, c'était généralement dans leur Collège que le pape prenait son secrétaire particulier, qualifié, dans les documents tantôt de Secrétaire intime, tantôt de Secrétaire majeur (2). Enfin, quelques-uns étaient attachés au Cardinal-Neveu.

Les Secrétaires du Cardinal-Neveu ne tardèrent pas à se détacher des autres et prirent le titre de « Secrétaires d'Etat » (3) leur maître étant ministre d'Etat. Ils devaient finir, du reste, par se trouver seuls des anciens Secrétaires apostoliques, avec les Secrétaires des Lettres aux Princes et des Brefs. Le Collège, tombé en décadence, fut supprimé en 1678 par Innocent XI. Quoique variable au gré du Cardinal-Neveu, le nom-

(1) Bulle « non debet reprehensibile (31 décembre 1487) d'Innocent VIII.

(2) Regesta Vatican., t. DCCVI-DCCCLXXXII et Diariium de Burkhart., t. IV.

(3) V. « *Relazioni diplomasiche* » des Ambassadeurs de Venise près le Saint-Siège, Archivio di Stato, t. I, recueil du XVIIe siècle.

Digitized by Google

bre des Secrétaires d'Etat ne fut jamais grand ; quatre, six, huit, on ne s'écarta guère de ces chiffres. Au début de l'institution, ils étaient égaux, entre eux, indépendants les uns des autres, ayant chacun sa fonction propre, dont il n'était comptable que devant le Maître. Mais sur la fin du XVI^e siècle, sans que l'on puisse donner une date plus précise, car il n'y eut pas d'acte enregistré sanctionnant cette innovation, on voit apparaître parmi eux un Chef, une sorte de directeur général qui distribue la besogne, centralise les travaux et même donne l'impulsion à tout le corps. Ceci se produit sous l'action des nécessités pratiques, le Neveu se montrant incapable de diriger tout seul ou se laissant absorber par les fêtes et la représentation. Vient, à ce moment Grégoire XIII (1572-1585). Il n'aime guère le népotisme. Il sait ce qu'on en dit depuis quelque temps, et, du reste, il l'a vu à l'œuvre. Il n'ose pas aller jusqu'à le détruire radicalement, mais s'il laisse au Neveu ses distinctions habituelles, il réduit son rôle à celui d'un haut contrôleur d'Etat. Quant aux affaires de l'Eglise, il traite directement avec les Congrégations existantes celles qui sont de leur ressort et, pour les affaires diplomatiques, il en confie le soin au cardinal Ptolemée Gallio, de Côme (1).

Un Cardinal, directeur de la diplomatie, veillant sur les rapports de l'Eglise avec les divers pays du monde, conduisant les nonciatures, répondant aux ambassadeurs, négociant des traités, n'y avait-il pas là l'essentiel de la Secrétairerie d'Etat? Et que lui manquait-il pour acquérir sa forme définitive, sinon qu'elle fût débarrassée de la tutelle du Cardinal-Neveu, lui prît le reste de ses fonctions, c'est-à-dire l'autorité sur le gouvernement intérieur de l'Eglise et sur l'Etat? Ceci ne pouvait tarder de venir; la logique du principe y menait tout droit.

Cependant, ce ne fut pas avec les successeurs immédiats de Grégoire XIII qu'on le vit arriver. Sous les règnes de Grégoire XIV, de Clément VIII et surtout pendant le pontificat d'Urbain VIII (1622-1644), les Neveux redevinrent plus puissants qu'ils ne l'avaient jamais été et les Secrétaires d'Etat,

(1) Cf. Epistola ad principes, Archiv. Vatic., t. XVII et XVIII.

Digitized by Google

bien qu'ils fissent véritablement la besogne, ne furent que leurs très humbles serviteurs.

Mais Innocent X, un Pamphyli (1644-1655) avait sur le népotisme, de plus en plus détesté, les mêmes idées que Grégoire XIII. S'il n'eut pas plus que lui le courage de le détruire, à cause des intrigues de famille qui pesaient sur lui, il n'entendit pas le laisser gouverner. Il confia les affaires diplomatiques au cardinal Jean-Jacques Pancirolo et le soutenant de sa personne contre les menées de sa propre maison, il lui assura une autonomie de fait. Du reste Pancirolo était homme à se défendre et il faut ajouter que les neveux Pamphyli manquaient d'expérience, pour ne pas dire plus. A Pancirolo succéda Fabio Chigi, un diplomate consommé et celui-là aussi eut le talent de soustraire à la domination du Neveu l'Office qu'on lui avait confié. Devenu pape sous le nom d'Alexandre VII (1655-1664), Chigi choisit comme Secrétaire un homme illustre, Jules Raspigliosi, ancien nonce en Espagne, ancien préfet de Rome, le futur Clément IX.

Ce ne fut pas pour la naissante Secrétairerie d'Etat un mince avantage que deux de ses premiers titulaires devinssent ainsi Chefs de l'Eglise. Outre qu'ils donnaient un grand lustre à la fonction, ils ne pouvaient manquer de la favoriser. Dépendant apparemment du Neveu, le Secrétaire d'Etat était en réalité une autorité égale. On s'habituait peu à peu à voir ces deux puissances vivre côte à côte et les sympathies pour la seconde s'accroissaient de jour en jour de tout ce que perdait la première. Celle-ci eut néanmoins un regain de vie, sous le pontificat de Clément IX (1670-1676). Ce pape octagénaire adopta toute la famille du mari de sa nièce, les Albertoni Paluzzi qui ajoutèrent à leur nom celui d'Altieri et, pendant six ans, les Secrétaires d'Etat, Borromée et Nerli ne furent que les sous-ordres du cardinal-neveu Paluzzo Paluzzi. Mais tels furent alors les abus commis par tous ces adoptés, si fortes les clameurs d'indignation, si lourdes les fautes politiques, qu'au Conclave qui suivit la mort de Clément, les cardinaux demandèrent aux candidats à la papauté l'engagement d'abolir entièrement le népotisme. Innocent XI sorti

Digitized by Google

de leurs votes dans ces conditions ne faillit pas à sa promesse. Dès son exaltation, il déclara qu'il ne voulait aucun des siens dans le Sacré-Collège, encore moins de Cardinal-Neveu et il donna la Secrétairerie d'Etat en toute autonomie au cardinal Cibo. Une autre mesure acheva de mettre la Secrétairerie en pleine lumière : ce fut la suppression du Collège, devenu inutile des Secrétaires Apostoliques. Le décret rendu le 1er avril 1678 (1) ne gardait que le Secrétaire des *Brefs* et celui des *Lettres aux princes*. De la sorte la Secrétairerie d'Etat se dégageait entièrement de ses origines et pendant que le corps, dont elle avait été un membre, disparaissait, elle assurait sa vie propre et remplaçait ce qui s'en allait.

Il ne restait plus pour lui donner son entier développement qu'à mettre dans le droit ce qui était dans les faits : décréter l'abolition du népotisme. Ce fut l'œuvre du pape Innocent XII. La bulle (2) qu'il publia à cet effet, le 23 juin 1692, déclarait que le népotisme ne devait plus d'aucune manière, être toléré dans l'Eglise comme institution de gouvernement ; défendait d'avoir la moindre préférence dans les nominations, pour les neveux des papes ; leur assignait toutefois, en vue de les aider à subsister honorablement, une rente de douze mille écus, et leur interdisait d'essayer à l'avenir, d'user de leur parenté pour revenir au pouvoir, leur charge passant au Secrétaire d'Etat. Elle eut un immense retentissement, et à part trois incursions que fit encore le népotisme au XVIIIe siècle sous Clément XI, Clément XII et Pie VI, elle obtint le résultat désiré.

Ainsi la Secrétairerie d'Etat qui n'avait d'abord été qu'un rouage de la surintendance du Cardinal-Neveu, qui l'avait suppléé ensuite pour moitié à partir du pontificat de Grégoire XIII, en 1572, qui avait enfin, à diverses reprises, depuis Innocent X, affirmé près d'elle son autonomie propre, finissait par prendre entièrement sa place en 1692.

(1) Bulle : Romanus Pontifex, Bull. Taurin, t. XIX, p. 85.
(2) Romanum decet Pontificem, Bull. rom. Edit. de Turin, t. XX.

Digitized by Google

III

Il n'est pas malaisé, après cela, de dire ses pouvoirs et ses fonctions. Héritier du Neveu, le Secrétaire d'Etat avait à diriger la diplomatie et le gouvernement soit au civil, soit au spirituel. Les administrations politiques et judiciaires étaient dans sa main, notamment les Congrégations que j'ai citées comme relevant du Neveu, les Subsistances, les Eaux, La Flotte, le Bon Gouvernement, les Barons, les Monts-de-piété, les Frontières ; en plus, les préfets, le sénateur de la Ville, l'Edilité, les tribunaux de toute instance. Il présidait la *Consulta* qui était le Conseil d'Etat, la Congrégation du Comput, ou Cour des Comptes. Il était membre de droit des deux Signatures, la Signature de Justice, la Signature de Grâce, souveraines, chacune dans sa sphère. Il nommait aux emplois, même aux charges et dignités ecclésiastiques, possédait la légation d'Avignon et de Fermo, présidait la Congrégation, très riche, destinée à la gestion des biens, de Lorette, avait la qualité de grand-prieur de l'Ordre Souverain de Malte, rang au Sacré-Collège, la commende de la célèbre abbaye de Subiaco. Bref, pour tout résumer d'un trait, dans cette monarchie pontificale du XVII^e^ siècle, mi-civile et mi-ecclésiastiques, très centralisée et très absolue, il était premier ministre.

Un nombreux personnel, c'est le cardinal De Luca qui le dit (1) évoluait autour de lui : nonces, agents, secrétaires, commis, rédacteurs, expéditionnaires, courriers de cabinet.

Son premier collaborateur était qualifié de substitut, parce qu'il avait à le remplacer pendant ses absences, et même présent, dans les affaires de moindre importance. Entre autres fonctions, le Substitut avait à rédiger en langage secret au moyen d'une combinaison de chiffres et de lettres, les dépêches aux nonces et à traduire en clair leurs rapports, écrits

(1) Relatio Curiæ roman. Disc. VII, n° 3.

Digitized by Google

de la même manière. Il tenait la clef du Chiffre (1) et quand cette clef venait à s'égarer, autrement dit, quand il s'apercevait que le secret du style diplomatique avait été découvert, il devait très rapidement en trouver une autre. Et c'est là que son ingéniosité se donnait libre carrière.

Mais avant de passer dans la langue du Chiffre les dépêches étaient rédigées en clair, suivant un formulaire consacré par l'usage. Affaire des *Minutanti*, ou rédacteurs de minutes que cette besogne-là, et fort compliquée du reste, malgré l'habitude que l'on en avait. Le cardinal sort de l'audience pontificale où il a exposé au Pape les affaires en cours et fixé avec lui le sens des réponses à donner aux questions pendantes. Pour chaque sujet, il remet à ses *Minutanti* un sommaire écrit, qu'il complète d'explications utiles. Sur ce thème, une première rédaction est élaborée. Le cardinal y fait des retouches. Deuxième rédaction. D'ordinaire, elle est acceptée telle quelle. Quelquefois, il en faut une troisième. Enfin terminée, elle est remise au Substitut qui la met en chiffre, et en autant de copies qu'il y a de correspondants, de nonces généralement, cependant que l'original s'en va aux Archives. Des courriers spéciaux, dits courriers de cabinet, munis des franchises diplomatiques, portent les copies à destination. Chaque nonciature a son courrier. Il y attend, s'ils ne sont déjà prêts, les rapports et dépêches du nonce, et les rapportent à la Secrétairerie. Là, ces documents passent des arcanes du chiffre dans le langage courant et les réponses qu'ils comportent, étant préparées, ils s'en vont, eux aussi, dans les archives.

Les archives étaient sous la garde d'un Custode ou Conservateur. On les classait par groupes alliés ou sympathiques, par liasses d'une année et on les rangeait dans des armoires fermées, quelques-unes closes pour tout autre que le Custode, c'était l'*Archivio secreto*, quelques autres s'ouvrant, avec permission, à quiconque voulait les consulter. Les Archives existaient déjà quand se fonda la Secrétairerie. On y

(1) Le chiffre date du XIVe siècle. C'est l'Eglise qui en a introduit l'usage.

Digitized by Google

conservait les actes du cardinal-Neveu et même bon nombre de pièces plus anciennes. Elles augmentèrent plus rapidement que par le passé, à partir du XVII^e siècle, par suite de l'habitude que l'on prit d'écrire, pour toute question à traiter. Il y avait là la correspondance avec les nonces, les affaires intéressant à la fois l'Eglise et les Etats, la religion et la politique. Il y avait, en plus, tous les actes de nomination aux emplois civils et aux dignités ecclésiastiques, évêchés, abbayes, grands bénéfices canoniaux, donnés sous la forme de billets d'Etat. Très célèbres sont à Rome, les *biglietti di Stato* et que d'hommes, depuis des siècles, ont regardé vers le Vatican, attendant anxieusement le biglietto della Segreteria !

Assurément toutes les archives d'Etat sont intéressantes pour l'histoire. On s'accorde pourtant à reconnaître que celles-ci tiennent à ce point de vue, le premier rang ; elles plongent davantage dans le passé et traitent plus de questions. Léon XIII les a libéralement ouvertes au public, sauf quelques parties réservées comme il s'en trouve dans toutes les Chancelleries, et, depuis trente ans, les savants les mettent largement à profit. C'est un spectacle qui ne manque pas de sel que de les voir l'hiver pâlir, par centaines, sur ces papiers jaunis. La critique en sort triomphante, l'histoire aussi, et l'Eglise n'en paraît que plus belle.

Une fois constituée, la Secrétairerie d'Etat ne subit pas de transformations notables jusqu'au début du XIX^e siècle. A ce moment, les affaires étant devenues plus difficiles, plus nombreuses aussi par suite des changements que la Révolution française avait opérés un peu partout, Grégoire XVI, sur le rapport du cardinal Gamberini, l'un des plus grands organisateurs qu'ait eus la Papauté, dédoubla la fonction et créa deux Secrétaires d'Etat, l'un pour l'*Intérieur*, l'autre pour l'*Extérieur*.

Cette réforme ne dura que quelques années, exactement quatorze ans, de 1833 à 1847. En l'année 1847, Pie IX s'inspirant des conseils de Rossi, son homme de confiance, voulut moderniser son gouvernement. Il créa, un Conseil des ministres, tel qu'il en existait dans tous les Etats européens et le

Digitized by Google

mit sous la présidence du Secrétaire d'Etat, redevenu unique, comme avant Grégoire XVI. Le Secrétaire retrouva alors les anciens pouvoirs de ministre des Affaires étrangères et de chef du gouvernement intérieur.

La chute de l'Etat temporel lui a enlevé en 1870 tout ce qui concerne le gouvernement politique, mais ce qu'il a perdu de ce côté, il l'a gagné dans le domaine spirituel, car, depuis lors, l'Eglise s'est développée considérablement ; la Papauté a pris un prestige qui rappelle les grands jours de son histoire, tant et si bien que l'organisme de la Secrétairerie a dû être agrandi par Pie X.

(*A suivre.*) R. PARAYRE.

Digitized by Google

REVUE D'ÉCRITURE SAINTE

NOUVEAU TESTAMENT

I. Mgr Gutjahr a condensé dans un volume de 450 pages tout ce que nous savions de positif sur le Nouveau Testament sous les titres suivants : Histoire du canon, texte des livres néotestamentaires, les Evangiles en général, les Evangiles synoptiques, l'Evangile de saint Jean, les Actes des Apôtres, les épîtres de saint Paul, les épîtres catholiques, l'Apocalypse. Il a dit certainement l'essentiel sur chacun de ces livres et sur les questions qu'ils soulèvent, mais on aimerait à avoir quelquefois des développements plus étendus. Exemple : Après avoir réfuté en trois pages par des considérations générales les objections des rationalistes contre la valeur historique des évangiles, il établit celle-ci en six lignes : « Elle l'est par le caractère de leur exposé, le relief et l'unité de ce qu'ils contiennent, ainsi que par leurs auteurs qui sont des témoins oculaires et auriculaires ou des écrivains qui ont connu la vérité par des témoins oculaires et auriculaires, tous d'un beau caractère moral, qui ont signé leur témoignage par leur mort et qui ont voulu dire la vérité ». On avoue-

(1) *Einleitung zu den heiligen Schriften des Neuen Testaments.* Lehrbuch zunächst für Studierende der Theologie, bearbeitet von Dr J. S. GUTJAHR ; 3e Auflage, in-8°, XI, 467 pp. Graz, Styria. 1912.

Digitized by Google

ra que cette question d'une importance capitale est traitée avec trop de concision.

Observons cependant que ce Manuel pourra être complété au moyen des nombreux travaux que l'auteur indique en notes. Il est à croire qu'il a pensé que ses lecteurs ne savaient que l'allemand ou le latin, car on ne trouve mentionnés que les ouvrages en ces deux langues. En tout cas, il sera un guide très sûr, car il est strictement conservateur.

II. Le travail qu'a publié M. Leighton Pullan sur les évangiles s'adresse surtout aux laïques qui ne peuvent étudier les traités techniques. Ce n'est pas à dire qu'il est de la simple vulgarisation ; c'est plutôt un exposé des résultats acquis par la critique sur les évangiles canoniques avec les preuves qui appuient ces conclusions. Il sera donc un excellent guide, car l'auteur, tout en rappelant les hypothèses de la critique rationaliste, reste toujours conservateur dans ses conclusions.

Après avoir exposé rapidement comment s'est formé le canon des évangiles dans les deux premiers siècles, M. Pullan passe en revue les diverses hypothèses plus ou moins rationalistes qui ont été émises à leur sujet, puis il essaye de résoudre le problème synoptique, bien qu'il ne croie pas qu'on puisse jamais le résoudre complètement. Il constate d'abord que saint Luc et saint Matthieu contiennent des récits que l'on retrouve dans saint Marc et que, par conséquent ils ont dû lui emprunter. Tous deux racontent la naissance surnaturelle de Jésus, mais avec des détails différents, qui prouveraient qu'il reproduisent deux traditions différentes, dont l'une, celle de saint Matthieu, se rapporterait à Joseph, et l'autre, celle de saint Luc, à la Sainte Vierge. Ces deux récits doivent être attribués à ces deux évangélistes, car, ils possèdent toutes les caractéristiques de leurs écrits. Saint Matthieu s'est appliqué surtout à faire ressortir la nais-

(1) *The Gospels* by the Rev. LEIGHTON PULLAN, fellow and Tutor of St. John Baptist's College, Oxford ; in-8° ; VIII, 323 pp. Longmans, Green, 1912. Prix : 6 fr. 25

Digitized by Google

sance virginale de Jésus pour répondre aux calomnies des Juifs sur la Vierge Marie. L'objection que l'on tire du prétendu silence de saint Paul et de saint Jean sur la naissance surnaturelle de Jésus n'a aucune valeur. Si Paul ne la mentionne pas explicitement, il y fait une allusion transparente quand il affirme que tous les descendants d'Adam sont nés pécheurs, tandis que le Christ est né sans péché. Quant à saint Jean, il affirme la naissance virginale, au ch. 1, 13, de son évangile quand il dit : Il n'est pas né du sang, ni de la volonté de la chair, ni de la volonté de l'homme, mais de Dieu. Tel serait d'après M. Pullan, le texte original. Cette conjecture est très séduisante et elle s'appuie sur des Pères occidentaux, Tertullien et surtout saint Irénée qui cite ce texte dans la forme suivante : Is qui non ex voluntate carnis, neque ex voluntate viri natus est, filius hominis, hic est Christus, filius Dei vivi. Il nous semble cependant bien difficile d'admettre cette conjecture, car tous les manuscrits grecs lui sont opposés.

M. Pullan résume ensuite les résultats auxquels la critique est arrivée sur le problème synoptique. Les évangiles ont été écrits du vivant de ceux qui avaient vu et entendu le Christ. Les discours du Seigneur, incorporés dans les évangiles de saint Matthieu et de saint Luc, sont plus anciens que l'évangile de saint Marc. Ce dernier s'en est peu servi et son but a été probablement de les compléter. Au point de vue géographique, historique, politique, social, les synoptiques sont très exacts.

L'auteur examine ensuite le recueil de discours et essaye de le reconstituer, puis il démontre que ce sont des paroles authentiques du Seigneur.

Il examine alors chacun des synoptiques en particulier et discute les différentes questions qu'ils soulèvent. Il a un très bon paragraphe sur le prétendu « catholicisme » de saint Matthieu qui, d'après certains critiques, prouverait que cet évangile est d'époque plus récente qu'on ne le dit ordinairement. « La conception de l'Eglise que cet évangile nous présente, peut après tout, dit-il, être primitive et avoir été enseignée par le Christ. » Le texte sur la primauté de Pierre est basé sur une tradition authentique.

Digitized by Google

M. Pullan étudie enfin le IVe évangile ; il le compare aux synoptiques et conclut à son origine johannique et à sa valeur historique.

Cette brève analyse suffira à montrer tout l'intérêt de ce travail.

III. Dans une étude intitulée : *Sources des évangiles* (1). M. Fulliquet essaye de reconstituer les plus anciens documents écrits, rapportant les actions et les paroles du Seigneur, c'est-à-dire les documents qui ont servi de base à nos documents actuels. Il lui semble que l'hypothèse la plus probable est celle qui suppose deux documents primitifs : le Proto-Marc et les Logia de Matthieu. Pour avoir le Proto-Marc, il suffit de retenir les fragments qui se retrouvent à peu près identiques dans les trois synoptiques. Mais comme les évangiles ne présentent pas un même fragment de façon identique, il s'ensuit que le Proto-Marc ou « Mc^1 n'a été connu tel quel ni de Matthieu ni de Luc ni même de Marc. En effet, nous devons appeler Mc^2 un exemplaire de ce Mc^1, déjà remanié, retravaillé, celui qui a servi à notre Matthieu ; et pour retrouver ce Mc^2, il suffit d'isoler ce que Matthieu a de commun avec Marc, sans correspondance dans Luc. Et de même nous devons appeler Mc^3 un exemplaire de ce Mc^1, autrement revisé, celui qui a servi à notre Luc, et pour retrouver ce Mc^3, il faut isoler ce que Luc a de commun avec Marc sans correspondance dans Matthieu. Mais Mc^3 et Mc^2 avaient des parties communes, puisque certains fragments se retrouvent intacts ou analogues dans les trois synoptiques et ces fragments appartenant à Mc^1, constituent tout ce qui a survécu de Mc^1. Et notre Marc actuel doit s'appeler Mc^4 puisqu'il représente un dernier remaniement, renfermant, outre les parties qui remontent à Mc^1 certains textes de Mc^2 et d'autres de Mc^3, et enfin des fragments qui ne se trouvent ni en Matthieu, ni en Luc ou des abréviations ou résumés de portions originales de Matthieu ou de Luc. » Tout

(1) *Sources des Evangiles*, par G. FULLIQUET, professeur à l'Université de Genève; in-12, XI-254 pp. Genève, Kündig, 1911. Prix : 3 fr. 50.

Digitized by Google

cela paraît un peu compliqué, mais, au fond, revient à dire que les trois évangélistes ont utilisé des documents reproduisant la même catéchèse mais sous des formes différentes. L'auteur a seulement le tort de donner à cette catéchèse le sigle Mc, puisqu'elle n'est pas l'évangile qui porte le nom de Marc. En outre, dans la reproduction qu'il en fait ensuite, il suppose que les évangélistes l'ont traitée très librement, y ajoutant même des détails ou des faits qui n'étaient pas historiques.

Le second document que l'on retrouve dans les évangiles, c'est les discours du Seigneur que seuls Matthieu et Luc ont utilisés ; Marc ne les a pas connus. Il se compose des morceaux communs à Luc et à Matthieu. M. Fulliquet aurait dû dire que les deux évangélistes n'ont pas eu entre les mains ce document sous une forme identique. Il aurait dû aussi parler du document qui a fourni à saint Luc des actions et des paroles de Jésus, très importantes, que l'on ne trouve ni dans Matthieu, ni dans Marc.

Ce travail de M. Fulliquet est intéressant et offre quelques bonnes remarques qu'on devra retenir, mais nous ne pensons pas que, dans l'ensemble, il soit accepté des spécialistes. Ce genre de travail, malgré son apparence d'exposé objectif, laisse la porte ouverte à trop de conjectures et, en outre, il est basé sur une hypothèse qui n'est rien moins que certaine.

IV. Il y a longtemps que la question du but des paraboles évangéliques a été posée ; les Pères de l'Eglise s'en étaient déjà occupés. De nos jours, elle a été renouvelée et on y a joint la question de leur authenticité. MM. Jülicher et Loisy ont soutenu que les paraboles des évangiles synoptiques n'étaient souvent qu'une déformation des discours authentiques de Jésus. Pour résoudre ces deux questions, but et authenticité des paraboles, le P. Buzy étudie la nature et les propriétés de la parabole dans l'Ancien Testament, chez les

(1) *Etudes bibliques*. Introduction aux paraboles évangéliques, par le P. D. Buzy, des prêtres du S. C. de Jésus; in-12, xxiii-476 pp. Paris, Gabalda, 1912. Prix : 4 francs.

Digitized by Google

rabbins et dans les auteurs classiques. Il avait auparavant défini très nettement la parabole, comparaison développée, et l'avait distinguée de l'allégorie, série coordonnée de métaphores. De cet examen, il résulte que la parabole ou mâchâl dans l'Ancien Testament, n'était pas essentiellement énigmatique et que, quoique présentant des parties obscures, elle pouvait toujours être comprise par leur auditeur même non cultivé. De plus, on découvre dans ces anciennes paraboles le mélange de l'allégorie de la parabole.

Ces constatations permettent au P. Buzy de soutenir l'authenticité des paraboles évangéliques. L'allégorie n'est pas incompatible avec l'enseignement populaire et a pu être mélangée par Jésus lui-même dans les paraboles qu'il racontait au peuple. Dans l'Ancien Testament les esprits les plus sains, Jotham, Nathan, la femme de Thécoa associaient les deux genres, la parabole et l'allégorie, sans le moindre effort ni la plus légère emphase. Les rabbins ont agi de même. Quintilien déclare que la forme du discours la plus belle est celle qui résulte du mélange de la similitude, de l'allégorie et de la métaphore. Donc, aucun principe n'autorise *a priori* le rejet de tous les éléments allégoriques qui auraient pénétré dans les paraboles évangéliques.

Mais quel est le but que Jésus s'est proposé dans ses paraboles? Faut-il croire que Jésus le Messie Sauveur, ne parle en paraboles que pour obscurcir son enseignement sur le royaume de Dieu, endurcir le cœur de ses auditeurs, rendre impossibles leur conversion et leur salut. D'une étude approfondie des textes dans les trois évangiles synoptiques, le P. Buzy dégage les conclusions suivantes : Les paraboles comportaient un châtiment en ce qu'elles étaient obscures, et cette obscurité venait de ce que les paraboles se référaient par allusions extrêmement discrètes, à un concept du Royaume de Dieu qui, en des traits essentiels, ne correspondait pas au concept populaire. Elles sont un châtiment parce qu'elles sont incomplètes et obscures ; mais elles sont une miséricorde parce que, tout de même, elles contiennent une haute doctrine dont Dieu veut que la foule soit instruite ; elles sont une miséricorde conditionnée, parce que l'intelligence de cette doc-

Digitized by Google

trine est subordonnée à une coopération de la foule, réflexion personnelle ou demande d'explication. Mais évidemment c'est la miséricorde qui domine, puisque ce qui constitue le châtiment, c'est-à-dire l'obscurité, n'est encore qu'un stimulant pour assurer mieux l'effet de la miséricorde.

Voici donc quelle est d'après le P. Buzy la paraphrase du passage des synoptiques : A vous (les apôtres) il est donné de connaître les mystères du royaume de Dieu, à ceux-ci qui sont dehors (la foule) tout arrive en paraboles afin qu'en entendant, ils entendent et ne comprennent point, de peur qu'ils ne se convertissent et qu'il ne leur soit pardonné : « Aux apôtres les mystères de Dieu sont montrés à découvert ; mais à la foule, ils ne sont donnés qu'en paraboles. Ils lui sont néanmoins présentés, pour qu'elle les comprenne ; et elle les comprendrait, si elle le voulait. Il lui arrivera malheureusement de s'aveugler encore à leur occasion, de s'endurcir, de se fermer définitivement à la Rédemption. Néanmoins ma miséricorde aura essayé de ce dernier moyen pour la sauver ».

Dans la troisième partie de son ouvrage, le P. Buzy étudie la nature des allégories du IVe évangile, et il en défend l'authenticité substantielle, tout en laissant ouverte la question de l'authenticité littéraire. Il pense que la part rédactionnelle de l'évangéliste est plus grande ici que dans les synoptiques.

Nous espérons que cette brève analyse aura fait ressortir suffisamment les mérites du travail du P. Buzy. Nous n'avons que des éloges à faire sur la science exégétique qu'il a déployée dans la discussion des textes et sur la prudence et la netteté de ses conclusions. Nous engageons tous ceux qui par état ou par goût s'occupent des questions évangéliques à étudier soigneusement cet ouvrage ; ils y trouveront la solution des difficultés nombreuses que soulèvent les paraboles évangéliques.

V. Les lecteurs de l'*Université catholique* savent que deux savants anglais, Wordsworth et White publient depuis 1889 une édition du Nouveau Testament latin dans laquelle ils essayent de rétablir le texte de saint Jérôme d'après les meilleurs manuscrits de la Vulgate. Les Evangiles, les Actes des

Digitized by Google

Apôtres et l'épître aux Romains ont déjà paru. C'est une belle publication, mais son prix ne la rend pas abordable à toutes les bourses (Evangiles, 56 fr.; Actes, 28 fr. 30). On fera donc bon accueil à l'editio minor (1), d'un prix vraiment modique, et qui sera suffisante pour l'exégète qui ne veut pas faire des études spéciales sur la critique du texte.

Ainsi que nous l'apprend M. White dans sa préface, le texte est celui de la grande édition pour les parties déjà publiées ; pour celles qui ne l'ont pas encore été, il s'est servi pour l'établir des meilleurs manuscrits de la Vulgate : l'Amiatinus, l'Armachanus, le Fuldensis, le Sangermanensis, l'Hubertianus, le Vallicellanus, et des deux éditions Sixtine et Clémentine de la Bible, en indiquant pour cette dernière les trois éditions officielles. Un riche apparat critique fournit les variantes des manuscrits et elles sont nombreuses, surtout si l'on fait entrer en ligne de compte celles des éditions Sixtine et Clémentine. On remarquera que d'après les cinq meilleurs manuscrits, le verset des trois témoins est présenté sous la forme suivante : Quia tres sunt qui testimonium dant, Spiritus et aqua et sanguis et tres unum sunt. Il n'est pas fait mention d'une manifestation opposée, dans le ciel et sur la terre. On est donc obligé de conclure que le verset, tel qu'il se présente dans la Bible Sixto-Clémentine, ne fait pas partie du texte hiéronymien. Nous n'avons pas à nous arrêter aux autres variantes que fournit cette édition; ce serait fastidieux pour le lecteur. De leur examen, il ressort nettement que saint Jérôme avait utilisé pour sa revision du Nouveau Testament des manuscrits grecs alexandrins, tandis que ceux qui ont corrigé son texte interpolé ont utilisé des manuscrits syriens.

VI. Les versions égyptiennes, bohaïrique et sahidique, sont de première importance pour la solution des problèmes de

(1) *Novum Testamentum Latine* secundum editionem sancti Hieronymi ad codicum manuscriptorum fidem recensuerunt Johannes WORDSWORTH, episcopus Sariburiensis et Henricus J. WHITE. Editio minor, curante H. I. WHITE; in-12, XX-620 pages. Oxford, Presses de Clarendon, 1911. Relié toile, papier ordinaire. Prix : 2 fr. 50; papier indien, 3 fr. 75.

Digitized by Google

critique textuelle du Nouveau Testament, en particulier de celui de l'extension du texte occidental et de l'existence en Egypte du texte grec représenté par le Vaticanus et le Sinaiticus. En 1898-1905, M. Horner a publié la Version copte du Nouveau Testament en dialecte bohaïrique ou memphitique et en 1911 la Version copte des évangiles en dialecte sahidique ou thébain ; c'est de cette dernière que nous avons à parler.

Le travail a été particulièrement difficile, car nous ne possédons de cette version aucun manuscrit complet ; M. Horner a dû rassembler les fragments des évangiles répandus un peu partout afin d'arriver à présenter un texte sans lacunes. Il a réussi à donner les quatre évangiles en entier sauf quatorze versets de Marc, I, 20, 21, 24-29 ; XVI, 2-7. Quelques autres versets de Matthieu et de Luc sont incomplets. En face du texte copte, il a placé une traduction anglaise, très littérale, où il suit, autant qu'il est possible, l'ordre et les particularités du texte copte.

En note est fourni un apparat critique qui rendra les plus grands services à tous ceux qui étudient le texte des évangiles. M. Horner, en effet, ne s'est pas contenté de reproduire les variantes du texte sahidique et des autres versions coptes, mais il compare encore chaque leçon de ce texte avec celles des manuscrits grecs et des autres versions. Il explique cet apparat critique à la fin de son troisième volume. Il nous semble que s'il avait dressé un tableau des abréviations et des sigles qu'il emploie, ses explications auraient été plus utiles.

On avait cru jusqu'à présent que la version sahidique avait admis beaucoup de variantes occidentales. M. Horner croit bien que les leçons occidentales sont plus nombreuses que les

(1) *The Coptic Version of the New Testament in the southern dialect, otherwise called Sahidic and Thebaic,* with critical Apparatus, literal english translation, register of fragments and estimate of the Version; Vol. I, *The Gospels of S. Matthew and S. Mark;* in-8°, XII, 648 pp. — Vol. II, *The Gospel of S. Luke,* in-8°, 479 pp. — Vol. III, *The Gospel of S. John, register of fragments,* etc., in-8°, 399 pp. Oxford, at the Clarendon Press, 1911.

Digitized by Google

autres variantes, mais il soutient que dans l'ensemble la version sahidique est en accord avec le texte neutre, tel qu'il se trouve dans le Vaticanus et le Sinaiticus. De même que le texte neutre la sahidique omet la péricope de la femme adultère, les versets de la sueur de sang dans saint Luc. Mais elle donne la leçon occidentale de Luc, XXIII, 53 : La pierre placée dvant le sépulcre du Seigneur était telle que vingt hommes pouvaient à peine la déplacer. Reconnaissons cependant qu'elle ne contient pas les autres grandes interpolations des textes occidentaux. On y trouve la doxologie du Pater, Mt, VI, 13, qu'on croit d'origine syrienne sous la forme suivante : Délivre-nous du mal, parce que est tienne la puissance et la domination pour toujours. La date que donne M. Horner à la version sahidique, 188 après J.-C. nous paraît trop reculée.

Nous remercierons chaleureusement M. Horner de l'excellent instrument de travail qu'il nous donne pour l'étude du texte des évangiles et nous espérons qu'il complétera bientôt son œuvre en publiant la version sahidique des autres livres du Nouveau Testament.

VII. M. Harnack a publié dans les Texte und Untersuchungen zur Geschichte der altchristlichen Literatur, la dernière partie d'un manuscrit du couvent du Météore, que lui avait envoyé M. Diobouniotis, Privat-docent à l'Université d'Athènes. Cette partie contient l'Apocalypse, I, XIV, 5 et des scholies ajoutées à ces quatorze chapitres. Quel est l'auteur ou les auteurs de ces scholies? M. Diobouniotis avait cru devoir les attribuer à Hippolyte ; M. Harnack affirme qu'elles sont l'œuvre d'Origène et il donne des preuves convaincantes de son affirmation. Quant au texte de l'Apocalypse, il ne sait pas s'il est d'Origène. Il pense que les travaux de von Soden pourront apporter quelque lumière sur ce point.

(1) *Der Scholien-Kommentar des Origenes zur Apokalypse Johannis*, nebst einem Stück aus Irenaeus, Lib. V, graece, entdeckt und herausgegeben von Constantin DIOBOUNIOTIS und Adolf HARNACK; in-8°, 88 pp. Leipzig, Hinrichs, 1911. Prix : 3 fr. 75.

Digitized by Google

Les deux dernières scholies donnent le texte du Livre V de l'Adversus Haereses de saint Irénée, XXVIII, 2 à XXX, 2, que l'on ne possédait qu'en latin, sauf pour quelques passasages.

VIII. On connaissait depuis longtemps, d'une manière insuffisante il est vrai, un ouvrage intitulé : *Apocriticus*, lequel avait pour auteur Macarius Magnes. Diverses questions se posent au sujet de cet écrit, dont nous n'avons d'ailleurs que des fragments publiés par MM. C. Blondel et P. Foucart, Paris, 1876. Les critiques, Duchesne, Crafer, Schalkhauser et d'autres, ont essayé de les résoudre. Harnack (1) reprend aujourd'hui la discussion dans un travail intitulé : La critique du Nouveau Testament par un philosophe grec du IIIe siècle.

Il rappelle que nous n'avons plus les manuscrits qui ont servi à établir le texte de Macarius Magnes ; ils sont perdus pour le moment. Il fixe la date de l'écrit aux environs de 370-390 après J.-C., puis il donne le texte grec et une traduction allemande des questions que posait le philosophe grec à son interlocuteur sur des passages du Nouveau Testament. Le texte est accompagné de notes critiques très intéressantes. Harnack n'a pas reproduit les réponses de Macarius Magnes ; nous espérons que ce sera pour une prochaine publication.

Les questions posées sont au nombre de cinquante et une, visant des passages des Evangiles, des Actes des apôtres, des épîtres de saint Paul et de l'Apocalypse de Pierre. Ces objections du philosophe grec sont importantes à connaître pour établir ce que l'on pensait de son temps sur le Nouveau Testament. Elles nous prouvent que la polémique n'a pas beaucoup varié; le philosophe grec répète un certain nombre des objections que l'on pose encore de nos jours.

(1) *Kritik des Neun Testaments von einem griechischen Philosophen des* 3 *Jahrhunderts* (Die im Apocriticus des Macarius Magnesenthaltene Streitschrift) ; in-8°, IV, 150 pp. Leipzig, Hinrichs, 1911. Prix : 6 fr. 25.

E. JACQUIER.

Digitized by Google

REVUE DE THÉOLOGIE

I. Le R. P. Hugon, déjà connu pour ses nombreux ouvrages de vulgarisation théologique, vient de publier une fort intéressante synthèse sur « Le Mystère de la Très Sainte Trinité » (1). Le nouveau traité est digne de ses aînés, il est sûr de trouver le même accueil empressé, il sera le bienvenu auprès des chrétiens éclairés qui désirent une doctrine sérieuse et suffisamment complète, exposée dans un langage clair, toujours élégant, exempt de recherche, et évitant les termes techniques.

La méthode est excellente : d'abord la base positive, les données de l'Ecriture et de la Tradition, témoignages des Pères et des docteurs, définitions de l'Eglise ; puis la construction spéculative, raisons de convenance, analogies, preuves théologiques.

Les textes et les faits constituent le fondement sur lequel s'élève le solide édifice de la synthèse. Et l'on ne sait ce qu'il faut le plus admirer, ou de la large base qui assurera la stabilité du monument ou de l'ordonnance hardie et sûre de la construction.

Après avoir copieusement prouvé le fait de la Trinité : existence et consubstantialité des trois personnes, leurs rapports entre elles et leurs rapports avec les créatures, le savant théologien consacre une dernière partie à « L'explication du

(1) R. P. Hugon, des Frères Prêcheurs, maître en théologie, professeur de dogme au collège pontifical « Angélique » de Rome, *Le Mystère de la Très sainte Trinité*, in-12 de VIII-374 pages. — P. Téqui, Paris, 1912, prix : 3 fr. 50.

Digitized by Google

Mystère ». Mais, qu'on ne s'y trompe pas, « expliquer n'est pas démontrer ». L'explication qu'il donne du plus élevé de nos mystères ne verse nullement dans le rationalisme, il veut seulement le rendre intelligible.

L'auteur a sagement utilisé les travaux les plus récents comme les plus anciens ; il est au courant de l'exégèse la plus moderne, comme de la philosophie la plus éprouvée.

Je ne ferai que deux critiques : Je ne m'explique pas qu'il ait employé la méthode régressive pour le très intéressant chapitre intitulé « Ce que l'Eglise a dit ». Autant cette méthode me paraît appropriée au paragraphe relatif à l'Eglise antérieure au Concile de Nicée, autant cette méthode est inopportune quand il s'agit de décisions conciliaires ou des actes pontificaux postérieurs à cette époque.

De plus, si intéressantes que soient les notions philosophiques expliquées dans le chapitre premier de la quatrième partie, je trouve que plusieurs d'entre elles ne sont pas à leur place dans un traité de la Trinité. Elles n'auront de raison d'être que dans le traité promis sur l'Incarnation, traité que j'appelle de tous mes vœux. On sait, en effet, que c'est ce mystère de l'Homme-Dieu, personne unique en deux natures, qui a permis de pousser beaucoup plus loin les concepts de personne et de nature, et de les approfondir avec plus de précision que ne pouvaient le permettre les controverses trinitaires.

II. Le Père Palmieri vient d'entreprendre la publication d'un énorme *Cours de théologie dogmatique orthodoxe* (1), examinée et discutée à la lumière de la doctrine catholique. Nul n'était mieux préparé que lui pour cette œuvre importante et difficile, qui réclame, outre une connaissance sérieuse de notre dogmatique, la pratique approfondie des langues orientales ainsi que des usages, de l'histoire et des rites de ces immenses pays où vivent, pensent, écrivent et prient depuis des siècles, des millions de chrétiens séparés de Rome.

(1) Aurelius PALMIERI, *o. s. a. Theologia orthodoxa* (*ecclesiae graecorussicae*) ad *lumen catholicae doctrinae examinata et discussa*, in-8 de XXIV-816 pages, Florence, 1911.

Digitized by Google

Le P. Palmiéri fait à la fois œuvre d'exposition et de critique. Son prodigieux travail peut rendre un double service : d'une part, il nous permet de connaître la théologie de nos frères séparés d'Orient, qui s'intitulent orthodoxes, par opposition aux nestoriens et aux monophysites, théologie plus riche et plus précise que nous ne sommes tentés de nous le figurer et par ailleurs difficile à étudier car nous ne possédions encore aucune source d'information aussi complète et impartiale ; d'autre part, il peut rendre service aux croyants de l'Eglise gréco-russe en leur fournissant une critique détaillée de leur Foi faite du point de vue latin, ce qui pourra en ramener quelques-uns à l'union catholique, en tout cas, nous concilier leur estime et leur respect.

L'auteur a conçu son œuvre avec de telles proportions, que le fort volume actuellement présenté et recommandé au lecteur ne fera que le cinquième du tout ; il n'aborde que les questions préliminaires, encore quatre d'entre elles sont renvoyées au volume suivant. Voici les douze questions qui sont copieusement et consciencieusement examinées : I. Définition de la Théologie ; II. Le Dogme ; III. Le Progrès dogmatique ; IV. Nécessité, méthode et division de la Théologie ; V. Les Manuels de la Théologie ; VI. Théologie scolastique et usage de la raison dans les choses de la foi, d'après les orthodoxes ; VII. Les symboles et documents anciens des Eglises orientales ; VIII. Documents symboliques modernes ; IX. Théologie polémique : sa nature, ses définitions, défauts à éviter ; X. Sciences nécessaires à la polémique ; XI. La polémique chez les Grecs et les Russes.

S'il est impossible de tout résumer, il me paraît utile de signaler quelques points particulièrement intéressants.

Au sujet du progrès dogmatique, il est bien admis de tous les catholiques que, la révélation étant close, il ne peut plus y avoir de progrès concernant « *la substance* » du dogme, mais il y a un progrès *relatif* que constate l'histoire à travers les siècles et qui provient, non d'adjonction de dogmes nouveaux, mais d'une intelligence plus parfaite et plus complète du dépôt de la foi. Les orthodoxes sont d'accord avec nous *en théorie* sur ce point ; mais *en pratique*, ils désavouent ce progrès relatif

Digitized by Google

et cela faute d'une autorité suprême qui puisse le contrôler et le sanctionner. Ainsi apparaît nettement cette conclusion que nous serions parfois tentés d'oublier, qu'une autorité acceptée de tous est une condition nécessaire de progrès, non moins qu'un facteur de conservation.

Chose curieuse ! les théologiens orthodoxes modernes montrent une grande vénération pour notre Vincent de Lérins, auquel ils attachent d'ailleurs une réputation surfaite. Ils voient dans son canon célèbre une justification autorisée de leur stagnation dogmatique. Le P. Palmieri leur répond à bon droit que le canon de Vincent de Lérins doit être pris dans son sens *affirmatif*, en tant qu'il fixe les trois notes servant de critère du donné révélé, mais non dans un sens *exclusif*, comme si ces trois notes (quod *ubique*, quod *semper*, quod *ab omnibus* creditum est) accompagnaient nécessairement toutes les vérités de la foi.

Il est également curieux de noter, à propos des symboles, que les orthodoxes n'admettent pas le caractère officiel du symbole des Apôtres, vénéré au contraire par l'Eglise romaine comme la plus ancienne profession de Foi exigée avant le baptême. Ce fut une surprise pour les théologiens, réunis à Ferrare en 1438 pour les négociations préliminaires du Concile de Florence en vue d'obtenir l'Union entre l'Eglise latine et l'Eglise grecque. Comme les latins invoquaient l'autorité du Concile des Apôtres, Marc d'Ephèse, parlant au nom de ses coreligionnaires orientaux, manifesta son étonnement et fit cette déclaration : Pour nous, nous n'avons pas, et nous ne reconnaissons pas de symbole des Apôtres.

Ils n'admettent pas non plus le symbole dit de S. Athanase, que l'Eglise latine a introduit dans sa liturgie ; ils ont donc suivi avec un intérêt particulier et considéré comme un succès pour eux les discussions critiques des siècles derniers aboutissant à démontrer que le susdit symbole est d'origine postérieure (v^e^ siècle) et de provenance latine. Est-il besoin de faire remarquer d'ailleurs que cette question littéraire d'authenticité n'est en rien solidaire avec la valeur du symbole? Il nous apparaît comme postérieur à S. Athanase non parce qu'il renfermerait rien d'inconciliable avec l'orthodoxie du grand

Digitized by Google

patriarche d'Alexandrie, mais parce qu'il est trop explicite dans la répudiation d'hérésies qu'Athanase n'aurait pu connaître dans le détail qu'à condition de naître un siècle plus tard. Cette constatation est tout à l'honneur du grand Docteur dont on revendiquait la Foi tant d'années après sa mort, et des Latins ennemis du particularisme et de la rivalité, puisqu'ils recherchaient dans l'Eglise grecque des patrons et des garants illustres de leur orthodoxie.

Les orientaux admettent le symbole de Nicée-Constantinople, celui qui est récité à la Messe. Mais là encore, ils reprochent aux Églises d'Occident d'y avoir inséré le *Filioque*, malgré les conciles interdisant toute addition. Ils semblent donc oublier que cette interdiction ne peut être que temporaire et conditionnée aux circonstances, car le droit de l'Eglise d'expliciter sa foi, droit dont elle avait usé dans les premiers conciles, reste toujours la même : l'Eglise ne peut pas y renoncer pour l'avenir. L'addition du *Filioque* se fit pour ainsi dire spontanément dans les diverses Églises latines; Rome fut la dernière à consacrer l'usage, puisque Léon III avait refusé l'insertion, tandis que Benoît VIII l'accepta sur les instances de l'empereur Henri II. Ce grief de l'Eglise d'Orient ne devrait plus nous être opposé, puisque la légitimité du *Filioque* fut reconnue par les Grecs au II^e^ Concile de Lyon (1274), et au Concile de Florence (1439).

Peu après, la prise de Constantinople par les Turcs mit fin aux tentatives de rapprochement entre les deux Églises; cette idée à laquelle travaillèrent les plus grands papes jusqu'à Léon XIII, trouvera peut-être, dans les événements qui se préparent, un moyen de se réaliser. En tout cas, des livres comme celui du P. Palmiéri sont une préparation nécessaire à cette œuvre difficile : ils dissipent les préjugées, montrent les terrains d'entente à choisir, font souhaiter la réconciliation et préparent aux sacrifices d'amour-propre qu'elle ne peut pas manquer de requérir ; ils ouvrent la vraie et unique voie sur laquelle puissent se rencontrer les fidèles de Jésus-Christ : celle de la Vérité.

Digitized by Google

III. Les manuels de morale à l'usage de nos séminaristes ne manquent pas, et cependant chaque année en voit paraître plusieurs. J'en signale un nouveau, publié dernièrement par Marietti de Turin, et qui nous donne les leçons professées par M. Cozzi (1) au collège (Saint-Charles) de la propagande en Argentine. L'ouvrage comprendra quatre volumes in-8° ; le premier seul a paru, relatif aux traité généraux.

La méthode suivie est appelée positive-scolastique-casuistique ; ce qui veut dire, je pense, qu'on a abordé la méthode moyenne, d'ailleurs universellement adoptée dans l'enseignement de la morale, qui assigne des parts sensiblement égales au raisonnement, aux citations des Pères et aux décisions des casuistes. Les sources principales indiquées sur la couverture et à chaque page du livre sont S. Thomas d'Aquin et S. Alphonse de Liguori, on ne pouvait choisir des patrons plus autorisés.

Les traités généraux de morale ont pris, de nos jours, une forme presque stéréotypée, l'auteur n'a pas cru devoir s'en écarter ; nous ne saurions l'en blâmer. Chaque chapitre se compose d'un certain nombre de propositions suivies de leurs démonstrations ; il y a en tête les distinctions jugées nécessaires, et pour finir une série de corollaires pratiques. L'uniformité de la méthode a un avantage, celui de permettre aux lecteurs pressés (ils le sont tous aujourd'hui) de s'y retrouver plus rapidement ; mais elle a l'inconvénient d'introduire une symétrie toute d'apparence et peu conforme à la réalité. Que vaut au point de vue scientifique cette triple preuve presque constamment apportée : 1° *Ex Scriptura*, 2° *Ex Patribus*, 3° *Ex ratione?* Que prouve, le plus souvent, un texte patristique isolé pour montrer qu'un enseignement est véritablement traditionnel? Ne vaudrait-il pas mieux, si on tient à l'apporter néanmoins, reconnaître explicitement qu'il ne constitue pas une preuve ? On éviterait de fausser le jugement des élèves.

(1) A. Cozzi : *Disputationes Theologiae moralis, methodo positiva-scholastica-casuistica confectae, ex fontibus S. Thomae Aquinatis et S. Alphonsi M. de Ligorio et e probatis recentiorisbusque auctoribus desumptae*, vol. in-8, de 316 pages, Turin, 1911.

Digitized by Google

Il m'a semblé que le traité le meilleur était celui des péchés capitaux et celui des vertus. Ce sont les plus théologiques, je veux dire le plus à l'abri de l'influence des casuistes. L'auteur s'est contenté de reproduire les analyses psychologiques de saint Thomas, en y ajoutant les réflexions pratiques de saint Alphonse. Cependant je ne voudrais pas que l'imitation, quoique très louable, fût trop servile, on aboutit à un commentaire inexact ; je vais en donner un exemple : saint Thomas (*Somme*, IIa-IIae, Q. CXVIII, a. 8) avait expliqué et légitimé la parole de saint Grégoire (Morale, XXXI, ch. 17) qui assigne sept filles à l'avarice, parmi lesquelles se trouvent la *proditio* = trahison; il va sans dire que saint Grégoire voulait faire comprendre par l'exemple de Judas, que l'amour de l'argent pouvait faire commettre des péchés qui n'ont pas de rapport intrinsèque avec l'avarice, comme le crime de trahison qui est une violation de la justice ou de l'amitié (cf. la réponse de saint Thomas à la première objection). Mais notre auteur, qui suit pas à pas la *Somme*, semble voir une généalogie véritable dans la série des filles de l'avarice, et au lieu de prendre cette énumération dans son sens relatif et moral, il lui donne un aspect absolu et pour ainsi dire psychologique, car il traite alors du péché de trahison sous ses différents aspects, et notamment l'intéressante question : Quel péché y a-t-il à lire indûment les lettres des autres? (p. 170). Tout cela, à propos du péché d'avarice ! quelle prodigalité! — Pour s'expliquer cet ordre ou ce désordre, il faut remonter à saint Thomas, à saint Grégoire et à Judas. Au chapitre suivant, comme je rencontrais « l'horreur du siècle futur » signalé comme une des filles de la luxure, je m'attendais à voir traiter la question de la béatitude du ciel. Je dois rendre hommage à l'auteur, j'ai été déçu.

Cette critique ne m'empêche pas de reconnaître et de louer un sérieux effort pour discuter rationnellement les questions traitées, une tentative louable pour différencier la morale du droit canon, un affranchissement notable, quoique incomplet à mon goût, de l'influence déprimante des casuistes.

Digitized by Google

IV. Nous recommandons vivement le livre très intéressant intitulé : *La Grâce à dix ans* (1) ; c'est un essai de discernement et d'éducation de la grâce chez les jeunes enfants ; tentative des plus nécessaires, puisqu'il faut connaître l'état de ces jeunes âmes au moment où elles se préparent à leur première communion, tentative assez difficile, car elle s'avance sur un terrain jusqu'ici peu exploré où l'auto-observation est impossible ; tentative, je me plais à le déclarer, couronnée d'un plein succès. Cet ouvrage sera fort utile aux prêtres, aux catéchistes, aux parents chrétiens, à tous ceux que préoccupe la formation chrétienne de l'enfance.

La question posée, et grandement résolue, est celle-ci : « Aux alentours de leur dixième année, les enfants sont-ils en état de grâce? » Se basant sur une doctrine très approfondie de la nature du péché mortel, sur une connaissance déliée de la psychologie de l'enfant, enfin sur une expérience attentive et assez prolongée, l'auteur croit pouvoir répondre par l'affirmative ; et nous n'avons aucune raison de démentir ou de critiquer sa consolante conclusion. On pourrait tout au plus prétendre que son expérience a porté sur des milieux particulièrement bien conservés ; mais cette objection n'atteindrait nullement ce qu'il y a de meilleur dans l'ouvrage, à savoir les raisons théologiques et psychologiques qui nous permettent d'espérer que l'ensemble des enfants de cet âge est à l'abri du péché mortel.

Mgr de Ségur disait déjà : « C'est très difficile à un enfant pieux et qui aime bien le bon Dieu de commettre un péché mortel ». Cette juste intuition du bienveillant prélat est confirmée par l'analyse du péché. L'enfant s'élève tard et difficilement et d'une façon intermittente à la considération de la fin dernière. D'ailleurs, il ne faut pas toujours le croire sur parole quand il affirme avoir péché mortellement, connaît-il la ligne de démarcation? Il ne faut pas s'abuser sur le sens qu'il donne à *très mal*, ce qui signifie simplement *très défendu* ou *très puni par les parents ;* il ne faut même pas le taxer de péché mortel parce qu'il a cru mériter l'enfer, car sait-il ce que c'est que

(1) GELLÉ, *La Grâce à dix ans*, in-8° de 232 p. Beauchesne, Paris, 1912.

Digitized by Google

l'enfer à un âge où il ne possède encore aucune idée de l'éternité. Le mieux, pour dissiper l'équivoque, serait de se rendre compte si les enfants ont cru perdre complètement et définitivement l'amitié divine ; dans ce cas seulement, il y aurait lieu de diagnostiquer le péché mortel.

L'auteur l'explique assez justement (p. 197) par comparaison avec l'amour des parents. Lorsque les enfants déplaisent à leurs parents, ils savent bien pouvoir compter quand même sur leur affection. Il s'ensuivra colère et châtiment, mais cela n'empêche pas qu'on s'aime. L'enfant ne doute pas que ses parents, malgré leur courroux ou leur chagrin, ne continuent de le chérir. Quelle stupeur, s'il s'aperçoit un jour que ses parents ne l'aiment pas !

Il faut donc éviter un rigorisme qui jetterait l'enfant dans le péché, sous le prétexte de le lui faire éviter. L'auteur déclare (p. 98), que sur dix enfants qui mentent à confesse et qui croient faire un sacrilège, neuf n'étaient pas tenus d'accuser ce qu'ils ont caché.

Je suis encore entièrement d'accord avec lui quand il prouve que les enfants sont inaptes à spécifier les péchés, ramenant tout à la désobéissance et croyant que cette désobéissance est compatible avec un certain amour du Bon Dieu ; quand il prône une éducation théologique et pacifiante de la pureté et condamne certaines réserves ou certaines confusions qui risquent de mettre la gravité à un âge qui ne la comporte pas et là où il n'y a que polissonnerie ou attrait du défendu. Mais nous différerions sans doute quand il s'agirait de désigner les auteurs responsables de ce rigorisme dangereux. M. Gelé désigne les jansénistes, je serais tenté d'incriminer surtout l'ignorance et la bêtise, hérésies beaucoup plus anciennes et plus difficiles à déraciner.

Après avoir dit beaucoup de bien de ce livre, il me sera permis d'en signaler les défauts : le style est regrettable, non faute de soin, il paraît quelque peu prétentieux, mais faute de clarté. L'auteur s'en excuse quelque part en alléguant qu'il pense en latin, mais cela ne suffira pas à contenter les lecteurs qui lisent en français. Il faut reconnaître cependant qu'il y a certains latinismes, c'est ainsi que (p. 98, note 1), je trouve :

Digitized by Google

« Il serait *impertinent* »... le mot est pris ici dans son sens étymologique, et bien des lecteurs seront surpris de ne trouver dans la note du pieux auteur aucune impertinence.

Ce qui justifierait ce mot, dans tous les sens dont il est susceptible, c'est (p. 100) l'expression « le désaveu de nos errements eucharistiques », expression qui n'est plus un latinisme, tant les latins avaient le sentiment de la mesure : insister sur les modification de la discipline eucharistique, très bien; montrer que ces modifications sont des progrès, étant donnés les besoins actuels, fort bien; mais il y a loin de là à traiter d'« errements eucharistiques » la discipline de l'Eglise et l'enseignement de nos Docteurs pendant des siècles.

Je ne crois pas non plus qu'il faille dissocier les sacrements de Pénitence et d'Eucharistie au point de les traiter dans la pratique comme choses entièrement indépendantes (p. 100). *En théorie*, nous sommes d'accord, à condition toutefois de ne pas oublier I *Ad Cor.*, XI, 29 et l'interprétation que le Concile de Trente donne du « *Probet autem seipsum homo* » (session XIII, Ch. 7) ; mais *en pratique* cette disjonction est impossible quand il s'agit des masses, comme les enfants du catéchisme dans les paroisses nombreuses. Le danger principal ne serait pas précisément la crainte des sacrilèges, puisque, malheureusement, en toute hypothèse, on ne peut pas toujours les éviter, mais ce serait que les enfants prennent l'habitude de ne plus se confesser, étant donné que c'est bien ennuyeux, pour un jeune surtout, de rechercher ses péchés, de les avouer, et d'attendre longtemps devant un confessionnal. A force de lutter contre le jansénisme, ne risque-t-on pas de tomber dans l'exagération contraire, et sous prétexte de faciliter la pratique religieuse, ne risque-t-on pas de la dépouiller de tout l'appareil nécessaire à provoquer le respect? Avec l'auteur, je veux proscrire tout ce qui la « systématise, la mécanise et la raréfie », je souhaite qu'elle devienne « très fréquente et très facile », mais non « une habitude et un besoin, comme de manger, de jouer, de se laver,... une très simple, très commune et très familière pratique ». A trop vouloir pousser dans la voie de la surenchère, notre pieux auteur voudrait-il se solidariser avec ceux qui pensent « que le décret *Quam singulari* s'arrête

Digitized by Google

à mi chemin, et que les enfants auraient encore de réels avantages à communier tous les jours à dater du baptême? » (p. 126 en note). De telles exagérations trouvent en elles-mêmes leur propre réfutation.

Je critiquerai également l'argument donné (94) : « Il faut autant, pas plus de connaissance et de délibération pour encourir une censure que pour commettre le péché mortel ». La parité ne vaut pas, car la censure, qui dépend de la libre volonté de l'Eglise, suppose une pertinacité que l'on ne doit pas supposer chez l'enfant même capable de pécher mortellement.

La citation de Pascal (p. 58) me paraît faite à contresens. Pascal se moque des laxistes (IVe Prov. VI), il ne faut donc pas apporter sa boutade contre les rigoristes.

Les essais signalés (p. 79) pour appliquer la méthode des textes de Binet sont très intéressants, mais les questions posées étaient trop difficiles ; l'expérience ne prouve donc à peu près rien.

P. 126, note 2, je lis : « Il s'agit évidemment de crimes publics ». Cette explication énigmatique manque de clarté, voudrait-on dire que, seuls, les crimes publics éloignent de la Table sainte?

Je signalerai en terminant quelques inattentions : (p. 27, ligne 24) : « ça donc point en espèce », n'est pas français. La note de la page 23, répétée d'ailleurs page 103, attribue à saint Thomas ce qui n'est qu'une objection rapportée par lui ; il était bon de prévenir les lecteurs peu exercés. Page 11, note 1, lire *inordinatus ;* page 53, lire dans la note *materiale* au lieu de *mortale.* Je regrette enfin qu'on ait cité *Prov.*, XXX, 19, dans la préface, puisque le texte original a un sens bien différent.

Toutes ces critiques montrent le soin que j'ai pris à lire cet ouvrage, et par conséquent le plaisir que j'éprouve à recommander un livre très utile et très nouveau, dont j'approuve pleinement la méthode et l'ensemble des conclusions.

F. HEDDE.

Digitized by Google

LES SONNETS DE SYLVESTRE

LIVRE IV

SONNETS INTIMES

QU'ATTENDS-TU DE LA VIE...?

Qu'attends-tu de la vie, ô cœur las et blessé?
Dans la lutte inégale avec la destinée.
Tes efforts restent vains, ton œuvre est condamnée ;
Que sera l'avenir, si c'est là ton passé?

La source de bonheur que Dieu t'avait donnée
Finira de tarir comme elle a commencé ;
Tu t'abattras alors, tel un bœuf terrassé,
Que le couteau réclame au bout de sa journée ;

Ou bien tu vieilliras, pour porter chaque jour
Le fardeau de la veille en le trouvant plus lourd.
— Je mourrai, m'as-tu dit, la mort est un refuge.

Mais la tombe est vivante, et la seule vertu
Y peut goûter la paix. Conduit devant ton juge,
O cœur las et blessé, que lui répondras-tu?

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

The Catholic Encyclopedia. An international work of reference on the Constitution, Doctrine, Discipline and History of the Catholic Church. 15 volumes in-4° de 800 pages chacun. — Vol. X, XI (Mass-Newman, New-Mexico-Philip). — New-York, R. Appleton Company, Février-juin 1911. — *Prix :* 300 francs (port compris), avec reliure toile, solide et soignée.

Voyons cette fois (1) quels sont et comment sont traités les sujets scripturaires qui se rencontrent dans ces deux volumes.

L'Ancien Testament y est d'abord assez bien représenté par environ vingt-cinq articles, ayant trait soit aux personnages, parmi lesquels figure surtout Moïse (*Moses*), soit aux livres sacrés eux-mêmes : *Micheas, Nahum, Nehemias* (2e d'Esdras), *Osee, Paralipomenon, Pentateuch.* En outre, des renseignements fort utiles par rapport à l'intelligence de l'Ancien Testament se trouvent dans des articles tels que les suivants : *Massorah, Messias, Midrashim, Mosaic Legislation, Parallelism, Pharisees.* Avec ce dernier mot, nous touchons presque au Nouveau Testament, dont les sujets seront mentionnés ultérieurement.

Obligés de faire un choix entre tant de travaux, dus à des écrivains dont la plupart ont été ou sont encore des professeurs d'Ecriture Sainte justement renommés, tels que Gigot, Maas, van Hoonacker, nous allons nous borner à offrir ici un rapide aperçu de la marche suivie par le R. P. Maas, S. J., dans son article de près de trente colonnes sur le Pentateuque. Aussi bien est-ce là le sujet, sinon le plus difficile, du moins le plus actuel après les importantes décisions de la Commission biblique du 27 juin 1906.

(1) Nous nous sommes occupés des volumes précédents dans l'*Université catholique* des 15 juin 1908, 15 mars 1909, 15 juillet 1911 et 15 mars 1912.

Digitized by Google

Quatre paragraphes : nom, analyse, authenticité, style. On devine quel est le principal, le seul d'ailleurs qui ait visiblement coûté à l'auteur de sérieux efforts. Il s'agissait tout d'abord de mettre de l'ordre dans cette fameuse question d'authenticité, laquelle comprend des recherches concernant l'auteur de l'ouvrage, sa date, sa formation, sa valeur historique : toutes choses qui sont, nous dit-on, *of paramount importance*. « Ces problèmes, ajoute aussitôt le P. Maas, n'intéressent pas seulement la littérature, mais, et surtout, l'histoire de la religion et la théologie. En s'efforçant de voir si, et comment, Moïse est l'auteur du Pentateuque, on examine du même coup si, et en quel sens, il est personnellement le Législateur d'Israël ou bien l'envoyé de Dieu à un peuple qui déjà possédait des traditions religieuses... Le criticisme moderne ne veut admettre en tout cela qu'un résultat, une sorte de précipité, d'un développement historique purement naturel. »

On ne marque de la sorte l'importance d'un sujet que lorsqu'on se dispose à le traiter à fond, à indiquer du moins tout ce qui pourra conduire vers ce but.

Ce sera tout d'abord une consultation détaillée des données scripturaires, puis de celles des Traditions juive et chrétienne. Viennent ensuite quelques remarques sur la preuve par l'évidence ou les critères internes et enfin les décisions de l'Eglise, au sujet desquelles on ne lira pas sans profit les informations concernant diverses opinions qui ont cours parmi les exégètes catholiques, opinions parfaitement permises même après les directions autorisées très opportunément fourniees par la Commission biblique.

Ainsi l'on interprétera d'une façon plus ou moins large la concession précieuse qu'après Moïse son œuvre « a subi plusieurs modifications », sous forme d'additions *inspirées*, de gloses, d'explications diverses ou même de fautes regrettables dont la critique textuelle peut et doit tenir compte.

Quant au degré de certitude, théologiquement parlant, de la thèse qui soutient l'authenticité mosaïque du Pentateuque, il faut évidemment attacher une importance considérable au refus officiel de reconnaître une vraie valeur à la thèse contraire ; mais il y a loin de cette disposition de la Commission biblique à une définition de foi même implicite.

Le champ paraît donc encore rester assez largement ouvert aux théories. Il en est cependant contre lesquelles on a de plus en plus le droit de s'inscrire en faux. Le R. Père ne se prive pas de l'exercice de ce droit, que visiblement il considère comme un sé-

Digitized by Google

rieux devoir. C'est même là le point central de son travail. Il n'y consacre pas moins de onze colonnes. Rapidement, mais avec une clarté qui met à nu les audacieuses incertitudes et les sophismes de l'adversaire, les grandes lignes des « théories abandonnées », puis celles de la « présente hypothèse documentaire » sont exposées, pour en venir à caractériser ses lacunes (*deficiencies*).

Des lacunes, il y en a d'incroyables dans les principes, dans la méthode et par là même évidemment dans les résultats. Au milieu de tout cela sans doute, on ne prétend pas que les critiques modernes hostiles à l'authenticité du Pentateuque ne font jamais aucune remarque juste, voire utile et suggestive. On en recueille au passage plus d'une qui mérite d'être notée et qui l'est en effet avec d'autant plus de soin que le P. Maas la transforme sans tarder en excellent argument *ad hominem* très favorable à la thèse traditionnelle.

Nous serions heureux que ces quelques indications portent un lecteur français à faire bénéficier nos compatriotes de cette forte étude en en publiant une traduction intégrale.

Passons aux articles qui s'occupent du Nouveau Testament.

Procédons ici encore, par élimination pour en venir à mettre particulièrement en saillie le travail qui nous paraît offrir le plus d'intérêt et pouvoir procurer actuellement le plus de profit, vu les préoccupations du jour. On n'aura pas de peine à le discerner dans la liste suivante des sujets du Nouveau Testament que nous trouvons traités à ces volumes X et XI :

Matthew, Matthias, Muratorian Canon, Nathanaël, Nazareth, Naïm, Nicodemus, Nicolaites, Parables (les Parabcles, 16 colonnes), *Paraclete, Passion, Patmos, Paul* (par le R. P. Prat, 20 colonnes), *Peter* (l'apôtre saint Pierre et spécialement ses Epîtres), *Philemon, Philip*.

La mention spéciale que nous venons de faire du nombre de colonnes consacrées aux paraboles évangéliques (sous la signature du chanoine William Barry) et à l'apôtre saint Paul donne bien à comprendre que nous passons à regret si rapidement sur ces études. Mais il nous semble qu'au lendemain des décisions de la Commission biblique concernant l'évangile de saint Matthieu (19 juin 1911) et la question synoptique (26 juin 1912) où on nous saura gré de montrer aux lecteurs de l'*Université catholique* comment, au cours de l'année 1910, l'éminent professeur d'Ecriture Sainte à Lyon, M. Jacquier, envisageait la situation exégétique dans son article *Matthew*.

Digitized by Google

Un préambule d'une colonne lui sert tout d'abord à retracer la carrière de l'Evangéliste — que, soit dit en passant, les éditeurs accompagnent d'une excellente reproduction du tableau du Guerchin. — Nous ne voyons rien de spécial à noter sur cette courte biographie, sinon qu'y apparaissent très clairement les raisons pour lesquelles on doit la faire courte. Cela n'a du reste aucune importance en regard de l'Evangile lui-même, qui donne lieu à un travail de seize colonnes serrées. — L'Auteur y examine successivement la canonicité, l'authenticité, le plan et le contenu, l'enseignement doctrinal, la destination, la date et le lieu de composition, la valeur historique de l'Evangile selon saint Matthieu. Rien donc de plus facile à suivre dans les grandes lignes. Rien en outre n'est plus satisfaisant que l'étude des détails fournis sur chacun de ces points.

A propos de la canonicité, il semble que ce soit distraitement qu'on mentionne la lacune du canon de Muratori (au bas de la 1re col., p. 58). Ne faudrait-il pas lire : « very probably it was in the *first* part of the Muratorian canon », au lieu de *last?* Simple faute d'impression apparemment, mais qu'on fera bien de corriger. Pour achever de s'y décider, on n'aurait qu'à lire dans ce même vol. X l'article *Muratorian Canon*, déjà signalé comme ayant trait à ces questions.

Serions-nous trop hardis en signalant une chose qui ne peut être laissée au compte de l'imprimeur ou du correcteur des épreuves, puisqu'elle touche à l'ordre adopté pour la suite des questions? Immédiatement après la canonicité, et avant l'authenticité, la logique paraît demander de préférence l'exposé du plan et du contenu, de l'enseignement doctrinal et de la destination. Cet arrangement présente en outre l'avantage de traiter d'abord tous les points qui ne donnent lieu à aucune controverse importante et qui en outre procurent des éléments utiles pour la solution des difficultés concernant l'auteur, la date et la valeur historique du premier de nos Evangiles.

C'est justement sur ces trois derniers points que portèrent les réponses de la Commission biblique du 19 juin 1911 à des doutes proposés... ou supposés d'après certains courants récents de la Critique. Les voici en abrégé :

I. — A-t-on des preuves de tradition suffisantes pour légitimer l'affirmation catégorique que Mathieu, apôtre du Christ, est l'auteur de l'Evangile répandu sous son nom?

II. — *Item*, que cet Evangile fut le premier écrit, et dans la langue alors courante en Palestine?

Digitized by Google

III. — Peut-on remettre la rédaction ainsi faite après la ruine de Jérusalem, et le témoignage d'Irénée oblige-t-il même à ne pas la placer avant la venue de saint Paul à Rome?

IV. — L'opinion moderne qui n'attribue à saint Mathieu qu'une collection de quelques paroles ou discours de Notre-Seigneur peut-elle être soutenue avec quelque probabilité?

V. — Le fait de l'usage canonique ancien, très ancien, et universel du texte grec n'est-il pas une preuve certaine de son identité substantielle avec la première rédaction destinée aux fidèles de Palestine?

VI. — Le but, surtout dogmatique et apologétique, poursuivi par le premier Evangile infirme-t-il la valeur historique des faits qu'il raconte et des paroles qu'il cite?

VII. — Peut-on spécialement considérer comme insuffisamment établis les récits de l'enfance dans les deux premiers chapitres et les faits dogmatiques ayant trait à la primauté de Pierre, à la forme du Baptême et à la mission des Apôtres, à la profession émise par les disciples de leur foi en la divinité du Christ, ou à d'autres circonstances analogues?

Après quoi, le 26 juin 1912, la même Commission biblique examina les deux questions suivantes :

I. — Les exégètes qui tiennent pratiquement compte des décisions précédentes sont-ils libres, dans la question synoptique, de recourir à des hypothèses supposant une tradition évangélique soit orale, soit écrite ou même l'interdépendance des trois premiers Evangiles?

II. — Peut-on librement embrasser et défendre l'hypothèse connue des *deux sources*, d'après laquelle la rédaction grecque de saint Matthieu et l'Evangile de saint Luc dépendraient de saint Marc et d'une collection de discours du Seigneur?

Les quatre *oui* et les cinq *non* que comporte la réponse à ces neuf questions sont vraiment faciles à distribuer. Si on hésitait à le faire, on n'aurait justement qu'à consulter le présent travail de M. Jacquier, antérieur aux décisions de la Commission biblique. Et ce serait en dire assez de bien, s'il n'y avait pas en outre lieu d'ajouter que la Commission biblique est sûrement redevable à des savants de cette force de pouvoir avec une pareille sérénité protéger, orienter et guider les études exégétiques et critiques de tous ceux qui veulent faire œuvre durable.

Nous ne pouvons après cela que féliciter chaudement l'*American Catholic Encyclopedia* d'avoir de tels collaborateurs.

Digitized by Google

Nous continuerons, s'il plaît à Dieu, d'examiner et de faire connaître son œuvre sur d'autres sujets. Un accident survenu pour nous à l'envoi du XII^e volume, nous oblige à remettre à plus tard la suite de ce compte-rendu. Mais le délai ne saurait être long, puisque nous avons tout lieu de croire que les éditeurs pourront et voudront bien combler cette regrettable lacune à l'occasion même de l'envoi du XV^e et *dernier* volume, qui nous est annoncé comme devant être expédié de New-York le 6 février de cette année 1913.

G. A. et J. M. G.

L'Evangile et le temps présent, par l'abbé Elie PERRIN. — Un vol. 372 pages, nouvelle édition. — Paris, Téqui, 1910. — *Prix :* 3 fr. 50.

Avec une simplicité charmante, l'auteur a pris soin lui-même de nous dire quel fut son but en écrivant cet ouvrage. Il veut dégager de l'Evangile de chaque dimanche les leçons plus particulièrement adaptées aux nécessités du temps présent. Son œuvre sera utile aux laïques comme aux prêtres. Elle aidera ces derniers dans la préparation de leur homélie hebdomadaire, en leur faisant comprendre comment ils peuvent transposer, pour leur propre milieu, les scènes et les doctrines du livre divin. Elle augmentera l'amour de l'Evangile dans les cœurs des simples fidèles, en leur montrant comment cette parole inspirée répond à leurs besoins. Nulle tache n'est plus urgente : car la réforme des individus comme des sociétés ne se fera que par leur rénovation dans la vie chrétienne; c'est l'Evangile compris et médité qui fournira le secret de cet apostolat.

H. L.

Enchiridion Liturgicum in usum Clericorum et Sacerdotum in sacro altaris ministerio collegit Josephus ERKER, Ecclesia Cathedialis Labacencis Canonicus. — Un vol. 500 pages in-12. — Laibach, Katholische Buchhandlung, 1910.

L'auteur a voulu faire son travail sur le modèle de l'Enchiridion de Denziger. Il a, sur chaque point, consulté avec soin les décrets de la S. Congrégation des Rites, et les autorités en cette matière. L'ordre se trouve partout dans ce livre ; les recherches y sont faciles grâce à l'index alphabétique très développé, utile complément de la table des matières. Enfin, les appendices sont certainement destinés à rendre de grands services, en particulier

Digitized by Google

celui où se trouve exposé l'Ordre de la Messe basse, et le tableau synoptique des cérémonies de la Messe solennelle. M. le chanoine Erker ne s'est occupé que du Rite Romain sans marquer les divergences des rites particuliers.

B. X.

Letters to his Holiness. Pope Pius X, by a MODERNIST. — In-8°, XX, 280 pp. — Chicago, The Open Court publishing Company, 1910.

L'épistolier démontre dans sa première lettre le besoin pressant qui se faisait sentir de ces lettres à Sa Sainteté le Pape Pie X. Sa démonstration ne nous a pas convaincu, car une lecture rapide de celles-ci nous a prouvé au contraire qu'elles étaient inutiles, puisque l'auteur se contentait de répéter ce qui avait été déjà dit et répété à satiété.

Dans la première partie il est question de l'attitude du monde moderne en face du catholicisme officiel, de la Papauté et de la liberté de conscience, de l'Inquisition, de l'infaillibilité pontificale, de l'absolutisme italien, des indulgences, de la discipline actuelle du célibat, et sur toutes ces questions nous retrouvons toutes les vieilles objections déjà cent fois réfutées.

Dans la seconde partie intitulée : *Foi et criticisme*, on nous parle de l'évolution des dogmes, de l'Ancien Testament à la lumière des découvertes modernes, de la valeur historique du Nouveau Testament, de la conception que Jésus avait du royaume de Dieu, enfin, de ce que nous pensons du Christ. Ces questions ont déjà été discutées souvent, et on ne voit pas que l'auteur les ait renouvelées, ni même qu'il les ait résolues comme elles devaient l'être.

E. JACQUIER.

Autour des directions de Pie X, un épisode personnel, par Jacques ROCAFORT. — Un vol. in-12, de 330 pp. — Paris, Victorion, 1912. — *Prix :* 3 fr. 50.

Dans ce volume, M. Rocafort raconte, à son point de vue, les incidents auxquels on sait qu'il a été mêlé, et que les journaux ont longuement rapportés dans les années 1909 et suivantes. C'est assurément son droit de se défendre, puisqu'on l'a attaqué, et les personnes que ces intrigues intéressent trouveront dans son livre de quoi se satisfaire. Pour nous, ces divisions entre catholiques

Digitized by Google

nous affligent surtout, et nous ne voyons pas bien l'utilité de les entretenir et de les raviver. Il faut en tout cas nous souvenir que dans ce plaidoyer nous n'entendons qu'un avocat. Il resterait à entendre l'autre avant de juger le différend.

J. T.

Traité de la Paix intérieure, nouv. édit., par P. Ambroise DE LOMBEZ. — Un vol. in-16, de XV-339 pp. — Paris, librairie Saint-François, 1912. — *Prix :* 2 fr.

Ce volume est le vingt-cinquième de la *Nouvelle Bibliothèque franciscaine* entreprise depuis quelque temps par les RR. PP. Franciscains. Le traité du P. Lombez est, comme chacun sait, le vade-mecum des âmes troublées, des âmes qui, avec la meilleure volonté, ne trouvent, semble-t-il, au service de Dieu, que peine et inquiétude. Avec une touche délicate, une simplicité charmante, un accent pénétrant, le bon Père relève, console, rassure ces pauses âmes, leur apprend à se détacher d'elles-mêmes pour retrouver la paix et la joie chrétienne. On a bien fait de rééditer ce petit livre qui a déjà fait tant de bien, et qui en fera toujours.

J. T.

Quand l'âme est droite..., roman, par M. RIGAUX. — Un vol. in-12, de 357 pages. — Paris, Maison bleue, 1912. — *Prix :* 3 fr.

Voilà une lecture saine, qui élève l'âme, et que l'on peut recommander sans réserve. *Quand l'âme est droite...* est l'histoire d'une jeune patricienne de la fin du premier siècle, que révolte la vue des injustices et du sensualisme du monde païen, et qui, pour n'en pas devenir la complice et la proie, renonce à un mariage où son cœur la portait, devient chrétienne et finalement meurt victime de sa foi nouvelle. L'auteur a encadré le récit dans une reconstitution savante du site de Pompéi et d'Herculanum, et des mœurs civiles et financières de la société romaine des premiers temps de l'Empire.

J. T.

Au travail ! Par l'éducation ! par l'abbé THELLIER DE PONCHEVILLE. — Un vol. in-12, de 225 pp. — Paris, Amat, 1912.

Recueil de onze discours prononcés ou articles écrits principalement sur la question de l'éducation et de la formation de l'en-

Digitized by Google

fant à l'école et au patronage. Tous ceux qui ont entendu M. l'abbé de Poncheville savent quel admirable talent de parole il possède, et avec quelle maîtrise cette parole sait prendre tous les tons. Mais ce qu'on appréciera davantage encore ici, c'est la profondeur du sentiment chrétien qui pénètre tous ces discours, et le sérieux — le mot est faible, mais il traduit bien mon impression — avec lequel est envisagée l'œuvre de la régénération morale et sociale de notre pays. L'auteur ne s'en laisse pas imposer par les dehors, et demande aux mères de famille comme aux instituteurs et aux directeurs d'œuvres de préparer avant tout des chrétiens convaincus et forts. La lecture de ces pages ne peut qu'être extrêmement profitable à tous ceux que préoccupe le souci de notre relèvement national.

J. T.

Le problème de l'Education, par Maurice LEGENDRE. — Un vol. in-12, de 262 pages. — Paris, Bloud, 1911. — *Prix :* 3 fr. 50.

En 1909, l'Académie des sciences morales et politiques donnait comme sujet de concours l'étude « des principes philosophiques de la pédagogie ». L'ouvrage de M. Legendre est la reproduction presque intégrale d'un des mémoires couronnés : cela seul suffit à en dire la valeur.

L'auteur a traité cette question d'un point de vue un peu spécial. Il s'est proposé de rechercher dans quelle mesure l'éducation nous permettait de conserver ce que nous devons au passé et d'acquérir ce qui nous est nécessaire pour nous adapter au présent. Il distingue deux périodes dans la croissance de l'individu : l'enfance et l'humanité ; il examine donc quels facteurs doivent intervenir à ces divers moments, pour assurer le développement de toutes les facultés de la personne humaine. Ceux qui s'attendraient à trouver formulés dans ce livre des recettes pédagogiques pratiquement utilisables dans l'éducation seraient évidemment déçus : ce sont au contraire les principes qui doivent guider l'éducateur dans l'accomplissement d'une tâche entre toutes délicate, qui y sont exposés. Ce travail, sur plus d'un point, pourra être discuté; plusieurs de ses affirmations paraîtront contestables, parce que démenties par l'expérience ; mais il est de ceux qui aviveront au cœur de ses lecteurs attentifs le sentiment de la gravité de leur devoir, de ses difficultés, de sa noblesse.

H. L.

Digitized by Google

Saint Elzéar de Sabran et la bienheureuse Delphine de Signe, par P. GIRARD. Nouvelle bibliothèque franciscaine. — Un vol. in-12, de X-119 pp. — Paris, librairie Saint-François, 1912. — *Prix :* 1 franc.

Ces deux saints époux appartiennent par leur naissance à la Provence, et par leur spéciale profession de vertu à l'Ordre de Saint-François : ils faisaient partie du tiers-ordre franciscain. On sait qu'unis par un chaste mariage, ils gardèrent d'un mutuel consentement leur virginité dans leur union, et s'appliquèrent surtout à se sanctifier par une vie de prière et le soin des pauvres et des opprimés. Saint Elzéar mourut jeune, à trente-huit ans ; la bienheureuse Delphine atteignit jusqu'à quatre-vingts ans. L'un et l'autre ne tardèrent pas à être proclamés bienheureux par la voix du peuple et celle de l'Eglise. On trouvera dans le volume que nous annonçons, un récit intéressant de ce que l'on sait de plus certain sur leur vie.

J. T.

Scotland and French Revolution, by Henry W. MEIKLE, M. A., D. Litt., Lecturer in Scottish History in the University of Edinburgh. — 1 vol. in-8°, XX-318 pages. — Glasgow, James Maclehose and Sons., 1912. — *Prix :* 12 fr. 50.

L'accession au trône d'Angleterre, en 1603, de Jacques Ier, fils de Marie Stuart, roi d'Ecosse depuis 1567 sous le nom de Jacques VI, semblait devoir mettre fin à l'ardente rivalité qui divisait les deux pays et les poussait à des guerres incessantes. « L'Union personnelle » ne put cependant pas procurer une paix durable. Seul, « l'acte d'union », signé un siècle plus tard, en 1707, ferait disparaître cette rivalité dangereuse, en mettant les deux nations sur un pied d'égalité tant au point de vue économique qu'au point de vue politique : l'égalité commerciale et la représentation de l'Ecosse au Parlement Britannique étaient payées par une participation de la nation du nord à l'impôt du « royaume uni ». On maintenait l'autonomie des deux pays pour tout ce qui concernait la religion, le droit et l'éducation.

Les avantages pour l'Ecosse de ce nouvel état de choses ne tardèrent pas à apparaître. Mais le changement ne fut complet qu'après 1745. L'industrie s'organise alors ; sur tous les points, on fonde des manufactures où se travaillent le coton et la laine. On découvre des mines de charbon et de fer dont on entreprend aussitôt l'exploitation. En agriculture, de nouvelles mé-

Digitized by Google

thodes remplacent les procédés surannés. Le commerce prend un rapide essor, et la construction de nouvelles routes, de ponts et de canaux facilite les échanges. Et, parallèlement à cette prospérité matérielle, se marque une brillante renaissance des lettres. Les esprits délaissent les questions théologiques qui les avaient absorbés durant tout le XVII^e siècle, et se tournent vers les études littéraires et scientifiques. Edimbourg cherche alors à surpasser Paris comme centre intellectuel. En peu de temps, on voit paraître dans tous les ordres des œuvres d'une réelle valeur. Hume et Reid en philosophie, Adam Smith en économie politique, Black et Hutton en sciences, Macpherson en poésie, Hume et Robertson en histoire, s'acquièrent un renom qui franchit très vite les limites des Iles Britanniques.

Au milieu de ce réveil général des activités, l'Ecosse reste dans un profond engourdissement au point de vue politique, et, pour qu'elle s'en dégage, il lui faudra l'influence de la Guerre d'Indépendance américaine, et surtout celle de la Révolution française. Ce qui, en effet, jusqu'en 1780 environ, avait pu paraître agitation politique n'était que mouvement purement patriotique, et parfois révolutionnaire. Pendant le XVII^e siècle, le Parlement écossais n'avait jamais joui que d'une vie amoindrie, et son influence avait toujours été inférieure à celle de l'Eglise écossaise (Kirk). Les libertés locales n'existaient pas ; le nombre des électeurs était tout à fait insignifiant et leur rôle dans les élections municipales à peu près nul. Quand, après l'Acte d'Union de 1707, l'Ecosse dut envoyer des représentants au Parlement britannique, leur élection échappa à la masse et ne put pas éveiller le sens politique de la nation.

Mais, lorsque, en 1777, les armées anglaises furent battues en Amérique, le retentissement des idées de liberté et d'indépendance qui avaient déterminé la coalition des Etats du Sud de l'Amérique avec ceux du Nord contre les abus de la domination anglaise, fut en Ecosse plus profond encore qu'en Angleterre, en Irlande ou en France. On se mit alors à discuter les mesures prises par le gouvernement, à critiquer sa politique, à faire circuler des proclamations approuvant ou blâmant les mesures prises par le pouvoir royal ou proposées par les ministres. C'était une véritable agitation politique destinée à peser sur la marche des événements et à faire adopter dans la conduite des affaires les idées mises en avant par les assemblées populaires qui s'étaient spontanément formées.

Digitized by Google

Si, en fait, toute cette agitation n'eut pas grande influence sur la direction des événements extérieurs, elle servit à éveiller le sens politique de la masse, et elle devait conduire promptement à la réforme des institutions municipales. Ce rapide succès des idées de liberté et de responsabilité des individus vis-à-vis de la nation ne surprend pas lorsqu'on sait l'influence de la renaissance des lettres. C'est elle, en effet, qui leur avait ouvert la voie. Hume et Adam Smith avaient, en traitant de questions économiques, attiré l'attention sur les problèmes sociaux et constitutionnels. Leurs idées avaient rapidement pénétré dans les diverses classes de la société, en particulier dans les classes moyennes.

Ce fut à cette heure que se produisit la Révolution française. Dans un milieu ainsi préparé, elle ne pouvait manquer d'avoir une profonde influence. La nouvelle en fut reçue avec enthousiasme. On y voyait « l'aurore d'une ère de liberté », et le « renversement de la tyrannie ». Peu à peu cependant en présence des réalités, l'impression se modifia ; mais on ne cessa pas de suivre avec un très vif intérêt le progrès des « idées de liberté ». On discuta ardemment les questions que soulevaient les changements apportés au régime politique de la France. Et l'Ecosse, tout en restant éloignée, par les excès de la révolution jacobine, de la pensée même de l'imitation, prit goût aux questions politiques et devait introduire dans son organisation des réformes qu'elle n'eût jamais appliquées sans les exemples de la Révolution française.

M. Meikle est parvenu à reconstituer fort exactement les changements et la lente évolution politique de son pays sous l'influence de la Révolution française. Après avoir noté les premiers signes de ce changement dans la période qui suivit la Guerre d'Indépendance, il montre à l'aide des journaux et des correspondances du temps avec quel intérêt on suivit les progrès de la Révolution en France, comment il en résulte une violente agitation politique et comment des sociétés se fondent ou s'organisent pour aider à la propagation des idées révolutionnaires. Le gouvernement ne pouvait se désintéresser de ce mouvement, et il s'efforça bien vite de l'endiguer et de l'étouffer. Resta-t-il toujours dans les limites de la justice? Il semble bien qu'il se soit exagéré le danger et n'ait pas reculé devant des mesures de rigueur mal justifiées. Ce qui fit plus que changer le cours de l'opinion, ce furent les menaces d'une invasion française en Angleterre. Il paraîtrait aussi que l'Eglise d'Ecosse aurait eu partie liée avec le gouvernement ou

Digitized by Google

du moins l'ait aidé à détourner les sympathies trop prononcées de la masse pour l'œuvre des révolutionnaires français, et ainsi l'ère des réformes se trouva retardée de quelques années.

Il faut lire dans l'ouvrage de M. Meikle le récit très vivant de cette période agitée de l'histoire écossaise. Il a utilisé les sources et documents nombreux où il a puisé avec un art que l'on n'est pas accoutumé à trouver dans les ouvrages d'auteurs anglais ou allemands. Faut-il l'attribuer aux affinités qui semblent unir les deux races française et écossaise? Toujours est-il que si M. Meikle n'avait pas annexé à son ouvrage une bibliographie très complète et tout à fait originale, on aurait peine à croire que c'est au milieu d'inédits de toutes sortes qu'il a dû se frayer un chemin. Cet ouvrage a placé son auteur au rang des meilleurs historiens et ses pairs en ont jugé ainsi en lui conférant pour ce beau travail le titre plus rare en Angleterre qu'en France de Docteur ès Lettres. On l'appréciera certainement autant en France qu'en Angleterre, et ceux qui le liront y auront le plus vif plaisir littéraire en même temps qu'ils pénètreront mieux dans les institutions et dans le tempérament d'une nation restée fidèlement amie de la France.

F. BONNASSIEUX.

Louis Veuillot, par Eugène TAVERNIER. — Un volume in-16 de 392 pages, avec un portrait. — Plon-Nourrit, Paris, 1913. — *Prix :* 3 fr. 50.

Nous finirons par lui voir rendre enfin justice ; Jules Lemaître a porté la première couronne sur une tombe trop délaissée ; et voici que les gerbes de fleurs s'entassent, voici que le nom de L. Veuillot est prononcé avec respect par des adversaires demeurés longtemps irréductibles. Ah ! si le terrible batailleur avait usé son gourdin sur les prêtres ou les moines, si sa verve incomparable avait pris la religion pour point de mire, son nom s'étalerait en grandes capitales dans nos manuels de littérature, des « Morceaux choisis » extraits de ses œuvres figureraient aux programmes de l'agrégation et de la licence ; on n'aurait pas assez d'épithètes pour vanter ce style merveilleux, primesautier, savoureux, si purement français ; et, en leur comparant l'auteur des *Parfums de Rome*, on ne croirait faire injure ni à Voltaire ni à La Bruyère. Mais quoi ! c'est le journaliste-sacristain, l'incurable dévot, le héraut du catholicisme ultramontain et intégral. On ne saurait

Digitized by Google

décemment admettre dans le Temple du Goût ce bonhomme de Moyen Age qui n'entend rien aux reculades diplomatiques, rien à l'art savant des concessions, et fonce sur l'ennemi avec un déplorable entêtement.

A vrai dire, cet ostracisme n'eût pas été pour affliger Veuillot outre mesure. Aucun homme de lettres n'a fait preuve d'un pareil détachement à l'égard de la renommée. Il a voulu avant tout consacrer sa plume à défendre ses croyances, jalousement, âprement, toujours sur la brèche, multipliant les ripostes et s'offrant loyalement aux coups. De tels hommes, chez qui le caractère est à la hauteur du génie, sont trop rares pour que la postérité les oublie et que le silence obstiné des adversaires puisse les murer définitivement dans leur tombeau. C'est pourquoi l'heure de la justice devait sonner pour ce vaillant qui, dans l'apaisement et le recul du passé, se dresse maintenant de toute sa hauteur.

Il faut remercier M. Tavernier d'avoir consacré un beau livre à cette mémoire qui nous est chère à tant de titres. Après avoir vécu dans l'intimité de Veuillot, l'auteur était à même, mieux que personne, de nous donner un portrait fidèle de l'homme, du polémiste et de l'écrivain. L'ouvrage se recommande d'ailleurs par une rare qualité ; pour certains biographes, les héros sont souvent le prétexte d'une réclame personnelle et d'une insolente exhibition ; dans leurs volumes le Mont-Blanc tout minuscule s'efface devant l'énorme Perrichon. Ce reproche ne saurait atteindre l'œuvre de M. Tavernier qui, en homme de goût, s'ingénie à disparaître modestement et, en multipliant les citations, laisse pour ainsi dire son héros se peindre lui-même ; c'est l'art suprême et le secret de faire les bons livres.

A. ROCHETTE.

Joseph GARIN, *En Savoie, Histoire de Chevron*, t. I, XX-291 p. — Paris, 1910, librairie H. Champion.

Originaire de Chevron, M. l'abbé Joseph Garin, vicaire à Paris, à Saint-Ambroise, a étudié avec amour l'histoire de son pays natal. Il nous livre le résultat de ses recherches dans un premier volume, qui retrace les origines (livre I) et traite des seigneurs de Chevron (livre II). Un second volume nous fera connaître les communiers de Chevron, jusqu'en 1792, leur vie religieuse et leur situation sociale (livre III), puis la période de la Révolution (livre IV), et enfin le XIX^e^ siècle.

Digitized by Google

Le second volume sera d'une lecture plus facile. Disposant d'une documentation beaucoup plus riche, l'auteur n'aura pas à se mouvoir parmi les incertitudes et les hypothèses, et la trame du récit sera plus colorée et résistante. Le premier volume est quelque peu aride. Sur les origines de Chevron les textes sont rares ; une part a été faite à la conjecture et, l'histoire de cette localité de la Savoie ne pouvant avoir toujours, faute de documents, un caractère « individuel », l'auteur a dû se rabattre sur l'histoire générale. Quand il arrive au x^e^ siècle et s'occupe des seigneurs de Chevron, il est plus à l'aise, quoique bien des obscurités subsistent. Du reste, çà et là, le sujet gagne en intérêt soit que, par exemple, nous rencontrions le pape Nicolas II, né à Chevron, aux environs de l'an mille, ou que, à cinq siècles de distance, nous trouvions l'aimable saint François de Sales, dont la mère appartenait, du côté maternel, à la famille des Chevron, et qui eut pour marraine sa grand-mère Bonaventure, née de Chevron, et entretint, avec ses cousins et cousines de Chevron, « une sainte et intime correspondance ».

M. Garin écrit avec clarté et mesure. Tout ce qu'il y a de conjectural dans son livre, il le donne comme tel, et, s'il aime sa « petite patrie », il résiste habituellement à la tentation de la surfaire. Il connaît son sujet et les alentours du sujet. Ajoutons que ce volume, coquettement imprimé, est enrichi de douze cartes et plans et de dix gravures. Autant de raisons pour classer cette monographe parmi les meilleures qu'ait inspirées la fidélité au sol natal.

F. V.

Emile PIGNOT, *En marche vers les cimes*, poèmes. — Un volume in-12 de 118 pages. — Paris, Bloud et C^ie^, 1911.

Voici encore un volume de vers ; à une époque où toutes les préoccupations semblent converger vers le pratique et l'utile, on s'étonnera qu'il y ait une telle floraison de poèmes, on craindra même qu'il n'y en ait trop. Il nous semble qu'il y a lieu, sinon d'en être fiers pour les lettres françaises, du moins de s'en réjouir et d'accueillir ce renouveau de poésie comme un document significatif : il y a donc encore place pour le rêve, pour les beaux enthousiasmes et pour le culte désintéressé de ce qui est bon et beau. Tel est bien l'esprit qui anime les strophes de M. Pignot, qui s'envolent d'une aile généreuse et qui révèlent une âme loyale, droite et naturellement orientée vers l'idéal. Peut-être pour être versificateur ne suffit-il pas de prêter l'oreille aux voix enthousiastes ; il y a une part

Digitized by Google

de métier que je recommanderais à l'auteur de ne point négliger : les belles idées ne perdent rien à revêtir de beaux alexandrins ; dans ce volume je relève, avec regret, certains vers qui ne sonnent pas avec la plénitude d'un rythme bien équilibré ; mais j'ai tort, évidemment, de chicaner le poète sur de pareilles misères, quand le fonds même de son livre révèle tant de bonne volonté ; M. Pignot écrit dans une dernière pièce :

Et maintenant, mes vers, allez, partez sans crainte,
Le peuple fier et doux vous fera bon accueil.

Et en effet, pourquoi pas ?

L'Appel, par M. C. BELGRAND D'ARBAUMONT. — Un vol. in-16. — Paris, Plon-Nourrit, 1912. — *Prix :* 3 fr. 50.

Voici un roman tout indiqué pour les feuilletons des journaux ayant un traité avec la Société des Gens de Lettres.

La thèse captive. Elle pose la question qui met aux prises, dans notre société incertaine de ses voies véritables, les hommes de tradition avec les partisans du succès à tout prix. Partagé entre l'appel du devoir qui l'attire au pays natal en lui commandant de se dévouer à la terre, foyer des ancêtres, et l'appel de l'amour, qui lui suggère de dangereuses compromissions, le héros, lutte, hésite, se débat. L'épreuve acceptée vaillamment, sera récompensée.

Ce personnage principal n'est pas le seul intéressant : dans le douloureux conflit auquel elles sont mêlées, deux ravissantes figures de jeunes filles attirent et retiennent l'attention, d'autant qu'elles s'opposent à la physionomie rude mais singulièrement prenante d'un spéculateur absorbé par ses combinaisons financières et farouchement jaloux du bonheur de sa fille.

L'action, bien actuelle, se passe à Paris et à la campagne, dans des décors vus et rendus avec fidélité.

L'*Appel* est un beau livre d'une inspiration généreuse et très noble. C'est un hymne à la terre, à la vie agreste, au courage et à l'effort.

Les fins lettrés en goûteront le style original, sans banalités ni outrances, le dialogue vif, les descriptions surtout.

J. VERDUNOY.

Propriétaire-Gérant : P. CHATARD.

Imprimerie Emmanuel VITTE, rue de la Quarantaine, 18, Lyon.

Digitized by Google

CAMILLE DE NEUVILLE

ET

L'AME POPULAIRE [1]

Tout le monde connaît l'énergique tableau que Taine nous trace de certains abus :

« La France (sous l'ancien Régime) ressemble à une vaste écurie, où les chevaux de race auraient double et triple ration, pour être oisifs ou ne faire que demi-service, tandis que les chevaux de trait font le plein service, avec une demi-ration qui leur manque souvent. Encore faut-il noter que parmi ces chevaux de race il est un troupeau privilégié qui, né auprès du râtelier, écarte ses pareils, et mange à pleine bouche, gras, brillant, le poil poli et jusqu'au ventre en la litière, sans autre occupation que de toujours tirer à soi. Ce sont les nobles de cour, etc » (2).

Voilà une toile hollandaise vigoureusement brossée et où le réalisme du dessin le dispute à la richesse de la couleur. C'est trop pittoresque et trop joli pour qu'on ne pardonne pas à l'auteur la visible exagération de son tableau.

Mais on a beau se dire : c'est exagéré, il en reste dans l'âme quelque chose. On est bien porté à croire que dans un tel ca-

(1) Extrait de la *Vie*, en préparation, de Mgr Camille de Neuville, archevêque de Lyon.

(2) TAINE. *L'Ancien Régime*, T. Ier, liv. Ier, ch. IV, p. 100.

Digitized by Google

dre social, il n'y a plus aucune place pour les humbles et pour les petits, ou que leur place est celle de l'enclume sur laquelle le marteau tombe incessamment.

C'est bien pis un peu plus loin, quand Taine prend comme à son compte les réclamations d'un curé mécontent, et qu'il nous montre « le pauvre homme obligé de se jeter à tâtons le long d'un talus, pour se garantir des pieds et des éclaboussures de leurs chevaux (les chevaux des évêques), comme aussi des roues et peut-être du fouet d'un cocher insolent », puis, « tout crotté, son chétif bâton d'une main, et son chapeau tel quel, de l'autre, de saluer humblement et rapidement, à travers la portière du char clos et doré, le hiérarque postiche, ronflant sur la laine du troupeau que le pauvre curé va paissant, et dont il ne lui laisse que la crotte et le suint »(1). Ne dirait-on pas que ces évêques d'ancien régime qui allaient faire si grande figure devant la persécution et devant la mort, étaient des égoïstes et des mondains, ne cherchant dans l'épiscopat que les honneurs et les biens du monde, et n'ayant nul souci des humbles?

Taine, il est vrai, en plusieurs endroits du même ouvrage, nous donne de beaucoup d'entre eux une toute autre idée. Mais l'impression mauvaise reste au fond de l'âme. La mondanité de quelques-uns a fait oublier les vertus des autres. Nous croirions volontiers encore aujourd'hui que les humbles, les petits, « la canaille » pour parler le langage dédaigneux de quelques nobles, tenaient peu de place dans la préoccupation de ces grands seigneurs en crosse et en mitre qui présidaient aux destinées des diocèses.

Un Camille de Neuville nous présente une toute autre image, et ce n'est pas un des côtés les moins originaux de cette grande vie que la place qu'y tiennent les pauvres.

Certes, notre archevêque est très grand seigneur, et il estime singulièrement cette noblesse, qui, pour avoir été acquise par des ancêtres bourgeois, n'en est pas moins chez lui très naturelle et très haute. En toutes circonstances, nous le voyons manifester sa déférence pour les gens de son monde. Il bénit

(1) TAINE, *L'Ancien Régime*, T. I. ch. IV, p. 119.

Digitized by Google

dans sa chapelle le mariage de leurs enfant, il leur accorde avec empressement des dispenses, il rappelle avec complaisance leurs titres, les égards qui leur sont dus, il est heureux des grandes alliances qui ont relevé l'éclat de sa famille, il a essayé d'être chanoine de Lyon, pour y ajouter quelque chose encore (1) ; en un mot, Camille de Neuville est des pieds à la tête un gentilhomme du dix-septième siècle, il en a les idées, les traditions, les sentiments, et autant que cela est compatible avec la théologie et l'Evangile, la conception spéciale du monde.

Mais ce gentilhomme, aimé de toutes les classes de la société, même avant de ceindre la mitre de nos archevêques, est singulièrement aimé du peuple, singulièrement populaire chez les humbles et les petits. En dépit du vieux proverbe : *Si vis amari, ama*, on a vu parfois des hommes avoir cette puissance, sans qu'ils aimassent eux-mêmes leurs adorateurs. C'est à un merveilleux entraîneur d'hommes que le poète a dit :

> Sans haine et sans amour tu vivais pour penser,
> Tu n'avais qu'un regard pour mesurer la terre
> Et des serres pour l'embrasser.

Mais c'est là une exception. D'ailleurs Napoléon n'a pas eu quarante ans pour se faire adorer des hommes sans qu'il les aimât lui-même. Un jour ou l'autre, de tels enthousiasmes se démentent, lorsqu'on voit de plus près l'idole (2).

Camille de Neuville fut archevêque pendant quarante ans, gouverneur plus de cinquante ans, et sa popularité ne baissa jamais. Jusqu'au bout il demeura fort aimé du peuple, c'est déjà un indice qu'il l'aimait lui-même.

Mais nous avons, grâce à Dieu, plus que des indices. Les actes sont là, nombreux, se pressant les uns sur les autres, pour nous montrer combien notre Archevêque aimait les humbles, quel soin il prenait des pauvres, des petits, des déshérités du monde.

(1) Nous avons raconté plus haut cet essai. Ier Liv. ch. III.

(2) S'il faut en croire le général Thiébault, dans ses Mémoires, la popularité du grand homme, même auprès des grognards, souffrit bien parfois quelque éclipse. Qu'on lise par exemple telle page de la guerre d'Espagne.

Digitized by Google

En ce temps-là, le premier ennemi du pauvre, c'était l'ignorance. Peu d'écoles où il pût s'instruire, peu de maîtres capables d'ouvrir ces écoles. Nous avons vu plus haut comment l'archevêque, après avoir d'abord hésité, avait ensuite appuyé de tout son pouvoir les projets scolaires de Charles Demia, s'était engagé à fond dans cette belle œuvre, et, par ses démarches auprès du Roi, par ses règlements, par ses largesses même, était devenu dans le diocèse, comme le véritable créateur de l'enseignement primaire (1).

On nous permettra de ne point nous répéter.

Armé contre l'ignorance, le pauvre ne l'était pas par là même contre l'arbitraire. Dans cette société, où le privilège tenait une telle place, où la distinction des classes était si marquée, où d'interminables guerres, religieuses, civiles, étrangères, avaient bouleversé les âmes, l'arbitraire, l'oppression n'était pas un fait isolé, un phénomène sans exemple. Avant qu'il y eût des juges à Berlin, il y en avait sans doute à Lyon. Mais il fallait pouvoir aborder ces juges, se faire entendre d'eux, plaider sa cause, soutenir un procès, long parfois, onéreux toujours. Et comment le pauvre l'eût-il pu?

On a repondu avant nous à cette question. Un écrivain, un homme politique, peu suspect d'attaches cléricales, M. Justin Godart, a trouvé aux archives de la ville, une œuvre d'assistance judiciaire établie à Lyon par notre archevêque pour assister les pauvres dans leurs procès. Il a publié lui-même, dans la *Revue du Lyonnais* (2), le règlement de cette œuvre, dont il a scrupuleusement respecté le texte. Il a cru, avec raison, qu'il valait mieux publier ces statuts in extenso que de les analyser.

Nous ne ferons pour notre compte ni l'un ni l'autre. Nous citerons simplement quelques passages destinés à faire connaître le caractère et la portée de l'œuvre.

Voici d'abord son but : « C'est de procurer la gloire de Dieu et le secours du prochain, dans la conservation des droits et prétentions légitimes des pauvres. »

(1) Voir l'*Université catholique*, du 15 mai, du 15 juin, et du 15 juillet 1911.

(2) *Revue du Lyonnais*, septembre 1900. Cette étude de M. Justin Godart se trouve aussi à la bibliothèque municipale de Lyon.

Digitized by Google

Suivent des détails d'organisation qui semblent bien indiquer que la Compagnie du Saint-Sacrement, toujours vivante à Lyon, n'est pas étrangère à cette œuvre, qu'elle en est peut-être même l'inspiratirce, inspiratrice cachée, mais très écoutée de l'archevêque.

Si charitables qu'ils soient, ces Messieurs de l'assistance sont des hommes, et peuvent être prévenus contre le pauvre, ou influencés par lui. Par l'article IV des statuts, ils « sont très instamment priez et exhortez de se défaire et dépouiller de toute prévention, affection et sollicitation particulière tant pour que contre ceux à qui il sera question de donner assistance. »

Pour cette assistance, il faut, bien entendu, un avocat.

L'article V y pourvoit :

« Afin que ceux qui voudront demander assistance sachent à qui s'adresser, sans venir troubler les assemblées, par leurs clameurs et importunitez, on nommera un avocat des pauvres, lequel en cette qualité écoutera toutes les personnes qui se présenteront, desquelles il prendra les noms et surnoms, qualitez et demeure, de même que de leurs parties adverses, avec note de la qualité et de la nature de leur affaire, et dans la prochaine assemblée, il en parlera pour y délibérer, etc. »

On s'assure ensuite, en députant deux membres de l'assemblée, qu'on n'est pas en face d'un faux pauvre, et que ce pauvre est bien dans les conditions voulues pour réclamer l'assistance judiciaire. Par une exclusion très sage, et qui se comprend d'elle-même, celui qui a déposé la demande du pauvre sur le bureau ne peut être député.

Après cela, on se rend compte de la justice de la cause, on essaye des voies d'accommodement. Si, par l'obstination de la partie adverse, ces voies ne peuvent aboutir, alors seulement le procès s'engage et l'assistance judiciaire est fidèlement donnée au pauvre ! Il nous faudrait citer tous les articles : ce règlement nous paraît un vrai chef-d'œuvre de sagesse, de prudence et de charité chrétienne.

A côté de ce règlement de Mgr Camille de Neuville, M. Justin Godart en a édité un autre émanant du même Prélat, et qui est d'un caractère encore plus touchant. Ce sont les « statuts pour le bureau du prest charitable », etc.

Digitized by Google

Le préambule de ces statuts en indique l'objet :

« Quelques personnes de piété ayant eu connaissance des grands abus qui se commettent en cette ville par des prests qui se font sur gage, avec des interests de deux, trois et quatre sols par mois, pour chaque écu, et qui vont jusqu'à 40 et 50 pour cent par an, ont cru que ce serait une œuvre très agréable à Dieu et utile au public d'arrester le cours de tant de misères pour les pauvres et de tant de crimes pour ceux qui leur prestent de cette manière. On a veu que le pauvre qui ne reçoit, lors du prest que le tiers, le quart, ou tout au plus la moitié de la valeur du gage, n'en retire plus rien dans la suite, les interests immenses absorbant en une ou deux années au plus, toute la valeur du gage, et c'est ce qui a donné lieu à l'établissement de cette compagnie.

Elle a été dans son commencement distincte de celle du Conseil charitable (l'assistance judiciaire), mais comme elle se tenait dans un même lieu, immédiatement, après celle du dit Conseil, qu'elle a été formée par les mêmes qui composent l'autre, et qu'il a été connu par expérience que les familles ayant commencé à s'appauvrir par le procez, achevaient de se ruiner par des prests usuraires qui leur estaient faicts sur le peu d'effets qui leur restaient, et qu'ils estaient obligez d'engager pour subvenir à leurs pressantes nécessitez, c'a été la raison pour laquelle la jonction des dites Compagnies a été faite. »

Cette œuvre du « Prest charitable » est en somme un Mont-de-Piété, mais d'un caractère bien spécial. Disposant de modiques ressources, il ne peut prêter au delà de cinquante livres. Il peut donner jusqu'aux deux tiers de la valeur du gage, quand ce gage est en argenterie, jusqu'à la moitié, quand ce gage consiste en autre chose.

Si, après six mois, le Conseil, faute de remboursement, est obligé de vendre le gage, il ne peut retirer de cette vente aucun bénéfice. Quand il est rentré dans ses frais, le surplus du prix de vente doit être donné à celui qui a déposé le gage.

Camille de Neuville se souvenait-il d'une des clauses finales de la bulle par laquelle Innocent X l'avait institué archevêque de Lyon? Volumus insuper quod tu in civitate lugdumensi,

Digitized by Google

Seminarium ad præscriptun Concilii Tridentini erigas, et mortem Pietatis institui cures, etc... (1) »

Quoiqu'il en soit soit, il avait fait là une bien belle œuvre. Ces statuts nous dit M. Justin Godart, sont plus qu'une curiosité, ils sont un enseignement. Ceux qui les ont dressés se sont efforcés de mettre en relief surtout le but moral de l'œuvre créée : de nos jours, les statuts sont admirablement rédigés en ce qui concerne l'organisation matérielle, mais il y manque, en quelque sorte, le souffle qui doit les animer, en faire, non point un règlement strict, mais un appel simple et touchant à l'intelligence et au cœur. »

« D'aucuns trouveraient cela naïf, sentimental, mais le plus grand nombre serait frappé, et s'apercevrait enfin que le charité ne consiste pas seulement à nommer un président, un bureau, à verser une cotisation, mais qu'elle veut une action effective, un contrat avec ceux auxquels elle s'adresse, qu'elle doit être une éducation mutuelle, et non le double geste vite ébauché d'une main qui donne à une main qui prend (2). »

Nous nous ferions scrupule d'ajouter quelque chose à ces réflexions de l'honorable député.

« Malesuada fames ». La pauvreté mène à la faim, et la faim, mauvaise conseillère, mène parfois à la prison. Les prisons de ce temps-là, n'étaient, pas, on le sait, des plus confortables. Quelques historiens nous font même de certaines d'entre elles une peinture affreuse. Le P. de Colonia prêchant l'oraison funèbre de Camille de Neuville, fit tressaillir toute l'assistance, lorsqu'il parla de la charité du Prélat envers les captifs :

« On lui lisait, un jour, un livre pieux, comme il avait coutume d'en faire lire. On était tombé sur un passage qui parlait de la misère des détenus et invitait à la soulager. Le prélat qui écoutait avec un avide empressement, comme s'il se fût vu environné de flammes, sentit le feu de la charité brûler son cœur. Il n'attend pas, il s'accuse en gémissant, il ordonne de vider sur-le-champ, et jusqu'au fond, une bourse pleine d'or,

(1) Archives départementales du Rhône. Actes capitulaires des comtes de Saint-Jean. T. 95, fol. 71.

(2) Justin GODART, *Une œuvre d'assistance judiciaire au XVII^e siècle*, p. 17.

Digitized by Google

et de porter droit à la prison, toutes les pièces d'or qu'elle renferme. Or, il y avait plus de cent pièces d'or. O Piété, ô antique Piété, c'est donc ainsi que même dans cette vieillesse du monde, tu revis au milieu de nous ! » (1).

Malgré la sainteté du lieu, où fut prononcée l'oraison funèbre, les applaudissements éclatèrent à ce passage, double témoignage du talent de l'orateur et de la vénération que laissait dans toutes les âmes la mémoire de l'archevêque.

Ces prisons, en face de certaines résistances, de certains délits, notre archevêque, homme énergique et bon, les montrait assez vite en perspective aux récalcitrants. Dans une de ses visites pastorales, nous le voyons, faire venir de Lyon les archers, pour y conduire un bourgeois, qui a gravement manqué à son curé. Mais le bourgeois donne satisfaction, et sur la demande du curé lui-même, notre Prélat lui pardonna. Il menace aussi de la prison les instituteurs qui, au mépris de ses ordonnances, font la classe aux filles et aux garçons tout ensemble. Mais le repentir et l'obéissance le désarment. En général, il est beaucoup plus pressé d'ouvrir les portes de la prison pour en faire sortir les détenus que de les refermer sur eux.

Quelquefois même, sans attendre les ordres de Louis XIV ou des ministres, il met au large des prisonniers politiques. Ajoutons qu'il n'était jamais blâmé, tant on avait une haute idée à la Cour de sa sagesse et de sa prudence.

Dans sa correspondance avec Louvois, que nous avons éditée naguère (2), on le voit bien faire exécuter, comme il le devait d'ailleurs, des ordres d'écrou, prendre l'initiative de l'arrestation d'un prince allemand, en temps de guerre avec l'em-

(1) Legebatur aliquando Præsuli pius liber, ut mos erat ; inciderat locus de sublevanda vinctorum indigentia ; ille, ut audiebat avidissime, sensit illico, velut admotis igniculis, charitatem exardescere. Nec mora, se ipse dolenter incusans, jubet e vestigio crumenam excuti, exinaniri funditus et quidquid aureorum repertum est (id forte plus centum erat) in carcerem recte deportari. O pietas, prisca pietas, ita ne potuisti mundo senescente reviviscere. »

P. DE COLONIA. *Laudatio funebris illustrissimi ecclesiæ principis Camilli de Neufville*, etc., Pars III, p. 17 et 18.

(2) Voir les *Etudes* du 20 avril 1912.

Digitized by Google

pire, et veiller à ce qu'un détenu pour lequel il a reçu des ordres sévères de la Cour soit mis au secret. Mais, on le voit, dans les mêmes lettres, il est beaucoup plus pressé d'élargir que de garder, d'adoucir la condition des prisonniers que de la rendre plus dure. Il intercède pour certains, il annoncé que d'autres ont été mis en liberté. Jusque dans la geôle, ce lieutenant de Roi se montre évêque.

Un de ses collègues l'accuse même, bien à tort assurément, de s'être laissé jouer par un ministre soi-disant converti, et d'avoir ainsi facilité son évasion et son passage à l'ennemi. Nous racontons ailleurs cet incident, où Daniel de Cosnac, Gascon comme toujours, cherche vainement à se donner le beau rôle (1).

Evêque avant tout, Camille de Neuville se préoccupe d'abord du salut des âmes, il cherche d'abord le royaume de Dieu, mais il n'oublie pas que le reste est donné par surcroît, et que les biens visibles arrivent en leur temps à ceux qui cherchent les invisibles. S'il veut que ses diocésains aillent au ciel, il veut aussi qu'ils soient heureux sur la terre. Il veut que le peuple trouve le bien-être dans l'ordre, l'économie, le travail. Il est favorable à tout ce qui développe d'une manière légitime, le commerce, l'industrie, à tout ce qui met en branle les bras du peuple. C'est ce que nous révèle notamment sa correspondance avec Colbert.

Le ministre ne lui demande pas sans doute, comme à son cousin, le trop célèbre archevêque de Rouen, puis de Paris, de faire chercher dans son diocèse, cinquante jeunes villageoises, d'un tempérament robuste, qui consentent à traverser les mers, et à aller s'établir au Canada (2).

De telles perspectives pouvaient être envisagées sans inconvénient par des Normandes, et n'avaient rien qui pût effaroucher le zèle ou la prudence d'un François Harlay de Chauvallon.

Mais à Camille de Neuville il valait mieux parler d'autre

(1) Voir la IIe Partie, ch. XVI. *La révocation de l'Edit de Nantes.*

(2) Pierre CLÉMENT. *Lettres. Instructions et Mémoires de Colbert,* T. III, p. 476. Lettre du 25 février 1670.

Digitized by Google

chose, de quelque chose qui cadrât davantage avec son caractère, avec les besoins et les intérêts des gens de Lyon. Colbert lui parla des draps, des soieries et en particulier, de cette Compagnie des Indes qui lui tient tant à cœur. Avant tout, il veut avoir pour l'envoyer aux Indes, un directeur sûr et capable. Les Lyonnais croient l'avoir trouvé et ils ont nommé le sieur Blauf, un gros actionnaire de la Compagnie à Lyon, qui est en effet très capable. Le ministre, qui a eu des mécomptes avec d'autres, n'est qu'à demi-rassuré, et il veut le jugement de Camille de Neuville (1).

« Je suis obligé de vous dire que nous reconnaissons tous les jours, une nécessité si absolue d'y envoyer un homme, qui ayt non seulement de l'intelligence et de la probité, mais encore beaucoup d'esprit et beaucoup de modération et de douceur, pour concilier tous les esprits qui sont en ce pays-là, et les unir dans un même dessein de procurer le bien et l'avantage de la compagnie, que je ne puis m'empescher de vous conjurer de bien examiner par vous-mesme le dit sieur Blauf pour bien connaître s'il a ces différentes qualités au point qu'il est nécessaire. D'autant que nous remarquons en la personne du sieur Goujon, qui a été nommé par la Chambre de Rouen, toutes les qualités nécessaires pour le commerce ; mais que, par le défaut de ces deux dernières qualités de modération et de douceur, il a beaucoup augmenté le désordre et la confusion dans les affaires de la Compagnie, en ce pays-là, en sorte qu'il aurait esté beaucoup plus avantageux de n'y envoyer personne. »

Camille de Neuville avait déjà donné toute sa pensée, et elle est fort nette :

« C'est un homme qui a toutes les lumières nécessaires des marchandises qui regardent le commerce des Indes ; il est sage, de bon âge, sans femme, qui a beaucoup d'esprit reconnu incapable de biaiser, dans toutes les affaires dont il a esté chargé, homme d'expérience, de très bon sens et de lettres, point brouillon, qui a toujours maintenu la paix, autant qu'il a pu, dans les Compagnies dont il a esté. Enfin, je ne crois pas que l'on

(1) *Id.* T. II, p. 556. Lettre du 20 octobre 1670.

Digitized by Google

en puisse trouver un plus capable en France que celuy-là. Si je ne connaissais le dit Blauf comme je le connais, je ne vous le proposerais pas, y en ayant plusieurs autres dont on m'a parlé, desquels je ne voudrais pas estre caution comme de celuycy » (1).

Un homme qui parle ainsi est sûr de son fait, et Camille de Neuville l'était. Le ministre s'en rendit compte et Blauf partit pour les Indes. En homme pratique, Blauf stipule que la Compagnie des Indes prendrait soin de sa maison pendant son absence, et qu'il recevrait un traitement convenable. C'était encore une manière de montrer qu'il entendait bien les affaires.

Mais notre archevêque ne pensait pas seulement aux directeurs et autres gros personnages. Il avait en vue les petits, les humbles, et voulait les encourager, les faire vivre par le travail.

Dans cette vue, nous le voyons établir à Neuville même, diverses fabriques et manufactures et des métiers à soie.

Une anecdote, dont nous ne voulons nullement garantir l'authenticité, mais qui s'est conservée par tradition à Neuville, que nous avons entendu nous-même raconter par des hommes graves, et qui a été reproduite dans une vie manuscrite de M. d'Hurtevent que M. Niepce a eue sous les yeux (2), une anecdote assez jolie nous montre sous un jour un peu spécial la mansuétude de notre archevêque envers le peuple.

Son tempérament fort faisant peut-être craindre une attaque, les médecins, d'assez bonne heure, lui avaient prescrit des exercices violents, notamment la chasse. Devant la décision de la Faculté, le Pape avait usé de condescendance, et permis au Prélat de chasser (3). Un jour que celui-ci, seul, à cheval, se livrait à cet exercice, il traversa, sans y prendre garde, le champ d'une vieille paysanne, et y fit quelque dégât. Petit de taille, légèrement bossu, il n'avait pas, dans le né-

(1) DEPPING. *Correspondance administrative de Louis XIV*, t. III, p. 366.

(2) Nous avons cité plus haut dans la liste des ouvrages consultés par nous ce manuscrit de M. Niepce, conseiller à la Cour de Lyon, travail assez exact et fait avec une haute estime de l'Archevêque.

(3) C'est du moins ce qu'avance M. Niepce, d'après un document qu'il a eu sous les yeux.

Digitized by Google

gligé, aussi grande apparence que sous la mitre. La vieille, qui ne le reconnut pas, en profita pour se venger, séance tenante. Elle courut sur ce chasseur incommode qui ravageait son champ et le frappa à coups redoublés de sa quenouille.

L'archevêque racontant la chose, ne faisait qu'en rire. Il « disait que cette femme lui avait fait payer bien cher les intérêts de sa mauvaise mine. »

Lamartine, lui aussi, ayant tué à la chasse la chèvre d'une vieille paysanne, qu'il prenait sans doute pour quelque biche, paya très généreusement le prix de la chèvre, et ne fit que rire de sa maladresse. Les grandes âmes se rencontrent.

Il est un tableau que le lecteur voudrait voir ajouter à tous ces tableaux, ce serait celui de Camille de Neuville, archevêque et gouverneur, parcourant les quartiers pauvres de Lyon, une bourse pleine d'or à la main, et distribuant des aumônes sur son passage. Il l'a fait sans doute quelquefois, mais ce n'est pas la page de sa vie qui est entrée le plus avant dans l'esprit des peuples. Cela même n'est pas nécessaire. La charité est-elle moins la charité, parce qu'elle se sert d'intermédiaire, qu'elle suit un ordre hiérarchique, et que, restant elle-même sur un sommet, elle en fait descendre jusque dans les bas-fonds, les secours, la consolation, le bien-être ? En ce temps-là, conformément à l'esprit d'ordre et de sagesse pratique des Lyonnais, et sous l'impulsion d'un administrateur de premier ordre, tout était organisé, jusqu'à l'Aumône. Une œuvre bien antérieure à Camille de Neuville, était là, en permanence, pour l'assistance des indigents, c'était l'aumône générale. Il n'était donc pas nécessaire que les pauvres vissent souvent dans leurs rues étroites, dans leurs misérables demeures, la soutane violette de l'archevêque. Il suffisait qu'ils sussent bien que celui-ci s'occupait d'eux, qu'il était attentif à tous leurs besoins, qu'il travaillait à leur soulagement, et ils savaient toutes ces choses.

La sollicitude du Prélat pour les humbles allait si loin qu'il ne dédaignait pas (nous l'avons vu plus haut) (1), d'écrire lui-

(1) Voir le IIe Livre de notre ouvrage, ch. VII. *L'Archevêque et les communautés religieuses*. Voir aussi aux Archives du Rhône les actes extraordinaires de l'Archevêché, année 1683, fol. 67.

Digitized by Google

même aux recteurs de l'Hôtel-Dieu de Montbrison, pour une pauvre Sœur rentrée dans le monde, à cause de ses infirmités, et dont on oubliait de payer la rente. Camille de Neuville s'entremet directement pour la pauvre sécularisée, la Sœur Papon, et réclame cette rente.

Nous savons aussi par le témoignage du P. de Colonia, qu'il s'occupait avec beaucoup de délicatesse et de charité des pauvres honteux et trouvait mille industries pour leur faire arriver ses aumônes. Si nous ne pouvons le montrer comme cet archevêque très moderne, parcourant en bateau sa ville épiscopale, victime des fureurs du Rhône, et tandis que les pontonniers rament et font avancer l'esquif, à travers les rues inondées, distribuant aux pauvres du pain et des secours ; si nous ne pouvons le montrer comme cet autre archevêque du XVII^e^ siècle, soignant et consolant les blessés, après une bataille, nous avons du mois l'avantage de le présenter sous un aspect, qui n'est pas moins imposant, celui de ce premier moteur d'Aristote, qui, restant lui-même immobile, imprime à tout le mouvement, l'activité et la vie.

Quelle que soit la valeur de cet argument de théodicée sur lequel les sages discutent, il offre une image qui exprime admirablement la charité de notre archevêque.

Cet homme singulièrement bon, savait que sans l'énergie, la bonté dégénère bien vite en faiblesse. Aussi jusque dans sa manière d'aimer le peuple, jusque dans son dévouement aux petits, il laisse voir une force, qui endigue, en quelque sorte, cette bonté, qui la renferme dans les limites commandées par l'esprit du temps, par la volonté des puissances, et, on peut le dire, en se mettant dans le cadre d'une époque, qui n'est pas la nôtre, par l'intérêt même de l'ouvrier.

Le voici, par exemple, en 1668, en face d'une grève, spectacle assez peu banal sous Louis XIV.

Les ouvriers en soie exaspérés par les nouveaux règlements du consulat se mettent en grève. On distingue dans cette grève comme une sorte de syndicat. Il y a tout au moins des chefs qui impriment le mouvement et échauffent le zèle des ouvriers. Ceux-ci ne se bornent pas à ne point travailler, ce qui est leur droit, ils en viennent vite à l'agitation et aux menaces. L'ob-

Digitized by Google

jet principal de ces menaces, c'est le Prévôt des marchands, Mascrany de la Verrière ; on l'attend à sa sortie de l'hôtel de ville, on court après son carrosse, on l'insulte. C'est toujours ainsi que commencent les grandes séditions, et sous un pouvoir aussi fort que celui du Roi, elles finissent mal pour leurs auteurs. Les intendants n'ont pas la main douce, et font pendre hommes et femmes parfois pour moindres délits.

L'archevêque se rend compte du danger que court son troupeau. Il faut avant tout apaiser l'émeute, on examinera ensuite les réclamations.

Camille de Neuville a bien vite trouvé les meneurs. Pour les obliger à rester chez eux, et à ne pas descendre dans la rue, il leur envoie des garnisaires à domicile, puis il se présente devant le corps des ouvriers en révolte. Il écoute leurs plaintes, il leur parle avec douceur, il leur promet d'examiner leurs réclamations, il leur fait entendre que la révolte n'est pas un moyen d'obtenir justice, il les engage à rentrer chez eux. Puis, mêlant habilement la crainte à l'espoir, il leur dit qu'il que s'il n'est obéi, il saura comme gouverneur, se faire obéir.

« Soit, dit un contemporain (1) que ces gens fussent pénétrés de crainte pour ce gouverneur, soit qu'ils se ressouvinssent alors qu'il était le Père du peuple, soit afin qu'ils fussent sûrs, qu'il leur rendrait justice, ils disparurent sur-le-champ. »

Les échevins étaient si persuadés de ce pouvoir de l'archevêque sur l'esprit du peuple, que, vingt-cinq ans plus tard, une émeute ayant éclaté, par suite de la disette, qui régnait en ville, l'intendant et le prévôt des marchands se voyant tous les deux menacés, dans leurs biens et même leur vie, c'est à Camille de Neuville que le Consulat fit appel, pour parler au peuple et l'apaiser. On alla chercher à Neuville le vieil archevêque malade, et à qui ses médecins avaient interdit tout déplacement. Il avait pris un médicament énergique, qui n'agissait pas, et qu'il fallait, par un repos absolu, laisser agir, sous peine d'exposer sa vie. Nous le verrons plus loin, à la fin de ce troisième livre, et déjà nous avons eu ailleurs l'occasion

(1) GUICHENON. *Eloge historique*, etc. L. III, p. 236.

Digitized by Google

de le raconter (1), le saint vieillard n'hésita pas, il exposa sa vie, il partit et vint à Lyon, il apaisa l'émeute, et il mourut, victime de son amour pour son puple. Sur son lit de mort, il dictait encore des mesures pleines de sagesse pour ramener du pain dans la ville, et faire disparaître cette disette, principale cause de l'agitation.

Si la France perdait en lui « le dernier des grands seigneurs » pour parler avec Saint-Simon, le peuple qui suivait le convoi funèbre se disait sans doute qu'il perdait son consolateur et son père.

(1) Voir dans la *Revue d'histoire de l'Eglise de France* du 25 juillet 1910. « Une émeute à Lyon et le dévouement d'un archevêque ».

Th. MALLEY.

Digitized by Google

ORIGINE DE L'IDÉE

DES

ASSOCIATIONS CULTUELLES [1]

Lorsque les auteurs de l'avenir étudieront l'histoire des idées juridiques dans les premières années du XX^e siècle, il en est une, à coup sûr, qui les surprendra par son étrangeté : c'est celle de l'*association cultuelle*, instituée par la loi du 9 décembre 1905 pour remplacer les anciens établissements ecclésiastiques. Ils auront quelque peine à comprendre pourquoi la loi de Séparation supprimait ainsi, d'un trait de plume, des personnes morales telles que les Fabriques et les Menses épiscopales, vieilles d'un siècle, qui donnaient la plus complète satisfaction à tous les intérêts qu'elles avaient mission de représenter, ponr les remplacer par de simples associations privées, exposées à de nombreuses chances de dissolution, et dont la capacité de posséder était restreinte dans les limites les plus étroites. Il est vrai que l'association cultuelle offrait plusieurs ressemblances avec l'association déclarée de la loi du 1^er juillet 1901 : mais dans notre droit public, elle ne constituait pas moins une nouveauté sans précédent, puisqu'elle fait sa première apparition dans le rapport de M. Briand à la Chambre des députés sur le projet qui est devenu la loi de 1905, sans que

(1) Les pages qui vont suivre sont, dans leur ensemble, la reproduction d'une conférence faite aux Facultés catholiques de Lyon, le 15 mars 1912.

Digitized by Google

ce rapport fournisse d'indication directe sur l'origine de cette forme d'association particulière, que l'on voulait appliquer de force à l'Eglise catholique. C'est cette origine qu'il est intéressant de rechercher aujourd'hui.

Notre étude serait incomplète si nous ne prenions pas la précaution de nous placer successivement à deux points de vue :

1° Au point de vue philosophique et juridique, pour connaître l'idée qui sert de base à l'institution des cultuelles ;

2° Et au point de vue historique, pour savoir si cette idée n'a pas eu, dans quelques Etats de l'Ancien ou du Nouveau Monde, certains précédents contemporains, qui permettent d'en dégager le caractère et de porter sur elle un jugement définitif.

Ce double examen nous montrera combien était fondée et prudente la décision par laquelle le Souverain Pontife a rejeté cette organisation dangereuse que le pouvoir civil prétendait imposer aux catholiques français.

Digitized by Google

I

ORIGINES PHILOSOPHIQUES ET JURIDIQUES DE L'IDÉE DES ASSOCIATIONS CULTUELLES

Au point de vue philosophique, l'origine de l'idée des associations cultuelles n'est pas difficile à découvrir, car elle se rattache à la doctrine de l'Etat laïque, issu de la Révolution. Au point de vue juridique (pourrait-on dire), elle se relie à ces tendances révolutionnaires ou protestantes, qui ont fréquemment porté les Parlements désireux d'affaiblir ou même de détruire l'Eglise à la comprimer de force dans des institutions de cette nature, pour diminuer son influence sur les individus et les peuples.

I

Le véritable fondement du système des associations cultuelles, c'est le principe de l'Etat laïque, proclamé par la Révolution française, et dont la meilleure formule se trouve peut-être dans l'article de M. Esmein sur la loi de Séparation et l'Encyclique *Gravissimo*, publié par la *Revue politique et parlementaire* de 1906 : le langage courtois et le caractère scientifique de cette étude ne font qu'en accuser l'importance doctrinale. Dans cette théorie, l'Etat ignore les religions et les Eglises : il ne doit connaître et protéger que les individus qui veulent s'associer pour célébrer un culte (1).

(1) Voici le passage le plus important de l'article de M. Esmein (*Revue politique et parlementaire*, 1906, t. IV, p. 31) ; nous en soulignons les affirmations essentielles :

« Dire *que l'Etat est laïque*, cela veut dire *qu'ayant sa fin en lui-*
« *même, ou plutôt dans la société d'hommes pour laquelle il est orga-*
« *nisé, il est étranger à toute conception confessionnelle, à tout credo*
« *et à tout culte*. Non seulement il n'a pas lui-même de fonctions reli-

Digitized by Google

Cette doctrine s'accorde à merveille (il est intéressant de l'observer) avec les idées protestantes. On a vu des pasteurs s'élever contre la distinction des deux pouvoirs civil et religieux, sous le prétexte qu'elle conduit à la théocratie, et conseiller à leurs auditeurs de se rallier à la doctrine du pouvoir unique de l'Etat, qui, s'avouant incompétent pour juger de la valeur respective des écoles et des églises, doit n'en recommander et n'en soutenir aucune à l'exclusion des autres. « *Il ne voit et ne peut voir en elles que des institutions privées* « dont il respecte et fait respecter la liberté, mais qu'il met « en demeure de conformer leurs paroles et leurs actes aux « divers articles de sa législation. En définitive, *il se considère* « *comme le seul pouvoir réel et comme borné, non pas par un autre* « *pouvoir qui serait son égal, mais par la liberté des consciences* « *individuelles*, liberté qu'en vertu de ses principes mêmes, « il doit affirmer et sauvegarder » (1). La théorie du pouvoir

« gieuses et ne peut pas en avoir, mais *il n'a pas à juger, à contrôler,* « *à favoriser, à reconnaître des religions diverses. Il les ignore* ».

« Est-ce à dire que cette conception méconnaisse la légitimité des « religions et du sentiment religieux? En aucune façon. *Mais la reli-* « *gion n'est point conçue comme un rapport pouvant entrer dans l'ordre* « *politique. C'est affaire de la conscience individuelle ; c'est un rapport* « *entre chaque âme et Dieu, si elle en reconnaît un.* Le droit de chaque « individu est de réaliser ce rapport comme il le comprend. Aussi la « liberté de conscience et de culte est-elle un droit individuel, un de « ces droits qui s'imposent au respect de l'Etat : c'est même le pre- « mier qui s'est nettement affirmé dans les temps modernes. *L'Etat,* « *qui ignore les religions et les Eglises, doit au contraire connaître et* « *protéger les individus religieux*, ceux qui veulent exercer un culte. « Pourvu que cet exercice ne trouble pas l'ordre public, il doit légi- « férer pour leur permettre de se réunir et de se grouper à cet effet, « s'ils le croient nécessaire, et aussi pour réunir les fonds nécessaires, « si le culte comporte des frais. Mais *l'Etat ne réglementera ces réunions* « *et ces associations que quant à leur côté extérieur et matériel, qui seul* « *est de son domaine : il ne voit que des citoyens qui se réunissent ou* « *s'associent* et les biens qu'ils peuvent posséder à titre collectif. De « là il résulte encore que *cette réglementation, la forme d'association,* « *sera nécessairement la même pour tous, soit parce que l'Etat ignore* « *les religions et leurs différences, soit parce que les intérêts matériels,* « *qu'il s'agit seul de régler, sont toujours les mêmes.* »

(1) Voy. *la Séparation des Eglises et de l'Etat*, par L. Trial, pasteur (Paris, Fischbacher, 1905), p. 20 et 21. Cet auteur combat la distinction des pouvoirs civil et religieux parce que, d'après lui, elle aboutira

Digitized by Google

unique de l'Etat se confond, à vrai dire, avec celle de l'Etat laïque, qui ne veut connaître que les individus et prétend ignorer l'Eglise.

L'idée sur laquelle repose le système des associations cultuelles est donc tout le contraire des principes catholiques sur la constitution chrétienne des Etats, tels qu'ils sont rappelés dans les Encycliques de Léon XIII, *Immortale Dei*(1), *Libertas*(2) *et Sapientiae christianae* (3). On pourrait dire que ce système est le raccourci de toutes les erreurs condamnées depuis un siècle par l'Eglise, notamment dans le *Syllabus*, puisqu'il s'inspire à la fois de la conception matérialiste du pouvoir et de l'erreur *libérale*. Celle-ci peut se définir : l'*opinion qui enseigne en thèse absolue que la Religion est une pure affaire de conscience privée, et qu'elle n'a droit à aucun rayonnement extérieur et social* (4).

Ces doctrines sont inacceptables pour l'Eglise, et l'on a pu écrire avec raison que « le *Non possumus* du Saint-Siège a été « clairement motivé par la volonté arrêtée du gouvernement « français d'ignorer la hiérarchie ecclésiastique, base organi- « que de la vie catholique (5) ». Les associations cultuelles étaient soustraites à tout contrôle de la hiérarchie catholique, qui n'avait plus sur elles aucun pouvoir (6); elles ne constituaient que des organismes instables, qui n'offraient aucune

toujours à la mainmise du second sur le premier. Il semble n'avoir jamais lu un seul auteur catholique, et ignore, en tous cas, l'Encyclique *Sapientiæ christianæ* (*Acta Leonis Papæ XIII* Desclée et de Brouwer, Bruges, 1887 à 1906), t. IV, p. 19) où il est rappelé que le pouvoir civil et le pouvoir spirituel sont chacun dans leur sphère, deux pouvoirs souverains (voy. aussi P. Girodon *Exposé de la doctrine catholique* (Paris, 1884), p. 130).

(1) *Acta Leonis Papæ XIII*, t. II, p. 146, et principalement p. 149.

(2) *Ibid.*, t. III, p. 96, et principalement p. 104 à 109.

(3) *Ibid.*, t. IV, p. 6 et 19.

(4) Voy. la définition fort exacte qui en est donnée incidemment, par le P. Yves de la Brière, dans la Chronique des *Etudes* du 5 novembre 1912, p. 404.

(5) *Corrispondenza Romana* du 12 février 1909, reproduit par la *Croix* du 18 février 1909 et l'*Univers* du 23 février 1909.

(6) Voy. sur ce point le texte capital de l'Encyclique *Vehementer*, dans la traduction donnée par la *Revue d'organisation et de défense religieuse*, 1906, p. IV et V.

Digitized by Google

garantie de respect de l'autorité épiscopale, ni de perpétuité quant à la possession des églises (1). Plus on s'éloignera des événements de 1905, et plus on comprendra que le Saint-Siège ne pouvait pas accepter une pareille organisation. L'Eglise, société parfaite et nécessaire, fondée par N.-S. Jésus-Christ, dans laquelle l'autorité vient d'en haut et non du suffrage universel des fidèles, ne pouvait pas permettre au pouvoir civil de disposer d'elle sans son aveu, et sans exiger de lui la reconnaissance de ce fait qui s'appelle l'existence de la Papauté et de l'Episcopat (2)?

M. Esmein prévoit l'objection dans son article et essaie d'y répondre. Il cite une observation fort exacte, faite en ce sens par M. l'abbé Gayraud dans sa brochure sur *la loi de Séparation et le Pape Pie X* (3), et il déclare ensuite que *les lois ne sont pas faites pour reconnaître les faits historiques, mais pour créer des droits.* Cette réponse a perdu aujourd'hui toute valeur : car depuis le travail du savant professeur de Paris, il est

(1) Le Souverain Pontife ne demandait même pas que la propriété des églises fût attribuée aux évêques, mais que leur affectation perpétuelle au culte catholique fût sérieusement garantie. Voy. *infra*, p. 23, note 2.

(2) Nulle part ces vérités n'ont été mises en relief d'une manière plus saisissante que dans l'article de Mgr Touchet du *Gaulois* (numéro du 3 septembre 1906), reproduit par les *Questions actuelles* (t. LXXXVIII, p. 98 à 113), et dans ceux du P. Aucler (*Etudes*, 1906, t. III, p. 584 à 596 et p. 732 à 739).

(3) Voy. *Revue polit. et parlem.*, 1906, t. IV, p. 47. L'abbé Gayraud « disait dans ce passage : « Que veut le Pape? Simplement qu'un texte « légal reconnaisse, non pas comme droit divin, mais (au moins) « comme un fait historique, l'autorité nécessaire de la hiérarchie de « l'Eglise sur les associations de fidèles établies par la loi. » M. Esmein répond : « Mais les lois ne sont pas faites pour reconnaître les faits « historiques ; elles sont faites pour créer des droits. *Reconnaître « l'Eglise catholique dans la loi, ce serait forcément lui donner une exis- « tence juridique dans la législation française ;* ce serait rétablir le sys- « tème des deux puissances, comme on disait, la puissance spirituelle « en face de la puissance temporelle, *et c'est à quoi répugne le prin- « cipe de la loi* » La loi du 2 janvier 1907 a dû néanmoins, malgré tous ces raisonnements, reconnaître implicitement l'existence de l'Eglise, sous la pression des faits : pourquoi ne pas l'avoir reconnue plus tôt? Ce silence calculé des auteurs de la loi de 1905 prouve, à lui seul, des arrière-pensées et un manque de franchise qui devaient éveiller toute la méfiance du Saint-Siège.

Digitized by Google

survenu une loi *qui a reconnu un fait historique*, et le fait qu'elle a reconnu, c'est l'*existence même de la hiérarchie catholique*. Il s'agit de la loi du 2 janvier 1907, concernant l'exercice public des cultes, dont l'art. 5 laisse les églises et les meubles qui les garnissent, à défaut d'associations cultuelles, à la disposition des fidèles et des ministres du culte pour la pratique de leur religion. Or les *ministres du culte* visés par la loi ne peuvent être, d'après les travaux préparatoires et la jurisprudence, *que les ministres du culte catholique en communion avec leur Evêque et le Souverain Pontife*. La Cour de cassation s'est prononcée en ce sens par deux arrêts de principe des 5 et 6 février 1912 (1) et la question ne se discute plus aujourd'hui devant les tribunaux. La loi, malgré l'avis de M. Esmein, peut donc avoir pour objet la reconnaissance d'un fait historique, et même celle de la hiérarchie ecclésiastique. Les auteurs de la loi du 2 janvier 1907 ont été obligés d'en reconnaître l'existence, parce qu'ils ont reculé devant la dépossession des églises. Pourquoi donc ne l'ont-ils pas reconnue plus tôt? et pourquoi ne l'ont-ils pas reconnue en 1905, *pour les biens ecclésiastiques autres que les églises?*

La vérité, c'est que les rédacteurs de la Loi de Séparation avaient une arrière-pensée. En dépit de toutes leurs protestations de libéralisme, leur désir plus ou moins secret était d'affaiblir l'Eglise, soit en lui enlevant la plus forte somme de biens possible, soit en lui imposant une sorte de constitution civile, qui la mettrait à la merci des influences extérieures. Ainsi le voulait l'esprit révolutionnaire ou protestant qui est la seconde origine de l'idée des associations cultuelles.

(1) Voy. Cass. civ., 5 février 1912, Sir., 1912, I, 353, avec note en ce sens de M. Mestre, professeur à l'Université de Toulouse, et Cass. civ., 6 février 1912. Lir. 191 , I, 13 , avec une autre note du même auteur. Voy. encore et notamment Bordeaux, 29 mars 1911, Sir., 1912, II, 13 ; — Pau, 15 mars 1911, Sir., 1911, II, 116 ; — Conseil d'Etat, 28 juillet 1911, Sir., 1912, III, 97, avec conclusions conformes de M. Chardenet, commissaire du Gouvernement.

Digitized by Google

II

Depuis longtemps, en effet, les hommes d'Etat ou publicistes français ou étrangers qui rêvent de détruire ou de réduire l'influence de l'Eglise ne trouvent pas de meilleur moyen, pour y arriver, que de transférer de l'Episcopat et du clergé à des assemblées de laïques le gouvernement de l'Eglise. Les faits relatifs à cet ordre d'idées n'ont pas encore été suffisamment rapprochés les uns des autres.

A

En Italie, dès 1846, Minghetti déposait au Parlement sarde, à Turin, un projet de loi qui contenait en germe l'idée de l'association cultuelle, et dont il résume les dispositions dans son ouvrage sur les rapports de l'Eglise et de l'Etat, écrit en 1878 (1). Il y fait allusion à d'autres projets repris en 1865 par une Commission parlementaire en vue d'instituer des congrégations diocésaines et paroissiales, électives et responsables, pour administrer les biens ecclésiastiques, payer les ministres de l'Eglise et subvenir aux frais des édifices du culte et des choses sacrées (2). D'après Minghetti, la haute surveillance de ces congrégations aurait dû être confiée aux tribunaux, auxquels le clergé et les fidèles auraient eu un droit égal à recourir en cas de difficultés. Avec le principe électif introduit dans ces congrégations, et l'administration qui leur aurait été confiée, « le germe de la réforme était jeté, et la voie ouverte aux « laïques et au clergé pour obtenir, aussi bien dans l'ordre « spirituel que dans l'ordre temporel de l'Eglise, les transfor- « mations en harmonie avec les besoins des consciences et la « nécessité des temps (3) ».

(1) Voy. *L'Etat et l'Eglise*, par L. Minghetti, traduction Borguet (Paris, 1882), p. 99 et suiv., et 178 et suiv.

(2) Voy. Minghetti, *op. cit.*, p. 179.

(3) Aux termes du projet proposé en 1865, par une Commission du Parlement italien, l'universalité des catholiques domiciliés depuis

Digitized by Google

Les projets visés par Minghetti n'ont pas été les seuls. L'idée en a été reprise en 1885 par le sénateur Cadorna, dont le projet excluait la hiérarchie ecclésiastique de l'administration des biens d'Eglise pour la confier à des associations cultuelles élues pour la paroisse et le diocèse (1). Il donnait à ces associations le droit de désigner la personne (curé ou évêque) qui serait investie du bénéfice. Ces associations n'auraient pas pu rendre la loi illusoire en renonçant à leur droit d'élection : le projet déclarait cette renonciation nulle. L'évêque ou le prêtre qui n'aurait pas été agréé par l'association n'aurait eu ni la jouissance des revenus de son titre, ni même l'usage de l'église ou des objets du culte. Enfin les délibération de ces associations relatives au choix des titulaires devaient être agréées par l'Etat ; et ces associations auraient été compétentes pour révoquer les titulaires dans les cas prévus par les lois.

Ce projet n'a jamais été voté par le Parlement italien : les loges maçonniques ont dû comprendre que le pays n'était pas mûr pour son adoption. Mais il a suscité une certaine littérature. Combattu par Mgr Cavagnis, alors professeur de droit public au Séminaire romain de l'Apollinaire, et depuis cardinal, dans une brochure considérable parue en 1887 à l'Imprimerie vaticane (et qui constitue un véritable traité des rapports entre l'Eglise et l'Etat), il donna lieu à de nombreux articles de M. Crispolti dans l'*Osservatore Romano*.

En 1889, le sénateur Piola soutenait encore la création de représentations laïques analogues aux associations cultuelles du projet Cadorna. Mais, en 1901, le professeur Scaduto émettait l'avis que *la réforme n'était pas encore mûre en Italie, à cause de l'état de la conscience juridique et politique du peuple.* Il nous paraît certain que ces projets et ces tentatives devaient être connus des rédacteurs de la loi du 9 décembre 1905.

six mois dans le diocèse ou dans la paroisse devait nommer une congrégation diocésaine ou paroissiale, pour représenter les biens du diocèse ou de la paroisse et pourvoir aux dépenses du culte avec leurs revenus. Minghetti estime que l'idée *était juste en soi, mais qu'elle avait le tort de transformer trop rapidement l'ordre de choses actuellement en vigueur* (*op. cit.*, p. 179).

(1) Voy. sur ce second projet la brochure de M. l'abbé Dehon (*le Plan de la franc-maçonnerie en Italie et en France*).

Digitized by Google

B

En France, l'idée de ruiner l'autorité de la hiérarchie pour détruire l'Eglise avec le temps a trouvé des défenseurs non seulement dans la presse quotidienne, mais dans de grandes revues à caractère scientifique. On trouve, sur ce sujet, un curieux article d'Henri Doniol, membre de l'Institut, dans dont le premier volume de la *Revue du droit public et de la science politique* (1) en 1894. Nous ne savons si l'auteur est ou non d'origine protestante : il considère, en tout cas, l'Eglise catholique, telle qu'elle est organisée, comme l'obstacle à tout progrès. Pour diminuer son action et la ruiner progressivement, il ne trouve rien de mieux que de supprimer l'Episcopat, d'abolir toute notre organisation diocésaine, et de réduire les catholiques à la nécessité de se donner eux-mêmes une organisation consistoriale reposant sur l'assemblée des fidèles de chaque paroisse. Pour H. Doniol, le premier devoir de l'Etat sera, le moment venu, de dénoncer le Concordat, de faire disparaître les diocèses et de ne plus reconnaître que des cures, grandes ou petites : l'organisation presbytérienne serait ainsi imposée de force à l'Eglise (2).

(1) Fondée par M. Larnaude, professeur à la Faculté de droit de Paris.

(2) Voici le passage le plus important de cet article : « l'heure des « mesures absolues sonnera, l'heure où l'on ne voudra que la sup- « pression du budget des cultes, la séparation radicale. Peut-être, à « ce moment-là, ne seraient-ils pas les moins sages ou les moins pers- « picaces, ceux qui conseilleraient à l'Etat de parler à l'Eglise comme « il suit :

« Je n'admets plus que vous soyez un gouvernement au milieu du « mien. *Je cesse de reconnaître votre organisation diocésaine.* Je retire « à vos archevêques et à vos évêques les pouvoirs qu'ils possédaient ; « je répudie en conséquence toute juridiction des premiers sur les « seconds et de ceux-ci sur le clergé. »

« *Comme les deux autres cultes classés, vous aurez, sous des noms « et avec des attributions à établir avec vous, vos consistoires et leurs « sections, vos synodes, voire votre conseil central. C'est eux (sic) qui « régiront votre discipline spirituelle et vos biens temporels ; mais curés « et desservants ne tiendront leurs titres que de ces assemblées seulement, « et aucun autre titre ne sera admissible. Les assemblées* seront *formées « des fidèles eux-mêmes,* par cures ou par paroisses, *en dehors de toutes « autres personnes,* et l'investiture qu'elles donneront ne pourra ré-

Digitized by Google

Nous n'oserions affirmer que les auteurs de la loi de Séparation ont connu cet article, publié par une revue généralement très sérieuse, et qui n'est guère répandue que dans les milieux universitaires. Mais il est impossible de trouver à l'idée des associations cultuelles un précédent plus direct.

C

Ce qui est certain, en tous cas, c'est l'harmonie qui existe entre l'institution des cultuelles et l'organisation du protestantisme. Non seulement, en effet, les protestants français se sont généralement montrés favorables au principe de la Séparation des Eglises et de l'Etat ; mais le régime des associations cultuelles s'accordait mieux que tout autre avec la constitution intime des églises protestantes. On peut dire que, même sous l'empire de la loi du 18 germinal an X, les consistoires et les synodes formaient de véritables associations cultuelles avant la lettre, puisque ces organisations se composaient toujours en majorité de laïques, élus à l'origine par les chefs de famille les plus imposés et recrutés ensuite par voie de cooptation (1). Les conseils presbytéraux, directement élus par les fidèles des paroisses, se rapprochaient encore davantage de l'association

« sulter que de la sanction accordée par moi au choix qu'elles auront « fait (*Revue du droit public*, 1894, p. 438).

H. Doniol ajoute, dans un passage voisin : « Désormais, *les groupes « ont à s'administrer et à se régir par eux-mêmes : la plus importante « des mesures à prendre* consistera à *ramener à ce précepte le culte et « l'Eglise catholique, et à les y enfermer comme y sont établies et sou- « mises les Eglises voisines*. Il est en conséquence *probable* qu'en répu- « diant le Concordat de 1801, l'*Etat statuera que la nouvelle hiérarchie « catholique sera formée par les adeptes du culte et par ces adeptes seuls*, « non plus par un pouvoir en dehors d'eux et les régissant sous le « prestige de l'infaillibilité. »

Un pareil système n'a pas besoin de réfutation ; mais qu'aurait dit H. Doniol si un Etat catholique avait pris fantaisie d'imposer à une église presbytérienne une organisation épiscopale?

(1) Aux termes de l'art. 18 de la loi du 18 germinal, an X, chaque consistoire était composé du pasteur et d'anciens ou notables laïques, choisis parmi les citoyens les plus imposés au rôle des contributions directes, et dont le nombre ne pouvait ni dépasser douze ni être inférieur à six. D'après l'art. 29 de la même loi, le synode était formé d'un pasteur et d'un ancien ou notable par chaqnue église représentée.

Digitized by Google

cultuelle (1) et c'était sur leur présentation qu'étaient nommés les pasteurs, placés par le fait même dans une dépendance complète vis-à-vis de ces organisations électives (2). Le système presbytéral et synodal des communautés protestantes repose tout entier sur le recrutement électif des ministres et l'égalité entre tous les croyants, de pasteur à pasteur, et de pasteur à laïque (3).

Les auteurs protestants ont plusieurs fois mis en lumière cette concordance qui existe entre l'idée de l'association cultuelle et les principes essentiels de leur organisation religieuse. En 1910, au Synode régional de Normandie, un rapport théologique s'exprimait sur ce point de la manière la plus précise : « La Séparation, disait-il, a moins innové chez nous qu'on « veut bien le prétendre. Ce n'est un mystère pour personne « qu'une association cultuelle, c'est une paroisse protestante « affublée d'un vocable nouveau et inélégant. Nous n'avions « pas attendu la législation inaugurée en 1905 pour pratiquer « le *self-government*, et le rôle des laïques a de tout temps été

( ) L'organisation des cultes protestants avait été modifiée par le décret du 26 mars 1852, dont l'art. 1er décidait que les Conseils presbytéraux administreraient les paroisses sous l'autorité des consistoires. Ils étaient élus par le suffrage paroissial, et renouvelés tous les trois ans : l'électorat appartenait aux membres de l'église portés sur le registre paroissial. L'art. 5 portait que les pasteurs seraient nommés par le Consistoire, et que le Conseil presbytéral de la paroisse intéressée pourrait présenter une liste de trois candidats. — L'organisation de l'église de la Confession d'Augsbourg avait été modifiée par la loi du 1er août 1879, dont l'art. 4 prescrivait la nomination des pasteurs par le Consistoire sur la présentation du Conseil presbytéral, composé du ou des pasteurs de la paroisse et d'un nombre d'anciens qui ne pouvait être inférieur à huit (art. 7). Ce Conseil était é u par les fidèles et renouvelé par moitié tous les trois ans (art. 8).

(2) Il ne faut pas oublier, en effet, que le pasteur protestant, malgré sa cérémonie de consécration, n'a à proprement parler aucun caractère sacerdotal.

(3) On a dit avec raison que le système synodal n'est que le développement naturel du système presbytéral (voy. Audibert, *la Séparation des Eglises et de l'Etat et l'organisation des cultes protestants* Paris, 1912, p. 13, et particulièrement cette observation si juste : « L'unité ecclésiastique y est la paroisse. Chaque église possède le « principe de la souveraineté, c'est-à-dire qu'en droit, tous ses mem- « bres sont égaux, et que jamais une église n'est supérieure à une « autre. »)

Digitized by Google

« considérable chez nous : c'est notre honneur et une de nos « forces... » (1). Cette opinion a toute la valeur d'une déclaration officielle.

On pourrait en dire autant des appréciations si autorisées de M. Fallot dans son article sur le *Protestantisme en face de la loi de Séparation* (2), qui remarque d'abord combien le protestantisme français a su s'accommoder de la loi du 9 décembre 1905, les délégués des églises réformées ayant vu accueillir par le Parlement leurs principales requêtes, telles que la reconnaissance légale des unions d'associations cultuelles étendues à tout le territoire français. Mais il montre surtout que l'association cultuelle sur laquelle repose tout le système de la loi du 9 décembre 1905, est beaucoup plus conforme aux traditions protestantes que le régime institué par le Consulat dans la loi du 18 germinal an X, qui a imposé au protestantisme français une organisation contraire à ses véritables principes.

Pour M. Fallot, le protestantisme français, dont Calvin est le principal fondateur, repose essentiellement sur deux bases : la confession de foi et le régime synodal. C'est en 1558 que l'Eglise réformée de Paris rédige la première confession de foi ; c'est en 1559 que les représentants des 72 communautés françaises se réunissent à Paris et y instituent l'organisation élective dont l'origine remonte à Calvin lui-même (3). L'organisa-

(1) Voy. le *Christianisme social* (revue protestante) du 25 juin 1910.

(2) *Revue politique et parlementaire*, 1907, t. III, p. 510.

(3) Dans cette organisation, chaque église s'administrait elle-même par ses mandataires ; elle nommait ses délégués au synode provincial, qui lui-même élisait les membres du *synode national*, suprême autorité administrative, dans lequel (je cite ici textuellement M. Fallot) « *le « fidèles délibéraient avec les pasteurs, sur le pied de la plus complète « égalité* (*Revue pol. et parl.*, 1907, t. III, p. 513). » A partir de cette époque, le régime synodal fonctionna, dans son ensemble, jusqu'à la Révolution.

Cette organisation élective entra si vite dans les mœurs protestantes qu'elle servit de modèle à l'organisation politique adoptée en 1572 par le parti huguenot (voy. Fallot, *op. et loc. cit.*).

On a observé bien souvent que, depuis le XVIe siècle, l'église réformée de France a une forme fédérative et républicaine, et que l'organisation de cette démocratie religieuse ressemble d'une manière frappante à la démocratie politique (voy. Raoul Allier, *la séparation des Eglises et de l'Etat*, cité par Audibert, *la séparation des Eglises et de l'Etat et l'organisation des cultes protestants*, p. 13).

Digitized by Google

tion de la loi du 18 germinal an X ressemblait fort peu à ce modèle : elle ne comportait ni assemblées élues ni synodes, et le principe de l'élection populaire y était remplacé par le gouvernement des plus riches. M. Fallot considère les consistoires comme une création arbitraire du pouvoir civil auquel il reproche d'avoir transformé les pasteurs de proscrits en fonctionnaires, en oubliant la confession de foi (1). Il voit une réaction du véritable esprit protestant dans la création des églises libres, fondées suivant les régions, par les orthodoxes ou les libéraux : les premières remontent à Agénor de Gasparin, ministre de l'Agriculture sous Louis-Philippe, et à Edmond de Pressensé, mort sénateur inamovible. Pour M. Fallot, les églises libres, revenues à la vraie tradition protestante, ont préparé la séparation des Eglises et de l'Etat (2), sous laquelle l'*Eglise cesse d'être une institution publique pour devenir une association, ce qui convient beaucoup mieux au protestantisme qu'au catholicisme* (3).

(1) Voy. *supra*, p. 10, note 12, et l'article précité de M. Fallot, *Revue polit. et parlem.*, 1907, t. III, p. 519.

(2) Ces églises évangéliques libres ne demandaient, en effet, aucun subside au Gouvernement, et vivaient de leurs propres ressources. — Le synode de 1872, obtenu de M. Thiers, vota, avant de se séparer, un ordre du jour qui engageait les fidèles à se préparer à la séparation des Eglises et de l'Etat.

(3) Voy. *le Protestantisme en face de la loi de séparation*, (*Revue pol. et parl.*, 1907, t. III, p. 526). Voici en quels termes M. Fallot y apprécie les conséquences de la loi du 9 décembre 1905 : « Non seulement l'église « laissée à elle-même, doit voler de ses propres ailes, *mais elle cesse* « *d'être une institution publique, dont peuvent se réclamer tous ceux* « *qui, par leur naissance, portent l'étiquette protestante ; elle devient* « *une association*, c'est-à-dire *un groupement dans lequel il faut entrer* « *par un acte d'adhésion*, qui implique forcément certaines charges. « *Mais cette modification, qui, pour le Catholicisme, serait toute une* « *révolution n'est, pour le Protestantisme qu'un retour à son organisa-* « *tion primitive*, à cette organisation qui, après avoir duré deux siè- « cles et demi et bravé la persécution, n'a disparu que parce que Napo- « léon en a ainsi décidé. »

« *L'état de choses créé par la loi du 9 décembre* 1905 *se trouve donc* « *être en accord avec les traditions du Protestantisme, avec ses prin-* « *cipes constitutifs*. En outre il a été préparé par la nécessité où l'on « s'est trouvé depuis longtemps de suppléer à l'insuffisance manifeste « des crédits accordés par l'Etat pour la célébration du culte, et par « la réorganisation des synodes, dont le fonctionnement, quoique sim- « plement officieux, était cependant déjà efficace. »

Digitized by Google

D

Un détail curieux à noter, c'est que la plupart des appréciations de l'article que nous venons de citer se trouvaient déjà dans le rapport présenté à la Chambre par M. Aristide Briand sur le projet qui est devenu la loi de Séparation. Ce rapport consacre plusieurs pages à l'histoire du culte protestant, dont il oppose la constitution élective et démocratique à la constitution monarchique de l'Eglise catholique (1). Pour M. Briand, comme pour M. Fallot, l'Eglise protestante, à partir de la loi de germinal, avait cessé d'être une Eglise libre et maîtresse de ses destinées, le principe de l'élection populaire ayant disparu pour faire place à la nomination des pasteurs par le Gouvernement, sur la présentation des Consistoires. Les intérêts religieux confiés aux plus imposés, l'impossibilité de réunir, en fait, les synodes provinciaux, et l'absence de toute mention du synode national dans la loi du 18 germinal an X en ont fait réclamer la révision par les protestants durant tout le cours du XIX^e^ siècle. Seul, le décret-loi du 26 mars 1852 a rétabli le suffrage paroissial et créé le conseil central des églises réformées, dont les membres furent nommés d'abord par le Gouvernement, puis par les consistoires. Le rapport de M. Briand mentionne la fondation des Eglises libres, les défenseurs éloquents que le principe de la séparation a trouvé chez les réformés, et il montre que, pour être complète l'organisation du protestantisme français exige l'institution des synodes paroissiaux et nationaux ; *sans le synode*, dit en 1659 le modérateur du synode national de Loudun, *la religion protestante ne saurait subsister* (2).

La place occupée dans le rapport de M. Briand par l'organisation du culte protestant et les éloges qui ne lui sont pas ménagés doivent être rapprochés de cet autre fait bien connu : la part prise à l'élaboration de ce rapport par des jurisconsultes

(1) Voy. *Supra*, p. 13, note 2.

(2) Le rapport de M. Briand est inséré au *Journal Officiel*, dans les annexes au numéro du 17 mars 1905. Tout l'exposé historique résumé par nous est reproduit dans les *Questions actuelles*, t. LXXVIII (année 1905, t. II), p. 66 et suiv.

Digitized by Google

protestants et israélites (1), dont les noms sont dans toutes les mémoires. Ce fait est de notoriété publique, et il est impossible d'échapper aux conclusions qui s'en dégagent sur l'origine de l'idée des associations cultuelles. On peut dire qu'en 1905 cette idée « était dans l'air », et voilà pourquoi l'on trouve des organismes de cette nature dans les projets de loi présentés à cette époque en vue d'aboutir à la séparation des Eglises et de l'Etat (2).

E

Les faits que nous venons de rappeler ne permettent pas de révoquer en doute l'origine protestante de l'association cultuelle ; sous le prétexte d'assurer la liberté de tous les cultes, la loi du 9 décembre 1905 avait institué, pour l'administration des biens d'Eglise, une organisation qui ne convenait qu'au culte protestant ou aux Israélites. Une pareille conception n'était pas faite pour inspirer confiance au Saint-Siège : et ce ne sont pas les dispositions vagues et dangereuses de la loi nouvelle qui pouvaient la lui faire accepter ; les historiens de l'avenir ne sauront trop insister sur ce point.

(1) Les plus connus sont MM. Méjean et Grünebaum-Ballin. Ce dernier s'est toujours montré aussi mal disposé que possible pour les fondations, dont il veut à tout prix faire une *pure matière de droit public* (LÉVY-ULLMANN et GRUNEBAUM-BALLIN, *Essai sur les fondations par testament, Revue trimestrielle de droit civil*, 1904, n° 2). On comprendra donc aisément pourquoi le droit de posséder de l'association cultuelle était si ridiculement restreint dans la loi de 1905 (voy. *infra*, p.).

(2) La première proposition de loi déposée en 1903 par M. de Pressensé (*Questions actuelles*, t. LXVIII, p. 194-205) comportait des Sociétés civiles pour l'exercice des cultes : expression inexacte, car c'étaient de véritables associations, soumises à la déclaration prescrite par la loi du 1er juillet 1901. — On trouvait des associations cultuelles proprement dites dans la proposition Flourens (*Questions actuelles*, t. LXX, p. 13-23), déposée en 1903, ainsi que dans celle de MM. Grosjean et Berthoulat (*Questions actuelles*, t. LXX, p. 150, 157), mais ce dernier projet était un peu plus acceptable. D'après cette proposition de loi, les conflits entre associations déclarées pour le même culte dans une même paroisse ou un même diocèse devaient y être tranchées par une commission mixte, composée de l'Evêque, du préfet et de trois membres du Conseil général.

Digitized by Google

La loi de Séparation commençait, en effet, par enlever à l'Eglise de France tout son patrimoine charitable et scolaire (1) ainsi que les fondations pieuses antérieures au Concordat (2) ; et elle ne lui laissait le reste qu'à des conditions peu rassurantes. L'art. 4 décidait bien que, pour recevoir la dévolution des biens ecclésiastiques, les associations cultuelles devaient être confomes aux règles générales d'organisation du culte qu'il s'agissait d'exercer : mais ce texte ne s'appliquait qu'à la première dévolution de ces biens, à celle qui allait suivre la promulgation de la loi. L'art. 4 obligeait la Fabrique, par exemple, à transmettre son patrimoine à une association catholique: mais il ne lui assurait nullement, dans l'avenir, la conservation du patrimoine qu'elle avait reçu. Ici intervenait le trop fameux article 8, aux termes duquel l'attribution pouvait être ultérieurement contestée, en cas de scission dans l'association nantie, de création d'association nouvelle (par suite de modification dans le territoire de la circonscription ecclésiastique), et dans le cas où l'association attributaire n'aurait plus été en mesure de remplir son objet. Dans tous ces cas, l'avis de l'évêque sur l'orthodoxie des associations cultuelles en cause n'était pas juridiquement obligatoire pour le Conseil d'Etat, qui devait statuer *en tenant compte de toutes les circonstances de fait.*

(1) L'art. 7 obligeait les établissements ecclésiastiques à transmettre leurs biens grevés d'une affectation charitable ou scolaire à des établissements publics ou d'utilité publique dont la destination était conforme à celle de ces biens. En fait, on réussit à trouver quelques établissements reconnus d'utilité publique (tels que la Société nationale d'Education, de Lyon) pour leur faire les attributions exigées par la loi ; mais aucune de ces attributions ne fut ratifiée par l'autorité préfectorale, et les biens visés par l'art. 7 allèrent grossir le patrimoine des établissements communaux d'assistance ou de bienfaisance, suivant les intentions plus que probables du législateur. — La loi du 9 décembre 1905, par un fâcheux souvenir du principe de la spécialité des établissements publics, interdisait aux associations cultuelles les œuvres charitables ou scolaires, ce qui était contraire à toutes les traditions du Christianisme (M. Fallot, dans l'article cité plus haut, partage notre opinion sur ce point).

(2) L'art. 5 de la loi de 1905 attribue purement et simplement à l'Etat les biens restitués aux Fabriques par l'arrêté des Consuls du 7 thermidor an XI : c'est la confiscation sans phrases.

Digitized by Google

Tout a été dit sur la portée de ce texte si large et si vague ; on a reproché à tort au Saint-Siège de s'en être effrayé outre mesure, mais on n'a pas suffisamment observé qu'au Sénat comme à la Chambre des députés, la discussion des articles 4 et 8 s'est toujours terminée par une équivoque, dont il eût été trop facile au pouvoir civil d'abuser. A la Chambre, dans la deuxième séance du 21 avril 1905, le ministre des Cultes et le rapporteur ont déclaré à l'envi que les tribunaux (on ne songeait pas encore au Conseil d'Etat) apprécieraient comme un simple élément de fait de la question les décisions de l'autorité diocésaine sur la régularité et l'orthodoxie des associations cultuelles, et M. Leygues a résumé la discussion dans les termes les plus inquiétants (1). Dans la séance du 25 mai 1905, M. Leygues, un des auteurs du texte qui était alors l'article 6 du projet, et est devenu l'article 8 de la loi, affirmait encore que l'*avis de l'évêque serait un des éléments essentiels appelés à former la conviction du juge, mais qu'il pourrait ne pas être le seul* (2). Le rapporteur (M. Aristide Briand) lisait de longs passages du compte rendu officiel des précédentes séances pour montrer que l'article 6 (futur article 8) ne livrait pas la République à la hiérarchie romaine (3). M. Ribot demandait en vain plus de

(1) « J'avais demandé hier à M. le Ministre, disait M. Leygues, « s'il pensait, comme l'ont soutenu M. Briand et M. Ribot, que la « décision de l'évêque lierait le tribunal civil dans le cas où il y aurait « un différend à trancher. L'honorable M. Bienvenu Martin n'a ré- « pondu que *l'avis de l'évêque pourrait être un des éléments de cette dé- « cision*, et M. le président de la commission, soulignant cette inter- « prétation, a ajouté : *un des éléments seulement.* »

« Cette déclaration est très importante. J'en prends acte. Elle « nous satisfait pleinement. Mais je constate le désaccord qui existe « ici entre M. le président et M. le rapporteur de la Commission, entre « nos collègues de ce côté de la Chambre (*la droite*) et le Gouverne- « ment. » (Voy. le procès-verbal de cette première séance du 22 avril 22 avril 1905 au *Journal Officiel*, p. 1658, et sa reproduction dans les *Questions actuelles*, t. LXXIX, nº 3, p. 151).

( ) Voy. toute cette discussion du 25 mai 1905 reproduite dans les *Questions actuelles*, t. LXXX (1905, t. II), nº 1, p. 14.

(3) Voy. Questions actuelles, *loc. cit.*, p. 17. On se rappelle qu'à la séance du 20 avril 1905, le même rapporteur, au milieu de ses protestations en faveur de l'art. 4, s'était déjà déclaré *préoccupé, avec la majorité des membres de la Commission de ne pas laisser ligoter la communauté des fidèles par la discipline de Rome* (*Questions actuelles,*

Digitized by Google

précision et de garanties dans le texte de cet article, déclarant qu'il n'avait aucun sens ou qu'il contredisait sournoisement l'article 4, en investissant le Conseil d'Etat d'un arbitraire illimité : la Chambre a refusé de l'écouter (1). Enfin M. l'abbé Gayraud demandait la suppression de ce dernier paragraphe de l'article 6, comme incomplet et dangereux : son amendement était rejeté (2).

La discussion des articles 4 et 8 au Sénat n'a pas été plus nette. Dans la séance du 23 novembre 1905, le ministre des Cultes (M. Bienvenu-Martin) a affirmé à plusieurs reprises que l'*évêque n'émettrait qu'un avis, sans fournir une décision impé-*

t. LXXIX, nº 1, p. 98). M. Briand ajoutait, le 25 mai 1905 : « *Il ne suffira pas, en effet, d'un certificat d'évêque pour obliger le Conseil d'Etat* « *à s'incliner sans examen. Il aura à rechercher, en interprétant toutes* « *les circonstances de fait, si les dires de l'évêque sont eux-mêmes confor-* « *mes aux règles de l'organisation générale du culte* (*Questions actuelles,* « t. LXXX, nº 1, p. 18 et 19). » Pour illustrer son argumentation par un exemple, M. Briand choisissait le cas d'un prêtre qui, déplacé par le Cardinal-archevêque de Bordeaux, avait eu également des démêlés avec l'évêque de Perpignan, sans avoir (d'après M. Briand) rien à se reprocher au point de vue canonique. « Eh bien ! disait-il, « demain, au régime de séparation, le curé Roucaud serait pleine- « ment à l'abri de l'arbitraire de son évêque. Puisqu'il est resté prêtre « selon les règles de l'organisation de son culte, l'association formée « par lui, groupée autour de lui, a toute qualité pour l'attribution « des biens. M. Lemire envisageait l'autre jour cette éventualité et « concluait, comme moi-même, que, en régime de séparation, les « prêtres, même les plus humbles, ne seraient pas livrés à l'arbitraire « des évêques. *Il ne suffira pas de la volonté épiscopale au service des* « *rancunes politiques pour briser un curé qui sera d'accord avec les fidè-* « *les de sa paroisse* (*Questions actuelles, loc. cit.*, p. 19). » L'histoire du curé de Saint-Georges (à Lyon) pourrait fournir le commentaire le plus autorisé de cette discussion, mais aussi la meilleure justification de la décision de Pie X, si peu comprise en certains milieux.

(1) Des observations semblables à celles de M. Ribot montrent que ce n'est pas par inadvertance que le Parlement a voulu rester dans l'imprécision de la formule qu'il adoptait : « *Vous ne pouvez à la fois,* « déclarait-il, *dire aux représentants du culte catholique : c'est vous* « *que nous chargeons de constituer les associations cultuelles, et en même* « *temps : il suffira de créer à côté une autre association et d'aller devant* « *un tribunal administratif, à qui on ne donne d'autre élément d'appré-* « *ciation que celui qui consiste à tenir compte des circonstances de fait,* « *pour vous contester l'attribution des biens. Jamais on n'a fait une loi* « *dans ces formes-là.* » (*Questions actuelles, loc. cit.*, p. 32).

(2) *Questions actuelles, loc. cit.*, p. 42 à 54.

Digitized by Google

rative au juge administratif ; sa décision ne devait constituer qu'un des éléments de celle du Conseil d'Etat. Il fallait bien, d'après lui, envisager le cas où, après avoir été conforme aux règles générales d'organisation du culte catholique une association cultuelle cesserait de l'être pour des motifs d'ordre religieux ou politiques ! (1). Le 23 novembre 1905, le Sénat a écarté l'amendement de M. Delahaye, qui exigeait la justification de l'approbation épiscopale par l'association attributaire pour adopter le texte plus *large* de l'article 4 (2). Le 25 novembre 1905, dans la discussion de l'article 8, le président de la Commission sénatoriale a encore affirmé, à maintes reprises, que l'*avis de l'évêque aurait son importance, mais que ce ne serait pas le seul élément d'appréciation et de décision* (3). Le Sénat a repoussé un deuxième amendement de M. Delahaye, tendant à faire déclarer que, dans le cas où les biens seraient réclamés par

(1) Voy. cette discussion du 23 novembre 1905 reproduite dans les *Questions actuelles*, numéro du 10 février 1906, p. 261 et 262).

(2) M. Delahaye demandait qu'à la suite des mots : *les associations qui se seront légalement formées*, on ajoutât ceux-ci : *et qui seront désignées par les évêques ou les consistoires.* Il voulait préciser tout ce que qu'avait de vague et d'impropre l'expression *d'organisation générale du culte.* Il faisait observer qu'en présence de la complexité du débat qui avait eu lieu à la Chambre autour de l'article 4, ainsi que de la variété des déclarations faites autour de cet article, les Associations cultuelles étaient livrées au bon plaisir du juge. Son amendement a été repoussé (*Questions actuelles*, numéro du 3 février 1906, p. 232).

(3) Le président de la Commission sénatoriale a fait cette observation en termes formels, en demandant au Sénat de rejeter un amendement de M. Ponthier de Chamaillard qui tendait à substituer le tribunal civil au Conseil d'Etat (séance du 25 novembre 1905, *Questions actuelles* du 24 février 1906, p. 39).

Voici en quels termes le rapporteur de la même Commission avait terminé, le 23 novembre 1905, la discussion de l'art. 4 : « Nous avons « voulu créer et fonder la liberté religieuse, et suivant les paroles que « j'ai précédemment citées : on doit avoir la liberté de suivre ou d'in- « venter la religion de son choix. Les associations pour l'exercice du « culte sont à la portée de tous. Les dissidents, les libres-penseurs « peuvent lutter à armes égales contre l'Eglise catholique. C'est cette « égalité seulement qu'on pouvait réclamer au nom de la pensée libre. « Est-il vrai que les associations cultuelles puissent être fermées à « quiconque? Non, votre article traite uniquement de la question « des biens. La liberté complète, voilà le présent et voilà le règlement « de l'avenir » (*Questions actuelles*, n° du 10 février 1906, p. 274).

Digitized by Google

plusieurs associations formées pour l'exercice du même culte, l'attribution en serait faite à celle qui aurait été désignée par l'évêque ou le consistoire (1). Le Sénat a même rejeté l'amendement plus modeste de M. Louis Legrand, qui tendait à remplacer les mots « en tenant compte de toutes les circonstances « de fait » par ceux-ci : « en tenant compte de tous les éléments de solution, et particulièrement des règles d'organisation générales du culte » (2). Le Gouvernement et le Sénat ont obstinément tenu à rester dans le vague et à maintenir l'équivoque dont les orateurs de l'opposition ne cessaient de leur montrer les dangers (3).

On voit donc que ni le texte de la loi, ni ses travaux préparatoires n'offraient au Saint-Siège de garanties sérieuses. Le Conseil d'Etat était constitué seul juge, en dernier ressort, du catholicisme des associations cultuelles ; et l'attribution des biens de fabriques dévolus, en fait, à des associations schismatiques, telles que celles de Culey, de Puymasson ou de l'église Saint-Georges (à Lyon), prouve que le danger n'avait rien de chimérique (4). C'est seulement à une date postérieure à la loi

(1) Cet amendement a été rejeté le 27 novembre 1905 (*Questions actuelles*, nº du 24 février 906, p. 41 et 42).

(2) Le rejet de ce dernier amendement a encore eu lieu le 27 novembre 1905 (*Questions actuelles*, nº du 24 février 1906, p. 47 et 48, 68 à 74).

(3) Voici deux affirmations textuellement émises par le président de la Commission dans cette séance du 27 novembre 1905, au cours de la discussion qui aboutit au rejet de l'amendement Legrand :

« *Nous n'avons pas à dire ni implicitement qni explicitement qu'il* « *n'y aura d'association capable de recueillir que celle désignée par l'évê-* « *que. Le Sénat n'a pas voulu accepter cette interprétation* » (*Questions actuelles, loc. cit.*, p. 71).

« Il faut donc organiser une juridiction, lui laisser la liberté de se « prononcer d'après les circonstances de fait, tout en tenant compte « de l'art. 4, *et ne pas faire de cette juridiction un tribunal qui n'aurait* « *qu'à enregistrer la décision de l'évêque, ce qui serait indigne de lui.* » (*Questions actuelles, loc. cit.*, p. 73).

(4) C'est par décret du 21 avril 17906 que les biens des Fabriques de Culey et de Puymasson ont été attribués aux associations cultuelles schismatiques formées dans ces deux paroisses, et la dévolution ayant été régulière en la forme, un jugement du tribunal de Bar-le-Duc, rendu le 2 janvier 1907, avait condamné le trésorier de la Fabrique de Culey à restituer les titres, valeurs mobilières et papiers de ladite Fabrique au président de l'association cultuelle dite catholique de Culey (*Revue d'organisation et de défense religieuse*, 1907, p. 137).

Digitized by Google

du 2 janvier 1907, que les églises de Çuley et de Puymasson ont pu être rendues au culte catholique, en vertu du texte arraché à nos législateurs par la résistance persévérante et courageuse du Souverain Pontife. Pourquoi, encore une fois, avoir refusé d'inscrire dans la loi de 1905 la disposition précise que l'on s'est vu contraint d'insérer dans celle de 1907, sur l'usage des églises, *laissées aux fidèles et aux ministres du culte pour la pratique de leur religion?*

Sans parler des inconvénients accessoires (et cependant fort graves), qu'elle pouvait présenter (1), le vice fondamental de l'association cultuelle, c'était de tirer tous ses pouvoirs d'elle-même et de l'accord de ses membres, sans aucune intervention de la hiérarchie. La loi de 1905 prétendait ignorer l'Eglise, société *nécessaire* et *inégale*, et l'assimilait au fond à une agglomération de petites associations spontanées, qui ne relevaient que d'elles-mêmes. L'article 4, dans lequel les optimistes incorrigibles voulaient voir à toute force une protection suffisante, ne supprimait pas le paragraphe 3 de l'article 19, qui attribue le contrôle définitif et l'autorité suprême à l'assemblée générale pour la gestion des biens d'Eglise. Et non seulement la loi remettait aux mains d'une association laïque tout le soin du patrimoine ecclésiastique, mais elle la chargeait seule d'assurer l'exercice du culte, sans distinguer entre le temporel et le spirituel. Sous un pareil régime, le curé et l'évêque ne pouvaient être que des associés comme les autres, ou des salariés de l'association. C'était le régime électif et démocratique des communautés protestantes substitué à l'autorité du Pape et des évêques. Comment a-t-on pu s'étonner de son rejet par le Saint-Siège?

Cette théorie d'origine protestante était si profondément

(1) Les associations cultuelles avaient à supporter des charges fort lourdes: l'art. 13, § 6, de la loi de 1905 les obligeait à supporter celle des traitements du clergé et des réparations de toute nature à effectuer aux églises. Comme elles ne pouvaient recevoir ni do s ou legs, ni fondations (art. 9, § 4, loi 9 décembre 1905 et 33 du décret du 16 mars 1906), ces charges risquaient de les conduire à la ruine, c'est-à-dire à la dissolution, qui rendait possibles toutes les contestations prévues par l'art. 8 sur l'attribution des biens ecclésiastiques. On a pu dire très justement que l'association cultuelle n'était pas un organisme viable : et ce n'était encore que son moindre défaut.

Digitized by Google

entrée dans le système de la loi de Séparation qu'elle n'a pas même permis au Souverain Pontife d'accepter les célèbres associations dites *canoniques-légales*, dont le projet lui avait été soumis (1). Pie X a dû les repousser *conditionnellement*, tant que le Parlement français ne voudrait pas se résoudre à lui donner les garanties légales nécessaires pour assurer le respect des droits de la hiérarchie catholique sur les églises et autres biens ecclésiastiques (2). Nous n'avons pas à nous occuper ici de la valeur de ces associations, au point de vue civil ou canonique. Rappelons simplement que leur légalité était des plus douteuses, puisque les statuts qu'on leur avait préparés ne tendaient qu'à transférer à l'Episcopat les pouvoirs que la loi du 9 décembre 1905 réserve à l'assemblée générale des membres de l'association cultuelle (3). Au point de vue canonique,

(1) Nulle part les lacunes et les inconvénients de ces projets n'ont été plus fortement mis en relief que dans le mémoire juridique et théologique de Mgr Touchet, du 3 septembre 1906 (*Questions actuelles* du 8 septembre 1906, p. 98 et suiv.) et dans l'article du P. Aucler (*Etudes*, 1906, t. III, p. 721, et particulièrement p. 733 et 734).

(2) On n'a pas assez remarqué, sur ce dernier point la modération dont le Souverain Pontife faisait preuve dans ses deux encycliques *Vehementer* et *Gravissimo officii*. Non seulement Pie X ne demandait pas que la propriété des églises fût attribuée aux évêques (comme l'a cru à tort le *Temps* dans son numéro du 16 août 1906), mais il n'exigeait pas même formellement qu'elle fût reconnue aux Fabriques (ainsi que l'admet cependant la jurisprudence belge, sous l'empire des lois concordataires françaises). Le Pape demandait simplement que, sous le nouveau régime, les droits de la hiérarchie catholique sur les églises fussent sauvegardés d'une manière certaine, c'est-à-dire que la loi voulût bien garantir l'affectation perpétuelle de ces édifices au culte catholique (ainsi que l'exigeaient l'honnêteté et le bon sens). (On consultera utilement, sur ce point, les textes cités par le P. Aucler dans son article sur *Pie X et l'Eglise de France* (*Etudes*, 1906, t. III, p. 740 et 741), et spécialement la lettre de M. Lefas au *Journal des Débats*, du 23 août 1906. Voy. enfin le texte de l'Encyclique *Gravissimo* dans les *Etudes*, 1906, t. III, p. 578, et sa traduction dans la même *Revue*, 1906, t. III, p. 432-11). Cette garantie élémentaire n'a même pas pu être obtenue de nos législateurs !

(3) Par exemple l'art. 29 du projet publié par le *Siècle* décidait que les modifications aux statuts ne pouvaient être soumises à l'assemblée générale qu'après approbation de l'Evêque. Le même projet donnait à l'Evêque le droit de vérifier la comptabilité des associations cultuelles et d'y inscrire d'office ou d'en effacer certaines dépenses: toutes dispositions peu conciliables avec l'art. 19, § 3 de la loi du 9 décembre 1905.

Digitized by Google

elles offraient les plus graves lacunes : la nécessité de ne pas heurter le texte de la loi avait obligé leurs rédacteurs à ne rien dire des droits des évêques sur les églises ou du droit de police du curé dans l'église ; les statuts rédigés à cet effet n'offraient aucune garantie du maintien de ces deux droits essentiels de la hiérarchie (1), alors qu'aujourd'hui la loi du 2 janvier 1907, obtenue par la seule fermeté de Pie X, est venue nous donner de réelles satisfactions sur ces deux points. — L'esprit protestant avait trop profondément inspiré le système des associations cultuelles pour qu'elles pussent être acceptées *purement et simplement* par le Saint-Siège, même sous cette forme atténuée.

Il est également probable que les historiens de l'avenir n'auront pas de peine à retrouver l'influence protestante dans les essais d'associations cultuelles qui se sont produites en France au cours de l'année 1906, et ont sombré dans le ridicule (entreprises formées par les sieurs Villatte, Henri des Houx et l'abbé Toiton). On rapprochera ces tentatives avortées de toutes les excitations au schisme qui ont retenti à cette époque dans la presse, à la tribune du Parlement, et qui auraient suffi, à elles seules, à éclairer le Saint-Siège sur les intentions avouées ou secrètes d'un grand nombre de ceux qui votaient la loi nouvelle (2).

(1) Voy. le mémoire de Mgr Touchet dans les *Questions actuelles*, 8 septembre 1906, p. 108 et 109). Ces statuts ne pouvaient pas garantir l'Eglise de France contre les dangers dont la menaçait le texte trop vague de l'art. 8, et dont les travaux préparatoires de la loi de 1905 suffisaient à montrer la possibilité.

(2) On a souvent cité l'article de M. Clémenceau dans l'*Aurore* du 26 février 1905, où il est dit textuellement : « De la rivalité des asso- « ciations cultuelles au schisme, il n'y a qu'un pas. » — Dans la séance de la Chambre du 4 avril 1905, M. Réveillaud exprimait l'espoir que la séparation ferait surgir des schismes dans l'Eglise (*Questions actuelles*, t. LXXVIII, p. 248 et 249). — Dans la séance du 21 avril 1905, M. Jaurès déclarait se rallier au projet de la Commission, parce que sous le nouveau régime, les associations cultuelles tiendraient à leur discrétion le haut clergé, qui ne pourrait plus vivre sans elles, *et assureraient ainsi d'une manière très suffisante la « liberté » des laïques et du petit clergé* (voir *Questions actuelles*, t. LXXIX, p. 132 à 135). — Le 21 avril 1905, M. Marc Réville demandait que l'évêque fût *simplement consulté* sur l'attribution des biens ecclésiastiques aux associations cultuelles (*Questions actuelles*, t. LXXIX, p. 151) ; MM. Du-

Digitized by Google

Un simple fait nous servira d'exemple. En novembre 1907, l'abbé Forcioli, prêtre interdit, qui avait pris en Corse la direction d'une association cultuelle à Piedigriggio, contesta la jouissance de l'église au curé catholique, et perdit successivement son procès devant le juge des référés et devant la Cour de Bastia (1) par application de la loi du 2 janvier 1907. Il ne trouva d'autres défenseurs à la Chambre que M. Marc Réville, et le chroniqueur des *Nouvelles* qui rapporta l'événement faisait lui-même observer que l'échec de la loi de 1905 tenait à l'esprit protestant que le législateur avait voulu, à toute force, introduire dans la loi de Séparation (2). On ne saurait mieux caractériser l'origine de l'institution mort-née dont les auteurs de cette législation tenaient tant à introduire l'usage dans l'Eglise de France.

Aussi, depuis deux ans, l'idée des associations cultuelles ne trouve même plus de défenseurs en France, et les publicistes qui les regrettent vont se réfugier dans les colonnes du *Journal de Genève*, où M. de Narfon a publié en janvier 1911 une série d'articles (depuis réunis en volume) pour soutenir que Pie X avait eu tort de ne pas permettre aux catholiques français la formation des associations cultuelles. Son seul argument était l'arrêt du Conseil d'Etat des 3-9 décembre 1910 (3), rendu dans le procès soulevé par deux associations cultuelles protestantes, qui revendiquaient chacune le temple et le presbytère

mont et Bepmale demandaient la suppression dans l'art. 4 des mots « en se conformant aux règles d'organisation générale du culte », *pour laisser pleine liberté aux laïques imbus de l' « esprit moderne »* (*Questions actuelles*, t. LXXIX, p. 158 et suiv.) : le rapporteur (M. Briand) demandait le rejet de ces amendements, pour faire accepter la loi de Séparation par l'Eglise, mais constatait *que sous le nouveau régime, l'évêque serait obligé de tenir compte des exigences des milieux, sous peine de mettre en insurrection les « petits prêtres » et les fidèles contre son autorité* (*Questions actuelles loc. cit.* p. 167).

(1) Bastia, 17 février 1908, Sir., 1908 II 273, confirme par Cass. civ., 5 évrier 1912, Sir., 1912, I, 353, cité plus haut.

(2) Voy. les *Nouvelles* du 25 janvier 1911 : le chroniqueur y fait même observer que les dispositions de la loi de 1905 portent un préjudice considérable à beaucoup d'associations cultuelles protestantes, qui souffrent de l impossibilité de se constituer un fonds de réserve.

(3) *Rec. Gaz. Trib.*, 1911, t. I^er^, 2^e^ partie, p. 196.

Digitized by Google

dévolus par le consistoire luthérien de Paris à l'Union consistoriale de l'Eglise évangélique luthérienne. Le Conseil d'Etat a attribué ces biens à cette association, de préférence à une autre association cultuelle fondée à Nice pour l'exercice du culte luthérien en langue allemande. Celle-ci, en effet, ne s'était pas conformée aux règles générales d'organisation du culte luthérien en France. M. de Narfon en concluait que si le conflit s'était élevé entre deux associations cultuelles se disant l'une et l'autre catholiques, le Conseil d'Etat aurait sûrement donné raison à l'association orthodoxe, de préférence à l'association schismatique (1). Donc, disait-il, le Pape a eu tort de ne pas accepter les cultuelles.

Un raisonnement de cette nature est trop facile à réfuter. Si les auteurs de la loi de Séparation n'avaient eu aucune arrière-pensée en instituant l'organisme nouveau, ils n'auraient en qu'à insérer dans leur texte (ainsi que les membres de l'opposition le leur ont demandé à plusieurs reprises) un article reconnaissant d'une manière explicite l'autorité de la hiérarchie ecclésiastique sur les associations cultuelles. Pourquoi n'ont-ils pas voulu le faire, et pourquoi le Sénat et la Chambre ont-ils repoussé tous les amendements présentés à cet effet (2)?

(1) Remarquons, en passant, que M. de Narfon n'a même pas pu invoquer, en faveur de sa thèse, l'arrêt du Conseil d'Etat des 21-28 juillet 1911, qui a annulé, sur la requête des fidèles de la paroisse, la dévolution des biens de la Fabrique de Sain-lès-Fressin, attribués à une association cultuelle schismatique par décret du 5 juin 909 (*Rec. Gaz. Trib.*, 1911, t. II, 2e partie, p. 286). Cet arrêt vise bien l'art. 4 de la loi du 9 décembre 1905, mais il se réfère surtout à la loi du 2 janvier 1907, qui est venue préciser le droit des catholiques sur les églises, et a constitué le principal argument des demandeurs (il suffit de lire l'arrêt pour s'en convaincre). Or a loi du 2 janvier 1907 (on ne saurait trop le répéter , n'a été obtenue du Parlement que par la résistance du Saint-Siège, qui l'a obligé à choisir entre ces deux partis, le vote de la loi actuelle ou la fermeture violente des églises.

(2) Cette réponse a été donnée de la manière la plus précise dans le *Courrier de Genève* du 15 janvier 1911, par M. Edouard Denais, avocat à la Cour de Paris : il n'était pas admissible, dit-il avec raison, que le sort du catholicisme en France fût lié aux variations de la politique, et les articles 4 et 8 de la loi de Séparation étaient susceptibles de toutes les interprétations.

Digitized by Google

M. de Narfon a essayé de répondre dans le *Journal de Genève*, que si l'on n'a pas inséré dans la loi de 1905 un article contenant la reconnaissance expresse de la hiérarchie catholique, c'est que le législateur voulait que son texte s'appliquât indifféremment à tous les cultes. Mais le tort du législateur de 1905 a été précisément de vouloir faire une loi applicable à tous les cultes, en s'inspirant d'idées et d'organisations qui ne convenaient qu'à un seul, au culte protestant. La dure expérience de la loi du 1er juillet 1901 (1) avait montré au Saint-Siège tout le parti qu'un gouvernement sectaire peut tirer d'un texte vague et imprécis. Pie X n'a pas voulu la recommencer. Qui oserait aujourd'hui lui reprocher cet acte de sagesse et de prévoyance?

(1) Ainsi que le rappelait M. Edouard Denais dans sa lettre au *Courrier de Genève* (voy. la note précédente), le ministère Combes a déchiré la promesse faite aux congrégations par le ministère Waldeck-Rousseau, qui leur avait fait espérer l'autorisation. L'art. 13, § 2 de la loi du 1er juillet 1901 ne définissait pas *l'établissement congréganiste*, et M. Waldeck-Rousseau l'avait fait voter par la Chambre en déclarant que ce texte ne portait aucune atteinte au droit d'ouvrir de nouvelles écoles libres. (Sirey, *Lois annotées*, 1901-1905, p. 269, col. 1). Quelques mois plus tard, l'interprétation extensive donnée au même texte permettait au ministère Combes de fermer des milliers d'écoles. Le Saint-Siège ne pouvait oublier ni ce précédent ni cette leçon.

(*A suivre*) Paul MAGNIN.

Digitized by Google

LA SECRÉTAIRERIE D'ÉTAT

DU SAINT-SIÈGE

Suite (1)

CHAPITRE II

LA SECRÉTAIRERIE D'ÉTAT MODERNE (2)

Le Cardinal Secrétaire d'Etat. — Les Sections de la Secrétairerie.

I. — Le Cardinal Secrétaire d'Etat. — Comment il est choisi. — Sa double fonction de premier ministre et de chef de la diplomatie. — La journée d'un secrétaire d'Etat : l'audience pontificale, le travail de bureau, la correspondance diplomatique, les visites, la représentation, l'octroi des faveurs et distinctions honorifiques.

II. Les Sections de la Secrétairerie d'Etat. Trois sections: Les Affaires extraordinaires, les affaires ordinaires, les secrétariats des Brefs apostoliques.

Les affaires extraordinaires. — Ce sont surtout des affaires d'ordre diplomatique. — La Congrégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires. — Conseil permanent de la Secrétairerie d'Etat. — Son histoire. — Son organisation.

Les affaires ordinaires. — Elles touchent un peu à toute la direction de l'Eglise. — La Chancellerie des Ordres et distinctions honorifiques : les titres de noblesse, les Ordres de chevalerie, les croix et médailles du mérite. — La Prélature romaine. — Le secrétariat des Brefs apostoliques. — Qu'est-ce qu'un bref? — Quand fut institué le secrétariat des brefs? — Comment fonctionne-t-il à la Secrétairerie d'Etat?

Les Archives de la Secrétairerie d'Etat.

(1) V. l'*Université catholique*, 15 mai 1913.

(2) Sources : Bulle *Sapienti Consilio*, 29 juin 1908. — Bref : *Multum ad excitandos*. — Archives de la Secrétairerie : règlements intérieurs de l'Institution. Il n'a été écrit que trois ou quatre articles très courts sur le sujet, depuis la réorganisation faite par Pie X. Encore ne sont-ils que des répétitions du texte pontifical.

Digitized by Google

C'est un agrandissement (1), en effet, et très considérable, qu'a fait Pie X, le 29 juin 1908, à la Secrétairerie d'Etat, par le court paragraphe qu'il lui consacre dans la réforme générale de la Curie romaine (2), puisqu'il en a triplé les services et le personnel. Mais ce n'est que cela. Il n'a pas touché au fond même de l'institution, ni au principe sur lequel elle repose, ni à l'objet de sa mission, ni aux moyens et aux procédés qu'elle emploie, non plus, du reste, qu'à ses usages. J'ajoute que l'agrandissement lui-même n'a pas été fait de pièces nouvelles. Une part se trouvait déjà sur place. On l'a seulement mise en meilleure disposition, la divisant en bureaux dépendants et logiquement enchaînés les uns aux autres. Une autre part a été prise dans les administrations voisines, apparentées à la Secrétairerie d'Etat. Comme elle lui prêtait déjà son concours de façon intermittente, et que, d'ailleurs, ce concours devenait de jour en jour plus nécessaire, on la fait entrer dans la maison ; on l'a annexée à l'édifice, reconstruit sur l'ancien plan. C'est ainsi que le Secrétariat de la *Congrégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires* est venu y former le noyau d'une section et le Secrétariat des Brefs apostoliques, une section tout entière.

Bref, telle que Pie X l'a réorganisée, et pour longtemps sans doute, la précédente organisation remontant à deux siècles et plus, la Secrétairerie d'Etat comprend le Cardinal-Secrétaire, chef suprême de l'institution, aux termes même de la bulle (3), et trois grandes sections, correspondant, si l'on veut tout de suite s'en faire une idée, à la française, aux directions générales de nos ministères.

(1) V. *L'Université Catholique*, 15 mai 1913.
(2) Bulle : Sapienti Consilio.
(3) Sapienti Consilio.

Digitized by Google

I

LE CARDINAL SECRÉTAIRE D'ÉTAT

Dans la langue officielle, le Cardinal-Secrétaire d'Etat porte le titre de Cardinal préposé aux secrets de l'Etat (*cardinalis a Secretis Status*). L'expression date du temps où le Pape avait une royauté temporelle. Elle est encore valable, même après la destruction du Patrimoine de Saint-Pierre, car, si purement spirituel que soit l'objet de son gouvernement, l'Eglise occupe un rang souverain, reconnu de tous, dans le droit international (1).

Préposé aux secrets de l'Etat, ce n'est qu'une façon de dire que le Secrétaire est tenu de remplir sa fonction avec une prudente discrétion, ne rien trahir des intérêts dont il a la charge, ne parler qu'à bon escient, réserver son jugement tant qu'il n'y a pas avantage à le manifester, garder jalousement les confidences de son maître et lui donner à temps voulu les informations utiles.

Etant ainsi, par devoir, le premier conseiller du pape, le Secrétaire appartient toujours au Sacré-Collège, lequel, nous le savons, est le Conseil attitré, le Sénat de l'Eglise.

Si d'aventure il n'en faisait pas partie au moment où il est nommé, il y entrerait au plus prochain consistoire. Il est *le Cardinal-Secrétaire d'Etat.* »

Dans le choix de son Secrétaire, le Pape ne dépend que de lui-même et n'est soumis à aucune règle. Seule sa conscience et les intérêts de l'Eglise ont voix dans ses délibérations. Maître absolu de toutes les nominations ecclésiastiques, à plus forte raison l'est-il quand il s'agit de désigner son premier ministre. Il n'a même pas à se préoccuper des modalités de l'élection, telles que les usages les ont établies. Aucun précédent ne saurait le lier, ni pour le principe, ni pour les formalités.

(1) Je démontre ce point dans le Droit constitutionnel de l'Eglise.

Digitized by Google

De fait, il prend l'avis des cardinaux les plus expérimentés dans les choses du gouvernement, tout, comme chez nous, le Président de la République consulte les Présidents du Sénat et de la Chambre et les chefs de partis, quand il veut désigner le personnage chargé de former le cabinet. Et il songe, de son côté, qu'il lui faut un serviteur qui le comprenne et sache le faire comprendre, un homme de haute culture, d'esprit large et pondéré, de prudence consommée, maître de sa parole et de ses impressions, profondément imbu des traditions de l'Eglise, dominant de très haut la théologie et le droit, à même de les adapter aux contingences historiques qui passent, versé dans l'art de conduire les négociations diplomatiques, habile à débrouiller les affaires, prompt à saisir le moment opportun pour parler et pour agir, ferme et conciliant tout ensemble, capable, par l'ascendant de ses vertus et de ses talents, de s'imposer aux chancelleries et aux ambassades, l'homme enfin qui soit, pour lui, l'ange du grand Conseil et, pour le monde, le messager de la paix évangélique.

Muni de ces avis et pénétré de ces pensées, il dirige ses recherches parmi les cardinaux qui se sont distingués dans les nonciatures ou dans le maniement des affaires religieuses, quelquefois parmi les nonces en exercice, et il appelle l'élu de sa droite.

C'est par bref apostolique qu'il lui confie sa mission. Il est d'usage que ce document soit court. Cependant il ne laisse pas, en règle générale, que de contenir un exposé de la situation catholique, telle que le Pape la comprend, et un programme raccourci de l'action qu'il y aura lieu d'accomplir. Il finit dans une formule d'intime confiance et de fraternelle familiarité, par laquelle le Souverain Pontife, interpellant son nouveau ministre, lui dit, comme Pie X au Cardinal Merry del Val : « Vous resterez près de Nous, nous aidant à chaque instant, à porter la lourde charge du pontificat, en vue de faire rayonner, devant les nations, la divine sagesse de l'Eglise. »

Au reçu de ce bref, le nouvel élu va s'installer au Vatican. Et pour une double raison. C'est, premièrement, que là se trouve l'Office de la Secrétairerie. C'est ensuite, qu'étant,

Digitized by Google

suivant l'usage ancien des monarchies absolues, ministre de la maison du Pape, en même temps que son ministre politique, il est préfet ou surintendant des palais apostoliques, du Vatican, du Latran et de Castel-Gondolfo la villa pontificale des Monts Albains.

L'installation faite, il signifie lui-même son élection au corps diplomatique accrédité près le Saint-Siège, puis, par l'intermédiaire des nonces, il fait savoir aux gouvernements, avec lesquels l'Eglise entretient des rapports officiels, que, sur l'invitation du Souverain Pontife, il a assumé la charge de Secrétaire d'Etat, cependant que la publication du Bref de nomination dit la même chose à toute l'Eglise.

Il faut, en effet, qu'il soit reconnu au dedans et au dehors de la cité chrétienne ; au dedans, car il va la diriger comme premier ministre ; au dehors puisqu'il réglera ses rapports avec sa voisine, la cité politique.

* * *

Premier ministre et en même temps ministre des Affaires étrangères, voilà le Secrétaire d'Etat.

Premier ministre, son action s'étend ou peut s'étendre à tout, puisqu'il a la délégation universelle de son souverain dans une monarchie, d'une part absolue et d'autre part entièrement centralisée. A l'heure présente, grâce au mouvement ultramontain qui a eu son couronnement, dans la définition de la Primauté et de l'Infaillibilité, mouvement d'ailleurs singulièrement facilité par le développement extraordinaire des communications géographiques, tout dans l'Eglise part de Rome ou va y aboutir ; presque tout s'y fait et, en tout cas, rien de quelque importance ne s'y fait sans son aveu.

A dire le vrai, tout ne se fait pas, dans la pratique journalière, par le Secrétaire d'Etat. La besogne gouvernementale est partagée entre les Congrégations, les Tribunaux et les Offices. Les Congrégations, au nombre de onze, sont des ministères collectifs, composés de cardinaux, qui, dans leur sphère d'action, possèdent le pouvoir exécutif, même, à l'occasion, la puissance législative. Le *Saint-Office* veille sur la pureté

Digitized by Google

de la foi et de la morale ; l'*Index*, sur la presse ; la *Consistoriale*, sur les diocèses et les séminaires ; la *Discipline des Sacrements*, sur les sept sacrements, théorie et application ; le *Concile*, sur la discipline du clergé et des fidèles ; les *Religieux*, sur les Congrégations monastiques, hommes et femmes ; *La Propagande*, sur les missions en pays infidèle ; les *Rites* sur la liturgie ; la *Cérémoniale*, sur les préséances et les cérémonies des chapelles pontificales, les *Etudes*, sur les Universités catholiques. — Comme leur nom l'indique, les Tribunaux traitent les questions litigieuses, la *S. Pénitencerie*, pour le for intime de la conscience, la *S. Rote Romaine* et la *Signature Apostolique* pour le for externe. — Quant aux Offices, la *Chancellerie apostolique* rédige les actes et documents pontificaux, la *Daterie* examine les dossiers des candidats aux bénéfices qui se donnent hors consistoire ; la *Chambre apostolique* gère le Saint-Siège pendant la vacance, les *Secrétariats des Lettres aux princes et des lettres latines* sont chargés des fonctions que désigne leur titre.

Mais bien que ces administrations aient leur tâche marquée et relèvent directement du Pape par l'intermédiaire de leurs chefs : préfets, doyens, secrétaires, procureurs généraux, commissaires, elles se rattachent à la Secrétairerie de deux façons : par la nomination de leurs membres, par la coordination de leurs travaux. La Secrétairerie nomme à tous les emplois du gouvernement général, depuis les Préfets des Congrégations jusqu'au plus modeste expéditionnaire. Elle nomme également aux nonciatures, aux évêchés, aux rectorats des Instituts catholiques, aux abbayes commendataires, aux prélatures, aux décanats de maints chapitres diocésains, à tous les bénéfices supérieurs. En second lieu, elle coordonne le travail des institutions administratives, d'abord par la direction d'ensemble qu'elle imprime à l'Eglise et sur laquelle chacune doit régler ses propres initiatives ; ensuite par les indications qu'elle fournit en particulier à telle ou telle d'entre elles, par les mesures qu'elle lui suggère, par les invitations qu'elle lui adresse, et j'ajoute par les travaux qu'elle est obligée de lui envoyer, car, par suite de l'ignorance où l'on se trouve presque partout de l'organisation du pouvoir ecclésiastique, on

Digitized by Google

envoie tout à la Secrétairerie d'Etat, que l'on connaît au moins de nom, et celle-ci est obligée de se livrer à un minutieux labeur de triage et de distribution de besogne, suivant les règles de compétence, dans chaque Congrégation, Tribunal ou Office. Encore faut-il dire que quelque part qu'elles soient traitées, les affaires, du moins celles qui sont importantes, n'échappent point à l'influence du Secrétaire d'Etat, car, ou bien elles lui sont soumises directement par les bureaux, les unes pour approbation, les autres pour avis, ou bien le Pape le consulte avant de les ratifier. Plus encore : on le charge de besognes qui ne relèvent pas de lui, et que certainement le bon ordre et le respect de son temps voudraient qu'on écartât de son bureau. Son ministère étant d'ordre général, sa fonction l'associant à la sollicitude universelle du Pape, on croit communément que tout ce qui est d'Eglise doit passer sous ses yeux et l'on fait comme s'il n'y avait pas d'autres administrateurs que lui. Il apparaît aux regards des profanes, peut-être même de bon nombre d'ecclésiastiques, comme la seule autorité agissante, tout au moins responsable ; c'est le pôle d'attraction universelle pour tout, hommes et choses, tant et si bien que, soit par devoir professionnel, soit par charité évangélique, il faut que le Secrétaire d'Etat cultive tous les domaines du gouvernement ecclésiastique.

* * *

Et ce n'est pas tout. Au gouvernement intérieur se joint, pour lui, la responsabilité des relations extérieures de l'Eglise, de ses rapports avec les Etats. Tâche délicate que celle-ci, encore plus lourde que l'autre, indispensable pourtant et capitale, et d'une actualité qui confine à l'urgence ! Moins que jamais — et jamais ce ne fut possible — les deux Pouvoirs ne peuvent s'ignorer. La compénétration du monde, due au développement des moyens de communication, est telle que l'Eglise et l'Etat se rencontrent partout, se touchent, se heurtent fatalement. On a vite dit, en droit théorique, que leurs points de vue étant différent, l'un spirituel, l'autre temporel, leur champ d'activité est séparable. En pratique, ils opèrent

Digitized by Google

sur le même territoire et sur les mêmes individus, et sur des individus qui, pour avoir une âme distincte du corps n'en sont pas moins un composé substantiel de corps et d'âme, un être unique, se servant de son esprit et de son cœur aussi bien au temporel qu'au spirituel. Sur un pareil sujet, sur ce territoire unique comment faire coexister et vivre en harmonie deux pouvoirs rivaux, et rivaux ici plus que n'importe où, car ils sont de nature différente, ils opposent le devoir à l'intérêt, la passion à la vertu ; ils mettent en jeu le monde des instincts et celui de l'idéal, le naturel et le surnaturel, le réel et le mystique ; l'un dit à l'homme : « acquiers des richesses, grandis, prends de la place ; l'autre lui réplique : méprise l'argent, fais-toi petit, aime d'être ignoré et de ne compter pour rien. » L'un agissant directement sur l'âme réagit fatalement sur le corps qu'elle entraîne, l'autre, ne pouvant se contenter du corps, entend cultiver l'esprit, la conscience elle-même base de tout ordre social et ainsi pénètre dans l'âme. Quel art sera assez efficace pour les tenir en paix, concilier dans ce but leurs intérêts divergents? Faute d'autre chose on recourt à la diplomatie, terme qui signifiait originairement charte ou diplôme, et qui est passé de ce sens primitif aux actes par lesquels se négocient les traités, fixés dans les diplômes. La diplomatie a donc un but très élevé, un objet très grave et ce n'est pas parce que l'on en abuse comme des meilleures choses, comme de la charité par exemple, que l'on a le droit d'en médire. Elle est vieille comme les relations des peuples ; mais l'on est d'accord pour reconnaître que l'Eglise l'a singulièrement développée. Ce qui s'explique par ceci que l'Eglise n'a jamais guère eu pour elle que les moyens de persuasion, alors que les Etats disposent toujours de la force, et qu'elle est, d'autre part, une psychologue très avertie, par l'étude qu'elle ne cesse de faire de l'âme et de ses passions. Je décrirai plus loin l'organisme de la diplomatie pontificale. Qu'il me suffise de dire ici qu'il est fort complexe, d'un jeu infiniment ténu, délicat. Or, c'est le Secrétaire d'Etat qui le dirige.

Diriger la diplomatie, c'est même sa fonction spéciale, s'il est vrai qu'il y ait quelque chose de spécial dans un mandat qui associe son homme à la sollicitude générale du Pape. C'est,

Digitized by Google

en tous cas, l'aspect le plus éclatant de son rôle, celui sous lequel on le voit tout d'abord et plus communément. Mais en fait, parmi les actes importants de la Curie aucun n'échappe à sa collaboration. Il est l'*alter ego* du Pape.

* * *

Comment remplit-il ce rôle? Chaque matin sa journée ministérielle s'ouvre par la lecture des dépêches, puis, par un entretien avec son maître. Là, sont agitées les questions les plus hautes et tout ensemble mêlées d'intérêts particuliers : la situation faite à l'Eglise par la politique des gouvernements ; l'orientation à lui donner au milieu des oppositions qui se disputent la scène historique ; les réponses à faire aux rapports des nonces et amis du Saint-Siège ; une erreur doctrinale à combattre ; un mouvement d'opinion à diriger ; des théories sociales à redresser ; des œuvres à inspirer ; des conflits d'administration, des luttes de compétence à apaiser ; vingt décisions à prendre sur le terrain doctrinal, social et politico-religieux.

Au sortir de l'audience pontificale, il se hâte vers les bureaux de la Secrétairerie, au second étage de l'immense Vatican. Le voici entouré de ses collaborateurs, dans ces solennelles antichambres, dont les murs séculaires pleins de secrets, ont l'air d'exciter à la besogne présente par le rappel de l'œuvre illustre du passé. Il leur dicte des projets de notes pour les Chancelleries, des circulaires, des lettres confidentielles pour les nonciatures, des brefs pour les personnage que l'on veut honorer, leur fait étudier les rapports, revoit ceux qu'ils ont déjà rédigés, relevant les points saillants, notant ceux qui demandent des explications plus précises.

Il travaille ainsi tous les jours, dérangé fréquemment par des visiteurs de marque, car étant le dédoublement de la personne du Pape, il doit à tout le monde son temps, sa patience, ses avis. On lui transmet tout ce que l'on croit utile d'annoncer ou de demander au Pape et il ne lui est pas loisible de se dérober. En deux ou trois heures, on promène son attention dans les pays les plus divers. En un clin d'œil, le temps d'ou-

Digitized by Google

vrir et de fermer une porte, sa pensée brusquement détournée des affaires de France ou d'Allemagne doit, sans transition, émigrer jusqu'aux Etats-Unis, jusqu'à ce qu'un troisième fâcheux le faisant déchoir de ces hautes préoccupations, lui raconte, avec une obsédante insistance, quelque banale querelle, où le narrateur désirerait vivement mettre le Pape de son côté.

Point de premier ministre qui soit d'un accès plus facile et comme toute affaire religieuse est de la compétence du Pape il est rare que le Secrétaire puisse opposer une fin de non-recevoir. Il a besoin d'une singulière gymnastique intellectuelle pour comprendre, classer, trier tout ce qu'il entend ; pour trier surtout, car il n'aura pas le droit, le lendemain, de fatiguer l'attention du Pape, comme il a souffert qu'on fatiguât la sienne.

Connaître en détail les affaires religieuses du monde, les tendances, les partis, les opinions, les passions politiques est pour lui une obligation professionnelle. Son expérience là-dessus doit être quotidiennement enrichie, sous peine de devenir surannée ; un anachronisme pourrait lui faire commettre une faute irréparable.

Dans cette formation, livres et journaux sont utiles sans doute, mais insuffisants. En général, ils ne découvrent pas les dessous de l'histoire contemporaine, et quand ils prétendent entrebailler les portes de certaines coulisses, c'est alors surtout qu'il serait dangereux de se fier à eux, les coulisses peuvent être des pièges.

Un Secrétaire d'Etat a besoin de correspondants et de confidents qui lui disent la vérité, toute la vérité. Sa situation l'expose aux embûches, lui crée des adversaires personnels et, d'autre part, tous les ennemis de l'Eglise sont ses ennemis. Sous une demande en apparence insignifiante, peuvent se dissimuler des intentions perfides. Les actes du Saint-Siège, à notre époque sont assidûment commentés : on prête une signification secrète, une portée conjecturale aux plus simples d'entre eux. Avant de laisser tomber un mot, au nom du Pape, le Secrétaire doit pressentir quelles conséquences en seront tirées par les observateurs de bonne ou de mauvaise foi et,

Digitized by Google

pour écrire avec sécurité ce qu'il veut dire, il doit songer à ce que les interprètes lui feront dire (1).

Le soir venu, — c'est l'usage romain, — il donne audience aux ambassadeurs. Là, sa tâche est plus compliquée que celle d'un ministre ordinaire des Affaires étrangères, car, tandis que le ministre parle au nom d'un pays dans les relations sont de même nature, ou à peu près, avec tous les Etats, le Secrétaire représente une Eglise qui, pour faire accepter partout les principes essentiels de sa doctrine et de sa hiérarchie, est obligée de vivre de concordats particuliers avec la plupart des peuples. Or, ces concordats font aux uns et aux autres des traitements spéciaux. Ils règlent des questions diverses et de façon toute différente suivant les nations. En Belgique, au Brésil, en Colombie, à Saint-Domingue, dans l'Uruguay, en Angleterre, au Mexique, au Monténégro, aux Etats-Unis, en Australie, en France depuis 1905, le Saint-Siège est maître des nominations aux évêchés et aux grands bénéfices. Elles dépendent, au contraire, d'abord du gouvernement, puis de lui, en Autriche, en Bavière, en Espagne, au Pérou, au Venézuéla, cependant que dans une partie de l'Italie, dans le Piémont par exemple, en Portugal, en Hongrie, le *droit de patronage*, avec ses complications surannées est encore en usage. Ainsi les nominations revêtent des aspects divers et soulèvent des négociations multiples selon qu'elles se font pour tel pays ou pour tel autre. Et il en est de même des autres sujets à traiter. Séminaires, écoles catholiques, droits du clergé, fonctionnement de la justice ecclésiastique, congrégations religieuses, confréries, délimitation des diocèses et des paroisses, formalités matrimoniales, régime des biens d'église, autant de questions qui ne se résolvent pas partout de la même manière, qui peuvent occasionner des situations complexes, se présenter en même temps en divers endroits et appeler des réponses différentes. Une erreur d'un instant, une confusion de pays, de date, de texte et voilà une perte de droits pour le Saint-Siège, peut-être une défaite di-

(1) G. Goyau, *Le Vatican, les Papes, la Civilisation, Le secrétaire d'Etat.*

Digitized by Google

plomatique humiliante. Il va sans dire que le Secrétaire prépare ses conversations, quand il peut les prévoir, et que, pour les affaires proprement dites, il parle sur des notes qu'il s'est assimilées. Il est non moins certain que, quand il le juge à propos, il ne répond pas séance tenante de façon ferme, il prend le temps de délibérer, puis il communique sa pensée dans un texte écrit. Tout cela, évidemment facilite sa tâche. Il n'en reste pas moins qu'il est livré, pour une bonne part, à l'imprévu et que, continuellement, il doit être prêt sur tout et que dans le moment voulu il doit posséder assez de mémoire pour ne rien oublier, assez d'empire sur soi-même pour ne s'émouvoir de rien.

Pour être moins lourde, la représentation officielle à laquelle il est assujetti ne laisse pas de lui prendre une part de son temps, et même de sa vigilance. Quand un ambassadeur a présenté au Pape ses lettres de créance, de congé ou de rappel, il est d'usage qu'il soit reçu par le Cardinal-Secrétaire. La même coutume s'observe pour les princes qui sont de passage au Vatican. Aux uns et aux autres, le Secrétaire rend leur visite, tant en son nom, qu'au nom du Pape, qui ne peut sortir du palais apostolique. C'est encore dans les appartements de la Secrétairerie que se donnent les dîners diplomatiques. Ils n'ont guère lieu qu'à l'occasion des Consistoires ou en l'honneur des princes de haut lignage. L'étiquette défend au Pape d'y assister dans Rome. Autrefois, c'est-à-dire avant 1870, il y prenait part quand ils se donnaient hors de la ville, dans quelque cité ou palais de l'Etat pontifical. La salle à manger de Pie IX, à Castel-Gandolfo, s'ouvrait journellement devant les cardinaux, les ambassadeurs, les hommes politiques, les écrivains et les artistes. Elle était demeurée fermée pendant trente-quatre ans. Le Secrétaire d'Etat de Pie X lui a rendu quelque chose de son ancienne splendeur ; cependant le Pape en reste absent.

Une autre source d'occupation pour le Secrétaire d'Etat, c'est sa fonction de Grand-Chancelier des Ordres pontificaux. Titres de noblesse, que le Pape peut créer — je le montrerai plus loin — puisqu'il est souverain, ordres de chevalerie, distinctions honorifiques, médailles du mérite, le Secrétaire est le

Digitized by Google

grand dispensateur de ces biens. Un bureau spécial, séant à la seconde section de la Secrétairerie, lui prépare les dossiers dont il a besoin pour cela. Nonobstant, et c'est là un hommage rendu au prestige de la Papauté, il a, de ce chef, un travail long et délicat, car l'Eglise tient à ne récompenser que le vrai mérite, toujours fort difficile à découvrir, comme l'on sait, au milieu des intrigues de l'ambition.

En résumé, le Cardinal-Secrétaire d'Etat est le premier et le principal collaborateur du Pape, dans le gouvernement de l'Eglise, le serviteur de son action à l'intérieur de la Cité chrétienne et de sa diplomatie auprès des Etats et, par là même, le ministre dont dépend, en grande partie, le succès de son règne.

(*A suivre.*) R. PARAYRE.

Digitized by Google

CHEZ LES JEUNES

Les sources et les tendances de la poésie contemporaine

De diverses enquêtes menées naguère par de graves Revues et résumées en un volume, sur les tendances de la jeunesse intellectuelle et littéraire, il semble résulter d'heureuses constatations pour la mentalité la plus récente. Et ce qui paraît s'affirmer dans les générations nouvelles, ce n'est pas seulement, comme l'a dit un critique, « le réveil de la conscience nationale, le goût de l'héroïsme, le sens de l'humain, le culte de la tradition classique, le réalisme politique ; enfin, tous les éléments de ce qu'on peut appeler une renaissance française ». Il y a plus, ce réveil national se double d'un réveil idéaliste et religieux. « Il ne s'agit pas ici, affirmait Agathon, d'une religiosité vague, sans point d'appui et sans cadre, comme celle qui fut à la mode parmi les lettrés vers 1890. C'est dans la forme traditionnelle et franche du catholicisme que s'organise la sensibilité religieuse des nouveaux venus. »

La jeune élite intellectuelle, sur laquelle portèrent ces enquêtes est à la fois idéaliste et pratique. Elle répudie le mysticisme nuageux, la religion anarchique de Tolstoï, de Paul Desjardin, pour se réfugier dans le sein d'une croyance positive à laquelle elle demande la discipline de la vie — sans préjudice, et bien au contraire, de la poésie et de la beauté.

Digitized by Google

Les temps sont loin où l'on prophétisait (il y a bien quelque trente ans de cela) la mort prochaine et définitive de la poésie et de la religion, noyées dans l'austère triomphe de la science.

C'était le plein empire et le pouvoir absolu du positivisme en philosophie, du réalisme dans l'art (je parle du bas positivisme, du réalisme vulgaire, car il y a un grand sens des mots qui leur rend leur vérité éternelle) ; c'était le règne des Littré, des Taine, des Berthelot, des Zola, et la poésie elle-même s'avérant, de forme et de fond, rigoureuse, impassible et impersonnelle, en dépit de son joli nom parnassien, semblait ne pouvoir échapper à son décret de bannissement qu'en affectant l'allure scientifique et la froideur objective.

Mais la loi des contrastes ou des contraires célébrée par Platon et qui régit l'histoire comme la nature et l'art, allait faire éclore et jaillir de tous ces marbres impeccables et glacés, la frissonnante résurrection d'un printemps de musique et de rêve, où le subtil essor de l'aigle un peu flou du Symbolisme brisait les barreaux de la cage de fer artistiquement ouvragée où étouffait l'âme prisonnière. « Ce sera l'éternel honneur des symbolistes, écrit M. Jean Thogorna, d'avoir essayé d'ouvrir de nouveau à l'Art les portes du Mystère. » Sans doute, comme toute réaction, celle-ci fut-elle excessive, désordonnée et trop souvent puérile. Mais la voie était ouverte et nous y marchons encore, avec plus de pondération, un sens plus serein de l'équilibre et de la sagesse, même métrique, avec le sentiment plus exact de la part de vrai et de beau contenue dans tous les systèmes.

Vers le même temps et dans des sphères différentes, Brunetière célébrait dans des articles fameux la renaissance de l'idéalisme, l'orientation possible du positivisme lui-même et de l'évolution vers la religion et la croyance ; Bergson inaugurait le règne de l'Intuition en métaphysique, Blondel et William James la philosophie de l'action. Barrès, de la culture même du moi et des profondeurs du subconscient allait faire jaillir toute une poésie neuve de la terre et des morts, de la patrie et des traditions. Et tandis que la science, avec Poincaré, s'amendait, devenait plus humble, reconnaissait la pri-

Digitized by Google

mauté de l'esprit, la contingence des lois de la nature, les poètes inauguraient une esthétique nouvelle, toute palpitante de vie délicate et nuancée.

Car, on ne saurait nier le rapport, le trait d'analogie qui relie les diverses formes de l'activité d'une époque, et que les mots « classique, romantique, symboliste » par exemple, ne représentent pas seulement des tendances littéraires, mais des états d'âme, des évolutions sociales, des manières différentes d'envisager le problème de la vie. « Une perruque Louis XIV, dit fort bien un critique intuitif, M. Tancrède de Visan, une tragédie de Racine, le *Discours de la Méthode*, un portrait de Rigaud, un sermon de Bourdaloue, autant de manifestations sûres d'un même idéal. » De même, on peut trouver une correspondance étroite entre la manière dont M. Bergson interprète la philosophie, M. Poincaré la méthode scientifique, M. Houssaye les sciences naturelles, d'une part, et la façon dont nos poètes conçoivent aujourd'hui la poésie.

Après les gestes grandiloquents des romantiques et les belles froideurs marmoréennes d'un Théophile Gautier ou d'un Heredia, le besoin se faisait sentir d'une poésie plus intériorisée, plus proche de l'âme des choses, plus palpitante, plus profondément idéaliste et intuitive.

Il faut rendre cette justice aux nouveaux poètes qu'ils se sont écartés avec courage du « tout fait », de l'abstrait, voulant rendre avec une sincérité plus libre, le primesaut de leur âme en face des choses intimement senties, s'assimiler la nature, voir le paysage non plus au dehors, mais au dedans, *devenir* en quelque sorte le ruisseau avec ses murmures, le matin avec ses brumes et ses fraîcheurs, la forêt avec son mystère, la joie et la douleur dans leur spontanéité vivante et leurs accents vrais.

Au vers de Beaudelaire, un maître pourtant :

> Je hais le mouvement qui déplace les lignes,

ils ont substitué cet autre de Viellé-Griffin, plus en harmonie avec les désirs troublés de l'âme contemporaine :

> Notre art n'est pas un art de lignes et de sphères,

Digitized by Google

Cette poésie évite avec soin les contours trop arrêtés, aussi bien que les rimes trop riches. Elle ressemble à la musique nouvelle, où les « résolutions », les cadences parfaites sont sacrifiées aux accords plus complexes, plus malléables, plus susceptibles de jeter la conscience en des routes neuves et diverses. Elle ressemble, cette poésie, à la peinture moderne, habile à rendre les « fondus », les tons de transition, les harmonies symphoniques ; — ou à cette sculpture qui fait parfois « inachevé » afin que l'esprit ait plus de part à l'interprétation du chef-d'œuvre « et s'évade vers un lyrisme plus évocateur ».

Quel bel article on pourrait écrire sous ce titre : « Bergson et Rodin » s'écrie à ce sujet M. Tancrède de Visan, qui trouve dans Maurice Barrès une personnification du même idéal. « Le nationalisme de Barrès (tradition, patrie, terre, morts) s'affirme, dit-il, comme un élan lyrique intérieur, comme une sorte d'inconscient qui nous exalte. « Dans les *Amitiés françaises*, Barrès ne nous propose-t-il pas comme une « pédagogie » de la suggestion lyrique? » Ce livre est un véritable « traité d'éducation de l'impressionabilité, une méthode d'évocation intérieure. » On sait comment ce maître forme l'émotivité de son disciple. Il ne lui enseigne rien par l'intelligence, mais s'adresse au cœur. Le problème de l'instruction primaire est, à ses yeux, de donner aux enfants le sens du beau et du grand, le sens épique et lyrique. Et il est permis de penser que pareil programme vaut bien l'érudition pédante dont s'alourdit la mémoire de nos bacheliers.

Mæterlinck, avec ses merveilleux clairs de lune d'âme, et malgré ses chutes lourdes, est un autre maître incontesté de cette éducation introspective.

Après ces deux chefs éminents et dans une sphère moins intime, moins morale, MM. Henri de Regnier et Emile Verhaeren semblent les deux grands directeurs de la conscience poétique des Jeunes. Enfin et avant ceux-ci même, puisqu'il s'agit d'influence sur la poésie catholique, n'oublions pas les deux grands maîtres, les deux génies, les plus aimés, je crois, des jeunes générations : l'auteur de « Sagesse », Paul Verlaine et le subtil magicien de *Bruges la Morte* et du *Règne du silence*, Georges Rodenbach.

Digitized by Google

Pour être complet dans cette énumération, d'ailleurs indéfinie, des influences et des modèles, il conviendrait de ne pas nous en tenir aux chefs d'une seule école, car je crois bien que le règne toujours un peu étroit des systèmes touche à son terme et que notre jeunesse acquière de plus en plus ce sérieux de l'art, cette largeur d'esprit que lui permet l'éclectisme. Il est certain, par exemple, que Baudelaire, Albert Samain, Victor Hugo même, ont de nombreux disciples, ce qui nous donne à espérer que l'on finira sans doute par aimer le beau, où qu'il soit, et sans question d'étiquette.

Celles-ci paraît-il, sont encore nombreuses et variées. Sous ce titre : « *A quoi rêvent les jeunes gens* », le *Temps* passait naguère en revue les jeunes écoles littéraires. Il y a le *Vers-librisme*, le *Décadisme*, le *Magnificisme*, le *Paradoxysme*, le *jammisme*, le *Somptuarisme*, l'*Intégralisme*, le *Néo-mallarmisme*, l'*Unanimisme*, le *Visionnarisme*, le *Futurisme*, le *Primitivisme*, le *Sincérisme*, l'*Intensisme*, le *Druidisme*, le *Bonisme*, etc.

Je note que ces puérilités sont surtout le fait d'artistes non chrétiens.

« Nos poètes, observe un critique, en arrivent au règne de la *Spécialité*, comme disent MM. les Pharmaciens. C'est la petite industrie poétique, le règne du petit inventeur qui lance le joujou de l'année. Ah ! Jules Renard, comme vous êtes coupable d'avoir été si original.

« Parce que vous avez montré qu'on pouvait être un grand écrivain dans un petit domaine, chaque poète aspire, après vous, à posséder son kiosque. La poésie est devenue une sorte de Luna Park peuplé d'attractions diverses. Les uns tiennent un Tobogan verslibriste, les autres un skating mondain, d'autres des villages nègres où les plus originaux échantillons de l'espèce poétique sont présentés en liberté. »

Je me plais à constater que les poètes catholiques à qui seuls je m'intéresse ici, s'épargnent en général et par cela même que leur foi les élève et leur ennoblit l'âme, le ridicule de ces puérilités un peu pédantes. Plusieurs d'entre eux sont des maîtres incontestés. Il suffit de citer les grands noms de : Paul Claudel, déconcertant par l'inattendu de ses métaphores, la

Digitized by Google

nouveauté de son rythme, le jaillissement imprévu de ses images si personnelles, mais qui a retrouvé le ton des prophètes pour magnifier le Créateur ; Francis Jammes, plus accessible et qui ne s'isole pas comme Claudel sur le Sinaï, mais nous donne dans ses *Géorgiques*, œuvre délicieusement apaisée et apaisante, un admirable poème chrétien aux rythmes graves et lents comme la foule qui processionne, et où se fondent si entièrement, si harmonieusement, le réalisme le plus familier et le lyrisme le plus ailé ; Louis le Cardonnel, le séraphin aux ailes de lumière des *Poèmes* et des *Carmina sacra ;* Charles Guérin, l'immortel *Semeur de cendres ;* Adrien Mithouard, dans le *Pauvre pécheur ;* Louis Mercier dont le *Lazare* et le *Poème de la maison* sont deux chefs-d'œuvre ; Albert Fleury, Arsène Vermenouze qui chante son Auvergne comme Brizeux sa Bretagne ; puis, pour passer des aînés aux plus récents, Charles le Pomairols que M. Bourget n'a pas craint de nommer « notre plus original poète depuis Sully-Prudhomme » et dont l'œuvre (le *Repentir*, la *Poésie de la Propriété*), etc., est un bouquet de jolies vertus rurales et françaises ; Robert Vallery-Radot, tout nourri de littérature mystique, « qui retrouve dans ses vers et dans ses proses, écrit M. François Mauriac, un peu de l'accent du Psalmiste et des plus brûlantes prophéties » ; François Mauriac lui-même, rare et noble artiste ; André Lafon dont « l'élève Gilles » obtenait l'an dernier le grand prix de littérature, et auteur de poèmes « si chargés de vie profonde qu'ils ne troublent pas le silence, dit un critique ; ce n'est qu'un sanglot contenu, une servante qui se recueille, un jeune homme dans l'isolement d'un salon campagnard où il évoque je ne sais quelle présence bien-aimée : un livre d'André Lafon n'est que cela, et c'est toute une vie humiliée et chrétienne mêlée au monde invisible, nourrie du Corps et du Sang de Jésus-Christ. »

Je n'aurais garde d'oublier pour avoir savouré l'harmonieuse douceur de leurs vers mystiques et de leurs âmes croyantes : Pierre Nothomb dans les somptueuses fraîcheurs d'aube de *Notre-Dame du Matin ;* Nicolas Baudouin dans le frissonnenant lyrisme de la *Divine Folie* ou *Des Princesses de mon songe ;* Ferdinand Richard, le doux amant du Christ trop tôt

Digitized by Google

ravi à la terre ; Jean Thogorma au souffle épique et hugolien dans son *Crépuscule du monde ;* Maurice Brilland, Humilis, le forgeron poète André Lamandé ardemment évangélique et social ; le chansonnier démocrate Henri Colas à la foi vibrante ; puis un groupe de muses chrétiennes : Marie Jenna, Claire Virenque, Georgette Vuiller (*Devant le Tabernacle*, *Fides* et *Amor*) et bien d'autres ; deux religieux inspirés, Jean Vaudon, Benoît Isambart (*Les Fleurs du Christ*), etc., etc.

De tous ces poètes, ce ne sont pas les plus subtils que je préfère. Leur foi les sauve d'ailleurs de ces virtuosités inutiles, de ces raffinements menus et vaniteux de la forme que M. de Pierrefeu note chez de plus profanes : « Nos poètes modernes, observe-t-il avec finesse, mènent le chœur des petites voix ; dans leurs vers, çà et là, résonnent d'exquises modulations inattendues, des murmures inédits, des dissonances ; tant et si bien que leur poésie ne se fait plus entendre à la foule dont l'oreille est normale. Nos tympans sont trop grossiers pour goûter leur musique, il nous faut un microphone pour les apprécier. Je sais bien, cela rentre dans leur programme de perfectionnement. L'outillage des poètes se complique, ils suivent les lois du machinisme, ils ajoutent à leur brevet d'invention des brevets additionnels. Mais qu'une voix haute, claire et pure s'élève qui dédaigne les bruits de coulisses bien truqués, les accompagnements savants, pour laisser toute son ampleur à la voix large et sonore, à la voix humaine de la douleur et de l'amour, et tous nous crions qu'un poète est né. » Ainsi arriva-t-il pour Albert Samain lorsque parut le *Chariot d'or*, ainsi pour Charles Guérin ou Louis le Cardonnel.

Ce qui me paraît caractériser les plus jeunes d'entre nos poètes contemporains, à part quelques-uns plus romantiques, c'est la recherche des intimités de l'âme si proches des intimités divines. Du plus grand nombre de ces adolescents, épris (déjà) des souvenirs et des candeurs de l'enfance et dont la *Plume politique et littéraire*, *La Revue du temps présent*, *L'Amitié de France*, *L'Intimité* (titres significatifs) reçoivent les confidences, en attendant le prochain volume, on pourrait redire ces récentes paroles de Maurice Barrès : « Pour moi, je crois voir entre un grand nombre de livres nouvellement pa-

Digitized by Google

rus, une parenté morale singulière. Ils nous montrent, tous ces livres, des jeunes gens qui se rétractent, se replient devant la vie, devant leur liberté avant de s'épanouir et qui semblent inquiets, mal à l'aise d'être privés des protections du milieu familial d'où nous étions; ce me semble, jadis, pressés de fuir avec une impatience qui était presque une ingratitude. Etrange regret de la chaleur et des premières douceurs du nid. Est-ce une hésitation à s'embarquer pour la vie, un manque de confiance devant les espaces inconnus? Faut-il y voir un signe de faiblesse vitale? J'y reconnais plutôt une excessive délicatesse morale que la dure vie effarouche d'abord, et encore une faculté d'analyse qui veut tout de suite s'employer et qui se met à examiner le peu d'expériences qu'elle a déjà amassées. » La plupart appartiennent à ce petit groupe dont Francis Jammes est le représentant le plus caractérisé et que l'on peut rattacher aux inspirations religieuses, domestiques et passionnées de Lamartine dans son *Jocelyn*.

Hâtons-nous d'ajouter que plus d'un pourtant échappe à cette note mélancolique, à cette gamme « *Des cris de l'âme* » et des délicieux malaises du cœur, par l'élan altruiste d'une poésie superbement orientée vers l'énergie et l'action. Les uns et les autres, les doux et les violents, les rêveurs et les enthousiastes puisent dans leur foi un souffle plus haut et plus pur, plus frais et plus ému. Car « les âmes se multiplient parmi nous, que ne soutiennent plus les nourritures terrestres », et l'œuvre lyrique pressentie, l'œuvre du génie prochain que tant de talents laissent entrevoir, nous ne saurions l'attendre, comme l'a dit excellemment Mauriac « que d'une âme passionnément religieuse, de l'âme chrétienne enfin, sans laquelle nous n'aurions pas la cathédrale, ni les cantiques de François d'Assise, ni les peintures de Giotto, ni la *Divine Comédie*, ni l'œuvre de Michel-Ange, ni les stances à Villequier de Victor Hugo, ni *Les Fleurs du mal*, ni les purs sanglots de Verlaine assagi ».

La foi hausse, magnifie, approfondit l'âme humaine, ouvre seule en elle les grandes écluses des inspirations supérieures et des enthousiasmes divins. Des purs sommets de l'Evangile aux drames innombrables et profonds de la vie inté-

Digitized by Google

rieure ; des splendeurs de l'art sacré aux infinies perspectives des au-delà de mystère ; de la poésie divine de l'Eden, aux troubles douloureux de la Chute et du Péché, aux immortelles péripéties de l'épopée de la Rédemption et du Salut ; du *Génie du Christianisme* de Chateaubriand à la *Splendeur catholique* et aux *Magnificences de l'Eglise* chantées par Paul Lœwengard, ou à *L'Esthétique du dogme* de je ne sais plus quel théologien moderne, le catholicisme fut toujours le Beau, comme il est le Vrai et le Bien.

Et parce qu'il est le Beau dans la pensée, le sentiment, il l'est aussi dans la forme et jusque dans ce respect du vers qui, sans nuire à la variété ni à la souplesse des rythmes et des mesures innombrables exclut du moins les douteuses fantaisies de ce vers-librisme invertébré qui n'est, somme toute, que l'application en métrique des principes d'anarchie et de dissolution dont nous souffrons dans tous les ordres. Que le Vers vrai soit une contrainte, comme la morale, comme le dogme, comme tout ce qui est grand et beau en ce monde, cela peut se dire et s'admettre. Mais c'est le cas de répéter la magnifique réponse d'Ernest Hello : « Ainsi contrainte et comprimée par sa loi, la poésie se dilate avec ampleur et surabondance ; elle est l'expression de nos désirs les plus intimes, les plus ardents. La parole puiserait-elle aussi dans le sacrifice une force d'élévation?

« Ainsi éteinte en apparence, la poésie est la splendeur de la parole humaine ; ainsi captive, elle est le chant de la délivrance.

« Le vers est condamné au rythme, qui représente pour lui, l'esclavage du temps et de l'espace. Et, grâce à cet esclavage la poésie éclate dans la liberté, elle domine le temps et l'espace, elle nous oblige à sentir, en frissonnant, le voisinage de l'Eternité qu'on oublie. »

Joseph SERRE.

Digitized by Google

REVUE D'APOLOGÉTIQUE

Les théories en apologétique : constructions systématiques et études de critique religieuse. — Sur le chemin du catholicisme : l'heure des âmes, difficultés de la conversion et sa psychologie. — En face de l'église. — La tâche de l'apologiste.

I. — L'Allemagne éprouve périodiquement le besoin de faire une synthèse. Voici, pour répondre à ce besoin, un manuel d'apologétique de 850 pages. Il a pour auteur le Dr Philipp Kneib, professeur à la Julius-Maximilian Université de Wurzburg. Il porte un titre-programme : *Handbuch der Apologetik, als der Wissenschaftlichen Begründung einer gläubigen Weltanschauung* (1).

Reconnaissons la vaste érudition de l'auteur. En philosophie et en exégèse, il est généralement bien informé. Mais l'idée qui commande ce vaste système est-elle vraiment celle qu'il convient de se faire de l'apologétique ?

Si l'on entend par là la discussion raisonnée de tous les problèmes de Théodicée et de Psychologie, de toutes les questions bibliques depuis celle des sources du Pentateuque jusqu'à celle des Synoptiques, de toutes les données de l'Histoire ecclésiastique et des rapports de la foi avec la science, la liberté et le progrès, il faut, nous semble-t-il, convenir qu'un

(1) KNEIB. *Handbuch der Apologetik, als der Wissenschaftlichen Begründung einer gläubigen Weltanschauung.* Paderborn. Verlag von F. Schöningh, 1912.

Digitized by Google

traité d'apologétique ne saurait être que le réservoir des solutions fournies par les spécialistes aux problèmes de leur compétence.

L'apologétique entendue en un sens aussi vaste et aussi imprécis n'est plus une science. Elle est moins qu'un art. Elle n'est, pour ainsi dire, que la propriété commune de toutes les disciplines intellectuelles, qui ont leur place marquée dans une Université catholique.

Du fait qu'en philosophie et en critique biblique, en histoire et en théologie dogmatique, l'esprit aura été mis en contact avec la réalité des choses et armé des vrais principes directeurs, il sera préparé à faire la synthèse qui justifiera l'adhésion de l'homme raisonnable et libre à la foi. Mais nous avons dit ailleurs (1) que cette synthèse se réalisait en droit par la rencontre du fait intérieur et du fait extérieur. A l'apologiste de montrer comment la parole lointaine de Jésus-Christ et celle de l'Eglise contemporaine exigent, pour être comprises, comme il convient, que du dedans procède le désir qui appelle, la lumière, qui discerne, l'amour qui embrasse. A l'apologiste d'exposer la réalité des deux faits et leur transcendance et de susciter, de soutenir dans l'homme qui cherche la vérité religieuse, avec la conscience plus nette de sa subordination vis-à-vis de Dieu le sentiment plus vif du besoin qu'il a de lui.

Ce n'est pas qu'il faille renoncer à ces manuels d'apologétique, où toutes les disciplines se rencontrent. Ils ont leur utilité pratique : celle des anthologies. Et c'est une véritable anthologie que nous donne M. Roupain dans son livre intitulé : *Leçons et Lectures d'Apologétique* (2).

Autour de quelques idées maîtresses, l'auteur a groupé des citations de revues ou d'ouvrages récents. On s'étonne de certaines lacunes. On souhaiterait aussi plus de critique dans le choix des textes. Mais l'ensemble est bon. Et çà et là on trouve des perles. Telles ces lignes du Cardinal Mathieu :

(1) *Dict. apologét. de la Foi catholique*, fasc. VIII, col. 610.
(2) ROUPAIN, *Leçons et Lectures d'Apologétique*. Tournai, Casterman, 1912.

Digitized by Google

« ... Rechercher dans une âme, dans une nation, dans un siècle, tout ce qui reste de sens divin, pour rallumer le feu qui couve sous la cendre ; ne laisser jamais tourner contre soi ni une idée juste, ni une passion généreuse ; ménager le sentiment national ; étudier son temps avec un esprit ouvert, un cœur complaisant, une sévérité impitoyable contre le sophisme et une miséricorde infinie pour les personnes ; tirer de l'Evangile tous les bienfaits qu'il contient pour la société comme pour l'individu ; enrôler au service de Jésus-Christ la liberté, l'art, le progrès sous toutes les formes, *instaurare omnia in Christo*, et sauver le monde par l'union intime de la science et de la charité : telles sont les nécessités de l'apostolat moderne. » Cardinal Mathieu, *Discours de récept. à l'Académie Franç.*, 7 février 1907 (l. c. p. 21).

II. — Sur les frontières de la foi surgissent toujours des questions délicates. Les unes sont scientifiques, les autres morales ou historiques. C'est une heureuse fortune d'avoir un spécialiste ou un penseur, qui donne la solution libératrice ou qui, tout au moins, oriente la pensée vers la vérité. Aussi a-t-on. été bien inspiré de publier sous ce titre : « *Science et Philosophie* (1) » quelques articles anciens de M. de Lapparent. Avec la compétence qu'on lui reconnaît, M. de Lapparent traite de la Philosophie des Sciences, du Darwinisme, de la matière et de la vie, du bathybius, ce fameux bathybius, qui a une si piquante histoire et qui suggère de précieuses réflexions au catholique.

« Des zoologistes qui marchent aujourd'hui à la tête du mouvement scientifique dans leurs pays respectifs, les Huxley, les Haeckel, découvrent et décrivent minutieusement un corps organisé qui réalise enfin l'idéal des transformistes ; c'est la vie diffuse, à peine définie ; en un mot c'est la matière, commençant à s'organiser elle-même. A leur suite s'engagent aveuglément les Gümbel, les Zittel, et tant d'autres. Le bathybius prend sa place dans les traités descriptifs... et voilà qu'en dernière analyse, il se trouve que tout ce bruit s'est fait autour

(1) DE LAPPARENT, *Science et philosophie*. Paris, Bloud, 1913.

Digitized by Google

d'un vulgaire précipité minéral, que l'imagination seule des observateurs avait doté des propriétés de la matière organisée... (p. 161.)

« ... Et ce sont précisément les savants de cette école qui nous reprochent à nous catholiques, la vénération dont nous entourons le témoignage de nos saints, de nos martyrs de nos docteurs ! Ce sont eux qui, systématiquement, refusent toute créance à des traditions consacrées par les siècles, sous le prétexte que la raison humaine ne doit s'incliner que devant les choses qu'elle a pu soumettre au contrôle de l'expérience directe ! A ces esprits si récalcitrants, lorsqu'il s'agit de l'Eglise, il suffit qu'un des apôtres ordinaires de l'incrédulité ait affirmé quelque chose pour que toute contradiction leur semble inadmissible... Et quand on leur oppose des expériences formelles, ils répondent en invoquant l'infaillibilité de leurs auteurs préférés » (p. 184).

La vraie méthode scientifique n'a pas cette hostilité servile. Elle s'applique sans parti pris à l'observation des faits. Elle est partout l'auxiliaire de la vérité. Encore ne faut-il pas apporter, dans son application, « une confiance un peu trop naïve de pouvoir opposer une réplique écrasante à toutes les difficultés ». Il suffit d'avoir du sérieux et de la mesure. Que les catholiques aient une compétence scientifique dans les questions qui avoisinent leur foi, et ils seront écoutés. Car ajoute justement M. de Lapparent, « l'estime fondée sur une constante fidélité aux vertus chrétiennes ne suffirait pas pour assurer notre crédit. Il y faut joindre la légitime influence qu'exerceront toujours les esprits capables d'une direction éclairée et savante, en conformité avec les besoins de leur temps ». C'est parce que ces lignes exprimaient chez le savant chrétien, qu'était M. de Lapparent, une conviction profonde, que nous rencontrons encore sous sa plume cette opportune et grave réflexion, à propos des efforts scientifiques des catholiques au XX^e siècle. « Si ces efforts, dit-il, ont pu faire naître chez quelques-uns de nos amis, des défiances dont la trace se révèle parfois avec excès, il est temps pour eux de s'affranchir de telles craintes ; car il y aurait péril à se tenir à l'écart d'un mouvement qui entraîne le monde entier. » (p. 251, l. c.)

Digitized by Google

L'opportunité de ce conseil, peu d'hommes de l'Eglise de France ne l'ont aussi bien entendue que Mgr D'Hulst. « Il y a un mal moderne, disait-il, c'est le mal des esprits. L'accord doctrinal a été rompu... L'erreur s'est emparée de la haute science ; la vérité ne peut y rentrer que par la porte de l'enseignement libre et chrétien. » (*Vie...*, par Mgr Baudrillart, p. 421.) Et c'est cette même tradition — la grande tradition de la pensée catholique, — que représentaient naguère à Lyon ces paroles de Mgr Lavallée, recteur des Facultés catholiques : « Oui, ce qui éloigne les âmes de notre foi, c'est moins une haine qu'un malentendu. Ce malentendu de l'esprit, il ne faut pas le nier ; il y a mieux à faire. Quoi donc? Il faut rendre à la raison confiance en elle-même, le sentiment des réalités, sa droiture. Il faut refaire pour notre compte l'inventaire des faits, sur tout le domaine de la recherche. Il faut maintenir l'hypothèse dans la discipline, qui la gardera, suivant un mot de Mgr Dadolle, du rôle « d'aventurière ». Bref, il faut faire œuvre de travail et de science. » (*Mgr Dadolle, Extrait de l'Université catholique*, p. 19.)

On relit avec plaisir et d'ordinaire avec profit plus d'un ouvrage de Brunetière. Celui qui arrive cette année à sa huitième édition, groupe autour de l'idée *Science et Religion* (1) un certain nombre de ces questions litigieuses qui s'agitent sur les frontières de la foi. Le point de vue y est cependant tout différent de celui auquel se plaçait M. de Lapparent. Brunetière considère surtout l'aspect moral et social des questions et les idées générales.

Plusieurs d'entre elles paraîtront discutables. Mais combien d'autres sont pleines d'une vérité toujours actuelle ! Il suffit, pour s'en convaincre de relire cette page, où Brunetière dénonce la fâcheuse équivoque d'Auguste Sabatier.

« Une religion, c'est un dogme et c'est une autorité, et quand elle ne sera plus ni une autorité ni un dogme, elle ne sera plus une religion. Il faut choisir ! Il ne faut pas vous servir du mot de « religion » comme d'un moyen d'attirer à vous, je veux dire à vos doctrines, des âmes simples qui en auraient

(1) BRUNETIÈRE, *La Science et la Religion*. Perrin, 8e édit., 1913.

Digitized by Google

horreur, si vous les leur présentiez telles qu'elles sont. Il ne faut pas répéter avec le Vicaire Savoyard : « Si la vie et la mort de Socrate sont d'un sage, la vie et la mort de Jésus sont d'un Dieu ». Il ne faut pas le répéter, parce que cela ne veut rien dire ! Il ne faut pas, quand on a nié l'autorité de l'Eglise, de toute Eglise, la valeur objective du dogme, l'authenticité des Evangiles, et la divinité de Jésus-Christ, il ne faut pas venir nous dire que « *l'expérience chrétienne* » est pour toutes les consciences qui l'ont faite quelque chose de moralement très clair, de fortement déterminé, que chacune d'elles retrouve non seulement en soi, mais encore dans toutes les consciences éveillées à la même vie, dans la vie intime de tous les chrétiens, grands et petits, illustres ou obscurs, dans tous les âges, dans l'âme collective de la chrétienté tout entière ». Il ne faut pas nous le dire, parce que cela n'est pas vrai. Un chrétien n'est pas un homme qui juge Jésus plus grand que Socrate, ou qui préfère les Evangiles au Coran, les Pères de l'Eglise aux érotiques latins, les sermons de Bourdaloue aux romans de Zola. S'il est vrai que beaucoup de gens inclineraient de nos jours à le croire, il faut les avertir qu'ils se trompent. Il faut leur répéter que la religion n'a jamais consisté, ne consistera jamais à enguirlander ses négations de fleurs de rhétorique, à prier sur les acropoles ou à pousser des soupirs éloquents vers la « catégorie de l'idéal ». Il faut les éveiller d'une complaisance qui ressemble à de la torpeur. Et si l'on ne réussit pas tout de suite à les convaincre, on aura fait quelque chose pour la vérité, pour le bon sens — et pour la clarté de la langue — en dénonçant la plus fâcheuse, la plus dangereuse et la plus odieuse équivoque » (p. 340).

Contre d'autres équivoques et d'autres mensonges, M. Brunetière tient le même ferme langage. Et si parfois nous ne nous trouvons pas être de son avis, du moins cet avis est digne d'être écouté, comme celui d'une âme sincère qui est sur le chemin du catholicisme.

III. — Ce chemin, bien des convertis le parcourent aujourd'hui. On comprend que penseurs et psychologues prennent intérêt à ce fait. Toute une littérature s'occupe des convertis.

Digitized by Google

Le P. Laberthonnière a, dans une opportune brochure (1), mis en lumière les raisons qui arrêtent plus d'un esprit loin de la vérité. Les unes, dit-il, viennent des livres, les autres viennent des personnes. Dans certains livres, on semble parfois, « fonder la religion qu'on prétend seule salutaire sur des connaissances qu'il n'est pas donné à tous d'avoir ; on fait dépendre la foi des preuves sur lesquelles je n'ai aucun moyen de contrôle direct et dont plusieurs sont telles qu'un homme habitué aux méthodes scientifiques ne risquerait pas cent sous dessus (2) ; on paraît donner comme rationnellement établies des affirmations qui, si elles l'étaient dans le sens où on le dit, ne laisseraient plus de place à la foi ou la réduiraient à cette naïveté que puisque Dieu a parlé, il faut le croire ; on ramène le rôle de la volonté à une simple homologation de vérités par ailleurs démontrées, en sorte qu'entre l'ignorance et la mauvaise foi, il ne reste aucun refuge pour celui qui ne peut encore que chercher en gémissant ; on fausse donc doublement l'idéal que j'ai d'une foi à laquelle je pourrais m'attacher par tout mon être ; car on dénature en même temps la notion de ce qui doit y être libre et moral ; et on finit par me rendre odieuse une conception d'après laquelle la religion deviendrait une affaire de conformisme intellectuel et le partage arbitraire de quelques privilégiés... » (l. c., p. 6). Et l'incroyant dont le P. Laberthonnière nous communique la lettre continue en ces termes : « ... Mes difficultés principales sur le chemin de la foi ne viennent pas du catholicisme, elles viennent des catholiques eux-mêmes. C'est moins encore contre les objets qu'on me propose et contre la manière dont on me les

(1) LABERTHONNIÈRE, *Sur le chemin du Catholicisme*. Bloud, 1913.

(2) L'abbé de Broglie écrivait : « Des raisons faibles répétées depuis des siècles dans les livres de théologie et d'apologétique, affaiblissent la démonstration catholique et donnent à nos livres cet air de plaidoyer d'avocat propre à détruire toute confiance dans la valeur propre des preuves qu'ils apportent. » (*Questions bibliques*, p. 42.) Cette observation, pour rester juste ne doit pas être généralisée. Car, ainsi que le remarque, avec sagesse, le P. de Poulpiquet, O. P. « Englober dans une réprobation identique tous les ouvrages d'apologétique serait agir en iconoclaste borné, et faire œuvre d'un pessimisme dont une intelligence saine et virile doit se garder, avec autant de soin que de l'excès contraire. » (*L'Apologétique intégral*, p. 19.)

Digitized by Google

propose que contre ceux qui me les proposent et contre l'esprit qu'ils y puisent, que j'ai des objections présentement insurmontables pour moi. Ne fût-ce que par horreur de la suffisance d'un Homais et du philosophisme de tel député pédagogue, je me ferais presque un plaisir d'admettre les mystères chrétiens. Mais ce qui m'arrête, ce qui me navre, c'est de rencontrer, chez les catholiques les plus patentés, cette même « mentalité » ; ce qu'ils sont devrait être une preuve de ce qu'ils croient... et c'est le contraire. » (l. c. p. 9.)

Ce que M. François D... regrette de ne pas avoir rencontré chez plus d'un catholique, c'est « l'ouverture d'esprit, le sentiment sincère des difficultés, la bienveillance... une certaine loyauté, un certain amour de la vérité, un certain respect des consciences, surtout dans l'ordre des devoirs intellectuels... » (l. c. p. 10.)

La difficulté n'est pas atténuée. Plusieurs peut-être trouveront qu'elle est même exagérée, mais ceux qui par devoir, ont dû écouter la confidence des âmes savent que cette difficulté arrête de fait bien des conversions. Le fait cependant n'est pas le droit. Et le P. Laberthonnière appelle justement ces raisons de ne pas croire des illusions.

Elles le sont doublement. D'abord parce qu'elles méconnaissent la vraie position du problème apologétique. Ensuite parce qu'elles confondent ce qui reste le fait d'individus avec ce qui doit appartenir au catholicisme. « Il ne faut pas considérer ce que les hommes font du catholicisme, mais ce que le catholicisme demande aux hommes de faire, l'idéal qui par lui plane au-dessus d'eux. C'est par là qu'il manifeste ce qu'il est et ce qu'il vaut. » (p. 61.)

On lira avec profit les pages suggestives dans lesquelles l'auteur discute l'objection. Et si sur certains points on diffère d'opinion, on lui saura gré de la loyauté de sa discussion. Le sujet vaut la peine qu'on s'y arrête. Le P. Allo avait déjà écrit une page qui est à relire sur *la Peur de la vérité* (*Foi et Systèmes*, p. 34 seq.) et naguère, le P. de Poulpiquet expliquait le discrédit de l'apologétique par l'optimisme de certains apologètes. (*L'Objet intégral de l'apologétique*, p. 19.) Les grands maîtres de la pensée catholique n'ont rien à voir avec les au-

Digitized by Google

teurs de second ordre dont les publications obstruent les avenues de la foi. D'avance, ils les jugeaient sévèrement (1).

« La vérité triomphera sans violence, dit en termes excellents M. de Grandmaison dans une pénétrante étude sur l'*Apologétique de S. Thomas* (2), à condition toutefois qu'on ne la compromette pas dans de louches alliances. Sans quoi, et c'est à peu près la seule crainte exprimée par S. Thomas, mais elle l'est souvent, « *l'on donnera à rire aux infidèles* ». De là le souci de laisser les arguments dans leur ordre : au chantre d'Antioche, qui lui proposait à résoudre les objections des Sarrasins et des Arméniens, le Docteur répond qu'avant tout, il ne faut pas prendre une position indéfendable, et s'engager par exemple à résoudre par raisons probantes toutes les vérités de la foi, ou même à résoudre évidemment toutes les objections qu'on leur propose : ce qu'on peut, c'est de montrer évidemment qu'elles ne sont pas insolubles.

« Pareilles précautions dans la réponse aux consultations de Jean de Verceil, général des Frères Prêcheurs : Gardons-nous de mêler les opinions philosophiques aux dogmes de foi. Respect à l'opinion commune des sages, mais respect qui n'emporte pas une adhésion sans condition, due aux seules doctrines révélées. Non moins notable est le souci de partir dans la discussion des points accordés par les adversaires présents, *frustra enim videtur auctoritates inducere contra eos qui auctoritatem non accipiunt*. On donnera donc aux mahométans des raisons de philosophie naturelle, *cui omnes assentire coguntur*, contre les Averroïstes de la faction de Siger, on préfèrera les arguments tirés d'Aristote, bien qu'on puisse montrer — ils sont chrétiens — que leurs théories sont incompatibles avec une foi éclairée.

(1) Qu'il nous soit permis de renvoyer ici à ce que nous avons écrit nous-mêmes sur ce sujet dans deux articles récents : *Un Clergé doctrinal, Bulletin de Facultés catholiques* (juin 1912) et *Le Devoir intellectuel du Sacerdoce, le Recrutement Sacerdotal* (janvier 1913). Dans ce dernier travail, de nombreux textes éclairent la vraie position traditionnelle de la pensée catholique.

(2) Léonce DE GRANDMAISON, *L'Apologétique de S. Thomas. Nouvelle Revue Théologique*, mars 1907.

Digitized by Google

Quand on porte une telle rigueur dans le choix des preuves, on peut jeter hardiment le gant aux adversaires. *Si quis gloriabundus de falsi nominis scientia* — il s'agit des Averroïstes parisiens — *velit contra haec quae scripsimus, aliquid dicere : non loquatur in angulis, nec coram pueris, qui nesciunt de causis arduis judicare, sed contra hoc scriptum scribat si potest :* et *inveniet nec solum me, qui aliorum sum minimus, sed multos alios, qui veritatis sunt cultores, par quos ejus erroris resistatur, vel ignorantiae consulatur.* (l. c., p. 127.)

Tous ceux qui comprennent la responsabilité intellectuelle, auront à cœur de s'approprier l'esprit et la méthode du grand maître de l'apologétique chrétienne que fut le Docteur Angélique. Et jamais par leur faute, un homme de notre temps ne s'arrêtera découragé ou las sur le chemin de la vérité (1).

IV. — Dieu merci ! Ils sont nombreux ceux qui en franchissent aujourd'hui toutes les étapes. Dans ces conversions saluons avant tout l'heure des âmes.

Le P. Mainage (2) nous en décrit la tragique histoire. Son livre a la valeur d'une documentation psychologique destinée

(1) C'est ce que rappelle fort bien, et avec l'autorité qui s'attache à son nom le R. P. Vermersch, S. J., dans son livre sur la Tolérance : « A tous, amis et ennemis, prêtons cette attention sérieuse qui ne travestit aucune pensée, qui ne dénature aucune phrase, qui ne mutile aucune citation. En adoptant l'esprit du Christ, redouterions-nous de moins bien servir sa cause? Loin de là. De nos jours surtout, où l'on aime à faire ostentation de sincérité, où tant d'âmes honnêtes au fond mais dévoyées, en sont réellement éprises, *comptons la loyauté chrétienne parmi les influences les plus capables d'ouvrir les âmes au don de la foi.* Des arguments boiteux affaiblissent les bonnes thèses ; de fausses allégations aggravent les querelles, éternisent les controverses, multiplient les malentendus, amènent des répliques victorieuses ; un ton intransigeant et dédaigneux indispose un auteur et fait souhaiter qu'il ait tort. Pour établir la vérité, faut-il l'exhiber pauvre de preuves ; pour déraciner l'erreur, allons-nous lui fournir des prétextes et des semblants de raisons? Et afin de gagner le lecteur, conseillerons-nous d'exciter son antipathie? » (*La Tolérance*, Beauchesne, p. 30 seq.) D'aucuns le croient peut-être : polygraphes intempérants qui s'imaginent assurer l'orthodoxie des idées en manquant à l'orthodoxie des procédés. Mais la vérité ne se défend jamais que par ses propres armes: celles de la Justice, *per arma justitiæ a dextris et a sinistris* (II, Cor. 6, 7).

(2) MAINAGE, O. P. *L'Heure des âmes*, Lethielleux, 1912.

Digitized by Google

à mettre en lumière un état d'âme individuel. M. de Ruville, Miss Baker, M. Johannès Joergensen sont les trois convertis dont il étudie le cas. Un autre ouvrage du même auteur intitulé : *Introduction à la psychologie des Convertis* (1), amorce une étude plus considérable, qui nous est promise.

Ceux que la voix publique appelle des convertis ne sont que des illustrations plus brillantes de la force rédemptrice qui sans cesse, arrache les âmes à la corruption du mal. S'ils se distinguent de la masse des régénérés, c'est par les circonstances particulières, qui servent de cadre à leur transformation intérieure. Ici la grâce déploie un grand éclat. Elle agit à plus haute tension. Et par cette sorte d'entrebâillement ouvert entre l'état de péché et l'état de justice, un rayon de sa lumière se glisse et révèle sa présence (l. c., p. 30).

Il y a, sans doute, plus d'une difficulté à étudier objectivement une phénomène intime sur lequel nous n'avons d'autre source d'information que le témoignage même du converti. Car ce témoignage est souvent sujet à caution. Le converti peut mêler au souvenir du passé, des expériences et des préoccupations récentes. On n'ignore pas le problème intéressant que soulèvent à ce propos les confessions de S. Augustin, problème dont M. de Mondadon (2) donnait, il y a quelque temps dans les *Etudes*, une solution remarquable par la finesse psychologique de ses aperçus. Mais si la difficulté est très grave pour ceux qui chercheraient leur information dans une documentation purement livresque, elle diminue quand l'enquêteur est un homme appelé par les exigences de son ministère à entrer en contact avec les âmes. « C'est à proprement parler la leçon de choses qui leur est donnée au confessionnal ou dans les entretiens privés. Evidemment ils ne peuvent faire usage de ces confidences, placées sous la sauvegarde du secret sacramentel ou s'ils le font, ce peut être qu'avec l'autorisation des intéressés. Mais seraient-ils tenus au plus

(1) MAINAGE, *Introduction à la Psychologie des conversions*. Lecoffre, 1913.

(2) DE MONDADON, *Les Premières Impressions catholiques de S. Augustin*. Etudes, 20 mai et 5 juin 1909.

Digitized by Google

rigoureux silence, la pratique habituelle des consciences — même les plus humbles et les plus ignorées — leur apporte une connaissance directe du terrain où se reproduisent les phénomènes de la vie religieuse. Avantage inappréciable. Car en matière de psychologie humaine, les meilleurs livres nous seront toujours d'un faible secours, s'il nous est interdit de replonger à chaque instant leur contenu dans le grand courant de la vie concrète. » (Mainage, *Introduct.*, p. 100.)

La psychologie toute concrète de ces conversions sera donc donnée par une méthode d'observation (p. 119). Mais nous ne nous contenterons pas d'observer. Nous supposerons, nous ferons des hypothèses. « Il s'agira ensuite de les vérifier. Ce sera le point le plus délicat. Car « on ne manie pas une conscience ni même le contenu d'un document comme on manie une substance chimique ou une pièce d'amphithéâtre... Ce qui est un obstacle invincible pour le psychologue empiriste devient en matière de psychologie inductive, un avantage inappréciable et supplée au manque de souplesse, de malléabilité que comporte le document écrit, définitivement arrêté. » (p. 125.)

Le programme d'études et de recherches que trace le R. Père Mainage est donc plein de promesses. Espérons voir bientôt l'œuvre apparaître, digne d'un psychologue et d'un théologien.

V. — En attendant le complément qu'appelle l'Introduction à la Psychologie des convertis, écoutons un de ces derniers nous dire ce que chante son âme en face de l'Eglise.

C'est bien un chant en effet que le livre de M. Paul Loewengard sur les *Magnificences de l'Eglise*, le chant d'une âme, qui a tressailli devant ce que Newman appelait la bienheureuse vision de la paix.

En lisant les premières pages de ce livre, qui nous mettent en face de l'Eglise, de l'Eglise de pierre d'abord et sous ses voûtes, je songeais aux lignes souvent émues et éloquentes que plus d'un auteur contemporain consacra au même sujet.

(1) P. LOEWENGARD, *Les Magnificences de l'Eglise*, Perrin, 1913.

Digitized by Google

Edouard Rod (1), en quête de découvrir le sens de la vie tourna un jour ses pas errants vers l'église Saint-Sulpice. Il s'y trouve saisi d'une impression profonde. Ce temple lui apparaît comme un symbole : celui de la plus grande force du monde... « Je m'attardais à chercher Dieu au pied des piliers de sa maison, je rêvais d'orienter ma route vers le port accessible à tous les navires, je songeais à l'acte de volonté qu'il suffit d'accomplir pour qu'aussitôt la proue fende les flots dans la direction vraie... Je sentais l'heure décisive, comme celle où Paul fut frappé sur le chemin de Dams ; et dans un double effort pour faire jaillir de ma mémoire les formules perdues et pour secouer de ma pensée le joug de l'esprit qui, nie, je me mis à murmurer — des lèvres, hélas ! des lèvres seulement : Notre Père qui êtes aux cieux ! » (l. c., p. 313.)

Le long des grands boulevards parisiens, Henri Lavedan (2) sermonne son filleul. On approche enfin de la question suprême : celle de la religion. Et voici que, dans la banalité de la rue, des pensées graves surgissent et mettent l'âme en face de l'Eglise.

« Eh bien !... l'église... nous la fréquentons sans nous douter, la plupart du temps de ce qu'elle est !... Elle est tout. Au moyen âge on y vivait. L'église n'est pas seulement la maison de Dieu, mais celle des hommes. On y peut entrer comme chez soi, et nulle part on ne se sent plus libre, moins prisonnier des soucis et des chagrins. C'est un refuge, un asile, une retraite. C'est le cloître du passant, et le monastère d'une minute ou d'une heure. On y espère et on y attend toujours quelque chose d'en haut. C'est la « salle d'attente ». Personne ne vous réclame rien, qui que vous soyez, et vous n'y devez rien à personne, qu'à Dieu... Enfin l'église a cela d'admirable qu'on en sort toujours, si peu qu'on y reste, meilleur ou moins mauvais qu'on y est entré. Oui, on peut ne faire que s'y asseoir deux minutes, et regarder simplement autour de soi, le miracle éternel et insidieux s'opère. Le silence parle et quel langage ! Ces confessionnaux où l'on n'entre pas vous arrachent quand même, à distance, des lambeaux de meâ-culpâ. Les prie-Dieu

(1) E. Rod, *Le Sens de la vie*. Perrin, 1894.
(2) H. Lavedan, *Mon Filleul*. Lafitte, 1911.

Digitized by Google

d'où l'on s'écarte avec orgueil agenouillent vos pensées ; ces murs, ces dalles, ces voûtes imprégnées de tant de pitié, d'élans, de vœux, de soupirs, d'espoirs et de bénédictions, au point qu'ils en suintent par tous les pores... vous jettent sur les épaules, jusqu'au fond du cœur, leur sort bienfaisant, et si endurci que l'on soit dans le désordre, il y a une profonde douceur à se sentir encore un peu chrétien, ne serait-ce que par la filière de la race, les souvenirs d'enfance, l'écho lointain d'un cantique, l'exemple oublié des parents, l'image exhumé des morts... » (p. 306.)

Le dilletantisme superficiel de M. Henri Lavedan, la philosophie incertaine de M. Edouard Rod en face de l'Eglise font contraste avec l'émotion profonde de M. Paul Lœwengard. A travers ses pages, ce qui parle, et chante, ce qui frémit et pleure, c'est la foi.

Car plus heureux que ceux qui ne voient dans l'Eglise que le symbole d'une force sociale et la relique d'un passé de traditions, le converti qu'est M. Lœwengard a vu tout d'abord ce qu'il faut y voir : Jésus-Christ :

« ... Dans l'obscurité du sanctuaire, cette lampe rouge qui luit comme un rubis scintillant, nous avertit de la Présence Unique. Ce lieu n'est pas un lieu vide comme la synagogue ou le temple protestant. Dieu substantiellement y règne par son Fils, Jésus-Hostie, dans le tabernacle.

« Protecteur, consolateur, thaumaturge, comme en Galilée, Il veille jour et nuit ; Il se prosterne pour nous devant son Père, dans le silence et trop souvent l'abandon. Il implore pour nous son Père. Comme à Gethsémani et comme sur le Calvaire, ses larmes divines et son sang rachètent nos péchés. Nous ses frères, les membres de son Corps mystique, ne sentons-nous pas ruisseler sur notre âme ces pleurs et ce sang?... Oh ! agenouillé à l'ombre du Tabernacle, loin du monde, presque hors de la vie, oui, nous t'avons perçu ruissellement infini, sueur sanglante, tragique gémissement d'un Dieu ! Incompréhensible, affolant et adorable mystère ! Les mots sont trop ternes et froids pour le dire. Il faudrait des chants de séraphins et d'archanges ! Prosterné sur le prie-Dieu, nous pleurons seulement... » (p. 17.)

Digitized by Google

Cependant cette évocation de l'Eglise, temple matériel du Dieu vivant n'est, pour M. Lœwengard, qu'un prélude. La société catholique, avec ses rites, sa hiérarchie, ses mystères et la splendide floraison de ses œuvres de grâce passent tour à tour devant lui. Et dans son chant retentissent comme des sonneries d'épopée...

Ce qui nous est plus particulièrement agréable de signaler dans ce beau livre sur les magnificences de l'Eglise, c'est la franche et loyale attitude du sens catholique. Nous ne dirons sans doute pas de M. Lœwengard qu'il est théologien. Mais rarement un artiste a uni aussi heureusement l'inspiration de son génie à l'orthodoxie de sa foi. Çà et là seulement quelques formules nous ont paru fléchir. Rien ne sera plus facile que de leur donner une frappe plus nette. D'ailleurs l'impression d'ensemble est execllente et l'on sent si profondément l'accent de l'âme sincère !

Ce livre a encore un titre à la sympathie des catholiques : il est celui d'un fils d'Israël. Echo des paroles de paix et d'espérance tombées jadis des lèvres du divin Maître, il arrive donc jusqu'à nous, comme porté par les brises de Judée...

Ceux qui pratiquent le catholicisme, non en politiques mais en croyants, ignorent les doctrines de haine. Ils ont le discernement des paroles du Christ. Dans les âmes qui, laissant derrière elles la vieille synagogue, se hâtent sur le chemin de l'Eglise, ils salueront donc comme saint Paul « *les Israélites auxquels appartiennent l'Adoption et la Gloire, et les Alliances et la Loi, et le Culte et les Promesses, qui descendent des Patriarches et de qui est issu selon la chair le Christ, qui est au-dessus de tout, Dieu béni dans tous les siècles. Amen.* » (Rom., IX, 1-5.)

VI. — La tâche de l'apologiste, si nous voulons la définir par son objet formel, consistera à fixer intellectuellement une conscience déjà éveillée sur l'obligation de croire à la révélation au cas où celle-ci serait prouvée avoir eu lieu, et à préparer ce réveil en faisant entendre à l'homme que non seulement la philosophie et une religion purement naturelle sont incapables, ici-bas, d'arrêter le mouvement de son âme, mais

Digitized by Google

que pour garder la sincérité entière, il n'a de devoir plus pressant que celui de se mettre dans l'humble attente du don de Dieu. La tâche de l'apologiste sera donc tout d'abord philosophique. Nous avons expliqué naguère dans l'article du Dictionnaire apologétique de la foi catholique cité plus haut comment M. Maurice Blondel avait mis en lumière ce point de vue. « Le rôle de la philosophie, écrivait-il dans l'*Action*, p. 393, n'est-il pas de redresser jusqu'au bout la volonté de l'homme, en recherchant toujours, dans son action, ce qui est vraiment conforme à sa primitive visée? Aussi, sans préjuger aucune question proprement religieuse — c'est d'un autre ordre, — est-il nécessaire d'écarter par la philosophie, les obstacles qu'accumule, sans doute à tort une philosophie hostile de parti pris, non point au contenu de telle ou telle formule dogmatique, mais à la notion même de révélation et à la possibilité, à l'utilité de tout dogme défini. »

M. Maurice Blondel (1) est revenu récemment sur ces pensées dans une brochure que liront avec profit tous ceux qu'intéressent les questions apologétiques. Il y précise à nouveau le sens particulier qu'il donne au mot action. Celle-ci a pour lui un caractère synthétique. Elle est humaine et raisonnable. Elle est « riche de toutes les acquisitions de la spontanéité et de la réflexion (l. c., p. 12) ». Elle forme un tout. « Je déclare donc que, seul, ce tout, que seule l'action et elle seule, elle seulement, mais non séparément, l'action dans son développement total et concret nous met sur le chemin de la solution du problème de notre destinée. » C'est donc dénaturer manifestement la pensée de l'éminent philosophe, que de prétendre trouver chez lui une opposition radicale entre la connaissance et l'action. M. de Tonquedec s'y est mépris (2). On peut d'ailleurs voir dans le *Bulletin de la Société*

(1) M. M. BLONDEL, *Explications nécessaires*. Bloud, 1913.

(2) Dans les articles de la *Revue Pratique d'Apologétique*, qui ont provoqué les *Explications nécessaires* de M. Blondel, — et plus encore dans son petit ouvrage intitulé: *Immanence, Essai critique sur la Doctrine de M. Maurice Blondel*, Beauchesne, 1913. Nous avons trop de raisons personnelles de croire à la sincérité de M. de Tonquédec pour la mettre en doute un seul instant. Mais non moins sincèrement, nous

Digitized by Google

Française de Philosophie, juillet 1902, *Appendice* A, p. 120, les explications anticipées et concordantes de M. Blondel.

La brochure que nous signalons, relève, également par manière de rectification, un autre point de conséquence. C'est la « meurtrière dissection, qui consiste, dit M. Blondel, à séparer « ma philosophie générale » et mon apologétique, alors que j'ai toujours montré que *la philosophie n'est pas elle-même, tout elle-même, si elle ne pose le problème que l'apologétique doit contribuer à résoudre...* » (l. c., p. 19.)

Et, en effet, s'il en était autrement, si la philosophie pouvait vraiment se suffire et repousser, par une fin de non recevoir hautaine le don divin, qui paraît troubler son indépendance, ce serait le triomphe du naturalisme. Mais les arguments du naturalisme sont sophistiques. Et en face de leurs prétentions le Concile du Vatican a bien marqué la position de la vérité. *Si quis dixerit hominem ad cognitionem et perfectionem quæ naturalem superet, divinitus evehi non posse sed ex se ipso ad omnis tandem veri et boni possessionem jugi profectu pertingere posse et debere :* A. S. (*De Revelat. canon* 3. Denzinger-Bannwart, nº 1808).

estimons que « *l'ensemble* » qu'il prétend « *amener au jour* », « *l'enchaînement* » qu'il « *découvre* », reposent sur une exégèse dont le point de départ est faux. M. de Tonquédec a voulu construire un système. Il cède ainsi à une séduction esthétique. Il ne satisfait plus les exigences de la critique impartiale. Il se montre ingénieux. Il n'est pas objectif. Et « *les affirmations religieuses* » dont il nous dit qu'elles « *prennent un sens très net dès qu'on les met en contact avec certains principes* (l. c., p. IV) » n'ont pas souvent dans le texte de M. Blondel le sens qu'il leur donne. Nous ne voulons point dire par là, que le livre de M. de Tonquédec soit dénué de toute valeur philosophique. Si M. Blondel a raison, croyons-nous, de déclarer « *que son interprétation d'ensemble est erronée* », il n'en est pas moins vrai, que sur plusieurs points de détail, M. de Tonquédec formule de justes observations. Et quand il expose ses propres idées, il est original, parfois profond. Nous serait-il permis, sans être désobligeant pour personne, de regretter le ton que, de part et d'autre, a pris une controverse, à laquelle manque, semble-t-il, cette mutuelle sympathie intellectuelle, qui, seule, rend deux adversaires capables de se comprendre? Car quelque différents que soient les esprits, une rencontre est possible, quand ils cherchent la vérité. « *Non enim bonum hominis est, hominem vincere ; sed bonum est homini, ut eum veritas vincat volentem... Nam ipsa vincat necesse est...* » (Saint Augustin, *Epist.*, 238).

Digitized by Google

Nous devons à l'obligeance d'un de nos amis (1), admirablement documenté sur tout ce qui concerne l'activité de Cardinal Pie, l'indication d'un autre document ecclésiastique, qui pour n'avoir pas l'autorité d'un Concile œcuménique n'en a pas moins, dans l'espèce, une importance capitale. Il s'agit du chapitre III du Concile provincial de Périgueux, tenu en 1856. Le futur Cardinal Pie exerça manifestement une influence personnelle sur sa rédaction ; il suffit pour s'en convaincre de comparer le texte conciliaire avec les instructions synodales de l'Evêque de Poitiers (voir par exemple, *Œuvres*, t. II, p. 423 ; III, p. 190 ; V, p. 149). Après avoir revendiqué l'autonomie relative des sciences, point sur lequel devait revenir le Concile du Vatican, les évêques ajoutent : « INSTRUI VERO UNIVERSAE PHILOSOPHIAE SYSTEMA, *quod ita suapte mole stet, ut nullum unquam habeat cum ordine supernaturali commercium, ut nulla omnino indagine ducat ad sublimiorem religionis divinae sapientiam, ut ne suspicari quidem patiatur Deum potuisse inter homines conversari, et re omnino vera nobiscum habitasse Verbum, quod caro factum est et vidimus gloriam ejus, plenum gratiae et veritatis,* ILLUD QUODCUMQUE EST, NEDUM CHRISTIANUM, IMO NEC PHILOSOPHICUM, *quia nec naturali hominis rationi consentaneum. Præclare enim Aquinas : Habere quidem fidem non est in natura humana ; sed in natura humana est ut mens hominis non repugnet interiori instinctui, et exteriori veritatis prædicationi ; unde infidelitas secundum hoc est contra naturam.* (II, II q. 12, art. 1, ad 1.) *Quod breviori stylo Tertullianus : Nemo sapiens nisi fidelis* (*De praescript.* 3). Voir dans la *Collect. Lacenc.*, t. IV, col. 694-695. »

On ne saurait, semble-t-il, donner une forme plus heureuse à la pensée qu'exprimait M. Blondel en faisant le procès de la « philosophie séparée ». Non certes, la conscience et la pensée en s'étudiant elles-mêmes à fond, ne se suffisent point. Il y a en elles un vide que rien d'humain ne peut combler. Et la philosophie n'est pas elle-même, tout elle-même, si elle ne

(1) Le R. P. Gustave NEYRON, S. J. professeur de Philosophie à l'Université S. Joseph de Beyrouth.

Digitized by Google

pose le problème que l'apologétique doit contribuer à résoudre. Rester systématiquement fermée à tout « surplus » serait pour elle contradictoire : *illud quodcumque est, nedum christianum, imo nec philosophicum.*

A l'apologiste de montrer par conséquent que non seulement l'homme *peut* accepter raisonnablement les preuves historiques du fait chrétien, mais encore qu'il n'a *pas le droit* de leur refuser son audience. Telle sera sa tâche. « A qui repousse le surnaturel par une fin de non-recevoir, à qui se flatte de pouvoir déchiffrer seul l'énigme de la vie et se moque qu'on en propose une solution miraculeuse, à qui se raidit devant l'annonce d'une vocation supérieure comme devant une nouvelle importune et un trouble-fête, on aurait à opposer la seule réplique qui soit pertinente : à travers l'écorce ouverte des doctrines philosophiques, on lui montrerait, au cœur des systèmes par lesquels il s'enchante comme du fruit suprême de sa raison, le ver inaperçu qui les ronge et déjà les a condamnés ; on le ferait s'avouer à lui-même que lorsqu'il se dit satisfait, il ne l'est pas, que le problème essentiel, celui qui est la principale raison de philosopher reste toujours béant, même après qu'il a tenté de le combler avec ses pensées humaines, et qu'il en est réduit, bon gré mal gré, en face du mystère de sa destinée, à souhaiter, à invoquer de toute sa détresse une parole révélatrice (1). »

La philosophie remplirait alors pleinement son rôle, celui que lui assignait, d'une manière magistrale, le pape Léon XIII dans son Encyclique *Æterni Patris* (2) : « Ce que doit faire tout d'abord la philosophie, entendue au sens des sages, c'est de frayer et d'aplanir en queque sorte la voie qui conduit à

(1) R. P. Auguste VALENSIN, S. J., *Diction. Apolog.*, VIII, col. 585.

(2) Léon XIII, Encyclique *Æterni Patris*, édition des *Questions actuelles*, t. I, p. 46.

« Ac primo quidem philosophia, si rite a sapientibus usurpetur, iter ad veram fidem quodammodo sternere et munire valet, suorumque alumnorum animos ad revelationem suscipiendam convenienter præparare ; quamobrem a veteribus modo *prævia ad Christianam fidem institutio*, modo *Christianismi præludium et auxilium*, modo *ad Evangelium pædagogus* non immerito appellata est. » Voir en ce sens Clément d'Alexandrie, *Strom.*, l. I, c. XVI ; l. VIII, c. III.

Digitized by Google

la vraie foi, en disposant convenablement l'esprit de ses disciples à accepter la révélation. Voilà pourquoi les anciens l'appelèrent à bon droit, une institution préparatoire à la foi chrétienne, le prélude et l'auxiliaire du christianisme, le pédagogue qui conduit à l'Evangile. »

Ainsi quels que soient les courants qui en les altérant parfois, emportent à travers les discussions humaines les idées catholiques, c'est toujours de leur source première que celles-ci tirent la secrète vertu de leur fécondité. Dans la nouveauté des formules se révèle peu à peu l'orthodoxie de la tradition. Et pour exprimer la tâche de l'apologiste, telle qu'il l'entend, M. Blondel pourrait employer le mot de Tertullien : *Nemo sapiens nisi fidelis.*

Albert VALENSIN.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

A. BRASSAC. *Manuel biblique* ou Cours d'Ecriture sainte à l'usage des Séminaires. Tome III, *Nouveau Testament;* 14e édition entièrement revue : *Les saints Evangiles.* — In-12, XVII, 813 pp. — Paris, Roger et Chernoviz. — *Prix :* 3 fr. 50.

A. BRASSAC. *Nova Evangeliorum Synopsis.* — In-8°, XXX, 204 pp. — Paris, Roger et Chernoviz, 1913.

M. Brassac améliore d'année en année son travail sur le Nouveau Testament. La nouvelle édition qu'il nous présente des Evangiles a été complètement refondue. Ainsi qu'il nous le dit lui-même : « Plusieurs sections ont été abrégées, et d'autres, plus importantes, ont reçu quelques développements. En particulier le plan de la deuxième partie a été totalement modifié : en dehors des récits de la Passion et de la Résurrection, les Synoptiques et saint Jean sont exposés à part, soit parce que leur concordance présente sur beaucoup de points des difficultés insurmontables, soit parce qu'une étude séparée du IVe Evangile permet seule de saisir son caractère spécial ». Cette nouvelle disposition nous paraît justifiée et l'auteur a eu grandement raison de l'adopter aussi dans sa Synopse. Remarquons cependant que, dans celle-ci, il a eu soin de relever les principaux points parallèles entre les Synoptiques et saint Jean.

Le chapitre qui traite de la critique textuelle du Nouveau Testament aurait encore besoin d'être amélioré. Ce qui est dit de l'écriture et des manuscrits manque de précision. Les manuscrits majuscules sont plus nombreux que ne le dit M. Brassac : 169 majuscules au lieu de 127. La notation des manuscrits est insuffisamment expliquée. Il n'est pas certain que les versions latines des Evangiles ne soient pas postérieures à l'an 150 et non plus que la Peschitto remonte au IIe ou au IIIe siècle. Parmi les traités de critique textuelle, celui de Kenyon, dont il vient d'être publié une nouvelle édition, n'est pas cité, et c'est pourtant un des meilleurs. On aurait

Digitized by Google

pu citer aussi celui de Kirsopp Lake, court, mais excellent. Hetzenauer est oublié aussi. L'exposé des méthodes de critique des textes est plus qu'insuffisant ; il contient plusieurs inexactitudes qu'il serait trop long de relever.

La bibliographie est très abondante ; il y manque cependant l'indication de la *Griechische Synopse* de W. Larfeld, in-4°, Tübingen, Mohr, 1911, qui est très bien faite, et celle de R. Heinneke, Giessen, Ricker, 1898, bonne aussi.

La nouvelle Synopse des Evangiles que vient de composer M. Brassac sera très utile aux étudiants pour leur permettre de voir les textes dans leur ensemble avec leurs divergences et leurs ressemblances. Mais pourquoi ne pas mettre entre les mains des élèves une Synopse grecque qui leur rendrait beaucoup plus de service? Est-il bien certain qu'ils seraient incapables de s'en servir, et, s'ils le sont, pourquoi ne fait-on pas dans les grands séminaires un cours de grec du Nouveau Testament? Reconnaissons que M. Brassac, en donnant en notes les principales variantes du texte grec a obvié à quelques-uns des inconvénients, qui résultent de l'emploi d'une synopse latine.

Dans l'introduction, on trouvera les principaux documents se rapportant à l'origine des Evangiles : citations des Pères apostoliques, de Papias, de saint Justin. Le canon de Muratori a été donné d'après le manuscrit original, collationné par Buchanan. Mais le texte aura besoin d'être corrigé. A la seconde ligne, « librum » est omis ; plus loin, il faudra lire doceantur au lieu de coceantur ; concripsit et non conscripsit ; eps et non spe ; neque et non nene ; nene et non neque. Nous indiquons à l'auteur ces fautes d'impression, pour qu'il puisse les corriger dans une prochaine édition, et non pour les lui reprocher, car nous savons que, d'ordinaire, ce genre de fautes se glisse dans un ouvrage malgré tout le soin que prend l'auteur pour les éliminer.

M. Brassac n'a pas essayé de ranger les péricopes évangéliques dans un ordre strictement chronologique, car il sait bien que c'est impossible ; il se contente de suivre les lignes générales de la vie de Notre-Seigneur. Les notes ajoutées au texte de la Synopse : variantes du texte grec avec indications des manuscrits, références de l'Ancien Testament, seront très utiles aux étudiants. Il nous a semblé que l'auteur aurait dû expliquer certaines expressions : groupe Ferrar, par exemple, mais peut-être l'a-t-il fait sans que nous ayons trouvé cette explication. Somme toute, le travail est excellent et nous féliciterons l'auteur de l'avoir si bien réussi du premier coup.

E. JACQUIER.

Digitized by Google

Dr H. Voigts, professeur de théologie à Halle. *Die Geschichte Jesu und die Astrologie.* Eine religiongeschichtliche und chronologische Untersuchung zu der Erzählung von den Weisen aus dem Morgenlande. — In-8°, VI, 225 pages. — Leipzig, Hinrichs, 1911. — *Prix :* 6 fr. 25.

Bien des hypothèses ont déjà été émises pour expliquer ce que fut l'étoile des mages. En voici une nouvelle, qui très probablement ne satisfera pas tous les critiques. L'exposé est, à proprement parler, astronomique et, de ce fait, il n'est pas facile à suivre. Voici le résumé qu'en donne la *Revue biblique*, avril 1912 : « Il s'agit de l'épisode des mages, au chapitre II de saint Matthieu. M. Voigts estime que l'aspect du ciel au printemps de l'an 6 avant Jésus-Christ a déterminé les mages à croire à la naissance du Messie. Le 14 avril de cette année, à peu près deux heures après le lever de la lune et trois quarts d'heure avant le lever du soleil, Jupiter paraissait à l'horizon, suivant Saturne et Vénus. Les mages se mirent donc en route ; et quand ils arrivèrent à Jérusalem et eurent pris le chemin de Bethléem, Jupiter marquait la voie du sud et indiquait en quelque sorte la maison de l'enfant, parce qu'il se trouvait alors à son point culminant dans le méridien de Bethléem. Il faut donc que ἐν τῇ ἀνατολῇ signifie que les mages ont vu Jupiter « à son lever » et que ἐστάθη ou ἔστη signifie que Jupiter était à un point élevé au-dessus de l'endroit où était l'enfant. On a peine à croire que l'astrologie et l'exégèse se trouvent ainsi d'accord. »

Observons, en terminant, que le but de l'auteur a été de démontrer que le récit de saint Matthieu est historique et que la visite des mages à l'Enfant Jésus n'est pas une légende, transposée d'autres légendes orientales. Si tous les détails de son hypothèse sur l'étoile ne sont pas exacts, il n'en reste pas moins que sa théorie est assez séduisante. Une conjonction de planètes explique bien qu'on a pu croire à une étoile nouvelle qui ensuite a disparu. Mais on se rendra vite compte que tout n'est pas expliqué.

E. J.

A. de Boysson, professeur au Séminaire de Saint-Sulpice. Bibliothèque de l'enseignement scripturaire. *La Loi et la Foi*, étude sur saint Paul et les Judaïsants. — In-12, VIII, 339 pages. — Paris, Bloud, 1912. — *Prix :* 3 fr. 50.

Dans un chapitre préliminaire, l'auteur essaye de fixer la date des documents qu'il va utiliser, et d'abord, le plus important de

Digitized by Google

tous, l'épître aux Galates. Il croit qu'elle a été écrite après le Concile de Jérusalem. Cette opinion déjà soutenue par Weber, Belser, Mgr Le Camus, Cornely, résout certaines difficultés, mais en soulève d'autres. Les dates attribuées aux épîtres pastorales, à l'épître aux Hébreux, à l'épître de saint Jacques sont celles qu'on leur donne ordinairement. M. de Boysson croit que l'Epître aux Hébreux a été écrite par un disciple de saint Paul, mais que ce dernier en avait indiqué le plan et le contenu ; c'est une pure hypothèse.

L'ouvrage est divisé en deux parties, l'une historique et l'autre théologique. Dans la première, l'auteur étudie les controverses qui s'élevèrent entre Paul et les Juifs convertis : elles commencèrent à propos de la question de savoir si les Gentils convertis devaient être soumis aux observances légales, et eurent toute leur acuité, surtout chez les Galates et plus tard à Corinthe, où elles se traduisirent par une opposition à l'apôtre Paul. La question fut résolue par le Concile de Jérusalem, mais elle n'en continua pas moins. Nous la voyons plus tard se transformer et aboutir à une sorte de gnose judaïsante.

Dans la seconde partie, M. de Boysson examine les doctrines des judaïsants sur la loi, le mérite et le péché et celles de saint Paul sur la gratuité de la justification, qui l'amène à conclure à la justification par la foi : cette doctrine est très bien étudiée, ainsi que celle sur l'union du chrétien avec Jésus-Christ ; c'est par une révélation du Seigneur que l'apôtre Paul les a apprises.

L'auteur a voulu, dans ce travail, faciliter aux prêtres engagés dans le ministère paroissial et aux élèves des grands séminaires, l'étude de cette question qui a vivement préoccupé les premiers apôtres et tout spécialement saint Paul. Nous croyons que son but est atteint.

E. JACQUIER.

I. L. GONDAL, supérieur du grand Séminaire de Toulouse, *Pour mes Homélies des Dimanches et Fêtes*. — 2 vol. in-8° écu de IV-610 et 685 pp. — Paris, Lethielleux, 1912.

Dans ces deux copieux volumes destinés à aider le clergé paroissial, M. Gondal, qui a lui-même consacré une bonne partie de ses labeurs de directeur de séminaire à former des « prédicateurs », dédaigne résolument de proposer à ses lecteurs le sermon *tout fait*. Mais comme il sait mieux que personne les soucis, les retards invo-

Digitized by Google

lontaires que la vie apostolique ménage à ceux qui s'y adonnent, il leur propose le sermon à faire, mais avec tous ses matériaux, avec une grande richesse de combinaisons et de plans dus, pour la plupart, à nos anciens sermonnaires. A ces thèmes éprouvés, M. Gondal sous le nom d'*inspirations oratoires*, joint d'ordinaire ses propres conseils et une foule de vues tout à fait originales, que chacun développera suivant son inclination et ses moyens, en y ajoutant l'apport de son tempérament et de son expérience personnelle. C'est la partie la plus pratique de la nouvelle œuvre de M. Gondal, et celle qui sera sans doute la plus goûtée. Pour ceux qui auraient un peu plus de loisirs, et répugneraient absolument, même en cas de surprise, à utiliser le travail... d'autrui, fût-ce en le refondant, les *Indications exégétiques* sur la Synopse des Evangiles des dimanches et fêtes offriront une occasion de méditer et de préparer avec ampleur les vérités à présenter aux fidèles : car ils y trouveront, réunis dans les notes, une foule de renseignements précis et d'explications dogmatiques et morales qu'il leur serait pratiquement impossible de recueillir eux-mêmes dans les divers volumes où elle sont dispersées.

B.

La Bonté et ses trois principaux adversaires, par Joseph VERNHES, ancien professeur de morale au Grand Séminaire de Bordeaux. — Un vol. in-12, de 210 pages. — Paris, Téqui, 1910. — *Prix :* 2 francs.

Ce petit volume réunit huit conférences faites à Notre-Dame des Etudiants de Saint-Sulpice. Il se présente modestement au « lecteur bénévole » avec le seul désir de lui faire « connaître et pratiquer la plus belle des vertus. » La première conférence traite de la bonté en général et la dernière nous montre en Jésus le modèle et la source de la bonté ; les autres traitent successivement de la bonté dans les pensées, les paroles, les actions et de ses contraires : le jugement téméraire, la médisance, l'égoïsme.

On reconnaît le professeur expérimenté à la clarté de l'exposition, à la justesse des observations, autant qu'à la sûreté de la doctrine. Et le directeur de conscience se devine à la finesse des aperçus psychologiques, à la fermeté des conseils et à leur nature admirablement pratique. Le style simple, alerte, substantiel, respire cette bonté que prêche aimablement l'auteur à la suite du doux François de Sales et du P. Faber. Nous sommes persuadé que ce livre

Digitized by Google

sera lu avec plaisir par les directeurs d'œuvres et qu'il occupera une place utile dans les bibliothèques de nos patronages.

B. X.

M. Louis. *Philon le Juif*, de la collection *Philosophes et Penseurs*. — Un vol. in-16. — Paris, Bloud. — *Prix :* 0 fr. 60.

Les œuvres de Philon sont d'une lecture ardue. Ceci tient à deux causes principales : d'abord nous sommes à peu près étrangers aux habitudes d'esprit de Philon ; ensuite, son éclectisme est d'une nature très spéciale. Par surcroît, la manière de Philon, qui est celle d'un commentateur, ne devait guère l'amener à une exposition systématique de ses idées, M. Louis a su vaincre toutes ces difficultés et nous donner, d'après Philon lui-même, un aperçu très clair et, malgré sa brièveté, très complet de cette philosophie qui, on le sait, exerça une influence si considérable sur la formation de la pensée chrétienne à ses débuts.

R. C.

P. Archambault. *Renouvier*. — Un vol. in-16 de la collection *Philosophes et Penseurs*. — Paris, Bloud. — *Prix :* 0 fr. 60.

Par la force et la précision avec lesquelles il a défini le point de vue du fini et de la liberté, Renouvier restera sans doute, entre Comte et M. Bergson, et au même degré qu'eux, une des plus grandes gloires de la philosophie française au XIX^e^ siècle. On trouvera ici une analyse fidèle du système créé par ce profond penseur sous le nom de néo-criticisme. Il faut remercier M. Archambault d'avoir mis à la portée de tous, dans un exposé clair et précis et dont on ne trouverait pas facilement ailleurs l'équivalent, une doctrine plus célèbre que véritablement connue.

R. C.

Comment enseigner? Bulletin pratique de pédagogie secondaire ; un vol. in-8° de 307 pp. et 2 suppléments. — Lyon, Secrétariat du Bulletin, 6, place Bellecour, 1912-1913.

Quiconque parcourra, fût-ce à la hâte, comme j'ai fait, les fascicules parus de *Comment enseigner?* regrettera sincèrement de ne pas les avoir connus plus tôt pour les recommander plus tôt autour de lui. Il ne manque pas de recueils ou de petites publications, fort

Digitized by Google

commodes du reste, qui contiennent, à l'usage de l'enseignement secondaire en général, des textes de devoirs, des compositions ou des problèmes corrigés, voire des renseignements bibliographiques ou des conseils sur tel ou tel point, telle ou telle difficulté particulière. Mais, à ma connaissance du moins, avant *Comment enseigner?* il n'existait, pour les directrices et institutrices privées, qui souhaitent une formation « secondaire », aucune revue générale traitant *avant tout* de questions d'ensemble, de problèmes de méthode, et cela d'un point de vue à la fois strictement professionnel et strictement religieux.

N'entendez point par là qu'on relègue au rang des informations superflues les problèmes pratiques. Dans chaque fascicule, il y a le coin réservé aux sujets, plans, examens, le coin des manuels : les directions de détail qu'on y donne sur les livres à employer par les maîtresses ou leurs élèves pourront être critiquées ou améliorées, mais nul ne contestera qu'elles soient abondantes, nettes, fermes et aussi très larges (v. par exemple l'appréciation de la collection Mallet). Les auteurs se sont rappelé opportunément que leur clientèle est laborieuse, pressée, souvent surmenée, et ils tâchent de lui épargner beaucoup de lectures et de démarches inutiles. Là, pourtant, n'est pas le meilleur de la publication nouvelle. Chaque fascicule s'enrichit d'une copieuse étude, toujours de haute valeur pédagogique, sur l'art de traiter telle ou telle matière du programme secondaire : histoire — composition française — géographie [par notre collaborateur, M. Chagny] — grammaire et orthographe, etc. — Les difficultés créées par la teneur des programmes ou l'esprit suivant lequel ils sont conçus, n'ont pas été éludées. On ne se pâme assurément point devant les merveilles encyclopédiques du dernier plan d'études qui devait tout sauver et pourrait bien tout compromettre : mais comme ce plan que nous n'avons pas fait nous est imposé, on ne s'arrête point à le dédaigner ou à le critiquer dans ses parties heureuses ; on se résigne courageusement à le suivre dans ses grandes lignes et on tâche de tirer le bien du mal. — De même, on prend soin de fournir aux lectrices toutes les indications nécessaires sur les Manuels dangereux ou interdits, on leur apprend les moyens de réfuter les erreurs historiques (Ici c'est M. Guiraud qui nous initie à sa propre méthode ; et tout aussitôt, à propos de l'Inquisition, M. Goutorbe donne un essai d'apologétique, où les principes sont appliqués).

Enfin, comme l'enseignement ne se fait pas seulement avec des méthodes ou des livres, comme la personne qui enseigne confère à

Digitized by Google

l'enseignement une partie de sa valeur concrète, *Comment enseigner?* propose, en guise d'appendice, des portraits ou biographies d'institutrices, des monographies de quelques maisons importantes d'enseignement (appartenant à la région lyonnaise), et qu'on peut tenir pour des modèles ou du moins des exemples à imiter.

On voit par là comment, dans ces fascicules, la théorie s'éclaire des leçons de l'expérience. La sagesse, la modération des jugements est, en effet, une des qualités qu'on y goûte le plus : et c'est au point qu'on voudrait souvent connaître les auteurs, d'ordinaire anonymes, pour les remercier d'avoir « vécu » les conseils qu'ils donnent. Une autre qualité, fort appréciable en ce temps de réclame folle, c'est la sobriété distinguée de sommaires où la curiosité ne trouve pas à s'égarer sur trop d'objets : pas de trompe-l'œil, pas d'étiquettes attirantes sur des pages vides ; à chaque numéro, un seul article de fond — rarement plus — mais qui donne pour longtemps à réfléchir et à « expérimenter ».

Souhaitons donc vie et succès à *Comment enseigner?* Puisque les branches de l'enseignement secondaire sont comptées, on peut concevoir un terme aux questions générales que cette revue pose devant le public si nombreux des institutrices privées. Mais si les questions à poser ne sont pas infinies, elles sont infiniment renouvelables, et la discrète lucidité des inspiratrices du recueil a dû déjà pourvoir à ce renouvellement, quand il deviendra nécessaire. Nous n'en sommes pas là encore ! et nous demeurons devant ce fait qui justifie l'entreprise : le développement soudain et extraordinaire de l'enseignement secondaire des jeunes filles, leur accession aux langues et aux littératures classiques... Quoi qu'on puisse penser de de ce fait, et alors même qu'il ne répondrait pas à des besoins évidents, il est capable d'en créer et il en crée. C'est une raison, ce n'est pas la seule, de croire à l'avenir de *Comment enseigner?*

C. BOUVIER.

ANGEL MARVAUD. *Le Sionisme.* — Un vol. in-16 de la collection *Science et religion.* — Préface par Anatole LEROY-BEAULIEU, de l'Institut. — Paris, Bloud. — *Prix :* 0 fr. 60.

C'est dans les séances du Congrès sioniste de Hambourg que M. Angel Marvaud a pu se convaincre que le mouvement sioniste avait cessé d'être religieux et philanthropique pour devenir surtout politique. A l'heure ou les bouleversements se succèdent sans interruption en Orient, où les haines de nationalités, attisées par les

Digitized by Google

ambitions et les rivalités de certaines grandes puissances, risquent à tout instant de provoquer un conflit général, il était opportun de rappeler l'attention du public français sur ce nouveau facteur d'un problème déjà si compliqué, et aussi sur le nouveau danger qui pourrait bien en résulter, si nous n'y prenions garde, pour nos droits séculaires et notre patrimoine le plus sacré.

R. C.

Edme de la Chapelle DE BÉARNÈS, lieutenant-colonel commandant le bataillon de garnison de Guyenne, capitaine dans la garde constitutoninelle volontaire aux chasseurs nobles de l'armée de Condé, capitaine au régiment d'Hervilly. *Souvenirs. De Bergerac à Quiberon* (1789-1795). — In-16 avec deux portraits. — Paris, Plon-Nourrit. — *Prix :* 3 fr. 50.

Les Mémoires, ces « miettes de l'histoire », sont toujours en faveur ; le ton passionné, l'accent personnel, qui les relèvent parfois, ne font que démontrer leur sincérité, et partant, la valeur du témoignage recueilli. Mais ceux qui se rattachent aux diverses phases de la Révolution et de l'Empire semblent avoir éveillé un intérêt particulier. Aussi, les *Souvenirs* d'Edme de La Chapelle, simple carnet de poche rédigé, entre deux randonnées, par un soldat de la monarchie qui avait le pressentiment de sa fin tragique et destiné uniquement à ses proches, obtiendra-t-il un succès marqué, car la spontanéité de ses épanchements éclate à chaque page. C'est avec l'éloquence de la nature que l'intrépide officier royaliste parle des drames poignants qu'il a côtoyés ou traversés : élections des députés aux Etats généraux, premiers mouvements révolutionnaires, prise de la Bastille, massacre de Foulon et de Bertier — sinistre épisode auquel il assista — formation de la garde constitutionnelle de Louis XVI, — dans laquelle il entra, — journées des 20 juin et 10 août, siège de Lyon, — où il servit sous un faux nom et se signala, pendant que son fils était aide de camp de Précy, — campagne de l'armée de Condé, levée enfin du régiment d'Hervilly pour une mystérieuse expédition, qui devait aboutir à Quiberon. Avant de partir pour l'Angleterre, La Chapelle remit, pour les siens, à M. Alary, commissaire des guerres de l'armée de Condé, le manuscrit de ses *Souvenirs*. C'est le texte que ses héritiers livrent aujourd'hui à la publicité, avec les éclaircissements biographiques jugés indispensables et les derniers adieux du héros, sorte de testament mystique et tendre, écrit à la veille de tomber sous les balles du peloton d'exécution.

B. J.

Digitized by Google

Ernest DAUDET. *Journal du Comte Rodolphe Apponyi*, attaché de l'ambassade d'Autriche-Hongrie, à Paris. Vingt-cinq ans à Paris (1826-1850). — Tome I (1826-1830). — Un vol. in-8° avec 15 portrait. — Paris, Plon-Nourrit, 1913. — *Prix :* 7 fr. 50.

Pendant un quart de siècle, le comte Antoine Apponyi, représentant d'une des plus anciennes familles de Hongrie, secondé par son admirable femme, « la divine Thérèse », et par son jeune cousin, le comte Rodolphe, sut faire de l'hôtel d'Eckmül, où avait été fixée l'ambassade d'Autriche, le rendez-vous de l'élite de la société parisienne. Le comte Rodolphe a laissé un journal de ses impressions et de ses souvenirs, qui va de 1826 à 1850 et qui, sous forme de confidences familières adressées à sa belle-mère, constitue, par sa spontanéité instructive, l'histoire complète d'une époque au jour le jour. Une piquante variété règne dans ces mémoires épistolaires ; le comique y côtoie le tragique, le lecteur est promené des Tuileries au Palais-Royal, au bal de l'Opéra, dans l'intimité de la duchesse de Berry et du duc d'Orléans, à la table de Louis-Philippe ou de Rothschild, dans la plupart des salons dirigeants. Il assiste aux journées révolutionnaires de 1830 et de 1848, à la marche foudroyante du choléra de 1832, au procès des ministres de Charles X, au pillage de Saint-Germain-l'Auxerrois et de l'Archevêché, aux drames des barricades. De même, avec le brillant habitué de toutes les fêtes mondaines de la capitale, il pénètre chez la vieille Mme de Genlis, il surprend le détail vrai des débuts de Delphine Gay chez Mme de Chastenay, du fameux incident Maubreuil-Talleyrand, des succès d'Alfred de Vigny et de Lamartine.

E. C.

François CHARLES-ROUX. *Alexandre II, Gortchakoff et Napoléon III* — In-8°. — Paris, Plon-Nourrit. — *Prix :* 8 fr.

Le nouvel ouvrage de l'auteur des *Origines de l'expédition d'Egypte*, que couronna l'Académie française, jette une vive lumière sur la politique extérieure du Second Empire et détaille avec soin tous les incidents, toutes les péripéties de la redoutable partie diplomatique qui se joua entre Alexandre II et Napoléon III au lendemain de Sébastopol. Rien de plus douloureusement instructif que cet exposé magistral qui nous fait assister aux tentatives de rapprochement franco-russe et à l'échec des bonnes intentions platoniques de Gortchakoff, de la mission de Morny, de l'ambassade

Digitized by Google

Fleury, grâce au dangereux idéalisme de l'Empereur, aux menées de la Prusse, et, aussi bien à Saint-Pétersbourg qu'à Paris, grâce à une incompréhension totale du but auquel marchait Bismarck avec une logique déconcertante. Les sûretés contre l'Allemagne grandissante, la France les chercha du côté de l'Autriche et de l'Italie. D'autre part, la Russie croyait avoir plus besoin de l'Allemagne que de la France pour résoudre la question polonaise et prendre du champ en Orient. L'erreur de la politique impériale fut de tout faire pour conserver cette illusion et celle de Gortchakoff fut de s'attacher à un étroit empirisme dont les leçons de 1870-71, et du Congrès de Berlin surtout, le guérirent. Tout le monde voudra revivre ce passé si proche que l'éminent historien a évoqué avec une force de déduction remarquable et une précision impressionnante. Il démontre à l'évidence les origines et la nécessités de la grande alliance, inspirée formellement par un souci de légitime défense.

E. C.

Marcel NAVARRE. *La Chambre introuvable.* — Un vol. in-16 de la collection *Science et Religion.* — Paris, Bloud. — *Prix :* 0 fr. 60.

« Les royalistes de 1815, dit Guizot, avaient sur toutes les questions politiques et sociales des vues systématiques à réaliser, des retours historiques à poursuivre, des besoins d'esprit à satisfaire. » On ne saurait mieux faire comprendre le tempérament de ces hommes qui n'ont cessé de lutter pour ce qu'ils croyaient capable de régénérer la France. Aucune Assemblée, depuis la fameuse « Chambre introuvable », n'a fait preuve d'une fidélité plus sérieuse à ses principes et d'un plus ardent amour pour la France. Il faut remercier M. Marcel Navarre de nous avoir retracé, dans une forme brève, mais vivante, et d'une manière très complète, cet épisode de notre histoire parlementaire.

R. C.

Paul THUREAU-DANGIN, de l'Académie française. *Le Cardinal Vaughan.* — Un vol. in-16. — Paris, Bloud. — *Prix :* 1 fr. 20.

Cette biographie du successeur du cardinal Manning est une sorte d'épilogue du grand ouvrage de l'auteur sur *la Renaissance catholique en Angleterre au XIX^e siècle.* Sans doute le personnage n'a pas l'envergure d'un Wiseman, d'un Newman ou d'un Manning, mais ce n'en est pas moins une figure originale et curieuse, type de

Digitized by Google

ces Anglais de vieille race, demeurés catholiques à travers trois siècles de persécution. Par sa fonction, il a joué un rôle dans des événements considérables, sans être toujours de force à les dominer et à les conduire. Ses démêlés avec les Jésuites, son attitude dans les questions sociales, dans le problème de la fréquentation des Université nationales, dans l'effort tenté pour amener la réunion de l'Eglise anglicane avec l'Eglise catholique, la maîtrise avec laquelle il a entrepris et mené à fin la construction de la Cathédrale de Westminster sont autant de chapitres fort intéressants de l'histoire religieuse de l'Angleterre contemporaine.

R. C.

P. F. M. ABEL. *Une Croisière autour de la Mer Morte.* Etude palestinienne et orientale. — In-8°, IV, 188 pages. — Paris, Gabalda, 1911.

Le P. Abel a fait une croisière de douze jours autour de la Mer Morte, et il a décrit dans ce volume tout ce qu'on voit sur la côte orientale et occidentale de ce lac très fameux, ainsi que l'appelle saint Jérôme. Mais il ne se borne pas à des descriptions de paysages, il rappelle les événements historiques qui se sont passés en ces lieux, il explique les phénomènes que présente cette mer, il redit les traditions, les légendes, il fait parler les ruines. Son ouvrage est donc une utile contribution à l'archéologie palestinienne.

La Mer Morte est bien telle qu'on l'a toujours représentée, une mer aux eaux lourdes, qui ne laisse vivre aucun poisson. La salure en est telle qu'au sortir d'un bain un peu prolongé, on est enveloppé d'une couche de sel, qui intercepte la respiration de la peau. On lira avec intérêt ce que nous raconte le P. Abel sur Machéronte, la forteresse où fut décapité saint Jean-Baptiste, sur la statue de sel qui est désignée comme la femme de Lot, sur l'histoire de Loth, sur Sodome, sur la tragédie de Masada, sur la stérilité de la Mer Morte.

L'auteur coupe son récit, nécessairement un peu sec, de descriptions de paysages et de réflexions humoristiques, qui l'agrémentent de la façon la plus heureuse.

E. JACQUIER.

Propriétaire-Gérant : P. CHATARD.

Lyon, Imprimerie Emmanuel VITTE, rue de la Quarantaine, 18.

Digitized by Google

VALEUR HISTORIQUE DES ÉVANGILES [1]

Suite [2]

Après un exposé sommaire des attaques anciennes et modernes contre la valeur historique des évangiles, nous avons, dans une première conférence, défini le caractère historique des récits évangéliques et montré qu'ils reproduisaient la catéchèse apostolique, laquelle rapportait elle-même fidèlement les traits de la vie et l'enseignement de Notre-Seigneur. Nous essayerons maintenant de prouver que les récits évangéliques, examinés en eux-mêmes et comparés avec les faits connus d'autre part, offrent tous les caractères de crédibilité, et que nous devons, en conséquence, accepter les évangiles comme dignes de croyance, d'autant plus que nous les possédons tels qu'ils sont sortis des mains de leurs auteurs.

I

Nous nous bornerons, dans cette conférence, à établir la valeur historique des évangiles synoptiques, c'est-à-dire des évangiles de saint Matthieu, de saint Marc et de saint Luc ; l'évangile de saint Jean mérite une étude particulière, que

(1) Conférence prononcée aux Facultés catholiques le mercredi 12 février.

(2) Voir avril.

Digitized by Google

nous avons déjà faite ailleurs (1). Or, si nous jetons sur les trois premiers évangiles un coup d'œil d'ensemble, nous distinguons deux éléments : 1° une matière commune, composée surtout de récits et de sentences isolées du Seigneur, fond que nous avons tout entier dans l'évangile de saint Marc ; 2° des discours du Seigneur, que saint Matthieu a reproduits en les groupant et saint Luc en les donnant en fragments plus ou moins longs. Nous répondrons donc aux deux données du problème en prouvant : 1° la valeur historique de la tradition commune aux trois évangiles synoptiques et 2° l'authenticité des discours du Seigneur. Il reste ensuite des récits et des discours, particuliers les uns à saint Matthieu, les autres à saint Luc, lesquels demanderaient un examen spécial. Faire cet examen nous entraînerait au delà des bornes qui nous sont prescrites : leur valeur historique est d'ailleurs attestée par celle de l'ensemble des récits évangéliques.

La première question que l'on doit se poser quand on étudie la valeur historique d'un document est de savoir si les données chronologiques qu'il contient sont exactes, soit par rapport aux événements contemporains, soit dans la suite des faits qu'il raconte. Examinons d'abord nos évangiles à ce double point de vue.

Dès le début nous nous heurtons à un problème difficile. Vous savez que Notre-Seigneur n'est pas né en l'an 1 de l'ère chrétienne, mais au moins quatre ans plus tôt, puisqu'il est né du vivant d'Hérode le Grand, lequel est mort très probablement en l'an 4 avant notre ère ; cette erreur provient de Denys le Petit, moine du VI^e^ siècle, qui s'est trompé en fixant la date de naissance de Jésus à l'an 754 de la fondation de Rome, au lieu de l'an 749, au plus tard, puisque Hérode est mort en 749-750.

Pour fixer la date exacte de la naissance de Jésus, nous avons un passage de l'évangile de saint Luc, qui soulève plusieurs questions que nous avons à discuter : « En ces jours, nous dit-il, fut publié un décret de César Auguste, ordonnant de

(1) *Histoire des Livres du Nouveau Testament*, T. IV, p. 204-261, Paris, 1908.

Digitized by Google

recenser (inscrire sur un registre) toute la terre et ce recensement fut le premier, Quirinius gouvernant la Syrie. » Bien qu'on l'ait nié, il est certain qu'au temps d'Auguste, il y eut des recensements régionaux pour compter les personnes, indépendants de ceux qui estimaient la valeur des biens. Ces recensements par tête se faisaient au lieu d'origine des intéressés et ils avaient lieu tous les quatorze ans. Il a dû y en avoir un en Palestine, vers l'an 9-8 avant J.-C., et ce fut le premier. D'après Tertullien il aurait été fait par Sentius Saturninus, gouverneur de Syrie, en l'an 8-7 avant J.-C. Saint Luc se serait-il donc trompé en l'attribuant à Quirinius? En aucune façon, car ce dernier, ayant été le prédécesseur de Sentius Saturninus, il a pu être gouverneur de Syrie jusqu'au milieu de l'an 8 et, par conséquent, être gouverneur comme le dit saint Luc, au moment du recensement, lequel durait un an, et Jésus a pu naître en l'année où Sentius Saturninus était gouverneur, s'il est né à la fin de l'année. Ainsi s'accorderaient les données de saint Luc et celles de Tertullien ; il en résulterait que Jésus serait né au plus tôt vers l'an 7-8 avant l'ère chrétienne.

Cette date pourrait être confirmée par un fait astronomique. Nous n'ignorons pas que l'étoile des mages, inconnue avant eux, n'a jamais été revue. On a supposé que cette étoile était la conjonction des planètes Jupiter et Saturne. Or, des conjonctions de ces deux planètes eurent lieu le 29 mai, le 1er octobre, le 5 décembre de l'an 7 avant J.-C. Nous ne saurions insister, car cette hypothèse ne répond pas à toutes les données du texte évangélique.

Ici nous rencontrons une nouvelle difficulté. Saint Luc nous apprend que Jésus avait environ trente ans quand il fut baptisé par Jean-Baptiste, et que celui-ci commença son ministère la quinzième année du règne de Tibère César. Or, cette quinzième année, si on la compte à partir de la mort d'Auguste, serait l'an 29 ou 28 après J.-C. Si Jésus est né en l'an 7-8, il avait, en l'an 29-28, trente-sept ou trente-six ans et non environ trente ans, comme le dit saint Luc. Mais, doit-on dater la quinzième année de Tibère de l'an 29, date de la mort d'Auguste, ou de l'année où Tibère reçut le pouvoir tri-

Digitized by Google

bunitien, en l'an 13, ou de celle où il eut l'administration des provinces, en l'an 11? Cette dernière date nous paraît préférable, puisqu'il s'agit d'un fait qui se passa dans une province de l'empire. Si nous l'adoptons et si Jésus est né en l'an 7-8, il aurait eu trente-trois ou trente-quatre ans, au jour de son baptême. Et comme, entre les diverses dates que nous avons données, il y a un flottement d'un ou deux ans, saint Luc a pu dire que Jésus avait à ce moment environ trente ans.

Tout ceci est une hypothèse, qui a sa valeur, mais on peut en présenter une autre beaucoup plus simple sur la date de la naissance de Notre-Seigneur. Au lieu de traduire, comme précédemment, le texte grec de saint Luc : Ce recensement fut le premier, Quirinius gouvernant la Syrie, on peut traduire : Ce recensement eut lieu avant que Quirinius ne fût gouverneur de la Syrie. Le sens donné ainsi au terme grec, πρῶτος, n'est pas anormal, surtout si l'on suppose qu'il y a ellipse et qu'en fait saint Luc a voulu dire : Ce recensement fut antérieur à celui qui eut lieu pendant que Quirinius était gouverneur de Syrie. Nous savons, en effet, par l'historien Josèphe que Quirinius, gouverneur de la Syrie, pour la seconde fois, avait fait un recensement en Palestine, en l'an 6 après J.-C. Ce n'est donc pas à celui-là que saint Luc fait allusion, mais à un autre qui fut fait antérieurement, probablement vers la fin du règne d'Hérode, et nous revenons ainsi à la date précédemment donnée. Donc, quelle que soit l'explication que l'on adopte du texte de saint Luc, Jésus est né de l'an 4 à l'an 8 avant l'ère chrétienne.

Et maintenant, que nous apprennent les évangiles sur la durée du ministère public de Jésus et sur la date de sa mort? Une nouvelle discussion de chiffres fatiguerait votre attention; je me bornerai à vous indiquer les conclusions les plus probables. Si nous nous en tenons à la tradition la plus ancienne, le ministère de Jésus aurait duré un an : les quelques évènements racontés par les évangiles synoptiques peuvent tenir dans cet espace de temps. Mais les faits rapportés par l'évangile de saint Jean et aussi quelques passages des synoptiques, examinés de près, exigent au moins une durée de deux ans ; il est même possible qu'on soit obligé d'aller à deux ans et

Digitized by Google

demi et peut-être à trois ans pour la durée du ministère de Jésus.

Quant à la date de sa mort elle oscillera entre le 18 mars de l'an 29, ou le 7 avril de l'an 30, suivant que l'on croira que Jésus a été crucifié le quatorzième ou le quinzième jour de la lune du mois de nisan. « Ce qui fait à nos yeux, dit le P. Prat (1), pencher la balance du côté du 18 mars 29, c'est l'existence d'une tradition historique, qui se compose d'éléments variés, convergents et susceptibles d'un mutuel contrôle, tradition dont il nous paraît impossible d'expliquer la formation artificielle. »

Nous avons maintenant à examiner si les évangélistes ont rangé les faits de la vie de Jésus dans leur ordre chronologique. Si nous comparons entre eux Matthieu, Marc et Luc, nous constatons qu'ils n'ont pas placé dans le même ordre les faits qui se sont passés depuis le commencement du ministère public de Jésus jusqu'à la cène et à la passion du Seigneur. Tantôt, les trois récits vont de pair, tantôt ils vont deux à deux : Marc avec Luc ou avec Matthieu, rarement Luc avec Matthieu, quand celui-ci n'est pas accompagné de Marc.

Un rapide coup d'œil suffit à montrer que dans les chapitres V-XIII de Matthieu, les discours du Seigneur, les paraboles et les miracles sont groupés; à partir du ch. XIV, Matthieu suit à très peu de choses près le même ordre que Marc. Celui-ci groupe aussi quelques paraboles et les discussions sur la loi avec les pharisiens ; les voyages de Jésus après la mort de Jean-Baptiste sont assez difficiles à mettre en ordre. Marc racontait d'après des souvenirs et il n'entrait pas dans le but de son évangile de les coordonner exactement. Déjà, au IIe siècle, on avait remarqué ce fait. Le presbytre Jean disait ceci, d'après Papias (2) :

« Marc l'interprète, ἑρμενευτής, de Pierre, pour autant qu'il s'en souvenait, écrivit exactement, non cependant dans leur ordre, les choses dites ou faites par le Christ. Car il n'avait

(1) *La date de la Passion et la durée de la Vie publique de Jésus-Christ*, dans les *Recherches de science religieuse ;* T. III, p. 104, Paris, 1912.

(2) EUSÈBE, *Histoire ecclésiastique*, III, XXXIX, 15.

Digitized by Google

pas entendu le Seigneur et ne l'avait pas accompagné ; mais à la fin, comme je l'ai dit, il avait accompagné Pierre, qui donnait ses enseignements suivant les besoins de ceux qui l'écoutaient et non comme établissant, ποιούμενος, une mise en ordre, σύνταξιν, des sentences du Seigneur, de sorte que Marc ne fit aucune faute en écrivant quelques faits comme il les répétait de mémoire (ou il s'en souvenait) ἀπεμνημόνευσεν. Car il il ne prenait soin que de ne rien laisser de côté des choses qu'il avait entendues et de ne les altérer en rien. » Ce témoignage est précieux, car il atteste très nettement la fidélité de saint Marc à rapporter la catéchèse apostolique.

Au commencement de son évangile, saint Luc déclare qu'il a suivi exactement toutes les choses qui se sont accomplies dès l'origine, et qu'il les a écrites dans leur ordre. Il a certainement voulu faire œuvre d'historien ; il indique quelquefois l'ordre chronologique des faits et précise les dates du ministère de Jésus. Il ne faudrait cependant rien exagérer. Assez souvent, saint Luc emploie des expressions indéterminées pour marquer le moment d'un événement : il arriva un jour ; il enseignait dans l'une des synagogues le jour du sabbat, et cette façon de s'exprimer prouve que l'auteur ignorait le lieu et la date de quelques événements, mais prouve aussi la conscience qu'il mettait à son travail, puisqu'il ne donne aucune date précise quand il ignore la date exacte. On ne saurait non plus affirmer que tous les faits se trouvent dans leur ordre strictement chronologique ; cela ne ressort pas de l'écrit lui-même. Saint Luc groupe quelquefois tout ce qu'il sait sur une même personne, sur Jean-Baptiste, par exemple, ou sur un même fait, tel que les visites de Jésus à Nazareth. Remarquons encore que, dans le récit du dernier voyage de Jésus, de Galilée à Jérusalem à travers la Pérée, les indications chronologiques sont très vagues ; saint Luc y a introduit des faits et surtout des paroles du Seigneur que saint Matthieu et saint Marc avaient placés dans un autre cadre. Il est possible que saint Luc ait rassemblé dans ce récit, qui occupe neuf chapitres de son évangile, tout ce dont la tradition n'avait pas conservé la date exacte. Nous pouvons donc conclure que, d'une manière générale, saint Luc a raconté dans l'ordre chronologique la vie de Jésus et que,

Digitized by Google

si nos évangélistes ne s'accordent pas de tout point sur le classement des événements, ils restent d'accord pour leur marche générale. Toutes les divergences que l'on relèvera dans l'ordonnance des trois récits peuvent être expliquées par la façon dont les évangiles ont été formés, et par le but qu'ont poursuivi leurs auteurs.

II

Nous avons maintenant à examiner si les actions et les enseignements du Seigneur rapportés par les évangiles, méritent notre créance ; portons d'abord notre attention sur les actions de Jésus. Un coup d'œil d'ensemble sur la triple tradition, que reproduit l'évangile de saint Marc, nous montrera par la vraisemblance des faits racontés et par leur strict enchaînement, que nous avons bien là un récit historique. Tout y est, en outre, conforme à ce que nous savons de par ailleurs sur la situation politique de la Palestine, sur les mœurs et les coutumes du temps, sur les espérances religieuses et les craintes du peuple juif, sur les doctrines et les préjugés des sectes juives.

Donnons d'abord un schéma du récit évangélique, d'où il ressortira que tous les faits s'enchaînent naturellement. Jésus, baptisé par Jean-Baptiste et déclaré Fils de Dieu par une voix du ciel, commence son ministère public après que Jean a été jeté en prison par Hérode Antipas ; il prêche la venue prochaine du royaume de Dieu, et exhorte les hommes à la pénitence. Il appelle d'abord à lui quelques disciples : Simon et André, Jacques et Jean. Il parle avec autorité dans les synagogues et opère des miracles ; sa renommée se répand dans la Galilée et les contrées environnantes. Jésus défend à un lépreux de raconter sa guérison, mais celui-ci, au contraire, la proclame partout et Jésus ne peut plus entrer dans une ville, car on vient à lui de toutes parts. La guérison du paralytique, auquel il remet ses péchés provoque l'opposition des scribes, exaspérés par la parole de Jésus : Le sabbat a été fait pour l'homme, et non l'homme pour le sabbat. Le Fils de l'homme est le maître du sabbat. Cette parole n'a pu être inventée ; elle

Digitized by Google

est trop en opposition à l'enseignement de l'époque. A la suite d'une nouvelle guérison, faite encore le jour du sabbat, les pharisiens, de concert avec les hérodiens, projettent de mettre Jésus à mort. Celui-ci se tient dès lors autant qu'il peut à l'écart des foules, choisit ses apôtres et se consacre désormais à leur formation religieuse. Les paraboles, dites d'abord à tous, leur sont expliquées en particulier. Après leur avoir donné ses instructions, Jésus les envoie prêcher le royaume de Dieu. Pour ne pas tomber entre les mains du meurtrier de Jean-Baptiste, Hérode Antipas, il quitte la Galilée et n'y revient plus qu'en passant. Enfin, il se rend à Jérusalem, où il prêche ouvertement sa doctrine. Toutefois, la nuit, il ne reste pas dans la ville et se retire à Béthanie chez des amis. Il fait une entrée triomphale à Jérusalem ; la foule l'acclame, mais les prêtres et les pharisiens sont de plus en plus hostiles. Ils cherchent à embarrasser Jésus par des questions perfides, auxquelles il répond victorieusement ; ils décident de le mettre à mort et Judas facilite leur projet en promettant de le leur livrer. Jésus, arrêté à Gethsémani, est traduit devant le sanhédrin, où, interrogé par le grand prêtre, il proclame qu'il est le Christ, le Fils de Dieu. Accusé de blasphème, il est livré à Pilate, qui le condamne au supplice de la croix. Jésus meurt sur la croix ; il est enseveli et ressuscite le troisième jour.

Tout est cohérent dans ce récit et suit une marche ascendante, où tous les faits se suivent dans une mutuelle dépendance sans solution de continuité, et s'expliquent l'un par l'autre. Ainsi que nous le dirons plus loin, une suite de mythes ou de légendes n'aurait pu se lier ainsi étroitement pour former un ensemble aussi vivant. Si maintenant nous entrons dans le détail des faits et des situations, nous constaterons mieux encore la vérité historique de cette esquisse de la vie de Jésus.

Soit dans les enseignements du Seigneur, soit dans les événements, nous allons constater une progression qui est bien dans la nature des choses, et qui se manifeste en premier lieu dans la prédication du royaume de Dieu que Jésus ne fait connaître que peu à peu. Il l'annonce d'abord en invitant tous ses auditeurs à s'y préparer par la pénitence et par la foi. Il choisit ses disciples et donne sur le royaume de Dieu un double

Digitized by Google

enseignement; l'un, qui s'adresse à tous et en décrit les conditions générales; l'autre qui est réservé aux disciples, à qui il a été donné de connaître les mystères du royaume de Dieu. Dès que Jésus a révélé à ses disciples qu'il doit souffrir et mourir, il proclame que le règne de Dieu viendra bientôt avec puissance.

Cet enchaînement de la doctrine du royaume est confirmé par la façon dont Jésus a formé ses disciples et les a instruits des vérités qu'ils auront à enseigner. Dès le début de sa vie publique, il en appelle quatre, mais, après la rupture avec les scribes, il en choisit douze qui formeront le noyau de l'Eglise, qu'il est venu fonder. Dès lors, Jésus, ainsi que nous l'avons vu, s'occupe d'eux beaucoup plus que de la foule ; il leur révèle progressivement les mystères du royaume de Dieu. « La confession messianique de Pierre, dit le P. Lagrange (1) loin d'en marquer le point culminant, en est plutôt le point de départ. Jésus accepte la déclaration de Pierre, mais il lui enjoint de se taire et, loin d'accentuer son rôle messianique national, il expose à ses disciples la vraie nature de sa mission. Le point culminant de cet enseignement est bien plutôt la Transfiguration, vision réservée à Pierre, à Jacques et à Jean. Cependant, les disciples ont encore besoin des leçons du Maître, qui s'isole pour les donner plus librement. Très évidemment, saint Marc a en vue la fondation de l'Eglise ; Jésus n'aurait pas pris tant de soins pour former ses disciples, s'ils avaient été seulement destinés à partager sa gloire dans le grand avénement, œuvre de la Toute-Puissance de Dieu agissant seul. Mais ce n'est point là une invention de l'évangéliste. Les vraisemblances se corroborent mutuellement. Si Jésus a pensé à sa mort, il a dû préparer ses disciples pour continuer son œuvre. Si, comme il résulte si clairement des textes, il a donné tant de temps à la formation de ses disciples, c'est donc qu'il prévoyait sa mort... Jamais Maître ne consacra tant de soins à des disciples choisis. Cependant, il n'y a rien là d'invraisemblable, et, lorsqu'on constate le résultat, qui est la fondation de l'Eglise, on reconnaît entre la préparation de l'œuvre et son éclosion une harmonie historique parfaite. »

(1) *Evangile selon saint Marc*, p. CXXI ; Paris, 1911.

Digitized by Google

Les enseignements de Jésus sur sa qualité de Messie ont suivi, eux aussi, une progression, bien marquée dans les évangiles, progression qui répond à la nature des choses et à la mentalité de ceux auxquels ils étaient donnés. Certains critiques n'ont pas compris pourquoi Jésus avait imposé silence à tous sur les miracles qu'il opérait, et sur sa qualité de Messie et de Fils de Dieu ; ils ont soutenu que Jésus avait caché sa messianité jusqu'à la fin de sa vie. Mais, qu'on remarque, d'abord, que ces injonctions de silence ne se trouvent que dans les neuf premiers chapitres de l'évangile de saint Marc et que, dans les suivants, loin d'ordonner le silence sur sa qualité de Messie, Jésus la proclame lui-même. L'explication la plus naturelle de ces faits est que l'enseignement du Seigneur sur sa propre nature et sur sa mission a été lent et progressif. Il a montré d'abord qui il était par ses actes, et il a imposé silence à ceux qui voulaient hâtivement proclamer sa qualité de Messie ; puis, lorsque ses disciples ont compris, ou ont été en état de comprendre quel devait être le Messie, il a provoqué la confession de Pierre, sur le chemin de Césarée ; mais il a maintenu encore l'ordre de se taire à l'égard du peuple. Il laisse ensuite proclamer sa qualité de Messie par la foule qui le salue Fils de David, et bénit l'arrivée du royaume messianique. Enfin, à la face du sanhédrin, du grand conseil de la nation, il déclare nettement qu'il est le Messie, Fils de Dieu. Et les scribes et les grands prêtres, qui l'insultaient sur le Golgotha, savaient bien que Jésus avait revendiqué la qualité de Messie, *Mc*, XV, 32. De cet ensemble de faits, nous concluons que la révélation de Jésus sur sa messianité a suivi une marche qu'on pourrait appeler pédagogique ; il l'a préparée et ne l'a faite définitivement et au grand jour que lorsque le moment décisif a été venu. Le but de cette conduite du Seigneur était de modifier progressivement les idées contemporaines du peuple juif sur le Messie et de faire comprendre peu à peu, à ses disciples d'abord, au peuple ensuite, que le Messie n'était pas un souverain temporel, qui établirait la domination d'Israël sur toutes les nations, mais qu'il serait le roi d'un royaume spirituel, du royaume de Dieu, annoncé par les prophètes.

Digitized by Google

Nous n'avons pas besoin de nous arrêter longuement à prouver que cet exposé présente tous les caractères d'un récit historique. On peut même affirmer qu'un écrivain de ce temps-là n'a pas pu inventer de toutes pièces cette doctrine et la façon dont elle a été inculquée peu à peu. Tout, dans cet enseignement. était opposé aux idées et aux espérances juives ; cette conception d'un Messie spirituel, appelant tous les hommes au salut, n'aurait pu naître dans le milieu chrétien primitif, ni être prêché aux Juifs par les apôtres, juifs eux-mêmes, si cette doctrine n'avait été tout d'abord enseignée par Notre-Seigneur. Et nous avons vu que cet universalisme du salut ne pouvait non plus être attribué aux évangélistes, mais qu'il faisait partie de la catéchèse apostolique.

Les rapports de Jésus avec les scribes, tels que nous les présentent les évangiles, suivent aussi une progression ascendante et s'enveniment de plus en plus. Les scribes ne pouvaient rester indifférents à l'enseignement de Jésus qui condamnait aussi radicalement le leur. Tout d'abord, ils se bornent à l'observer ; puis, ils protestent contre la parole de Jésus, qui remet ses péchés au paralytique. Ils interrogent ensuite les disciples sur leur Maître et celui-ci sur ses disciples ; enfin, à la suite de la guérison, le jour du sabbat, de l'homme à la main sèche, ils tiennent conseil avec les hérodiens pour faire périr Jésus ; ils le poursuivent de leur haine et les scribes de Jérusalem l'accusent de chasser les démons par le prince des démons. Jésus leur répond victorieusement et, attaqué au sujet des ablutions, il prend l'offensive et reproche aux pharisiens et aux scribes de violer la loi par leur tradition particulière ; il refuse de leur donner un signe venant du ciel pour justifier sa mission.

A Jérusalem, nous sommes sur un terrain nouveau : Jésus est en butte aux attaques des sadducéens et des pharisiens, des prêtres et des scribes, ennemis cependant les uns des autres ; ils sont mis en scène d'une façon conforme à l'histoire. « Les partis, dit le P. Lagrange (1) conservent leur autonomie et agissent précisément selon leur esprit et leurs doctrines. Les

(1) *Op. cit.*, p. CXX.

Digitized by Google

pharisiens se préoccupent du joug étranger ; les sadducéens plaisantent sur la résurrection. La haine des pharisiens nous est depuis longtemps connue. L'émoi des grands prêtres s'explique par l'entrée triomphale de Jésus, et par l'expulsion des vendeurs du Temple. Il n'est plus question de sonder Jésus, mais de le prendre au piège. Comme on est à Jérusalem, ce sont les grands prêtres qui mènent le jeu ; les pharisiens et les hérodiens déjà ligués se font volontiers leurs instruments. Il y a là par rapport à la situation précédente — celle où ces derniers avaient comploté contre Jésus — une nuance très fine, car elle n'est pas pesamment marquée. Enfin, l'occasion tant désirée est fournie par Judas. Les pharisiens prudents n'ont qu'à laisser faire le grand-prêtre ». Tout, on le voit, s'enchaîne admirablement et répond si bien à la vraisemblance des faits qu'on doit les déclarer historiques.

Nous n'examinerons pas dans le détail les rapports de Jésus avec la foule ; ils sont très naturels et tels qu'ils ont dû être. La foule est gagnée tout d'abord par les miracles et par l'enseignement de Jésus ; elle le suit partout pour l'entendre et lui apporter des malades à guérir. Peu à peu, cependant, elle se refroidit sous l'influence des scribes et des pharisiens ; elle est indécise. Toutefois, elle acclame Jésus à son entrée à Jérusalem ; mais, quelques jours après, elle exige avec acharnement son crucifiement.

De ces constatations il résulte clairement que tous les faits racontés dans les évangiles sont en accord les uns avec les autres et qu'ils suivent un développement naturel ; or, cette concordance et cette progression des faits sont une preuve décisive de la valeur historique des évangiles. Nous pouvons fortifier cette conclusion par une contre-épreuve.

Si une sorte de logique intérieure préside aux événements historiques, les coordonne et les ramène à l'unité, il n'en est plus de même dans les créations mythologiques, dans les vies des dieux enfantées par l'imagination populaire; dans ces récits l'incohérence des détails est remarquable. C'est qu'ici rien n'arrête la fantaisie créatrice, et, sur un premier thème très simple, peuples ou poètes brodant indéfiniment des variations suivant leur goût ou leur caractère, ont créé sur

Digitized by Google

le même héros, sur le même dieu, des légendes contradictoires.

Les aventures d'Hélène ne se présentent pas chez Euripide, telles que les racontent les aèdes anciens ; Dionysos, qui apparaît chez Homère comme un simple héros, devient en Attique le robuste dieu des vendanges, tandis que sur les rivages ioniens, il apparaît sous les traits d'un adolescent efféminé ; le même dieu évoluera encore même en pleine période historique, et, après les conquêtes d'Alexandre, l'imagination poétique créera un Dionysos conquérant des Indes.

La cohérence qui se présente naturellement dans un caractère vrai, dans des événements historiques, fait donc défaut aux mythes, ou même dans les créations poétiques ou populaires. Ainsi, il est difficile de ramener à l'unité le Charlemagne de notre légende épique : entre le majestueux empereur de la Chanson de Roland, le suzerain jaloux et rageur de la Geste provinciale et le burlesque aventurier du Pèlerinage de Jérusalem, il n'y a rien de commun que le nom. Il serait facile de trouver d'autres exemples de l'incohérence qui règne dans les créations populaires ; ceux-là suffisent à prouver que l'imagination populaire n'enfante pas des récits qui s'accordent entre eux, et que donc elle n'a joué aucun rôle dans la formation des évangiles, qui présentent justement une stricte cohérence entre les faits racontés.

III

Constatons maintenant que le récit évangélique est en parfait accord avec les faits contemporains, que nous connaissons par les historiens de l'époque ; toutes les circonstances de temps et de lieu sont conformes à la réalité. Nos évangiles nous en offrent quelques-unes de très caractéristiques, que nous devons relever. Nous remarquerons d'abord que les données sur les souverains, régnant à cette époque en Palestine, sont d'une exactitude parfaite, et pourtant les évangélistes auraient pu commettre des erreurs au milieu de ce va-et-

Digitized by Google

vient de princes, portant quelques-uns le même nom patronymique, Hérode, accompagné d'un nom qui les différenciait, ou quelquefois le même nom, Philippe. Saint Luc prouve, au troisième chapitre de son évangile, qu'il connaît bien la situation politique de la Palestine. « Or, dit-il, la quinzième année du règne de Tibère, César, Ponce-Pilate, gouverneur de Judée, Hérode étant tétrarque de la Galilée et Philippe, son frère, tétrarque de l'Iturée et de la Trachonite, Lysanias, tétrarque de l'Abilène, sous le grand-prêtre Anne et Caïphe, la parole de Dieu fut adressée à Jean, fils de Zacharie, dans le désert. » Strauss et d'autres après lui avaient mis en doute l'existence de Lysanias à cette époque. Or, une inscription grecque, trouvée dans les ruines mêmes d'Abila, établit qu'au temps de Tibère vécut un Lysanias, tétrarque d'Abilène. Et même, une autre inscription, trouvée l'année dernière au même lieu, est encore plus précise, car, d'après le texte, il ressort qu'elle fut écrite en l'an 29 après J.-C., ce qui est justement la date donnée par saint Luc pour la tétrarchie de Lysanias. Et remarquons combien il était exactement informé ; cette tétrarchie a cessé d'exister en l'an 37. Saint Marc rapporte exactement tout ce qui concerne Hérode Antipas qui épousa Hérodiade, la femme de son frère Philippe et fit décapiter Jean-Baptiste à l'instigation de cette femme.

Les évangélistes connaissent les antipathies qui séparent les sadducéens d'avec les pharisiens, l'horreur des Juifs pour les Samaritains schismatiques et pour les publicains, collecteurs d'un impôt détesté, parce qu'il était le signe de la domination étrangère. Ils font souvent allusion aux espérances messianiques du peuple juif, espérances de royaume national que partagent les apôtres, et que Jésus eut tant de peine à transformer, si tant est même qu'il y réussit complètement. Les récits de l'arrestation de Jésus, des divers jugements qu'il eut à subir, de la conduite ignoble de la soldatesque romaine à son égard, du crucifiement et des détails qui l'accompagnèrent, de l'ensevelissement de Jésus sont strictement conformes aux prescriptions du droit pénal romain et aux coutumes juives. Nous ne pouvons entrer dans le détail. Signalons seulement un fait, qui répond bien à l'état de la Judée à cette

Digitized by Google

époque. Les sanhédrites, malgré leur haine contre Jésus, et, quoiqu'ils l'aient jugé digne de mort, ne peuvent le condamner à la peine capitale, parce qu'ils n'ont plus le droit de porter une telle sentence ; ils demandent à Pilate d'ordonner le crucifiement de Jésus.

On pourrait noter encore nombre d'autres traits qu'on trouvera relevés dans l'ouvrage de Wallon, *L'autorité de l'Evangile* (1). En voici la conclusion : « Ainsi le récit des évangiles est sur tous ces points conforme à l'histoire. Il l'est, non seulement sur des usages qui, se perpétuant, pouvaient toujours être connus de l'écrivain, mais sur des rapports qui avaient cessé depuis la ruine de Jérusalem, sur des particularités qui étaient une exception dans la coutume ou dans la loi, et dont, au premier abord, on aurait dû supposer tout le contraire. C'est par là que se juge la valeur d'un témoignage ; et l'on y trouve un complément de preuve que ce témoignage est bien d'un homme du temps. On en trouverait, au besoin, la confirmation en jetant les yeux sur les évangiles apocryphes qui nous sont restés. Dans les suppléments qu'ils prétendent donner au récit évangélique, chaque pas qu'ils se hasardent à faire sur le terrain de l'histoire est marqué par une chute » (2). Il serait trop long de relever leurs nombreuses bévues qui font bien ressortir les différences qu'il y a entre des écrits apocryphes et des écrits authentiques, tels que nos évangiles.

Nous ne nous arrêterons pas à discuter les divergences qu'on a signalées entre les récits évangéliques. Nous vous renvoyons au traité qu'a écrit saint Augustin sur l'accord entre les évangélistes : *De consensu evangelistarum.* C'est surtout entre les deux premiers chapitres de saint Matthieu et ceux de saint Luc que se présentent les différences les plus profondes. On en trouvera l'explication dans l'ouvrage du P. Durand : *L'Enfance de Jésus-Christ d'après les évangiles canoniques.* Citons seulement cette observation sur l'ensemble des textes : « Les faits qui s'y trouvent consignés présentent assez de garanties pour que leur vérité reste croyable, malgré le caractère

(1) P. 253-276, Paris, 1887.
(2) *Op. cit.*, p. 274.

Digitized by Google

merveilleux dont la plupart sont marqués. La continuité des témoignages, le contact qu'ils prennent avec les événements écartent l'hypothèse du mythe proprement dit ; mais, nonobstant ce jugement sommaire, le récit de l'Enfance soulève des difficultés de détail qu'une exégèse purement critique ne résoudra pas à l'entière satisfaction de tous » (1).

Nous pourrions aussi faire observer que nous ignorons souvent des circonstances ou même des faits qui nous expliqueraient les difficultés que nous rencontrons. Il faut nous résigner à ne pas tout savoir et reconnaître la vérité historique d'un ensemble, quand même quelques détails du récit restent inexpliqués.

IV

Des actions de Jésus passons maintenant à ses enseignements. Il se présentent sous deux formes bien distinctes : des sentences courtes et des discours, revêtant la plupart du temps le caractère de paraboles.

Nous affirmons d'abord que les sentences, si nombreuses dans nos évangiles, présentent toutes les marques de l'authenticité, elles rendent un son inimitable. Bien frappées, vives, saisissantes, pénétrantes, souvent emphatiques et même paradoxales, elles donnent à nos évangiles un caractère de grandeur et de simplicité, de solennité et de familiarité qu'on ne retrouve dans aucun autre écrit. Et même, cette frappe si nette des sentences a beaucoup aidé les auditeurs à les conserver de mémoire ; elles sont facilement devenues stéréotypées. Quoi de plus facile en effet que de se rappeler des sentences telles que celles-ci : Ne jugez point afin que vous ne soyez point jugés. Car du même jugement dont vous jugez, vous serez jugés, *Mt.*, VII, 1, 2. Aucune prophète n'est bien reçu dans sa patrie. *Lc.*, IV, 24. Le Fils de l'homme est le maître du sabbat, *Mc*, II, 28, et tant d'autres que nous pourrions citer?

(1) *Op. cit.*, p. IX ; Paris, 1908.

Digitized by Google

On retenait aussi très bien des sentences énigmatiques ou paradoxales : Il est plus facile à un chameau de passer par le trou d'une aiguille qu'à un riche d'entrer dans le royaume de Dieu, *Mt.*, XIX, 24. Mais moi je vous le dis de ne pas résister au méchant : mais quiconque te frappe sur la joue droite, présente-lui aussi l'autre. Et à celui qui veut plaider contre toi et prendre ta tunique, laisse-lui encore ton manteau, *Mt.*, V, 39, 40. Si quelqu'un vient à moi et ne hait pas son père et sa mère et sa femme et ses enfants et ses frères et ses sœurs et même, de plus, sa propre vie, il ne peut être mon disciple, *Lc.*, XIV, 26. On avouera que des sentences semblables ne pourraient être inventées et qu'elles n'étaient acceptables que parce qu'elles sortaient de la bouche du Seigneur.

Enfin, la plupart de ces sentences se présentent sous la forme parallélique, forme toute hébraïque qui en facilitait beaucoup le souvenir :

> Demandez, et il vous sera donné ;
> Cherchez, et vous trouverez.
> Car quiconque demande, reçoit,
> Et qui cherche, trouve.
> A celui qui heurte il sera ouvert. *Mt.*, VII, 7-8.

> Tout bon arbre porte de bons fruits
> Mais le mauvais arbre produit de mauvais fruits.
> *Mt.* VII, 17.

> Les renards ont des tanières
> Et les oiseaux du ciel ont des nids.
> Mais le Fils de l'homme n'a pas où reposer sa tête.
> *Mt.*, VIII, 20.

Tout contribuait donc à inculquer profondément les sentences du Seigneur dans l'esprit des auditeurs et, de fait, si nous examinons nos évangiles, nous constatons que les paroles de Jésus sont, presque toutes, littéralement identiques dans les synoptiques. Il y a bien quelques divergences, mais la plupart portent sur la forme plutôt que sur le fond ; c'est chez Matthieu et Luc une tendance à donner à la phrase une forme plus grecque ou à supprimer des détails, qui

Digitized by Google

leur paraissaient pléonastiques. Reconnaissons cependant que certaines divergences sont plus profondes et que quelquefois les paroles de Jésus sont rapportées d'une façon différente ; d'aucuns diront contradictoires. Mais n'oublions pas que le Seigneur a dû prononcer les mêmes sentences plusieurs fois, et a pu varier dans l'expression des mêmes idées. Aussi, doit-on reconnaître que, malgré les divergences, il y a identité foncière entre les paroles qui paraissent différentes. Nous devons simplement conclure qu'une tradition se sera formée, rapportant la sentence sous une des formes que lui a donnée le Seigneur, et qu'une autre tradition aura conservé la sentence prononcée à un autre moment. C'est affaire aux exégètes à expliquer les divergences entre les sentences évangéliques et nous pouvons vous assurer qu'ils se sont bien acquittés de cette tâche.

Ces observations sur les paroles du Seigneur nous amènent naturellement à vous parler de ses discours. Souvent ils sont formés tout simplement de sentences agglomérées, se rapportant plus ou moins à un même sujet ; mais quelquefois aussi ils paraissent manquer de lien logique; un discours des évangiles n'est pas une harangue de Démosthène. Comme exemple typique du discours évangélique, je vous rappellerai le sermon sur la montagne.

Souvent aussi les discours de Jésus se présentent sous la forme parabolique. La parabole était une façon d'enseigner la vérité, fréquemment employée chez les Juifs. Nous en trouvons plusieurs exemples dans l'Ancien Testament ; rappelons seulement la célèbre parabole, racontée par le prophète Nathan au roi David, qui a fait tuer son général Uri pour s'emparer de Bethsabée, sa femme. Au temps de Notre-Seigneur et plus tard encore, les rabbins parlent souvent en paraboles à leurs disciples ; les Talmuds nous en ont conservé un grand nombre. On a même prétendu que les paraboles évangéliques n'avaient rien d'original, et que Jésus les avait empruntées aux rabbins de son temps. Il est inutile de discuter cette affirmation. Une simple comparaison entre une parabole évangélique et une parabole rabbinique montre de suite les profondes différences de tenue littéraire, de forme, et surtout d'inspiration et de doctrine, qui existent entre elles.

Digitized by Google

Arrêtons-nous plutôt aux objections récentes qui ont été faites contre quelques paraboles. On reconnaît que la grande majorité des paraboles sont authentiques, mais on soutient que plusieurs d'entre elles ont été remaniées ou même inventées de tout point. La difficulté provient surtout de la définition que l'on donne de la parabole, par conséquent du caractère qu'on lui attribue.

La parabole peut être une parole énigmatique, mais, le plus souvent, c'est une comparaison, quelquefois sous forme de sentence, mais d'ordinaire développée en un récit plus ou moins long. Parallèlement à la parabole se présente l'allégorie, qui, elle, est une métaphore plus ou moins prolongée. Ce sont deux genres différents, mais qui peuvent être mélangés. C'est ce que ne veulent pas admettre certains critiques. Partout où, dans une parabole, ils trouvent des traces d'allégorie, ils rejettent celles-ci comme adventices, et, si l'allégorie est dominante, ils déclarent le tout, inauthentique. On rejette encore la parabole, si tout n'y est pas en accord parfait ; si la comparaison n'est pas strictement conduite d'un bout à l'autre du récit. Ce doit être une œuvre d'art, telle qu'elle aurait pu être, si elle avait été écrite à tête reposée. Jésus, dit-on, n'a pu raconter des histoires invraisemblables et inconsistantes en elles-mêmes. D'ailleurs plusieurs des traits allégoriques, ajoutés aux paraboles, ou même des allégories entières font allusion à une situation de l'Eglise qui ne fut telle que de longues années après. Nous ne nous arrêterons pas aux autres objections et même, ne pouvant entrer dans le détail, nous présenterons seulement les réponses générales faites à celles que nous venons de rappeler.

On déclare d'abord non authentiques toutes les traces d'allégorie, parce que ces métaphores prolongées sont, de leur nature, obscures, et ne peuvent convenir à l'enseignement populaire. Mais, peut-on nier qu'il y a des métaphores très claires, qui même sont entrées dans la langue ordinaire? Est-ce que les allégories des synoptiques, telles que le Semeur, l'Ivraie, le Filet, sont si obscures que le peuple, qui les entendait, n'a pas pu les comprendre, tout au moins dans leur sens obvie ?

Digitized by Google

On ne veut pas admettre que Jésus ait introduit dans ses paraboles des traits allégoriques. Pourquoi lui refuse-t-on ce que l'on permet aux autres? Dans plusieurs des paraboles de l'Ancien Testament, celles de Jotham, de Nathan, de la femme de Thécoa, dans celles des Tannaïtes de Tibériade et de Babylone, on relève ce mélange de parabole et d'allégorie. « Il y a plus, dit Buzy (1). Un Quintilien, dont on connaît l'exigence littéraire et le bon goût, Quintilien déclare que la forme du discours qui se distingue entre toutes par sa beauté, est celle qui résulte de la similitude, de l'allégorie et de la métaphore, c'est-à-dire en définitive, de la parabole et de l'allégorie. »

On relève aussi certains détails qui ne sont pas conformes à la nature des choses, telles qu'elles sont dans la vie ordinaire ; la parabole de l'ivraie en particulier ne répond en rien à ce qui se passe communément. Mais pourquoi veut-on que le paraboliste copie exactement la nature? L'important pour lui est de trouver dans celle-ci une analogie qui éclaire la doctrine qu'il veut enseigner. « Sans sortir de la nature, il a le droit, dit Buzy (2) d'accoupler des traits qui s'associent parfois, mais non chaque jour, de remplacer tel détail ordinaire, mais terne, par tel autre plus rare, mais plus expressif ; il a le droit de corriger, de déplacer, de souligner, en un mot de combiner suivant son dessein ou suivant sa fantaisie, parce que la nature est ici l'auxiliaire de l'idéal, que l'idéal ne doit pas être asservi à la nature et qu'il est permis d'accentuer leur ressemblance par des arrangements habiles. » C'est bien ainsi qu'a procédé Jésus dans ses récits de paraboles et l'on n'a pas le droit de lui en faire un reproche.

Enfin, les événements que supposent certaines paraboles, ne se sont produits que plus tard. Donc, assure-t-on, elles ne sont pas authentiques. Sans avoir recours à cette réponse, qui est cependant la meilleure, à savoir que Jésus, Fils de Dieu, a connu l'avenir de son Eglise, faisons observer que même un rationaliste doit accepter ces prophéties allégoriques, car elles ne dépassent pas les intuitions d'un esprit supérieur. Le P. La-

(1) *Introduction aux paraboles évangéliques*, p. 213, Paris, 1912.
(2) *Op. cit.*, p. 217.

Digitized by Google

grange (1) a présenté la question sous son vrai jour : « Pour établir le caractère adventice des allégories, on allègue encore qu'elles correspondent à la disposition des esprits dans les premières générations chrétiennes. Mais, pour que l'argument porte réellement, il faudrait que la situation ne puisse également convenir au temps de Jésus, ou lui refuser absolument tout pressentiment sur les destinées de son œuvre, don qu'on ne refuse même pas aux grands fondateurs dans l'ordre politique. »

Il nous est donc permis de conclure que les paraboles ont été prononcées, tout au moins dans leur fond essentiel, telles que nous les trouvons dans les évangiles, et puisque nous avons prouvé que les paroles plus courtes de Jésus étaient authentiques, que les actions de sa vie avaient tous les caractères de la vérité, nous devons affirmer que les évangélistes nous ont donné une œuvre vraiment historique.

Nous compléterons cet exposé didactique par deux considérations d'ordre général, qui fortifieront les arguments que nous venons de présenter. Et d'abord la personnalité même des évangélistes est un garant de leur véracité et de leur aptitude à donner un récit fidèle des événements qu'ils racontent. Deux d'entre eux. Matthieu et Jean, ont vécu avec Jésus dès le commencement de sa vie publique, et ont été témoins oculaires et auriculaires des actions et des paroles du Seigneur ; les deux autres, Marc et Luc, disciples des apôtres, ont entendu ceux qui avaient vu et entendu Jésus. Ils pouvaient donc, les premiers, raconter leurs souvenirs, et les seconds, reproduire la première tradition de la vie du Seigneur. Tous, s'ils utilisaient des documents, étaient capables de les contrôler et de s'assurer qu'ils étaient dignes de foi. Des uns et des autres on peut dire que leur information était sûre et de première main.

De plus, ces évangiles, écrits au temps où vivaient encore les témoins des événements, n'ont jamais subi un démenti. Or, s'ils n'avaient pas rapporté la vérité, est-ce que les premiers fidèles, qui tenaient en vénération les apôtres, et cela à bon droit, n'auraient pas protesté contre le tableau qui est fait dans les évangiles de l'inintelligence, de la dureté de cœur,

(1) *Revue biblique*, p. 115. Paris, 1904.

Digitized by Google

de la lâcheté même des apôtres? N'auraient-ils pas protesté aussi contre le portrait qui nous est tracé du Christ, dont la nature divine n'est pas formellement attestée, du Christ enfin qui parle et agit en homme qui souffre et meurt comme le commun des hommes? N'était-ce pas là un défi à la foi de la première génération chrétienne à la divinité du Christ? Si donc les évangiles ont été acceptés dès leur apparition par toute l'Eglise, c'est parce qu'ils ont été regardés par tous comme des documents véridiques. Comme contre-épreuve, remarquons ce qui s'est passé pour les évangiles extra-canoniques. Quelques-uns ont été acceptés tout d'abord par des communautés chrétiennes, mais comme leurs récits n'étaient pas conformes à la réalité des faits, ou parce qu'ils contenaient des doctrines erronées, ils ont été finalement rejetés par toute l'Eglise.

Il nous reste à montrer que nous possédons les évangiles tels qu'ils sont sortis de la main de leurs auteurs ; en d'autres termes, qu'ils n'ont pas subi dans le cours des siècles, des altérations essentielles.

V

Les évangiles ont été souvent copiés et, bien que la plupart des copies soient perdues, il nous en reste encore un grand nombre : une centaine et demie environ écrites en lettres majuscules et 1420 en minuscules ; la plupart des premières sont, il est vrai, des fragments plus ou moins longs. Nous n'avons que six manuscrits majuscules contenant le texte entier des évangiles ; quatre donnant le texte presque entier et onze, la plus grande partie. Pour les manuscrits minuscules un très grand nombre reproduisent les évangiles au complet.

Copiés aussi souvent, les évangiles devaient inévitablement présenter de nombreuses variantes de mots ou même de phrases, variantes qui se multiplièrent sous l'influence de causes diverses. Il y eut, dès l'origine, des exemplaires des évangiles qui servaient à la lecture publique dans les assemblées du culte, et étaient précieusement conservés dans le trésor des

Digitized by Google

églises. Ces exemplaires, écrits par des scribes professionnels et surveillés par les évêques, restèrent purs de tout changement intentionnel et de fautes de copistes. Mais ces exemplaires ont disparu au temps des persécutions des IIe-IIIe siècles, par suite des édits impériaux, qui ordonnaient de confisquer, et de brûler les livres des communautés chrétiennes. Ce qui nous est resté, ce sont des copies écrites par des particuliers. Au IIe siècle, chacun des fidèles désirait posséder les évangiles et beaucoup d'entre eux étaient capables de les copier, car l'art de l'écriture était plus répandu qu'on ne l'avait cru jusqu'à présent. Témoin les débris de poteries, que l'on trouve surtout en Egypte, mais ailleurs aussi; les morceaux de papyrus, sur lesquels des marchands ou même des paysans ont écrit des comptes ou des lettres d'invitation à un repas. Mais ces copies des évangiles, écrites par des particuliers, la plupart non professionnels, n'étaient pas et ne pouvaient pas être surveillées. Chacun, ne voulant rien perdre de la parole sacrée, se permettait d'introduire dans le texte évangélique ce qu'il avait appris par la tradition orale, ou de modifier plus ou moins le texte pour des raisons diverses. Une de celles-ci, et la plus fréquente, a été de compléter les évangiles synoptiques l'un par l'autre. De cet état de choses il résulta qu'au IIe siècle le texte des évangiles se présenta dans toute l'étendue du monde chrétien sous des formes assez diverses. Cependant, n'exagérons rien. Sauf pour quelques textes, les différences étaient toutes de détail, et n'atteignaient pas la substance des évangiles. Etant donnée d'ailleurs la multiplicité des manuscrits, qui tantôt s'accordent les uns avec les autres, tantôt divergent, on a pu se rendre compte des particularités du texte du IIe siècle. Nous possédons d'ailleurs deux manuscrits grecs, le Vaticanus et le Sinaiticus, qui, écrits au IVe siècle, reproduisaient une tradition ancienne du texte évangélique. Ces manuscrits, presque purs de fautes de scribe, surtout le Vaticanus, nous donnent le texte qu'a connu Origène et qui a été prédominant en Egypte, de son temps et après lui. Un peu plus tard, vers la fin du IVe siècle, des exégètes d'Antioche, utilisant toutes les ressources, que leur offraient les textes du IIe siècle et les textes égyptiens, établirent un texte des évan-

Digitized by Google

giles, qui reproduisait de bonnes leçons, mais où l'éclectisme était poussé trop loin. De nos jours, la critique textuelle, utilisant tous les témoins du texte, manuscrits grecs, versions anciennes, citations des Pères de l'Eglise, a pu rétablir dans son intégrité le texte des évangiles. Quelques passages sont encore discutés, mais aucun de ceux-ci n'est nécessaire à notre foi. D'ailleurs, la Vulgate, déclarée authentique par le concile de Trente, nous fournit le texte des évangiles, approuvé par l'Eglise. Nous pouvons donc affirmer que nous possédons les évangiles tels qu'ils sont sortis des mains de leurs auteurs. Nous n'avons plus, il est vrai, les autographes perdus depuis longtemps, mais nous en possédons la reproduction fidèle dans les évangiles, que nous donnent les éditions actuelles.

La conclusion de toute cette étude, c'est donc que nos évangiles sont véridiques, qu'ils ont droit à notre croyance. Ils ne sont point un roman, un produit de l'imposture ou de l'imagination populaire ; ils sont de l'histoire. Et sans doute, la personnalité qu'ils nous présentent et dont ils nous rapportent les enseignements et la vie, domine l'histoire : elle est plus grande que l'humanité, elle est transcendante. Mais elle a vécu cependant de la réalité de notre vie : elle s'est soumise aux conditions sensibles et tangibles de notre existence terrestre. « Ce que nous avons vu de nos yeux, dit saint Jean dans sa première épitre (1, 1), ce que nous avons contemplé et ce que nos mains ont touché du Verbe de vie..., ce que nous avons vu et entendu, nous vous l'annonçons. »

Dieu n'a jamais été absent de l'histoire : c'est lui qui conduit les événements et qui préside à l'élévation comme à la ruine des empires. Plus particulièrement, il a été présent dans l'histoire d'Israël à qui il s'est révélé et dont il a dirigé les destinées. Mais il a voulu faire plus, et vivre, et agir et enseigner humainement parmi nous pour établir définitivement son royaume. Les évangiles nous racontent cette vie et ceux qui les ont écrits sont morts pour confirmer la vérité de leur témoignage. Croyons en des témoins qui se font égorger.

E. JACQUIER.

Digitized by Google

QUELQUES LETTRES

DE

Mgr CAMILLE DE NEUVILLE

AU

CARDINAL BARBERINI

Le 28 avril 1625, notre ville voyait arriver dans ses murs un légat du Pape, qui devait s'arrêter quelques jours à Lyon, pour de là se rendre à Paris, auprès du roi de France, puis à Madrid, auprès du roi d'Espagne, Philippe IV.

C'était un jeune cardinal à qui son oncle, le Pape Urbain VIII avait confié une mission des plus délicates. Il fallait accorder les deux Cours, celle de France et celle d'Espagne, sur une question qui les divisait, et où des intérêts de premier ordre, mais d'un genre très différent se trouvaient engagés pour l'une comme pour l'autre, la question de la Valteline (1).

(1) La Valteline est une vallée d'une trentaine de lieues, qui mettait en communication la Suisse avec l'Italie, c'est-à-dire, en ce temps-là, avec le Milanais espagnol. La population de cette vallée toute catholique et très attachée à la foi, dépendait de la Ligue grise (Graubund) des Grisons protestants et peu tolérants à cette époque. Elle était en principe sous la protection de la France, mais en fait l'Espagne plus rapprochée par le Milanais et qui avait élevé un fort avait la principale influence. Les Espagnols trouvaient doublement leur compte à soutenir une population catholique et à s'assurer d'un pays qui mettait en communication permanente les deux branches de la maison d'Autriche. Il importait à la France que les Valtelins demeu-

Digitized by Google

Rien n'avait été épargné par le Pape pour que le cardinal François Barberini pût réussir dans son entreprise. Outre le caractère de légat a latere, dont il avait été revêtu, Urbain VIII avait écrit à tous les évêques pour recommander à leurs prières les succès de cette mission. La Cour de France avait semblé même concourir à ce dessein. Sous l'inspiration d'un autre cardinal, introduit depuis peu dans le Conseil, et qui allait bientôt devenir le maître en Europe, des ordres avaient été donnés pour qu'on reçût magnifiquement le neveu du Pape (1).

Richelieu voulait qu'on fnt d'autant plus magnifique en cérémonies, en présents, et en belles paroles, qu'il était, hélas ! décidé à tout refuser sur le fond des choses.

Mais à Lyon, nul ne connaissait ces dispositions intimes, et ces arrière pensées du nouveau ministre. Malgré sa finesse italienne, le légat, suivant toute apparence, ne les connaissait

rassent catholiques, mais sans l'appui espagnol. C'était une question fort grave et d'où une guerre européenne pouvait sortir. Le Saint-Siège l'eut résolue, sans doute, s'il eût été mieux écouté.

A l'occasion de l'entrée solennelle à Lyon du cardinal François Barberini, Louis XIII avait adressé aux comtes de Lyon la lettre suivante :

« Chers et bien amés, desirans que nostre très cher cousin, le cardinal Barberin, neveu de nostre Sainct Père le Pape et légat a latere de Sa Saincteté et du Saint Siège apostolique, en nostre royaume, soit ieceu en nostre ville de Lyon, avec tous les honneurs et cérémonies qui sont deubs à la dignité de sa personne et de sa charge, nous vous faisons cette lettre par laquelle nous vous mandons et ordonnons, que vous ayez à vous acquitter de ce debvoir et luy rendre les honneurs convenables à sa dignité, et qui ont estez déférés en semblables occasions aux Légats neveux des Papes à quoy satisfaisant sellon notre intention, vous ierez chose qui nous sera très agréable.

Donné à Paris, le seiziesme joui d'avi il mil six cent vingt cinq. Louys et plus bas Phelipeaux. Et au dessus est escript : à nos chers et bien amés les doien, comtes et chanoines de l'Eglise de Lyon. » Archives du Rhône. Actes capitul. des comtes de S. Jean. T. 76, fol. 315.

Cette lettre du roi fut lue aux nobles comtes, le dimanche 27 avi il 1625. Le lendemain, 28, à six heures du soir, « le dit seigneur illustrissime et révérendissime cardinal Barberin, a faict son entrée au cloistre de l'Eglise de Lyon (ibid. p. 316).

Le cardinal légat, accorda une indulgence plénière, à gagner le dimanche de la Pentecôte, à tous ceux qui visiteront la dite Eglise (la Primatiale).

(1) Cf. BAZIN. *Histoire de France sous Louis XIII.* T. II. L. V, ch. II.

Digitized by Google

pas davantage. C'est donc avec une satisfaction marquée qu'il reçut les hommages des lyonnais, ceux du vicaire général, comte de Méchatin-Lafaye, représentant l'archevêque absent, ceux du gouverneur, Charles d'Halincourt, ceux du Prévôt des marchands, qui, dans un fort beau langage, offrait au légat « les vœux et les affections » de la ville, « qui ont toujours esté inséparables de l'obéissance qu'elle doit au Saint Siège et de l'honneur qu'elle a voué aux Princes de l'Eglise ». — Elle désirerait fort, ajoutait le digne magistrat, que les cœurs de ses citoyens fussent aussi ouverts que les portes de ses murailles pour faire voir à vostre Illustrissime Grandeur les ardents désirs qu'ils sacrifient (sic) à vostre prospérité (1). »

Cet encens n'était pas fait pour déplaire, et, en effet, il ne déplut pas. Le légat resta cinq jours à Lyon, et ne quitta notre ville que le 3 mai.

S'il reçut à Paris des honneurs encore plus grands, il en emporta sans doute un contentement beaucoup moindre. Soit qu'il eût deviné le jeu du trop habile évêque de Luçon, soit qu'il se fût heurté à des refus à peine déguisés, il brusqua lui-même le dénouement, et quitta Paris, en refusant les présents du roi et les honneurs qu'on lui voulait rendre sur son passage (2).

Se doutait-il qu'un jour, cette Cour de France, deviendrait pour son frère et pour lui-même un port de salut? Pouvait-il prévoir que le successeur de son oncle tiendrait rigueur au cardinal Antoine et à lui-même, d'avoir été parfois plus préoccupés des richesses de la terre que de celles du ciel, d'avoir thésaurisé plus qu'il ne convenait à des cardinaux, d'avoir abusé parfois des bontés et de l'indulgence d'Urbain VIII (3)? Pouvait-il prévoir qu'un Italien, qu'un Romain, simple capitaine

(1) Voir à la bibliothèque de Lyon dans le fonds Coste, sous le numéro 116.152, la « Relation des entrées solennelles dans la ville de Lyon de nos roys, reynes, princesses, cardinaux, etc. »

(2) Bazin. *Histoire de Louis XIII*. T. II. L. V. Ch. II.

(3) Le Pape Innocent X, qui devait en partie son exaltation aux deux frères Barberini, et qui les avait tout d'abord protégés, ne sévit pas à la légère contre eux. L'intérêt supérieur de l'Eglise l'y engagea. Il fallait faire rentrer dans le trésor des sommes immenses qui en avaient été détournées, sinon frauduleusement, du moins avec trop peu de scrupule.

Digitized by Google

dans l'armée du Pape, son oncle, deviendrait cardinal, premier ministre après Richelieu et son protecteur dans la disgrâce? (1)

Non, assurément, et c'est pourquoi, avec la vivacité de la jeunesse et peut-être aussi sous l'empire d'un sentiment plus noble, de l'intuition des périls que Richelieu ferait courir à l'Europe catholique, il partait en faisant claquer les portes.

En cette année 1625, et au moment de cette réception, le troisième fils du gouverneur de Lyon, Camille de Neufville, abbé d'Ainay, était âgé de dix-neuf ans. Vit-il alors le légat? C'est possible, c'est certain même, s'il était à Lyon. Mais nous n'avons rien vu qui fît mention de sa présence.

Les bons rapports qu'il eut ensuite avec ce cardinal doivent avoir commencé plus tard, quand les Barberini vinrent en France sans caractère officiel et presque en fugitifs. Ils ne laissaient pas, malgré leur infortune momentanée, d'être des personnages considérables, et qu'il était sage de bien traiter.

Un peu plus tard, en effet, ils rentrèrent en grâce. Si les Papes ne leur donnèrent pas une grande part au gouvernement de l'Eglise, ils leur laissèrent du moins des honneurs, des titres, et même une certaine influence dans le Sacré-Collège. Le cardinal Antoine fut Camerlingue. Ce dernier eut bien des occasions de revenir en France. Il fut évêque de Poitiers et plus tard archevêque de Reims.

Le cardinal François fut plus italien et paraît avoir résidé davantage à Rome.

C'est bien au cardinal François et non à son frère, que sont adressées cinq lettres de Camille de Neuville conservées à la bibliothèque Vaticane, et qu'on nous a récemment signalées.

Nous le savons pour les premières, par la déclaration même du très obligeant copiste. Quant aux dernières, l'une comme nous le verrons, évoque des souvenirs absolument personnels au cardinal François Barberini, son séjour prolongé à Ainay, dont nous indiquerons plus loin la cause ; l'autre, écrite six mois, après la mort du cardinal Antoine, ne peut sûrement lui

(1) Bien que Mazarin fut d'origine sicilienne, il était devenu Romain, sinon par sa naissance, ce qui est discuté, au moins par le séjour et les premiers emplois.

Digitized by Google

être adressée. Nous ne croyons pas que ces lettres de notre archevêque aient été encore publiées. Nous allons donc les donner *in extenso*.

La première, fort courte, est du 11 décembre 1653. A cette date Camille de Neuville était déjà nommé archevêque de Lyon, mais il n'était pas encore sacré, et ne devait l'être que le 29 juin de l'année suivante. Il n'avait même pas encore pris possession et ne devait le faire (par procureur) que le 29 janvier 1654. Il ne signe pas l'Archevêque de Lyon. Il signe encore « l'abbé d'Esnay ».

Voici cette première lettre (1) :

Monseigneur,

« Je suis sy redevable à V. E. de la puissante protection qu'elle m'a fait l'honneur de me donner que j'ay peyne à luy en pouvoir tesmoigner les véritables ressentimens que j'en ay.

« Je le supplie, très humblement, Monseigneur, de croire que je ne seray jamais ingrat de l'honneur qu'elle m'a faict, et que de tous ceux qui luy ont obligation, quoy qu'ils soyent en grand nombre, que aucun ne sera jamais avecq plus de vérité que je le suis de V. E.

« Monseigneur,

« Le très humble et très obéissant et très obligé serviteur,

« L'abbé d'Esnay.

« A Lyon, le 11 décembre 1653. »

Toute la politesse de l'époque revit dans ce billet si déférent, si galamment tourné, mais qui pourtant reste digne. C'est la révérence d'un grand seigneur à un autre grand seigneur, mais plus élevé que lui et son supérieur dans la hiérarchie. Cette révérence est autre chose qu'un simple geste, c'est un acte de reconnaissance.

Quel était donc ce Bref obtenu par le cardinal, en considération de l'abbé d'Ainay, et pour lequel celui-ci montre tant de gratitude?

La lettre suivante, écrite quatorze jours plus tard, le 25 décembre, nous donne à entendre que ce Bref intéressait à un

(1) Bibliothèque Vaticane. Fonds Barberini. Manuscrit latin 7959 (fol. 111), r° et v°).

Digitized by Google

haut degré l'Archevêque de Lyon, et qu'il intéressait aussi le roi lui-même, puisque le Pape voulait qu'il fût remis entre ses mains.

Monseigneur, disait Camille de Neuville,

« J'ay envoyé à mon frère (1) le Bref de Sa Sainteté, que V. E. m'a fait l'honneur de m'adresser, afin qu'il le rendît au roy mesme, ainsy qu'Elle le désire.

« Je ne me puis lasser, Monseigneur de la remercier de la puissante protection qu'il luy a pleu me départir et de la supplier très humblement de croire que c'est une grâce de laquelle je seray toute ma vie très reconnaissant, et ne manqueray jamais d'estre avec très grand respect de V. E.

« Monseigneur,

« Le très humble, très obéissant et très obligé serviteur,

« L'abbé Desnay.

« A Lyon, ce 25 décembre 1653. »

Grâce à d'obligeantes recherches faites pour nous à Rome, nous avons pu retrouver ce Bref. Le voici traduit du latin :

« A notre très cher fils dans le Christ, Louis, très chrétien roi de France,

« Innocent X, Pape.

« Notre très cher fils dans le Christ, salut et bénédiction apostolique. Telle est la paternelle et tendre inclination de notre charité envers vous, qu'il ne peut rien nous arriver de plus agréable, que d'avoir à vous montrer largement par nos actes, notre extrême attachement pour vous.

Nous avons donc accordé de bien bon cœur à l'abbé d'Ainay pourvu de l'Archevêché de Lyon la remise de ce qu'il doit pour ses bulles à notre chambre pontificale. En vous donnant cette preuve, bien qu'imparfaite encore, de notre singulière bienveillance envers vous, nous avons senti se réjouir notre cœur. Il s'est réjoui à cette pensée qu'en vous donnant, en temps opportun, cette preuve de l'amour du Pape, nous au-

(1) Nicolas de Neuville, premier maréchal de Villeroy, frère aîné de l'archevêque et ancien gouverneur de Louis XIV.

(2) Bibliothèque Vaticane. Fonds Barberini Manuscrit latin 7959 (fol. 112, r° et v°).

Digitized by Google

rions par la suite de nombreuses et de bien plus grandes cccasions de montrer à tous combien nous sont à cœur les intérêts de Votre Majesté et de ce royaume tout entier.

« C'est de toute notre âme que nous vous accordons la bénédiction apostolique.

« Donné à Rome à Sainte Marie Majeure, sous l'anneau du Pêcheur le premier jour de décembre MDCLIII, en la dixième année de notre Pontificat (1). »

Ce bref, le seul de cette année-là, qui soit adressé au roi de France, et dont Camille de Neuville est comme l'occasion, nous a paru fort touchant. On aime à voir le vieux Pape traiter si paternellement le jeune souverain. Quand on pense à l'avenir, aux démêlés si tristes avec Alexandre VII, aux conflits bien plus tristes encore avec Innocent XI, au gallicanisme et à Lavardin, le jeune Louis XIV, nous apparaît comme Joas en face du grand Prêtre.

Ce Joas moderne a encore toute la piété de l'ancien, et n'en aura pas jusqu'au bout les écarts funestes. Mais comme lui pourtant il blessera un jour le cœur des Pontifes, et cette page de sa vie fera passer comme un nuage sur la majesté de son règne.

L'Archevêque de Lyon, génie politique et âme très sacerdotale, nous donnerait assez bien l'idée d'un Joad et aurait un Abner tout préparé dans son frère le Maréchal. Mais Mazarin, qui n'a aucune envie d'être un Joad, a une volonté irrésistible de garder sa place. Camille de Neuville qui lui porte ombrage (2) gardera aussi la sienne et se contentera d'être un grand évêque.

Avant de rencontrer une nouvelle lettre de l'archevêque de Lyon au cardinal Barberini, il nous faut laisser passer dix ans, et arriver au 11 mai 1663.

Dans cet intervalle bien des événements se sont accomplis. A Rome, le Pape Innocent X est mort, et a eu pour successeur

(1) Innocentii P. P. X. Brevia ad Principes, Pontificatus sui anno decimo et undecimo. (21 juin 1653, 1er déc. 1654), fol. 33.

(2) Nous le montrerons dans la vie de l'archevêque. Il suffit pour s'en convaincre de lire telle ou telle lettre de Mazarin à Hugues de Lyonne.

Digitized by Google

Alexandre VII, qui refuse, depuis six ans, au cardinal Antoine Barberini des bulles pour l'archevêché de Reims (1) ; à Paris, Mazarin est mort, et le roi a inauguré son gouvernement personnel ; à Lyon, Camille de Neuville, sacré depuis neuf ans, est au plus fort de ses belles réformes. Ses visites pastorales sont terminées, depuis un an, il connaît déjà à fond son diocèse. Si absorbé qu'il soit par ses multiples occupations d'archevêque et de gouverneur, il garde le souvenir des bienfaits passés, et demeure fidèle à ses amis. Cette lettre en rend témoignage :

« Monseigneur,

« J'ay eu un extrême déplaisir de ne m'estre rencontré à Lyon lorsque M. l'abbé Raspony y est arrivé, pour luy pouvoir offrir tous mes services et luy faire connaître avec combien de respect, je reçois les commandemens de V. E.

« J'y suis obligé (Monseigneur) par tant de raisons que je la supplie très humblement d'estre persuadée, que je n'y manqueray jamais, et que je tiendray toujours à grand honneur d'avoir des occasions d'obéir à V. E., et de luy tesmoigner combien véritablement je suis,

Monseigneur,

« Son très humble et très obéissant serviteur,

« L'Archevêque de Lyon.

« De Paris, ce 11me may 1663 (2). »

Camille de Neuville était scrupuleusement attaché au devoir de la résidence, et passait la plus grande partie de l'année dans son diocèse.

Il allait cependant à Paris, tous les ans, pour quelques semaines, sur l'appel du roi, pour la solution de certaines affaires, et pour voir son frère, le Maréchal, qui lui était fort attaché. C'est à Paris qu'il apprit le passage de l'abbé dont il est question dans cette lettre. Celui-ci, était, suivant toute apparence porteur d'un message auquel répond l'archevêque. Si l'abbé Raspony n'apportait pas de « commandemens » il apportait sans doute des communications, qu'il serait intéressant de connaître.

(1) Voir la *Gallia christiana*. T. IX, p. 162.
(2) Bibliothèque Vaticane, etc., fol. 113, r° et v°.

Digitized by Google

Les deux lettres suivantes sont bien plus explicites et mettent l'historien bien plus à l'aise. Nous voyons nettement de quoi il s'agit et le sujet lui-même nous intéresse.

Nous citons :

« Monseigneur (1),

« J'ay receu tant de grâces de V. E. en toutes sortes de rencontres que je me flatte qu'Elle me pardonnera, sy je l'importune dans l'occasion présente de la sécularisation d'Esnay. V. E. cognaist cette maison, m'ayant fait l'honneur autrefois d'y prendre son logement, pendant qu'elle estait en cette ville (2) ; elle scait qu'il n'y a vestige aucun de régularité, et que les religieux y vivent en leur particulier, sans aucune règle, disans n'estre obligez à vivre d'autre manière que conformément à celle qui estait pratiquée par ceux qui les ont reçus. Ce qui estant cogneu de tout le royaume, le roy a demandé au Pape la sécularisation de ce monastère.

« Mais comme la Congrégation s'imagine qu'il est aysé de le réformer, elle contrarie cette demande. Ce qui me faict, Monseigneur, supplier très humblement. V. E. de luy voulloir faire changer de sentiment, estant certain que sy la dicte sécularisation n'est accordée, que le dict monastère restera dans le désordre dans lequel il est. J'auray la dernière obligation à V. E. s'il luy plaît de m'accorder cette grâce, et celle de croire que l'on ne peut estre plus respectueusement que je le suis.

« Monseigneur,

« Son très humble et très obéissant serviteur,

« L'Archevêque de Lyon.

« A Lyon, le 20me juin 1671. »

M. le Cardinal Barberin.

Cette vieille et illustre abbaye d'Ainay, dont parle Camille de Neuville, avait été saccagée au XVIe siècle par les Huguenots et ne s'était jamais relevée de ses ruines. Le monastère proprement dit avait été détruit : il eût fallu pour le rebâtir des

(1) Bibliothèque Vaticane. Fonds Barberini, etc. (fol. 263, r° et v°).

(2) Camille de Neuville, avant d'être archevêque de Lyon, logeait à Ainay, dans la maison de l'abbé, qu'il prêta plus tard à son frère, Antoine de Neuville. Les personnages illustres de passage à Lyon, y logeaient assez souvent. Ce fut le cas d'Anne d'Autriche.

Digitized by Google

sommes considérables et qu'on n'avait pas. Point de lieux réguliers, point de clôture, partant, point de noviciat sérieux, point de formation, des moines qui assurément n'étaient pas mauvais, mais qui n'étaient pas des moines, qui soupiraient après la sécularisation qui étaient les premiers à la demander qui devaient chanter, quatorze ans plus tard et de tout leur cœur un *Te Deum*, quand cette sécularisation fut consommée.

On tenait tant à cette sécularisation qu'on avait fait, à diverses reprises, des démarches pour l'obtenir pendant près de soixante ans. En sa qualité d'abbé commendataire, Camille de Neuville connaissait le mal mieux que personne. S'il estimait singulièrement la vie religieuse, il ne la croyait plus guère possible à Ainay, soit pour la raison même qu'il nous indique, soit parce que les moines eux-mêmes se souciaient peu d'être réformés. Il pensa qu'une transformation radicale s'imposait, faire de cette abbaye une collégiale et de ces moines contraints d'allègres chanoines. Le roi partagea cette manière de voir, et la cause fut portée à Rome. Nous n'avons pas voulu raconter ici ce curieux procès, nous réservant de le faire ailleurs. Nous avons voulu simplement éclairer le texte de cette lettre.

On aura remarqué aussi cette phrase : « V. E. cognaist cette maison m'ayant fait l'honneur autrefois d'y prendre son logement pendant qu'elle estait en cette ville. »

Le séjour auquel l'archevêque fait allusion eut lieu en 1646, la deuxième année du Pontificat d'Innocent X. A cette époque, le cardinal François Barberini, tombé en disgrâce, arriva à Lyon presque en fugitif, accompagné de plusieurs personnes de sa famille et il fut logé à Ainay. Sa présence y est mentionnée dans les actes capitulaires des comtes de S. Jean (1).

A propos d'un *Te Deum* que l'on devait chanter pour la prise de Courtray par Gaston d'Orléans, le vicaire général Louis de Ville fut prié par le chapitre « de scavoir de Monsieur le Cardinal Barberin et ses frères, le préfet de Rome, estans de présent en cette ville, logés à l'hostel d'Esnay, s'ils s'y voudraient trouver.

(1) Archives du Rhône. Actes capitul. des comtes de S. Jean. T. 91, p. 148, 149.

Digitized by Google

Ils n'eurent garde de décliner l'invitation : « Au dict *Te Deum* estaient Messeigneurs susnommez, Monseigneur le Cardinal François Barberin, qui a esté légat en France, sous un dais dressé du costé gauche. »

« Au costé droit estaient les duc Barberin, abbé Barberin et chevalier Barberin, enfans du dit seigneur Préfet assis à la place de Monsieur l'Archidiacre (1). »

Ce séjour du cardinal François Barberini à Ainay donna lieu à un incident fort curieux et qu'il faut lire dans les actes consulaires pour le bien comprendre. Nous citons (2) :

« Les Prévost des marchans et eschevins de la ville de Lyon. Scavoir faisons que nous ayant esté représenté par le sieur de Murinais, conseiller du roy, maître d'hostel ordinaire de Sa Majesté, la commission d'Elle esmanée à Paris le XVI juin dernier et scellée des armes de Sa Majesté, enjoignant au dit sieur de Murinais de se rendre près Monsieur le cardinal François Barberin, s'y tenir continuellement, avoir l'œil à toutes ses démarches, prendre garde qu'il ne se mette en debvoir de sortir des états de l'obéissance de Sa Majesté, contre les deffenses qui luy en ont esté faictes de sa part, et nous estant encore particullièrement enjoint par la dite commission de tenir la main à l'exécution d'icelle, toutes fois quantes requis en serions par le dit sieur de Murinais à luy donner main forte, sy toutes fois besoing est.

Nous sur sa requisition avons ordonné aux commis des portz et portes de cette ville d'effectuer aux fins de la dite commission ce dont le dit sieur de Murinais les requiert et luy donner toute l'assistance qu'il appartiendra pour l'entière exécution d'icelle commission, et ce n'en faire faute sur peyne aux dits commis d'en respondre en leurs propres et privez noms, et de privation de leurs charges et en outre avons arresté que la dite commission sera registrée en registres des actes consulaires de la dite ville et communauté de Lyon, pour y recourir quand besoin sera. En tesmoin de quoy, nous

(1) Archives départementales du Rhône. Actes capitul. des comtes de S. Jean. T. 91, etc.

(2) Archives de la ville de Lyon. B. B. 200. p. p. 125-126.

Digitized by Google

Pierre de Sève, etc., avons signé les présentes, icelles fait signer par le secrétaire et scellées des armes de la dite ville, le deuxième jour d'aoust (seize cent) quarante six.

La commission fait comprendre le motif caché de cette apparente rigueur.

De par le roy,

« Sa Majesté voulant empescher que Monsieur le Cardinal François Barberin ne se porte sans aucune considération à obéir à la bulle qui se dit avoir esté publiée à Rome sur la résidence des cardinaux et ne se mette en debvoir de sortir des Etats de l'obéissance de sa dite Majesté, contre les deffenses qui luy en ont esté faictes de sa part, et affin de luy en en oster les moyens, sa dite majesté a jugé à propos de tenir près de sa personne un gentilhomme de sa maison, et pour cet effet a choisy le sieur de Murinais, l'un de ses conseillers et maistre d'hostel ordinaires, auquel il est enjoint de se rendre près le dit sieur cardinal, s'y tenir constamment, avoir l'œil à toutes ses démarches, et prendre garde qu'il ne puisse exécuter cette résolution qui luy pourrait estre préjudiciable.

Mande et ordonne sa dite Majesté à tous ses gouverneurs de provinces et villes, lieutenants, généraux et particuliers, maires, eschevins et consuls d'icelles et de tous autres ses officiers et subjects qu'il appartiendra de tenir la main à l'exécution de la présente commission toutes fois et quantes qu'ils en seront requis par le dit sieur de Murinais, mesme de luy donner main forte sy besoing est, et l'assister en tout ce qui sera en leur pouvoir, à peyne de désobéissance. Faict à Paris, le septième jour juin, etc... »

Il n'est pas difficile de lire entre les lignes. Anne d'Autriche voulait couvrir le cardinal fugitif contre les réclamations d'Innocent X, alors très irrité contre lui, et qui l'eût peut-être envoyé au château Saint-Ange. De là cette surveillance de tous les instants. Nous ne voulons pas sans doute justifier cette mesure ni cette politique. Nous la constatons. La dernière lettre se rapporte aussi à un projet de sécularisation, auquel l'archevêque était également favorable, mais qui, en dernière analyse, n'aboutit pas.

Digitized by Google

« Monseigneur (1),

« J'ay receu la lettre que V. E. m'a faict l'honneur de m'escrire le 3e de ce moys, par laquelle Elle m'ordonne de tenir la main à ce que les officiers de ce diocèse finissent promptement la cause des cordeliers qui ont eu des Brefs de Sa Sainteté pour estre sécularisez.

« Il y a longtemps, Monseigneur, que cette affaire serait finie, sy leur Provincial n'avait appellé comme d'abbus du dit Bref.

« J'ay faict ce que j'ay peu pour luy persuader qu'il estait avantageux à la religion d'en laisser sortir des gens, qui, n'ayan pas dessein d'y rester, n'y observeraient la règle qu'avec peyne, mais c'a esté jusques à présent inutillement.

« S'il prend un meilleur conseil, je ne manqueray d'exécuter les ordres de V. E. la suppliant très humblement, me faire l'honneur de me croire toujours avec beaucoup de respect.

« Monseigneur,

« Votre très humble et très obéissant serviteur,

« L'Archevêque de Lyon (2).

« A Lyon, le 15me febr 1672. »

Il s'agit dans cette lettre des Cordeliers de Saint-Bonaventure, qui n'étaient pas, en ce temps-là, les religieux les plus réguliers de la ville. S'il faut en croire l'abbé Legendre, parlant de ceux de Paris, dans sa vie latine, ou plutôt dans son panégyrique cicéronien de François Harlay de Champvallon, le mot « vivre comme un Cordelier » était passé en proverbe et ne signifiait pas précisément vivre comme un saint.

Ce bon gallican de Legendre a bien pu forcer la note, mais il reste un fonds de vérité.

Mgr Camille de Neuville, nommé visiteur apostolique de ceux de Lyon, avait vainement essayé de les réformer. Les

(1) A l'époque où cette lettre fut écrite, le cardinal François Barberini était devenu doyen du Sacré-Collège. Sans avoir l'influence des jours de sa jeunesse, il n'était pas sans considération à Rome. Il s'était épris d'études orientales et traitait avec bienveillance les savants. La cordialité de ses rapports avec l'archevêque de Lyon suppose en lui d'autres qualités.

(2) Bibliothèque Vaticane. Fonds Barb., etc. (fol. 264, r° et v°).

Digitized by Google

dissensions intestines étaient venues se surajouter au relâchement, et il n'y avait plus qu'une ombre de vie religieuse.

Notre archevêque estimait, d'ailleurs, que beaucoup de professions religieuses étaient invalides, soit pour avoir été émises avant l'âge canonique, soit parce que le noviciat n'avait pas été fait dans les conditions requises par l'Institut.

A ce relâchement dans la discipline s'était ajoutée la discorde. Les Cordeliers de Saint-Bonaventure étaient comme divisés en deux camps, ou plutôt en deux factions rivales.

Camille de Neuville, homme d'autorité, qui aimait l'ordre avant tout, crut qu'il fallait trancher dans le vif. Il eut aussi l'idée de faire de Saint-Bonaventure une collégiale et des Cordeliers des chanoines. Dans les actes extraordinaires de l'archevêché pour l'année 1671 se trouvent deux actes du Prélat tendant à ce but, et qui sont extrêmement curieux (1). Le dessein pourtant n'aboutit pas, au moins d'une manière définitive.

C'est tout ce que nous voulons dire au sujet de cette lettre. Un des maîtres de l'histoire lyonnaise, qualifié mieux que personne pour parler de Saint Bonaventure et des Cordeliers, nous en dira quelque beau jour davantage.

(1) Archives départementales du Rhône. Actes extraordinaires de l'archevêché. T. CXXXVI.

Th. MALLEY.

Digitized by Google

ORIGINE DE L'IDÉE

DES

ASSOCIATIONS CULTUELLES

Suite (1)

II

PRÉCÉDENTS HISTORIQUES DE L'IDÉE DES ASSOCIATIONS CULTUELLES

L'histoire contemporaine, d'ailleurs, se chargeait elle-même de répondre à M. de Narfon, ainsi que l'ont fait remarquer, à la suite de sa campagne, les catholiques suisses, qui avaient tant souffert, en 1873, des lois arbitraires fabriquées par les cantons protestants de Berne et de Genève, *pour régir à la fois tous les cultes*. Dans un article très suggestif du 13 janvier 1911, le journal *Le Pays* (de Porrentruy), observait que les associations cultuelles, instituées en France par la loi du 9 décembre 1905, ressemblaient étrangement aux conseils de paroisse créés par les lois genevoises ou bernoises de 1873, qui ont rendu possible la proscription de tant de prêtres et la dépossession d'un si grand nombre d'églises catholiques (2). Il

(1) Voir juin.

(2) Cet article du *Pays* a été reproduit en partie par la *Croix* (de Paris) du 18 janvier 1911, et dans le *Courrier de Genève* du 15 janvier 1911, avec la lettre de M. Edouard Denais dont il est parlé plus

Digitized by Google

félicitait avec raison Pie X d'avoir empêché les catholiques français de tomber dans le même piège, et l'histoire religieuse de la Suisse depuis 1873 ne fait que confirmer la justesse de cette observation.

I

La loi du 30 octobre 1873 sur l'*organisation des cultes dans le canton de Berne* (1) ignorait l'évêque au même titre que notre loi de Séparation : elle ne faisait pas même mention de son existence dans tout le cours de son texte. Elle déclarait ne connaître que des paroisses, administrées par des conseils électifs, au-dessus desquels était placée une Commission, dite synode ecclésiastique catholique, et composée de laïques nommés par le peuple. Ce synode, qui avait la surveillance des paroisses, était organisé par l'art. 48 de la loi sur un mode conforme à l'art. 45, qui réglemente le synode de l'église évangélique réformée.

Les paroisses sous ce régime, étaient administrées par des *assemblées paroissiales* et des *conseils de paroisse* (2). L'*assemblée* était élue par tous les électeurs qui résidaient depuis un an dans la paroisse et n'avaient pas formellement déclaré, devant le conseil de paroisse, vouloir se retirer de la confession de cette dernière (3). Le *conseil de paroisse*, élu par l'assemblée

haut. On verra plus loin combien est exacte l'affirmation du *Courrier de Genève*, lorsqu'il rappelle que « les cultuelles de France ne sont « pas autre chose que les Conseils de paroisse schismatiques, créés « par les lois genevoises de 1873. »

(1) Nous devons la communication de son texte à l'obligeance de M. Gariel, recteur de l'Université de Fribourg. Qu'il nous soit permis de lui en exprimer ici notre plus vive gratitude, qui s'adresse également à l'administration du *Courrier de Genève* et du *Pays* de Porrentruy, pour les documents mis d'une manière si obligeante à notre disposition.

(2) Cette organisation élective rappelle, dans tous ses détails, celle des Conseils presbytéraux et des Consistoires, réglementés en France par le décret du 26 mars 1852 sur l'organisation des cultes protestants et la loi du 1er août 1879, relative à l'organisation de l'église de la Confession d'Augsbourg.

(3) Art. 8 de la loi du 30 octobre 1873.

Digitized by Google

paroissiale (1), était chargé de la gestion de toutes les affaires et de l'élection de tous les fonctionnaires et employés de la paroisse. L'art. 11 renfermait la liste des attributions de l'assemblée paroissiale, *qu'elle ne pouvait aucunement déléguer*, et parmi lesquelles figurait l'élection des ecclésiastiques (2), sous la ratification du gouvernement (3).

Cette loi dut être condamnée par Pie IX le 21 novembre 1873 ; mais elle permit au canton de Berne d'expulser de son territoire l'évêque de Bâle, Mgr Lachat, de destituer les curés catholiques, et de les remplacer par des curés schismatiques, élus à la suite d'un simulacre d'élections, auxquelles ne prenaient part que des protestants ou des libres-penseurs (4).

A l'heure actuelle, la loi de 1873 n'est plus appliquée dans toute sa rigueur : les curés exilés du Jura bernois sont rentrés dans leurs paroisses depuis les mesures d'amnistie de 1878 (5). Mais, même depuis cette époque, les vexations ont été nom-

(1) Art. 7, 14 et 18 de la même loi. D'après l'art. 19, le Conseil de paroisse avait dans ses attributions la surveillance, le maintien et l'avancement de la vie religieuse et morale de la commune, la tenue du service divin et de l'instruction religieuse (*sic*), l'inspection des églises, l'autorisation des quêtes, l'emploi du produit des biens d'église.

(2) L'art. 11 de la loi du 18 janvier 1874 sur l'organisation des cultes complétait ce régime en faisant figurer au nombre des attributions essentielles de l'assemblée paroissiale (non susceptibles d'être déléguées) le droit de prendre une décision sur les questions concernant les rapports de la paroisse avec une autorité supérieure. L'art. 19 § 3 de notre loi du 9 décembre 1905 est évidemment plus timide en la forme : mais il procède de la même inspiration.

(3) L'art. 25 excluait des fonctions pastorales dans le canton tout prêtre qui ne ferait pas partie du clergé bernois : pour en être membre, il fallait être agréé par l'autorité civile (art. 26). Le *saint ministère bernois* (ainsi qu'on l'appelait dans les documents officiels de cette époque) fut recruté parmi tous les défroqués de l'Ancien Monde et quelquefois du Nouveau.

(4) La condamnation portée contre la loi par le Saint-Siège ne permettait naturellement pas aux catholiques fidèles de prendre part à l'élection.

(5) Un détail est à noter ici. En 1878, tous les curés intrus furent renvoyés des paroisses catholiques du Jura, où le gouvernement bernois les avait installés par la force. Seules, les paroisses mixtes, créées en pays protestant (à Berne, à Bienne et à Saint-Imier) gardèrent les curés schismatiques. L'influence protestante s'était exercée d'une manière toute puissante dans la nomination de ces singuliers pasteurs de paroisse, qui se disaient cependant catholiques.

Digitized by Google

breuses pour les catholiques, et le texte qui les a permises a toujours été la loi du 30 octobre 1873. Le procédé était des plus simples : des conseils de paroisse schismatiques, *se prétendant catholiques*, réclamaient la jouissance des cures et des églises, soit d'une manière exclusive, soit plutôt concurremment avec les catholiques fidèles. Malgré leur petit nombre, les vieux catholiques sollicitaient la co-jouissance des églises, que le gouvernement cantonal s'empressait de leur accorder, ce qui rendait la situation intenable pour les catholiques, et les empêchait de prendre ou de reprendre possession d'églises construites de leurs deniers. Telle est l'histoire des églises de Bienne, de Laufon et de Saint-Imier, dans le Jura bernois.

A Saint-Imier, en particulier, les catholiques ont plaidé de 1896 à 1910 devant le Conseil d'Etat de Berne et le Tribunal fédéral de Lausanne pour obtenir la restitution d'une église édifiée de 1863 à 1866, à l'aide de souscriptions, et livrée aux schismatiques en 1873. Le point de départ de cette lutte fut une élection frauduleuse de l'assemblee paroissiale du 1er mars 1896, appelée à se prononcer sur la mise au concours de la place du curé vieux-catholique de Saint-Imier (1). Le conseil de pa-

(1) C'est la loi bernoise sur les cultes de 1873 qui permettait aux catholiques de prendre part à une telle assemblée : c'était pour eux le *seul moyen de rentrer en possession de leur église. Comment qualifier une loi qui autorisait leur dépossession et les obligeait à prendre une voie pareille pour obtenir justice?* — Le recours contre l'élection frauduleuse fut rejeté le 3 décembre 1896 par le préfet de Courtelary. Les catholiques interjetèrent appel au Conseil d'Etat de Berne, dont le jugement se fit si longtemps attendre qu'il fallut recourir au Tribunal fédéral pour déni de justice. Devant la mise en demeure de juger que lui adressa le Tribunal fédéral, le Conseil d'Etat de Berne fit retirer leur plainte aux catholiques, un décret du Grand Conseil du 23 février 1898 ayant prononcé la division de la paroisse de Saint-Imier en deux nouvelles paroisses (une catholique romaine et une autre dite *catholique chrétienne*), qui étaient tenues de s'entendre sur la licitation et le partage de leurs biens : l'église était ainsi déclarée indivise, sauf licitation, entre catholiques, et schismatiques. Ces derniers refusèrent obstinément, jusqu'en 1910, de consentir à la licitation de l'église. Ils réclamaient la cojouissance, pour écarter plus sûrement les catholiques. Il fallut un nouveau procès, où l'on plaida encore jusqu'au Tribunal fédéral, pour obtenir la transaction du 19 mars 1910. Le Saint-Siège avait-il raison de se méfier d'une organisation qui expose les catholiques à de semblables aventures?

Digitized by Google

roisse vieux-catholique refusa le droit de vote à plus de 130 électeurs catholiques romains. Pendant de longues années, la communauté dite « catholique chrétienne » rejeta tous les projets de licitation de l'église pour en réclamer la cojouissance (afin d'évincer plus sûrement les catholiques). En mars 1910, les catholiques romains ont dû verser 80.000 francs aux vieux-catholiques pour recouvrer la jouissance complète de leur église.

Les catholiques de Berne, dont les curés sont restés longtemps sans être reconnus par les autorités cantonales, n'ont pu sortir de cette impasse qu'en sauvegardant l'autorité de leur évêque (1) dans les statuts de leurs associations, par des clauses tellement énergiques qu'elles auraient entraîné, en France, la nullité des associations qui les auraient adoptées. Aussi les catholiques du Jura bernois n'ont-ils éprouvé aucune peine à comprendre la sagesse des ordres donnés par Pie X aux catholiques de France, sur la question des associations cultuelles (2).

(1) On sait que le canton de Berne, qui reconnaissait en 1875 l'autorité de l'évêque des vieux catholiques (M. Herzog) n'a jamais voulu reconnaître celle des évêques de Bâle (Mgr Lachat, Mgr Haas et Mgr Stammler, l'évêque actuel). Cependant les catholiques du Jura bernois, pour obtenir cette reconnaissance, avaient cru pouvoir invoquer l'art. 11 de la loi du 18 janvier 1874, sur l'organisation des cultes, qui place au nombre des attributions essentielles de l'assemblée paroissiale *le droit de prendre une décision sur les rapports de la paroisse avec une autorité ecclésiastique supérieure* (voy. *supra*, p. 3, note 2). Le gouvernement bernois reconnut l'évêque schismatique et refusa de reconnaître l'évêque catholique (voy. le *Pays* de Porrentruy du 13 janvier 1911). Cet exemple montre que les textes légaux *qui paraissent à première vue favorables à la reconnaissance de la hiérarchie catholique* (tel que notre article 4 de la loi du 9 décembre 1905) *peuvent ne pas être, en fait, une garantie suffisante, lorsqu'ils n'ont pas toute la précision nécessaire*. Tel est le parti qu'un pouvoir hostile peut tirer d'une loi *applicable à tous les cultes*. Pour nous, catholiques de France, la leçon n'est pas à dédaigner.

(2) Voy. l'article précité du *Pays* et, pour l'histoire de la paroisse Saint-Imier : *le Culte catholique dans le Val de Saint-Imier*, par G. Moritz (Porrentruy, 1910).

On peut noter en passant que les lois bernoises de 1873 n'ont rien de commun avec le droit de présentation aux cures reconnu, dans quelques cantons suisses, à certaines assemblées populaires, en vertu de concessions pontificales qui remontent à l'époque de Jules II. Ce droit

Digitized by Google

II

A Genève, l'histoire des lois schismatiques de 1873 fournit les mêmes enseignements qu'à Berne. La loi genevoise du 27 février 1873 confiait l'élection des curés et vicaires aux citoyens catholiques inscrits sur les rôles des électeurs cantonaux : elle les rendait révocables. La loi du 27 août 1873, dite loi organique sur le culte catholique, confirmait cette disposition en permettant à l'autorité civile de suspendre les curés (1). Pour être électeur catholique, il suffisait d'être domicilié dans la paroisse et de s'être fait effacer depuis deux ans des listes protestantes. L'art. 10 exigeait bien, pour la validité des élections, que le quart des électeurs inscrits ait pris part aux scrutins : mais cette condition fut supprimée par la loi du 30 janvier 1875 (ou loi Reverchon), et les curés vieux-catholiques furent constamment nommés par d'infimes minorités. C'est à l'aide de ces lois, votées sous l'inspiration du fameux Carteret, que les vieux catholiques purent enlever aux fidèles les églises construites par Mgr Mermillod à l'aide de souscriptions exclusivement catholiques, recueillies en Suisse et en France. Une pareille loi ne pouvait être que condamnée par le Saint-Siège, qui dut déclarer illicite et sacrilège le serment de fidélité que la loi du 27 août 1873 prétendait imposer au

de *patronage*, analogue à celui dont jouissent encore, en Europe, plusieurs Etats catholiques, laisse intacts les droits de la hiérarchie ecclésiastique et ne saurait être confondu, sans une véritable ignorance de la question, avec le principe de l'association cultuelle, étrangère toute action de la Papauté et de l'Episcopat.

(1) L'art. 7 lui attribuait tout pouvoir sur ce point, et l'art. 8 permettait aux électeurs d'une paroisse de demander, par pétition motivée, que leurs curés fussent soumis à de nouvelles élections, auxquelles le Conseil d'Etat était tenu de faire procéder, si la pétition était signée par la majorité absolue des électeurs inscrits. — D'après l'art. 9, chaque paroisse était administrée par un *conseil pris parmi les électeurs laïques, auquel le curé assistait avec voix consultative :* c'était le principe même de l'association cultuelle.

Le texte des articles 1 à 7 de la loi du 27 août 1873 se trouve dans l'*Annuaire de législation étrangère* de 1874 (t. III), p. 414.

Digitized by Google

clergé de Genève (1). Les catholiques fidèles n'avaient plus le droit de prendre part aux élections, leur conscience les obligeant à s'abstenir en masse : les vieux-catholiques votaient seuls et se faisaient attribuer toutes les églises qu'ils désiraient: l'autorité civile les y installait par la force.

Les lois de 1873 ont été abrogées en 1907 lors de la séparation des Eglises et de l'Etat, mais l'expérience était concluante.

Ce qui l'est au moins autant, c'est l'histoire de l'église Notre-Dame, construite de 1850 à 1857 par M. l'abbé Dunoyer, curé de Genève, au moyen de souscriptions recueillies par lui, et sous les auspices d'une commission laïque de cinq membres, élue au vote populaire pour assumer la charge de la propriété de l'église, *sans aucune garantie d'affectation perpétuelle de l'édifice au culte catholique*. M. l'abbé Dunoyer estimait, en 1850, que le droit canon s'accommodait mal de cette commission élective, et offrait d'acquérir le terrain avec ses propres ressources. On ne voulut pas l'écouter, la situation politique ne semblant alors offrir aucun danger. En janvier 1873, cette commission fut renouvelée par une élection conforme aux lois de 1873, mais entachée de fraude, et à laquelle « prirent part » 532 citoyens absents, décédés ou notoirement calvinistes (2). La commission ainsi renouvelée proposa la co-jouissance de l'église aux catholiques fidèles, qui ne purent l'accepter, et sur leur refus, s'empara de l'église Notre-Dame, avec l'appui du Grand Conseil, pour y installer le culte vieux-catholique. L'abbé Dunoyer avait été trop bon prophète en 1850. On sait

(1) Voy. le texte de l'Encyclique de Pie IX du 21 novembre 1873 reproduit dans l'*Histoire de la persécution religieuse à Genève* (Paris, Lecoffre, 1878), p. 197.

Cette loi avait été votée malgré les protestations de quelques législateurs moins acharnés que les autres, qui réclamaient simplement pour le culte catholique, tels que M. James Fazy le *droit de rester tel qu'il est* (Mémorial des séances du Grand Conseil de Genève, 1873, t. II, p. 1527 et 1528). Les catholiques français de 1905 et les Encycliques de Pie X ne demandaient pas autre chose : il faudra bien le reconnaître tôt ou tard.

(2) En fait, toute réclamation au Conseil fédéral ou au Conseil d'Etat de Genève était impossible : la loi de 1873 ne fournissait aucun moyen de réparer la fraude commise dans cette singulière élection.

Digitized by Google

qu'en 1912, l'église a été rachetée aux vieux-catholiques moyennant un prix de 100.000 francs, et l'on a dû stipuler que la Société catholique romaine de Notre-Dame ne pourrait, en aucun cas, changer la destination de l'édifice ni l'aliéner à titre onéreux : c'est par cette précaution qu'il eût fallu commencer. Mais l'histoire de cette association cultuelle formée par la commission de 1850 est des plus suggestives : elle montre que le petit nombre des membres d'une administration de ce genre n'est pas une garantie suffisante contre l'usage abusif que peut en faire un pouvoir hostile à l'Eglise.

III

Les expériences de Berne et de Genève n'ont pas été les seules : à la même époque, l'association cultuelle de Zurich ouvrait la porte au schisme vieux-catholique. Depuis sa restauration en 1807, le culte catholique à Zurich était soumis au régime électif : les curés étaient présentés par la communauté catholique et acceptés par le gouvernement cantonal. En 1863, le curé catholique de la paroisse des Augustins, paraissant trop énergique, fut remplacé par un laïque comme président de cette association ; des francs-maçons avérés s'introduisirent dans le conseil d'administration. Une loi de 1863 vint soumettre l'association cultuelle de Zurich et celle de Winterthur au droit ecclésiastique établi pour le culte réformé. C'est cette législation qui permit la spoliation des catholiques de Zurich, suivant le procédé que nous connaissons déjà.

(1) Voy. le résumé de cette histoire dans l'article de M. Sourlier sur *les Pièges de la Séparation d'après l'expérience de la Suisse, Réforme sociale*, 1906 (t. LI), p. 757.

Aujourd'hui la lutte est terminée depuis de longues années dans ces cantons de Bâle, de Berne, d'Argone, de Soleure, de Zurich et de Genève qui avaient voulu imposer cette constitution civile au clergé catholique, de 1873 à 1875. Ils ont compris qu'ils faisaient fausse route en obligeant les catholiques à se plier aux règles d'une organisation ecclésiastique contraire à leur foi (voy. l'étude de M. Berthoud, avocat à Neufchâtel, sur *les rapports de l'Eglise et de l'Etat en Suisse*, dans le *Bulletin de la Société de législation comparée*, 1906-1907, p.461).

Digitized by Google

En 1873, un groupe de catholiques apostats, qu'on appelait non sans raison les nouveaux protestants, fonda une deuxième association cultuelle ; ils se désignèrent eux-mêmes sous le titre de *vieux-catholiques*, afin de protester contre les soi-disant nouveautés du concile du Vatican. Mais, au lieu de se faire construire un temple de leurs deniers, ils trouvèrent plus simple de s'emparer de l'église catholique, avec le concours de certains libéraux. Pour y arriver, il leur suffit de prendre part à l'assemblée paroissiale du 5 juin 1873 où se trouvèrent 400 catholiques sur 8.000 (1). Une majorité de 300 voix décida que la communauté catholique de Zurich ne reconnaissait pas le dogme de l'infaillibilité pontificale, qu'elle se séparait de Rome et exigeait de ses prêtres la cessation de tous rapports avec le Pape et avec tous les évêques en communion avec le Pape. Le curé et le vicaire protestèrent en vain : ils firent observer qu'une association laïque n'avait pas compétence pour trancher les questions de foi. Ce fut peine perdue : dès le 13 juin, l'autorité cantonale, qui n'attendait que cette occasion, les mit en demeure d'accepter ou de rejeter la décision de l'assemblée paroissiale. Le 23 juin, le professeur Michelis, venu d'Allemagne, célébra pour la première fois un service religieux schismatique dans l'église des Augustins. Le curé et le vicaire furent rapidement destitués par le gouvernement cantonal; le 11 septembre 1873, ils étaient expulsés de leur presbytère, et M. Michelis était installé à leur place, comme curé vieux-catholique. Tous les biens ecclésiastiques devinrent la propriété de l'association schismatique. Tels avaient été, à Zurich, les résultats du régime de l'association cultuelle.

(1) Il ne faut pas oublier que les Suisses domiciliés à Zurich avaient seuls voix à l'association cultuelle : c'est ainsi que les questions intéressant la foi de 8.000 catholiques purent être tranchées par une assemblée qui comprenait parmi ses membres une foule de protestants et de libres-penseurs. — L'association cultuelle de Zurich avait été fondée en 1850, sous forme de société de secours mutuels entre catholiques. Devenue en 1863 un ferment d'agitation dans la paroisse, elle restait avec tous ses biens entre les mains de ceux qui passaient au vieux-catholicisme. Le gouvernement cantonal était propriétaire de l'église, et l'association qui administrait les autres biens de la paroisse en appelait à son gré à l'intervention du gouvernement.

Digitized by Google

Il fallut construire en 1874 une nouvelle église catholique à l'aide de souscriptions recueillies en Suisse et en France : mais les catholiques de Zurich profitèrent de la leçon des événements. La propriété de la nouvelle église ne fut pas remise à une association cultuelle, mais à une Société civile, absolument indépendante des associations de piété ou de bienfaisance créées dans la paroisse en 1874, dont chacune restait attachée à son objet propre.

L'expérience de Zurich est peut-être encore plus concluante que celle des cantons de Berne et de Genève, où le schisme a été le résultat de lois spécialement votées pour le favoriser : à Zurich, au contraire, la scission survenue dans l'association cultuelle en 1873, et la spoliation qui en a été la conséquence, sont provenues de l'application des lois existantes sur les rapports de l'Eglise et de l'Etat. C'est à ce point de vue que l'histoire des événements de Zurich peut être rapprochée de celle des corporations paroissiales des Etats-Unis au dix-neuvième siècle.

IV

C'est, en effet, l'histoire du catholicisme aux Etats-Unis qui nous offre le principal exemple des dangers de l'association cultuelle : exemple d'autant plus probant que les inconvénients de ce régime y ont été produits par l'institution elle-même, et non pas par une législation consciemment hostile à l'Eglise. Les corporations laïques de *trustees*, du début du XIX^e^ siècle, n'étaient pas imposées au catholicisme américain par des lois antireligieuses, mais constituées conformément aux règles du droit anglo-saxon, si souples et si larges en matière de fondations ou de propriétés collectives (1). Elles

(1) On trouvera un excellent résumé des dispositions du droit anglais, américain ou canadien sur cette matière dans le dernier chapitre de l'ouvrage de M. Ravier du Magny, professeur à la Faculté catholique de droit, sur le *Contrat de fondation* (Lyon, 1894), p. 250 et suiv.

L'expression de *trustees* sert à désigner, à proprement parler, les administrateurs de l'association ou de la fondation qui la représen-

Digitized by Google

s'étaient même formées à une époque où le droit public des Etats de l'Union américaine, après une longue période d'intolérance, s'était adouci à l'égard des catholiques (1). Elles étaient composées de laïques qui s'étaient cotisés et réunis en comités pour subvenir aux frais du culte ; les *trustees* étaient élus par les catholiques qui possédaient une chaise à l'église : ils se faisaient *incorporer* pour acquérir la personnalité morale et devenir légalement administrateurs des biens ecclésiastiques. Mais, au début du XIX^e^ siècle, les lois américaines ne connaissaient que ces corporations laïques : elles ignoraient encore officiellement l'existence de la hiérarchie catholique, qui, en fait, venait à peine d'être constituée par le Saint-Siège (2).

Telle fut la cause de toutes les dissensions qui affligèrent, à ses débuts, l'Eglise des Etats-Unis. La loi civile ne contenait aucune disposition défavorable aux catholiques : les tribunaux civils, sauf dans les affaires où leur bonne foi était surprise, prenaient en général la législation canonique pour base de leurs jugements : leur bonne volonté n'était pas douteuse. Et cependant les querelles soulevées par les *trustees* d'un grand nombre de paroisses empoisonnèrent l'administration des premiers évêques de Baltimore, de Charleston, de Philadel-

tent dans tous les actes de la vie civile. Pour se servir d'expressions conformes à nos habitudes françaises, ils représentent beaucoup moins une assemblée générale qu'un Conseil d'administration, un Comité qui peut être comparé à un Conseil de fabrique.

(1) On sait que la constitution américaine de 1789, dans un amendement resté célèbre, affirme l'incompétence de l'Etat en matière de religion, et déclare que nulle loi ne sera jamais portée en ce qui concerne l'établissement d'une église ni aucun empêchement mis au libre exercice d'un culte.

(2) La première corporation de *trustees* fut constituée en 1786, à une époque où les Etats-Unis formaient encore, à tous les points de vue, un véritable pays de mission. Les Comités de *trustees* sont donc antérieurs à toute création canonique de paroisses dans les diocèses américains : ils représentaient les premières communautés de fidèles, et nul ne pouvait prévoir, à cette époque, les abus qu'ils allaient susciter. En 1784, Pie VI nomma le P. Carroll (ancien Jésuite du Maryland) préfet apostolique des Etats-Unis : il devint en 1789 le premier évêque de Baltimore.

Digitized by Google

phie, de New-York et de la Nouvelle-Orléans (1). Les élections de ces *trustees*, faites sans le moindre contrôle par le suffrage universel des fidèles, n'arrivaient trop souvent qu'à maintenir dans ces charges des hommes dépourvus de toute pratique religieuse, hostiles par ignorance ou par dégoût à la discipline catholique, et imbus d'idées protestantes. Ces comités d'administrateurs, qui récoltaient les ressources nécessaires à l'entretien du clergé, émirent très rapidement la prétention de tenir sous leur dépendance les prêtres qu'ils rétribuaient : les conflits entre les *trustees* et les évêques devinrent incessants.

A Charleston, dès les premières années qui suivirent la création de l'église, on vit les *trustees* soutenir contre l'évêque de Baltimore, Mgr Carroll, un prêtre interdit par lui : ses partisans faillirent incendier l'église et luttèrent contre le curé légitime jusqu'en 1806. A cette date, un nouveau curé fut nommé par l'autorité épiscopale : les *trustees* refusèrent de le reconnaître. La lutte ne prit fin que par la création d'un nouvel évêché à Charleston, et son titulaire, Mgr England, ne put la terminer qu'en ignorant les *trustees et en traitant seul, en sa qualité d'évêque, toutes les questions relatives à l'acquisition, à la gestion et à la transmission des biens ecclésiastiques ;* les statuts diocésains qu'il rédigea en ce sens furent adoptés par les trois parlements de la Caroline du Nord, de la Caroline du Sud et de la Géorgie. Mgr England avait trouvé la véritable solution du problème.

A Philadelphie, les luttes furent encore plus ardentes. Du vivant de Mgr Carroll, les *trustees* de l'église de la Sainte-Trinité soutinrent contre lui un prêtre qu'il avait été obligé d'excommunier. Ils plaidèrent contre leur évêque devant la

(1) Tout le monde connaît aujourd'hui l'histoire de ces difficultés par les articles si captivants de M. l'abbé André, parus dans l'*Université catholique* (mai 1906, p. 31 ; juin 1906, p. 176), et réunis en brochure sous ce titre : *Une page d'histoire sur les associations cultuelles* (Lyon, 1906). On consultera encore très utilement, sur le même sujet et sur l'organisation actuelle de l'Eglise en Amérique, les articles du même auteur dans l'*Université catholique* de janvier 1906, p. 68, et de février 1906, p. 222, de janvier 1908, p. 89 ; de mars 1908, p. 339, d'octobre 1908, p. 161, de mai 1909, p. 32, de juillet 1909, p. 348, de septembre 1909, p. 23.

Digitized by Google

Tribunal civil, et y prétendirent que le droit d'exercer le ministère ecclésiastique dérivait essentiellement des fidèles : ils rejetaient l'autorité du Souverain Pontife comme étrangère aux lois américaines. Mgr Carroll essaya de se rendre à Philadelphie pour y apaiser le conflit : il y fut arrêté par la police sur la requête des *trustees*, dont les conceptions religieuses étaient devenues absolument protestantes. La lutte ne cessa qu'en 1802, les fidèles excédés ayant imposé la paix à leurs mandataires. — Mais, quelques années plus tard, elle recommença à Baltimore même, où certains catholiques allemands voulurent interdire à Mgr Carroll l'entrée de leur église. Ils plaidèrent devant le tribunal qu'ils avaient le droit de nommer leurs prêtres et de n'obéir qu'aux magistrats civils : mais ils perdirent leur procès, parce qu'ils n'avaient pu apporter aucune raison canonique à l'appui de leur thèse. Les magistrats américains, dès cette époque, reconnaissaient volontiers l'autorité de l'évêque sur ses prêtres et sur les fidèles : la difficulté ne provenait que des agissements de certains d'entre eux.

Sous les successeurs de Mgr Carroll, les difficultés continuèrent. Le premier, Mgr Neale, dut frapper d'interdit l'église de Norfolk (Virginie), dont les *trustees* refusaient systématiquement de recevoir le curé nommé par l'évêque, sous prétexte qu'ils ne dépendaient que de leurs électeurs, et que la nomination des curés devait appartenir aux fidèles. Le successeur de Mgr Neale, Mgr Maréchal, nomma un nouveau curé à Norfolk pour apaiser la querelle : *les trustees* lui préférèrent un prêtre de leur choix, révolté contre son évêque, et surprirent la bonne foi des autorités municipales, dont ils obtinrent pour leur parti et leur prétendu curé le droit de célébrer le service divin dans l'église.

Les luttes recommencèrent en 1815 à Philadelphie, où elles furent si violentes que le premier évêque, Mgr Egan, en mourut de chagrin. Le second, Mgr Conwell, vit les *trustees* de l'église Sainte-Marie soutenir un prêtre, excommunié par lui, qui, non content de propager contre son évêque les libelles les plus diffamatoires, supprimait de propos délibéré, dans son catéchisme, les chapitres sur la confession et les indulgences. Ils chassèrent l'évêque de l'église où il voulait officier, firent

Digitized by Google

modifier les statuts de leur corporation par le Parlement, pour exclure le clergé de leurs conseils, et se maintinrent au pouvoir en augmentant à leur gré, le nombre des chaises d'église louées à leurs partisans. En 1822, Pie VII, dans le bref *Non sine magno*, adressé à l'archevêque de Baltimore, dut condamner le droit immodéré et sans contrôle que s'arrogeaient les *trustees* sur les biens de l'Eglise. Les *trustees* de Sainte-Marie ne désarmèrent pas, remplacèrent eux-mêmes le prêtre excommunié par un autre de leur choix, et finirent par arracher à Mgr Conwell une transaction reconnaissant à l'évêque le droit de nommer le curé, mais seulement à cette condition qu'en cas de désaccord entre lui et les fidèles, la question serait portée devant un comité composé de l'évêque, de deux ecclésiastiques et de trois *trustees*. Cette transaction fut cassée en 1827 par le Pape Léon XII, mais les *trustees* de Philadelphie ne laissèrent rentrer leur évêque dans sa cathédrale qu'en 1831, époque où ils furent abandonnés de leurs électeurs (1).

Le premier évêque de la Louisiane, Mgr Dubourg, devait se heurter aux mêmes abus. Lors de son arrivée à la Nouvelle-Orléans, il trouva dans sa cathédrale un curé qui prétendait ne tenir son autorité que de l'élection populaire, laquelle se plaçait elle-même sous le patronage et le contrôle des assemblées municipales (2). Ces luttes usèrent la santé de Mgr Du-

(1) Voy. pour plus de détails le récit de la guerre faite aux Evêques successifs de Philadelphie par les *trustees* de la paroisse Sainte-Marie, depuis 1819, l'article précité de M. l'abbé André dans l'*Université catholique*, mai 1906, t. LII, p. 176 et suiv. La veille de Noël, sous l'épiscopat de Mgr Conwell, les *trustees* tentèrent d'incendier l'église. Ils réclamaient dans leurs pamphlets, le droit de choisir seuls les évêques et les prêtres, parce qu'ils les rétribuaient.

(2) A la Nouvelle-Orléans, les *trustees* expulsaient de l'église ou de leurs maisons de prêtres soumis à Mgr Dubourg qui, pendant plusieurs années, dut se retirer à Saint-Louis, et évangéliser de cette résidence toute la vallée du Mississipi, sans pouvoir entrer dans sa ville épiscopale. — Sous le successeur de Mgr Rosati, Mgr Blanc, les *trustees* réclamèrent le droit de nomination des curés en se fondant sur un prétendu droit de patronage qu'ils faisaient remonter au roi d'Espagne. En fait, cette prétention était inexacte, et fut repoussée par les tribunaux. Mais Mgr Blanc ne triompha de ces difficultés qu'en 1843, l'opinion publique ayant fini par se soulever contre les perturbateurs (le président des *trustees* était grand-maître de la franc-maçonnerie à la Nouvelle-Orléans).

Digitized by Google

bourg ; mais sous l'épiscopat de son successeur, Mgr Rosati, les *trustees* continuèrent leurs intrigues pour obtenir du Parlement de leur Etat une loi qui les investît du droit de nommer ou de changer à leur gré leurs pasteurs. Il fallut un bref spécial de Léon XII pour condamner ces prétentions schismatiques (1).

Les mêmes luttes ont eu lieu à New-York, de 1834 à 1863 : elles se sont terminées par la reconnaissance législative de la hiérarchie catholique. En 1834, les *trustees* de la cathédrale de New-York nommèrent directeur des écoles catholiques un prêtre que son évêque, Mgr Dubois, venait de suspendre, en menaçant l'évêque de lui retirer son traitement s'il n'approuvait pas leur acte. En 1839, son successeur, Mgr Hughes, à la suite d'un mandement resté célèbre, réussit à empêcher la réélection de *trustees* qui avaient fait expulser de l'école catholique un professeur nommé par lui ; et de 1839 à 1843, il adopta résolument le régime de la propriété individuelle de l'évêque pour les biens d'Eglise. Profitant de la mauvaise gestion des *trustees*, dont les créanciers avaient fait saisir et vendre certaines églises, il les racheta aux enchères, avec les aumônes des fidèles, et en resta seul propriétaire, ainsi que de toutes les églises qu'il fit construire par la suite. C'est sur ces bases que les conciles de Baltimore réglementèrent la propriété ecclésiastique (2).

(1) Nous ne pouvons entrer ici dans le détail de tous les combats que les Evêques américains eurent à livrer contre les empiètements des *trustees* dans leurs divers diocèses ; voyez pour la fin de ces luttes l'article de M. l'abbé André dans l'*Université catholique* de juin 1906, p. 190 à 208. Voy. p. 195, le résumé des règlements diocésains adoptés par Mgr Hughes pour mettre fin à ces lamentables abus. Le schisme des *trustees de Philadelphie* ne prit fin qu'en 1832 ; celui de la Nouvelle-Orléans en 1843, à la suite d'un procès de plusieurs années où la Cour suprême de Washington finit par rejeter les prétentions des *trustees*, déjà repoussées en 1842 par la Cour suprême de la Louisiane.

(2) Pour triompher de tous ces abus, il n'a pas fallu à l'Eglise américaine moins d'un demi-siècle de luttes, des condamnations émanées de Rome, des synodes diocésains, des conciles provinciaux et une assemblée générale de tout l'Episcopat des Etats-Unis (en 1852). Sur les 28 décrets du premier concile de Baltimore (de 1829), les plus importants sont consacrés aux relations entre les autorités religieuses et les administrateurs laïques des biens ecclésiastiques. Le sixième

Digitized by Google

En 1855, le Sénat de New-York, poussé par les protestants et par certains catholiques révoltés, qui représentaient Monseigneur Hughes comme accaparant une fortune sans limites, vota une loi qui lui enjoignait de transmettre, sous peine de séquestre et de confiscation, les propriétés cultuelles aux seules corporations laïques reconnues par l'Etat. Une fois de plus, l'Etat imposait à l'Eglise catholique l'organisation temporelle du protestantisme presbytérien. Mgr Hughes en appela du peuple abusé au peuple mieux informé. Revendiquant le droit égal à la liberté promis à toutes les communions chrétiennes par la Constitution américaine, il lutta près de dix ans pour obtenir l'abrogation de la loi de 1855, qui ne fut rapportée qu'en 1863.

Aujourd'hui, les lois des Etats-Unis offrent à l'Eglise le choix entre deux régimes, qui comportent une égale reconnaissance de la hiérarchie par la loi civile :

1° Dans certains Etats, la personnalité juridique appartient à la paroisse, représentée par un conseil de fabrique dont le curé est le principal membre, et que l'évêque, président de droit, compose à son gré. C'est le régime adopté par l'Etat de New-York sur la demande de Mgr Hughes : la loi du 25 mars 1863 admet que la paroisse catholique constitue une *corporation*, c'est-à-dire une personne morale ; elle est administrée

décret rappelle aux catholiques de cette époque (dont plusieurs l'avaient trop oublié) que le droit d'institution des pasteurs dans leurs charges, tel que le réclamaient les *trustees*, est en contradiction avec la doctrine et la discipline de l'Eglise, et qu'aucun patronage n'a été attribué ou transmis dans la province, soit à des individus, soit à des associations de fidèles, soit à des bureaux de *trustees*. Le huitième décret recommandait aux évêques d'interdire toute église au service de laquelle les fidèles ou les commissions de *trustees* retiendraient un prêtre non approuvé par l'évêque, ou auquel l'évêque aurait retiré ses pouvoirs. — En 1848, à Buffalo, Mgr Timon dut interdire une église d'où les *trustees* expulsaient lès prêtres envoyés par l'autorité légitime, et où ils avaient toléré plusieurs mois la célébration laïque des offices divins.

L'histoire si instructive des églises américaines n'occupe qu'une place trop restreinte dans les articles de M. Mater sur l'*Eglise, les laïques et la paroisse* (*Revue de Paris*, 1er mars 1906, p. 171, et 15 mars 1906, p. 424).

Voy. sur ces luttes l'ouvrage du vicomte de Meaux, *l'Eglise et la liberté aux Etats-Unis*, p. 275 et suiv.

Digitized by Google

par l'évêque du diocèse, un vicaire général, le curé de la paroisse et deux laïques nommés par les trois premiers membres. Ainsi que l'exige le troisième concile de Baltimore (de 1884), c'est l'évêque qui reste juge du point de savoir si elle doit ou non s'adjoindre des laïques pour l'aider dans l'administration des biens ecclésiastiques ; son autorité est formellement reconnue par la loi (1).

2° Dans d'autres Etats, tels que ceux de Maryland ou de San-Francisco, la propriété des biens ecclésiastiques repose toute entière sur la tête de l'évêque : la personnalité civile appartient au diocèse représenté par l'évêque seul (2) ; il délègue les pouvoirs, dans chaque paroisse, au curé, assisté de deux paroissiens, et surveille sa gestion. La règle posée par le troisième concile de Baltimore est aussi respectée dans ce deuxième système que dans le premier (3), et la reconnaissance de la hiérarchie catholique par le législateur y est tout aussi formelle. Un pareil exemple peut servir de leçon à tous les Parlements.

(1) Dans ce premier régime, l'Evêque est réellement maître de la composition des Conseils de paroisse, sans avoir la responsabilité exclusive de leur gestion. Un certain contrôle est reconnu aux laïques, et les fonds de la paroisse ne sont jamais détournés de leur destination (comme ils l'étaient sous l'administration des *trustees* qui les dépensaient en procès contre leurs évêques). Ce régime, connu en droit américain sous le nom de *Parish Corporation* a reçu la pleine approbation de la Congrégation du Concile dans une importante décision de 1912 reproduite par la *Revue d'organisation et de défense religieuse*, 1912, p. 289. La Congrégation le recommande même de préférence lorsqu'il réunit toutes les garanties de la législation de New-York.

(2) La personnalité civile du diocèse est reconnue dans de nombreux Etats, par exemple dans le Michigan (loi du 27 mars 1867) ou le Massachussetts (loi du 11 juin 1897). Voy. l'ouvrage du vicomte de Meaux sur *l'Eglise et la liberté aux Etats-Unis*, p. 283 à 288.

(3) Le concile de Baltimore de 1884 exige non seulement que l'Evêque reste seul maître du point de savoir s'il doit s'adjoindre ou non des laïques pour l'administration des biens temporels de l'Eglise, mais qu'il puisse seul décider de leur nombre et de la manière dont ils seront choisis. Les seuls candidats admissibles sont ceux que proposent les curés des paroisses ; ces auxiliaires laïques sont approuvés par l'Evêque, révocables par lui, et ne peuvent être choisis que parmi les catholiques pratiquants, qui n'appartiennent à aucune société secrète (voy. les articles de M. l'abbé André, *Université catholique*, mai 1906, p. 202 et 203, et 15 septembre 1909, p. 31 et suiv.).

(*A suivre*) Paul MAGNIN.

Digitized by Google

LA BIBLE DANS LAMARTINE

I. L'INITIATION BIBLIQUE DE LAMARTINE.

Premières rencontres de Lamartine avec la Bible : dans sa famille, au collège. — Après le collège : la Bible et les milieux littéraires du temps : J.-B. Rousseau, Chateaubriand, Genoude. — Admiration de Lamartine pour la Bible française de Genoude. Son amitié pour l'auteur. — Une « Méditation » dédiée à M. Eugène de Genoude, et qui n'est qu'une traduction rimée de passages bibliques : *La Poésie sacrée.*

Il faut remonter très loin dans la vie de Lamartine, pour assister à sa première rencontre avec la littérature et l'histoire sacrées. Elle date du tout premier éveil de sa raison. Il se rappelait avec attendrissement certaines lectures de la *Bible abrégée* (1). Il se revoyait tout enfant, à Mâcon, à Milly, à Saint-Point, dans le recueillement des longues soirées oisives, assistant à la lecture faite en famille de l'Ancien et du Nouveau Testament.

> Enfin, quand sur nos fronts l'étoile des nuits tremble,
> On remonte au foyer, on cause, on lit ensemble
> Un de ces testaments sublimes . . . . .
> . . . . . et surtout ce grand livre
> Où les secrets du ciel et de l'humanité
> Sont écrits en deux mots: Espoir et Charité (2).

Parmi les visions familières où s'étaient complus à Milly ses regards d'enfant, il retrouvait au fond de sa mémoire, (avec le chien, la grande cheminée armoriée, les mauves et les tilleuls

(1) « La Bible abrgée et épurée..., c'est là que je puisais, comme la plante dans le sol, les premiers sucs nourriciers de ma jeune intelligence. »
(LAMARTINE, *Les Confidences*, livre IV, pp. 74-75, Hachette, in-16, 1907.)

(2) C'est à une de ses lectures sans doute que Mme de Lamartine fait allusion dans cette note de ses cahiers intimes : « Après le dîner, j'ai lu, j'ai travaillé à l'aiguille, j'ai fait une lecture de l'*Evangile médité* à mes domestiques. » (LAMARTINE. *Le manuscrit de ma mère.* Hachette, 1911, in-16, p. 88.)

Digitized by Google

du jardin), la « vieille table de chêne où son père et son grand-père (s'étaient) assis ; elle (était) couverte de livres froissés par eux et par lui : *leur vieille Bible...* (1) » Il se souvenait des dimanches où sa mère lui récitait, à lui et à ses sœurs, « les beaux *versets des Psaumes* de David, en les traduisant pour leur remplir l'imagination de piété (2) ». Sa mère ! Pour qui sait tout ce qui passa de son âme en celle de son fils, il n'est pas indifférent que sa mémoire, à elle, ait été toute parfumée de souvenirs sacrés. Des « *versets de Psaumes*, qu'elle savait par cœur, tombaient avec componction de ses lèvres (3) ». Quand elle priait, son ardente oraison se traduisait « en regards, en soupirs, en quelques gestes inaperçus, et en *versets de Psaumes* sourdement murmurés (4) ».

Puis ce fut le séjour chez l'abbé Dumont et chez les Pères Jésuites de Belley, avec tout ce qui flotte d'impondérable poussière sacrée dans le latin de la liturgie, et tout ce qui se respire d'effluves bibliques dans l'atmosphère des presbytères et des collèges ecclésiastiques.

A l'époque où Alphonse de Lamartine, sortant du Séminaire de Belley, sentait s'éveiller en lui ses premiers instincts poétiques, la Bible était fort en faveur dans les lettres françaises. Classiques et romantiques s'accordaient à lui rendre un culte littéraire. Mais quant à savoir quel parti poétique il en fallait tirer, c'était là que l'on commençait à ne plus s'entendre.

Aux yeux des classiques, s'il y avait quelque poésie dans la Bible, ce ne pouvait être que dans les « *Psaumes* ». Le lyrisme sacré selon la formule de J.-B. Rousseau vivait sur ce préjugé alors très vivace. Les « *Odes et Cantates* » venaient d'être rééditées en 1808 avec un applaudissement presque universel ; elles prolongeaient sous l'Empire la tradition de ce lyrisme insincère et pompeux dont Jean Racine, Pompignan et Gilbert lui-même avaient donné d'insignes exemples, et qui consistait à découper les versets du Psautier dans le mètre de « *La Prise de Namur* ».

(1) LAMARTINE, *Recueillements*. Préface. Lettre à M. de Bruys, Hachette, 1907, in-16, p. VII.
(2) Préface des *Méditations*.
(3) LAMARTINE. *Les Confidences*, liv. IV, p. 88. Hachette, in-16, 1907.
(4) Ibidem, liv. V. p. 93.

Digitized by Google

Tout à l'opposé, l'école nouvelle, à la suite de l'auteur du « *Génie du Christianisme* », demandait à la Bible un *merveilleux*. Elle estimait que l'Ecriture pouvait sans désavantage soutenir la comparaison avec la Fable, que le Jourdain, le Sinaï ou Samson ne le cédaient en rien au Tempé, à l'Etna ou à Hercule, enfin que le « *Paradis Perdu* » et la « *Jérusalem délivrée* » valaient bien l' « *Iliade* » ou l' « *Enéide* ».

Sans s'attarder à prendre parti pour l'une ou l'autre école littéraire, et qu'il s'en doutât ou non, Lamartine subit profondément leur double influence. Ses « *Méditations* » et ses « *Harmonies* » se rattachent par un certain côté aux « *Odes et Cantates* », et il est le dernier de nos lyriques sacrés ; tandis que « *Jocelyn* » et « *La Chute d'un Ange* » révèlent manifestement des sympathies miltoniennes héritées de Chateaubriand. Jusque dans le même recueil, les deux influences rivales voisinent fraternellement. La Méditation intitulée « *Chants lyriques de Saul* » n'est qu'une paraphrase biblique à la Rousseau, ou si l'on veut, à la Racine, et l'on pourrait citer les versets qu'elle amplifie ; tandis que cette autre Méditation intitulée *La Naissance du Duc de Bordeaux* « s'égaye », comme dit Nicolas, de mille ornements empruntés à la « mythologie » sacrée ; il y est question de la restauration du culte public par Bonaparte, et elle s'évoque aux yeux du poète dans un décor d'Ancien Testament. Il voit relever de leurs ruines les *sacrés portiques d'Israël;* les prêtres se transforment en *lévites*, et les orgues de Notre-Dame en *harpes de Solyme.*

Le véritable initiateur de Lamartine dans la poésie biblique fut M. de Genoude. Sa version de la Bible répondait aux mêmes besoins après le « *Génie du Christianisme* » de Chateaubriand que les traductions de Gœthe après le livre de « *L'Allemagne* » de Mme de Staël. Les curiosités bibliques, éveillées par le « *Génie* », risquaient de s'éteindre faute d'aliment, s'il ne se fût trouvé un traducteur pour donner à vérifier, dans un texte français des Livres Saints, tout ce qu'on y soupçonnait de neuve poésie. En 1818, Genoude venait à son heure. Il réussit précisément à donner à ses lecteurs l'intuition de ce que l'Ecriture contenait d'étrange et d'inaperçu ; il ouvrait, devant leurs imaginations, des champs magnifiques de rêve.

Digitized by Google

Lamartine, quant à lui, nous confie quelque part (1) quel bénéfice immense il retira de la lecture de cette Bible française, et quel émerveillement ce fut pour lui, qui ne connaissait de la littérature sacrée que les Psaumes, de découvrir enfin le génie hébraïque.

Pendant les deux années 1818 et 1819, la *Bible traduite* (2) devient son livre de chevet. Il s'est même lié d'amitié avec le traducteur. Le séjour qu'il fait en 1818, à Paris, lui a fourni l'occasion de rencontrer M. de Genoude. Dès lors ils échangent cinq années durant une correspondance suivie. Leurs relations épistolaires multiplient désormais pour lui les occasions de se confirmer dans ses sentiments bibliques. Il ne nous reste pas moins de 23 des lettres qu'il adressa à l'illustre traducteur. Le libellé des en-tête nous renseigne fort exactement sur le progrès de ses familiarités bibliques : *Monsieur, cher Monsieur, mon cher Genoude, cher Eugène.* Bientôt même son enthousiasme tournera au prosélytisme. En 1822, il profite d'un séjour en Angleterre pour essayer d'y placer quelques bibles. « Mais, avoue-t-il tristement à son « cher Eugène », il n'y a rien à faire ici, à cause des innombrables Bibles que les méthodistes et autres répandent sous toutes les formes. On n'en veut plus entendre parler : la France seule est votre domaine. » (*Lettre du 18 septembre 1822.*)

Son admiration pour la Bible, limitée jusqu'ici au Psautier et aux récits abrégés des « *Histoires Saintes* », s'accroît de tout le plaisir qu'il éprouve à rencontrer Job, Isaïe, Ezéchiel, Daniel !...

Le moins qu'il pouvait faire était d'exhaler son enthousiasme en un dithyrambe. Il n'y manqua pas.

La « Méditation » intitulée *La Poésie Sacrée*, dithyrambe, dédiée à M. Eugène de Genoude (3), tient fort exactement les promesses de son titre. C'est une sorte d'anthologie biblique, où le poète a réuni tout à bout des extraits rimés des Saints Livres. Toutes les inspirations diverses qui traversent la Bible, confluent dans cette pièce. Il se contente de mettre des

(1) Commentaire de la *Poésie sacrée* (« Méditations »).
(2) Parue par morceaux, à partir de 1818.
(3) *Premières Méditations.* Hachette, in-16, 1909, pp. 179-193.

Digitized by Google

rimes aux versets de la Genèse, de Job, d'Isaïe, d'Ezéchiel et de Jérémie, et de varier sa phrase poétique à mesure qu'il tire des registres nouveaux. Il suffit, pour s'en convaincre, de comparer le texte de la *Sainte Bible* avec celui de *La Poésie sacrée*.

Isaïe.

Dans l'année de la mort du roi Ozias, je vis Adonaï assis sur un trône élevé ; le bord de sa robe emplissait le temple. (ISAIE, VI.)

« Osias n'était plus : Dieu m'apparut ; je vis
Adonaï vêtu de gloire et d'épouvante (1) :
Les bords éblouissants de sa robe flottante
Remplissaient le sacré parvis.

Des séraphins étaient debout au-dessus du trône : ils avaient six ailes, deux voilaient leur visage : deux recouvraient leurs pieds, et deux leur servaient pour voler. Ils se criaient l'un à l'autre : Saint, saint, saint est le Seigneur, le Dieu des armées ; toute la terre est pleine de sa gloire (Ib.).

Des séraphins, debout sur des marches d'ivoire,
Se voilaient devant lui de six ailes de feu ;
Volant de l'un à l'autre, ils se disaient entre eux :
« Saint, saint, saint, le Seigneur, le Dieu, le roi des dieux,
Toute la terre est pleine de sa gloire ! »

A leur voix les portes du temple s'ébranlèrent et le temple fut rempli de fumée. (Ib.)

Du temple, à ces accents, la voûte s'ébranla ;
Adonaï s'enfuit sous la nue enflammée ;
Le saint lieu fut rempli de torrents de fumée ;
La terre sous mes pieds trembla.

Et j'ai dit : Malheur à moi à cause de mon silence ! Mes lèvres sont impures, j'habite au milieu d'un peuple souillé ! (Ib.).

Et moi, je resterais dans un lâche silence !
Moi qui t'ai vu, Seigneur, je n'oserais parler !
A ce peuple impur qui t'offense
Je craindrais de te révéler !

Alors j'entendis la voix d'Adonaï : Qui enverrai-je? Qui ira pour moi ? Me voici, répondis-je.. (Ib.). *Et l'un des séraphins volà vers moi. Dans sa main était un charbon de feu... Et il l'approcha de mes lèvres et dit : le charbon a purifié ta bouche* (Ib.).

Qui marchera pour nous? dit le Dieu des armées
Qui parlera pour moi? dit Dieu. — Qui? moi, Seigneur !
Touche mes lèvres enflammées :
Me voilà ! je suis prêt... Malheur,

(1) Seigneur, vous êtes revêtu de gloire et de beauté ; la lumière est votre manteau. » (Ps. CII.)

Digitized by Google

Malheur à vous qui, dès le matin, vous livrez à la volupté, et ne cessez jusqu'au soir de vous enivrer des vapeurs du vin ! (Ib., IV, 11.)

Malheur à vous qui, dès l'aurore,
Respirez les parfums du vin
Et que le soir retrouve encore
Chancelants au bord du festin !

Malheur à vous qui traînez l'iniquité comme de longues chaînes, et le péché comme les traits d'un char (Ib., XVIII.)

Mais, comme un taureau dans la plaine,
Vous traînez après vous la chaîne
De vos longues iniquités.

O Sidon, fille de la mer (23, 10)... *Malheur à la terre qui fait retentir les voiles de ses vaisseaux comme des ailes* (28, 1).

Malheur à vous, filles de l'onde !
... Malheur à toi. reine des eaux
A toi qui, sur des mers nouvelles,
Fais retentir comme des ailes
Les voiles de mille vaisseaux !

Les épines... couvriront le palais. Les ronces croîtront dans les citadelles ; là se traîneront les serpents ; là s'entendra le hibou (13). *Les vautours et les hyènes s'appelleront... les oiseaux des nuits s'y retireront...* (14). *Le hérisson... y nourrira ses petits* (15).

Les murs se couvriront de ronces et d'épines ;
L'hyène et le serpent peupleront ses ruines ;
Les hiboux, les vautours,
L'un l'autre s'appelant durant la nuit obscure,
Viendront à leurs petits porter la nourriture
Au sommet de ses tours.

Jérémie.

Il m'a fait le but de ses flèches. Il a envoyé contre moi les fils de son carquois. (*Lamentations*, III, 12-13.)

Il m'a choisi pour but de ses flèches de flamme,
Sa fureur m'a lancé les fils de son carquois,

Il a fait vieillir ma peau et ma chair : il a brisé mes os (4). *Je suis devenu la raillerie de tout un peuple, le sujet de ses chants* (14). *Comme une plante arrachée et rejetée, vous m'avez mis au milieu des peuples* (45).

Sur mes os consumés ma peau s'est desséchée ;
Les enfants m'ont chanté dans leurs dérisions ;
Seul au milieu des nations
Le Seigneur m'a jeté comme une herbe arrachée.

Digitized by Google

Vous vous êtes enveloppé de votre fureur (43). *Il a semé ma route de pierres tranchantes. Il a détruit mes sentiers* (9). *Et j'ai oublié la joie. Et j'ai dit : Mon espérance est dans les cieux* (17-18).

Il s'est enveloppé de son divin courroux,
Il a fermé ma route, il a troublé ma voie.
Mon sein n'a plus connu la joie
Et j'ai dit au Seigneur : Seigneur, souvenez-vous,

Souvenez-vous de mes afflictions en même temps que de ma révolte, du fiel et de l'absinthe dont je suis nourri (19). *J'espérais parce que son amour (du Seigneur) n'est pas tari* (21, 22).

Souvenez-vous du fiel dont vous m'avez nourri !
Non, votre amour n'est pas tari :
Vous me frappez, Seigneur, et c'est pourquoi j'espère.

En le repassant (le souvenir des jours mauvais) dans mon cœur, j'espérai (21). *Je l'ai connu, au matin (le Seigneur)* (23). *Il est bon* (25). *Il nous a rejetés, mais il aura pitié* (32). *Il ne s'éloigne pas à jamais* (31).

Je repasse en pleurant ces misérables jours ;
J'ai connu le Seigneur dès ma plus tendre aurore :
Quand il punit, il aime encore ;
Il ne s'est pas, mon âme, éloigné pour toujours.

Heureux l'homme qui porte le joug dès sa jeunesse... qui attend en silence le salut de Dieu. Il s'assiera, solitaire, et il se taira, parce que Dieu a posé ce joug sur lui (26-28). *(Jérusalem) a pleuré... durant la nuit* (1, 2). *Il mettra sa bouche dans la poussière et il espérera* (III, 29).

Heureux qui le connaît ! heureux qui, dès l'enfance,
Porta le joug d'un Dieu clément dans sa rigueur !...
(Il) S'assied au bord du fleuve et l'attend en silence...
Il sent peser sur lui ce joug de votre amour,
Il répand dans la nuit ses pleurs et sa prière,
Et, la bouche dans la poussière,
Il invoque, il espère, il attend votre jour.

Ezéchiel.

Le Seigneur m'emporta en esprit, et il me déposa au milieu d'un champ, et ce champ était plein d'ossements. Et il me dit : « ... Ces os vivront-ils ? » Et je dis : « Seigneur Dieu, tu le sais. » Et il dit : « Prophétise sur ces os et dis-leur : Os arides, écoutez la parole du Seigneur... Moi, j'enverrai l'esprit et vous vivrez. Et je mettrai sur vous des nerfs, et je ferai croître sur vous des chairs, et j'étendrai la peau sur vous. Et je vous donnerai l'esprit et vous vivrez et vous saurez que moi, je suis le Seigneur. Et je prophétisai comme il me l'avait ordonné. (EZÉCHIEL, XXXVII ; 1-7). *Viens, Esprit des quatre vents, et souffle sur ces mortels, et qu'ils vivent* (Ib., XXXVII ; 9). *Et voilà que tout s'ébranle : et les os s'approchent des os, chacun à sa jointure... et voilà les nerfs et les chars qui recouvraient les os, et la peau qui s'étendait sur les os* (7, 8).

L'Eternel emporta mon esprit au désert.
D'ossements desséchés le sol était couvert.
J'approche en frissonnant ; mais Jéhova me crie :
« Si je parle à ces os, reprendront-ils la vie?

Digitized by Google

— Eternel, tu le sais. — Eh bien ! dit le Seigneur,
Ecoute mes accents ; retiens-les et dis-leur :
Ossements desséchés, insensible poussière,
Levez-vous, recevez l'esprit et la lumière !
Que vos membres épars s'assemblent à ma voix !
Que l'esprit vous anime une seconde fois !
Qu'entre vos os flétris vos muscles se replacent !
Que votre sang circule, et vos nerfs s'entrelacent !
Levez-vous et vivez, et voyez qui je suis ! »
J'écoutai le Seigneur, j'obéis et je dis :
« Esprit, soufflez sur eux du couchant, de l'aurore.
Soufflez de l'aquilon, soufflez... » Pressés d'éclore,
Les restes du tombeau, réveillés par mes cris,
Entrechoquent soudain leurs ossements flétris.
Aux clartés du soleil leur paupière se rouvre.
Leurs os sont rassemblés, et la chair les recouvre !
Et ce champ de la mort tout entier se leva
Redevint un grand peuple et connut Jéhova. »

***

Avec la lecture de la version de Genoude s'achève ce qu'on pourrait appeler l'initiation biblique de Lamartine. Nous sommes en 1818. Il subit alors l'obsession de ses récentes lectures. Il porte en lui, frémissante, toute une floraison de souvenirs sacrés qui ne demandent qu'à s'épanouir. Psalmistes, prophètes, élégiaques, historiens de l'Ecriture, roulent en lui leurs souvenirs mêlés. L'éruption biblique est fatale. Qu'il se mette à écrire, et je veux que son œuvre en recueille les jaillissements. S'ouvrira-t-elle de préférence au lyrisme de Job et de David ou à l'éloquence des prophètes? On ne sait trop encore. Mais nous ne tarderons pas à être fixés. Le poète est précisément occupé à composer des vers, qu'il écrit en cachette et d'un air soucieux. Ces vers deviendront, l'année suivante, les *Méditations poétiques*, et Job y aura collaboré très largement (1).

(1) L'auteur de cette étude a de grandes obligations à M. Jean des Coquets, le si pénétrant biographe moral de Lamartine, qui lui a fourni des renseignements précieux sur la chronologie des *Méditations* ; et à MM. les abbés P. Dubois et P. Richard, de l'école des Carmes, qui ont bien voulu faire, à sa place, à la Bibliothèque Nationale des recherches bibliographiques particulièrement délicates. Il se fait un devoir de renouveler ici à ces Messieurs l'expression de sa plus vive gratitude.

(*A suivre.*) Claudius GRILLET.

Digitized by Google

REVUE DE PATROLOGIE

I. — La collection des *Griechischen christlichen Scriftsteller* de Berlin vient de donner le cinquième volume d'Origène, *De principiis* (1), édité par M. P. Koetschau. Entre les œuvres du grand Alexandrin, il n'en est pas de plus importante pour l'étude de sa théologie, mais aussi dont le texte soit moins assuré. On sait que, sauf des fragments et citations, nous n'avons plus le texte grec du *De principiis*. La traduction littérale que saint Jérôme en avait faite est perdue également ; celle de Rufin, qui subsiste, est souvent sujette à caution. L'auteur avoue qu'il s'est permis des suppressions ou des additions aux passages qui lui semblaient hétérodoxes, et l'on constate, en comparant sa traduction aux passages conservés du grec, même dans les endroits qu'il n'a pas retouchés, que cette traduction est peu soignée et fort lâche. Telle qu'elle est, elle forme nécessairement cependant le fond d'une édition du *De principiis*, et M. Koestchau a dû borner ses efforts à en donner une reproduction aussi pure que possible. Quant aux fragments grecs, qu'il a su, bien entendu, insérer à leur place, ils sont dus surtout à la *Philocalie*, dont M. Robinson a donné, il y a quelques années, une édition excellente, et aux citations faites par Justinien, Léonce de Byzance, saint Maxime, saint Jean Damascène et autres. Tout cela est accompagné de références et de notes abondantes. Une longue introduction s'étend sur

(1) Origenes Werke, V Band, *De principiis*, herausgeg. von Prof. Dr Paul Koetschau. Un vol. gr. in-8°, de CLX-423 pp. Leipzig, J.-C. Hinrichs, 1913. *Prix :* 25 fr.

Digitized by Google

l'histoire du texte et l'apparat critique. Les tables, qui occupent soixante pages, permettent de suivre dans le texte de l'ouvrage l'histoire de la langue et de la terminologie de l'auteur.

II. — Philostorge a écrit son Histoire ecclésiastique entre les années 425 et 433, avant Socrate, Sozomène et Théodoret, et il l'a écrite au point de vue arien ou mieux eunomien, l'auteur étant lui-même un eunomien ardent. On sait que cette Histoire en douze livres est perdue dans son ensemble ; mais il s'en est conservé des fragments considérables d'abord par Photius qui en a fait un résumé, puis dans la passion d'Artémius écrite par Jean de Rhode, dans Suidas et quelques autres auteurs et documents postérieurs. Il en manquait une édition vraiment critique. Celle-ci vient d'être donnée par M. J. Bidez dans la même collection des *Griechischen christlichen Schriftsteller* (1). Dans une longue introduction de 170 pages, l'auteur étudie d'abord les anciennes éditions de Philostorge ; puis toutes les sources contenant des fragments de notre historien. Un troisième chapitre nous présente Philostorge lui-même et ce que l'on sait de sa naissance, de son éducation, de son temps, de la façon dont il a compris et exécuté son œuvre. Le texte vient ensuite aussi complet que possible, M. Bidez ayant eu soin de reproduire au rez-de-chaussée de chaque page les passages parallèles au récit de Philostorge des écrivains, Suidas, Nicétas, Théophane, etc., qui ont puisé chez lui. Une série d'appendices fournissent de nouveaux matériaux, entre lesquels on distingue ce qui reste d'une Vie et d'un *Martyrium* de Lucien d'Antioche, et des fragments d'un historien arien du IVe siècle, dont a fait usage la Chronique pascale. Si nous ajoutons que plusieurs Index abondants d'environ cent pages permettent de retrouver immédiatement tout ce que contiennent les textes édités, on ne pourra qu'admirer la conscience avec laquelle M. Bidez a rempli sa tâche, et le remercier d'avoir mis aux mains des érudits un si excellent instrument de travail.

(1) *Philostorgius Kirchengeschichte*, herausgegeben von Dr. J. Bidez. Un vol. gr. in-8° de CLXX-340 pp. Leipzig, J.-C. Hinrichs, 1913. 20 fr.

Digitized by Google

III. — Dans la *Patrologia orientalis* de MM. Graffin et Nau, M. l'abbé Guerrier, ancien élève de nos Facultés catholiques de Lyon, vient de publier *Le Testament en Galilée de Notre-Seigneur Jésus-Christ*, texte éthiopien et traduction française (1). *Le Testament* est un de ces nombreux apocryphes qui virent le jour, ou dont les éléments primitifs du moins virent le jour dans le courant du IIe ou du IIIe siècle, et dont un bon nombre fut l'œuvre des gnostiques. Celui qu'édite M. Guerrier est évidemment une œuvre composite. Les chapitres I-XII contiennent une apocalypse eschatologique. Dans les chapitres suivants, qui commencent par un nouvel *incipit*, les détails historiques sur la vie de Jésus et les conseils moraux s'entremêlent de façon à ne présenter presque aucune suite. De fait, beaucoup de ces fragments se retrouvent dans d'autres apocryphes, et il semble que celui qui a rédigé le nôtre ait cueilli çà et là et agencé au petit bonheur les emprunts qu'il leur a faits. M. Guerrier émet l'hypothèse que c'est lui, ce rédacteur, qui a introduit dans sa compilation les idées et expressions gnostiques qu'on y rencontre. J'admettrais plus volontiers l'hypothèse contraire. Les traces de gnosticisme qu'il relève sont assez faibles, et me semblent plutôt des restes de gnosticisme des écrits primitifs utilisés qu'on n'a pas assez effacés. Une étude générale des apocryphes montre qu'on est allé toujours en les corrigeant, plutôt qu'en en altérant la doctrine. Comme pays d'origine de notre document, l'éditeur indique de préférence l'Egypte, peut-être la Palestine ; et comme date, il penserait à la fin du IIe ou au commencement du IIIe siècle ; mais il concède que certains de ses éléments peuvent remonter plus haut, tandis que tel et tel trait — celui par exemple de l'allusion aux sacrifices sanglants sous la Nouvelle Loi — nous inviterait à descendre beaucoup plus bas. On n'ignore pas, en effet, que les apocryphes étaient très librement retouchés par les copistes, et que cette circonstance rend très difficile la détermination exacte de leur âge.

En somme, nous ne pouvons que féliciter M. Guerrier de son travail si consciencieux, et dans lequel la discrétion avec

(1) 1 vol, in-4° de 96 pages. Paris, Firmin Didot, 1913.

Digitized by Google

laquelle il présente ses conclusions ne fait que rehausser la valeur de son érudition et de sa critique.

IV. — Les études du P. L. Feder sur saint Hilaire se succèdent rapidement : nous en sommes au fascicule III depuis trois ans (1). Ces études ont pour but, comme on le sait, de préparer l'édition critique de quelques œuvres de saint Hilaire dans le *Corpus scriptorum ecclesiasticorum latinorum* de Wien. Dans le présent fascicule, l'auteur étudie d'abord la tradition paléographique du *Liber II ad Constantium*. Remarquons que ce titre est inexact. Ce qu'on appelle de ce nom est simplement une partie d'extraits faits par un anonyme d'un grand ouvrage historique et polémique d'Hilaire, qui s'intitulait probablement *Liber adversus Valentem et Ursacium*. C'est dans l'hiver de 359-360 que fut écrite la lettre *Non sum nescius* à Constance, par où commencent ces fragments. — Une seconde étude a pour objet le *Tractatus mysteriorum*. M. Gamurrini a eu la bonne fortune de découvrir, dans le manuscrit d'Arezzo qui contenait aussi la *Peregrinatio S. Silviae*, la moitié environ de ce traité que l'on croyait presque complètement perdu. Quelques citations se sont conservées encore par Pierre le diacre en 1137, et dans Bernon de Reichenau (1008-1048). M. Feder le croit écrit après 360. — La *Lettre à Abra* est l'objet de la troisième étude. L'auteur repousse l'authenticité de cette lettre, rejetée déjà par beaucoup de critiques. — Quant aux hymnes attribuées à saint Hilaire, il n'en retient que trois — celles du manuscrit d'Arezzo — comme certainement authentiques ; une autre, *Hymnum dicat*, lui paraît douteuse ; les autres n'appartiennent pas à l'évêque de Poitiers. — Le volume se termine par une étude sur les citations scripturaires de saint Hilaire. Saint Hilaire se référait volontiers aux Septante, pour qui il a une prédilection marquée, et qu'il traduit souvent directement lui-même. Ses citations latines indiquent toutefois qu'il usait d'une traduction latine dont on retrouve l'usage dans les auteurs qui lui étaient contempo-

(1) *Studien zu Hilarius von Poitiers*, III, von A.-L. FEDER, S. J. Un vol. in-8° de 142 pp., Wien, A. Hölder, 1912.

Digitized by Google

rains. La façon différente dont il cite le même texte semble même indiquer qu'il avait à sa disposition plusieurs versions latines.

Ces quelques notes marquent assez combien riche est la nouvelle contribution du P. Feder à l'édition des œuvres de saint Hilaire.

V. — L'Epître de Barnabé vient d'être soumise à un nouvel examen par M. Ph. Haeuser, curé catholique de Strassberg (1). L'objet principal de son travail est de l'expliquer chapitre par chapitre et ligne par ligne. Les conclusions viennent ensuite et forment la seconde partie de sa thèse. Ces conclusions diffèrent assez notablement de celles qui étaient admises jusqu'ici. La lettre — et M. Haeuser tient que c'est une lettre proprement dite, et non pas une homélie ou un traité sous forme de lettre — la lettre, dis-je, date de la guerre juive de Bar Cochéba, et la destruction du temple dont il est question (XVI, 2 et suiv.) est celle qui fut faite par Hadrien en 133 ou 134. Les destinataires de la lettre sont des chrétiens d'origine juive que ces événements préoccupent, et qui en oublient le soin de leur salut et de leur perfection. Ce relâchement dans la pratique de la vie chrétienne est l'occasion qui pousse l'écrivain à prendre la plume, afin de ramener ces chrétiens à une plus juste appréciation des choses. Qu'importe après tout la ruine du temple et de la Loi juive? Tout cela n'était qu'une préparation au christianisme, n'avait de valeur qu'en fonction du christianisme, et par conséquent devait disparaître. Comme on le voit, l'auteur n'accorde, pour dater la lettre, aucune valeur au passage IV, 4, 5 ; il croit que les chiffres donnés par le pseudo-Barnabé sont pour lui des chiffres symboliques auxquels il n'attache aucune signification historique. Le travail de M. Haeuser est très pénétrant et très minutieux.

(1) *Der Barnabasbrief* neu untersucht und neu erklärt, von Dr Philipp HÆUSER. Un vol. in-8° de 132 pp. (Forschungen zur christlichen Literatur und Dogmengeschichte), Paderborn, F. Schöningh, 1912. *Prix :* 5 fr. 60.

Digitized by Google

VI. — La personne et l'œuvre d'Elchasaï ne sont connus que par quelques passages de saint Hippolyte, de saint Epiphane, d'Origène et de Théodoret, auxquels il faut joindre quelques notices d'écrivains arabes postérieurs. Plusieurs critiques doutaient même de l'existence du personnage, et son système était rattaché ou à la gnose juive ébionite, ou plus spécialement à la gnose essénienne. M. W. Brandt a tenté de reviser ce procès, et d'écrire sur Elchasaï et sa doctrine une étude qui épuisât le sujet en le renouvelant (1). « Exhaustive », son étude l'est en effet, car elle ne laisse sans examen aucun élément de la question si minime qu'il soit, et à tous les problèmes soulevés elle tâche de donner une solution bonne ou mauvaise, certaine ou simplement vraisemblable. Dans ses conclusions, en tout cas, l'auteur se sépare nettement des positions reçues. Elchasaï, sorti du judaïsme, homme profondément religieux mais d'ailleurs à peu près illettré, se serait donné comme prophète, et aurait écrit ses oracles, au gré de l'inspiration, sur des feuillets détachés que ses disciples auraient ensuite réunis et qui seraient devenus *Le Livre d'Elchasaï*. De ce livre nous ne connaissons que fort peu de chose, assez cependant pour voir qu'Elchasaï n'a voulu se rattacher ni au judaïsme, ni à l'essénisme, ni au christianisme, mais a prétendu fonder une religion originale et indépendante. Il a réussi, en effet, à grouper autour de lui un assez grand nombre d'adhérents, qui même à un moment donné ont entrepris quelques voyages missionnaires. Mais ni le maître ni les disciples n'avaient le génie, les connaissances, l'envergure d'esprit et de caractère suffisants pour fonder vraiment une religion nouvelle. Ce que nous connaissons des doctrines et des pratiques elchasaïtes dénote une pauvreté et une absence complète d'originalité et d'initiative. L'elchasaïsme ou plutôt certaines pratiques elchasaïtes purent persister assez longtemps chez des tribus ignorantes et isolées ; la secte finit par se résorber dans le judaïsme. Impossible désormais de traiter ce sujet sans consulter le livre de M. Brandt.

(1) *Elchasai, ein Religionsstifter und sein Werk*, von Wilhelm BRANDT Un vol. in-8° de VII-182 pp. Leipzig, J.-C. Hinrichs, 1912. *Prix :* 9fr. 35.

Digitized by Google

VII, VIII. — Deux ouvrages à la fois sur Commodien nous parviennent de M. J. Durel. L'un est une traduction française des *Instructiones* (1) ; l'autre est une étude sur la doctrine, la langue et le vocabulaire du poète (2). Du premier ouvrage je n'ai que peu de chose à dire. Le texte traduit par M. Durel et qu'il a reproduit en face de sa traduction, est celui de Dombart, sauf quelques très rares et très légères modifications. Etant donné l'obscurité que présentent souvent les vers de Commodien, une bonne traduction française, littérale et soignée, ne peut être que bienvenue, d'autant mieux que l'auteur l'a complétée et éclairée par un commentaire philologique et historique intéressant et utile. Le second volume doit se diviser en deux parties très distinctes. La deuxième, qui a pour objet la langue de Commodien, en est sans doute la partie la plus solide et la plus durable. Patiemment, M. Durel a expliqué la morphologie, la syntaxe, le vocabulaire propres à Commodien, et a dressé un lexique de sa langue, en le rapprochant des écrivains africains ses compatriotes, Tertullien, Cyprien, Arnobe, Lactance. Il a fourni ainsi une excellente contribution à la connaissance du latin parlé et écrit en Afrique au IIIe siècle, latin qui lui paraît empreint profondément d'hellénisme. La première partie de son étude, sur la doctrine de Commodien, me semble moins heureuse. Evidemment l'auteur ne connaît qu'imparfaitement le christianisme primitif ; il s'en fait une idée simpliste qui ne correspond guère à la complexité des éléments qui s'y rencontrent. Son érudition est toute de seconde main, et l'on peut se demander si c'est bien dans un article d'E. Vassel et dans Renouvier que l'on peut trouver sur ce sujet des indications sûres. On me dira que j'ai mauvaise grâce à le chicaner, puisqu'il m'a cité abondamment ; mais précisément, des citations ne remplacent pas une étude directe. Je n'insisterai pas : il y aurait vraiment

(1) *Les Instructions de Commodien*, traduction et commentaire, par J. DUREL, professeur au lycée de Tunis, docteur ès-lettres. Un vol. gr. in-8° de XXI-209 pp. Paris, Leroux, 1912. *Prix :* 5 fr.

(2) *Commodien*, Recherches sur la doctrine, la langue et le vocabulaire du poète, par J. DUREL. Un vol. gr. in-8°, de 320 pp. Paris, Leroux, 1912. *Prix :* 6 fr.

Digitized by Google

trop de formules violentes et inexactes à relever. Et il semble que le style s'en soit ressenti. *Catastrophe* est français ; *catastrophique*, déjà moins ; mais *catastrophisme?* (p. 28). A la page 33, on nous parle des « *recettes extatiques de la sagesse opiacée* » de Plotin et des néoplatoniciens. Et que dire de raisonnements aussi sommaires que celui-ci : « Toute démonolâtrie est un panthéisme ; la démonophobie sera une condamnation du monde (p. 43) ». C'est sans doute de pareils « raccourcis téméraires » que l'auteur s'excuse d'avance (p. 27).

Quant à la question, si débattue il y a quelque temps, de la date où a écrit Commodien, il faut regretter que M. Durel, qui, du reste, me paraît avoir trouvé juste — il donne la date 250-257 —, n'ait pas cité, dans les pages qu'il lui consacre ni dans sa bibliographie, l'important travail de M. d'Alès dans les *Recherches de science religieuse* (1911), travail définitif et autrement approfondi que les maigres considérations qu'il nous présente. Il y aurait trouvé (p. 483-485) de quoi enrichir notablement sa propre bibliographie.

IX. — On n'ignore pas le grand rôle joué par saint Basile dans la solution des controverses trinitaires du IVe siècle. Bien qu'il n'ait pas assisté au concile de 381, il en fut le véritable inspirateur, et c'est sa voix que l'on entendit dans celle de son frère Grégoire de Nysse. Mais précisément cette circonstance, jointe aux relations intimes qu'il eut avec le parti mélécien, a donné lieu contre lui à des accusations d'étrange hétérodoxie. Des auteurs récents, Zahn, Harnack, Gummerus et d'autres ont prétendu qu'il n'avait conservé l'*homoousios* nicéen qu'en en faussant le sens, et en le ramenant à la doctrine des semi-ariens. C'est cette prétention, combattue déjà par MM. Bethune Baker et Cavallera, que veut ruiner à son tour M. Franz Nager dans son étude sur *La doctrine trinitaire de S. Basile le Grand* (1). Dans une première partie, il montre quelle fut l'attitude de S. Basile vis-à-vis du concile de Nicée :

(1) *Die Trinitätslehre des hl. Basilius des Grossen*, von Franz NAGER. Un vol. in-8° de IV-123 pp. Paderborn, F. Schöningh, 1912. *Prix :* 3 fr. 10.

Digitized by Google

il en accepta pleinement la définition non seulement dans sa lettre, mais aussi dans son esprit et dans sa signification. Une seconde partie expose le progrès que fit faire saint Basile à la définition de Nicée ; ce fut surtout en distinguant nettement le sens des deux mots *ousia* et *hypostasis* que l'on avait à peu près identifiés jusque-là, et en introduisant dès lors plus de netteté et de clarté dans le langage théologique trinitaire. Dans la troisième partie, M. Nager étudie la doctrine du saint docteur sur le Saint-Esprit. Il montre avec raison que les réserves de langage que saint Basile a cru devoir observer par rapport à la divinité du Saint-Esprit venaient uniquement chez lui du désir de ménager des adversaires qu'il voulait gagner, et nullement d'une incertitude quelconque sur le fond même de la question. L'enseignement du grand Cappadocien sur la procession du Saint-Esprit *a Filio* n'est pas non plus douteux, et c'est à tort que les Grecs, au concile de Florence, le revendiquèrent pour un des leurs. Enfin une quatrième partie résume tout l'ouvrage, et montre en quoi notre docteur a contribué au progrès du dogme de la Trinité.

Tout ce travail est clair et méthodique : on souhaiterait parfois plus de profondeur et de détails. On trouvera bien maigres par exemple la critique et le commentaire du fameux texte *Contra Eunomium*, lib. III, cap. 1, n° 29, si discuté au concile de Florence.

X. — L'antiquité nous a transmis sous le nom d'Arnobe le Jeune trois traités : des *Commentarii in psalmos*, un *Arnobii catholici et Serapionis conflictus* et enfin des *Annotationes ad quaedam evangeliorum loca*. L'authenticité du premier ouvrage n'est pas douteuse ; mais beaucoup de critiques se sont refusés dans ces derniers temps à reconnaître le *Conflictus* pour une œuvre d'Arnobe le Jeune, en se fondant précisément sur ce fait que la doctrine de la grâce qui se faisait jour dans cet écrit ne concordait pas avec celle qui est exposée dans les *Commentaires*, lesquels sont indubitablement de la plume d'Arnobe. L'auteur du *Conflictus* est un disciple de saint Augustin, tandis que celui des *Commentaires* est un semi-pélagien.

Digitized by Google

C'est cette thèse que M. H. Kayser vient de soumettre à un examen critique serré, dans une étude sur les écrits d'Arnobe le Jeune (1). Laissant de côté les *Annotationes*, dont le texte n'est pas encore bien établi, il prouve par une comparaison minutieuse de la doctrine de la grâce et de la Christologie des *Commentarii* et du *Conflictus* que l'opposition prétendue n'existe pas, et qu'il n'y a par conséquent aucune raison de refuser à Arnobe la paternité du *Conflictus*. L'argumentation est très forte, et je crois que l'auteur gagnera sa cause. Il est fâcheux seulement que son livre soit écrit dans un style trop coupé et trop hérissé d'incidentes, qu'il n'ait presque jamais cité que des bribes ou des commencements de textes, et que les références n'aient pas été renvoyées en note. Ces circonstances en rendent la lecture un peu pénible.

XI. — Dans la collection « La Pensée chrétienne » vient de paraître *Saint Bonaventure* par M. G. Palhoriès (2). Ce volume est certainement un des meilleurs de la collection. L'auteur ne s'est pas contenté de relier bout à bout, par quelques phrases explicatives, les textes du saint docteur : il a fait une étude approfondie de ses ouvrages et de sa doctrine, et l'a présentée avec toutes les discussions et les critiques qu'elle comporte. Les divisions sont les suivantes : I L'homme ; II Dieu ; III La nature ; IV Jésus-Christ ; V Le Saint-Esprit, la Grâce ; les Sacrements ; VI La vie chrétienne ; VII La Vie mystique ; VIII La Sainte Vierge ; IX Les Anges et les Démons. Cette étude est précédée d'une biographie de saint Bonaventure, et suivie de la traduction intégrale de l'*Itinerarium mentis ad Deum*, et d'une abondante bibliographie. Si ce volume ne dispense pas le lecteur de recourir au texte, elle l'orientera heureusement dans ses recherches, et lui donnera déjà par avance une connaissance précise des conclusions qu'il y trouvera.

(1) *Die Schriften des sogenannten Arnobius junior*, dogmengeschichtlich und literarisch untersucht, von Lic. theol. Heinrich KAYSER. Gütersloh, C. Bertelsmann, 1912, un vol. in-8°, de 198 pp.

(2) Un vol. in-12 de VI-378 pp. Paris, Bloud et Cie, 1913. 3 fr. 50.

Digitized by Google

XII. — C'est une étude intéressante, et qui enfonce plus qu'on ne croirait possible de prime abord, dans l'histoire et la liturgie de l'Eglise primitive, que celle de M. J. Behm sur l'*Imposition des mains* dans le christianisme primitif (1). Elle se divise en trois parties : 1° Constatation des faits : usages qu'ont fait de l'imposition des mains Notre-Seigneur, puis l'Eglise apostolique (guérison des malades, baptême, ordination des ministres) ; enfin l'ancienne Eglise (guérison des malades encore, exorcismes, bénédictions, ordination, baptême et confirmation, pénitence, réconciliation des hérétiques). 2° La seconde partie traite de la provenance de ce geste si fréquent. Ici le christianisme seul n'est plus en jeu ; l'auteur parcourt les diverses religions anciennes connues et se demande dans quelle mesure l'emploi qu'elles ont fait de l'imposition des mains a pu déterminer l'usage chrétien. Il est naturel que la religion juive occupe dans cette recherche une place importante, car c'est elle évidemment qui se trouvait le mieux en mesure de transmettre ses rites aux premières communautés chrétiennes. M. Behm n'hésite pas à croire notamment que l'imposition des mains pour l'ordination est une dérivation de l'antique imposition des mains par laquelle étaient créés les prêtres dans l'Ancien Testament. 3° Enfin, dans une troisième section, l'auteur étudie quel est le rôle, la signification du geste de l'imposition des mains dans la transfusion de la grâce et notamment dans la communication de l'Esprit-Saint. Est-il seulement un symbole, ou bien lui accorde-t-on une efficacité réelle bien que mystérieuse. La conclusion est que l'imposition des mains est regardée comme un symbole efficace. Elle n'est pas un signe seulement ; elle est un acte qui atteint et produit un effet.

Toutes ces recherches sont fort approfondies, et, en faisant abstraction de l'esprit protestant de l'auteur, apportent sur certains points des lumières dont nos théologiens catholiques pourront profiter.

(1) *Die Handauflegung im Urchristentum nach Verwendung, Herkunft und Bedeutung*, von Lic. Johannes Behm. Un vol. in-8 de 208 pp. Leipzig, A. Deichert, 1911. *Prix :* 5 fr. 60.

Digitized by Google

XIII. — Le dernier volume paru de la *Bibliothèque de théologie historique* est consacré au *Problème du salut des infidèles* (1). L'auteur, M. l'abbé L. Capéran, a été amené à l'écrire par les recherches qu'il a dû faire pour sa thèse sur ce même sujet. Peu à peu, les textes se sont accumulés dans ses notes, des horizons se sont ouverts à ses yeux, et à côté de la thèse didactique, il a composé l'histoire doctrinale de son sujet : Comment, depuis le commencement de l'Eglise, les Pères et Docteurs, puis les théologiens ont-ils résolu le problème de la possibilité du salut pour les infidèles?

Pour être et rester le même, ce problème ne s'est pourtant pas posé toujours sous la même forme, ou plutôt, comme il tient à une multitude de questions supposées résolues, les écrivains ne l'ont pas toujours abordé par le même côté. L'Ecriture se borne généralement à affirmer ou à supposer que la vérité révélée par Dieu ou par Jésus-Christ l'est pour tous les hommes ; Jésus et les apôtres, saint Paul surtout, sont universalistes. Aux païens qui leur demandent pourquoi le Christ a paru si tard, puisqu'on n'est sauvé qu'en son nom, les premiers apologistes répondent que le Verbe a fait sentir son influence, même chez les païens, bien avant de s'incarner ; que plusieurs de ces païens en ont profité, qu'ils ont connu, par des emprunts faits à la Bible, des fragments de la révélation. Une théorie particulière, que les Alexandrins ont mise en avant de préférence, est celle de l'évangélisation des anciens païens morts jusqu'à lui par le Christ descendu aux enfers. Ces solutions se maintiennent jusqu'au v^e^ siècle, où la controverse pélagienne faillit les faire repousser. Saint Augustin, en montrant que l'on ne saurait être sauvé que par la foi au Christ, que cette foi suppose une grâce préalable gratuite, à laquelle la nature tombée et viciée ne saurait se préparer, en insistant surtout sur ce que Dieu dispense la grâce comme il le veut et suivant son bon plaisir, fait reculer la thèse de la volonté salvifique universelle de Dieu. Elle est reprise cependant, même par ses

(1) *Le Problème du salut des infidèles*, essai historique par L. CAPÉRAN, professeur au Grand Séminaire d'Agen. Un vol. in-8°, de 550 pp. Paris, Beauchesne, 1912. *Prix :* 8 fr.

Digitized by Google

disciples ; et l'œuvre du moyen âge consistera surtout à définir sur quoi exactement doit porter la foi nécessaire au salut. Saint Thomas, saint Bonaventure, et plus tard les grands théologiens du XVI^e^ siècle, au milieu de mille contradictions et tâtonnements, réduisent l'objet de cette foi à l'existence d'un Dieu providence et rémunérateur, foi qui implique obscurément la croyance en un médiateur. En vain le jansénisme, revenant à saint Augustin ou plutôt défigurant son enseignement, essaie d'ébranler cette position. Ses attaques peuvent bien décontenancer quelque temps la théologie française surtout ; le persiflage des philosophes du XVIII^e^ siècle peut bien l'embarrasser : elle se tient ferme cependant aux solutions conquises, et de plus en plus les répète et les précise. Dieu a voulu et veut le salut de tous les hommes, et il leur a, en fait, ménagé à tous les moyens suffisants pour y parvenir, et pour obtenir le minimum de foi nécessaire au salut. La tradition primitive, les illuminations directes de la grâce qui ne sont pas refusées à la bonne volonté peuvent conduire au ciel ceux-là même qui n'ont pas entendu parler de l'Evangile.

Le schéma que je viens d'esquisser ne saurait donner en aucune façon une idée des recherches et des renseignements accumulés dans le livre de M. Capéran. Il faut le lire pour en juger. Le sujet même condamnait l'auteur à se répéter ; il ne le fait jamais cependant sans faire sentir les nuances qui existent entre les écrivains dont il analyse la doctrine. C'est une thèse théologique de plus — je n'ose dire un dogme — dont nous avons une bonne et consciencieuse histoire.

Une observation seulement. J'ai été surpris de voir citée, sans remarque, comme étant de Méliton, l'apologie découverte en syriaque par Cureton et reproduite par Otto, au tome IX de son *Corpus*.

J. TIXERONT.

Digitized by Google

REVUE DE LITTÉRATURE ANGLAISE

On a souvent remarqué l'ignorance systématique où se tiennent les Anglais relativement à tout ce qui est étranger et leur inintelligence de tout ce que goûtent et admirent les autres peuples. Les ironistes ont ridiculisé ce travers et les savants ont pensé en trouver l'explication dans la situation géographique de la Grande-Bretagne, isolée du reste du monde. Mais si ce défaut suffisait à faire des « insulaires », les Français le seraient eux aussi. On leur reprochait, en effet, tout récemment encore, de ne pas accorder assez d'attention aux œuvres littéraires dont se glorifie l'étranger — car nul ne songe à considérer comme étrangers les grands esprits de la Grèce et de Rome avec qui la pensée française entretient depuis les origines un commerce assidu.

Or, il est vrai que, si la France admire sans réserve les richesses artistiques de la Hollande, de l'Italie et de l'Allemagne, bien peu chez elle sont en état de comprendre les œuvres écrites des grands écrivains allemands, anglais ou même italiens et espagnols. Elle ne se trouve pas dans la situation de la Belgique, enserrée dans d'étroites frontières, et par suite obligée pour vivre de connaître la langue des peuples voisins, sans cesse en contact avec des races et des civilisations différentes. La France est assez vaste et assez forte pour vivre d'elle-même et chez elle. Le Français qui a étudié une langue moderne peut n'en faire jamais un usage plus pratique que de la langue de César ou de Démosthène. Il lui manque d'ordinaire ces relations avec les étrangers et cet exercice fré-

Digitized by Google

quent de leur langue qui en rendent l'usage facile et agréable et nous aident à en pénétrer l'âme. Aussi, à parler franc, c'est là le moyen pour le Français ordinaire de connaître plusieurs langues modernes assez à fond pour avoir des littératures étrangères une connaissance directe. Cette ressource sera toujours chez nous, quoi qu'on dise, le privilège d'un petit nombre.

Cependant le reproche de trop ignorer l'étranger a ému l'opinion française ; et si ce reproche a déterminé une réaction, peut-être excessive, en faveur des langues modernes au détriment de la culture classique, il a eu du moins pour résultat de faire avancer l'étude des littératures étrangères et de favoriser la composition d'ouvrages excellents. Si bien que, désormais, l'on n'aura plus aucun motif d'ignorer le mouvement littéraire et les grandes œuvres produites par nos voisins. Aussi, a-t-on pensé que, dans cette Revue de Littérature anglaise, avant de parler des ouvrages récents publiés en anglais, il ne serait pas inutile de rappeler les recueils de textes et les monographies récentes publiés en français. Ainsi peut-être, aura-t-on contribué à faire reculer cette ignorance dont on nous fait un si grand grief.

Dans les histoires littéraires les citations sont d'ordinaire fort rares. Comment pourrait-on faire autrement sans courir risque de grossir démesurément les volumes. C'est le rôle des anthologies de suppléer à cette lacune inévitable des ouvrages de critique. Il faut reconnaître que très souvent dans les anthologies le choix des textes est un peu livré au hasard et que la traduction ne rend pas avec assez de fidélité la pensée des auteurs, leur style, le rythme particulier de leur phrase. Aucun de ces reproches ne pourra s'adresser à l'anthologie de M. Koszul (1). Le premier volume vient de paraître. Une introduction substantielle retrace la marche de la pensée anglaise depuis les origines, c'est-à-dire depuis le IVe siècle jusqu'au XVIIIe. Elle fait à la littérature anglo-saxonne une part

(1) *Anthologie de la Littérature anglaise.* Tome I : *des Origines au XVIIIe siècle,* par A. KOSZUL. 1 vol. in-16 de XXXVI-504 pp. Paris, Delagrave. — *Prix :* 3 fr. 50.

Digitized by Google

suffisante pour en donner une idée sommaire. Le choix des textes est on ne peut plus heureux et réunira assurément tous les suffrages. Quant aux traductions, elles sont, en maint passage, de petites œuvres d'art ; beaucoup sont l'œuvre personnelle de M. Koszul ; il a reproduit aussi plusieurs anciennes traductions, rétablissant le texte intégral par un dispositif ingénieux ; il a puisé largement dans les traductions modernes, et a obtenu de traducteurs expérimentés d'en publier plusieurs inédites. De brèves notices précèdent les citations de chaque auteur. En somme, cette anthologie semble être aussi proche qu'il est possible de l'idéal ; elle dépasse de beaucoup « l'anthologie des Humoristes Anglais et Américains » publiée dans la même collection, il y a quelque temps déjà, où ni le choix des textes, ni les traductions ne sont toujours à l'abri de la critique.

Parmi les récentes biographies françaises d'auteurs anglais il y en a deux à signaler qui appartiennent à cette Collection des grands écrivains étrangers où ont déjà paru « Chaucer » de M. Legouis et « Tennyson » de M. Firmin Roz et dont on a ici même dit quel bien il fallait penser. Les études sur les « Sœurs Brontë » par M. Dimnet (1) et sur « Edgar Poë » par M. Lauvrière ne nous feront pas changer d'opinion sur l'excellence de cette collection.

Les Sœurs Brontë sont connues en France depuis longtemps. En 1848-1849, des articles d'Eugène Forcade dans la « Revue des Deux-Mondes » et de Eugène Montégut les signalèrent et appelèrent l'attention sur les premières traductions de leurs œuvres. Récemment des articles de Mme Darmesteter dans la « Revue de Paris » et la traduction du roman d'Emily avec une introduction de M. de Wzzewa ont prouvé que le temps n'a pas nui à leur gloire. Le volume de M. Dimnet est cependant le premier qui paraisse en France sur ces trois femmes remarquables, et peut-être a-t-il mieux valu pour elles

(1) *Les Sœurs Brontë*, par E. DIMNET. — 1 vol. in-16 de XII-276 pages. Collection des *Grands écrivains étrangers*. — Paris, Bloud et Cie, 1910. Prix : 2 fr. 50.

Digitized by Google

d'attendre si longtemps ; peut-être n'auraient-elles pas eu un biographe aussi profondément sympathique, capable de distinguer sous l'apparente simplicité de leur vie, la profonde agitaton et le trouble douloureux qui l'ont si profondément affectée.

Filles d'un pasteur pauvre du Nord de l'Angleterre, les Brontë devaient toute leur vie rester des isolées, longtemps des inconnues, rongées du désir de pouvoir écrire et d'atteindre à la gloire littéraire ; et lorsque, sur le tard, le succès leur avait assuré des relations brillantes et une belle carrière littéraire, elles devaient chercher en leurs cœurs la matière d'un nouvel ouvrage. Et ce fut sans doute là leur erreur : elles ne savaient pas que si tout homme porte en lui-même un livre, bon à écrire s'il sait s'y prendre, il est rare, à moins d'un don spécial, qu'il trouve dans sa vie intime assez de richesse pour suffire à un second ouvrage original. Pour continuer à écrire, le romancier ne doit pas rester replié sur lui-même et se borner à transcrire ses sentiments personnels.

Ainsi en fut-il des trois sœurs. Ce fut Charlotte qui publia le plus, mais tous ses romans sont en quelque sorte autobiographiques : « Jane Eyre » est un souvenir fidèle des souffrances de l'auteur à l'école, d'abord comme élève, puis comme gouvernante ; « Villette » est le récit à peine modifié de son séjour à Bruxelles ; « Shirley » a pour héroïne sa sœur Emily et abonde en portraits, et l'on pourrait dire en photographies, du clergé anglican qu'elle rencontra chez son père. Emily n'écrivit qu'un roman, « Wuthering Heights » traduit par M. de Wzzewa sous le titre de « L'Amant ».

Les Brontë s'étaient formées seules, lisant peu et rêvant, souffrant en silence et vivant loin du monde, en recluses, dans l'humble cure de Haworth. Leur influence sur le roman fut cependant réelle. Sans le vouloir, Charlotte en donna une forme nouvelle. On avait eu le roman picaresque et le roman d'aventure, la comédie de manières et de caractère, le roman historique. Elle imagina un nouveau genre composite, à la fois roman d'analyse et d'imagination, roman romantique et d'observation familière. Leurs poésies, traductions fidèles de leur pensée, sont très souvent excellentes. Charlotte avait le don

Digitized by Google

du rythme et de l'harmonie. Anne, profondément pénétrée de la religion calviniste, se débat contre la crainte de la damnation et fait dans sa terreur entendre des appels déchirants. Mais Emily leur est certainement supérieure et a laissé plusieurs pièces d'une réelle beauté.

M. Dimnet a écrit une biographie toute simple. Nulle part on ne trouvera l'étalage de sa propre personnalité ; il n'a pas longuement discuté les jugements inexacts sur les Brontë, il s'est contenté de remplacer discrètement les opinions erronées par des appréciations pleines de mesure et finement nuancées. C'est là le mérite particulier de sa biographie. Il a été bien inspiré de refuser de théoriser et de se contenter de peindre des vies troublées et malheureuses. Ses peintures et ses portraits séduiront par leur vérité quiconque connaît le milieu provincial qu'il a décrit : l'Angleterre du Nord, non pas les villes industrielles, noires et laides que ce mot évoque d'ordinaire devant notre imagination, mais une campagne sauvage et fruste peuplée d'une rude population, le pasteur pauvre du village entouré d'une nombreuse famille qu'il élève avec peine, son humble cure, ses vicaires, ses ouailles. Il est vrai que pour des peintures de ce genre, l'auteur était à bonne école : il lui suffisait d'imiter Charlotte Brontë.

Lorsque le hasard rapproche l'un de l'autre Charlotte Brontë et Edgar Poë (1), on ne peut s'empêcher d'admirer combien à certains égards leur sort fut pareil malgré des contrastes étranges. A tous les deux il échut en partage plus de douleurs et de tristesse que de joie. La fille pauvre du pasteur Brontë, à moitié rongée par un mal qui devait enfin triompher de son courage, entourée d'une sœur malade et d'un frère ivrogne et débauché, garde malgré tout une pureté de vie, une noblesse d'âme et une intensité d'émotion admirables ; et, cependant, elle écrit des romans qui soulèvent la réprobation de l'Angleterre correcte et « respectable ».

(1) *Edgar Poë*, par Emile LAUVIÈRE. Un vol. in-16, de VIII-252 pages. Collection des *Grands écrivains étrangers*. Paris, Bloud, 1911. *Prix :* 2 fr. 50.

Digitized by Google

Poë, cet américain, triste héritier d'influences morbides, doué de l'imagination la plus vive, et du génie le plus brillant, dont la vie devait être violemment attaquée pour ce qu'elle avait de désordonné, de bizarre, de fou pour tout dire, et que ses ennemis dénonçaient comme un scandale au public puritain, composait d'exquises poésies et des contes étranges mais d'une haute inspiration. Poë recherche avidemment la gloire et se contente parfois de la réclame ; Charlotte Brontë, dès qu'elle touche au succès qu'elle a poursuivi, s'effraye des premiers bruits de la gloire comme s'ils violaient sa dignité et son indépendance.

On a peut-être là le secret du succès en France de ces deux auteurs si différents. De Charlotte Brontë on aime la sensibilité exaspérée et le réalisme hardi ; on ignore sa personne, et du reste ce que l'on connaîtrait de sa vie n'ajouterait rien à la connaissance que l'on a d'elle par son œuvre. De même pour Poë, on ne juge chez nous que son œuvre : on admire son imagination presque désordonnée ; on se plaît aux manifestations extraordinaires de sa vive sensibilité. Et comme il n'a choqué ni nos idées par sa conduite bizarre, ni nos goûts par des articles d'une critique sans pitié, ni nos préjugés de tous ordres par ses gestes, ses jugements ou sa vie, nous lui accordons, en plus de notre admiration méritée pour ses œuvres, toute notre sympathie et nous nous attendrissons, peut-être un peu naïvement, sur ses infortunes et ses malheurs.

Comment donc expliquer les infortunes de Poë et le caractère étrange de son génie? M. Lauvrière, il y a plusieurs années déjà, a tenté cette explication dans une étude approfondie sur Poë, dont le titre suffit à nous indiquer le sens : « Edgar Poë, étude de psychologie pathologique ». Dans cette courte biographie qu'il nous donne aujourd'hui c'est encore sous ce même angle qu'il considère Poë, poète et conteur de génie. La thèse est intéressante, mais elle nuit peut-être à l'étude de l'écrivain. On suit, pas à pas, les progrès du mal, comme le ferait un médecin pour un malade condamné d'avance. Les productions magnifiques de cette imagination merveilleuse ne nous apparaissent guère que comme des accidents heureux, des formes nobles — si l'on peut dire — de cette folie qui si

Digitized by Google

souvent fait commettre à Poë les pires bassesses et le jette au plus profond de la honte.

M. Lauvrière a peut-être porté un coup trop rude à notre sympathie pour ce déséquilibré. Mais son livre aura ce résultat de ramener la louange à de plus justes proportions et d'empêcher que l'on fasse de Poë une sorte de surhomme, chez qui tout serait également admirable ou du moins excusable. Toutes les littératures ont eu leurs déséquilibrés ; les Anglais et les Allemands en ont eu comme nous et comme les Américains, et peut-être les a-t-on trop admirés jusque dans leurs folies et leurs inventions morbides. Le cas de Poë est plus simple : ses excès sont tels qu'ils enlèvent vite toute espèce d'illusion. Cette biographie de Poë donnera aussi la clef du mystère à ceux en si grand nombre qui ont lu les contes et se demandent comment cet écrivain a pu être capable de pareilles inventions. Et ceux qui ne connaissent pas assez la vie de Poë et s'étonnent de l'attitude de la critique américaine à son égard comprendront mieux comment elle se justifie ou s'explique.

Si l'on peut reprocher à M. Lauvrière de s'être montré un peu sévère à l'égard de Poë, on conviendra que, tout au contraire, l'ouvrage de Mme Nicati sur Elisabeth Browning (1) tire toute sa valeur et tout son charme d'un véritable don de sympathie. Il n'est pas aussi fouillé que l'étude de Mlle Merlette ; ses traductions ne sont pas toujours d'une rigueur absolue ; et il est probable qu'un homme eût conçu son étude sur un plan différent et mis une logique plus serrée dans le développement des pensées. Cependant, il semble bien que Mme Nicati soit dans le vrai et que, femme, elle ait été mieux que nul autre capable de comprendre et d'interpréter la vie et l'œuvre — ici elles se confondent — d'une femme dont les qualités natives ont fait un poète de premier rang.

Elizabeth Barrett Browning ne peut manquer de plaire à l'âme française. Elle attire par le charme mystérieux de sa personne, par son amour et son admiration pour tout ce qui

(1) *Femme et Poète : Elizabeth Browning*, par Mme W. NICATI. 1 vol. in-16, de 354 pages. Paris, Perrin et Cie, 1912. *Prix :* 3 fr. 50.

Digitized by Google

est vrai, bon et beau, par sa sympathie profonde à l'égard de tous ceux qui souffrent, les faibles, les victimes, par sa courageuse indignation en présence du mal, de la cruauté, de l'infamie où qu'elle soit et d'où qu'elle vienne. Elle s'exprime en une poésie lyrique de première valeur, surtout dans les pièces un peu courtes que rien ne dépare, ni l'imperfection de ses rimes, ni un fâcheux penchant à la prolixité.

Parmi ses grands poèmes, deux se signalent aussi par leur perfection et leur absence de ce qui fait d'ordinaire son infériorité dans les œuvres de longue haleine. Les « Sonnets Portugais » sont d'exquis chants d'amour, écrits en 1845-1846, entre la première déclaration d'amour de Robert Browning et leur mariage. Nul n'en eut connaissance jusqu'au jour où elle les offrit à Browning, plusieurs années assure-t-on après leur union, histoire fidèle des diverses phases de fiançailles idéales. « Aurora Leigh », long poème en vers blancs, révèle toute l'intensité de la pitié éprouvée par Elizabeth Browning pour les pauvres, les petits et les humbles. Elle y a abordé courageusement les questions sociales les plus brûlantes, et si, plus d'une fois, elle a effrayé et choqué le public anglais désireux de n'être point troublé dans son égoïste quiétude, sa voix n'a cependant pas été étouffée et on lui doit plus d'une réforme en faveur des faibles et des travailleurs. Cette malade épuisée est parvenue à se faire écouter ; sa voix a dominé le vacarme des machines qui bouleversaient la vie de l'Angleterre moderne.

C'est ce que l'on comprendra très bien à la lecture du livre de Mme Nicati : sa critique est celle des beautés, la plus juste peut-être et la plus féconde. Sans cacher les fautes et les manques de goût, elle a insité à bon droit sur ce qui fera la valeur durable de cette poésie. Sa critique en tous cas est certainement la meilleure pour le grand public auquel elle s'adresse.

F.-J. BONNASSIEUX.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

Encyclopædia of Religion and Ethics edited by James HASTINGS, with the assistance of John A. SELBIE and other Scholars ; vol. V : *Dravidians-Fichte.* — In-4°, 908 pp. — Edinburgh, Clark, 1912. — *Prix :* 35 fr.

Nous avons présenté aux lecteurs de l'*Université catholique* les quatre premiers volumes de cette Encyclopédie et nous avons dit quelles étaient ses qualités d'exposé, de netteté et de précision, quel genre de travaux elle contenait ; il nous suffira donc d'indiquer les principaux articles de ce cinquième volume.

Le plus important est, comme on devait s'y attendre, celui qui est consacré à l'éthique considérée sous ses divers aspects : *Ethique en général,* MUIRHEAD *; éthique rudimentaire,* MARETT ; *discipline morale,* MAC GREGOR ; *idéalisme éthique,* BAILLIE ; *éthique et moralité* (18 articles). Nous avons ensuite remarqué surtout les travaux de Beveridge sur l'Ebionisme, sa nature et ses origines, ses formes diverses ; de Brandt sur les Elkesaites, histoire, doctrines et représentants ; de Kirsopp Lake sur la fête de l'Epiphanie, son caractère originel et sa modification ; de Stone sur l'Episcopat dans le Nouveau Testament, dans l'Eglise primitive et dans les temps subséquents ; de Mac Culloch sur l'Eschatologie chez les divers peuples, chez les Juifs, dans les évangiles, chez saint Paul, dans l'Eglise chrétienne ; de Moffatt sur les Esséniens, de Strawley sur l'Eucharistie jusqu'à la fin du moyen âge : dans le Nouveau Testament, dans la période patristique, au moyen âge.

Parmi les autres articles intéressants signalons : *Dravidiens,* COOKE et FRAZER ; *Songes et Sommeil* (9 articles), *Habillements,* CRAWLEY ; *Dualisme* (7 articles) ; *Education* (7 articles) ; *Religion égyptienne,* FLINDERS PETRIE ; *Epictète,* ARNOLD ; *Epicuriens,* HICKS ; *Ethnologie,* KEANE ; *Religion des Etrusques,* HERBIG ;

Digitized by Google

Expiation et propititation (16 articles), *Foi* (six articles), *Famille* (13 articles) ; *Destin* (13 articles), *Fêtes et jeûnes* (19 articles) ; *Fétichisme* (3 articles).

Tous les articles ont été traités par des spécialistes de toutes nationalités et parmi eux nous avons trouvé trois catholiques, Mgr Casartelli, évêque de Salford, le Dr Adrien Fortescue et le P. Thurston. Par l'étendue et la sûreté de ses informations, cette Encyclopédie est appelée à rendre de grands services par elle-même et par l'abondante bibliographie qu'elle contient.

E. JACQUIER.

R. P. E. HUGON. *Le Mystère de la Rédemption.* — Un vol. in-16. — Paris, Téqui, 1910. — *Prix :* 2 fr.

Continuant cet exposé des vérités chrétiennes inauguré dans ses précédents ouvrages, le R. P. Hugon a consacré celui-ci au dogme de la Rédemption. Il a pensé, et sans doute avec raison, qu'à une époque où les théories rationalistes tendent à en oblitérer la notion traditionnelle même dans certains milieux croyants, il convenait de rétablir en leur vrai sens tous les détails de ce mystère. Voici quelle est sa méthode : il recherche d'abord les bases positives du dogme dans les données de l'Écriture et de la Tradition ; il en développe ensuite la construction synthétique en faisant valoir les arguments théologiques.

Ce livre ne fortifiera pas seulement la foi de ses lecteurs ; il nourrira leur piété en les aidant à comprendre le prix de leur âme, la malice du péché et combien les a aimés le Dieu rédempteur.

H. L.

L. MURILLO S. J. *El progresso en la Revelacion christiana* — Un vol. grand in-8° de 371 pp. — Roma, Pontificio Instituto biblico, 1913. — *Prix :* 3 fr.

Dans cet ouvrage, qui paraît être une thèse, l'auteur examine les diverses théories qui ont été données du progrès du dogme, les théories hétérodoxes de Harnack, Loisy et des modernistes, et ce qu'il appelle la théorie orthodoxe. La critique de ces théories, tant au point de vue théologique et spéculatif qu'au point de vue historique, l'amène à conclure qu'on ne saurait admettre dans la Révélation, depuis Jésus-Christ et les apôtres, de progrès *objectif*, mais seulement *subjectif ;* c'est-à-dire, un progrès de la conscience

Digitized by Google

chrétienne dans l'intelligence et la formulation du dépôt révélé. C'est bien ainsi, je crois, que l'ont toujours entendu les catholiques, et je me demande s'il n'y a pas beaucoup de malentendus dans l'exposé que l'auteur fait de la théorie qu'il appelle orthodoxe, et qui ne l'est guère, et qu'il avoue qu'il construit lui-même, n'en trouvant pas d'exposé complet fait par un catholique. Est-il bien sûr aussi que les défauts de la théologie des apologistes, défauts, que M. Murillo n'admet pas, supposent autre chose qu'un progrès subjectif? J'ai eu quelque peine à lui voir citer pour saint Clément de Rome et Hermas le texte de Migne, incomplet et fautif, et de l'entendre nommer saint Hippolyte, évêque de Porto. Bref, si la théologie de l'ouvrage est excellente, la partie positive est plus faible. Mais l'auteur au moins ne s'est jamais départi du ton courtois de la bonne discussion, et cela mérite un éloge spécial.

J. T.

J.-M. HEAR, professeur à l'Université de Fribourg en Brisgau. *Ein Karolingischer Missions-Catechismus* (Catéchisme pour les Missions du temps des Carlovingiens). Méthode pour catéchiser les ignorants. Catéchèses baptismales de Maxence d'Aquilée et d'un anonyme du IX^e^ siècle. — Un petit in-4 de 103 p. — Freiburg, Br. Herder, 1911. — *Prix :* 3 fr. 75.

Ce premier fascicule fait partie de recherches bibliques et patristiques qui paraîtront à des époques irrégulières et traiteront de questions scientifiques empruntées à la littérature biblique ou patristique, ainsi qu'à la liturgie et aux textes ecclésiastiques d'ordre pratique.

Le D^r^ Hear indique très nettement (p. 4) ce qu'il s'est proposé de faire. Il s'occupe tout d'abord de l'enseignement catéchétique donné dans les Missions, de son caractère, de son objet, de la question, des sources, du plan, de la destination, de l'époque, du pays, de l'auteur, de la langue et cherche à rattacher les travaux qu'il publie à l'histoire du temps et à celle des Missions. Le texte primitif des allocutions des missionnaires lui fournit des arguments pour prouver leur origine carlovingienne. Tout en s'attardant à parler çà et là du recueil Homilétique du pseudo-Bède et du concile de Ratisbonne, afin d'intéresser autour de lui à ces questions, l'étude des six catéchèses de Missions et de celles sur le baptême qui s'y rattachent reste la principale préoccupation de l'auteur.

La deuxième partie reproduit : 1° le texte intitulé, d'après l'ou-

Digitized by Google

vrage de saint Augustin, Ratio de catechizandis rudibus ; 2° la lettre encyclique sur le baptême adressée aux archevêques par Charlemagne vers 812 ; 3° la lettre à Charlemagne sur le baptême de Maxence, patriarche d'Aquilée ; 4° la réponse anonyme à Charlemagne, toujours sur le baptême.

Deux tables des matières complètent ce fascicule édité avec un certain luxe par la librairie Herder.

L. T.

L'abbé Jean VAUDON. *L'Œuvre des Congrès eucharistiques.* — Un vol. in-12 de 296 pages. — Paris, Bloud, 1910. — *Prix :* 3,50.

S'il est un récit attachant en même temps que profondément édifiant c'est bien celui des origines des Congrès eucharistiques ; l'action de Dieu s'y révèle au travers des difficultés de tous genres que rencontre cette organisation. Mais n'est-ce pas le caractère de toutes les œuvres bénies de Dieu de se heurter d'abord à l'épreuve et souvent à la contradiction : *nisi granum cadens in terra...* ?

L'auteur retrace en quatre étapes l'histoire de cette laborieuse formation : comment Dieu prépare une âme, comment Dieu prépare une œuvre, les Pèlerinages eucharistiques, en marche vers les songrès eucharistiques, tels sont les titres donnés à chacune de ces Céries. Il est superflu de dire avec quel intérêt on assiste à la lente germination de cette grande œuvre, dont nous saluons aujourd'hui l'épanouissement radieux. On connaît trop le talent littéraire de l'auteur, peut-être même trop éloigné de la simplicité évangélique, et la délicatesse de touche de ses analyses d'âmes pour qu'il soit besoin d'y insister. Les âmes pieuses trouveront à lire son œuvre nouvelle édification et profit.

H. L.

Don Félix SARDA Y SALVANY. *Le libéralisme est un péché,* suivi de la « Lettre pastorale des Evêques de l'Equateur sur le libéralisme ». Traduit de l'espagnol par Mme la Marquise DE TRISTANY. — Un vol. in-16, XXIII-316 pages. — Nouvelle édition. — Paris, Téqui, 1910. — *Prix :* 2 fr. 50.

Ce livre est la réédition d'une étude parue en 1885 et dont la publication à cette époque fit quelque bruit. L'auteur déféré à la Congrégation de l'Index par un prêtre espagnol de Vich fut loué, le livre de son contradicteur par contre fut l'objet d'un blâme.

Digitized by Google

Don Sarda définit le libéralisme, la prétention de l'individu et de la société à se considérer comme indépendant vis-à-vis de tout ce qui ne procède pas d'eux-mêmes. Il ne lui est donc pas difficile de montrer ensuite comment cette hérésie constitue un péché extrêmement grave puisqu'il est la négation de tout l'ordre surnaturel. Aussi a-t-elle été très justement condamné par l'Eglise. Dans un dernier chapitre, il montre comment la fameuse distinction de la thèse et de l'hypothèse ne peuvent s'appliquer à l'Espagne. Il eût été très intéressant pour nous que l'auteur posât la même question pour la France et en l'examinant d'après les circonstances au milieu desquelles nous vivons.

B. J.

Plan d'Instructions, pour le diocèse de Nevers. — Un vol. in-16, 455 p. — Deuxième édition. — Paris, Téqui, 1910.

Ce volume est la réédition d'un ouvrage paru en 1892. Les plans d'instructions qu'il contient ont été mis au courant des divers documents pontificaux parus en ces dernières années. Sobres et cependant complets, suivis d'une très riche bibliographie, ils seront un très utile auxiliaire pour les prêtres dans la tâche difficile de la prédication.

H. L.

Le chanoine Ed. GIBELIN, archipr. honor. de Fréjus. *La Victime.* — Un vol. in-16 de 332 pp. — Paris, Lethielleux, 1912. — *Prix :* 3 fr. 50.

Cette victime est Jésus-Christ dont l'auteur raconte, en 46 lectures, les souffrances et la Passion. Récit vivant, entremêlé de réflexions pieuses sans fadeur, empruntant beaucoup aux livres ou aux discours publiés sur cet inépuisable sujet, et que l'on parcourt sans fatigue et sans ennui. C'est une excellente lecture de Carême. Je n'ai qu'une réserve à faire, et elle porte sur un point secondaire : c'est la façon absolument incorrecte dont sont faites les références et dont sont orthographiés certains noms propres. L'auteur met régulièrement à l'ablatif en latin le nom de l'auteur ou de l'ouvrage commenté par un Père. Ainsi nous lisons constamment. *S. Augustinus in Joanne, in Mattheo, in Marco, in Luca, in Cantico, in Psalmo*, etc. : c'est l'accusatif qu'il faudrait. Le mot *paenitentia* est orthographié *penitentia* (p. 39), *poenitentia* (101, 127), puis *paenitentia* (100) ; S. Jérôme s'appelle Hieronimus (p. 28), Hyeronimus (p. 53, 63, 124, etc.). puis enfin Hieronymus (81). Je trouve

Digitized by Google

soevitia (134), *proesumere* (134), *De grâtia* (p. 80) ; tantôt *Bella judaica*, tantôt *De bello judaico*, pour l'ouvrage de Josèphe, tantôt Chrysostôme (23, 76 fautif), tantôt Chrysostome (136, exact). Mais la perle est un Didon Cassius (207). Le nom du P. Didon revient souvent en référence, et le malheureux prote en a fait un historien de la décadence romaine ! Il est vraiment fâcheux que ces fautes déparent un si bon livre. Si vous le lisez, ne passez pas aux références.

J. T.

The Book of Enoch or 1 *Enoch*, translated from the Editor's ethiopic Text and edited with the introduction notes and indexes of the first edition, wholly recast, enlarged and rewritten together with a reprint from the Editor's Text of the greek fragments, by R.-H. CHARLES, D. D. — In-8°, CX, 331 pp. — Oxford, at the Clarendon Press, 1912. — *Prix :* 13 fr. 20.

M. Charles a publié en 1893 une première édition du Livre d'Enoch. Il a continué depuis ce temps d'étudier cet apocryphe ; il a donné, en 1906, une édition du texte éthiopien en revisant et en améliorant le texte de Dillmann, à l'aide de neuf manuscrits du British Museum, que celui-ci n'avait pas collationnés. Il a publié aussi les fragments grecs et latins d'Enoch récemment découverts. C'est d'après ces éditions que la traduction du présent travail a été faite et on peut dire entièrement renouvelée. M. Charles a découvert qu'une partie considérable du Livre d'Enoch était écrite dans la forme rythmique. Cette constatation lui a permis souvent de retrouver le texte original et de rejeter les interpolations. De ce fait il s'ensuit que la présente traduction est très différente de la première. L'ouvrage actuel n'est donc pas à proprement parler une nouvelle édition, mais un travail nouveau. L'introduction générale a été plus que doublée et les changements introduits dans le cours de l'exposé sont trop nombreux pour qu'on puisse en indiquer, même approximativement, la quantité.

Nous n'avons pas à insister sur l'importance du Livre d'Enoch pour la connaissance des idées dominantes aux temps contemporains de Notre-Seigneur ; il en est un des meilleurs représentants. On a remarqué d'ailleurs depuis longtemps que l'on y retrouve des idées et des termes auxquels quelques écrivains du Nouveau Testament nous ont habitués. Les rapprochements les plus frappants sont surtout avec l'Apocalypse, saint Jude et saint Paul. Que celui-ci ait connu un livre, dont quelques parties ont été écrites aux deux

Digitized by Google

siècles du judaïsme avant J. C., cela est très naturel et ne détruit en rien l'originalité des épîtres pauliniennes. Un livre n'est pas original parce qu'il ne contient aucune des idées émises avant sa composition, mais parce que les idées ont été pensées à nouveau par l'écrivain qui les a imprégnées de sa propre mentalité et les a enrichies de son expérience personnelle.

E. JACQUIER.

L'abbé FEIGE. *La Piété et le zèle.* — Un vol. in-12 de XIV-480 p. — Paris, Téqui, 1911. — *Prix :* 3 fr. 50.

Eveiller en tout cœur généreux le désir de l'apostolat et, parce que le succès dépend de la valeur de l'apôtre, montrer comment il est nécessaire de se rendre soi-même meilleur afin d'être plus utile à la cause de Dieu, c'est tout le but de ce livre. Mais ce cadre très simple permet à l'auteur de traiter de la plupart des divers points de la vie chrétienne. Son ouvrage ne sera pas seulement utile aux privilégiés de la vie religieuse; même chez les personnes du monde il ne peut manquer de raviver le sentiment de la piété et la flamme du zèle.

H. L.

Nomenclator literarius Theologiae catholicae theologos exhibens aetate, natione, disciplinis distinctos ; Tomus V edidit et commentariis auxit H. HURTER, S. J. Editio tertia plurimum aucta et emendata. *Theologiae catholicae Aetas recens*, Pars II, theologos complectens novissimos, ab anno 1870-1910. — Gr. in-8°, col. 1427-2086, CCLIX pp. — Œniponte, Wagner, 1913.

Les lecteurs de l'*Université catholique* connaissent le *Nomenclator literarius theologiae catholicae* qui leur a été déjà plusieurs fois présenté. Voici une troisième édition du tome V^e^, 2^e^ partie, où sont recensés tous les théologiens qui ont vécu de l'an 1870 à 1910. En principe, le P. Hurter énumère seulement les auteurs défunts ; il cite cependant quelques vivants. Mais pourquoi en nomme-t-il plusieurs à peu près inconnus et passe-t-il sous silence des savants de la plus haute valeur scientifique, tels que Ulysse Chevalier, Batiffol, Duchesne, Tixeront. Malgré ces omissions l'ouvrage rendra les plus grands services à tous ceux qui s'occupent des sciences théologiques; les trois index : tables chronologiques des théologiens, index des personnes et index des matières seront très précieux.

E. JACQUIER.

Digitized by Google

Psalterium Breviarii Romani, cum ordine divini officii, jussu SS. D. N. Pii PP. X, novo ordine per hebdomadam dispositum et editum. — In-18, XIX, 349-14 pp. — Ratisbonae, Pustet, 1912.

Cette édition du Psautier du Bréviaire romain a été disposée pour chaque jour de la semaine d'après la Bulle *Divino afflatu*. Au commencement sont données les rubriques nouvelles pour la récitation du psautier, et en appendice l'Office des Morts.

Jacques BALMÈS. *L'Art d'arriver au vrai*, traduit par E. MANEC. Nouvelle édition. — Un vol. in-12, 262 p. — Paris, Téqui, 1910. — *Prix :* 2 fr.

A l'approche des fêtes du centenaire de la naissance de Balmès, les éditeurs de ses œuvres ont jugé opportun de rééditer une de ses meilleures études et des plus fécondes. Nulle lecture ne sera plus utile à notre époque surtout où les questions relatives à la connaissance et à la certitude ont été si malencontreusement agitées. Les solutions de Balmès sont celles du bon sens, sa philosophie est tout à fait pacifiante. Une introduction due à la plume délicate de M. Broussolle montre quelle fut la place de Balmès dans le mouvement apologétique et de quelle importance fut son labeur fécond.

H. L.

Ch. PERRIOLAT. *Chrétien et philosophe.* — Un vol. in-12 de 519 pp. — Collection « Etudes de philosophie et de critique religieuse. » Paris, Bloud, 1910. — *Prix :* 3 fr. 50.

Dans son avant-propos, M. Perriolat déclare que son livre n'est que l'exposé des motifs qui ont déterminé sa propre conversion. Assurément, une œuvre qui se relie si étroitement à la vie intime d'une âme a droit à notre sympathie respectueuse : pourquoi faut-il que cette confession soit d'une originalité si accentuée qu'elle ne sera vraisemblablement comprise de personne? C'est un jaillissement perpétuel ; de temps à autre quelques traits heureux apparaissent qui attirent et retiennent l'attention. Dans l'ensemble ce livre est pour le moins déconcertant. Est-il besoin d'ajouter que cette étude n'est revêtue d'aucun Imprimatur.

H. L.

Digitized by Google

Philippe BORRELL. B. *Spinoza.* — Un vol. in-16 de la collection *Philosophes et Penseurs.* — Paris, Bloud. — *Prix :* 0 fr. 60.

La philosophie de Spinoza pourrait se définir : *une méthode pour être heureux.* M. P. Borrell a pensé avec juste raison que ce caractère pratique et le progrès de cette pensée apparaîtrait plus fortement si le système était exposé comme du dedans, et si l'on se préoccupait surtout de montrer en quel sens il est resté vivant pour beaucoup d'esprits. Aussi l'opuscule de M. Borrell n'a-t-il rien de la sécheresse d'un simple résumé. Une part suffisante est réservée aux réflexions du lecteur. Les difficultés d'interprétation sont étudiées en appendice, et c'est là aussi qu'on trouvera les références et la Bibliographie. Cette méthode permet de s'initier facilement et sans heurts à une philosophie qui passe généralement pour très ardue.

R. C.

Jean DIDIER. *John Locke.* — Un volume in-16 de la collection *Philosophes et Penseurs.* — Paris, Bloud. — *Prix :* 0 fr. 60.

« Locke, a écrit Hamilton, est, de tous les philosophes, le plus concret et le plus ambigu, vacillant, divers et même contradictoire. » Il s'était proposé de répondre aux deux plus graves questions de la philosophie théorique : origine des idées, légitimité de la connaissance. Le problème était nouveau, la langue anglaise peu préparée alors à y répondre et la pensée philosophique moderne commençait seulement à s'éveiller. M. Didier s'est efforcé, en conséquence, de *synthétiser*, beaucoup plus que de *systématiser*, une doctrine qui ne pourrait être réduite en système que par une déformation historique. Relativement aux idées, il suit de près l'ordre de l'auteur lui-même. Il faut reconnaître que M. Didier est arrivé, par cette méthode, à nous donner une impression très exacte de cette philosophie que l'on ne connaît habituellement que par les résumés plus ou moins fidèles des manuels.

A. LAFONTAINE. *Charles Fourier.* — Un vol. in-16, de la collection *Philosophes et Penseurs.* — Paris, Bloud. — *Prix :* 0 fr. 60.

On a surnommé Fourier le « Père du Socialisme ». Il est certain qu'il a été un des premiers à dénoncer l'*Individualisme* exalté par la Révolution et à proclamer la réalité et la dignité du « corps social ». Mais il n'a pas été seulement un critique de l'état de choses

Digitized by Google

existant, il a eu le très grand mérite de dégager les grandes lois sociologiques, d'essayer une construction originale sur un plan nouveau. Trop souvent cependant, à cause de ses métaphores bizarres, de ses images et de ses utopies risquées, on néglige de rendre à Fourier la justice qui lui est due. Voici un opuscule qui permettra de prendre de sa doctrine une idée précise et de prononcer sur lui un jugement équitable. Tous ceux qui se préoccupent du problème social seront reconnaissants à M. Lafontaine d'avoir mis à leur portée, dans un livre d'accès facile, une philosophie sociale dont on parle trop souvent sans la bien connaître.

R. C.

Eduard MEYER. *Histoire de l'antiquité* ; traduction française faite sur la 3e édition allemande. — 14 vol. gr. in-8. Tome I. *Introduction à l'étude des sociétés anciennes* (*Evolution des groupes humains*) traduit par Maxime DAVID. — Gr. in-8, VIII, 284 pp. — Paris, Geuthner, 1912. — *Prix :* 7 fr. 50.

L'*Histoire de l'Antiquité* par M. Eduard Meyer embrasse l'Egypte, les empires de Mésopotamie, la préhistoire égéenne et européenne, les Hittites et les Israélites, l'empire Perse et la Grèce. Elle est précédée d'une introduction générale qui développe les conceptions de l'auteur, fondées sur son expérience d'historien, et qui répond à la préoccupation chaque jour plus pressante de démêler l'origine, la constitution et la raison d'être des anciennes sociétés.

De même que l'Histoire Ancienne de M. Maspero a été traduite en allemand et en anglais, l'œuvre magistrale de M. Ed. Meyer méritait d'être présentée au public français et de prendre place à côté des histoires plus spéciales de Curtius, Droysen et Mommsen. Moins développée que ces dernières, l'*Histoire de l'Antiquité* recouvre un champ très vaste que les fouilles poursuivies en Egypte, en Asie et dans la mer Egée, ont complètement renouvelé dans ces dernières années. L'auteur a su dominer son sujet et a réussi à tirer de la multitude des renseignements nouveanx un tableau singulièrement vivant des anciennes civilisations orientales. Il suffit de rappeler le jugement si autorisé de M. Maspero : « On sent que cette œuvre a été méditée longuement et préparée avec une conscience rare jusque dans ses parties ingrates : c'est la reconstitution la plus complète de l'Histoire d'Orient, qu'on ait entreprise depuis des années. » (*Revue Critique*, 1909, II, p. 149.)

Les chapitres sont divisés en paragraphes d'une précision re-

Digitized by Google

marquable, suivis chacun d'une courte bibliographie critique. Une attention particulière a été accordée à la chronologie que les propres travaux du savant historien ont tant contribué à élucider.

Chaque volume de la traduction française a été confiée à un savant spécialiste agréé par Ed. Meyer et ce dernier fera sur épreuves les additions et modifications nécessaires pour mettre cette traduction au courant des dernières découvertes et des plus récents travaux.

L'introduction (tome I) a été traduite par M. Maxime David, qui s'est spécialisé dans les recherches de sociologie. Elle est divisée en trois chapitres : L'évolution politique et sociale ; l'évolution intellectuelle ; l'histoire et la science historique.

Par la clarté de l'exposé, l'œuvre s'adresse au grand public, en même temps que, par l'abondance des matériaux condensés et la maîtrise de l'auteur, elle est indispensable à tous les travailleurs, étudiants et érudits.

E. C.

Guy DE MONTBEL. *Souvenirs du comte de Montbel*, ministre de Charles X, publiés par son petit-fils. — In-8° publié avec un portrait en héliogravure. — Paris, Plon-Nourrit. — *Prix :* 7 fr. 50.

Chassé de France pour avoir prêté, à la monarchie menacée, son concours dévoué, le comte de Montbel, après de pénibles vicissitudes, fut attaché pendant vingt-cinq ans, à la maison royale, devint le familier des princes exilés à Prague, à Goritz, à Frohsdorf, dans la plupart de leurs déplacements, l'administrateur de leurs intérêts. Il eut l'honneur de collaborer à l'éducation du duc de Bordeaux et de sa sœur. Mais son loyalisme chevaleresque n'enlevait rien à sa clairvoyance et à ses facultés d'observation. A ce titre, les *Souvenirs*, puis le *Journal* qu'il a laissés fourniront aux historiens de la légitimité de nouveaux matériaux très intéressants. Les *Souvenirs*, par lesquels débute maintenant la publication des papiers du comte de Montbel, tracent un piquant tableau de la société toulousaine sous la Révolution et l'Empire et s'arrêtent au lendemain des événements de Juillet. Témoin de la chute de Napoléon, le comte de Montbel a su mêler, dans ses évocations saisissantes, à ses impressions personnelles des traits significatifs recueillis à bonne source. Le récit qu'il donne de la bataille de Toulouse, à laquelle il assista, jette une clarté singulière sur le rôle respectif

Digitized by Google

de Wellington et de Soult. De même, il semble avoir eu une compréhension très nette des agissements de Fouché, de Marmont, de Talleyrand, et admettre que le salut de Napoléon dépendit d'un simple malentendu habilement exploité. Son opinion sur la Terreur Blanche perce dans sa relation des excès des Verdets et de l'assassinat du général Ramel. Elu député, il vit l'orage de 1830 se former, et, à ce point de vue, ses appréciations, inspirées par un jugement très ferme, sont précieuses pour l'intelligence de la mentalité qui régnait dans les rangs monarchistes. Il accepta le pouvoir à l'heure où c'était faire acte de dévouement et ne ménagea rien, on le verra, pour empêcher Charles X de jouer le sort de la royauté sur une seule carte. On lira avec curiosité ses commentaires substantiels sur le personnel politique de l'époque, sur Villèle, son ami de cœur, Chateaubriand, Polignac, Lafayette, etc., sur la préparation des Ordonnances, les intrigues des d'Orléans, l'exode de la monarchie surprise et désarmée, la fuite et l'arrestation des ministres. Ces éphémérides documentées se terminent par la relation de la dramatique évasion de M. de Montbel en Suisse, son installation à Vienne, où il reçut de Metternich un accueil inoubliable, sur ses entretiens intimes avec le grand homme d'Etat, enfin sur la société viennoise, où il eut l'occasion de rencontrer Marie-Louise, le duc de Reichstadt, Marmont, les Potocki, les de Ligne, les Schwarzenberg, les O'Connel, les d'Anhalt, le baron de Frénilly, La Rochejacquelein, le prince de Rohan, etc. On devine quelle riche moisson d'anecdotes est sortie de là.

E. C.

Propriétaire-Gérant : P. CHATARD.

Imprimerie Emmanuel Vitte, rue de la Quarantaine, 18, Lyon.

Digitized by Google

LA PENSÉE DE L'ECCLÉSIASTE [1]

De tous les livres bibliques, il n'en est sans doute pas un seul dans lequel les ennemis de la foi chrétienne aient voulu trouver autant d'erreurs doctrinales que dans l'Ecclésiaste. A les entendre, il offenserait à la fois, et gravement, la philosophie, la religion et la morale. D'après Hartmann, on devrait le regarder comme « le bréviaire du matérialisme le plus moderne et de la plus parfaite indifférence ». H. Heine l'appelait déjà « le Cantique des cantiques du scepticisme », et Renan a osé dire qu'il est « comme un petit écrit de Voltaire égaré parmi les in-folio d'une bibliothèque de théologie ».

N'eussé-je jamais lu l'Ecclésiaste, j'aurais quelque peine à en croire sur parole Hartmann, Heine et Renan. Car enfin les croyants, juifs et chrétiens, ont tenu l'Ecclésiaste pour un livre inspiré de Dieu : ils l'ont inséré dans la Bible. Auraient-ils accordé tant d'honneur à un écrit qui ne serait qu'un mauvais livre? Et qu'on ne dise pas qu'ils se sont mépris. Les croyants sont d'ordinaire très jaloux de la pureté de la doctrine et fort perspicaces à discerner tout ce qui l'offense, au point que souvent leur foi a pu paraître d'une susceptibilité trop ombrageuse et trop encline au soupçon. La méprise ne serait-elle pas plutôt du côté des incrédules? Le désir, assez naturel, de se découvrir des ancêtres même dans le peuple de Dieu et dans le Livre sacré, n'a-t-il pu les aveugler quelque peu? On croit si aisément ce que l'on désire ! La méprise au-

(1) Conférence apologétique donnée aux Facultés catholiques de Lyon.

Digitized by Google

rait d'ailleurs été facilitée par l'éloignement des temps, par la différence des mœurs, par le caractère d'imperfection que présente parfois l'Ancien Testament quand on le compare à l'Evangile. En tout cas, le moyen pour nous de savoir ce qu'il en est, c'est d'étudier, d'aussi près que possible, la pensée de l'Ecclésiaste. Cette étude occupera une première conférence. Dans la suivante, je discuterai en détail les accusations portées contre la doctrine du livre. Dans l'une et dans l'autre, je laisserai de côté, délibérément, toute théorie critique relative à l'origine de l'Ecclésiaste. La question n'est pas ici de rechercher comment ce livre a pu se former (1), mais d'exposer et de justifier la doctrine qui résulte de l'ensemble de ses propositions, en ayant soin de les tempérer ou de les éclairer les unes par les autres et sans se permettre d'en négliger aucune : l'écrit que l'Eglise nous présente comme inspiré, et dont elle se rend ainsi responsable, c'est l'Ecclésiaste pris dans son intégrité.

L'Ecclésiaste ne présente pas toujours ses idées dans un ordre suivi ni avec une parfaite clarté. Aussi, pour les exposer d'une façon brève et pourtant assez intelligible, est-il nécessaire d'ordonner ses pensées plus qu'il ne l'a fait, comme aussi de les traduire en formules modernes, plus familières à nos esprits. Enfin, si j'omets aujourd'hui de citer certaines paroles du livre qui peuvent préoccuper quelques-uns de mes auditeurs, ce n'est point que je veuille les passer sous silence, ni donner de l'Ecclésiaste une idée inexacte ; c'est que ces paroles, plus difficiles à interpréter, trouveront leur place dans la conférence qui suivra.

L'objet du livre est énoncé dans un de ses premiers versets : « Quel profit revient à l'homme de toute la peine qu'il se donne sous le soleil (1, 2)? » Nous dirions aujourd'hui : « La vie est-elle digne d'être vécue? La somme des douleurs ne l'emporte-t-elle pas sur la somme des joies? La destinée humaine est-elle satisfaisante : récompense-t-elle convenablement nos efforts et comble-t-elle nos désirs? » Ou plus simplement : « Le bonheur existe-t-il? » Et la question est de tous les temps;

(1) J'ai étudié cette question dans mon commentaire sur l'Ecclésiaste (Paris, 1912).

Digitized by Google

elle jaillit spontanément, à certaines heures, de la profondeur des âmes. L'Ecclésiaste la répète à chaque instant et sous des formes à peine variées : « Que revient-il à l'homme de tout son travail et du souci de son cœur à quoi il se fatigue sous le soleil (II, 22)? Quel profit, pour celui qui travaille, dans la peine qu'il se donne (III, 9)? Quel profit, si l'on travaille pour du vent (V, 15)? » La réponse à cette question occupe tout le livre. Quelle est-elle? Généralement on ne pose des questions pareilles que lorsqu'on est mécontent de la vie. Tant qu'elle satisfait, on se laisse vivre, on est heureux, on ne philosophe pas. Viennent les déceptions, on se replie sur soi-même, on réfléchit. Nous pouvons dès lors pressentir la réponse de l'Ecclésiaste. Mais tous les doutes sur le sens qu'elle aura disparaissent si nous considérons le tableau que, d'abord, il trace de la vie. De l'angle où il la considère, elle lui apparaît sous un jour bien singulier : pour lui, elle consiste en un travail pénible, qui ne produit aucun résultat durable, et qui pour ce motif est toujours à reprendre. Tout comme les éléments, les générations humaines sont condamnées à un stérile et perpétuel recommencement. Tout comme les éléments : en effet, à peine le soleil a-t-il achevé sa course qu'il doit se hâter vers le lieu de son lever pour la recommencer. Le vent souffle vers le sud, puis tourne vers le nord, puis se retourne encore, et ainsi toujours, sans jamais finir. Tous les fleuves vont à la mer ; ils ne réussissent pas à la remplir, et malgré cela, ou plutôt à cause de cela, ils continuent perpétuellement à s'y écouler (I, 5-7). Les éléments sont donc emportés dans un travail à la fois stérile et sans répit. Impuissants à rien produire de stable, ils sont pour ce motif, obligés à un mouvement sans repos. Et on est tenté de les plaindre. Ils font songer, invinciblement, aux Danaïdes condamnées à remplir un tonneau sans fond, et à Sisyphe obligé de rouler jusqu'au sommet d'une montagne un rocher qui retombe toujours. Car l'effort des éléments est immense, toujours infructueux, ou du moins sans résultat durable, et toujours à reprendre ; et pour cette raison, il est non seulement sans efficacité, mais sans but, non seulement inutile et vain, mais insensé et absurde, aussi illusoire et ridicule que l'effort de l'écu-

Digitized by Google

reuil captif qui court éperdûment dans une roue sans faire de chemin, ou que l'effort de la vague qui bat furieusement le rivage, mais toujours au même point, ou qui du moins n'avance d'un espace que pour reculer d'autant. De même en est-il des générations. L'une ne disparaît que pour laisser la place à une autre, qui refera, identiquement, tout ce qu'avait fait sa devancière. L'uniformité des existences humaines va de pair avec la monotonie de l'action des éléments. Naître, grandir, s'agiter, décliner, mourir : voilà la vie. Il en a toujours été ainsi, et il en sera ainsi toujours : « Il n'y a rien de nouveau sous le soleil (I, 4, 9-11). » Qui de nous n'a cru à la vie? Qui n'est entré en ce monde plein d'élan, d'ardeur et d'espoir? L'Ecclésiaste, désabusé et impitoyable, nous dit : « Vous qui entrez, laissez toute espérance. Une besogne ingrate vous attend, un travail stérile. Vous ne ferez pas plus qu'on n'a fait avant vous. Et après vous, vous ne laisserez même pas un souvenir. »

L'Ecclésiaste a déjà montré le fond de son âme : il n'estime pas beaucoup la vie. Si nous poursuivons la lecture de son livre nous verrons qu'il emploie, pour l'apprécier en détail, un procédé très simple. Il passe en revue tous les objets qui peuvent faire vibrer notre cœur et exciter nos désirs. Il puise et boit tour à tour à toutes les sources où la soif humaine de la félicité cherche à s'étancher ; et de son expérience il conclut que ni les plaisirs, ni les richesses, ni le travail et l'effort quels qu'ils soient, ni la poursuite de la sagesse, ni même, en un sens, la poursuite de la vertu, ne peuvent, ici-bas, assurer à l'homme le bonheur auquel il aspire de toutes les forces vives de son être.

Les plaisirs, personne n'en a joui comme Salomon. « De tout ce que mes yeux ont désiré, nous dit-il, je ne leur ai rien refusé ; je n'ai privé mon cœur d'aucune joie (II, 10). » Si donc une expérience des plaisirs a été réussie, c'est la sienne ; si un homme a pu être heureux par leur moyen, c'est celui-là. L'a-t-il été? Il déclare que non : « Du rire j'ai dit : insensé ! et de la joie : qu'en reste-t-il (II, 2)? » Pour Salomon, le plaisir est « vanité », c'est-à-dire, suivant la force de l'original, quelque chose comme une buée légère qui s'évapore en un

Digitized by Google

instant et disparaît sans retour, apparence sans réalité. Le plaisir n'est rien ; il ne donne pas le bonheur.

Salomon ne rend pas meilleur témoignage aux richesses. Après avoir énuméré tout ce qui fit la splendeur de son règne, toutes les créations merveilleuses qu'il sut réaliser, tous les trésors qu'il parvint à amasser, toutes les fêtes qu'il put se donner, il ajoute : « Et je me suis retourné vers toutes les œuvres que mes mains avaient faites et vers la peine que je m'étais donnée pour les faire, et voici : tout est vanité et poursuite de vent, et il n'y a aucun profit sous le soleil (II, 11). » C'est là un des thèmes que l'Ecclésiaste aime à développer. Les richesses, dit-il, ne s'acquièrent que par de longs et pénibles efforts : elles coûtent à l'homme son repos, sa paix, parfois même le sommeil de ses nuits (II, 23-24). Pour les amasser, il doit s'imposer de dures privations (IV, 8 ; V, 16). Et souvent, elles se fondent dans ses doigts au moment où il allait en jouir : un mauvais placement, par exemple, et le fruit de toute une vie de labeur et de privations, nous échappe (V, 12-16). Ou bien c'est la mort qui nous surprend au moment où nous allions enfin profiter du fruit de nos peines (VI, 1-2). Et si la fortune nous reste fidèle, que de soucis ! L'administration de grandes richesses en nature devient une charge et un embarras tels qu'on ne peut pas dire qu'on en « jouit ». Le propriétaire est moins le maître que le serviteur de sa propriété, tant la gestion qu'il assume lui impose de travail et de tracas. Il lui faut s'entourer d'auxiliaires très intéressés, qui profitent de sa richesse autant que lui-même. Ses domestiques sont même plus heureux que lui : non seulement ils prennent leur part de tout son bien-être, mais, moins chargés de soucis, ils ont le plaisir de dormir, qui lui manque (V, 9-11). Et quand ce tableau serait trop poussé au noir, il reste vrai que dans tous les cas, il faut mourir, perdre tout ce qu'on a acquis, et laisser à d'autres le fruit de ses sueurs et de ses peines (II, 18-23 ; V, 14). On n'emporte pas ses richesses dans la tombe.

L'étude de la sagesse ne sera-t-elle pas mieux récompensée que la poursuite des plaisirs et de la fortune? Elle mériterait davantage de l'être, car elle représente un effort plus noble et par conséquent plus digne de succès. Le mot de « sagesse »,

Digitized by Google

chez les Juifs, recouvre et renferme toutes les acquisitions de l'intelligence. C'est la somme des connaissances théoriques et pratiques que l'homme peut posséder, ce que nous appellerions philosophie, science, morale, et même habileté et savoir-faire. Aussi, la sagesse était-elle entourée, chez les Juifs, de tout le prestige que la science a chez nous. Comme nous croyons à celle-ci, on croyait en elle. On attendait d'elle tout ce qu'on espère aujourd'hui de l'intelligence. Il est donc naturel que l'Ecclésiaste, au cours de son enquête, se demande si elle peut donner le bonheur à l'homme. A son sens elle n'est pas sans avantages : elle l'emporte sur l'ignorance et la sottise, comme la lumière l'emporte sur les ténèbres (II, 13-14). On a vu des hommes par leur habileté s'élever au plus haut des honneurs (IV, 13), ou mieux encore sauver leur patrie menacée (IX, 13-16). Mais la sagesse, elle aussi, n'est au fond que vanité. Son étude donne beaucoup de peine (I, 13), et elle échoue ; car elle n'apporte pas à l'homme le secret qu'il cherche. Le monde, qu'il voudrait comprendre, reste une énigme pour lui, et l'œuvre de Dieu garde son mystère. D'après quels principes gouverne-t-il le monde? D'après quelles lois dirige-t-il les événements? Surtout, sur quoi se base-t-il dans la répartition qu'il fait des biens et des maux? La sagesse ne répond pas à ces questions : elle ne donne pas l'intelligence du monde. Moins encore en donne-t-elle la maîtrise. Les événements ne dépendent pas de nous, c'est nous qui sommes à leur merci. En réalité, la sagesse, en élargissant le champ de vision d'un homme, ne fait que lui révéler ici-bas l'existence d'un plus grand nombre de maux et lui donner une conscience plus nette de l'étendue de son impuissance. L'Ecclésiaste conclut : « J'ai beaucoup étudié la sagesse et la science... J'ai reconnu que cela aussi est poursuite de vent. Car en beaucoup de sagesse, il y a beaucoup de chagrin, et qui ajoute à sa science, ajoute à sa douleur (I, 16-18). » C'est en ces termes qu'un sage juif, il y a plus de deux mille ans, constatait déjà avec tristesse la faillite de la science. Son génie positif ne craint pas d'en appeler à l'expérience. Il constate que les sages, de son temps, n'ont pas en partage les biens de ce monde : ils sont pauvres (VI, 8 ; IX, 15). Il va jusqu'à écrire : « Il n'y a pas de

Digitized by Google

pain pour les sages, ni de richesse pour les intelligents, ni de faveur pour les savants (IX, 11). » La sagesse procurât-elle d'ailleurs à ses adeptes tous les biens de ce monde, elle ne les défend pas de la mort : le sage meurt bientôt comme l'insensé, et il est pareillement oublié (II, 14-16).

De la faillite de la science résulte l'incertitude du succès de tous nos efforts et de toutes nos entreprises, de quelque nom qu'on puisse les nommer et quel que soit le champ de notre activité. Il est par trop évident déjà que ce n'est pas nous qui dirigeons le monde. C'est un plus fort que nous, et avec lequel il est inutile de contester (VI, 10). C'est Dieu qui règle la marche des événements, et à l'ordre qu'il leur a fixé nous ne pouvons rien changer : « J'ai reconnu que tout ce que Dieu fait existera toujours ; il est impossible d'y rien ajouter ni d'en rien retrancher (III, 14). Prends garde à l'œuvre de Dieu, car qui pourra redresser ce qu'il aura courbé (VII, 13)? » Mais si, au moins, l'homme pouvait discerner à l'avance l'issue des événements, il lui serait possible d'agir en conséquence : sur cette prévision il réglerait ses entreprises. La connaissance de l'avenir rendrait, dans nombre de cas, le succès assuré et l'échec évitable. Cette prévision ne devrait pas être impossible. D'abord tout ce qui arrive est arrivé déjà d'autres fois. Tout se répète indéfiniment : « Ce qui a été, voilà ce qui sera ; et ce qui s'est fait, voilà ce qui se fera ; et il n'y a rien de nouveau sous le soleil. S'il est quelque chose dont on dise : « Vois, c'est nouveau », cela a déjà existé aux temps qui furent avant nous (I, 9-10). » Et ailleurs : « Ce qui est fut déjà, et ce qui sera a déjà été (III, 15). » S'il en est ainsi, il ne s'agit donc que de savoir lire dans le passé pour discerner ce que l'avenir nous réserve. Ce discernement devrait être d'autant plus facile que, selon la parole de l'Ecclésiaste, tout arrive à son heure (III, 11). Les effets sont toujours contenus dans leurs causes. Ce qui sera jaillit de ce qui est, et ce qui arrive est en somme ce qui devait arriver. Et pourtant, bien que l'avenir soit ainsi le fruit du passé et que chaque événement s'adapte d'une façon positive à son moment et à son milieu, l'homme ne saura jamais dire avec certitude ce qui sortira d'une situation donnée (III, 11). A qui observe la vie,

Digitized by Google

il apparaît seulement que les événements y oscillent d'un extrême à l'autre. Le mal succède au bien et le bien au mal avec une constante variabilité. L'alternance des contraires est la loi de la vie. Ecoutez une des pages les plus originales d'un auteur qui l'est presque toujours : « Pour tout il y a un moment, et il y a un temps pour chaque chose sous les cieux : il y a un temps d'enfanter et un temps de mourir, un temps de planter et un temps d'arracher ce qui fut planté, un temps de tuer et un temps de panser, un temps de démolir et un temps de bâtir, un temps de pleurer et un temps de rire, un temps de se lamenter et un temps de danser, un temps de jeter des pierres et un temps de ramasser des pierres, un temps d'embrasser et un temps de s'éloigner des embrassements, un temps de rechercher et un temps de perdre, un temps de garder et un temps de jeter, un temps de déchirer et un temps de recoudre, un temps de se taire et un temps de parler, un temps d'aimer et un temps de haïr, un temps de guerre et un temps de paix (III, 1-8).» Ainsi la vie nous réserve un singulier mélange de joies et de douleurs. Les unes et les autres arriveront en leur temps. Mais ce temps nous est inconnu. Et, c'est la grande misère de l'homme que les faits au milieu desquels il est engagé, au milieu desquels il se débat, se déroulent dans un ordre impossible à prévoir. Car c'est Dieu qui régit à son gré les événements, et sa conduite déjoue toute interprétation pour le passé et toute prévision pour l'avenir (III, 11). Elle ne semble dirigée par aucun principe. Aussi ne savons-nous jamais ce qui nous arrivera. La seule chose dont nous soyons sûrs, c'est que rien ne sera stable, et que le lendemain détruira régulièrement l'œuvre de la veille.

L'Ecclésiaste aime à répéter ces vérités. Pour lui Dieu est le maître de tout ce qui arrive au point qu'on peut dire qu'« il fait toutes choses » (XI, 5 ; cf. III, 11 ; VIII, 17). Mais nous ne savons jamais ce que Dieu fera : « L'homme ne peut découvrir l'œuvre que Dieu fait depuis le commencement jusqu'à la fin (III, 11). L'homme ne peut découvrir l'œuvre qui se fait sous le soleil, parce que l'homme se fatigue à chercher et ne trouve pas (VIII, 17). Tu ne connais pas l'œuvre de Dieu qui fait toutes choses (XI, 5). » Aussi l'Ecclésiaste se plaint-il

Digitized by Google

amèrement et presque à chaque page que l'avenir reste toujours pour nous un mystère : « Ce qui arrive est lointain et profond, profond, qui le découvrira (VII, 24). Qui donnera à l'homme de découvrir ce qui arrivera dans l'avenir (III, 22)? Qui indiquera à l'homme ce qui arrivera dans l'avenir sous le soleil (VI, 12)? (Dieu enchevêtre le bien et le mal) de façon que l'homme ne découvre rien de l'avenir (VII, 14). L'homme, ne sait pas ce qui arrivera; car, ce qui arrivera dans l'avenir, qui le lui indiquera (X, 14)? » Ces plaintes réitérées nous révèlent clairement la pensée de l'Ecclésiaste. Son désir de pénétrer l'avenir ne procède pas en effet d'une vaine curiosité. La connaissance de « ce qui arrivera » lui apparaît comme une nécessité pour l'homme. Rien ne lui serait aussi utile pour diriger son action. Pour conseiller quelqu'un sur ses entreprises journalières, pour pouvoir dire : « Engage cette affaire-ci ; évite celle-là », il faudrait savoir d'avance comment les choses tourneront, savoir « ce qui réussira, ceci ou cela (XI, 6) ». Avec cette connaissance, nous procédons à coup sûr. Sans elle, nous nous agitons à l'aventure. Toute entreprise n'est plus qu'un jeu de hasard, dans lequel nous sommes à peu près sûrs de perdre, et tout travail, un effort dans la nuit. Réussir, c'est prévoir. Et comme l'avenir toujours nous échappe, aucun effort humain n'est assuré du succès. Ainsi apparaît l'impuissance radicale de l'homme à conquérir ce qui pourrait faire son bonheur. Ainsi est affirmée l'irrémédiable vanité de tous ses efforts. L'expérience n'apprend-elle pas d'ailleurs que les plus avisés sont exposés aux accidents et dépendent du sort? Le malheur ne nous atteint-il pas le plus souvent à l'improviste? « J'ai vu sous le soleil que la course n'est pas aux agiles ni le combat aux vaillants, car le temps et le sort (adverses) les atteignent tous. Car l'homme ne connaît même pas son heure : comme les poissons qui sont pris dans le filet fatal et comme les oiseaux pris au piège, comme eux les fils de l'homme sont saisis au temps du malheur, quand il tombe sur eux tout à coup (X, 11-12). Celui qui creuse une fosse peut y tomber ; et celui qui démolit un mur, un serpent peut le mordre. Celui qui tire des pierres peut s'y faire mal ; celui qui fend des bûches y court un danger (X, 8-9). »

Digitized by Google

Ni les plaisirs, ni la science, ni le travail n'apportent donc à l'homme le bonheur qu'il cherche. La vertu sera-t-elle impuissante aussi à le lui procurer? N'existe-t-il pas, entre le devoir accompli et la prospérité temporelle, un lien mystérieux, mais réel? Est-ce que la moralité au moins ne récompense pas, dès ici-bas, les peines qu'on se donne pour elle? On peut dire que c'est ici le point culminant de la pensée de l'Ecclésiaste. Il aurait pu faire valoir les avantages incontestables de la vertu en ce monde : la paix de la conscience, la satisfaction du devoir accompli, la bénédiction de Dieu, qui malgré les épreuves qu'il permet, repose sur ses fidèles. Il aurait pu montrer comment, à valeur égale, c'est-à-dire avec une intelligence et une activité pareilles, c'est l'homme honnête et droit qui connaîtra les succès définitifs et durables. Surtout, il aurait pu affirmer sans crainte d'erreur que le bonheur de tous, dans le corps social, est en rapport direct avec l'observation, par les membres de ce corps, des lois éternelles de la morale, et que même aucune société ne peut subsister, ou du moins se maintenir à un certain degré de civilisation, si la vérité, la justice et la moralité n'y sont respectées. L'Ecclésiaste n'a pas jugé à propos de faire ces considérations. C'est sans doute qu'elles étaient suffisamment connues autour de lui, qu'elles avaient été assez souvent répétées par d'autres auteurs inspirés, et qu'elles ne convenaient point au but de son livre, tel que je l'exposerai tout à l'heure. Pour lui, il constate simplement que la prospérité temporelle n'est pas régulièrement assurée aux bons, ni toujours refusée aux méchants. Il a vu des justes vivre et mourir dans la misère, et des pécheurs prolonger heureusement leurs jours : « J'ai vu ces deux choses dans les jours de ma vanité : il est tel juste qui périt dans sa justice, et il est tel méchant qui dure dans sa méchanceté (VII, 15). » Souvent le sort mérité par les méchants est infligé aux bons, et la destinée méritée par les bons est accordée aux méchants : « Il y a des justes auxquels il arrive ce qui convient à l'œuvre des méchants, et il y a des méchants auxquels il arrive ce qui convient à l'œuvre des justes (VIII, 14). » L'Ecclésiaste n'hésite même pas à déclarer que le fait d'être juste, bon, pieux, ou au contraire injuste, méchant, irréligieux, n'a pas d'influence

Digitized by Google

appréciable sur le sort qui est fait à l'homme pendant la vie présente : « Il y a pour tous un même sort, pour le juste et pour l'impie, pour le bon et pour le méchant, et pour le pur et pour l'impur, et pour celui qui sacrifie, et pour celui qui ne sacrifie pas. Comme il en est du bon, ainsi en est-il du méchant ; il en est du jureur comme de celui qui révère le serment (x, 2). » Le livre de Job avait déjà fait les mêmes constatations, et plus d'un psalmiste s'était plaint à Dieu du scandale qu'est pour les bons le spectacle du bonheur des méchants. Et qui de nous n'a reçu les confidences d'âmes chrétiennes qui s'étonnent d'être dans l'épreuve, alors qu'à côté d'elles des incroyants paraissent heureux? L'Ecclésiaste ne fait donc ici que reprendre, d'une façon plus incisive et avec moins de ménagements, un thème connu et déjà développé avant lui.

Pour vous donner une idée exacte de la mentalité de l'Ecclésiaste, je dois relater encore le jugement qu'il porte aux deux classes de personnes. L'Ecclésiaste d'abord n'est pas tendre pour les détenteurs de l'autorité. Evidemment, l'autorité était alors en de mauvaises mains. Un passage obscur semble bien adresser une critique au grand prêtre (VIII, 9-10), et l'histoire nous apprend d'ailleurs que les plus hautes fonctions du sacerdoce ne furent pas toujours dignement remplies. Les rois ne sont pas épargnés. Notre livre en dit peu de bien. Une fois seulement une sentence favorable est émise à leur sujet, mais qui sous une apparence de louange cache peut-être une leçon : « Heureux es-tu, pays dont le roi est de noble lignage et dont les princes mangent à l'heure convenable, pour la force et non pour la débauche (x, 17). » Tout à côté, en effet, nous lisons : « Malheur à toi, pays dont le roi est un parvenu, et dont les princes mangent dès le matin (1) (x, 16). » Il arrivait donc aux rois de se livrer à la débauche. Incapables d'ailleurs de discerner le vrai mérite, ils ne savent pas choisir leurs collaborateurs ; ils laissent de nobles personnages dans des situations inférieures, et accordent les plus hautes dignités de l'Etat à de misérables esclaves ou à des incapables : « Il est

(1) Ce qui, en Orient, était considéré comme un manque de sobriété.

Digitized by Google

un mal que j'ai vu sous le soleil, comme une méprise qui provient du souverain ; l'insensé est placé dans de hautes dignités, et des grands restent dans l'infériorité ; j'ai vu des esclaves sur des chevaux, et des princes marcher à terre comme des esclaves (x, 5-7). » C'est un grand malheur que l'omnipotence royale ne soit pas accompagnée de sagesse : « Ne te mets pas dans un mauvais cas, car tout ce qu'il (le roi) voudra, il le fera; car la parole du roi est souveraine, et qui lui dira : Que fais-tu (VIII, 3-4)? » Ce que nous appellerions l'administration n'inspire aucune confiance à notre auteur. Il se plaint déjà du fonctionnarisme. Toute une hiérarchie de dignitaires échelonnés les uns au-dessus des autres séparait alors le peuple de l'autorité suprême. Un théoricien peut croire que grâce à cette multiplicité, le contrôle est parfaitement assuré. L'Ecclésiaste a une autre expérience ; il ne voit, dans tous ces fonctionnaires, qu'une hiérarchie de sangsues que les malheureux sujets doivent nourrir et gorger (VII, 7). Les chefs organisent la rapine et pressurent le peuple. Ceux qui devraient faire régner le droit et rendre la justice sont les premiers à exercer l'injustice et la méchanceté (III, 16). Partout les faibles sont opprimés, et parce que leurs oppresseurs disposent de la force, personne ne s'arme pour les défendre ; personne même n'ose s'approcher pour les consoler (IV, 1). L'Ecclésiaste est si désabusé qu'à l'encontre de la plupart des hommes, il n'espère rien d'un changement de règne. Il a vu un roi jeune et sage succéder à un vieil insensé qui faisait le malheur de ses sujets. Il a vu la faveur du peuple acclamer le jeune roi, et tous mettre en lui leurs espérances. « Mais la postérité n'aura pas à se féliciter de son gouvernement. Ces espérances aussi sont vanité et poursuite de vent (IV, 13-16). »

Un dernier trait achève le tableau de la vie. Il est délicat d'en parler. Mais je ne saurais le passer sous silence sans fausser, en la mutilant, la pensée de l'Ecclésiaste. Les sages d'Israël, en général, ont été sévères dans le jugement qu'ils ont porté sur les femmes. Leurs appréciations, il faut le dire, ne sont plus de mise aujourd'hui, après dix-huit siècles d'un christianisme qui a donné tant de saintes et d'héroïnes. Car il n'est pas vain de parler d'un progrès moral de l'humanité, si

Digitized by Google

l'on en fait revenir l'honneur à la rédemption du Christ et à l'action de l'Eglise. Le jugement des sages sur les femmes appartient donc, de façon exclusive, à l'histoire ancienne. Il n'est plus vrai. Qu'il l'ait été dans le passé, le respect dû à la Bible nous oblige à le reconnaître. Mais la forme vraiment dure qu'il revêt, fait craindre qu'il ne soit toujours resté quelque chose, en Israël, de ce sentiment peu honorable, encore moins chevaleresque, dont notre premier père a donné l'exemple, et qui consiste à rejeter sur la créature la plus faible la responsabilité de ses propres écarts. Et précisément, le premier qui jugea avec indulgence et bonté celle qu'on accusait volontiers, avant lui, d'être la cause de tous les maux, est celui-là même qui fut sans reproche, le seul qui ait osé dire : « Qui de vous m'accusera de péché? »

Sous le bénéfice de ces observations, voici ce qu'écrit l'Ecclésiaste : « Et j'ai trouvé la femme plus amère que la mort, parce qu'elle est un piège et que son cœur est un filet et ses mains, des liens. Celui qui est agréable à Dieu lui échappera, mais un pécheur y sera pris... J'ai trouvé un homme sur mille, mais je n'ai pas trouvé une femme parmi toutes celles-ci (VII, 26, 28). » La pensée de l'Ecclésiaste n'est pas douteuse : il a voulu affirmer d'abord, et énergiquement, le caractère décevant de l'attirance féminine. L'homme s'imagine aisément qu'il trouvera le bonheur dans la femme. En réalité, celle-ci lui prépare les plus douloureuses déceptions : elle mérite d'être appelée un piège, car ses attraits cachent un avenir de souffrances. Non seulement l'homme ne trouvera pas en elle la félicité rêvée, mais il lui sera impossible, une fois pris, de se dégager et de reconquérir sa liberté : il reste enchaîné, pour son supplice. On ne peut guère douter que l'Ecclésiaste, dans ce jugement sommaire, n'ait en vue le dérèglement des mœurs, dont il rejette la responsabilité sur la femme. Mais il ne restreint pas les méfaits de celle-ci à un seul domaine. Il songe à toute l'influence qu'elle peut exercer sur l'homme, en quelque sens que ce soit, à sa puissance d'intrigue, à l'esprit de domination, de jalousie et de méchanceté dont elle peut être animée, en un mot à la part qui lui revient dans tous les maux et toutes les dépravations de l'humanité. Sa dernière parole in-

Digitized by Google

dique qu'il la considère comme moralement inférieure à l'homme : l'homme, tel qu'il devrait être, est rarement réalisé, la femme, jamais. Ainsi, pour l'Ecclésiaste, c'est encore une vanité que de chercher le bonheur dans une créature humaine.

L'Ecclésiaste a donc étudié le problème de la valeur de la vie. On peut dire qu'il l'a retourné sous toutes ses faces. Tout ce qui remplit l'existence humaine, tout ce qui peut faire battre le cœur humain, il l'a soumis à un examen rigoureux, impitoyable. Et il a conclu qu'aucun des objets de l'activité de l'homme ne peut le satisfaire. Tous nos efforts, en quelque sens qu'ils s'exercent, sont impuissants à nous assurer le bonheur. Job avait déjà enregistré la déception du juste. L'Ecclésiaste ajoute celle du savant, du riche, du travailleur, du jouisseur. Lui aussi, il a étudié le problème de l'« action », et il a dénoncé la faillite de celle-ci. L'homme ne retire, de toutes les peines qu'il se donne, aucun avantage qui vaille et qui dure. Bien loin de récompenser nos labeurs, la vie présente trompe toutes nos espérances. Pour exprimer cette vérité profonde, qu'il a ressentie plus douloureusement qu'aucun homme, l'Ecclésiaste a trouvé des mots qu'on n'oublie jamais après les avoir lus ou entendus, des formules lourdes comme sa tristesse, monotones comme son désenchantement de toutes choses, et qu'il répète comme un refrain : « J'ai considéré toutes les œuvres qui se font sous le soleil, et voici : tout est vanité et poursuite de vent (I, 14). Et je me suis retourné vers toutes les œuvres que mes mains avaient faites et vers la peine que je m'étais donnée pour les faire, et voici : tout est vanité et poursuite de vent, et il n'y a aucun profit sous le soleil (II, 11). Et j'ai haï la vie, parce que mauvaise est... l'œuvre qui se fait sous le soleil, car tout est vanité et poursuite de vent (II, 17). L'avantage de l'homme sur la bête est nul, car tout est vanité (III, 19). » Et enfin la parole qui commence et finit le livre et le résume : « Vanité des vanités, vanité des vanités ! Tout est vanité (I, 2 ; XII, 8). »

Que faire en un monde pareil? La vie présente est peu confortable ; nous le savons. Beaucoup de choses, dans la société, vont au rebours de la justice et du bon sens ; nous l'avouons.

Digitized by Google

Le bonheur ne se rencontre point ici-bas ; c'est entendu. Mais enfin, puisque nous sommes venus au monde, ou plutôt puisqu'on nous y a mis, puisque, bon gré, mal gré, « nous sommes embarqués », quelle conduite tenir? Comment nous tirer le moins mal possible de l'aventure? L'Ecclésiaste a précisément parsemé son livre de conseils variés dont l'ensemble compose une solution pratique du problème de l'existence. C'est à glaner ces conseils que nous devons nous appliquer maintenant.

D'abord et avant tout, puisque les biens de ce monde sont impuissants à nous contenter, ne nous acharnons à la poursuite d'aucun d'entre eux. Ce serait peine inutile, « poursuite de vent ». Loin de nous la recherche effrénée du plaisir : le plaisir finit dans la déception (II, 1-2). Ne faisons pas non plus de la richesse le but essentiel de nos efforts : elle coûte plus de peines qu'elle n'apporte de joies, et il faut bientôt la perdre (II et *passim*). Ne nous épuisons pas à la conquête de la science: la science parfaite est chose inaccessible à l'homme (VII, 23). Ne nous fatiguons pas outre mesure au travail : il faudra en laisser le fruit à d'autres (II, 20-23) : « Mieux vaut une main pleine de repos, que les deux mains pleines de travail et de poursuite de vent (IV, 6). » De ce que la prospérité temporelle n'est pas régulièrement attachée à l'accomplissement du devoir, quelle conclusion tirer? Hélas ! l'Ecclésiaste sait que des hommes pervers, et d'autres qui sont peut-être seulement des faibles, s'autoriseront de l'impunité momentanée des méchants pour conclure qu'on peut pécher sans crainte. Il le sait, et il s'en attriste : « C'est un mal, dans tout ce qui se fait sous le soleil, qu'il y ait un même sort pour tous ; aussi le cœur des fils de l'homme s'emplit du désir du mal, et la folie est dans leur cœur pendant leur vie (IX, 3). » Ailleurs, il a déclaré à ces pervers et à ces faibles que « la méchanceté est une sottise et la folie de l'inconduite, une démence (VII, 25) ». Sans préjudice des principes de morale dont il sera question par la suite, il fait observer pour le moment au méchant et au débauché qu'ils courent à leur ruine (VII, 17). L'Ecclésiaste, qui est un homme d'expérience, sait aussi que parmi les justes il en est, et des meilleurs peut-être, qui, du fait des souffrances dont Dieu

Digitized by Google

permet qu'ils soient frappés, concluront : « Nous n'en avons pas assez fait pour Dieu : poussons plus loin encore la vertu et la pratique de la piété. » A ces âmes timorées, l'Ecclésiaste parle en moraliste avisé, qui a vu jusqu'où peuvent conduire le scrupule et la surenchère en matière religieuse et morale. Il leur dit, avec un bon sens un peu rude : Ne poussez pas la justice et la sagesse à l'excès, vous risqueriez de tomber dans la stupidité : « Ne sois pas juste à l'extrême et ne fais pas le sage à l'excès, de peur de te rendre stupide (VII, 16. » Ainsi, et c'est la première règle de conduite que nous donne l'Ecclésiaste, en toutes choses sachons garder la mesure, gardons-la dans l'usage des biens de ce monde, dans la poursuite de la richesse et de la sagesse, dans le travail, et même, en un sens, dans l'exercice de la vertu. Dans aucune de ces directions, l'excès ne nous procurera le bonheur.

L'Ecclésiaste blâme l'excès. Mais, tout déçu qu'il est par la vie, il n'interdit l'usage d'aucun des biens créés. Il n'entend pas que nous nous retirions du monde parce qu'il est mauvais, ni de la vie parce qu'elle nous meurtrit. Il ne veut pas que nous nous soustrayons au devoir de vivre. Tout au contraire, il stigmatise l'oisiveté et la paresse : « L'insensé se croise les mains, et dévore sa propre chair (IV, 5). » Il recommande de façon expresse l'activité et le courage : « Tout ce que ta main trouve à faire, mets ta force à le faire (IX, 10). » Et encore : « Dès le matin sème ta semence, et jusqu'au soir ne laisse pas reposer ta main (XI, 6). » Il exige que nous soyons des hommes de décision, qui n'hésitent pas indéfiniment avant d'agir : « Qui observe le vent ne sèmera point, et qui prend garde aux nuages ne moissonnera pas (XI, 4). » Le semeur a besoin du calme de l'air, le vent, à un certain degré du moins, contrariant l'éparpillement régulier de la semence, et la moisson réclame un temps sec. Mais il ne faut pas attendre, pour semer et pour moissonner, de n'avoir absolument pas à craindre le vent et la pluie : on ne peut toujours agir à coup sûr. L'Ecclésiaste pense même que l'opération la plus hasardeuse peut devenir profitable, et il nous recommande l'esprit d'entreprise et une certaine audace. Telle, du moins, paraît être la portée d'une sentence assez énigmatique : « Jette ton pain sur la face des eaux,

Digitized by Google

car après beaucoup de jours tu le retrouveras (XI, 1). » Jeter son pain à l'eau est un bon moyen de le perdre. Mais l'auteur a dû penser au phénomène connu de la mer qui, après un temps rejette sur le rivage les épaves qu'elle avait d'abord englouties. Le pain dont on usait en Orient était mince et plat, assez semblable à une galette. Une fois desséché, il se dissolvait mal et devait surnager un certain temps dans l'eau, ce qui donnait une vraisemblance suffisante au proverbe. L'Ecclésiaste semble donc nous dire : « Bien loin de vous laisser décourager par la possibilité d'un échec, ne négligez même pas ce qui paraît d'avance effort stérile et infructueux. Il arrive des choses si surprenantes : la mer rend ce qu'on lui donne ; la vie aussi, peut-être... »

La sagesse, dans la mesure où elle est accessible, est proposée par l'Ecclésiaste à notre étude : il estime que nous ne devons pas la négliger : « J'ai vu qu'il y a un avantage de la sagesse sur la sottise, comparable à l'avantage de la lumière sur les ténèbres : les yeux du sage sont dans sa tête, mais l'insensé marche dans les ténèbres (II, 13-14). La sagesse est bonne ainsi qu'un patrimoine, car la protection de la sagesse est comme la protection de l'argent, et l'utilité du savoir est que la sagesse sauve celui qui la possède (VII, 11-13). La sagesse se montre, pour le sage, plus forte que la richesse des puissants qui sont dans la ville (VII, 19). Le cœur du sage est à sa droite, et le cœur de l'insensé, à sa gauche (X, 2). » Il n'est pas jusqu'aux richesses et aux plaisirs qui ne méritent d'occuper une certaine place dans notre vie, si nous en croyons l'Ecclésiaste. Il nous engage à profiter de nos biens (IV, 7-8 ; V, 18), et en particulier à ne pas dédaigner les joies honnêtes de la vie (II, 24, etc.) : c'est Dieu qui les a mises sur notre chemin pour nous adoucir les amertumes de l'existence (II, 24, etc.; V, 19).

Malgré tout le mal qu'il a dit de la société humaine, notre livre reconnaît ses avantages, et il la préfère de beaucoup à l'isolement du solitaire : « Deux ensemble sont plus heureux que l'isolé, parce qu'il y a pour eux une bonne récompense de leur travail ; car si l'un tombe, l'autre le relève. De même, si deux couchent ensemble, ils se réchauffent ; mais comment un solitaire se réchauffera-t-il? Et si un agresseur maîtrise

Digitized by Google

l'isolé, les deux lui résisteront ; et un fil triplé ne rompt pas vite (IV, 9-12). » Tout sévère qu'il a été dans ses jugements sur les hommes, l'Ecclésiaste entend que nous nous montrions modéré dans nos appréciations, et indulgents pour les fautes d'autrui, particulièrement pour celles de nos inférieurs : « Ne prête pas attention à toutes les paroles que l'on dit, de peur que tu n'entendes dire que ton serviteur a mal parlé de toi ; car ton cœur sait que bien des fois tu as, toi aussi, mal parlé des autres. Car il n'y a pas d'homme juste sur la terre, qui fasse le bien et ne pèche pas (VII, 21, 22, 20). » L'autorité a été fort malmenée par l'Ecclésiaste. Néanmoins il reconnaît qu'elle est nécessaire, il veut qu'on la respecte et qu'on lui obéisse. Il n'a rien d'un révolutionnaire : « Observe l'ordre du roi, et à cause du serment fait à Dieu, ne te hâte pas de t'éloigner de sa face (VIII, 2). » Malgré tout le mal qu'il a dit des femmes, l'Ecclésiaste n'exclut aucunement leur société. Il la recommande au contraire : pour lui, la femme est la compagne naturelle de la vie de l'homme (IX, 9). Il n'était donc pas le célibataire endurci que certains exégètes ont imaginé.

Enfin et surtout, bien qu'il ait constaté que la vertu n'est pas convenablement récompensée ici-bas, l'Ecclésiaste n'a garde de prétendre qu'elle ne le sera jamais. Tout au contraire, il affirme avec la dernière énergie le principe de la rétribution morale. Les justes seront récompensés par Dieu et les pécheurs punis : « Je sais que le bonheur sera pour ceux qui craignent Dieu, parce qu'ils le craignent ; et le bonheur ne sera pas pour le méchant, et pareil à l'ombre il ne prolongera pas ses jours, parce qu'il ne craint pas Dieu (VIII, 12-13). » Notre livre exprime à plusieurs reprises cette vérité essentielle de la religion. A plusieurs reprises aussi il annonce que Dieu jugera tous les hommes : « J'ai dit dans mon cœur : Dieu jugera le juste et le méchant (III, 17). Pour toute chose il y a un temps et un jugement... et la méchanceté ne sauvera pas le méchant (VIII, 6, 8). Sache que pour tout cela Dieu t'appellera en jugement (XI, 9). » Et enfin : « Dieu fera venir en un jugement portant sur tout ce qui est caché, toute œuvre, soit bonne, soit mauvaise (XII, 14). » On ne saurait être plus catégorique ni plus clair. Le jugement divin n'aura pas seulement pour but

Digitized by Google

de punir, mais aussi de récompenser ; car il est dit que Dieu se préoccupera des bonnes actions que nous aurons faites (III, 17 ; XII, 14), aussi bien que des fautes que nous aurions commises. Si d'autre part l'Ecclésiaste condamne l'excès dans la vertu et l'exagération dans la dévotion, il contient, au sujet des devoirs de religion, des conseils empreints du plus profond respect pour la majesté divine, et il s'achève par ces mots : « Crains Dieu et garde ses commandements, car cela est de tout homme (XII, 13). » Il a d'ailleurs, et à plusieurs reprises, recommandé le sérieux de la vie et les bonnes mœurs : « Mieux vaut aller à la maison de deuil que d'aller à la maison de festin, car c'est là (qu'apparaît) la fin de tout homme, et le vivant le prend à cœur. Mieux vaut le chagrin que le rire, car la tristesse du visage est bonne pour le cœur : le cœur des sages est dans la maison de deuil, et le cœur des insensés dans la maison de joie. Mieux vaut écouter la réprimande d'un sage que d'écouter le chant des insensés, car telle la crépitation des épines sous la chaudière, tel le rire de l'insensé (VII, 2-6). »

Tels sont les différents aspects de la pensée de l'Ecclésiaste. Cette pensée paraîtra exclusive et absolue, si l'on envisage isolément quelques-unes des formules qui veulent l'exprimer. Mais on reconnaîtra qu'elle est sagement mesurée, si l'on tient compte de toutes les précisions et restrictions qui l'entourent. Elle peut, en effet, se résumer assez exactement dans les propositions suivantes : « Tout est vain ici-bas, sauf la vertu ; car Dieu la récompensera un jour. En attendant, l'homme peut jouir des biens de ce monde, mais seulement dans la mesure permise par la loi morale et en se souvenant qu'il devra rendre compte de tous ses actes à son créateur. » Le problème de la valeur de la vie posé au début du livre doit donc être résolu en ce sens que le bonheur existe, mais non pas en ce monde : il est réservé pour un avenir ultérieur et la vertu fidèlement pratiquée est l'unique moyen de le conquérir.

Le livre de l'Ecclésiaste est néanmoins un écrit fort original, et plus d'un lecteur, après l'avoir parcouru, se demandera : pourquoi un pareil écrit est-il dans la Bible? Pourquoi Dieu l'a-t-il inspiré? Comment se fait-il qu'un livre rédigé sous l'impulsion de l'Esprit-Saint fasse une critique si acerbe de la vie,

Digitized by Google

telle que Dieu a voulu qu'elle fût, et du monde, tel qu'il l'a créé? Pourquoi ces plaintes, ce pessimisme amer, cette lassitude de vivre que trahissent tant de paroles de l'auteur? On ne peut répondre à ces questions qu'en se reportant à l'époque où vécut l'Ecclésiaste. Certains écrits inspirés ne sont guère que des écrits de circonstance. Tous sont les écrits d'époques et de milieux déterminés. Par conséquent on ne les comprend bien, on ne découvre leur raison d'être et le dessein que put avoir la Providence en les inspirant, que si l'on est au fait de l'état d'esprit de leur auteur et surtout de leurs premiers lecteurs, des hommes pour lesquels ces livres furent écrits, et dans le cœur et l'esprit desquels ils devaient contribuer à opérer l'œuvre du salut.

Quel était donc l'état d'esprit des Juifs à l'époque de l'Ecclésiaste, c'est-à-dire sans doute au cours du IIIe siècle avant Jésus-Christ, et quelle modification ce livre devait-il y apporter? Quelle idée nouvelle devait-il inculquer, ou du moins quelle réalité méconnue, négligée, devait-il mettre sous les yeux des Israélites? Nous ne pouvons répondre à cette question qu'en faisant le procès des Juifs. Mais ce n'est pas chose difficile. Les Livres saints leur ont assez reproché leurs défauts, les Prophètes ont assez publié leurs fautes. Nous les connaissons. Ce peuple était grossier, de goûts et de tendances charnelles, épris de tous les biens de ce monde et résolu à en jouir. Les chrétiens d'aujourd'hui qui n'ont pas étudié l'histoire ancienne n'imaginent pas l'état de dégradation religieuse et morale où vivaient les peuples de l'antique Orient. Leur religion se complaisait dans le polythéisme et dans l'idolâtrie. Le culte de leurs dieux était à la fois impur et sanguinaire. Les pratiques de la plus honteuse immoralité y avaient leur place, et l'immolation de victimes humaines, d'enfants surtout, était un usage reçu. C'est dans un pareil milieu qu'évoluaient les premiers Israélites, et que de fois il leur arriva de se ruer aux cultes infâmes de Canaan ! Ce peuple est donc parti de très bas : Dieu, quand il l'adopta, dût vraiment le retirer de la boue et du sang. Quoi d'étonnant dès lors s'il fallut, pour se l'attacher, multiplier les bienfaits d'ordre temporel et user de châtiments sensibles? Quels autres arguments au-

Digitized by Google

raient eu prise sur ces natures sensuelles? Quel autre moyen d'éducation employer? Cette éducation, d'ailleurs, fut longue. Elle dura presque aussi longtemps que la vie du peuple d'Israël. Dieu voulait cependant élever les âmes à des espérances plus nobles que toutes les espérances terrestres, et leur faire désirer des joies plus pures. Les temps approchaient où le Rédempteur allait paraître et annoncer un royaume qui n'était pas de ce monde : il fallait détacher les cœurs de l'amour des biens périssables, pour qu'ils fussent prêts à s'éprendre des joies infinies que le Christ allait révéler. A cette fin, l'Esprit de Dieu s'empare d'un homme que ses dispositions naturelles rendaient plus apte que personne à souffrir des limites et des insuffisances des biens créés, d'un homme dont l'âme était vraiment plus grande que le monde, puisque le monde n'a pu la remplir, d'un homme qu'une vie passagère ne satisfaisait pas et qui rêvait d'éternité ; et l'Esprit de Dieu pousse cet homme à crier sa déception et sa souffrance, pour que les Juifs charnels, tout préoccupés de bonheur temporel, en viennent à s'apercevoir, eux aussi, qu'on ne se repaît pas du vide et du néant, que les plaisirs terrestres ne sont qu'illusion d'un moment, qu'ils laissent l'âme et le cœur plus dépourvus et plus affamés qu'avant d'y avoir touché. Voilà pourquoi Dieu a inspiré l'Ecclésiaste, pour autant du moins qu'il nous est permis de pénétrer, après coup, et d'expliquer les conduites de la Providence. Voilà pourquoi il a fait écrire un livre qui ne tient compte que des côtés sombres de l'existence et des défectuosités de la condition humaine. En répétant à satiété que la vie présente est mauvaise, ou du moins qu'elle ne suffit pas, l'Ecclésiaste devait amener les Juifs à désespérer de trouver le bonheur ici-bas et les obliger à lever la tête vers le ciel, pour y voir poindre une autre espérance. Et il a exprimé de façon si énergique son sentiment de déception qu'il est parvenu, en effet, à le rendre contagieux et à le propager. Il a agrandi l'âme juive. Il a creusé en elle un abîme que seules les espérances éternelles pourront combler. Bientôt après lui, nous voyons les Juifs se préoccuper, comme ils ne l'avaient jamais fait, des espérances éternelles, et se porter, avec un élan surprenant, vers toutes les spéculations relatives au monde futur. Les apo-

Digitized by Google

calypses se multiplient. Il est vrai qu'elles mêlent la vérité à des imaginations puériles. Qu'importe? L'élan est donné : l'homme regarde vers le ciel. Encore quelques années, et la foi israélite enfantera des héros et des martyrs qui sauront sacrifier complètement la vie présente pour d'autres espérances. Le Christ peut venir et annoncer son royaume céleste ; il se trouvera des âmes pour le comprendre et pour le suivre.

Aujourd'hui encore, après des siècles de christianisme, l'Ecclésiaste garde sa valeur. Au point de vue doctrinal, son affirmation de l'insuffisance du monde présent demeure. Tout un aspect de la spiritualité chrétienne est inspiré de lui, et nombreuses sont les âmes qui lui ont demandé des leçons de détachement. Envahies par l'amour exagéré de ce monde, entraînées presque invinciblement, par la joie et l'orgueil de vivre, à négliger Dieu, elles sont venues méditer, avec l'Ecclésiaste, sur la vanité de tout ce qui passe. Avec lui elles ont mesuré la petitesse des joies terrestres, et délivrées de la fascination de ces joies, elles se sont élevées à de plus hautes espérances. En elles, comme autrefois chez les Israélites, notre vieux livre a opéré une œuvre d'élévation morale. C'est que, malgré le caractère imparfait de certains de ses éléments, caractère qu'il nous restera à déterminer dans une prochaine conférence, l'Ecclésiaste contient une doctrine de vie religieuse et de salut. Il méritait d'entrer dans le recueil des Ecritures, et tout dépassé qu'il soit par la révélation évangélique, il peut encore être utile aux chrétiens.

E. PODECHARD.

Digitized by Google

FRÉDÉRIC OZANAM

ORIGINE. NAISSANCE. ADOLESCENCE.

Dans la splendide péroraison de l'éloge funèbre du grand Condé, Bossuet parle en termes touchants de ses cheveux blancs, de sa voix qui tombe et de son ardeur qui s'éteint. Lorsqu'il tenait ce langage, le grand orateur avait cinquante-neuf ans. Depuis longtemps déjà, Mgr Baunard, l'éminent recteur honoraire de l'Université catholique de Lille, a dépassé cet âge ; ses cheveux ont dû blanchir et peut-être sa voix est-elle moins vibrante que jadis, mais son ardeur n'est nullement éteinte. Je n'en veux pour preuve que le beau volume récemment offert par lui aux amis des lettres chrétiennes sur *Ozanam d'après sa correspondance* (1). Il nous dit lui-même, par suite de quelles circonstances il a été conduit à entreprendre cette œuvre importante. Le 10 avril 1910, une assemblée de la Société de Saint-Vincent-de-Paul se tenait, à Paris, dans la crypte de l'église des Carmes, rue de Vaugirard, crypte où reposent, sous un modeste monument, les restes mortels de Frédéric Ozanam, principal fondateur de cette société. L'assemblée se composait du Conseil général de l'œuvre et d'un grand nombre de confrères. Une allocution fut prononcée par M. Guibert, prêtre de la communauté de Saint-Sulpice, lequel la termina en exprimant le vœu que, dans les biographies à venir du grand serviteur de Dieu, une plus grande place

(1) Un vol in-8, J. de Gigord, édit.

Digitized by Google

fut faite que par le passé à ses vertus éminentes, à sa vie intime, chrétienne, apostolique, à cette vie d'un homme que l'Eglise, dans sa sagesse, pourrait bien, un jour, proclamer digne de porter l'auréole des saints. Le Conseil général et l'assemblée s'associèrent à ce vœu ; mais cette biographie nouvelle, conçue dans l'esprit qu'on vient d'indiquer, qui, mieux que l'ancien recteur des Facultés catholiques de Lille pouvait la retracer? On lui demanda donc de reprendre sa plume encore infatigable. Son premier mouvement fut de demander grâce ; mais, cette fois, le premier mouvement n'était pas le bon et, cédant bientôt à son attrait pour l'homme que M. Guibert appelait le plus grand catholique de son temps, à sa profonde sympathie pour la Société de Saint-Vincent-de-Paul et à son ardent amour pour cette jeunesse dont Ozanam avait été le modèle et le maître, il accepta la mission qui lui était offerte. Il promit de faire revivre, de son mieux, F. Ozanam, cet apôtre de la vérité et de la charité, et de préparer ainsi les lecteurs chrétiens à célébrer dignement, au mois d'avril prochain, le centenaire de sa naissance. Pour retracer cette belle vie, sans négliger les autres sources d'information, il s'est tout particulièrement inspiré de la correspondance en grande partie publiée, mais en partie inédite, de son héros. De cette collection de deux cents pièces environ, il a fait « le tissu tout entier, la chaîne aussi bien que la trame » de cette histoire.

Les lecteurs de l'*Université catholique* trouveront peut-être quelque charme et quelque profit à étudier ce livre et à méditer quelques-unes des leçons qu'il nous offre. L'auteur du présent article et de ceux qui suivront n'a pas d'autre but que de leur en donner la substance et pas d'autre désir que de le leur faire goûter.

Frédéric Ozanam était né le 23 avril 1813, à Milan, de parents français. Son père, natif de Chalamont, près Trévoux, était d'abord entré dans la carrière des armes et s'était distingué, en Italie, sous le général Bonaparte. Il avait quitté le service, au moment de la proclamation de l'Empire et s'était marié, à Lyon, avec M^lle^ Marie Nantas ; puis, à la suite de revers de fortune, il était parti pour Milan et là, tout en donnant des leçons, avait entrepris et poursuivi l'étude de la mé-

Digitized by Google

decine dont il avait l'attrait. Médecin de l'hôpital militaire de cette ville en 1813, il se prodigua au service des malades pendant une effroyable épidémie de typhus et reçut de Napoléon, alors souverain de la Lombardie, la décoration de la couronne de fer. En 1815 ou 1816, après la rentrée des Autrichiens à Milan, M. Ozanam ramena sa famille à Lyon et bientôt son mérite lui ouvrit toute grandes les portes de l'Académie des sciences de cette ville. En même temps, il prenait une place honorable dans le corps médical où il se fit remarquer par son dévouement et sa charité. Il n'arriva pas à la fortune, mais seulement à cette condition intermédiaire qui met les membres d'une famille à l'abri des dangers si divers qui menacent et le riche et le pauvre. « Je veux remercier Dieu, dira plus tard Frédéric, de m'avoir fait naître dans une de ces positions moyennes, sur les limites de la gêne et de l'aisance, qui habituent aux privations, sans laisser totalement ignorer les jouissances permises ; où l'on ne peut s'endormir dans l'assouvissement de tous ses désirs, mais où l'on est pas distrait non plus par les sollicitations continuelles du besoin ». Il ajoutera, mais avec une modestie exagérée : « Dieu sait, avec la faiblesse naturelle de mon caractère, quels dangers auraient eu pour moi la mollesse des conditions riches ou l'abjection des classes indigentes ! »

M. et Mme Ozanam eurent quatorze enfants, parmi lesquels Frédéric occupait le cinquième rang, mais il n'en conservèrent que trois. L'aîné devait entrer dans les ordres, le plus jeune se faire médecin. Frédéric tenait le degré intermédiaire.

Il trouva au foyer familial les plus nobles exemples de vertu et de vie chrétienne. « Mon père, dira-t-il un jour, avait gardé une foi vive, un noble caractère, un grand sentiment de la justice, une infatigable charité pour les pauvres. » Et sur ce dernier point, il apportera une justification bien concluante. A sa mort, dira-t-il, je constatai, pièces en main, que le tiers de ses visites étaient faites sans espérance de paiement, pour des indigents reconnus comme tels.

Mme Ozanam avait passé à Lyon les plus terribles jours de la Révolution ; elle avait vu son frère, à peine âgé de dix-huit ans, mitraillé aux Brotteaux et avait ensuite été emmenée, encore enfant, par son père et sa mère à Echallens, en Suisse,

Digitized by Google

et était rentrée en France avec eux quand l'horizon se fut un peu éclairci. C'était une femme au caractère énergique, forte dans la bonne fortune comme dans l'adversité. Mère de quatorze enfants, elle eut à en pleurer onze, nous l'avons dit, mais elle les pleura en chrétienne pleine de foi et d'espérance. Nos deux époux, également charitables, connaissaient, aussi bien l'un que l'autre, l'humble demeure du pauvre. On rapporte que lorsqu'ils se sentirent vieillir, chacun d'eux fit promettre à l'autre qu'il n'irait pas chercher l'indigent plus haut que le quatrième étage. Mais le pacte n'était guère observé et plus d'une fois, dit-on, ils se surprirent mutuellement en flagrant délit sur le seuil d'une même mansarde. Le docteur Ozanam devait trouver la mort dans une de ces ascensions.

Né délicat, Frédéric faillit succomber, à six ans, à une fièvre typhoïde. « Tout le monde a bien cru, disait-il plus tard, que je ne m'en étais tiré que par miracle ». L'auteur du miracle aurait été saint François-Régis, particulièrement honoré et invoqué dans l'église saint Polycarpe, à Lyon. Elève au collège royal de cette ville, il y obtint les succès les plus encourageants. Mais bientôt, quoiqu'il y eut fait une fervente première communion, il connut, dit-il, « toute l'horreur de ces doutes qui rongent le cœur pendant le jour et qu'on retrouve la nuit sur un chevet mouillé de larmes. » Mais, poursuit-il, « l'enseignement d'une prêtre philosophe me sauva. Il mit dans mes pensées l'ordre et la lumière ; je crus désormais d'une foi rassurée et, touché d'un bienfait si rare, je promis à Dieu de vouer mes jours au service de la vérité qui me donnait la paix. » Ce prêtre était l'abbé Noirot, professeur de philosophie au collège royal de Lyon. A ce prêtre modeste, de nombreuses générations de jeunes gens durent le bienfait d'un enseignement vivifiant. V. Cousin l'appelait « le premier professeur de philosophie de France » et il disait : « Les autres professeurs ont des élèves ; l'abbé Noirot se fait des disciples. » Le plus aimé et le plus studieux de ces disciples fut Ozanam lui-même.

Grâce à ce maître éminent, le jeune homme fut donc délivré de la pénible épreuve qu'il avait eu à subir, mais le souvenir de l'épreuve et de la libération laissa dans son âme une sympathie compatissante pour les jeunes âmes qu'il vit, dans la suite,

Digitized by Google

en proie à la même souffrance. « Ah ! disait-il, on m'accuse quelquefois d'un excès d'indulgence et de douceur envers ceux qui ont le malheur de ne pas croire. Lorsque, comme moi, on a passé par les tortures du doute, il y aurait cruauté et ingratitude à se montrer sévère pour ceux à qui Dieu n'a pas fait encore ce don inestimable de la foi. »

Il appartient aux parents d'étudier le caractère, les qualités, les défauts, les aptitudes de leurs enfants et de les incliner vers la carrière qu'ils croient, tout examiné, la plus conforme à l'ensemble de leurs facultés. Mais que cette tâche est délicate ! avec quelle réserve ne doit-elle pas être accomplie et que l'erreur est fâcheuse ! Le Docteur Ozanam avait des vues arrêtées, trop arrêtées, sur l'avenir de son fils. « Je désire faire de Frédéric un avocat ou plutôt, un conseiller, un juge, dans quelque cour royale, écrivait-il en 1829. Il a des sentiments délicats, purs et généreux et il fera un magistrat intègre et éclairé... » Cette idée préconçue fut pour le jeune homme une cause de longues perplexités, de longs malaises et lui imposa une surcharge de travail qui dut contribuer à l'épuisement prématuré de ses forces. Fils respectueux et soumis, il essaya d'oublier le charme qui l'attirait vers la carrière littéraire et entra comme clerc dans une étude d'avoué. Le travail auquel il devait se livrer n'est, on le sait, rien moins que poétique ; du moins, il lui fut permis de chercher une diversion dans l'étude de l'allemand, dans celle du dessin et aussi dans les douceurs de l'amitié. C'est alors qu'il noua les liens d'une affectueuse et durable intimité avec le Nîmois Léonce Curnier qui suivait à Lyon, un cours d'études industrielles et qui, plus tard, écrivit un excellent ouvrage, couronné par l'Académie française, sur la *Jeunesse d'Ozanam* auquel il avait survécu.

Les événements de 1830 laissèrent Frédéric froid et réservé. « Tandis que les jeunes acclament la glorieuse révolution, écrivait-il, je tâche, quant à moi, de me faire vieux ; j'attends, j'observe, et dans dix ans, je me prononcerai. En attendant, mon ami, unissons-nous l'un à l'autre pour être bons chrétiens. » Mais il n'attendit pas dix ans pour s'indigner des impiétés commises dans les jours de sauvage violence qui suivirent la révolution de juillet.

Digitized by Google

Le désordre n'était pas seulement dans la rue, il était dans les idées. Le saint-simonisme battait son plein, soutenu, à Paris, par le journal le *Globe*, popularisé, à Lyon, par le *Précurseur* et l'*Organisateur* qui le présentaient aux foules comme la sublime révélation de la religion de l'avenir. Frédéric avait alors dix-huit ans et, malgré son extrême jeunesse, il essaya de combattre l'engouement qui entraînait vers ces dangereuses nouveautés, une partie de la jeunesse cultivée. Dans une étude adressée au *Précurseur* et qui fut ensuite publiée à part et avec quelques développements, le jeune auteur examinait, sous ses différents aspects, la doctrine de Saint-Simon et il concluait ainsi : « cette doctrine se présentait à nous comme fondée sur le principe de la perfectibilité humaine, comme appuyé sur un système historique que les faits vérifient, comme harmonique aux besoins de l'humanité. Elle s'annonçait comme vraie dans ses dogmes, comme profonde et bienfaisante dans ses résultats. Et l'histoire la dément, la conscience de l'humanité la réprouve, le sens commun la repousse. Sa révélation primitive est une fable, sa nouveauté, une illusion, son application une immoralité. Contradictoire à son principe, elle serait désastreuse en même temps qu'impossible dans son aboutissement, en faisant reculer bien loin le genre humain dans les voies du progrès et de la civilisation. »

L'ouvrage avait une centaine de pages. Il parut au printemps de 1831 sous ce titre : *Réflexions sur la doctrine de Saint-Simon* et fut salué, dit Mgr Baunard, au moins comme une espérance. « Ce début, écrivait Lamartine à l'auteur, nous promet un combattant de plus dans la sainte lutte de la philosophie morale et religieuse contre une réaction matérialiste grossière. Comme vous, j'augure bien du succès. Nous ne le tenons pas, mais la voix de la conscience, cette prophétie infaillible du cœur de l'honnête homme, nous l'assure pour nos enfants. Confions-nous en cet instinct et vivons dans l'avenir. » « L'ouvrage est d'un excellent esprit et le morceau qui le termine est extrêmement touchant », écrivait, de son côté, l'auteur du *Génie du christianisme*. J.-J. Ampère, l'illustre compatriote de l'auteur, était heureux d'y trouver de la chaleur, de l'élan, une grande modération envers les personnes et « par dessus

Digitized by Google

tout, les convictions très arrêtées et le sentiment sincère et courageux qui avait poussé ce jeune homme à marcher seul au combat, avec sa fronde et les cinq pierres polies choisies dans le torrent. » Et, plus tard, Ampère fils voyait avec raison dans cet écrit d'Ozanam, la préface de son œuvre apologétique tout entière, le germe de ses travaux ultérieurs qui procédèrent tous de cette idée : la démonstration et la glorification de l'Eglise catholique par l'histoire.

***

Premières années de jeunesse a Paris.

A la fin de cette même année 1831, Ozanam partit pour Paris dans l'intention d'y commencer, conformément au désir de son père, ses études de droit. Un vieil ami de sa famille avait cru lui indiquer une pension tranquille et sûre. Il s'était cruellement trompé. « A la table, écrit le jeune homme à sa mère, des dames et des grandes filles hardies, bruyantes, légères autant que communes et grossières. Jeunes gens pires encore : conversation à l'avenant sur le sujet des spectacles et scandales parisiens. Propos de corps de garde. » Des circonstances providentielles tirèrent presque aussitôt notre jeune étudiant de ce triste milieu. Il était en visite chez Ampère. Questionné par lui, il lui confia ses présents ennuis. Sans rien répondre, le maître du logis le dirige sur le seuil de la chambre voisine. « Voyez, lui dit-il, c'est la chambre de mon fils qui est actuellement et pour quelque temps encore, en Allemagne. Vous conviendrait-elle !... Venez en prendre possession. Je vous offre chez moi la table et le logement aux mêmes conditions et prix que dans votre pension. » Peu de jours après, la chose était faite, Ozanam installé dans la famille Ampère, rue des Fossés-Saint-Victor, 19, et au lieu des personnages dont il avait dû subir le dangereux contact, il rencontrait chez ses hôtes, entre autres visiteurs, le Lyonnais Ballanche sur les idées duquel il faisait ses réserves, dit Mgr Baunard, mais dans qui il aimait le sage, le juste, le chrétien catholique, en somme.

Digitized by Google

Ballanche ne fut pas, d'ailleurs, la seule notabilité avec qui les circonstances le mirent en rapport pendant son séjour à Paris. Un chanoine de Lyon, M. l'abbé Bonnevie, lui avait donné une lettre de recommandation pour Chateaubriand. Le jeune homme se présenta, timide et anxieux, à la porte du grand écrivain qui était encore dans tout l'éclat de sa renommée. Chateaubriand l'accueillit avec bonté, le questionna sur ses études, ses goûts, ses projets, puis lui demanda s'il comptait aller au spectacle. « Ozanam, raconte Lacordaire, hésitait entre la vérité et la crainte de paraître puéril à son illustre interlocuteur. Il se tut quelque temps. M. de Chateaubriand le regardait toujours comme s'il eût attaché à sa réponse un grand prix. A la fin, la vérité l'emporta. Il avoua que sa mère lui avait fait promettre de ne pas mettre les pieds dans un théâtre. Alors l'auteur du *Génie du Christianisme*, se penchant vers Ozanam pour l'embrasser, lui dit affectueusement : « Je vous conjure de suivre le conseil de votre mère. Vous ne gagneriez rien au théâtre et vous pourriez y perdre beaucoup. » Cette parole, poursuit le narrateur, demeura comme un éclair dans la pensée d'Ozanam ; et lorsque quelques-uns de ses camarades, moins scrupuleux que lui, l'engageaient à les accompagner au spectacle, il s'en défendait par cette phrase décisive ! « M. de Chateaubriand m'a dit qu'il n'était pas bon d'y aller. » Il y fut, pour la première fois, en 1840, à l'âge de vingt-sept ans, pour entendre *Polyeucte*. Son impression fut froide, il avait éprouvé, comme tous ceux dont le goût est sûr et l'imagination vive, que rien n'égale la représentation que l'esprit se donne là lui-même, dans une lecture silencieuse et solitaire, des grands maîtres. »

Lamennais était encore le prêtre le plus illustre de France. Ozanam le vit, mais le vit peu. Il eut un long entretien avec lui la veille du jour où il partait pour Rome. Nous ne savons pas quel fut le sujet de cette conversation prolongée, mais nous savons que le directeur de l'*Avenir* ne devait pas tarder à méconnaître l'autorité de cette Eglise dont il avait paru devoir être un des plus fermes soutiens.

Le jeune étudiant s'était mis consciencieusement au travail, rédigeant, en rentrant au logis, chaque leçon de ses professeurs,

Digitized by Google

exact aux conférences que les jeunes juristes tenaient entre eux, y prenant un des premiers rangs, s'y exerçant avec succès à l'art de la parole ; suivant, en outre avec assiduité, le cours libre d'économie politique et sociale professé par M. de Coux, l'associé de Lacordaire et de Montalembert dans leur courageuse campagne pour la liberté d'enseignement et dans le procès de l'école libre qui la termina. A son estime, ce cours était plein de profondeur et d'intérêt. « Dans ces leçons, disait-il, il y a de la vérité et de la vie, une grande connaissance de la plaie qui ronge la société et du remède qui seul peut la guérir. »

Dès avant son départ de Lyon, il avait conçu le vif désir de s'entourer de jeunes gens partageant ses idées et ses sentiments. Il y en a, il y en a beaucoup, écrivait-il dès le 29 décembre, mais ils sont dispersés comme l'or sur le fumier ; et le 10 février suivant, il ajoutait plein de joie : « Nos rangs sont plus nombreux que nous ne pensions. J'ai trouvé ici de jeunes hommes forts en pensées et riches en sentiments généreux, qui consacrent leurs réflexions et leurs recherches à cette haute mission qui est aussi la nôtre. »

La Restauration avait vu se former divers groupements de jeunes gens chrétiens. Je ne parle pas de la fameuse *Congrégation* si méconnue, si calomniée, sur laquelle M. Geoffroy de Grandmaison a projeté une lumière décisive, congrégation, dont l'origine remontait, d'ailleurs, à 1801. Mais à côté d'elle fleurissait, dans le quartier latin, la Société des *Bonnes Etudes* dirigée par un grand homme de bien, M. Bailly de Surcy, professeur de philosophie. La révolution de juillet lui avait porté un coup mortel, soit en dispersant ses membres, soit en mettant la division dans les esprits et il n'en restait plus qu'un débris ; mais ce débris fut une semence d'où sortit, sous l'impulsion de M. Bailly et d'Ozanam, un ensemble organisé de conférences d'histoire, de littérature et de philosophie dont notre jeune étudiant dira bientôt : « Nous nous sommes recrutés de quelques jeunes hommes d'un talent supérieur parmi lesquels des explorateurs de plusieurs états de l'Europe, des théoriciens de l'art, des initiés aux problèmes, de l'économie politique. Le plus grand nombre se livre à l'étude de l'histoire, quelques-uns

Digitized by Google

à la philosophie. » Nous retrouverons bientôt cette *conférence d'histoire et de philosophie.*

Le jeune comte Ch. de Montalembert était alors dans tout l'éclat de sa jeunesse et de sa gloire naissante. Son salon réunissait chaque dimanche une élite d'hommes attentifs aux besoins de la société contemporaine et désireux de trouver le moyen de les satisfaire. Ozanam y fut présenté par Ballanche. « Montalembert, écrit-il, a une figure angélique et une conversation très instructive. Il raconte très bien et sait nombre de choses. On s'entretient de littérature, d'histoire, des intérêts de la classe pauvre, du progrès de la civilisation. On n'en exclut, par ordre, que les points de doctrine (ceux professés par le journal l'*Avenir*) sur lequel Rome a demandé le silence. La plus sage discrétion est commandée à cet égard... Et puis, on respire dans ces réunions, un délicieux parfum de catholicisme et de fraternité. On s'anime, on réchauffe son cœur ; et l'on emporte de là une douce satisfaction, un plaisir pur, une âme maîtresse d'elle-même, des résolutions et du courage pour l'avenir... L'on s'en revient tout joyeux, par bandes de quatre ou cinq. J'y compte aller de temps en temps. »

L'action que Montalembert exerçait autour de lui par la grâce distinguée de sa personne et par sa conversation vive et animée, Ozanam l'exerçait par sa bonté simple et franche, par la haute distinction de son intelligence et par un cœur toujours prêt à se donner. Il aimait d'ailleurs à communiquer ses pensées et à recevoir communication de la pensée des autres. Il n'avait pas, disait-il, de plus mauvaise société que lui-même. Aussi, le voyons-nous bientôt entouré de jeunes et intéressants amis. Le premier noyau de ces amis est composé de Lyonnais que rapproche la communauté d'origine et aussi la communauté de foi : Henri Pessonneaux, cousin d'Ozanam, âme aimante et dévouée, Janmot, un ami d'enfance, élève distingué d'Ingres, très épris de l'art chrétien, Velay élève à l'École polytechnique, Dufieux, grand cœur que de cruelles épreuves meurtriront plus tard, E. Le Jouteux, qui, dans la suite, prendra une part active à tant d'œuvres catholiques, et Paul de la Perrière dont le souvenir restera particulièrement cher à la chrétienne population de Lyon. A ces noms lyonnais,

Digitized by Google

il faut joindre celui de Lallier, futur magistrat, un des correspondants les plus habituels de notre jeune étudiant, celui de de Goy, celui de Paul Lamache qui a été, au collège de Rouen, comme Ozanam au collège de Lyon, un défenseur et un apôtre de sa foi. « Les trois noms d'Ozanam de Lallier et de Lamache, dit Mgr Baunard, ne se séparent plus dans la première période de cette histoire. »

Ces nobles jeunes gens se réunissaient dans le dessein d'élever le drapeau de la défense religieuse en face de l'irréligion audacieuse et triomphante, courageux dessein qui n'était pas sans offrir de graves difficultés et même, vu le jeune âge et l'inexpérience de ceux qui le formaient, quelque danger. C'est particulièrement l'enseignement trop souvent anti-catholique de la Sorbonne que nos jeunes apôtres se proposent de combattre. Dans une lettre écrite le 10 février 1832, Ozanam nous initie à ce dessein et au commencement d'exécution qu'il a déjà reçu. « Nous avons dans nos rangs devenus plus nombreux, des jeunes hommes généreux qui se sont consacrés à cette haute mission qui doit être aussi la nôtre. Chaque fois qu'un professeur élève la voix contre la Révélation, des voix catholiques s'élèvent pour répondre. Nous sommes unis plusieurs dans ce but. Déjà deux fois, j'ai pris ma part à ce noble labeur en adressant mes objections écrites à ces messieurs. Nos réponses, lues publiquement, ont produit le meilleur effet et sur le professeur qui s'est presque retracté et sur les auditeurs qui ont applaudi. Ce qu'il y a de plus utile dans cette œuvre, c'est de montrer à la jeunesse étudiante qu'on peut être catholique et avoir le sens commun, qu'on peut aimer à la fois la religion et la liberté ; enfin, c'est de la tirer de l'indifférence religieuse et de l'accoutumer à la grave discussion de questions sérieuses. »

Quelques semaines plus tard, il annonçait à son correspondant qu'un plus important combat venait d'être livré à la libre-pensée. C'est le cours de Jouffroy, professeur de philosophie à la Faculté des lettres, l'auteur de l'article fameux publié par le *Globe* sous ce titre : *Comment les dogmes finissent*, qui avait été le *champ de bataille*. « M. Jouffroy s'étant permis, dit-il d'attaquer la Révélation et même la possiblité de la Révéla-

Digitized by Google

tion, un jeune catholique, un jeune homme, lui adressa quelques observations par écrit. Le philosophe promit d'y répondre ; il attendit durant quinze jours, pour préparer ses armes, sans doute ; et au bout de ce temps, sans lire la lettre, il l'analysa à sa manière et essaya de la réfuter. Le catholique voyant qu'il était mal compris, présenta une seconde lettre au professeur. Celui-ci n'en tint pas compte, il n'en fit point mention et continua ses attaques, jurant que le catholicisme répudiait la science et la liberté. — Alors, nous nous réunîmes ; nous dressâmes une protestation où étaient énoncés nos vrais sentiments : elle fut revêtue à la hâte de quinze signatures et adressée à M. Jouffroy. Cette fois, il ne put se dispenser de nous lire. Le nombreux auditoire composé de plus de deux cents personnes, écouta avec respect notre profession de foi. Le philosophe s'agita en vain pour y répondre. Il se confondit en excuses, assurant qu'il n'avait pas voulu attaquer le christianisme en particulier ; qu'il avait pour lui une haute vénération, qu'il s'efforcerait à l'avenir de ne plus blesser les croyances. Mais surtout, il a constaté un fait bien remarquable, bien encourageant pour l'époque actuelle. « Messieurs, nous a-t-il dit, il y a cinq ans, je ne recevais que des objections dictées par le matérialisme ; les doctrines spiritualistes éprouvaient la plus vive résistance : aujourd'hui les esprits ont bien changé ; l'opposition est toute catholique. » — « C'est ainsi, ajoute Mgr Baunard, que les professeurs de la Sorbonne apprirent à connaître celui qui, dix ans plus tard, devait s'asseoir au milieu d'eux et devenir leur collègue. En attendant, on les vit se montrer plus modérés dans leur langage. Et celui qui en profita le plus fut peut-être ce Théodore Jouffroy qui devait dire, près de mourir : « Tous ces systèmes ne mènent à rien. Mieux vaut mille et mille fois un bon acte de foi chrétienne. »

Protester contre les témérités de l'enseignement officiel, c'était chose utile, mais instituer un enseignement où, non content de ne pas attaquer la vérité chrétienne, on se donnerait la tâche de la présenter dans son intégrale beauté, c'était chose plus utile encore. Or, dans cette lettre du 10 février, à la suite du fragment que nous venons de citer, Ozanam disait : « Ce qu'il y a de plus doux et de plus consolant pour la jeunesse

Digitized by Google

chrétienne, ce sont les *Conférences* inaugurées, à notre demande par M. l'abbé Gerbet. » L'abbé Gerbet, qui devait mourir, vers 1860, évêque de Perpignan, était alors un disciple de Lamennais, mais il devait abandonner son maître lorsque celui-ci se séparerait de l'Eglise. V. Cousin l'appelait « un ange mystique ». Professeur suppléant d'Ecriture sainte à la Sorbonne, fondateur du recueil mensuel : le *Mémorial catholique*, philosophe érudit, théologien profond, écrivain délicat, dit Mgr Baunard, auteur des *Considérations*, à la fois dogmatiques et mystiques, *sur le dogme générateur de la piété catholique*, l'Eucharistie, il consentit à donner à la jeunesse, de quinzaine en quinzaine, dans la salle de la *Société des Bonnes Etudes*, place de l'Estrapade, une leçon de philosophie de l'histoire. « Jamais, dit Ozanam, ne retentit à nos oreilles une parole plus pénétrante, une doctrine plus profonde. Il n'a donné encore que trois séances, et la salle est pleine d'hommes célèbres et de jeunes gens avides. J'y ai vu MM. de Potter, Sainte-Beuve, Ampère fils, accueillant avec transport les enseignements du jeune prêtre. »

Mais ces conférences ne pouvaient profiter qu'à un petit nombre d'auditeurs, la salle de l'Estrapade ne pouvant pas contenir plus de trois cents personnes, et, d'autre part, l'organe de l'abbé Gerbet étant trop faible pour s'adresser à une grande assemblée. Le vœu d'Ozanam était que toute la jeunesse des écoles pût être appelée à bénéficier d'un haut enseignement apologétique. Pourquoi, se demandait-il, pourquoi Paris n'aurait-il pas une chaire de ce genre, chaire où l'orateur répondrait, dans une langue nouvelle, à toutes les questions posées par les hommes du temps présent et à tous les besoins qui tourmentent leur esprit? Plein de ces pensées, il rédigea et offrit à l'adhésion de ses amis une pétition à l'Archevêque de Paris, Mgr de Quélen. Elle était revêtue de cent signatures et fut présentée au prélat par une délégation composée de MM. Ozanam, Le Jouteux et de Montazet. Elle sollicitait l'institution, à Notre-Dame, d'une prédication qui « nouvelle dans sa forme et descendant sur le terrain des controverses actuelles, prît corps à corps les adversaires du christianisme pour répondre aux objections journellement enseignées dans les cours publics et reproduites, popularisées, par les livres et

Digitized by Google

les journaux. » L'archevêque reçut et embrassa avec effusion les trois délégués et leur donna l'assurance qu'il s'occuperait de leur demande. L'année s'écoula pourtant et rien n'était fait. Sans se décourager, Ozanam et ses amis tentèrent, aux approches du carême de 1834, une seconde démarche. Une nouvelle pétition portant, celle-là, deux cents signatures fut présentée, le 15 février, à l'Archevêque par Ozanam, Lallier et Lamache. Encouragé par l'accueil paternel qui leur était fait, Ozanam se hasarda à prononcer le nom de deux prêtres qui, suivant lui, seraient particulièrement aptes au ministère dont on souhaitait l'institution : l'abbé Bautain qui, brillant élève de Cousin à l'Ecole normale, venait de passer avec éclat de la philosophie rationaliste à la foi catholique, et l'abbé Lacordaire qui avait récemment inauguré, au collège Stanislas, des Conférences dont le succès semblait désigner à la jeunesse des écoles l'apologiste qu'elle attendait. Ce dernier était le candidat manifestement préféré. Mais les qualités mêmes par lesquelles Lacordaire séduisait la jeunesse, l'originalité d'une parole en accord avec les nouveaux courants de l'opinion, sa collaboration encore récente à l'*Avenir* dont les théories absolues avaient éveillé les défiances des évêques et avaient été l'objet d'une condamnation à Rome, le rendaient peu sympathique aux anciens du sanctuaire. Mgr de Quélen répondit aux trois délégués qu'il allait faire un essai qui les satisferait, pensait-il. Cet essai consistait à confier l'enseignement sollicité non pas à un seul orateur, mais à sept qui seraient pris dans l'élite du clergé de Paris et qui se partageraient les dimanches du carême. « C'était, dit Mgr Baunard, la réponse d'un homme de 1804 répondant à des jeunes hommes de 1834. On lui demandait Lacordaire, il offrait la monnaie de Mgr Frayssinous. »

« A ce moment, raconte Lamache, la porte du salon s'ouvrit et M. de Lamennais parut. Monseigneur courut au-devant de lui, l'embrassa, le prit par la main, et, se tournant vers ces jeunes gens : « Voilà, Messieurs, l'homme qu'il vous faudrait. Si sa voix lui permettait de se faire entendre à Notre-Dame, les grandes portes de la métropole seraient trop petites pour recevoir les foules qu'attirerait son nom ! » Sur quoi, je vois

Digitized by Google

encore Lamennais, levant ses grands yeux chargés d'une indicible tristesse : « Ah ! moi, Monseigneur, ma carrière est finie. » Il disait vrai, car en ce moment même, on imprimait les *Paroles d'un croyant.*

L'essai annoncé par Mgr de Quélen eut lieu et la station des sept conférenciers (1) s'ouvrit à Notre-Dame, le 16 février 1834, mais elle eut peu de succès. C'est au pied de la chaire de Stanislas que la jeunesse se porta en foule.

Mais bientôt, la suspension de ces conférences de l'abbé Lacordaire fut ordonnée pour des motifs que Mgr Baunard ne précise pas. Lacordaire était suspect et à l'autorité civile et à l'autorité religieuse, et, pour remonter dans sa chaire, il aurait dû souscrire à des conditions qu'il ne crut pas pouvoir accepter. « Nous n'entendrons donc plus M. Lacordaire,c'est une grande douleur à nous qui avions besoin du pain de la parole, et qui nous étions accoutumés à la nourriture excellente et forte, d'en être privés tout à coup, sans que rien la remplace. Ce nous est un chagrin plus grand encore de voir ceux de nos frères égarés qui avaient repris le chemin de la vérité, s'en retourner à leurs erreurs, secouant la tête et haussant les épaules. » Heureusement, dans l'intervalle de 1834 à 1835, les obstacles s'aplanirent, les difficultés disparurent, les suspicions tombèrent et cette dernière année, 1835, vit l'inauguration, à Notre-Dame, des conférences de l'abbé Lacordaire, conférences qui faisaient suite à celles qui avaient été précédemment données au collège Stanislas. A l'issue de la première de ces nouvelles conférences, l'archevêque se leva pour remercier « l'homme à qui Dieu avait accordé la piété et l'éloquence et plus encore, la vertu qui fait le prêtre, l'obéissance. » Il l'appela son fidèle et excellent ami, la consolation et la joie de son cœur. « Ces conférences sont magnifiques, s'écrie Ozanam enthousiasmé. Elles sont suivies par tout ce qu'il y a de plus distingué dans la capitale, M. de Lamartine, M. Berryer, etc. On y voit des littérateurs, des savants et un très grand nom-

(1) Les sept conférenciers étaient : l'abbé Dupanloup, futur évêque d'Orléans, l'abbé Pététot, futur curé de Saint-Roch, futur restaurateur et supérieur de l'Oratoire, et les abbés Fraysse, Dassance, Thibaut, James, Annat.

Digitized by Google

bre de jeunes gens des écoles. L'enceinte réservée aux hommes remplit toute la grande nef ; on y tient cinq à six mille. » La dernière de ces conférences fut, dit-il, d'une éloquence supérieure à tout ce qu'il avait jamais entendu.

Caritas nescit generosa fines. L'année 1834 avait vu nos jeunes gens faire une démonstration, en faveur de la naissante Université catholique de Louvain. Ozanam écrivait : « Il faut, mon cher ami, que je vous tire une vingtaine de sous et votre signature pour l'affaire que voici : Vous savez sans doute que les évêques de Belgique ont fondé une Université catholique. Comme une telle institution devait trouver un grand succès dans un pays aussi catholique que la Belgique, l'impiété s'est émue ; quelques bandes d'étudiants de l'Université officielle de Louvain ont vociféré des injures sous les fenêtres de deux évêques ; et ils ont joint à cela des invectives dans un journal. Nous avons cru devoir répondre, au nom de la jeunesse catholique de l'Université de France, et nous avons rédigé une protestation qui a été insérée dans la *Gazette de France*, *l'Université religieuse* et trois journaux belges. Tous nos amis communs ont signé et souscrit. » Ozanam n'oublie pas qu'il est élève d'une université d'Etat, « mais dit-il, nous sommes premièrement les fils de l'Eglise ; et, sans être ingrats envers l'*Alma mater*, nous envions aujourd'hui à nos frères de Belgique le bonheur de recevoir le pain de la science de la même main qui leur distribue le pain de la parole sainte, sans avoir à faire deux parts dans l'enseignement de leurs maîtres : celles de l'erreur et de la vérité. Il exprime enfin l'espérance qu'un jour notre pays jouira du même bienfait. On sait que la loi du 12 juillet 1875 est venue réaliser, au moins en partie, cette espérance.

La Conférence d'histoire et de philosophie qu'avec le concours d'Ozanam, M. Bailly avait constituée sur les débris de l'ancienne *Société des Bonnes études* prospérait et se développait. « Aujourd'hui, disait Ozanam, elle compte une soixantaine de personnes dont plusieurs de grand talent. » A la différence de la société primitive, elle acceptait dans ses rangs tous les esprits désireux de s'instruire. « La lice est ouverte à toutes les opinions, voire même aux doctrines saint-simoniennes, dit

Digitized by Google

Ozanam, et, hormis la politique écartée par le programme, le domaine de la discussion est illimité et sa liberté pleine et entière. De jeunes philosophes viennent demander compte au catholicisme de ses doctrines et de ses œuvres. Et alors, saisissant l'inspiration du moment, l'un de nous fait face à l'attaque, développe la pensée chrétienne mal comprise, déroule l'histoire pour y montrer les glorieuses applications qui en sont faites ; et trouvant quelquefois une source d'éloquence dans la grandeur du sujet, établit sur des bases solides l'immortelle union de la vraie philosophie avec la foi. » Il ajoutait : « Comme les catholiques y sont égaux en nombre à ceux qui ne le sont pas, et que, d'un autre côté, ils y apportent plus de connaissance, d'ardeur, de zèle et d'assiduité, c'est toujours en leur faveur que la victoire se décide. »

(*A suivre*) Ch. DE LAJUDIE.

Digitized by Google

LA SECRÉTAIRERIE D'ÉTAT

DU SAINT-SIÈGE

Suite (1)

II

LES SECTIONS DE LA SECRÉTAIRERIE D'ÉTAT

Les auxiliaires qui prêtent leur concours au Secrétaire d'Etat sont nombreux, et l'on comprend qu'il en soit ainsi quand on songe à la tâche qui lui incombe ; moins nombreux tout de même, et de beaucoup, que les employés des ministères français ou italiens. Ils appartiennent à tous les rangs du monde ecclésiastique, quelques-uns au cardinalat, comme lui-même ; trois ou quatre seulement, à l'épiscopat ; la plupart, à la prélature pontificale ; un bon nombre à la simple cléricature, un petit groupe au monde laïc. Les premiers, c'est-à-dire les cardinaux, au nombre de quinze, approximativement, car le chiffre n'est pas fixe, l'assistent de leurs avis, quand il juge à propos de les demander, et les lui donnent, soit individuellement, soit en comités restreints, soit le plus souvent dans la Commission qu'ils forment depuis 1814, sous le nom de *Congrégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires*. Tous les autres, inférieurs aux cardinaux, sont pour lui des coopérateurs subordonnés. Il y a d'abord les collaborateurs

(1) Voir juin.

Digitized by Google

de premier plan qu'il choisit, avec l'agrément du Pape, puis les employés de tout grade qu'il nomme à son gré, ou que, rencontrant à la Secrétairerie, il dirige comme il veut. Il est maître absolu de l'avancement dans la carrière et même du grade.

Avant 1908, ce personnel créé petit à petit, avec l'accroissement des affaires, se répartissait en divers bureaux, sans plan bien défini. Depuis le 29 juin 1908, aux termes de la bulle *Sapienti Consilio*, il forme trois sections : *les Affaires extraordinaires*, les *Affaires ordinaires*, le *Secrétariat des Brefs apostoliques*. La première a pour directeur, avec le titre de *Secrétaire*, le propre secrétaire de la Congrégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires, lequel marque ainsi le lien étroit qu'il y a entre cette Congrégation et la Secrétairerie. Ce Secrétaire, généralement archevêque et diplomate, est doublé d'un sous-secrétaire, prélat, celui-ci, presque toujours du premier grade de la prélature et également de la carrière diplomatique. La deuxième section est dirigée par un haut dignitaire qui porte, dans son emploi, le titre de *substitut*, en souvenir, sans doute, de l'ancien *substitut de la Secrétairerie*, lequel fut, seul, jusqu'en 1908, le principal collaborateur du Cardinal-Secrétaire. La troisième fonctionne sous les ordres du *chancelier des Brefs*.

Ces trois directeurs peuvent se réunir, à l'occasion, en comité consultatif sous la présidence du Cardinal-Secrétaire. Ils forment, d'ailleurs, le Conseil de discipline pour le personnel. Au point de vue des préséances, comme de l'importance, ils se placent, ainsi que leurs sections, dans l'ordre où je les ai mentionnés : le Secrétaire des Affaires extraordinaires, le substitut pour les Affaires ordinaires, le Chancelier des Brefs.

PREMIÈRE SECTION

LES AFFAIRES EXTRAORDINAIRES. — LA CONGRÉGATION DE CE NOM

Comme le mot l'indique, les Affaires extraordinaires se présentent moins fréquemment que les affaires ordinaires, mais ce sont les plus importantes, celles qui méritent la première place et d'être traitées avec le plus de soin. D'autant que,

Digitized by Google

dans le cas, cette expression empruntée à la *Congrégation des Affaires extraordinaires*, donc expression historique, et dont on va voir le sens, dans un instant, quand je parlerai de la Congrégation elle-même, désigne les questions relatives aux rapports de l'Eglise avec les Etats : les négociations des Concordats, l'interprétation à leur donner, les difficultés d'application, les conflits soulevés à propos d'un texte, les incidents diplomatiques, l'attitude à adopter en regard d'un Etat hostile, les moyens de combattre l'action persécutrice, la résistance aux lois antireligieuses, les mesures à prendre quand, dans un pays, une révolution politique ou religieuse a bouleversé les conditions d'existence de l'Eglise et, enfin, tous les cas de détail relevant de ces idées générales.

C'est principalement sur ces divers points que porte l'activité de la Congrégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires. Cependant elle est apte à donner également des avis pour les affaires des deux autres sections. La Congrégation des affaires ecclésiastiques extraordinaires est, en effet, le Conseil permanent de la Secrétairerie d'Etat.

Elle a remplacé, voici cent vingt ans, la *Consulta* qui, depuis le seizième siècle, faisait le même genre de besogne. Dans sa *Relation de la Cour romaine* (1) que j'aime à citer pour l'histoire, parce qu'elle a été écrite par un contemporain des faits et très versé dans la partie, le cardinal de Luca raconte que, de son temps, c'est-à-dire vers le milieu du dix-septième siècle, le Pape traitait les affaires de plus grave importance dans l'assemblée de tout le Sacré Collège formant Consistoire autour de lui. Mais lorsque, parmi ces affaires, il s'en trouvait que l'on ne pouvait, en raison des circonstances ou même de l'objet, livrer à la publicité du Sacré-Collège, on choisissait quelques cardinaux des plus compétents et on les

(1) Relatio Curiæ Romanæ forensis ejusque tribunalium et congregationum. Disc. VII, nos 23-24 : « In Consistorio Papa cum cardinalibus agit de gravioribus Sedis Apostolicæ et Ecclesiæ universalis vel Principum spiritualibus ac temporalibus negotiis juxta eorum qualitatem ac circumstantias. Cumque non semper expediat de illis publico coram cardinalibus loqui, hinc isto casu Papa pro eouemdem negotiorum consultatione et directione, aliquorum cardinalium particularem Congregationem deputare sælet, quo status dicitur. »

Digitized by Google

constituait en Commission avec charge de les traiter. Petit à petit, la Commssion devint permanente. Officiellement on l'appelait Congrégation d'Etat et, vulgairement, la Consulta. Elle siégeait sur le Quirinal, dans le palais du ministère actuel des Affaires étrangères d'Italie, auquel elle a laissé son nom.

En 1793, les affaires de France accaparant l'attention du Pape, la Congrégation d'Etat prit le nom particulier de *Congregatio super negotiis ecclesiasticis regni Galliarum*. Elle eut à s'occuper surtout de la constitution civile du clergé, du serment des prêtres et de la confiscation des biens ecclésiastiques. Puis elle dirigea les négociations du Concordat et la réorganisation de l'Eglise de France, sur la base de nouvelles circonscriptions ecclésiastiques.

Elle disparut en 1809, quand le Pape étant prisonnier à Savone, puis à Fontainebleau, Napoléon s'empara de Rome et remplaça le gouvernement pontifical par le sien propre.

Cinq ans après, l'Empire s'écroulait. Pie VII, rentré dans ses Etats se hâta de les réorganiser ainsi que le gouvernement de l'Eglise. Entre autres institutions qu'il fonda, il y en eut une pour remplir la tâche de l'ancienne Congrégation d'Etat. On aurait pu lui donner son nom. On n'y songea pas, à raison des circonstances particulières qui absorbaient l'attention et on l'appela *Congrégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires*. Le nom lui est resté et d'elle il s'est étendu à la première section de la Secrétairerie d'Etat qui lui prépare la besogne à traiter.

On la composa de huit cardinaux, d'un secrétaire et de cinq consulteurs (1).

La première réunion eut lieu le 16 août 1814, à la Secrétairerie d'Etat, sous la présidence du Cardinal-Secrétaire Pacca. On y régla le programme et la méthode de travail. On devait se réunir une fois par semaine, et extraordinairement à toute invitation du Secrétaire d'Etat. On traiterait les questions au moyen de rapports faits par quelqu'un des membres et d'une délibération commune. Les votes seraient acquis à la majo-

(1) Lettre da cardinal Pacca, secrétaire d'Etat au P. François Fontana, général des Barnabites, et premier secrétaire de laCongrégation. Archives du Vatican, Biglietti, della Segreteria di Stato.

Digitized by Google

rité, et en cas de partage égal des voix le Pape serait arbitre. Enfin on conféra à la nouvelle Congrégation le nom que je viens de dire, avec cette variante pourtant : *Congregatio præposita negotiis ecclesiasticis Orbis catholici*, que le temps a fait disparaître et on lui donna un *stemma gentilitium*, des armoiries, où se trouvent les clefs de l'Eglise en sautoir et la barque de Pierre voguant sur les flots.

Elle monta rapidement dans la confiance des Papes, grâce à l'habile activité dont elle accumula les preuves. On avait décidé qu'elle résoudrait toutes les questions qui lui seraient envoyées par la Secrétairerie. Expression très vague. En fait, on prit l'habitude de la consulter sur les affaires politiques et diplomatiques, puis sur tous les cas que les Congrégations trouvaient trop difficiles pour elles-mêmes, et c'est auprès d'elle que l'on se réfugia lorsqu'ayant été condamné par une Congrégation, on voulut obtenir la faveur d'un second examen. Le *beneficium novæ audientiæ* était célèbre en cour de Rome pendant le dix-neuvième siècle. Il n'appartient plus, depuis la réforme de 1908, à la Congrégation des Affaires extraordinaires, mais à la Signature apostolique, s'il s'agit de sentences judiciaires proprement dites et à la Conistoriale s'il s'agit de décisions administratives.

La tâche la plus délicate de la Congrégation lui vint toujours des Concordats. Depuis quatre cents ans l'Eglise vit de ces traités. Il y en a actuellement soixante-cinq, peut-être plus à l'heure où j'écris, de plein exercice. Les négocier et les interpréter n'est évidemment pas chose facile, car il s'agit de mettre d'accord ces deux éternels rivaux, si jaloux, que sont le droit régalien et le droit pontifical. Il n'y faut rien moins que la souplesse de vieux diplomates blanchis dans la carrière.

C'est en effet d'anciens nonces que la Congrégation est composée pour une bonne partie. Aux nonces s'ajoutent des juristes, rompus à toutes les subtilités du droit. En tout, elle comprend, présentement, seize cardinaux. C'est le Pape qui en est le Préfet et quand il ne la préside pas, il se fait remplacer par le Secrétaire d'Etat. En l'absence du Secrétaire, le plus ancien cardinal dirige les travaux. Elle n'a plus de consulteurs, depuis 1908, les cardinaux faisant eux-mêmes ce rôle.

Digitized by Google

Les décisions sont des solutions d'espèces, des réponses à des cas proposés. Elles tiennent compte, nécessairement des circonstances de temps et de milieu. C'est le commentaire de l'*Omnia licent, sed non omnia expediunt* » de saint Paul. Sur des principes immuables se greffe une jurisprudence mobile.

Il y avait dans la Rome d'Auguste un Comité de grands jurisconsultes qui tenait de lui le pouvoir de résoudre, en son nom, les conflits administratifs, ainsi que les questions soulevées par l'application des lois. Il remplit si bien ses fonctions, il sut harmoniser le droit avec l'intérêt, de façon si habile qu'on l'appela bintôt le *Conseil des Prudents* et que toute l'histoire du droit romain est pleine des *responsa Prudentium*.

C'est de cet esprit que s'inspire la Congrégation des Affaires extraordinaires. Ses réponses destinées à concilier le droit ecclésiastique avec les exigences des Etats, sont les réponses d'hommes sages et prudents. Elles ont créé à l'Eglise d'excellentes traditions de diplomatie et lui ont valu son renom d'incomparable négociatrice.

DEUXIÈME SECTION

LES AFFAIRES ORDINAIRES — LA CHANCELLERIE DES DIGNITÉS HONORIFIQUES

C'est le Substitut, ai-je dit, qui dirige cette section. Son nom indique le rapport étroit dans lequel il se trouve vis-à-vis du Cardinal-Secrétaire. Il le remplace pendant ses absences. Il est admis à présenter l'exposé des affaires au Souverain Pontife. Il répond aux agents diplomatiques et aux visiteurs privés, signe les pièces courantes, distribue la besogne de chacun et veille à la bonne marche des bureaux.

Curieux pour nos oreilles sont les noms des employés qui travaillent sous ses ordres. Les principaux sont les *minutanti*, les *rubricellistes*, les *protocolistes*, les *scrittori*. Les minutanti rédigent les pièces, les minutes des actes. Les rubricellistes tiennent le répertoire des affaires. Les protocolistes revêtent les suppliques des formes de la diplomatique. Les scrittori, de tous grades et de tout emploi, correspondent aux expéditionnaires de nos administrations, ils couvrent de leur calligraphie du papier palomba.

Digitized by Google

* * *

Qu'est-ce que ces affaires ordinaires dont il est ici question? Toutes celles qui concernent le gouvernement dans sa marche régulière. Si vague que paraisse cette définition il faut la maintenir parce que très générale, et donc convenable pour le cas présent. On touche à tout en effet dans cette Section : aux directions politiques et sociales, au mouvement de la pensée religieuse et philosophique, au jeu des institutions d'apostolat, d'enseignement, de charité. Et tout cela, moins peut-être parce que c'est du ressort en soi, — il est des cas où les autres Administrations seraient plus naturellement compétentes, — que parce que, ainsi que je l'ai dit plus haut, on les fait du ressort pour être agréable aux suppliants. Si je relève, par exemple, au hasard de la lecture, quelques-uns des actes de l'année 1912, j'y retrouve des lettres de félicitations pour des synodes diocésains, chose qui dépend de la Consistoriale; des réponses pour trancher des controverses doctrinales, et c'est du Saint-Office ; des éloges adressés à des livres, et l'Index pourrait trouver qu'on le néglige ; des décisions sur le jeûne et l'abstinence, et le Concile pourrait penser qu'on empiète sur son département, si un premier ministre de monarchie absolue n'était pas partout chez lui. A côté de cela, des centaines de lettres pour louer tel évêque d'une mesure prise, tel homme, d'une idée lancée à propos, tel congrès, du but poursuivi, tel auteur, de l'ouvrage qu'il vient d'écrire. Puis voici des solutions à l'infini pour les cas les plus divers, des directions dans tous les ordres de la pensée et de l'action, beaucoup d'avis, des rectifications, de conseils cachés sous les fleurs du style de cour. On a l'œil ouvert et bien ouvert sur le monde à la Secrétairerie d'Etat et je ne doute pas que les hommes qui y travaillent n'y acquièrent vite une expérience consommée, au détriment peut-être de quelques illusions.

Digitized by Google

* * *

Parmi les affaires ordinaires la nouvelle organisation (1) de la Curie en a mis une catégorie qui, de prime abord paraît plutôt spéciale. Sa présence ici s'explique par les rapports qu'elle a avec l'art de gouverner. C'est la collation des titres nobiliaires, des ordres de chevalerie, des médailles et de la prélature romaine.

Sauf les titres de chapelain et de camérier du Pape qui, parce qu'ils font de leurs bénéficiaires les membres de la famille papale, s'obtiennent tout naturellement par l'intermédiaire du majordome, intendant des palais apostoliques, notre Section confère toutes les distinctions pontificales civiles et ecclésiastiques. Plus exactement, elle prépare les dossiers de ceux qui sont proposés pour les obtenir. Elle remplit un office analogue à celui que détient chez nous la Chancellerie de la Légion d'honneur (2). Elle fait les nobles, les chevaliers et les prélats.

* * *

LA NOBLESSE ET LA CHEVALERIE PONTIFICALE

Les titres de noblesse : prince, duc, baron, marquis, comte vicomte ne datent que du moyen âge si l'on prend toute la gamme. Mais l'idée et le principe se trouvent chez les Romains, comme du reste chez tous les peuples organisés.

Les ordres de chevalerie sont une institution d'Eglise. Ils viennent des croisades. Il se créa, dans cette époque, des corporations de chevaliers qui combattaient sous l'égide de la Croix, dont ils portaient l'image sur leurs armes. On connaît les ordres célèbres du Temple, de Saint-Jean de Jérusalem ou de Malte, l'Ordre Teutonique, les chevaliers d'Alcantara, de

(1) Auparavant la chancellerie des Ordres était au secrétariat des Brefs.

(2) « Ad eam (Alteram sectionem) inter cætera pertinebit honoris insignia quæque concedere tum ecclesiastica, tum civilia, iis demptis quæ Antistiti pontificali domini præposito sunt reservata. » Bulle « Sapienti Consilio », III, Officia, 4° Secretaria Status.

Digitized by Google

Calatrava, etc. Puis le titre de chevalier devint purement honorifique et les princes chrétiens, imitant l'Eglise, organisèrent des ordres de chevaleries de divers titres et grades pour récompenser leurs sujets les plus méritants.

Les distinctions honorifiques ne sont pas autre chose qu'une extension de l'idée attachée à la noblesse et à la chevalerie.

Les trois choses ont pour but de tirer un homme de la foule, de l'élever au-dessus des autres en dignité, en prestige, quelquefois en richesse, lorsque, par exemple, à la noblesse, s'ajoute un apanage : terre ou majorat. Chevalerie et distinctions sont proprement personnelles. La noblesse est héréditaire dans la famille ; de même l'apanage.

Créer des titres de noblesse et de chevalerie est une prérogative de la souveraineté. De cette prérogative, qui ne leur fut jamais contestée, du reste, les Papes ont pensé qu'ils ne devaient point s'abstenir d'user, même aujourd'hui, quoiqu'elle paraisse à quelques pharisiens du vice, un colifichet de la vanité, parce que, à les considérer en eux-mêmes les titres sont aussi justifiables que toute autre récompense. Donnés avec discernement, ils stimulent pour les nobles actions. C'est la pensée de Pie X dans le bref *Multum ad excitandos*, du 7 février 1905, qui constitue comme la charte nouvelle de la chevalerie pontificale. « Les récompenses, écrit l'auguste Pontife, contribuent puissamment à susciter dans les cœurs le désir des actions éclatantes, car si elles glorifient des hommes distingués qui ont bien mérité de l'Eglise et de la société, elles entraînent les autres, par l'exemple, à parcourir la même carrière de gloire et d'honneur (1). »

Le Pape confère donc, comme les autres souverains, tous les titres de noblesse. Le *Calendrario d'Oro*, le Gotha de l'Eglise, mentionne pour cette année des ducs, des marquis, des comtes, des barons. Ces titres, entérinés, pour chacun, par la Chancellerie de son pays, valent ni plus ni moins que ceux de la noblesse civile, sauf qu'ils sont sans apanage. Ils donnent le droit au nom et aux armoiries. La composition des armoiries n'est pas laissée à l'entière fantaisie du nouveau noble. Il peut

(1) Actes de Pie X, T. II, 1re partie.

Digitized by Google

bien s'inspirer des traditions de sa famille et de l'idée qui lui plaît, mais il faut que tout cela se combine avec le principe d'où il tire sa noblesse et soit agencé correctement, d'après les règles du blason. Pour l'aider dans cette besogne, à laquelle ne l'ont peut-être pas préparé ses études antérieures, l'Institut héraldique (1) de Rome se tient à sa disposition. L'écusson est toujours surmonté d'une couronne, dont le nombre de pointes varie suivant les degrés nobiliaires et se met sur les objets usuels, meubles, tentures, vaisselle, linge, voitures, etc. Le costume comporte le manteau chamarré d'or et la croix d'or. On n'est admis à le porter de même que les armoiries, qu'après avoir prêté serment de fidélité au Pape et fait la profession de foi que prescrivent les constitutions apostoliques.

Le titre le plus fréquemment donné est celui de comte. On parle souvent des comtes romains. Il y en a, de fait, un bon nombre, parmi les évêques et parmi les laïcs. Tout évêque qui est nommé assistant au trône pontifical devient, par le fait même, comte romain ; les laïcs obtiennent le titre soit spontanément du Pape, soit par l'intermédiaire de leurs évêques pour services exceptionnels rendus à l'Eglise. Le titre est héréditaire pour les laïcs, en ligne masculine, et viager pour les ecclésiastiques. Son véritable nom, c'est comte palatin (*comes palatinus*), et en style d'archives : *comte du palais apostolique et de la Cour de Latran* (*comes sacri palatii apostolici et Curiæ Lateranensis*), souvenir des temps anciens, où le Pape résidant au Latran, vivait entouré de fidèles compagnons (comites) qui le suivaient et au besoin le défendaient de leur épée contre les barons rebelles, embusqués dans le Septizonium ou dans le Colisée.

(1) Istituto araldico, sous la protection du Cardinal Vicaire.

(*A suivre*) R. PARAYRE.

Digitized by Google

LA BIBLE DANS LAMARTINE

Suite [1]

II. Job dans Lamartine.

Un héros romantique : Job. — L'admiration de Lamartine pour *Job* : ses déclarations. — Une traduction de *Job* par Lamartine : *La Poésie sacrée*. — Etat d'âme de Lamartine vers 1820, pendant la composition de *La Poésie sacrée* : que la crise où se débat sa pensée est merveilleusement favorable à l'éclosion des souvenirs jobiens. — Ressemblances, pour le plan et l'inspiration générale, entre *La Poésie sacrée* et un certain nombre de pièces des *Méditations*, des *Harmonies*, des *Recueillements*. — Conclusion.

Il ne faut pas s'étonner que Job ait collaboré aux *Méditations*, aux *Harmonies*, et qu'il faille — sauf révérence — associer son nom à celui d'Elvire et de Graziella parmi les âmes confidentes ou inspiratrices du poète : Job est un héros romantique. Il le fut pour plusieurs raisons, mais d'abord, sans doute, parce qu'il joignait à son génie cette attirance nouvelle d'être lépreux.

Parmi les contemporains de Xavier de Maistre et du *Lépreux de la cité d'Aoste*, la lèpre était un mal très bien porté en littérature, comme aussi bien toutes les maladies. Il était mal porté d'être bien portant. C'est effrayant le nombre de « Jeune France » à qui il n'a manqué, pour devenir immortels, que de dépasser leur vingtième année !

Au contraire de nos modernes Nietschéens qui aiment d'amour la vie, la vie ardente, forte, tumultueuse, le romantique,

(1) Voir juillet.

Digitized by Google

lui, s'attendrit sur tout ce que la mort a touché de son aile. Il félicite les feuilles d'automne, le vent qui gémit, le soir qui tombe, le nuage qui passe, toutes ces choses fugitives et brèves, de lui rappeler la tristesse de vivre. Une bonne santé est à ses yeux une disgrâce. Mais un front pâle, un sourire voilé, des gestes las, des regards mourants qui se posent sur les choses, doucement, comme la neige qui tombe, à la bonne heure ! et voilà de quoi l'attirer.

Triste et mourante, à son aurore,
Une jeune malade, à pas lents,
Parcourait une fois encore
Le bois cher à ses jeunes ans.

Oh ! cette jeune mourante de Millevoye ! Elle recueille un applaudissement universel. Et chacun s'efforce, pour son compte, de prendre un petit air *Chute des Feuilles*. Quand on s'aborde entre jeunes littérateurs, et que l'on s'enquiert de ses nouvelles, on tremble qu'elles ne soient bonnes : « Vous avez l'air bien malade ! — Ah ! c'est ce qui m'enchante ;

Si j'avais le teint frais, je serais bafoué.
Schiller, Byron, portaient sur leur face amaigrie
Le cachet du sublime et de la rêverie (1).

Dans le même temps que Lamartine écrivait *Le poète mourant* et que Victor Hugo chantait *La Grand'Mère :*

Dors-tu ? Réveille-toi, mère de notre mère !

en attendant qu'il paraphrasât l'antienne :

Hélas ! que j'en ai vu mourir de jeunes filles !

les rédacteurs de la « Muse française » (1823-1824) accueillaient dans leur revue des pièces au titre suggestif : *La jeune malade, La Sœur malade, La Jeune fille malade, La Mère mourante.* Ce fut une épidémie, jusqu'au jour où la revue, recevant de je ne sais quel poète inconnu : *L'Enfant malade,* refusa tout net de l'hospitaliser, et interdit à ses correspondants l'exploitation des agonies (2).

(1) BAOUR-LORMIAN. *Le classique et le romantique,* dialogue, Paris, 1825.
(2) « Tout le monde pleurait vers 1820 sur la Jeune malade ou sur la Taren-

Digitized by Google

Si attirante fût-elle, la mauvaise santé ne suffisait pas toujours à vous concilier toutes les faveurs. Il y fallait joindre un air fatal, c'est-à-dire que le sort vous eût accablé d'insignes infortunes, et qu'il vous eût tiré des cris de désespoir. D'avoir l'âme ravagée d'incurables maux, et de poser au destin de pathétiques interrogations, ce surcroît de séduction rendait son homme irrésistible. Tous semblaient prendre à la lettre le conseil donné, cordialement d'ailleurs, par un vieux classique, à un débutant romantique :

> ... Il faut se créer un visage
> Où l'on puisse entrevoir un abîme, un orage,
> Les tempêtes du cœur, les outrages du sort,
> Les noirs pressentiments, le désespoir, la mort (1).

Outre que Job se recommandait par toutes ces disgrâces réunies, son caractère sacré relevait encore, aux yeux des jeunes romantiques, la grandeur tragique de son personnage. Aussi, dès que M. de Genoude eut donné sa traduction de la Bible, le livre de *Job* devint-il une de leurs lectures favorites? Job eut sa place marquée, à côté de René, de Lara, de Manfred, d'Obermann, de Werther, parmi les héros préférés des « Jeune-France ». Tous ces fils de bons bourgeois, qui se donnaient déjà des attitudes terrifiantes pour leur famille, s'avisèrent qu'il ne suffisait pas que leur cœur nourrît des tempêtes, s'il n'y germait aussi des lèpres sourdes. Tous étaient frappés. Qui n'avait pas sa lèpre? Quiconque se piquait de littérature, se crut tenu d'avoir la lèpre dans l'âme, et une âme de lépreux.

tine... On gémissait avec le roi de Thulé, on chevauchait parmi les ifs et les tombes. » (*Les Études*, 5 mars 1912, Théophile GAUTIER, article de Paul Bernard.)

Les critiques ne manquèrent pas à cette littérature d'hôpital et de cimetière. Elles contribuèrent sans doute à la déconsidérer.

« La désolation est vraiment sur le Parnasse : c'est à qui se créera des chagrins, inventera des afflictions. Celui-ci est orphelin, celui-là est proscrit, cet autre est parricide. Les plus modérés se contentent de tuer régulièrement tous les mois une maîtresse, afin de répandre sur sa tombe des larmes et des vers. » (E. BÉQUET, *Débats*, 20 juin 1821, article sur les *Dernier chant du pèlerinage d'Harold*.)

> Que de poètes en grand deuil
> Maintenant ont la larme à l'œil !
> Celui-ci pleure sa grand'mère,
> Celui-là, sa sœur ou son frère ;
> Jamais, dans les plus noirs romans,
> On n'a vu tant d'enterrements.

(PETITE REQUÊTE A MM. LES ROMANTIQUES, dans le *Diable Boiteux*, 1824.)

(1) *Le coup de pistolet chargé à poudre*, dialogue entre un vieux classique et un jeune romantique, par l'HERMITE EN RUSSIE ; Paris, 1829.

Digitized by Google

Plus inflammable que les autres, le jeune Alphonse fut jobien avec délire, avec délices, et avec une persévérante sincérité.

Job figure en tête de ces livres amis, auprès desquels il aime à se réfugier.

« Plus souvent je rentrais à la campagne, pour passer le mélancolique automne dans la maison solitaire de mon père et de ma mère... le jour, courant les forêts, le soir, lisant ce que je trouvais sur les vieux rayons de ces bibliothèques de famille. *Job*, Homère, Virgile, Le Tasse, Milton, Rousseau, et surtout Ossian et *Paul et Virginie*, ces livres amis me parlaient dans la solitude la langue de mon cœur, une langue d'harmonie, d'images et de passion ; je vivais tantôt avec l'un, tantôt avec l'autre, ne les changeant que lorsque je les avais épuisés. » (*Les destinées de la poésie*, 1834, en avant-propos des *Premières Méditations*, Hachette, 1909.)

Veut-il exprimer toute l'admiration que lui inspirent les strophes bien connues, de Gilbert :

Au banquet de la vie, infortuné convive,

il s'écrie qu' « elles vivront autant que le gémissement de *Job* dans la langue des hommes. » (*Raphaël*, XXXII.)

Ailleurs encore, dans *Raphaël*, qui est, comme on le sait, une sorte d'autobiographie poétique, il écrit de son héros : « S'il eût été poète, il aurait écrit les apostrophes de Job à Jéhovah. » (Ib. *Prologue*.)

Enfin, il ne lui faut pas moins de deux Entretiens et d'une cinquantaine de pages de son *Cours de Littérature* pour nous dire tout le bien qu'il pense de Job, « philosophe du désert ». Il se montre prodigue à son endroit d'épithètes hyperboliques. Mais, comme les éloges valent mieux appuyés d'exemples, il cite. Longuement il cite : un discours de Job d'abord, les interrogations de Jéhovah ensuite, avec, bien entendu, le portrait de Léviathan. Cela dure douze grandes pages du XII^e^ entretien, simplement reproduites du texte de Genoude. C'était au demeurant le plus sûr moyen de satisfaire à la fois son enthousiasme et ses intérêts. Pauvre et magnanime poète ! Le sort, déjà si sûr, lui ménageait cette ironie dernière, de le contraindre à exploiter la misère de Job au profit de ses créanciers.

Ce *Cours de Littérature* contient sur Job d'invraisemblables témoignages : « Job, s'écrie Lamartine, voici, selon nous, le plus sublime monument littéraire, non pas seulement de l'es-

Digitized by Google

prit humain, non pas seulement des langues étrangères, non pas seulement de la philosophie et de la poésie, mais le plus sublime monument de l'âme humaine... Si l'espèce humaine devait disparaître, et qu'il ne dût y avoir qu'une seule œuvre de sauvée dans ce cataclysme, c'est le poème de *Job* qu'il faudrait sauver. »

Après tant et de si formels témoignages de ses sympathies jobiennes, on serait assez disposé à admettre que Lamartine a pu, en effet, demander à Job des inspirations. Il nous reste à établir et à délimiter la part de collaboration qui revient de fait au patriarche dans le lyrisme des *Méditations*, des *Harmonies* et des *Recueillements*.

Dans la « Méditation » intitulée *La Poésie sacrée* dont nous avons dit qu'elle était une petite anthologie biblique, une partie, la plus considérable (76 vers), est consacrée à Job. C'est celle qui débute ainsi :

> Eden a fui... voilà le travail et la mort.
> Dans les larmes sa voix expire ;
> La corde du bonheur se brise sur sa lyre
> Et Job en tire un son triste comme le sort.

Ces quatre vers servent de raccord entre la paraphrase d'Ezéchiel qui précède et la traduction qui suit des plus beaux passages de *Job*. Je dis bien traduction ; et qu'elle soit presque littérale, et, de toutes façons, fort belle, il n'est pour s'en convaincre que de parcourir ce tableau de concordance.

LA POÉSIE SACRÉE TEXTE DE LAMARTINE	(PREMIÈRES MÉDITATIONS) TEXTE DE GENOUDE
Ah ! périsse à jamais le jour qui m'a vu naître ! Ah ! périsse à jamais la nuit qui m'a conçu ! Et le sein qui m'a donné l'être Et les genoux qui m'ont reçu !	Périsse le jour où je suis né et la nuit dans laquelle il a été dit : Un homme a été conçu..... Pourquoi ne suis-je pas mort dans le sein de ma mère? Pourquoi ai-je été reçu sur les genoux d'une femme? (*Job* III, 3-12).
Que du nombre des jours, Dieu, pour jamais, l'efface ! Que, toujours obscurci des ombres du trépas, Ce jour parmi les jours ne trouve plus sa place ! Qu'il soit comme s'il n'était pas !	Que ce jour soit changé en ténèbres. Que les ténèbres et l'ombre de la mort l'obscurcissent... Que cette nuit... ne soit pas comptée dans les jours de l'année (*Ib.*, 4-6).
Maintenant, dans l'oubli je dormirais encore, Et j'achèverais mon sommeil Dans cette longue nuit qui n'aura point d'aurore, Avec ces conquérants que la terre dévore, Avec le fruit conçu qui meurt avant d'éclore Et qui n'a pas vu le soleil!	Maintenant je dormirais dans le silence, et je reposerais dans mon sommeil.... avec les princes qui possèdent des trésors, avec le fruit avorté dans le sein de sa mère, avec l'enfant qui n'a pas vu le jour. (*Ib.*, 13-16).

Digitized by Google

Mes jours déclinent comme l'ombre ;
Je voudrais les précipiter.
O mon Dieu ! retrancher le nombre
Des soleils que je dois compter.
L'aspect de ma longue infortune
Eloigne, repousse, importune,
Mes frères lassés de mes maux ;
En vain je m'adresse à leur foule,
Leur pitié m'échappe et s'écoule
Comme l'onde au flanc des coteaux,

Psaume 101, 11 : « Mes jours ont décliné comme l'ombre. »

Job. Mes jours sont abrégés... Le jour n'est plus pour moi qu'une nuit sombre... Je n'ai autour de moi que des amis cruels... Je suis devenu la fable des mortels et le jouet de tous les mépris (XVII).

Mes frères ont eu horreur de mes maux. ... Ils ont passé devant moi comme le torrent qui traverse rapidement la vallée. (VI ; 15, 21).

Ainsi qu'un nuage qui passe,
Mon printemps s'est évanoui ;
Mes yeux ne verront plus la trace
De tous ces biens dont j'ai joui.
Par le souffle de la colère,
Hélas ! arraché de la terre,
Je vais d'où l'on ne revient pas :
Mes vallons, ma propre demeure,
Et cet œil même qui me pleure,
Ne reverront jamais mes pas (1).

Comme un nuage se dissipe et passe (ainsi celui qui descend dans l'abîme ne remontera plus) (VII, 9). Mes yeux ne verront plus les biens dont j'ai joui. (*Ib.*, 7). Celui qui descend dans l'abîme ne montera plus... Il ne rentrera plus dans sa demeure, et le lieu qu'il habitait ne le connaîtra plus (1). Le regard de l'homme ne l'apercevra pas (*Ib.*, 8, 10).

L'homme vit un jour sur la terre
Entre la mort et la douleur ;
Rassasié de sa misère,
Il tombe enfin comme la fleur.
Il tombe ! Au moins par la rosée
Des fleurs la racine arrosée
Peut-elle un moment refleurir ;
Mais l'homme, hélas ! après la vie,
C'est un lac dont l'eau s'est enfuie,
On le cherche, il vient de tarir.

L'homme... vit peu de jours, et il est rassasié de misère. Comme la fleur, il s'élève et il est foulé aux pieds. L'arbre qu'on a coupé n'est pas sans espérances ; ... quand sa racine aurait vieilli dans la terre... il germerait à l'approche de l'eau, et ses feuilles renaîtraient. Mais quand l'homme est mort, où est-il ? L'eau s'écoule d'un lac, les fleuves tarissent ; ainsi l'homme, lorsqu'il a passé, ne revient pas (XIV ; 1-12).

Mes jours fondent comme la neige (2)
Au souffle du courroux divin (3),
Mon espérance qu'il abrège (4),
S'enfuit comme l'eau de ma main ;
Ouvrez-moi mon dernier asile ;
Là, j'ai dans l'ombre un lit tranquille,
Lit préparé pour mes douleurs,
O tombeau ! vous êtes mon père,
Et je dis aux vers de la terre :
Vous êtes ma mère et mes sœurs.

Comme les feux de l'été dissipent la neige, comme la mort emporte les impies (*Job*, 24, 19). L'espérance (de l'impie) s'écoulera comme une eau inutile (*Sagesse* 16). J'attends, j'attends que le tombeau soit ma demeure ; j'ai un lit préparé dans les ténèbres... J'ai dit au néant : Tu es mon père ! à la corruption : Tu es ma mère et ma sœur ! (*Job*, XVII ; 13, 14).

Mais les jours heureux de l'impie
Ne s'éclipsent pas au matin ;
Tranquille, il prolonge sa vie
Avec le sang de l'orphelin.
Il étend au loin ses racines (5),
Comme un troupeau sur les collines,
Sa famille couvre Ségor (6) ;
Puis, dans un riche manusolée
Il est couché dans la vallée,
Et l'on dirait qu'il vit encore.

Voit-on souvent s'éteindre le flambeau de l'impie?...Leur maison est sûre et paisible (XXI, 9, 17). Il arrache l'orphelin a la mamelle (XXIV, 9). Leurs petits enfants sortent comme un troupeau... Il est conduit en pompe au mausolée.. Il repose tranquillement dans la vallée... Et il semble vivre encore (XXI ; 11-33).

(1) Comparez avec *Jocelyn :*

Ainsi tout ce que j'aime est arraché de terre ;
Ainsi, si je cherchais la maison de mon père,
Mes yeux ne verraient plus qu'un pan de mur noirci (2e époque).
... Comme un mort dont les siens ont oublié la perte
Rentrerait inconnu dans sa propre maison
Dont les murs qu'il bâtit ne savent plus son nom (9e époque).

et avec la *Tristesse d'Olympio*, de V. Hugo :

Ma maison me regarde et ne me connaît plus.

(2) Voir une comparaison analogue tirée de la fonte des neiges, dans *Job*, VI, 16.
(3) « Le souffle de la colère de Dieu (*Job*, 9 et passim.).
(4) « J'ai perdu l'espérance, je ne vivrai plus longtemps, car mes jours ne sont rien » (*Job*, 7, 16).
(5) « Il n'étendra pas au loin ses racines. » (*Job*, 15, 29).
(6) *Ségor* n'est pas dans *Job*, mais voir *Isaïe*, XV, 5.

Digitized by Google

C'est le secret de Dieu, je me tais et j'adore.
C'est sa main qui traça les sentiers de l'aurore (1),
Qui posa l'Océan, qui suspendit les Cieux.
Pour lui, l'abîme est nu, l'enfer même est sans voiles.
Il a fondé la terre et semé les étoiles
Et que suis-je à ses yeux?

(MÉDITATIONS. *Poésie sacrée.*)

Que puis-je répondre au Seigneur?... J'adore et je me tais (XXXIX, 34). Il étend sur le vide la voûte des Cieux, et il suspend la terre sur le néant... L'enfer est nu devant ses yeux, l'abîme, pour lui, n'a point de voiles (XXVI, 6, 7). Leur sagesse (des hommes) est néant à ses yeux (XXXVII, 24).

La Sainte Bible, par M. de GENOUDE.

C'est précisément ce fragment jobien de *La Poésie sacrée* qui nous servira de commune mesure pour juger de l'inspiration biblique de plusieurs autres pièces. Car, à partir de 1818, Lamartine refait *La Poésie sacrée* sous bien des titres divers. Un certain nombre de *Méditations*, d'*Harmonies*, de *Recueillements* ne sont qu'une réplique de ce fragment jobien dont ils reproduisent le plan et paraphrasent les thèmes principaux. Et c'est en ce sens que l'on peut dire d'une partie de l'œuvre lyrique lamartinienne, qu'elle semble bien être une adaptation du livre de *Job*.

Au surplus, dans le même temps que Lamartine écrit *La Poésie sacrée*, les circonstances où se débat sa pensée sont merveilleusement favorables à l'éclosion des souvenirs jobiens. Quand il eut enseveli Elvire dans le précieux linceul de ses vers, et offert à sa mémoire des fleurs, de l'encens, des sanglots, il se tint quitte envers elle. Avec *Le Lac* (1817) on peut dire que la crise de cœur a pris fin. Mais c'est pour se résoudre, avec *Le Désespoir*, *L'Homme*, *La Providence à l'homme*, en une crise d'âme autrement profonde et tragique. A partir de 1818, la plupart de ses pièces touchent aux questions les plus ardues de la destinée humaine. De ce biais, les préoccupations du poète se rencontraient avec celle du lépreux ; alors il était presque fatal qu'il retrouvât aussi, au fond de sa mémoire, la forme littéraire que Job avait déjà donnée à sa propre douleur.

(*A suivre.*) Claudius GRILLET.

Digitized by Google

MÉLANGES

A PROPOS DE BOSSUET

On n'étudiera jamais trop ce merveilleux génie, dont La Bruyère pouvait dire à l'Académie française qu'il « accable par le grand nombre et l'éminence de ses talents : orateur, historien, théologien, philosophe, d'une rare érudition, d'une plus rare éloquence... Nommez, Messieurs, une vertu qui ne soit pas la sienne ». C'était défier, pour ainsi dire, la postérité de découvrir une gloire sacerdotale ou littéraire qui ne fût en Bossuet.

Aussi M. le chanoine Bonet ne peut-il nous étonner en apportant sa pierre au monument de l'immortel évêque de Meaux, sous la forme d'un volume consacré à *Bossuet moraliste* (1).

Ancien professeur de rhétorique et de philosophie, le nouvel admirateutr de « notre grand Bossuet », comme l'appelait Léon XIII, fait observer dans sa *Préface* que « les critiques littéraires qui ont étudié l'œuvre magnifique et colossale de Bossuet ont glorifié à l'envi l'historien, le philosophe, l'orateur, le théologien, le controversiste, le directeur d'âmes ; — seuls, le moraliste, l'observateur attentif, le peintre pro-

(1) *Bossuet moraliste*, par Pierre BONET, ancien professeur de rhétorique et de philosophie, chanoine honoraire de Perpignan, curé-archiprêtre de Céret. In-12 écu, 400. — P. Lethielleux, Éditeur, 10, rue Cassette, Paris (6e).

Digitized by Google

fond et subtil de la nature humaine, de ses vices, de ses passions, de ses faiblesses, de ses travers, n'ont *jamais été spécialement mis en lumière* ».

C'est trop s'avancer que de parler ainsi. — D'abord, Nisard, dans un des meilleurs chapitres de son *Histoire de la Littérature française*, III, avait consacré au « moraliste chrétien » que fut Bossuet quelques pages pénétrantes, § VII. *Caractère des Sermons de Bossuet :* « Qui a donné à ce chaste prêtre une pénétration à qui rien n'échappe de nos misères les plus secrètes, et cette infaillible science du mal? Le génie tout seul n'y eût pas suffi. Il y a un pourvoyeur pour le moraliste chrétien, qui a manqué au moraliste païen, et c'est là le secret de la supériorité du premier : ce pourvoyeur, c'est la confession. Les consciences se sont livrées d'elles-mêmes au moraliste chrétien. Provoquées aux aveux extrêmes par le prêtre, qui ne craint pas de sonder les plaies avec la main qui les guérit, elles se sont développées devant lui. Le moraliste ancien ne pouvait observer l'homme que dans ses actions, interprètes souvent infidèles des pensées, ou dans les discours qui servent plus à nous cacher qu'à nous faire voir. La confession a livré l'homme au moraliste chrétien... Aucun ouvrage ancien ne peut nous donner une idée de la profondeur où Bossuet a pénétré dans le cœur humain à l'aide de ce flambeau de la confession, qui fait du plus obscur curé de campagne, pour peu qu'il ait de sens, un moraliste consommé. »

Il semble même que ce n'est pas seulement sur les moralistes païens que Bossuet, comme Bourdaloue, ait la supériorité : c'est aussi sur les moralistes chrétiens, ses contemporains, Pascal, La Rochefoucauld, La Bruyère, qui n'avaient pas « le flambeau de la confession » pour éclairer devant eux les plis et les replis du cœur humain. « Qu'on place une conscience, dit encore Nisard, sous ce triple regard des livres saints, des Pères, d'un confesseur homme de génie : quels replis pourront la dérober? Quel est l'abîme dont cette lumière ne percera pas les profondeurs? »

Voilà bien « Bossuet moraliste » et capable « par la supériorité de son bon sens » d'éviter les excès pessimistes d'un Pascal et d'un La Rochefoucauld. Mais Nisard, il faut le re-

Digitized by Google

connaître, n'avait pu ni voulu donner même un abrégé des aperçus profonds de Bossuet sur l'homme et le monde, la vie et la mort, les vices et les passions, la cour et les grands, les riches et les pauvres. En tout cas, il a dit beaucoup plus et beaucoup mieux que M. Emile Faguet, dont se réclame M. le chanoine Bonet, parce que « seul ou à peu près, il a parlé du moraliste » en ces termes qui servent d'épigraphe au livre de notre auteur : « Il est étrange que La Rochefoucauld passe pour un grand moraliste avec ses cent pages de pensées, alors que Bossuet en présenterait tout autant et d'aussi fortes, s'il s'était inquiété de les réunir en un volume. »

***

Mais voici quelqu'un qui a fait ce que M. Faguet et Nisard avaient entrevu, un recueil des pensées morales de Bossuet : c'est Paul Janet, ancien professeur de philosophie à la Sorbonne, dans la *Revue des Deux Mondes* et dans *les Passions et les Caractères dans la littérature du XVII*e *siècle*, où l'on trouve cent vingt pages excellentes, sauf quelques traits de rationalisme libre-penseur, sur *Bossuet moraliste*. Il n'y a pas tout, sans doute, mais il y a l'essentiel sous ces titres fort bien choisis à l'imitation des *Caractères* de La Bruyère :

I. L'homme en général. — Bossuet et Pascal.
II. Le monde et la cour.
III. Les passions et les vices.
IV. Les femmes. — L'amour.
V. Les caractères.
VI. La vie et la mort.

Il semble que Paul Janet n'a rien oublié des grands traits caractéristiques de la « morale » de Bossuet, et M. l'abbé Bonet, qui n'a pas connu ce travail dont il ne parle pas, n'en a que plus de mérite pour avoir suivi lui-même, dans l'exposé des maximes de « Bossuet moraliste », un plan qui rappelle celui de Paul Janet, mais le complète de manière à former un juste volume d'extraits de Bossuet en 400 pages.

Première partie. L'Homme. — Faiblesse et misère de l'homme. — Brièveté de la vie. — La mort. — Passions de

Digitized by Google

l'homme. — De l'amour. — De l'amour des plaisirs. — Orgueil. Amour-propre. Egoïsme. — Vanité. — Ambition. — Médisance. Raillerie. — Envie. — Grandeur de l'homme.

Deuxième partie. Les Hommes. — Le Monde. — XVII^e^ siècle. — Caractères et Portraits. — Les Femmes. — Faux Dévots. — Hypocrites. — Flatteurs. — Incrédules et Esprits forts. — Riches et pauvres. — La Cour. — Grands et Courtisans. — Le Roi. — Pensées diverses.

Ce plan à La Bruyère n'est-il pas aussi large que bien conçu? Les maximes de Bossuet qui y correspondent sont des tirades empruntées surtout à ses admirables *Sermons*, mine inépuisable de toutes sortes de beautés religieuses et théologiques, littéraires et lyriques, mystiques et morales, à ses *Oraisons funèbres*, à ses *Panégyriques*, trop peu connus, et si dignes de l'être, à ses *Méditations sur l'Evangile*, « le plus beau livre de notre langue », d'après Brunetière, avec les *Elévations sur les mystères*. Quelques pensées sont encore tirées de l'*Histoire des Variations*, du *Discours sur l'histoire universelle*, du *Traité de la Concupiscence*, des *Maximes et Réflexions sur la comédie*, des *Lettres de direction* de Bossuet. M. le chanoine Bonet connaît tout son Bossuet et l'admire en critique éclairé.

Il connaît aussi la littérature classique, ancienne et moderne, et c'est un vrai plaisir de le suivre dans son intelligent commentaire des maximes du maître : il a mis au bas des pages, non seulement des passages de Bourdaloue, de Fénelon, de Fléchier et de Massillon, de Tertullien, de St. Augustin, de St. Grégoire de Nazianze, de St. Basile, de St. Chrysostome, traitant les mêmes sujets que Bossuet, mais encore des textes de Montaigne, de Pascal, de La Rochefoucauld, de La Bruyère, de Vauvenargues, de Jean-Jacques Rousseau, de Joseph de Maistre, se rapportant aux maximes de Bossuet. Il y a même des citations de Pindare, de Platon, de Sophocle, d'Aristophane, d'Horace, de Lucrèce, de Cicéron, de Virgile, d'Ovide, de Tite-Live, de Sénèque, de Pétrone, de Juvénal, de Dante et de l'*Imitation de Jésus-Christ*, d'Erasme, de Rabelais, de Ronsard, de Régnier, de St. François de Sales, de Malherbe, de Balzac, de Corneille, de Racine, de Molière, de La Fontaine, de Boileau, de M^me^ de Sévigné, de M^me^ Deshoullières, de

Digitized by Google

Mme de Maintenon, de Jean-Baptiste Rousseau, de Destouches, de Montesquieu, de Chateaubriand, de de Bonald, de Napoléon, de Lamennais, de Lacordaire, du P. Félix, du P. Didon, du P. Monsabré, de Lamartine, de Victor Hugo, d'Alfred de Musset, de Théophile Gautier, de Richepin, de Verlaine, de Balmès, de Cousin, de Thiers, de Mgr Gerbet, de Mgr Bertheaud, de Louis Veuillot, de Mgr Touchet, de Mgr Baunard, de Faugère, de Sainte-Beuve, d'Emile Augier, de Prévost-Paradol, de Brunetière, de Jules Lemaître, d'Emile Faguet, d'Ollé-Laprune, de Mirbeau, de Faye, de Pasteur, de d'Avenel, de Maurice Barrès, etc.

Ces rapprochements ingénieux entre la pensée de Bossuet et celle de tant d'auteurs anciens et modernes, dont quelques-uns peuvent être fort étonnés de se retrouver en si belle compagnie, mettent singulièrement en lumière la richesse, l'étendue, la profondeur des vues de Bossuet sur la nature humaine. Il peut dire, mieux que le personnage de Térence et dans un autre sens :

Homo sum : humani nihil a me alienum puto.

« Je suis homme et rien de ce qui est humain ne m'est étranger. » Et il a sur tous les auteurs rapprochés de lui l'avantage d'avoir mieux traduit qu'aucun d'eux, poète ou prosateur, le résultat de ses observations aussi perspicaces, aussi pénétrantes que celles d'un Platon et d'un Sénèque, d'un Pascal et d'un La Bruyère.

Il faut donc lire cet excellent recueil des pensées et maximes de « Bossuet moraliste » : c'est un merveilleux bouquet de fleurs et M. le chanoine Bonet a fourni le lien qui les rattache heureusement aux divers sujets qui sollicitent notre attention.

***

Y voit-on tous ceux dont s'est préoccupé le vaste génie de M. de Meaux? Non, sans doute, et son regard d'aigle a porté encore plus loin que ne le fait voir « Bossuet moraliste ».

Ainsi Bossuet a dépeint admirablement, après Aristote, Horace et Boileau, les divers âges de la vie humaine : *l'en-*

Digitized by Google

fance, dans sa grâce toute puissante sur un père, quand il dit : « Voyez cette mère ou cette nourrice, ou ce père même, si vous voulez, comme il se rapetisse avec cet enfant... Ce ton de voix magnifique s'est changé en un bégayement : ce visage naguère si grave, a pris tout à coup un air enfantin ; une troupe d'enfants l'environne auxquels il est ravi de céder ; et ils ont tant de pouvoir sur sa volonté qu'il ne peut leur rien refuser que ce qui leur nuit » ; — l'enfance avec ses défauts, qui faisaient dire à La Bruyère que les enfants « sont déjà des hommes » et dont Bossuet nous dit : « Considérez les enfants ! Combien veulent-ils violemment tout ce qu'ils veulent !... Il ne leur importe pas si cet acier coupe ; c'est assez qu'il brille.... Ils s'imaginent que tout est à eux... Que si vous leur résistez, vous voyez au même moment et tout leur visage en feu et tout leur petit corps en action, et toute leur force éclater en un cri perçant qui témoigne leur impatience » ; — la *jeunesse* avec ses élans et ses enthousiasmes que personne n'a mieux caractérisés que Bossuet dans la page immortelle qui illumine le *Panégyrique de S. Bernard :* « Vous dirai-je en ce lieu, messieurs, ce que c'est qu'un jeune homme de vingt-deux ans? Quelle ardeur ! quelle impatience ! quelle impétuosité de désirs ! Cette force, cette vigueur, ce sang chaud et bouillant, semblable à un vin fumeux, ne leur permet rien de rassis et de modéré, etc. » ; — l'*âge mûr* avec ses passions, ambition, orgueil, faux point d'honneur, amour des plaisirs, jeu, avarice, jalousie, colère, vengeance ; — la *vieillesse* dans laquelle Bossuet, d'après Paul Janet, dénonce deux illusions : l'une de croire que la vie a été longue, parce que l'on a vécu longtemps : « Quoique l'on me montre des cheveux gris, que l'on me compte de longues années, je soutiens que la vie ne peut être longue ; j'ose même assurer qu'il (ce vieillard) n'a pas vécu. Car que sont devenues toutes ces années? Elles sont passées, elles sont perdues ; elles ne sont pas capables de faire nombre... Tout est mort en lui, et la vie étant vide de toutes parts, c'est erreur d'imaginer qu'elle peut jamais être estimée longue » ; et l'autre illusion de croire que les vices et les passions s'éteignent avec le temps : « Jetez les yeux sur vos proches, sur vos amis, vous ne verrez que trop tous les jours que

Digitized by Google

les vices ne s'affaiblissent pas avec la nature et que les inclinations ne changent pas avec la couleur des cheveux. Au contraire, si nous nous laissons dominer par la colère, la vieillesse, loin de la modérer, la tournera en aigreur par son chagrin ; et, quand on donne tout au plaisir, on ne voit dans l'âge avancé que des idées trop présentes, des désirs trop jeunes, et, pour ne rien dire de plus, des regrets qui renouvellent tous les crimes. » Paul Janet a beau trouver peu consolant un pareil tableau ; il est l'exacte traduction dans tous les cas prévus par l'Ecriture : « *Adolescens, juxta viam suam, etiam cum senuerit, non recedet ab ea* » (Proverbes : XXII, 6).

Il y a d'autres parties de « Bossuet moraliste » que M. le chanoine Bonet n'a pas voulu toucher, par discrétion, sans doute : c'est ce qui concerne les *ambitions des ecclésiastiques :* « Je vois, dit Bossuet, une jeunesse emportée qui n'a de toutes les qualités nécessaires que des désirs violents pour s'élever aux charges ecclésiastiques, sans considérer si elle pourra s'acquitter des obligations attachées à ces dignités. On emploie tous les amis, on brigue la faveur du prince, on croit que c'est assez de monter sur le trône de Pharaon avec Joseph pour gouverner l'Eglise ; mais il faut avoir été dans le cachot auparavant. » — Bossuet est aussi sévère pour ces *directeurs infidèles* dont les uns, les casuistes relâchés, ont « une pitié meurtrière, qui leur a fait porter des coussins sous les coudes des pécheurs », et dont les autres, les rigoristes du jansénisme, « tiennent la conscience captive sous des rigueurs très injustes traînent toujours l'enfer après eux et ne fulminent que des anathèmes ». — Voici maintenant les *prédicateurs*, « ceux qui disent bien et qui font mal ». « Je le dirai haut, quand je devrais ici me condamner moi-même : nous trahissons lâchement notre ministère, nous détruisons notre propre ouvrage, et nous donnons sujet aux infirmes de croire que ce que nous enseignons est impossible, puisque nous-mêmes qui le prêchons, nous ne le faisons pas. » Autre faute des prédicateurs : « Beaucoup veulent entrer dans les chaires pour y charmer les esprits par l'éclat de leurs pensées délicates ; mais peu s'étudient, comme il le faut, à se rendre capables d'échauffer les cœurs par la piété... Que ferez-vous, faibles discoureurs?

Digitized by Google

Détruirez-vous ces remparts des passions, en jetant des fleurs, en chatouillant les oreilles? Croyez-vous que ces superbes hauteurs tomberont au bruit de vos périodes mesurées?... Ne nous y trompons pas, pour vaincre tant de résistance, et nos mouvements affectés et nos figures artificielles sont des machines trop faibles. »

Mais si Bossuet n'épargne pas la vérité aux prédicateurs, il la dit aussi franchement aux *auditeurs :* « Ils écoutent la prédication ou comme un entretien indifférent par coutume et par compagnie, ou tout au plus, si le hasard veut qu'ils rencontrent à leur goût, comme un entretien agréable qui ne fait que chatouiller les oreilles par la douceur d'un plaisir qui passe... Mon discours dont vous vous croyez peut-être les juges vous jugera au dernier jour. Ce sera un nouveau fardeau, comme parlaient les prophètes, *Onus verbi Domini super Israel*, et si vous n'en sortez pas plus chrétiens, vous en sortirez plus coupables. »

Le zèle et la liberté apostoliques de Bossuet ne s'arrêtent pas devant le seuil des Congrégations religieuses : ils y pénètrent pour flétrir d'abord ces *vocations forcées*, dont il est question dans l'*Oraison funèbre de la Princesse Palatine :* « La princesse croyait, selon la coutume des grandes maisons, que les jeunes sœurs devaient être sacrifiées à ses grands desseins » et enfermées dans le cloître ; puis le *luxe* de certaines communautés, auxquelles « il faut des revenus prodigieux » pour les faire vivre. Ainsi entendue « la pauvreté n'est plus qu'un nom... On est sensible aux moindres bagatelles qui manquent ; on ne veut rien posséder, mais on veut tout avoir... La dépense des infirmeries dépasse celle des malades d'une ville entière... On ne voit pas de gens plus ombrageux, plus difficultueux, plus tenaces, plus ardents dans les procès que ces personnes qui ne devraient pas même avoir d'affaires. » Et les *défauts de caractère* chez les religieuses, comme Bossuet les connaît bien! « Il y a des humeurs grossières et fâcheuses... Cette sœur, dites-vous, est si ombrageuse, si pointilleuse que la moindre chose la met en mauvaise humeur. Vous devez ménager ces esprits faibles. » Et les *conversations du parloir*, dont les gens du monde « prennent de mauvaises impressions,

Digitized by Google

parce qu'ils les voient trop libres, plus inconsidérées et mondaines », avec des saillies d'une passion immortifiée, « avec des critiques des affaires particulières de la maison ? » Et les *maîtresses* qui ne sont « guère spirituelles et dévotes », disent leurs élèves, qui rapportent leurs « maximes mondaines » et « les secrets de vanité » enseignés par elles? Bossuet, avec une grande hardiesse, décrit « la *convoitise* indocile, qui se présente par tous les sens » des vierges du Seigneur : « Elle fait la modeste en commençant, il semble qu'elle se contente de peu ; ce n'est qu'un désir imparfait, ce n'est qu'une curiosité, ce n'est presque rien ; mais si vous satisfaites le premier désir, vous verrez qu'il en attirera beaucoup d'autres et qu'enfin toute l'âme sera ébranlée... Il faut craindre jusqu'à un regard ; c'est là qu'entre le poison. Job disait : *J'ai fait un pacte avec mes yeux*. Le voile des vierges sacrées est la marque et l'instrument de cette retenue ; leur vie est un mystère, les yeux profanes en sont bannis ; elles ne veulent rien voir ni être vues. »

M. le chanoine Bonet, qui n'a pas craint de consacrer deux de ses chapitres aux « Femmes » et à « l'amour » dont Bossuet a parlé en moraliste sévère, semble avoir reculé devant deux passages que ne tolérerait pas de nos jours la liberté de la chaire chrétienne, mais qu'il faut citer, ne serait-ce que pour montrer aux Lamartine et autres calomniateurs de Bossuet, l'accusant de « flatter » les grands et d'avoir « une âme adulatrice », qu'il a poussé aussi loin que saint Paul la hardiesse du *Verbum Dei non est alligatum*. Il dénonce d'abord du haut de la chaire « ces gorges et ces épaules découvertes, qui étalent à l'impudicité la proie à laquelle elle aspire ». Et puis, voici comment il dépeint la chute irrémédiable de la coquette dans le vice : « Elle est devenue belle : des ornements, des colliers, des pendants d'oreille. Elle était belle ; sa beauté célébrée dans les environs... Elle m'a quitté, la déloyale. Voyez les degrés : d'abord elle n'a qu'un amant, elle était timide, tremblante ; mais ensuite elle s'est abandonnée et prostituée à ceux qu'elle aimait, à ceux mêmes qu'elle ne connaît pas. Au commencement elle se laissait corrompre par les récompenses ; maintenant elle corrompt les autres. Conscience corrompue,

Digitized by Google

profession publique du crime, repos dans le crime, cent reproches de la conscience, repos dans l'opprobre; on n'a honte que de n'être pas assez impudente ; on ne rougit que de conserver quelque pudeur (1). »

Il est vrai que M. Bonet cite le passage que Bossuet consacre dans les *Maximes et Réflexions sur la Comédie*, aux actrices, « *ces sirènes*, dont parle Isaïe, qui font leur demeure dans *les temples de la volupté*, dont les regards sont mortels, et qui reçoivent de tous côtés, par les applaudissements qu'on leur renvoie, le poison qu'elles répandent » ; et aux acteurs qui, « lorsqu'ils veulent jouer naturellement une passion, *rappellent* autant qu'ils peuvent celles qu'ils ont ressenties, et que, s'ils étaient chrétiens, ils auraient tellement noyées dans les larmes de la pénitence, qu'elles ne reviendraient jamais à leur esprit, ou n'y reviendraient qu'avec horreur ».

***

Mais ce ne sont là que quelques traits isolés de « Bossuet moraliste ». Il faut admirer dans son ensemble, comme permet de le faire l'excellent travail de M. Bonet, la doctrine si profonde et si sûre de M. de Meaux sur la nature humaine, sa misère et sa grandeur, sur les hommes du XVII^e^ siècle et de tous les temps, depuis les pauvres jusqu'aux riches, aux grands, aux courtisans et au roi. Ni La Bruyère ni La Rochefoucauld n'ont une clairvoyance pénétrante comme celle de Bossuet, et si Pascal, avec ses saillies brusques et saisissantes, trouve de ces traits qui donnent le frisson et secouent plus énergiquement les âmes, il lui manque parfois cet « esprit de justesse » et cette sérénité d'éloquence, cette perfection d'équilibre intellectuel qui fait qu'on trouve en Bossuet l'idéal même rêvé par Pascal : « Rien de trop et rien de manqué. »

Quoi de plus frappant même pour notre époque que ces maximes marquées du sceau du génie :

(1) Ne dirait-on pas un portrait de Ninon de Lenclos ou de la trop célèbre Voisin?

Digitized by Google

« Que la superbe philosophie cherche de tous côtés des raisonnements contre l'amour désordonné des richesses, qu'elle les étale avec grande emphase ; combien tous ces arguments sont-ils éloignés de la force de ces deux mots : Jésus-Christ est pauvre ! Un Dieu est pauvre ! »

« Ecoutez ! c'est la maxime qui fait les grands hommes. »

« Le faux de l'homme, c'est la fierté et l'orgueil, parce qu'en vérité il n'est rien, et que Dieu est seul. Bien connaître qu'il est seul, c'est la pure et seule vérité. »

« Les peuples ne durent qu'autant qu'il y a des élus à tirer de leur multitude. »

« Qui peut mettre dans l'esprit des peuples la gloire, la patience dans les travaux, la grandeur de la nation et l'amour de la patrie, peut se vanter d'avoir trouvé la constitution d'Etat la plus propre à produire de grands hommes. C'est sans doute les grands hommes qui font la force d'un empire. La nature ne manque pas de faire naître dans tous les pays de esprits et des courages élevés ; mais il faut lui aider à les former. »

Bossuet qui disait si bien devant Louis XIV jeune et tout puissant : « A Dieu ne plaise que je vienne ici faire ma cour ! Je suis Français et chrétien », ne ferait pas davantage la cour aux rois de notre époque, le suffrage universel et la démocratie, et il leur dirait qu'au lieu « d'aider la nature à former les grands hommes », ils en ont horreur comme de toute supériorité de naissance et ils les font rentrer dans le rang, par le nivellement universel de la médiocratie.

Th. DELMONT.

Digitized by Google

A PROPOS DE M. BLONDEL

1) *Lettre de M. de TONQUÉDEC au Directeur de la Revue.*

Paris, 29 juillet.

MONSIEUR L'ABBÉ,

On me communique un article paru dans l'*Université catholique* du 15 juin dernier, et où il est question de mon ouvrage *Immanence*. Je ne viens pas discuter les appréciations générales que M. Albert Valensin, signataire de l'article, a cru devoir porter sur ce livre. Je ne me permettrai même pas d'apprécier, à mon tour, dans un but de polémique, ce que lui-même écrit à propos de la philosophie de M. Blondel. J'ai gardé jusqu'ici, sur ce dernier point, une réserve dont j'entends ne pas me départir.

Mais vous ne verrez pas d'un mauvais œil, j'en ai l'assurance, que je me défende d'une « méprise » que je n'ai pas faite. Je n'ai jamais prétendu trouver, chez M. Blondel « une opposition radicale entre la connaissance et l'action ». J'ai constamment dépeint l'action, d'après lui, comme comprenant la pensée. Dans les ouvrages de M. Blondel, ai-je dit, « le mot action ne désigne pas une espèce particulière d'activité qui s'opposerait à la connaissance. L'action, c'est toute la vie, c'est la « réalité immanente » en nous. » (*Immanence*, p. 30). J'ai même reproduit (pp. 30 et 31) précisément ces « explications anticipées et concordantes » de M. Blondel, auxquelles M. Valensin veut bien me renvoyer. Je suis revenu d'ailleurs à

Digitized by Google

maintes reprises, au cours de mon ouvrage, sur cette question (Voir *Immanence*, p. 25, 30 à 32, 34, 84 à 88, 99, 100 etc., etc.). Et je crois qu'il était impossible d'y insister davantage.

Votre collaborateur m'a évidemment attribué cette méprise sur la foi de M. Blondel qui me la reproche dans ses *Explications nécessaires*. Or, en répondant à cet auteur, *je m'en suis déjà justifié une fois, avec preuves et textes à l'appui*. Et vous me permettrez de regretter qu'en présentant au public une brochure écrite tout entière contre moi, M. Valensin n'ait pas mentionné la réponse, déjà ancienne, que j'y avais faite (1)

La position que j'attaque chez M. Blondel est la suivante. La pensée n'a point de valeur propre et indépendante ; elle ne vaut que dans le tout, comme rouage et moteur de l'action (*Immanence*, p. 100). On peut défendre cette position, ou nier que M. Blondel l'ait prise : je verrai alors ce que j'ai à répondre. Mais je ne puis vraiment laisser dire que j'en attaque une autre, absolument différente.

J'ai confiance, Monsieur l'abbé, que votre équité ne verra aucune objection à la publication de cette indispensable rectification et je vous prie d'agréer l'assurance de mes sentiments respectueux.

(1) *A propos d'une brochure récente de M. Maurice Blondel.* Paris, Beauchesne, 15 pages. Cet opuscule a paru à la fin d'avril et a été envoyé à tous les abonnés de la *Revue pratique d'apologétique.*

Joseph de TONQUÉDEC.

Digitized by Google

2) *Lettre de Monsieur VALENSIN au Directeur de la Revue.*

Lyon, 31 juillet 1913.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

De quoi s'agit-il? Le voici : A la page 176 de ma Revue, je cite cette phrase de M. Blondel : « Je déclare que seul ce tout, que seule l'action et elle seule, elle seulement et non séparément, dans son développement total et concret, *perfectionne notre connaissance spéculative la plus assurée d'ailleurs* et nous met sur le chemin de la solution du problème de notre destinée (1). Voilà le texte intégral de M. Blondel. J'ai ajouté : « C'est donc dénaturer manifestement la pensée de l'éminent philosophe, que de prétendre trouver chez lui une opposition radicale entre la connaissance et l'action. *M. de Tonquédec s'y est mépris.* »

OUI ou NON faut-il dire que je me suis trompé en affirmant cela? M. de Tonquédec dit oui, moi je dis non.

C'est une question *de texte* d'abord.

Qu'est-ce, en effet, que « se méprendre », sur une position philosophique? C'est ou bien la nier (et alors le mot est employé dans un sens impropre) ou bien la comprendre mal. (Voir Dictionnaire de Littré : se méprendre = commettre une erreur au sujet d'une personne ou d'une chose.)

M. de Tonquédec déclare qu'il n'a pas commis le premier genre de méprise. Je le reconnais volontiers, heureux d'accepter sa rectification, qui, en enlevant l'équivoque de mon texte, confirme ma pensée. A-t-il commis le second genre de méprise? C'est la question.

Ce n'est plus une simple question de texte, c'est encore et surtout une question d'*exégèse*.

(1) Je donne ici le texte intégral, que je n'avais cité que par fragments dans ma revue. Cf. BLONDEL. *Explications nécessaires*, p. 12.

Digitized by Google

M. de Tonquédec déclare qu'il attaque en M. Blondel la position que celui-ci a prise. Moi, je déclare qu'il attaque en M. Blondel la position que celui-ci n'a pas prise. Au dire de M. de Tonquédec, M. Blondel tient que l'expression « l'action seule » a un sens *exclusif*, c'est-à-dire que d'après M. Blondel, la pensée indépendamment de l'action serait sans valeur (1). Je crois, au contraire, que d'après M. Blondel, la pensée indépendamment de l'action a une valeur. Si l'exégèse de M. de Tonquédec est exacte, M. Blondel ne sauvegarde pas la valeur ontologique des principes métaphysiques, si la mienne est exacte, il la sauvegarde. Où est la pensée authentique de M. Blondel? Telle est la question d'exégèse.

Or, deux réponses peuvent lui être données.

1) Celle qu'indique le texte cité plus haut. Celui-ci est-il pour ou contre l'exégèse de M. de Tonquédec? Au lecteur de juger. Mais un texte est-il une preuve? M. de Tonquédec a le droit d'en appeler à l'ensemble de l'œuvre. Voilà pourquoi j'ai signalé dans ma revue une seconde réponse :

2) Celle que suggère l'ensemble de l'œuvre de M. Blondel.

Car c'est sur l'étude que M. de Tonquédec fait de cet « *ensemble* » que j'ai cru devoir, devant ma conscience, émettre, en toute sincérité, une simple appréciation. Elle porte sur un fait et non sur une doctrine, sur la pensée d'un homme et non sur un principe. Et nous connaissons trop, l'un et l'autre, l'histoire de la théologie, pour nous étonner de ne pas comprendre un auteur de la même manière. Des théologiens, également soucieux de rester fidèles à saint Thomas trouvent-ils toujours dans le Maître la même pensée?

Sans entrer donc ici, dans une discussion de fond, que ni M. de Tonquédec ni moi, n'avons l'intention d'ouvrir, qu'il me soit permis, puisque j'y suis provoqué, de définir d'un mot la méthode *objective*, capable de faire entendre la pensée de l'auteur, que nous désirons interpréter.

(1) Ce que j'ai dit, ce que je maintiens, ce sur quoi portent mes critiques, c'est ceci : « les affirmations de M. Blondel impliquent la nullité de la pensée séparée. » J. de TONQUÉDEC. *A propos d'une brochure récente*, p. 6.

Digitized by Google

Le P. PORTALIÉ, S. J., parlant dans son article sur saint Augustin (*Diction. de Théol. cathol.*, t. I, col. 2467) de l'alliance qui peut se nouer en un seul homme du tempérament oratoire et de la spéculation philosophique, dit à propos du grand docteur : « il faut reconnaître que parfois la passion de la vérité fixe trop son attention sur un seul côté d'une question complexe ; de là, des formules trop absolues, sans correctif, en apparence fausses, tantôt dans un sens, tantôt dans le sens contraire... Les grands docteurs du Moyen Age l'avaient remarqué : « *Plus dicens, minus volens intelligi*, dit de lui saint Bonaventure (*in* II *Sent. dist.* XXXIII, a. 3q. 1 ad 1 Quarrachi, 1885, t. II, p. 794.)... Telle est l'origine des prétendues contradictions qu'on lui prête et des erreurs que lui attribuent les prédestinatiens de tous les temps. On voit ici le rôle des esprits plus froids de la scolastique. Thomas d'Aquin était un correctif nécessaire au docteur d'Hippone : il est moins grand, moins original et surtout moins vivant. Mais le calme didactique de son intellectualisme lui permet de corriger, par une critique rigoureuse, les exagérations d'Augustin, de donner aux termes plus de justesse et plus de précision... »

Volontiers, nous appliquerions à M. Blondel le mot de saint Bonaventure. Si certaines de ses phrases, surtout isolées du contexte sont équivoques, elles prennent, nous semble-t-il, un tout autre sens dans l'ensemble quand celui-ci est considéré du point de vue auquel s'est placé l'auteur lui-même. Il s'agit dès lors de bien fixer ce point de vue.

Nous avons essayé, ailleurs, de réaliser *une partie* de ce dessein. Et l'on sait que M. Blondel a daigné reconnaître l'authenticité de notre interprétation. Parlant de notre étude, il s'est exprimé ainsi (*Revue prat. d'Apol.*, 15 janvier 1913, p. 593) : « J'aime à déclarer que souscris à cet « exposé » et à cet « examen » du *Dictionnaire apologétique*, qui, pour être modestes comme il convient, n'en sont pas moins fidèles, qu'il s'agit là non pas d'une *version*, d'une orthopédie, mais d'une expression droite de ma pensée vue en ses lignes originelles et maîtresses. » Conviendrait-il de récuser ce témoignage?

Saint Ignace de Loyola, du moins, a écrit, au début des *Exercices* : « *supponendum est Christianum unumquemque pium,*

Digitized by Google

debere promptiore animo sententiam seu propositionem obscuram alterius in bonam trahere partem quam damnare. Si vero nulla eam ratione tutari possit EXQUIRAT DICENTIS MENTEM... »

Quand nous avons donc, nous théologiens, à apprécier la pensée d'un auteur catholique, son intention primordiale et la tendance que formulent des propositions parfois déficientes ou qu'obscurcissent les exagérations du « tempérament oratoire, peut-être que la méthode d'exégèse qui a eu nos préférences, forte des autorités qui la couvrent, apparaîtra au lecteur impartial, comme sauvegardant tout ensemble et le devoir inviolable de la charité et les imprescriptibles droits de la vérité.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur et cher collègue, le cordial hommage de mon respectueux dévouement.

Albert VALENSIN.

Digitized by Google

REVUE HISTORIQUE

I (1). On a dénoncé, au cours de ces dernières années, le culte des saints comme une prolongation du paganisme.

En 1905, dans ses *Légendes hagiographiques*, le P. Delehaye avait fait justice de cette thèse. Depuis lors, ce système fantaisiste, « qui prend parfois les apparences d'une gageure », ne s'est pas lassé de renouveler et d'accentuer ses « affirmations audacieuses ». Un écrivain — que le P. Delehaye ne nomme pas, sans doute parce qu'il le classe dans la seconde catégorie des noms et des livres « que l'on est amené à ne point citer : ceux qu'on ignore et ceux qu'on connaît trop » —, M. P. Saintyves, publia (1907) ses *Essais de mythologie chrétienne. Les saints successeurs des dieux*. Le titre à lui seul était un programme. M. l'abbé Vacandard réduisit à leur exacte valeur, qui est médiocre, les assertions de cet ouvrage et en tira occasion pour esquisser les origines du culte des saints. Voir ses *Etudes de critique et d'histoire religieuse*, 3e série, Paris, 1912.

Le P. Delehaye, bollandiste, a repris le sujet. Parce que le culte des saints est sorti du culte des martyrs, la recherche des origines doit porter principalement sinon uniquement sur les martyrs. Le P. Delehaye s'est donc attaché à étudier les

(1) Hippolyte DELEHAYE, S. J., bollandiste, *Les origines du culte des martyrs*, 1912, in-8°, VIII-503 p. — Bruxelles, Bureaux de la Société des bollandistes. Prix : 7 fr. 50.

Digitized by Google

commencements du culte des martyrs jusque vers la fin du VIe siècle.

Dans un premier chapitre sur *la dignité du martyre*, il dégage l'idée du martyre, telle qu'elle est apparue à la conscience chrétienne « à l'époque même où les bûchers fumaient encore », et montre la vénération dont le martyr était entouré avant l'issue du combat.

Le chapitre II, intitulé *L'anniversaire et le tombeau*, expose comment le christianisme s'accommoda des lois et des usages en vigueur pour honorer les morts illustres, sauf à modifier insensiblement et à transformer, sous la poussée des doctrines nouvelles, l'esprit qui les animait.

Le chapitre III retrace *les développements du culte des martyrs* après l'ère des persécutions. Le culte cesse d'être confiné dans les limites du lieu du martyre. « On comprit que la gloire d'un martyr rejaillissait sur l'Eglise entière, et le développement du culte des martyrs devint bientôt l'affirmation la plus concrète de sa catholicité. » Les translations des corps saints, le partage et les distributions des reliques, l'assimilation aux reliques de tout objet sanctifié par le contact du tombeau du martyr, « tout cela favorisa le mouvement qui tendait à enlever au culte son caractère local ». En outre, les honneurs primitivement réservés aux martyrs échoient peu à peu aux évêques, aux ascètes, aux personnages qui se sont distingués par leur sainteté.

L'invocation des martyrs et la confiance qui s'affirme à la vertu de leurs reliques, telle est la matière du chapitre IV.

Nous avons ensuite un vaste répertoire des centres où fut organisé le culte des martyrs. Les chapitres V-VI nous conduisent en Orient, le chapitre VII à Rome et dans le reste de l'Italie, le chapitre VIII en Gaule, en Espagne, en Afrique.

Jusqu'ici l'auteur a « laissé parler les faits ». Dans un chapitre final, *déductions et systèmes*, il conclut qu'à l'épreuve de ces faits ne résiste pas la théorie tapageuse qui, à travers les saints, prétend reconnaître les dieux de l'Olympe que les saints auraient remplacés.

Digitized by Google

Le culte des saints ne renferme-t-il donc aucun élément emprunté au paganisme? Posée ainsi, la question est vague. Pour mettre de la clarté là où les confusions d'idées abondent, le P. Delehaye distingue trois aspects du culte des saints.

1° *L'objet du culte.* — C'est d'abord le martyr, puis, avec lui, l'évêque et l'ascète. Sur la production de cet objet le paganisme n'a eu aucune influence sensible. « L'Olympe n'a pas été christianisé en masse ; on n'a point travaillé à le transformer en détail, ni systématiquement, et, quand l'Eglise a voulu combattre l'idolâtrie en lui opposant le culte des saints, elle l'a fait au grand jour, avec des armes loyales. Seule, la légende a maladroitement jeté sur quelques saints un reflet de paganisme, en leur appliquant parfois telle histoire brillante qu'elle tenait des poètes. »

2° *Les formes extérieures du culte.* — Il existe de grandes analogies entre la liturgie des martyrs et celle des héros du paganisme. Saint Jérôme, saint Augustin, Théodoret, etc., les ont constatées voilà bien longtemps. « Nous sommes en présence d'un développement parallèle et indépendant... » La nature humaine est partout et toujours identique. En observant ce qu'il y a de plus humain, de plus conforme aux aspirations naturelles, dans la religion des morts, l'Eglise devait rencontrer le paganisme ; elle ne le plagiait pas.

3° *L'esprit qui anime le culte.* — Les divergences sont irréductibles. Qu'on ne parle pas de polythéisme, quand il s'agit des chrétiens ; aucun d'eux, si fruste fût-il, n'a jamais hésité à établir entre Dieu et le plus grand des saints une distance infinie. Qu'on ne dise pas que les saints ont détourné de Dieu les fidèles. Le culte des saints est, au contraire, pour beaucoup, le moyen le plus aisé de monter à Dieu, et le recours aux médiateurs plus rapprochés de nous, qu'on se ménage auprès du Christ lui-même, témoigne de l'idée transcendante que l'on a conçue de l'Etre divin. Que le triomphe du christianisme ait amené à l'Eglise des convertis qui ne renoncèrent pas toujours à toutes les coutumes du paganisme, c'est sûr et il n'y a pas à s'en étonner ; que les chefs aient parfois réprimé insuffisamment ces abus, on ne saurait le nier ; mais il est contraire à l'histoire de prétendre qu'ils aient organisé le culte des saints,

Digitized by Google

en faisant des emprunts habiles à la religion qui s'en allait, de manière à flatter l'âme foncièrement païenne. Enfin, il est un élément du culte des martyrs tout à fait original : c'est l'attribution aux reliques d'une vertu surnaturelle.

Le culte des martyrs, « tel que nous l'entrevoyons dans la poésie des origines, c'est l'hommage respectueux et reconnaissant de la communauté à celui qui s'est sacrifié pour elle ; c'est la confiance en celui qui a tout donné au Christ, dont il peut désormais tout attendre ; c'est la prière qui monte vers lui, simple et discrète, comme celle que nous relevons sur cette épitaphe rustique : *in orationis tuis roges pro nobis quia scimus te in Christo* ». Rien n'est plus beau. Rien n'est plus étranger au paganisme.

Il serait oisif de souligner l'importance de ces questions. Le P. Delehaye les a, sinon épuisées — lui-même déclare, de bonne grâce, que des compléments seront possibles —, du moins traitées avec une ampleur toute nouvelle. On regrettera qu'il ait glissé un peu vite sur la *vindicatio martyris*, qu'il se refuse à admettre, et sur divers thèmes accessoires, il est vrai, mais utiles à éclaircir. Dans la mes re où le permettait l'état lacuneux de notre information, il a fait une œuvre riche et forte. Sa statistique des « églises-mères » du culte des martyrs rendra des services. Son utilisation des martyrologes aboutit à des résultats remarquables. Il fournit aux théologiens des matériaux éprouvés. Bref, ce volume que pieusement il dédie :

CAROLO. DE SMEDT
ALBERTO. PONCELET
EGREGIIS. SODALIBUS
IN. PACE. CVM. SANCTIS,

est dans la meilleure tradition du bollandisme.

II (1). — Un des historiens qui se sont occupés le plus et le mieux des martyrs est M. Paul Allard. Deux grands sujets l'absorbent : les persécutions et l'esclavage.

(1) Paul ALLARD, *Les origines du servage en France*, 1913, in-12, 332 p. — Paris, librairie Gabalda. Prix : 3 fr. 50.

Digitized by Google

Ses travaux sur les persécutions ne sont pas à mentionner en ce moment, si ce n'est pour rappeler qu'on a, dans la 10e de ses *Dix leçons sur le martyre*, un raccourci du volume du P. Delehaye.

Sur l'esclavage il a écrit *Les esclaves chrétiens* (1876), puis *Esclaves serfs et mainmortables* (1884) et une partie de ses *Etudes d'histoire et d'archéologie* (1899). Récemment il rédigeait l'article *Esclavage* pour le *Dictionnaire apologétique de la foi catholique*. Et voici qu'il vient de consacrer aux *Origines du servage* un volume exact, clair, complet.

On a dit de certains « bénédictins laïques » — tel un Hauréau, pour ne parler que des morts — qu'ils ne peuvent toucher aux questions ecclésiastiques sans laisser apparaître des ignorances prodigieuses. Un Paul Allard, comme un Godefroid Kurth ou un Georges Goyau, ont, au contraire, des choses de l'Eglise un sens exquis et qu'on ne prend guère en défaut même dans les détails. (Quand, par allusion au texte de la *Sagesse*, 1, 14, M. Allard nomme Celui « qui a fait les nations guérissables », il donne une interprétation de ce verset qui ne se rencontrerait pas sous la plume d'un exégète instruit mais qui s'explique sous la sienne, puisque cette traduction est une de celles qui ont été cataloguées parmi les « contre-sens bibliques » trop fréquents des prédicateurs.)

Le servage se définit : l'état d'hommes obligés de cultiver un domaine au profit d'un maître sans pouvoir ni quitter ce domaine ni en être détachés par le maître et affectés à un autre domaine. C'est une condition intermédiaire entre l'esclavage et la liberté. Le maître de l'esclave a sur lui un pouvoir absolu. Le pouvoir du maître du serf a une limite : celle de la terre. C'est un commencement de liberté. Le serf a un domicile fixe ; il a cessé d'être un objet d'échange, une marchandise. Ne pouvant être vendu, il ne peut être séparé de ses enfants, membres du même domaine ; une famille stable lui est assurée. « Raconter comment l'esclavage personnel s'est peu à peu transformé en servitude de la glèbe, c'est donc faire l'histoire d'un progrès relatif, c'est décrire le premier pas d'une classe opprimée vers la possession de soi-même et de la liberté. ».

Digitized by Google

La transformation de l'esclavage en servage s'est accomplie du IVe au Xe siècles.

M. Allard étudie d'abord l'époque mérovingienne. Au IVe et au Ve siècles, pendant que s'achève la domination de Rome en Occident, le servage naît du droit romain et coexiste avec l'esclavage. Les invasions des barbares effacent la distinction entre l'esclavage et le servage. La civilisation recule. Le mal serait peut-être irréparable si à ce moment ne se constituait, dans de vastes proportions, la propriété ecclésiastique. Les garanties accordées par le droit romain aux serfs subsistent dans les domaines des églises et des monastères.

A l'époque carolingienne, cette situation cesse d'être le privilège des serfs de l'Eglise. Les esclaves attachés à la culture des terres des laïques jouissent graduellement des mêmes avantages. La condition des serfs de la glèbe s'améliore au point de se confondre presque, parfois, avec celle des colons libres.

M. Allard montre le rôle de l'Eglise. Elle sauva l'œuvre de progrès menacée par les invasions. Dans un chapitre, qui compte parmi les meilleurs de l'ouvrage, nous voyons « clairement » qu'on a eu tort de prétendre que les serfs de l'Eglise furent plus malheureux que les autres par l'impossibilité d'être affranchis, les biens de l'Eglise étant inaliénables, et que les affranchis ecclésiastiques furent soumis à un patronage plus exigeant et plus dur que celui des affranchis des laïques. Deux excellents chapitres sur les serfs à l'école et dans le clergé et sur l'enseignement des maîtres de la pensée chrétienne relativement à l'esclavage et au servage, du temps de Charlemagne et de ses successeurs, mettent en lumière l'influence de l'Eglise dans la lutte pour la destruction de toute espèce de servitude.

D'esclave le travailleur devint serf, du IVe au Xe siècles. Du Xe siècle à la fin du XVIIIe, le serf s'est changé en paysan, propriétaire soit du sol, soit du moins de sa personne ; il a été cultivateur, fermier, métayer, ouvrier libre. Il semble que l'avant-propos de M. Allard contienne une demi-promesse de raconter cette seconde partie de l'histoire des classes populaires, « d'un intérêt si actuel et si vivant ». Ses lecteurs le désirent et y comptent.

Digitized by Google

III (1). — Il y a des chances pour que, en saint Grégoire, ce soit le convertisseur des Anglo-Saxons qui ait d'abord attiré sir Howorth. Une fois de plus s'est réalisé le *Quod prius in intentione posterius in executione.* L'œuvre commencée a pris des développements tels que l'auteur a résolu de renvoyer à un autre volume le récit de l'évangélisation de l'Angleterre.

En attendant, il étudie Grégoire avant le souverain pontificat (ch. I), son élection, son autorité comme pape, patriarche de l'Occident, métropolitain de l'Italie, évêque de Rome, sa conduite vis-à-vis du clergé séculier (ch. II) et des moines (ch. III), ses rapports avec les empereurs de Constantinople et les Lombards (ch. IV), son action en Espagne et en Gaule (ch. V), son administration du patrimoine de Saint-Pierre (ch. VI) ; après quoi il passe à l' « ecclésiastique », liturgiste, prédicateur, croyant à la vertu des reliques et à toutes les formes du surnaturel (ch. VII), et au théologien qui a exercé sur le moyen âge une influence profonde (ch. VIII). Le chapitre final (ch. IX) traite de ses idées relativement aux non catholiques : hérétiques, schismatiques, juifs, païens, de sa mort et des souvenirs qu'il a laissés. Ces neuf chapitres sont encadrés par une introduction sur les sources et par un court appendice sur les origines du *Filioque.*

Le livre de M. Howorth est intéressant, limpide, mais non très original : dédié à M. F.-Homes Dudden, il suit de près le *Gregory the Great, his place in history and thought,* Londres, 1905, de cet historien, et en reproduit volontiers les idées et souvent les expressions.

A voir l'auteur achever sa préface et son dernier chapitre en faisant écho ici à ces paroles du vieux biographe de saint Grégoire : *Sanctum Gregorium nobis in amminiculum vocamus cum sanctis scilicet apostolis et martyribus inter quos eum in celis Christo credimus conjunctum,* là à celles du vénérable Bède qui sollicitait les prières fréquentes de ses lecteurs, on serait porté à conclure qu'il sympathise pleinement avec le saint et se trouve en communion d'âme totale, ou presque, avec lui. On s'aperçoit vite qu'il n'en est rien.

(1) Sir Henry H. HOWORTH, *Saint Gregory the Great,* 1912, in-8°, LI-340 p., 6 gravures, une carte. — Londres, John Murray. Prix : 15 fr.

Digitized by Google

Certes, il admire Grégoire politique, réformateur, controversiste, si actif et de façon si pratique, plein de zèle, d'énergie et de bon sens, accomplissant, dans un temps si court, avec une santé si frêle, tant de choses, « imprimant, pour des siècles, sur les sables mouvants de l'humanité, l'empreinte de son pas ».

Mais, s'il juge que Grégoire fut un des hommes les plus remarquables que le monde ait connus, c'est à la condition d'entendre par là que son influence fut extraordinaire. Sur la valeur de son influence il formule de graves réserves. Il lui reproche sa crédulité contagieuse, ses idées sur le culte des saints et des reliques ; ses théories sur l'Eglise, l'hérésie et le schisme, qui renferment en germe toute l'inquisition du moyen âge ; son mépris des lettres humaines, inconciliables avec son ascétisme et remplacées par l'étude « étroite et complètement infertile » de la théologie dogmatique. Pour toutes ces raisons, Grégoire aurait « fait retarder l'horloge du progrès ».

La discussion de ces critiques nous entraînerait plus loin que nous ne pouvons aller. Disons, d'un mot, qu'elles sont surannées et vieillottes dans le fond et dans la forme (« horloge du progrès », « obscurantisme » de saint Grégoire, « ténèbres » du moyen âge, etc.), et qu'elles ont, entre plusieurs torts, celui de témoigner d'une connaissance inexacte de l'Eglise et de sa foi. Que M. Howorth ouvre, par exemple, *Les origines du culte des martyrs* du P. Delehaye dont nous parlions tout à l'heure, et il constatera la fragilité de ses affirmations sur le caractère de magie qu'il attribue au culte des saints et des reliques.

Ailleurs encore il montre qu'il connaît mal l'Eglise catholique. Opposant aux idées de saint Augustin sur la prédestination celles de saint Grégoire, il demande qui jugera entre eux. « A ceux qui ont accepté l'infaillibilité pontificale, dit-il, il est apparemment nécessaire de suivre le pape, qui était un docteur de l'Eglise, plutôt que son maître, l'évêque africain, qui était aussi un docteur de l'Eglise ». Et il triomphe de ce que, dans l'enseignement dogmatique de l'Eglise romaine relatif au libre arbitre et à la grâce, il serait difficile de trouver la preuve qu'elle ait adopté, en cette matière, les vues de saint

Digitized by Google

Grégoire. Il conclut à la « faillibilité » de Grégoire, d'autant plus piquante à constater que nous avons entendu plus haut les déclarations du même Grégoire sur l'infaillibilité du pape. M. Howorth ne se doute pas que tout ce qu'enseigne un docteur de l'Eglise, serait-ce saint Augustin, ou même un pape, comme saint Grégoire, si le pape s'exprime en son nom personnel, ne constitue pas l'enseignement infaillible de l'Eglise, que le sentiment propre d'un pape ou d'un docteur sur une question donnée ne s'impose pas inéluctablement, qu'une définition ultérieure peut le contredire. Fallût-il admettre — ce qui n'est pas — la justesse de tout l'exposé des erreurs de saint Grégoire, il n'y aurait là rien de troublant pour un catholique, que ce soit un théologien ou un simple petit enfant qui sait son catéchisme.

Le livre de M. Howorth présente d'autres lacunes. Le rôle social de Grégoire, sa conception de la propriété, ses œuvres charitables apparaissent imparfaitement. Surtout ce qui manque, c'est la manifestation de l'âme de celui qu'on a appelé « le plus humain des Pères de l'Eglise », de cette âme douce, affectueuse, tour à tour enjouée et s'élevant sans effort aux cimes de la pensée et de la prière, impressionnable au possible, hantée par les perspectives de la fin du monde regardée comme toute proche, mais ni abattue par elles ni découragée par les assauts continuels de la maladie, intrépide, débordante d'une activité qui ne s'épuisait pas, toujours prête à défendre — il se plaisait à le redire — la liberté et la justice.

Malgré ses mérites qui sont réels, cette monographie ne saurait donc nous satisfaire entièrement. Mais il y a beaucoup à prendre. L'auteur a du talent et du savoir. Puisse le *Sanctum Gregorium nobis in amminiculum vocamus* par lequel il termine être exaucé !

IV (1). — Saint Bernardin de Sienne est le grand nom franciscain de la chaire au XV^e^ siècle. Ce n'est pas le seul, tant s'en

(1) Dr Karl HEFELE, Pfarrer in Abtsgmünd, *Der hl. Bernhardin von Siena und die franziskanische Wanderpredigt in Italien während des XV. Jahrhunderts*, 1912, in-8°, XI-300 p. — Fribourg-en-Brisgau, Herder. Prix : 7 fr. 50.

Digitized by Google

faut. L'ordre des Frères-Mineurs et sa prédication jettent alors un éclat qui rappelle la période des origines. Les Albert de Sarteano, les Jean de Capistran, les Robert de Lecce, les Jacques de la Marche, les Antoine de Bitonto, les Bernardin de Feltre, les Bernardin de' Busti, etc., émules ou disciples du Siennois, gagnent à être groupés autour de lui et aident à le faire comprendre. Dans son beau *Saint Bernardin de Sienne*, le regretté Thureau-Dangin ne s'était pas occupé d'eux. Le docteur Hefele, curé d'Abtsgmünd, a pensé avec raison qu'il serait profitable de rapprocher Bernardin de ces bons semeurs de paroles. De là son *Saint Bernardin de Sienne et la prédication franciscaine ambulante en Italie pendant le XV^e siècle.*

Une autre nouveauté de ce livre, c'est que l'auteur utilise, avec les imprimés, des sermons inédits conservés à Sienne et à Florence.

Par ailleurs, il connaît bien son sujet. Aussi le travail qu'il nous donne est-il de ceux qui s'imposent et qui marquent un progrès scientifique.

M. Hefele distribue sa matière en trois parties.

D'abord, il traite de la prédication franciscaine en général. La personne du prédicateur, le contenu et la forme de la prédication, les rapports des prédicateurs avec le clergé séculier et les divers ordres religieux, les mérites et les défauts des prédications, les résultats, occupent cinq chapitres.

La deuxième partie, consacrée à Bernardin, examine, en sept chapitres, sa vie, son héritage oratoire, ses discours sur les saints et sur la Passion, son emploi de l'Ecriture, sa méthode homilétique, son action et son style, sa réforme de la chaire et son école.

Des pièces justificatives, c'est-à-dire des extraits des œuvres de Bernardin, forment la troisième partie, la plus longue.

Dans cet écrit solide l'art de la composition laisse à désirer. C'est, parfois, bien sommaire. Qu'il fût impossible d'approfondir, en un petit nombre de pages, tant de questions, on se l'explique ; mais on se prend à regretter que l'auteur n'ait pas grossi quelque peu son volume. Même dans les limites qu'il adopte, comment n'a-t-il pas essayé d'établir un itinéraire, aussi complet que l'état des documents le permet, de l'infatiga-

Digitized by Google

ble prédicateur à travers l'Italie? La troisième partie nous offre la traduction de nombreux fragments du saint et s'achève par deux spécimens de son style, l'un en langue italienne, l'autre en langue latine. Le malheur est que ce dernier morceau n'est pas l'œuvre de Bernardin ; pour exprimer la douleur ressentie à la mort de son compagnon très aimé, frère Vincent, il reproduisit les pages délicieuses qu'avait inspirées à saint Bernard la perte de son frère Gérard, *In cantica sermo XXVI*, *P. L.*, CLXXXIII, 904-912. Celui qui écrit ces lignes, ayant jadis commis la même méprise (1), la signale avec humilité. Quant aux passages traduits, ils sont tirés des prédications italiennes. Pourquoi n'avoir pas publié le texte original des inédits? Il y a plus : le recueil, du reste incomparable, des *Prediche* de Sienne, édité par Luciano Banchi (Sienne, 3 vol., 1880-1888), est aisément accessible ; plutôt que d'en traduire des extraits, il eût été avantageux de livrer au public, non plus de façon fragmentaire mais dans leur intégrité, quelques-uns des sermons manuscrits. Quel service rendrait M. Hefele s'il publiait en entier les prédications encore inédites de celui qui fut « le plus charmant » des orateurs franciscains du quattrocento et, « en même temps, le plus célèbre », dit Ph. Monnier, *Le quattrocento. Essai sur l'histoire littéraire du XV^e^ siècle italien*, nouv. édit., Paris, 1908, t. II, p. 191 !

V (2). — Le P. Grisar a fini son ouvrage monumental sur Luther.

Monumental, il l'est par les proportions matérielles : ces trois lourds in-8°, imprimés en caractères compacts, comptent 2652 pages. Il l'est par l'ampleur des recherches, la valeur de la critique et la maîtrise avec laquelle l'auteur a dominé son sujet.

(1) Cf. *Saint Bernardin de Sienne intime*, dans *L'Université catholique*, octobre 1894, p. 178-179. Sera-t-il permis de citer deux articles publiés par la même revue, sous ces titres : *Les prédications de saint Bernardin de Sienne*, novembre 1894, p. 347-365, et *Martin V et Bernardin de Sienne. Un chapitre de l'histoire des discussions religieuses au XV^e^ siècle*, août 1890, p. 563-594 ? Ce dernier aurait pu fournir à M. Hefele quelques renseignements utiles.

(2) Hartmann GRISAR, S. J., *Luther*, t. III, *Am Ende der Bahn. Rückblicke*, 1912, in-8°, XVII-1108 p. — Fribourg en Brisgau, Herder,

Digitized by Google

Assurément il n'a pas dit le dernier mot sur Luther. On discutera, on l'a déjà fait, quelques-unes de ses vues. On trouvera que la psychologie de Luther, si complexe, n'est pas percée à fond, quelles que soient les richesses d'information du P. Grisar et l'acuité de son coup d'œil. On estimera qu'il ne résout pas toutes les difficultés de ce problème capital : comment Luther, avec ses défauts, a-t-il pu s'imposer à ce point à l'Allemagne, et d'où vient, dans les conditions où elle s'est affirmée, la réussite de la Réforme ? Il est probable que de nouvelles publications de textes apporteront des clartés insoupçonnées jusqu'à ce jour.

Quoi qu'il en soit, l'œuvre du P. Grisar est de beaucoup la plus importante que nous possédions sur Luther. Selon le programme tracé au commencement du premier volume, elle est écrite très savamment et très consciencieusement, *nach bestem Wissen und Gewissen.*

Le tome III porte pour sous-titre : *La fin de la route. Regard rétrospectif.* Une rapide indication des matières en dira tout l'intérêt. Les voici, dans l'ordre où elles se présentent : résultats des doctrines morales de Luther (ch. XXIX et XXX) ; assombrissement, superstition, illusions diaboliques (ch. XXXI) ; les combats de la conscience (ch. XXXII) ; convocation du concile de Trente (1542) et haussement du ton de la polémique luthérienne (ch. XXXIII) ; conclusion de l'activité littéraire et jugement d'ensemble (ch. XXXIV) ; position sociale et civilisatrice de Luther (ch. XXXV) ; les maladies du corps et de l'âme (ch. XXXVI) ; broderies de Luther devenu vieux sur son séjour au cloître (ch. XXXVII) ; la fin de la liberté de la foi, l'Eglise invisible et l'Eglise visible d'après Luther (ch. XXXVIII) ; la fin de la vie (ch. XXXIX) ; jugements posthumes sur Luther (ch. XL). Suit une chronologie des œuvres et des principaux événements de la vie de Luther, due à la plume d'un confrère de l'auteur, le P. Pierre Sinthern. Puis nous avons seize appendices du P. Grisar, et un index général des trois volumes préparé également par le P. Sinthern (71 pages à trois colonnes).

Rien n'est insignifiant dans ces pages, et l'on se trouve embarrassé quand on veut signaler les meilleures, celles qui sont, entre toutes, pleines et neuves.

Digitized by Google

Mentionnons, du moins, les chapitres XXXI, XXXII et XXXVI, si douloureusement révélateurs sur Luther intime, sur les côtés sombres de sa vie, sur les luttes intérieures dont sa conscience était le théâtre et qui avaient pour objet sa prétendue mission divine, sa doctrine de la justification, de la loi et des œuvres, les suites de la Réforme, le danger de son propre salut, sur son état d'âme, sa pathologie et sa psychologie, ses nerfs et sa volonté, ses accès d'angoisse et d'oppression, ses tentations, sa démonologie et sa démonomanie, ses visions imaginaires, son attente maladive de la fin du monde. Quelque éloigné qu'on soit de Luther et de ses idées, on éprouve à le voir si malheureux une compassion profonde. Et l'on se demande s'il n'y eut pas, durant ces dernières années qui appartinrent à la douleur, quelques éclaircies, si rien ne subsistait du Luther artiste, musicien, poète, qui aimait passionnément la campagne, qu'épanouissait le sourire d'une fleur ou un chant d'oiseau.

A citer aussi, dans le chapitre XXXIV, le paragraphe intitulé : « La Bible allemande » ; dans le chapitre XXXVIII, les renseignements sur l'intolérance de Luther vis-à-vis des catholiques, des « hérétiques », des juifs ; dans le chapitre XL, l'exposé des variations du protestantisme relativement à la manière de juger Luther.

Le P. Grisar n'a pas formulé, dans une synthèse finale, son jugement personnel. Quand on arrive au bout de ses trois volumes, on serait bien aise, pour contrôler l'impression d'ensemble qu'on garde de cette lecture, d'entendre l'auteur dégager lui-même les conclusions de son travail.

En revanche, on ne peut que souscrire à la déclaration que tout son effort a été de « s'approcher le plus possible du vrai Luther » et de réaliser de son mieux « la conception objective de l'histoire ». Donnons un spécimen de cette impartialité.

Dans son t. II, le P. Grisar s'arrêtait, et non pour la gloire de Luther, aux mensonges du réformateur et à la « nouvelle théorie » du mensonge tenu pour légitime quand il profite à la cause de Dieu. Cf. *L'Université catholique*, mai 1912, p. 90-91. M. A.-V. Müller a publié, depuis, son retentissant *Luthers theologische Quellen, seine Verteidigung gegen Denifle und Grisar.*

Digitized by Google

Il aurait révélé, à l'en croire, les sources de Luther. Les doctrines incriminées comme spécifiquement luthériennes ne seraient pas la création de Luther, mais auraient été soutenues longtemps avant lui. Ce serait le cas, en particulier, de la théorie du mensonge ; elle ne différerait pas de celle des grands théologiens du moyen âge. Le P. Grisar montre que, s'il y a beaucoup à rejeter et quelque chose à retenir du livre de Müller, il a vainement essayé d'enlever à Luther l'originalité de sa théorie du mensonge, qu'elle lui est propre et imputable.

Avec la même vigueur scientifique, sur un autre point il repousse un récit qui entache la mémoire du fondateur du protestantisme. On a affirmé que Luther périt par le suicide. C'est de la légende pure. Dans son grand ouvrage sur *L'Allemagne et la Réforme*, trad. franç., Paris, 1892, t. III, p. 595, J. Janssen l'a prise si peu au sérieux qu'il ne lui a pas accordé une simple allusion. Des textes contemporains sûrs et circonstanciés établissent que Luther mourut d'une mort naturelle et renseignent sur la présence des témoins de ses derniers moments. Or, environ vingt ans après Luther, le bruit de son suicide circulait de façon vague. Dans la suite, la rumeur s'appuya sur le témoignage d'un de ses domestiques. Le premier écrivain qui en parle est Thomas Bozius, prêtre de l'Oratoire, *De signis Ecclesiæ*, Rome, 1591. Au commencement du XVII^e^ siècle, on allégua une prétendue lettre de ce serviteur, d'après laquelle il aurait découvert le suicide, le matin, à 7 heures, quand, selon l'habitude, il se présenta pour éveiller Luther ; il aurait trouvé « notre maître Martin au lit pendu et misérablement étranglé ». Cette pièce apocryphe se répandit, en outre, sans nom d'auteur et sans indication d'origine. Elle parut, pour la première fois, à Anvers, en 1606, dans un écrit du franciscain Henri Sedulius, lequel vraisemblablement la crut authentique. Il est remarquable que, jusqu'à 1650, un seul écrivain allemand la cite, pendant que les polémistes la divulguent à l'étranger. La chose s'explique : à distance, les fables ont plus de facilité à gagner du terrain. Luther inspirait de l'horreur aux catholiques. Le mal qu'il avait fait les prédisposait à accepter les racontars malveillants qui couraient sur son compte. La légende subit, en route, divers travestisse-

Digitized by Google

ments. On narrait ici que Luther avait été étranglé par Catherine de Bora, ailleurs que le démon l'avait tué, etc. Luther ne fut pas l'unique victime d'une pareille légende. Au XVI^e^ siècle, tant du côté des protestants que de celui des catholiques, il y eut une excroissance touffue de fables analogues. Suicides, mort subites et effroyables, morts par le tonnerre, par l'action du diable, etc., tout cela devint monnaie courante de la polémique. Luther, tout le premier, avait donné à ces historiettes une large diffusion. Ceux qui l'avaient combattu, les champions du catholicisme, les protestants qui lui tournaient le dos pour revenir à la foi de leurs pères, aisément il les déclarait « morts pitoyablement, *wie die unvernünftigen Saüe* », disait-il dans son grossier langage. Il a été inique dans le feu de la lutte. Ce n'est pas une raison pour manquer de justice envers lui.

Félix VERNET.

Digitized by Google

REVUE DE LITTÉRATURE ANGLAISE

Au déclin de sa vie, en 1865. Newman composa un poème d'une beauté singulière : « Le songe de Géronte. » Vision de l'au-delà, il exprime les sentiments de l'âme au moment de paraître devant son juge. On y entend le chœur des anges qui entourent le trône de Dieu et chantent ses louanges, et les cris des démons qui blasphèment et essayent une dernière fois de détourner l'âme de rendre hommage à son Créateur ; peut-être n'y a-t-il dans tout ce poème rien de plus expressif et de plus poignant que ce contraste entre la douce mélodie angélique et les cris des damnés. Instinctivement, après avoir achevé ce passage, on va chercher Marlowe pour y relire la scène finale de « Faust », où l'on voit les dernières tentatives de Faust pour se délivrer de l'étreinte du démon. Et, sans doute, il serait assez facile d'établir une réelle dépendance de Newman, à l'égard de Marlowe. Mais le ton est tout différent ; si dans « Le Songe de Géronte » on entend encore Faust, c'est un Faust chrétien et croyant.

Quelle valeur faut-il attribuer à cette tradition d'après laquelle le manuscrit commencé du « Dream of Gerontius » aurait été jeté au panier par Newman d'où il aurait été sauvé par un ami de Newman qui le pria de l'achever? Si elle est vraie, il faut se féliciter de la douce vigilance qui entourait le Cardinal Newman, car le « Songe de Géronte » contient des morceaux d'une réelle beauté à laquelle concourent l'élévation des pensées et l'harmonie du vers, et où l'emploi varié des vers rimés et des vers blancs produit les plus heureux effets.

Digitized by Google

L'Eglise catholique anglaise comme l'Eglise anglicane y ont pris quelques-uns de leurs plus beaux cantiques, et les Anglais de toutes confessions aiment à le relire comme une douce et confiante préparation à la mort — ainsi que fit Gordon à Khartoum peu d'heures avant de mourir. La critique anglaise ne contredit pas le jugement porté par l'âme anglaise sur le poème du Cardinal Newman.

Malheureusement cette poésie est peut-être d'une intelligence un peu difficile si l'on n'entend pas parfaitement l'anglais, et il est malaisé de conserver dans une autre langue à la fois tout son sens et les accents tantôt suaves et tantôt sauvages de la mélodie. Pour s'en convaincre, il suffira de parcourir la traduction qu'en a voulu faire M. Victor Lebourg (1). Non seulement il serait aisé de signaler des périphrases inutiles, des traductions trop larges, des inexactitudes; mais encore il se trouve des erreurs réelles — traductions trop obscures ou traductions littérales d'expressions idiomatiques, aboutissant à de véritables contre sens. M. Lebourg ne connaissait-il donc pas une traduction du « Songe de Géronte », vieille de plusieurs années déjà, celle de Mlle Marie-Agnès Pératé, publiée en 1905 dans le recueil des « Méditations et Prières (2) » de Newman? Sa traduction, en tout cas, ne paraît marquer aucun progrès sur celle de sa devancière et il faut avouer qu'en quelques passages elle lui est nettement inférieure.

Les dangers que la civilisation et le christianisme avaient couru en Angleterre lors de la première invasion par les Saxons se renouvellèrent au moment de l'invasion Danoise, dès le VIIIe siècle, mais surtout au Xe siècle. A la mort d'Alfred, il ne se trouva plus de roi capable d'organiser la résistance contre l'envahisseur ; ce fut aux évêques et aux moines d'essayer d'enrayer les progrès du mal et de redonner courage aux populations démoralisées par les terribles effets de l'invasion

(1) *Le Songe de Géronte*, par le Cardinal NEWMAN, traduit en français par l'abbé Victor LEBOURG. 1 vol. in-8°, de XVI-64 pages. Paris, Beauchesne, 1912.

(2) *Méditations et Prières*, par NEWMANN, traduites par Marie-Agnès PÉRATÉ. Paris, Gabalda, 1905.

Digitized by Google

étrangère et des luttes intestines provoquées par les compétitions pour la possession du pouvoir. Parmi les gens d'Eglise, les uns, comme Dunstan, jouèrent un véritable rôle politique, les autres, comme Oswald et surtout Ælfric, ne se servirent dans la lutte que de leur influence morale.

Sans jamais porter les armes, sans s'occuper directement de la défense du royaume menacé, Ælfric fit plus que personne pour retarder le moment où l'Angleterre devait tomber sous la domination étrangère. Les pillages et les incendies avaient détruit les monastères et les bibliothèques ; l'instruction du clergé était devenue extrêmement difficile ; et, par suite, l'instruction religieuse du peuple était elle-même en décadence. Ælfric passa sa vie dans l'abbaye de Cerne, dans le sud de l'Angleterre, à préparer les instruments destinés à relever le courage et la moralité du peuple et à l'empêcher de tomber dans la barbarie. C'est par ses écrits qu'il collabora à l'œuvre commune, et ils lui ont mérité de prendre rang parmi les écrivains les plus actifs, sinon les plus originaux de la période anglo-saxonne.

Pour promouvoir l'instruction chrétienne, il entreprit de traduire en langue vulgaire des sermons latins, de telle sorte que les prêtres puissent avoir à leur disposition une collection de sermons éloquents et d'une doctrine irréprochable. Ælfric s'efface derrière les auteurs qu'il traduit : S. Augustin, S. Jérôme, S. Grégoire. Il se contente d'adapter ces discours à la condition de ses auditeurs et de tirer les conclusions morales que comporte leur situation. Pour favoriser l'instruction des clercs et leur faciliter l'étude du latin, il composa une grammaire latine en langue vulgaire, car, jusqu'à lui, on s'était contenté des traités composés par les grammairiens latins. Il ajouta à sa grammaire un lexique anglo-latin des plus précieux. Enfin, vers 996-997, il se mit à la traduction de sermons et lectures édifiantes sur la vie des saints ; et, à cette même époque, il écrivit pour l'évêque Wulfrid une lettre pastorale aux clercs où il leur rappellait leurs devoirs.

Ælfric nous apparaît comme un artisan obscur, mais puissant de la grandeur de son peuple. Pour écrire sa vie, il faudrait avant tout, semble-t-il, faire revivre son époque avec son état politique et ses mœurs, puis montrer comment, pour

Digitized by Google

Ælfric, l'œuvre littéraire fut le seul moyen d'action et quelles qualités il y déploya. M. Gem a procédé tout différemment : il s'est demandé quel pouvait être le « message » de ce moine saxon pour l'Angleterre du XX^e siècle et il a prétendu montrer en Ælfric « un promoteur de l'Instruction chrétienne de toutes les classes, un Apôtre de la Tempérance, un organisateur de la défense nationale ». Il ne faut sans doute pas prendre très au sérieux cette façon d'écrire l'histoire.

Il faut signaler dans le volume de M. Gem plusieurs excellentes traductions d'Ælfric : elles sont empruntées pour la plupart aux publications de « The Early English Text Society » et aux traductions du professeur Skeat (1).

Le goût des conférences s'est propagé de France à l'étranger. Mais il faut reconnaître que le public y manque souvent de préparation pour entendre le sujet que l'on doit traiter devant lui et le conférencier se trouve réduit à faire un petit cours de vulgarisation ; ailleurs l'orateur confond la conférence avec les doctes et ternes leçons auxquelles il est accoutumé. A Glasgow, cependant, M. J.-H. Millar a eu la bonne fortune d'avoir un auditoire exceptionnellement préparé à le suivre, et le succès de ses conférences prouve qu'il n'a pas été inférieur à sa tâche (2).

Il avait cependant de réelles difficultés à surmonter. Entretenir un public mondain des changements survenus dans la langue et le style de la prose écossaise au XVII^e et XVIII^e siècles ne paraît pas chose aisée. Cette étude de philologie paraît cependant sans aridité, tant le conférencier l'a rendue vivante. Il a su découvrir dans les faits philologiques à la fois un agent et un contre-coup des transformations sociales et intellectuelles dont cette époque donne le spectacle. Car les auteurs défunts ne sont pas des êtres abstraits, et M. Millar en a tracé d'excellents portraits ; leurs pensées et leurs coutumes,

(1) *An Anglo-Saxon Abbot : Ælfric of Eynsham.* A study by S. Harvey GEM, M. A. 1 vol. in-12 de XVI-200 pages. Edinburgh, Clark, 1912. *Prix :* 5 francs.

(2) *Scottish Prose of the Seventeenth & Eighteenth Centuries,* by John Hepburn MILLAR, M. A. Glasgow, Mac Lehose and Sons, 1912. *Prix :* 12 fr. 50.

Digitized by Google

leur langage et leurs préoccupations sont bien différentes des nôtres, mais le conférencier décrit le milieu avec tant de vérité, que pour se croire du temps de ses auteurs il suffirait de les entendre parler — et le choix heureux de citations complète l'illusion. Ainsi assiste-t-on à la rivalité d'influence entre le Nord et le Midi, entre les traditions provinciales et l'attraction exercée par Londres et la renommée littéraire de la capitale. On voit les distances diminuer progressivement jusqu'au moment où la langue de l'Ecosse disparaît pour ne plus subsister que comme patois populaire, mais laissant dans l'anglais du Nord certaines expressions qui, même à présent, permettent parfois de déceler l'origine d'un écrivain.

En lisant ces conférences, on verra revivre l'Ecosse des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles. Au début les esprits sont hantés par le cauchemar de la révolution puritaine. Puis, insensiblement, les querelles théologiques font place à d'autres soucis. La transformation du pays se prépare qu'achèveront l'influence de la guerre d'indépendance américaine et celle de la Révolution française. Mais la renaissance littéraire y a son rôle, et l'habitude de la discussion des problèmes historiques et économiques prépare l'éveil de toutes les classes à la vie politique.

Un Français, si peu instruit soit-il, s'il venait à feuilleter le dernier volume de « The Cambridge History of English Literature » se réjouirait sans doute de rencontrer en première place le nom d'un écrivain anglais à qui il a dû dans son enfance plusieurs heures de réelle émotion, l'auteur de « Robinson Crusoé », Daniel Defoë. Et ceux qui sont mieux informés, tant en France qu'en Angleterre, seront peut-être fort surpris de le voir occuper une place et un rang où l'on trouvait d'ordinaire Addison et son groupe majestueux. Comment expliquer ce renversement, ou ce bouleversement, des « valeurs » traditionnelles? (1)

Defoë n'appartenait pas à l'aristocratie et ne fit jamais aucun effort pour s'y faire recevoir ; il n'était pas non plus de

(1) *The Cambridge History of English Literature :* Volume IX : *From Steele and Addison to Pope and Swift.* 1 vol. in-8° de XVI-610 pages. Cambridge, University Press, 1912. *Prix :* 11 fr. 25.

Digitized by Google

la classe ouvrière ; il appartenait à la classe moyenne. Il en avait le goût de l'indépendance personnelle, et il s'accommodait mal de la protection d'un patron ; comme ceux de sa classe, il prenait à cœur les affaires de l'Etat et tenait à connaître les aspirations et les besoins de son temps. La morale et la politique, l'éducation et le commerce sont l'objet de ses réflexions. Il donne son sentiment sur les questions d'éducation et écrit des traités de pédagogie appliquée aux diverses conditions ; il compose aussi un traité où il concilie, dit-il, les règles de la bienséance avec les principes de la vie chrétienne. Alors comme aujourd'hui, la question des domestiques ne laissait pas que de préoccuper, et Defoë donne son opinion sur ce grave problème ! Il est historien, et il publie des traductions. A cette époque d'échanges commerciaux intenses, tous s'intéressent aux pays lointains où l'on peut faire fortune et aux risques que l'on peut courir — et avec plusieurs autres récits de voyages, il compose « Robinson Crusoë ». L'accroissement de la richesse semble aussi augmenter les convoitises de ceux qui ne la possèdent pas : Defoë écrit des romans policiers, tantôt histoires vécues, tantôt contes inventés. Enfin, l'Angleterre en plein développement a besoin de réforme et d'organisation ; Defoë apporte sa contribution et publie des « projets » sur les objets les plus divers. Les brochures de Defoë se trouvent partout et traitent de tout.

Mieux que nul autre il représente son siècle. Alors les hommes de lettres s'occupaient surtout des affaires publiques et reléguaient au second plan les questions de forme et d'élégance. C'était faire tort même à Addison, à Steele et à leurs amis, de croire que ces questions de dilettanti étaient l'objet principal de leurs préoccupations ; ils sont les contemporains de Defoë et ses tendances sont aussi les leurs. Si Defoë occupe à présent non le premier rang mais la première place, c'est parce que la variété de son activité et de ses tendances en a fait le véritable type de son époque. Tous les écrivains de son temps paraissent à présent côte à côte ; il n'y en a plus de nobles et de roturiers. Le groupe des essayistes de « l'Age d'Auguste anglais » s'est mêlé à la foule des philosophes, des théologiens, des éducateurs, des historiens et des antiquaires, et

Digitized by Google

ni Steele, ni Addison n'en sont diminués. Ils y ont même gagné de paraître plus vivants et plus vrais.

Il n'est pas possible d'étudier chacun des chapitres de ce volume. De quelques-uns il faut dire cependant qu'ils sont hors de pair, tels ceux sur Defoë, sur Addison et Steele, sur Swift, sur les Historiens et sur l'Education. Si les autres n'atteignent pas à ce niveau, ils n'en sont pas moins fort bons, et il paraît difficile de formuler des réserves. Mais ce qui fait toujours la valeur inappréciable de cette collection, c'est la bibliographie annexée à chaque chapitre ; elle a parfois son éloquence : ainsi la simple énumération des écrits de Defoë ne tient pas moins de 14 pages in-8°. Malheureusement il est difficile de tenir ces bibliographies parfaitement à jour, et l'on remarquera, par exemple, que l'excellente bibliographie générale sur la Littérature écossaise de 1603 à 1786 dressée par M. H.-G. Aldis devait être terminée quelques temps avant l'impression du volume, car elle ne mentionne pas l'ouvrage de M. J. Millar dont nous avons parlé plus haut.

Dans une des dernières « Revue de Littérature Anglaise » (1), en rendant compte du VIII^e volume de cette histoire littéraire, je signalais une lacune : l'absence d'une étude d'ensemble sur « Les Salons » et leur rôle dans le progrès de la société précieuse. En envoyant le tome IX^e, les éditeurs ont bien voulu nous informer que ce vide sera comblé ultérieurement par un chapitre sur les Précieuses : « The Blue Stockings ».

(1) *Université catholique*, 15 décembre 1912.

F.-J. BONNASSIEUX.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

Duc DE MONTPENSIER. *Notre France d'Extrême-Orient.* Préface de M. Le Myre de Vilers. — 1 vol. in-8° de IV-348 pages. — Paris, Perrin et Cie. — *Prix :* 5 fr.

Voici l'ouvrage d'un bon Français. Pour ne pas rester inactif et inutile à son pays, ne pouvant prendre place dans les rangs de l'armée, le duc de Montpensier a consacré ses loisirs et sa fortune à travailler dans les splendides colonies que la France possède en Extrême-Orient. Des voyages en Cochinchine, au Cambodge, au Laos et en Annam, lui ont permis de connaître parfaitement les mœurs et les coutumes des indigènes comme aussi les ressources de cette belle colonie et les difficultés qu'y peut rencontrer le colon pour les mettre en valeur.

Au bout de cinq années de séjour, le prince quitta la colonie avec une ample moisson de documents. Il en donne le résumé dans ce volume, d'ordre économique et scientifique. Il a eu grand soin de ne pas toucher aux questions de politique locale. Ecrit dans une langue souple, claire et toujours simple, cet ouvrage répond parfaitement au but que s'est proposé l'auteur : faire connaître aux Français une colonie magnifique que leur ont conquis leurs missionnaires et leurs soldats, les disposer à s'intéresser davantage aux questions qui touchent au progrès de la France en Extrême-Orient, et peut-être aider ceux qui veulent aller dans cette autre France continuer à y faire œuvre utile.

J. B.

Propriétaire-Gérant : P. CHATARD.

Lyon, Imprimerie Emmanuel VITTE, rue de la Quarantaine, 18.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google
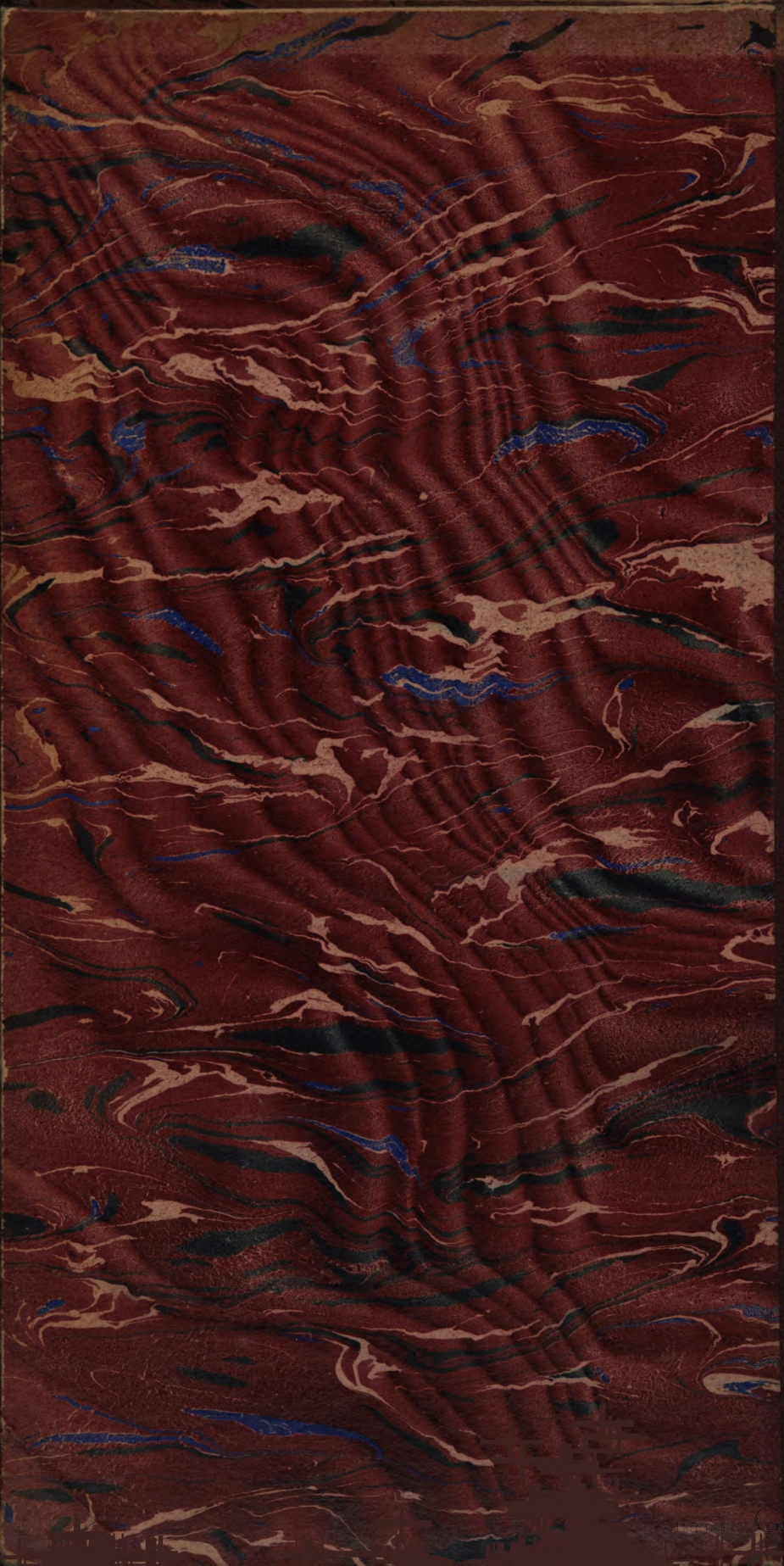
Princeton University Library
32101 067478709